



ATLAS DES PAYSAGES DE L'OISE



DIRECTION REGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT PICARDIE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE L'EQUIPEMENT DE L'OISE

Avec la participation dynamique et efficace du comité de pilotage :

Cédric ANSART, Direction Départementale de l'Équipement de l'Oise - SGI
Jacques BARRET, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Oise
Frédéric BINCE, Direction Régionale de l'Environnement de Picardie
Samuel CARON, Direction Régionale de l'Environnement de Picardie
Célia CHAN-LAM, Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de l'Oise
Pascal DEVILLY, Direction Régionale de l'Équipement de Picardie
Patrice HARMEY, Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de l'Oise
Aline LECOEUR, Paysagiste-Conseil de la Direction Départementale de l'Équipement de l'Oise
Hélène LEMAIRE, Parc Naturel Régional « Oise Pays de France »
Bruno LESAFFRE, Direction Régionale de l'Équipement de Picardie
Damien MAELSTAF, Direction Départementale de l'Équipement de l'Oise - SAUE
Claire MARTIN, Conseil Général de l'Oise - Service des politiques territoriales
François MELET, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Oise
France POULAIN, Direction Départementale de l'Équipement de l'Oise - SAUE
Gérald REMAN, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Oise
Thierry RIGAUX, Conseil Régional de Picardie - Direction de l'Aménagement
Pastèle SOLEILLE, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Oise

Et aussi :

Les Arrondissements d'Aménagement Territorial et les Subdivisions de l'Équipement de l'Oise :
Valérie BAILLY - Subdivision de Méru, Jean-Paul BORDIER - Subdivision de Crépy-en-Valois,
François DHERSIGNERE - AAT Compiègne, Yvon DOLIGI - Subdivision de Beauvais,
Georges GUION - Subdivision de Méru, Anne LANGUE - Subdivision de Grandvilliers,
Jean-Jacques LECAT - Subdivision de Crépy-en-Valois, Viviana LERMUSIAUX - Subdivision de Clermont,
Martine MANDREUIL - Subdivision de Compiègne, Marc MULLER - AAT Beauvais,
Daniel TRAMOIS - AAT Senlis.
Céline BARON, Fabienne CLAIRVILLE, Philippe COQUELIN, Sonia DOUAY, Sabine MORAUD
et Frédéric TANGUY du Service Aménagement, Urbanisme, Environnement de la DDE de l'Oise.
Marie-Thérèse VERET pour la relecture et Alban BRIAT de la DIREN Picardie.
M. BATARD du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de l'Oise.
Le Comité Départemental du Tourisme de l'Oise, le Conseil Général de l'Oise - Direction
du développement des territoires et Direction des services techniques, la Direction Régionale
de l'Agriculture et de la Forêt de Picardie, l'ACAP Pôle Image Picardie, le Centre d'Études
Techniques du Ministère de l'Équipement Nord-Picardie, le musée des Beaux-Arts de Quimper.

L'Atelier 15 remercie :

Mme CARTON de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise,
Didier COZAL de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Oise,
Sophie GARNIER de Olse-La-Vallée,
Jean-Pierre PEYRAUD de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Oise,
ainsi que, Philippe et Josette LEFEVRE et Marc LEFEVRE pour leur accueil très chaleureux
au Plessier sur Saint Just.

Atlas des paysages de l'Oise

ATELIER 15, architecture & paysage

septembre 2005

► Introduction de la DDE de l'Oise

Territoire pourtant soumis à une pression de l'urbanisation qui ne cesse de croître, l'Oise présente encore une richesse et une variété de paysages très importantes. L'Etat doit contribuer à la connaissance du paysage sous ses différentes natures et dimensions, pour favoriser une meilleure adéquation entre les nécessaires évolutions des espaces par les hommes pour leurs activités et l'indispensable préservation des paysages racontant l'histoire des lieux et des sociétés qui y ont vécu.

C'est dans cet objectif que la Direction Départementale de l'Equipement de l'Oise s'est associée à la DIREN pour mener à bien l'élaboration d'un Atlas des Paysages de l'Oise.

Ce remarquable travail a été mené durant plus de deux ans afin de pouvoir permettre une compréhension approfondie des territoires isariens dépassant la simple photographie paysagère. L'analyse des différents territoires de l'Oise par thématiques et par enjeux paysagers a fait l'objet d'une large illustration cartographique qui rend le document accessible à tous. Les choix effectués dans le traitement des informations disponibles ont toujours eu pour objectif d'offrir à l'ensemble des acteurs intervenant sur le territoire un cadre préalable à une réflexion commune quant à l'évolution des territoires.

L'enjeu a été de mettre en avant les capacités d'évolution des paysages et d'englobement des nouvelles activités développées par notre société. Les travaux prennent ainsi pour chaque bassin de vie les éléments paysagers structurants qui doivent favoriser l'émergence de projets de territoires en action.

Je souhaite que cette connaissance soit la plus partagée possible et mise au service d'un développement raisonné et harmonieux de nos territoires



Alain DE MEYERE,

Directeur Départemental de l'Equipement de l'Oise

► Introduction de la DIREN Picardie

L'Atlas des Paysages de l'Oise révèle aujourd'hui l'extraordinaire diversité des paysages de l'Oise.

Du bocage du Bray aux forêts du sud de l'Oise, des étendues de grandes cultures aux paysages industriels de la vallée de l'Oise, le paysage enregistre sur le socle géographique de nos plateaux et de nos vallées, les traces de notre histoire, de nos politiques d'aménagements et de notre économie. Il est donc le résultat d'une longue construction et, bien plus qu'un objet esthétique, forme le cadre de vie de nos activités et de notre quotidien.

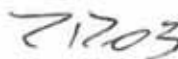
A la question de la subjectivité, trop souvent associée à la notion paysage, l'Atlas des paysages de l'Oise répond par un cadre d'analyse clair, donnant les clés de lecture d'une identité propre aux neuf entités paysagères du département.

Il en explique les grands traits de caractères, identifie les points de vue favorables à sa découverte et recense les paysages reconnus ou particulièrement emblématiques de chaque territoire.

L'Atlas des Paysages de l'Oise propose en outre une approche dynamique du paysage en analysant les phénomènes naturels ou humains susceptibles de faire évoluer son identité, de la menacer ou de la banaliser mais aussi de l'enrichir. Il pose ainsi des jalons pour que chacun à son niveau, Etat, collectivités, aménageur ou particuliers, puisse intégrer la dimension paysagère dans ses projets, orienter sa politique d'aménagement et mieux en évaluer l'incidence sur le territoire.

Je tiens à remercier l'équipe de l'Atelier 15 qui a su faire preuve d'une écoute, d'une capacité d'échange et d'une qualité de synthèse remarquable pour décrire et révéler ces paysages de l'Oise et leurs enjeux. La réalisation de cet Atlas des paysages a en outre été possible grâce à une mobilisation soutenue des membres du comité de pilotage et à la richesse des débats qu'a suscitée cette démarche.

L'Atlas à l'ambition de constituer un formidable outil au service de l'aménagement du territoire et du développement durable. Je souhaite que chacun puisse se l'approprier et le faire vivre comme un outil de connaissance et comme un cadre partagé pour composer les paysages de demain.



Laurent ROY

Directeur Régional de l'Environnement de Picardie

S o m m a i r e

ATLAS DES PAYSAGES DE L'OISE : OBJECTIF ET MÉTHODE..... 1

Objectifs, notions, contenu..... 3

Les paysages de l'Oise..... 11

Les entités paysagères..... 12

Les sous entités paysagères..... 13

Les paysages référents..... 14

LES PAYSAGES DE L'OISE : PROCESSUS DE CONSTITUTION.. 17

Morphologie..... 19

Géologie..... 22

Relief..... 24

Géomorphologie..... 26

Hydrologie et hydrogéologie..... 30

Pédologie..... 33

Histoire..... 35

Trames végétales et agraires..... 41

Agriculture et sylviculture..... 42

Ecosystème et environnement..... 48

Formes urbaines, vernaculaires ou d'activités..... 51

Urbanisation..... 52

Bâti..... 57

Voies de communication..... 60

Industrie et services..... 62

Patrimoine, tourisme et loisirs..... 66

Patrimoine..... 67

Tourisme et loisirs..... 69

LE PAYSAGE AU TRAVERS DE SES ENTITÉS 73

■ Les grands ensembles paysagers emblématiques de l'Oise 75

■ Les paysages référents de l'Oise 79

Paysage de grandes cultures.....	82
Paysage de polyculture.....	84
Paysage de bocage et d'herbages.....	86
Paysage de massifs forestiers.....	88
Paysage industriel et d'activités.....	90
Paysage post-industriel.....	92

Les entités et sous-entités paysagères 95

■ Plateau Picard 96

Plateau de la Picardie verte.....	106
Plateau de Pays de Chaussée.....	110
Plaine d'Estrées-Saint-Denis.....	114
Vallée du Thérain Amont.....	118
Petites Vallées : Brèche, Arré, Aronde.....	122

■ Clermontois 128

Plateaux du Clermontois.....	138
(Mouy, Montataire, Liancourt)	
Vallée du Thérain Aval.....	142
Vallée de la Brèche Aval.....	146

■ Noyonnais 150

■ Plateau de Thelle et Vallée de la Troësne 160

■ Boutonnière du Bray 170

■ Plateau du Vexin français 180

■ Soissonnais 190

Plateaux du Soissonnais.....	200
Vallée de l'Aisne.....	204

■ Valois Multien 208

Plateau du Valois Multien forestier.....	218
Plateau du Valois Multien agricole.....	222
Vallée de l'Automne.....	226
Vallées affluentes de l'Ourcq (Gergogne, Grivette, Autheuil).....	230

■ Vallée de l'Oise 234

Vallée de l'Oise Noyonnaise.....	244
Vallée de l'Oise Compiégnoise.....	248
Vallée de l'Oise Creilloise.....	252

LE PAYSAGE COMME ENJEU 257

Introduction 259

Les principales évolutions et les enjeux des paysages de l'Oise 261

Extensions de villages et de bourgs.....	268
Développement d'activités.....	274
Développement des voies de communications.....	280
Développement des réseaux et de la production d'énergie.....	284
Evolutions agricoles.....	290
Les grandes cultures.....	290
Les herbages et le bocage.....	296
Les peupleraies.....	302
Facteurs et secteurs de stabilité.....	306

Les enjeux de paysage par entités 311

Plateau picard.....	312
Clermontois.....	314
Noyonnais.....	316
Plateau de Thelle et Vallée de la Troësne.....	318
Boutonnière du Bray.....	320
Plateau du Vexin français.....	322
Soissonnais.....	324
Valois Multien.....	326
Vallée de l'Oise.....	328

CONCLUSION GÉNÉRALE 333

ANNEXES 337

Bibliographie 339

Glossaire 343

Liste des communes 349

Cartes IGN par entités 357

**ATLAS DES PAYSAGES
DE L'OISE :
OBJECTIF ET MÉTHODE**



UN ATLAS DES PAYSAGES :
OBJECTIF ET MÉTHODE ►

O b j e c t i f s ,
n o t i o n s , c o n t e n u

► Objectifs, notions, contenu

La politique d'inventaire des paysages au niveau national : les Atlas départementaux

La production d'atlas départementaux des paysages a été initiée par la loi paysage de 1993 puis celle du 2 janvier 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement. Elles invitent les collectivités et les administrations d'Etat à intégrer la qualité du paysage dans les politiques locales d'aménagement. En 2005, près de soixante-quinze départements français sont couverts par des atlas. Les atlas de paysage sont des documents élaborés en concertation avec les principaux acteurs du paysage. Ils dressent un état des lieux des réalités géographiques, sociales et des dynamiques des paysages. Ce sont des documents de connaissance. Ils constituent une référence partagée à l'échelle départementale en vue de la prise en compte du paysage comme enjeu à part entière de l'aménagement. L'atlas oriente les politiques publiques vers les outils de protection, de gestion ou d'aménagement du paysage, au sens donné à ces termes par la Convention Européenne du Paysage* :

- **la protection des paysages** comprend les actions de conservation et de maintien des aspects significatifs ou caractéristiques d'un paysage, justifiées par sa valeur patrimoniale émanant de sa configuration naturelle et/ou de l'intervention humaine,
- **la gestion des paysages** comprend les actions visant, dans la perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales,
- **l'aménagement des paysages** comprend les actions

présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysage.

Un travail d'identification et de qualification des paysages est suggéré par la Convention Européenne du Paysage. Les atlas départementaux de paysages remplissent, en France, cette mission.

L'Atlas de l'Oise : un outil au service des démarches territoriales

Dans l'Oise, des travaux analytiques et prospectifs ont d'ores et déjà été conduits sur les paysages du département. Ils visaient à remédier à une certaine faiblesse des approches paysagères dans les documents de planification. Ils répondaient notamment à un besoin de cibler les nécessaires actions de protection ou de mise en valeur de certains paysages. La démarche était donc essentiellement axée sur la définition de « paysages remarquables », tels qu'institués par la loi de 1930*.

La production de l'atlas est l'occasion d'élargir cette démarche en prenant acte du fait que le paysage n'est pas uniquement de l'ordre du remarquable ou du pictural. Il est aussi un quotidien avec lequel et dans lequel on vit, à la fois résultante et support de dynamiques naturelles, humaines, économiques et historiques. Cette dimension composite du paysage est bien exprimée par la définition du Conseil de l'Europe qui voit dans le paysage l'« Expression formelle des multiples relations existant dans une période déterminée entre l'individu ou une société et un espace géographiquement défini, dont l'aspect résulte de l'action, dans le temps, de facteurs naturels et humains et de leur combinaison ».

Les dimensions sociale, spatiale, composite et dynamique du paysage sont donc aujourd'hui reconnues. Elles doivent fonder notre réflexion sur le paysage ainsi que sa prise en compte dans les démarches territoriales.

A qui s'adresse l'Atlas des paysages de l'Oise ?

L'Atlas des paysages de l'Oise est un outil de travail destiné à l'ensemble des acteurs du territoire, qu'il s'agisse des services de l'Etat (DDE, DIREN, SDAP, DDAF, DRIRE ...) des collectivités locales ou d'autres acteurs du territoire tels que, par exemple, les maîtres d'ouvrages, les maîtres d'oeuvres, les communes, les associations locales ... qui, par leur action collective, interviennent sur la constitution des paysages.

La démarche de compréhension des paysages



Matinée sur les bords de l'Oise (Charles Beauverie, huile sur toile)

Source : Musée départemental de l'Oise

Les paysages de l'Oise ont été largement célébrés à partir du XVIII^e siècle par les artistes peintres. La liste en est particulièrement prestigieuse dans l'Oise. Jean-Baptiste-Camille Corot (1796-1875), à l'origine de la peinture paysagiste moderne française, fait plusieurs séjours dans le Beauvaisis. Il peint les bords de l'Oise et le célèbre «Souvenir de Mortefontaine» en forêt d'Ermenonville. Camille Pissarro (1830-1903) peint les champs, les coteaux et les hameaux des environs de Pontoise avant de s'attacher aux paysages du pays de Thelle. Paul Cézanne (1839-1906) immortalise une « Allée à Chantilly » avant de partir pour Aix-en-Provence. Le Sidaner peint le site de Gerberoy au début du XX^e siècle.

Ces œuvres ont contribué à instituer les paysages comme motifs d'intérêt en les faisant connaître et apprécier d'un large public. L'historiographie des paysages a même effectué, depuis trente ans, un travail exceptionnel en exhumant ces représentations et en démontrant leur rôle social. Les paysages ruraux, de montagne, de mer n'ont pas toujours été appréciés comme ils le sont aujourd'hui. Le travail des explorateurs, associations de guides, artistes ... a été nécessaire pour qualifier positivement les paysages quotidiens ou exceptionnels et en faire partager l'appréciation.

Le regain d'intérêt pour le paysage depuis les années 1970 a accompagné cette prise de conscience et confirmé que les paysages ne se limitaient pas aux paysages remarquables. Ainsi, le Conseil de l'Europe définit aujourd'hui le paysage comme une totalité aux multiples dimensions : il est à la fois traversé, pratiqué, perçu et vécu. L'objectif de l'atlas est de tenter de rendre

compte de cette totalité, de sa nature composite, de ses dimensions sociale, spatiale et de sa dynamique.

Pour ce faire, l'Atlas de l'Oise propose un découpage spatial du département en entités et sous-entités paysagères et l'accompagne d'une lecture des paysages à l'aide de «clés de lecture».

L'atlas est organisé en trois parties : une lecture par clés (« Les paysages de l'Oise : processus de constitution»), une lecture par entités et sous-entités (« Le paysage au travers de ses entités »), une lecture des évolutions et une analyse des enjeux (« Le paysage comme enjeu »).

La lecture par clés

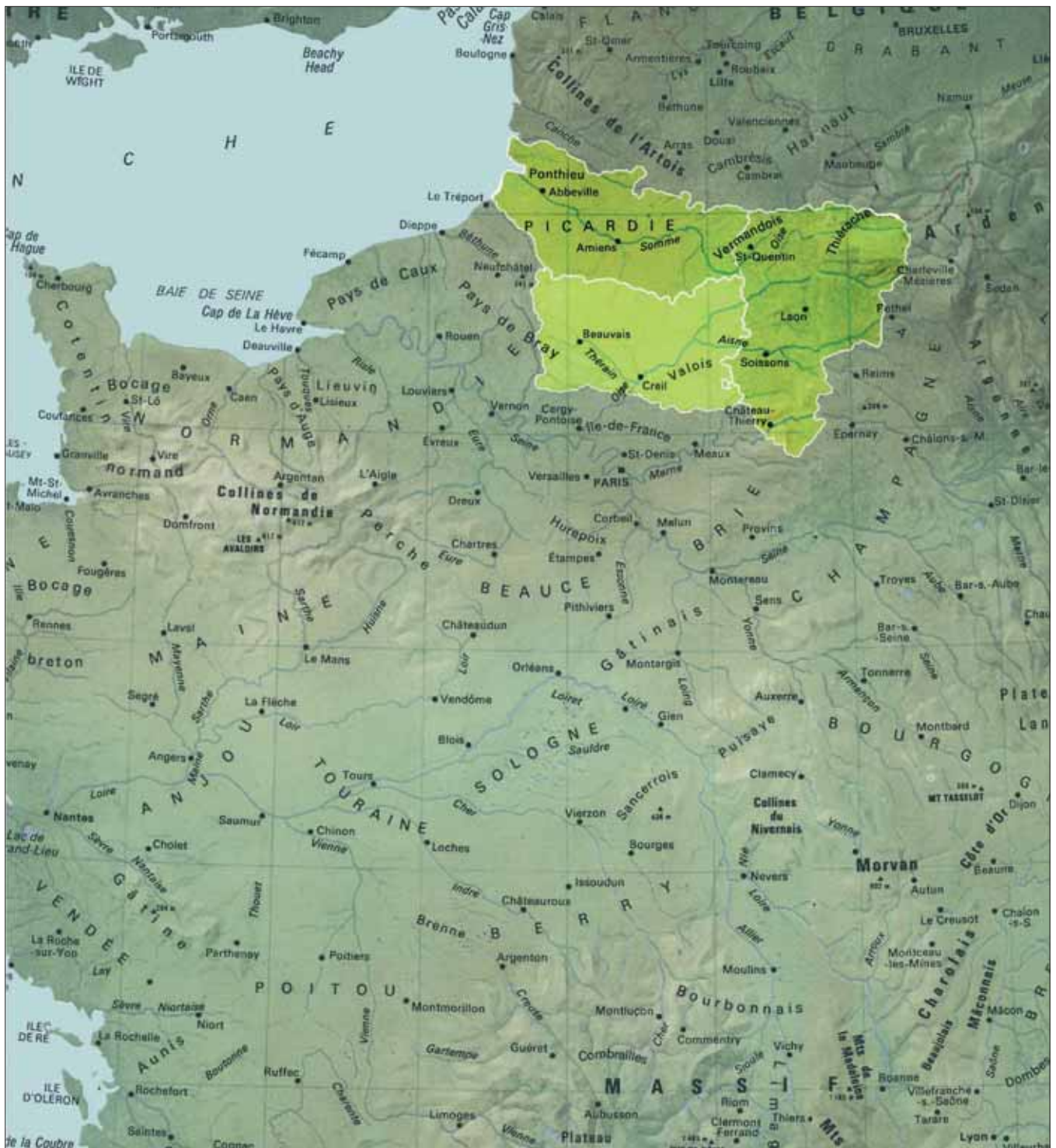
La lecture par clés fournit des éléments qui permettent de comprendre les processus de constitution des paysages de l'Oise.

Les clés de lecture sont regroupées en plusieurs grands thèmes :

Morphologie

La clé «morphologie» présente des éléments de compréhension du substrat géologique du département de l'Oise (les roches sous-jacentes, les dépôts qui les recouvrent) mais aussi des formes de reliefs (les altitudes, les formes des vallées, les ruptures dans la topographie ...) et de leur articulation aux types de sols (géomorphologie et pédologie).

Ces éléments permettent de mieux comprendre les variations des paysages dans le département. Il s'agit là d'aspects qui peuvent être directement lisibles, comme les vallées par exemple, ou bien indirectement comme la qualité des sols en secteur rural qui, sans être bien



L'Oïse dans la Picardie et en France

Source : Grand Atlas Mondial, Reader's Digest, atelier 15

souvent perceptible, influence le type d'agriculture et donc les paysages qui s'y développent.

Histoire

Cette clé présente les grandes étapes de l'histoire du département en privilégiant les périodes qui ont marqué et marquent encore les paysages actuels. Leur connaissance permet de mieux comprendre les traces qu'elles ont laissées.

Trames végétales et agraires

Cette clé donne des éléments de description des grands types d'agricultures, de sylvicultures et d'écosystèmes que l'on rencontre dans le département.

Formes urbaines, activités et voies de communication

Cette clé aborde plusieurs thèmes liés aux formes d'occupation du territoire par l'homme, comme l'urbanisation, le bâti, les voies de communication. Les activités socio-économiques, comme l'industrie ou les activités de loisirs et leurs marques sur le territoire, sont aussi abordées.

Patrimoine

Cette clé présente les principaux éléments de patrimoine qui participent à la composition des paysages de l'Oise.

L'ensemble de ces clés aident à lire et comprendre les paysages du département au-delà de leur appréhension première, formelle ou sensitive. La lecture de ces paysages est réalisée sur la base d'un découpage spatial en entités et sous-entités paysagères.

La lecture par entités et sous-entités

La lecture par entités et sous-entités paysagères décrit des ensembles et sous-ensembles paysagers suffisamment cohérents pour être envisagés, chacun, comme une totalité.

Le département de l'Oise est divisé en 9 entités paysagères, dont 5 d'entre-elles subdivisées en 17 sous-entités paysagères. Les entités paysagères coïncident globalement avec les «petites régions agricoles» de l'INSEE. Chaque entité et sous-entité est présentée sous forme de fiche. Celle-ci aborde, dans un premier temps, leur articulation générale : cartes avec descriptions des grands types de paysages (les «**composantes paysagères**»), bloc diagramme, photographies... Dans un second temps, la fiche fait ressortir les éléments qui structurent ces paysages (les «**structures paysagères**») et ceux qui leur confèrent leur identité (les «**motifs identitaires**»). Des

exemples de «**paysages emblématiques**» sont enfin dégagés soit parce qu'ils sont représentatifs de l'entité («grands ensembles paysagers») ou parce qu'ils ont fait l'objet d'une reconnaissance particulière (sociale, culturelle, historique) («paysages singuliers»). Les principales évolutions sont aussi dégagées et localisées.

Cette lecture s'accompagne de deux caractérisations synthétiques :

- Une liste de «**caractères identitaires**» qui, sans être exhaustive, rassemble les caractères marquants des paysages de l'entité et des sous-entités et en dégage la singularité.

- Une liste de «**paysages référents**» qui énumère les types de paysages (paysage de bocage, paysage de grandes cultures) rencontrés dans l'entité et dans les sous-entités. Cette liste est constituée à partir d'une gamme de 6 paysages types, identifiés dans le département et présentés dans la deuxième partie de l'atlas. Elle permet d'établir des correspondances et des comparaisons d'une entité à l'autre, au niveau du département.

Ces deux listes permettent donc d'appréhender les différents paysages du département selon un mode « global », tout en rendant justice à la singularité de chaque paysage.

Chaque fiche se termine par une évocation des évolutions qui ont affecté les paysages de l'entité depuis l'après-guerre.

La lecture prospective, par évolutions et enjeux

Elle permet de rendre compte de la dynamique actuelle des paysages et des enjeux.

La dernière partie rassemble les évolutions listées dans les fiches entités et sous-entités. Elle synthétise et spatialise ces évolutions et les confronte à l'échelle départementale. Elle prolonge cette analyse par un examen des tendances d'évolution à venir. Elle en dégage les enjeux paysagers qui devront être pris en compte dans le cadre des projets de territoire et présente les principaux outils possibles d'action.



Les blés verts - Daniel Levigoureux - 2004 - acrylique 126 x 180,5 cm.

Terminologie

La terminologie pose les notions et donne les définitions qui organisent la description des paysages.

Paysage

Le paysage est défini comme l'« Expression formelle des multiples relations existant dans une période déterminée entre l'individu ou une société et un espace géographiquement défini, dont l'aspect résulte de l'action, dans le temps, de facteurs naturels et humains et de leur combinaison » (Conseil de l'Europe). Il résulte de logiques multiples. Il est lié au regard, à la perception, au bagage culturel et historique de chacun ou d'une société. Il est en prise avec des logiques écologiques intimement liées à la géographie, au climat, à la pédologie, à l'occu-

pation végétale ... Il résulte aussi de logiques fonctionnelles relatives à la structuration de l'espace par l'homme, à son mode d'occupation du sol et d'utilisation du territoire.

Entité paysagère

Grand ensemble constitué de sous-entités paysagères cohérentes rassemblées dans un espace présentant une certaine homogénéité d'aspect, un certain nombre de caractères communs dans les formes du relief, l'hydrographie, la végétation, les structures urbaines l'occupation du sol, l'histoire ...

Ces entités correspondent grossièrement aux « trois cents pays qui font la France » ou aux régions agricoles administratives, soit en moyenne 5 à 10 entités par département.

Sous-entité paysagère

Subdivision de l'entité paysagère correspondant à un territoire délimité par sa cohérence physique et paysagère (géomorphologie, milieu naturel, occupation, histoire...).

Paysage référent

Paysage représentatif de paysages du département.

Le paysage référent correspond à un archétype que l'on retrouve, décliné et combiné, dans plusieurs entités ou sous-entités du département.

Sa description met en évidence sa cohérence de composition, ses modalités d'assimilation des dynamiques paysagères et des nouvelles pratiques de l'espace.

Ex : Paysage de bocage et d'herbages ; paysage de grandes cultures ; paysage post-industriel...

Structure paysagère

Assemblage ou combinaison d'éléments (géomorphologiques, végétaux, minéraux, hydrauliques, agricoles, urbains ...) qui confère cohérence, limites, échelle territoriale ou spatiale à un paysage.

La structure désigne l'assemblage, les relations et leur produit, et non les éléments qui la matérialisent en tant que telle. Ainsi, le paysage de bocage est structuré par une certaine organisation de haies qui bordent les parcelles cultivées ou pâturées. La composition végétale de ces haies est indifférente dans la description structurale du bocage.

Ex : boutonnière, ondulation de champs ouverts, strates de paysages étagés, plateau calcaire divisé par des vallées ...

Motif identitaire

Élément ou combinaison d'éléments de paysage spécifiques (présence, organisation) à une entité ou une sous-entité paysagère et qui permet d'en caractériser la singularité. Un motif identitaire peut résulter d'une particularité naturelle ou d'une logique d'occupation territoriale. La description par motif identitaire complète celle par paysages référents en rendant compte de la singularité du paysage.

Ex : Silhouettes urbaines, villages de versants avec bâti rural calcaire homogène ; herbages et parcs herbagers ; végétation liée à l'eau...

Paysages emblématiques

Les paysages emblématiques regroupent trois types de paysages :

Les grands ensembles paysagers emblématiques

Il s'agit d'ensembles à l'échelle du département particulièrement évocateurs de l'entité paysagère à laquelle ils appartiennent. Ils concentrent les grandes caractéristiques naturelles, architecturales, urbaines et agricoles de l'entité et témoignent d'une histoire commune ou d'une activité.

Ex : massif forestier de Compiègne, secteur industriel de la vallée de l'Oise...

Les paysages singuliers

Il s'agit de paysages appartenant à l'entité paysagère et qui font l'objet d'une reconnaissance sociale, culturelle, historique, voire institutionnelle.

Ex : Gerberoy et ses abords, Mont Ganelon

Les paysages représentatifs

Il s'agit de secteurs paysagers de petite échelle appartenant à une entité paysagère et qui sont repré-

sentatifs d'une de ses composantes paysagères.

Ex : Les secteurs de St Aubin-en-Bray et Ons-en-Bray sont représentatifs des paysages étagés de versant de la cuesta du Bray ...).

Cône de vue

Points de vue définis à partir de lieux ou d'itinéraires privilégiés d'appréhension d'un paysage. Ces cônes permettent de découvrir les paysages qui composent les entités et les sous-entités mais aussi d'appréhender le patrimoine culturel dans le cadre de son espace environnant (monuments, parcs et jardins, ensembles urbains...).

Mots clés

Paysage représentation

Paysage quotidien

Paysage : totalité composite

Entités, sous-entités

Cône de vue

Clés de lecture : morphologie ; histoire ; structures végétales ; structures urbaines, activité et voies de communications ; patrimoine

Paysage référent / motif identitaire

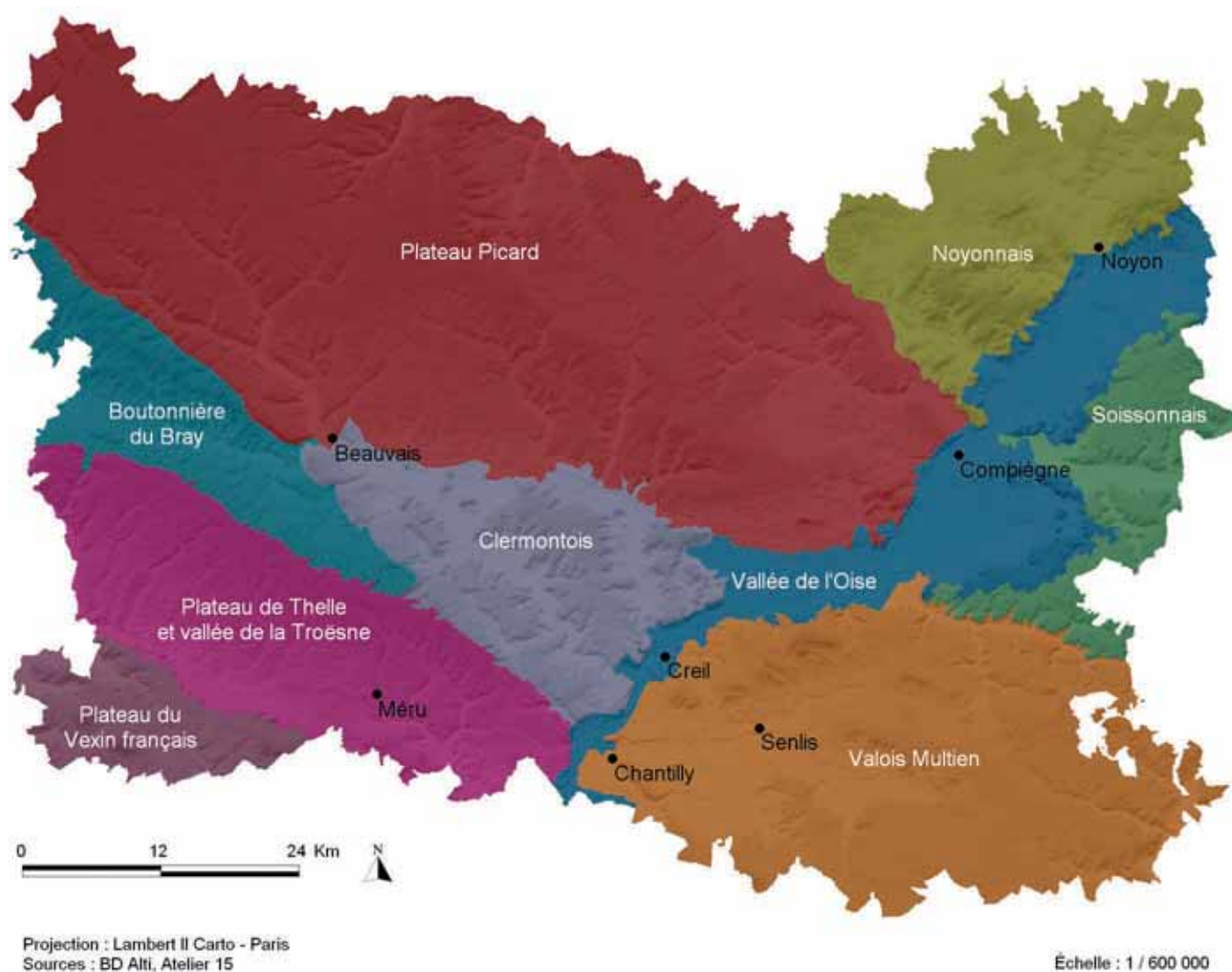
Structure paysagère

Éléments paysagers

UN ATLAS DES PAYSAGES :
OBJECTIF ET MÉTHODE ▶

LES PAYSAGES DE L'OISE

► Les entités paysagères



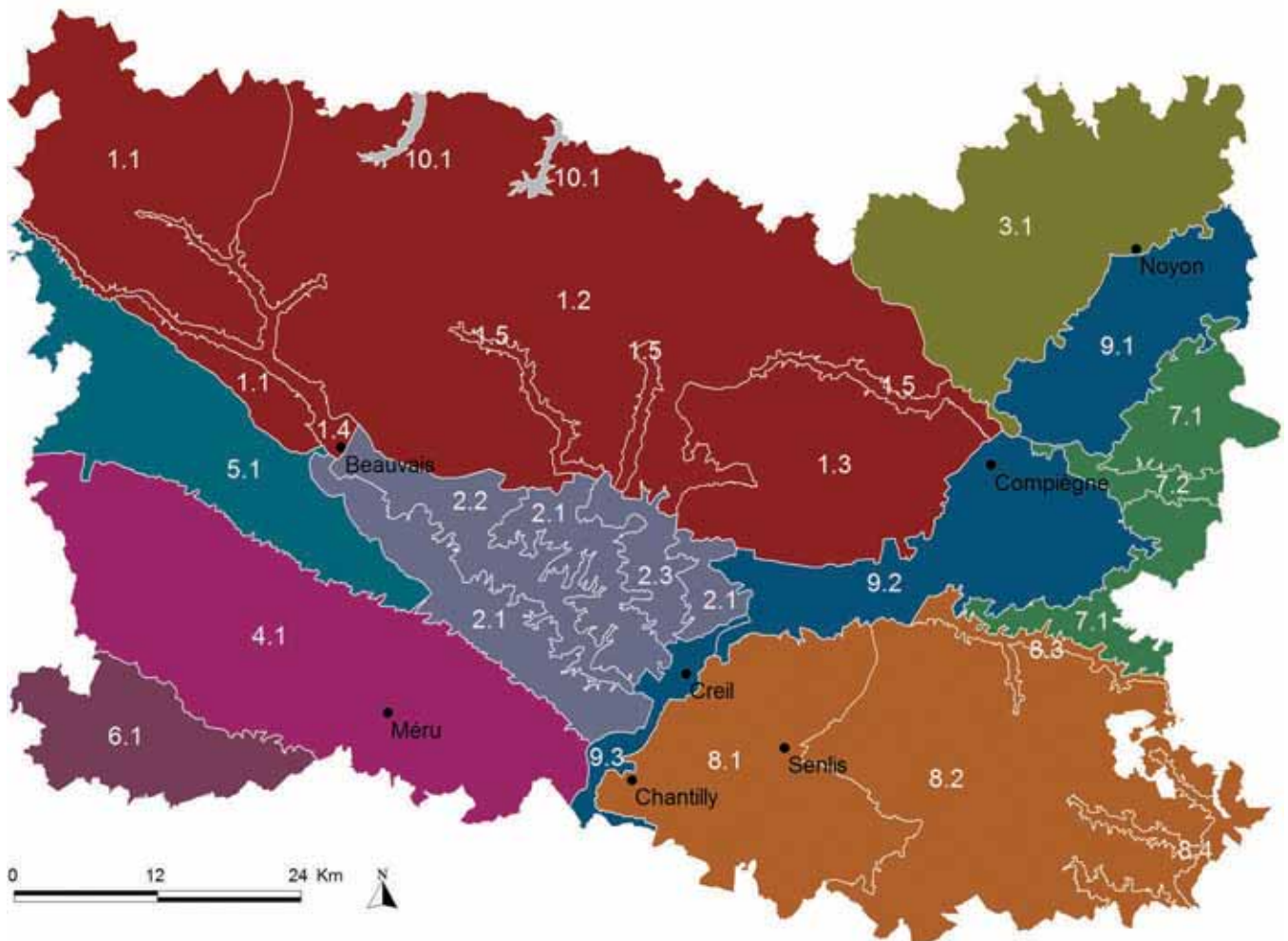
Entités et sous-entités

Le département de l'Oise est divisé en 9 entités et 17 sous-entités paysagères.

Les entités correspondent approximativement aux régions naturelles ou aux petites régions agricoles administratives :

Plateau Picard
Clermontois
Noyonnais
Plateau de Thelle et vallée de la Troësne
Boutonnière du Bray
Plateau du Vexin Français
Soissonnais
Valois Multien
Vallée de l'Oise

Les sous-entités paysagères



Projection : Lambert II Carto - Paris
Sources : BD Alti, Atelier 15

Échelle : 1 / 600 000

Légende

 1.1 Plateau de la Picardie verte	 2.2 Vallée du Thérain-aval	 8.1 Plateau du Valois Multien forestier
 1.2 Plateau du Pays de Chaussée	 2.3 Vallée de la Brèche-aval	 8.2 Plateau du Valois Multien agricole
 1.3 Plaine d'Estrées St-Denis	 3.1 Noyonnais	 8.3 Vallée de l'Automne
 1.4 Vallée du Thérain-amont	 4.1 Plateau de Thelle et Vallée de la Troësne	 8.4 Vallées affluentes de l'Ourcq : Gergogne, Grivette, Autheuil
 1.5 Petites vallées : Brèche, Arré, Aronde	 5.1 Boutonnière du Bray	 9.1 Vallée de l'Oise Noyonnaise
 2.1 Plateaux du Clermontois : Mouy, Montataire, Liancourt	 6.1 Plateau du Vexin français	 9.2 Vallée de l'Oise Compiégnoise
	 7.1 Plateaux du Soissonnais	 9.3 Vallée de l'Oise Creilloise
	 7.2 Vallée de l'Aisne	 10.1 Vallées de la Selle et de la Noye (voir atlas des paysages de la Somme)

Les paysages référents

Six paysages référents, assimilés à des paysages archétypiques, permettent de couvrir de façon synthétique les paysages de l'Oise. Chaque paysage référent est décrit et renvoie à plusieurs sous-entités. A l'inverse, une même sous-entité peut être décrite comme la combinaison de plusieurs paysages référents.

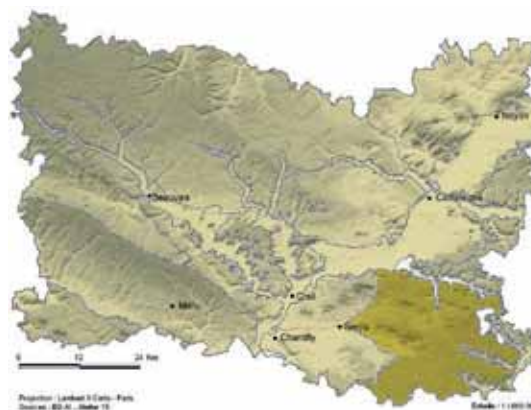
Paysage de bocage et d'herbages

Boutonnaire du Bray -> Picardie Verte, Vallée du Thérain amont, Noyonnais, Plateau de Thelle et Vallée de la Troësne, Plateau du Valois Multien forestier, Vallée de l'Oise Noyonnaise.



Paysage de grandes cultures

Plateau du Valois Multien agricole -> Plateau Picard, Clermontois, Noyonnais, Plateau de Thelle et Vallée de la Troësne, Boutonnaire du Bray, Plateau du Vexin Français, Soissonnais, Plateau du Valois Multien forestier, Vallées affluentes de l'Ourcq, Vallée de l'Oise.





Paysage de polyculture

Vallée de la Brèche amont -> Vallée du Thérain amont, petites Vallées du Plateau picard, Clermontois, Noyonnais, Plateau de Thelle et Vallée de la Troësne, Boutonnaire du Bray, Plateau du Vexin Français, Soissonnais, Plateau du Valois Multien agricole et forestier, Vallée de l'Automne, Vallées affluentes de l'Ourcq, Vallée de l'Oise.



Légende

 Secteur de paysage référent

 Secteurs incluant des paysages du même type que le paysage référent

Paysage de massifs forestiers

Plateau du Valois Multien forestier -> Plateaux du Clermontois, Vallée de l'Aisne, Plateau du Valois Multien agricole, Vallée de l'Oise Noyonnaise, Vallée de l'Oise Compiégnoise.



Paysage industriel et d'activités

Vallée de l'Oise Creilloise -> Vallée du Thérain amont, Vallée du Thérain aval, Vallée de la Brèche aval, Vallée de l'Aisne, Plateau du Valois Multien agricole, Vallée de l'Automne, Vallée de l'Oise.



Paysage post-industriel

Vallée du Thérain aval -> Vallée du Thérain amont, Vallée du Thérain aval, Vallée de la Brèche aval, Plateau du Thelle (Vallée de l'Esches), Vallée de l'Aisne, Vallée de l'Automne, Vallée de l'Oise.



Légende

- Secteur de paysage référent
- Secteurs incluant des paysages du même type que le paysage référent

**LES PAYSAGES DE L'OISE :
PROCESSUS DE
CONSTITUTION**



LES PAYSAGES DE L'OISE :
PROCESSUS DE CONSTITUTION ►

M o r p h o l o g i e

La morphologie du département et sa relation au paysage sont décrites au travers de plusieurs aspects :

La géologie

Il s'agit de la science de la terre. Elle explique ce qui est de l'ordre du sol et du sous-sol (nature, origine, disposition des formations rocheuses ...). Elle concerne donc les grands ensembles : plateaux, grandes vallées, zones limitrophes de grands ensembles, formations particulières (boutonnière*). Elle permet de comprendre la nature de la roche mère dont dérivent les reliefs et les sols, son comportement à l'érosion, ainsi que certains traits récurrents du paysage (entablissements calcaires, présence de cuestras*...).

Le relief et la géomorphologie

La géomorphologie s'intéresse aux formes du milieu naturel et à leurs évolutions, en rapport avec la géologie. Elle permet de comprendre les formes du relief et la nature des sols à une échelle plus détaillée que celle de la géologie : formes des vallées et des vallons, zones de formations de sols par les rivières (alluvions*) ou par gravité et accumulation (colluvions*)...

L'hydrologie et l'hydrogéologie

L'eau est un élément déterminant du milieu naturel et de son évolution : elle creuse des vallées, transporte des éléments minéraux et les roches, les accumule ailleurs.

L'hydrologie explique le réseau hydrographique de surface (fleuves, rivières, rus...).

L'hydrogéologie la met en liaison avec le substrat géologique. Elle s'intéresse à la partie souvent non visible du cycle de l'eau, à savoir les nappes souterraines qui donnent naissance aux sources et marais et qui alimentent certains cours d'eau.

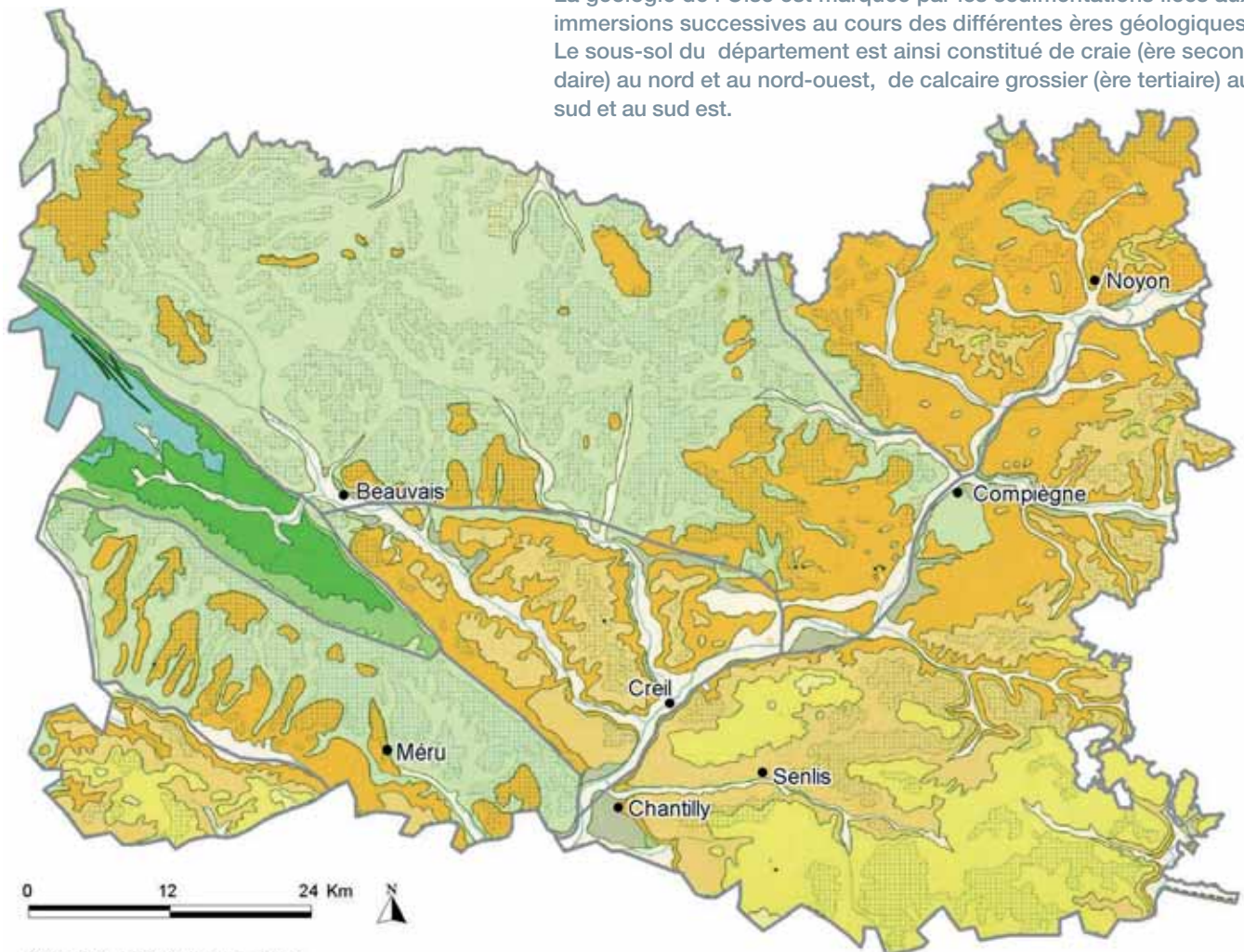
La pédologie

Elle s'intéresse aux sols, c'est-à-dire à la couche superficielle de la terre qui détermine souvent les possibilités de valorisation agricole ou sylvicole* et les modes d'occupation du territoire.



► Géologie

La géologie de l'Oise est marquée par les sédimentations liées aux immersions successives au cours des différentes ères géologiques. Le sous-sol du département est ainsi constitué de craie (ère secondaire) au nord et au nord-ouest, de calcaire grossier (ère tertiaire) au sud et au sud est.



Projection : Lambert II Carto - Paris
Sources : BRGM, BD Cartho

Échelle : 1 / 600 000

Légende

- Alternance de cailloutis plus ou moins sableux, de tourbes et de niveaux argileux peu épais
- Cailloutis, limons remaniés
- Limons à silex plus ou moins sableux
- Meulière de Beauce sur sables de Fontainebleau

- Groupements de marnes, meulière et sables
- Calcaire coquiller grossier du lutétien
- Sables et argiles
- Craie blanche plus ou moins riche en silex

- Craies argileuses
- Marnes, sables, argiles
- Grès, marnes, calcaires, sables et argiles
- Villes principales

Au nord et au nord-ouest : des formations de craie à silex (secondaire)

Dans cette partie du département, la craie entremêlée de lits de silex atteint près de cent mètres d'épaisseur. Les eaux de pluie en décalcifient les couches supérieures et les

transforment en argile rouge ou brune, riche en silex et d'épaisseur très variable. Cet ensemble a été recouvert, à l'ère quaternaire, d'une couche de sable fin ou de limons argileux. Juste avant, durant l'ère tertiaire, une boutonnière* (le Pays de Bray) est venue diviser le plateau crayeux originel en deux par-

ties, séparant le Pays de Thelle (au sud) du plateau Picard (au nord). La boutonnière* du Bray, au relief tourmenté, est séparée de l'un et de l'autre par des versants abrupts, appelés cuestas*.

Le Pays de Thelle présente un relief un peu tourmenté et une déclivité



Craie à silex

vers le sud. Dans ses parties les plus hautes, les eaux de ruissellement ont découpé les dépôts superficiels de limons et découvert l'argile à silex.

Le Plateau Picard descend en pente douce vers l'est. Sa partie ouest (la Picardie Verte), plus élevée et au relief plus accentué, présente des affleurements d'argile à silex qui sont le fait d'une érosion plus vive que sur le reste du plateau. Au centre (Pays de Chaussée) et à l'est (Plaine d'Estrée Saint-Denis), les limons des plateaux sont au contraire abondants. Il atteint des épaisseurs parfois considérables, jusqu'à plusieurs mètres, dans la Plaine d'Estrée Saint-Denis.

La craie affleure encore sur les pentes des nombreuses vallées qui entaillent ces formations et dont les fonds sont recouverts d'alluvions* quaternaires.

Au sud et au sud-est : des formations de calcaire grossier

Au sud et au sud-est, le sous-sol est constitué d'épaisses couches de calcaires coquilliers. Plus dur que la craie, il forme des régions homogènes, composées de vastes plateaux. Ceux-ci sont quasi horizontaux, très découpés, le plus souvent recouverts d'un limon épais, profond et

dépourvu de cailloux. Dans leur partie sud-est (le Valois-Multien), ces formations sont surmontées d'une strate de calcaire de Saint-Ouen auprès de laquelle se sont accumulés des limons, des loess* (limons d'origine éolienne) et des sables d'âges variés.

Le nord-est et la boutonnière* du Pays de Bray : des zones à géologie complexe

L'extrémité nord-est du département, le Noyonnais, est une région de collines assez élevées. Elle est insérée entre le pays de craie et le pays de calcaire et comporte presque toutes les assises géologiques du début du tertiaire (Eocène).

La boutonnière* argileuse du Pays de Bray présente aussi des terrains très variés, bien qu'elle se soit formée au sein de l'assise crayeuse. Elle résulte de plissements provoqués par le contrecoup des poussées alpines (fin de l'Eocène, ère tertiaire) et qui ont subi une érosion mettant à jour des couches géologiques anciennes (argiles à silex secondaires).

Dans les deux cas, la géologie y est très complexe et les sols varient sur de faibles distances. Sables, argiles, marnes se succèdent et rendent délicate une caractérisation géologique d'ensemble de ces entités. ■

Les régions géologiques

Craie (ère secondaire)



Calcaire grossier (ère tertiaire)



Géologie complexe : Boutonnière*



Géologie complexe : collines et buttes témoins*



Source : CETE

Mots clés

Alluvions* : sables, limons /loess*

Craie : décalcification, argile à silex

Calcaire : buttes témoins*

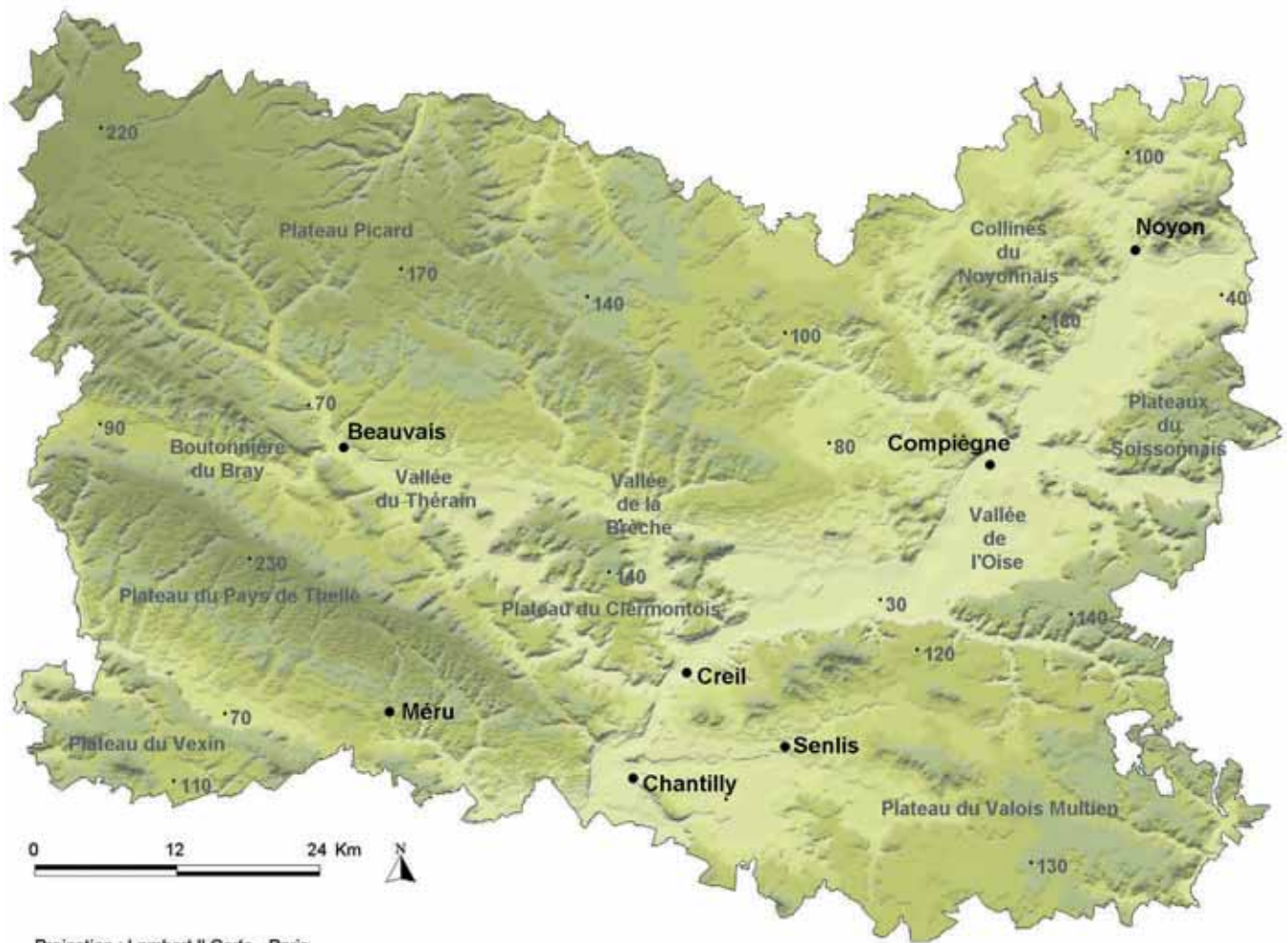
Boutonnière* : plissement, érosion, argile

* Voir glossaire complet en annexe



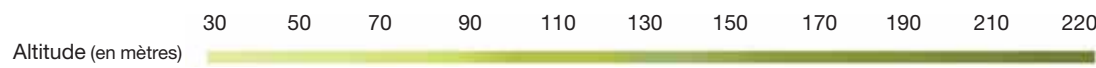
Relief

Le département de l'Oise appartient à la limite nord du bassin parisien. Il forme une dépression ample et peu marquée, bordée au nord par le bombement de l'Artois et le massif Ardennais, à l'ouest par la boutonnière* du Bray et au sud par le centre du bassin parisien. L'Oise présente ainsi un relief doux, de faible amplitude et ne dépassant guère deux cent mètres d'altitude. Il est constitué d'un assemblage de plateaux s'articulant autour de vallées ou de zones présentant un relief localement plus complexe.



Projection : Lambert II Carto - Paris
Sources : BD Cartho, BD Alti

Échelle : 1 / 600 000





La cuesta* du Bray

L'Oise en limite nord du bassin parisien ; entre Artois, Ardennes, Champagne et Bray.



Le Plateau Picard occupe le nord-ouest du département. Il plonge en pente douce en direction du sud est, vers la Vallée de l'Oise.

Au sud, il butte contre les plateaux du Clermontois qui encadrent les vallées de la Brèche et du Thérain. Au sud-ouest, il est limité par le rebord nord de la boutonnière* du Bray, elle-même bordée au sud par une cuesta* (cuesta* du Bray) qui la sépare du Plateau de Thelle.

Ce plateau plonge de la cuesta* du Bray vers celle du Vexin, au pied de laquelle coulent la Troësne et sa val-

lée. Le Plateau du Vexin prolonge la cuesta* du même nom vers le sud.

L'est du département est formé, du nord au sud, par : la plaine collinéaire du Noyonnais, la Vallée de l'Oise, les plateaux du Soissonnais encadrant la Vallée de l'Aisne, le Plateau du Valois Multien au sud des vallées de l'Automne et de l'Oise. ■

Mots clés

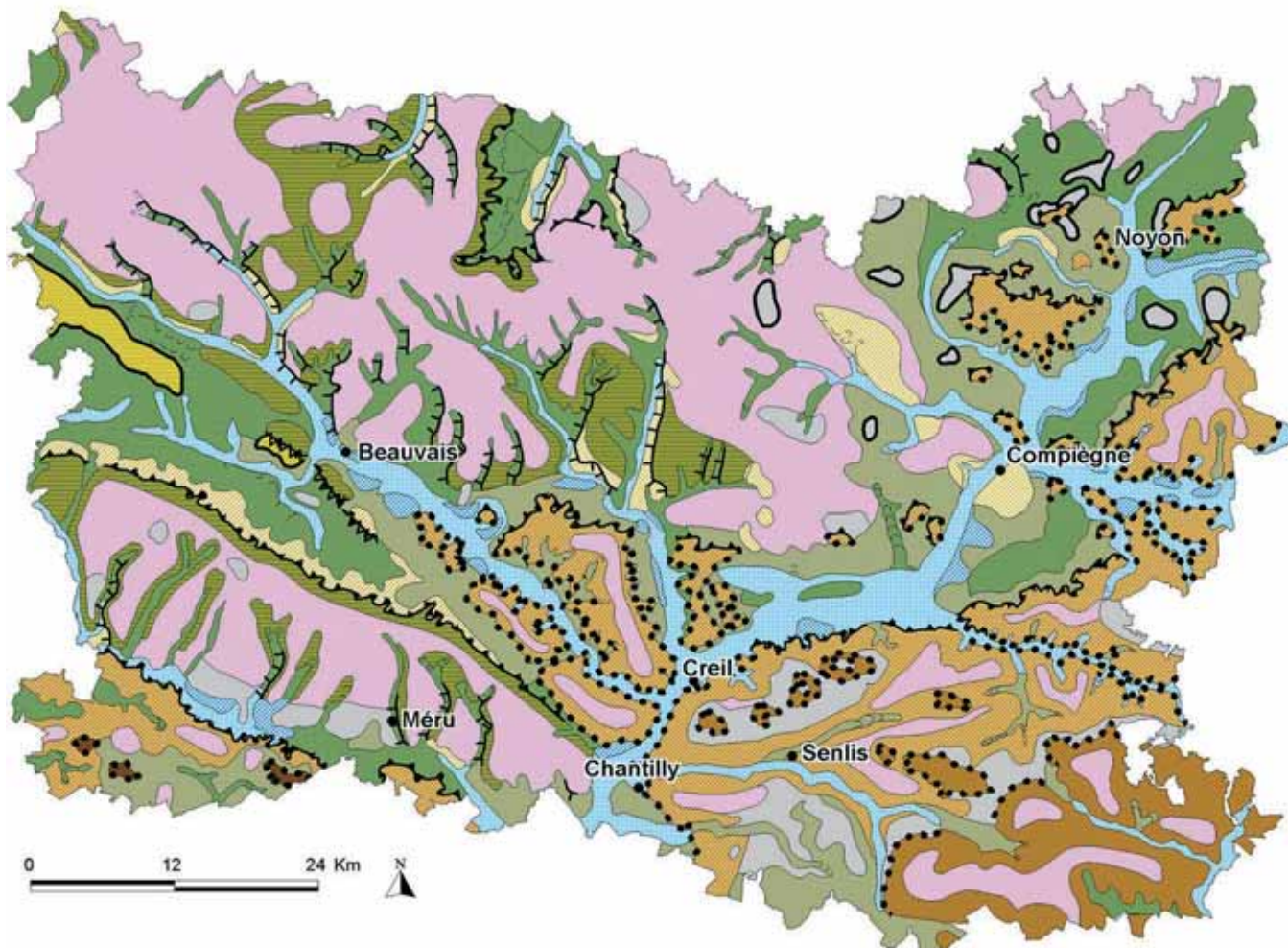
Relief doux
Synclinal
Faibles amplitudes
Plateau
Boutonnière*
Cuesta*
Vallées
Plaine collinéaire (buttes témoins*)

* Voir glossaire complet en annexe



► Géomorphologie

Les caractéristiques du socle géologique de l'Oise conduisent à distinguer les espaces des plateaux de ceux des vallées. Les vallées ont une appartenance géologique variée : vallées de craie, de calcaire, de zone géologique complexe, ou encore vallées limitrophes* entre ces trois grandes entités géologiques.



Projection : Lambert II Carto - Paris
Sources : BRGM

Échelle : 1 / 600 000

Légende

- | | | |
|---|--|---|
| Calcaire grossier (Lutétien) | Craie blanche (Sénonien) | Alluvions sablo-caillouteuses des terrasses |
| Calcaire de St-Ouen (Bartonian) | Formations colluviales sablo-limoneuses ou sableux | Loess et limons |
| Calcaire ou meulière (Aquitaniens-Stampien) | Formations colluviales limono-argileuses ou argile | Autre corniche |
| Formations lithologiques variées du Pays de Bray | Alluvions limono-argileuses des plaines alluviales | Rupture de pente |
| Formations résiduelles à silex | Sables d'âges variés (de l'Albien au Stampien) | Cuesta |
| Craie glauconneuse et craie grise siliceuse ou gaiz | | Versant abrupt |
| | | Crêt |
| | | Villes principales |



Front de taille, carrière calcaire (Saint-Maximin) (Photo : Fabien Bellagamba)

La géomorphologie concerne des aspects du socle qui structurent le paysage et qui peuvent se lire à partir de la carte.

L'origine et l'évolution des formes (morphogénèse*)

Les couleurs chaudes (jaune, rouge, brun ...) caractérisent les terrains en place. On les appelle ensembles morphostructuraux car ils font partie de la structure du socle.

Les couleurs froides (bleu, vert...) correspondent au contraire à des formations dites morphodynamiques car elles sont plus mobiles. Elles peuvent avoir une origine exogène telles que les alluvions* apportées par les eaux (rivières, anciennes mers ou anciens lacs) ou les colluvions* qui résultent de l'érosion ou du déplacement de matière par le climat (gravité, vent).

L'opposition entre couleur chaude et couleur froide permet une lecture

rapide de l'importance du remaniement subi par les terrains en place.

La description des formes (morphographie*)

Les formes sculptées par l'érosion sont représentées par des signes en traits, les formes d'accumulation par des signes en pointillés. Les formes structurales (cuesta*, corniche ...) sont portées en noir.

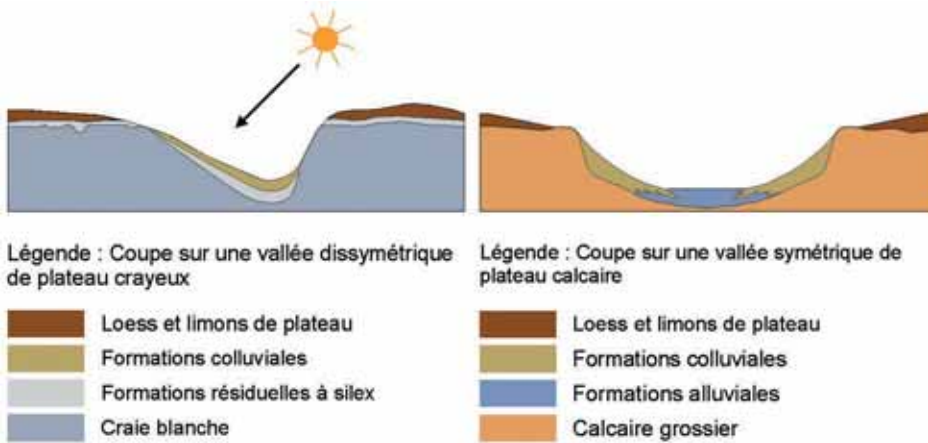
La nature des roches (lithologie*)

Les formations lithologiques sont indiquées par les mêmes couleurs que le système morphogénétique (brun pour le calcaire, jaune pour la craie, bleu pour les alluvions*...). Celles qui sont cohérentes sont représentées par des traits, des tirets ou d'autres symboles (rectangles pour le calcaire). Celles qui sont meubles et détritiques sont représentées par des points (ou des symboles discontinus) de taille pro-

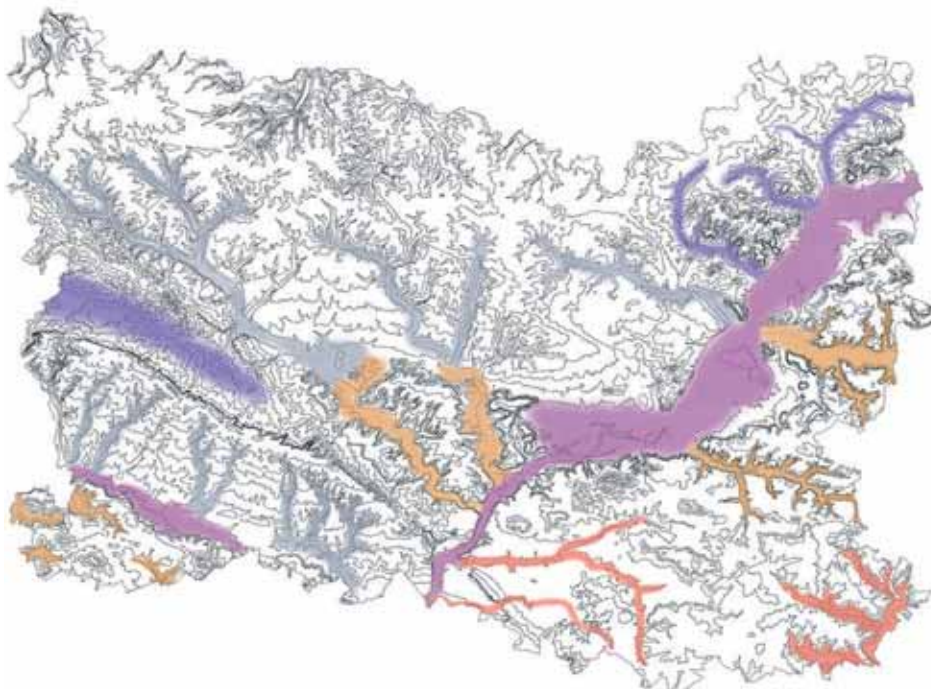
portionnelle à leur granulométrie (points fins pour les sables ou les alluvions* limono-argileuses, épais pour les alluvions* sablo-caillouteuses). Par définition, les argiles sont plus fines que les limons et les lœss*, qui sont plus fins que les sables, eux mêmes plus fins que les cailloux.

Ces trois dimensions permettent, d'une part, de distinguer les espaces de plateaux des espaces de vallées, d'autre part de subdiviser les espaces de vallées en quatre types :

- les vallées des plateaux crayeux (vallée de l'Aronde ...),
- les vallées des plateaux de calcaire grossier (vallée de l'Automne ...),
- les vallées des zones géologiques complexes (vallée du Matz...),
- les vallées limitrophes* des grandes masses géologiques (vallée de l'Oise, vallée de la Troëсне ...).



Source : d'après Atlas de l'Oise 2002



Les espaces de plateaux

Le nord et le nord-ouest du département sont occupés par le plateau de craie (secondaire). Vers le sud et le sud-est, des calcaires résistants (tertiaire) alternent avec des assises meubles de sables et d'argiles, l'ensemble reposant en discordance sur la craie. Les plateaux de craie et de calcaire sont différents. Le premier forme un vaste plan incliné vers le sud-est alors que les seconds ont une allure tabulaire. Le quaternaire a fini de donner à la région sa physionomie actuelle en creusant des vallées, en édifiant des terrasses quaternaires et en déposant des loess* et des limons.

La morphologie du contact entre les formations de calcaire tertiaire et de craie secondaire est variable : cuesta* au profil raide au Sud-Ouest du département (limite Vexin / Pays de Thelle), buttes de calcaire plus ou moins surmontées d'argiles au Nord-Est (limite Noyonnais / vallée de l'Oise / Plateau Picard).

Les espaces de vallées

Les vallées présentent des caractères parfois très différents de ceux des pays qu'elles traversent ou limitent.

Vallées des plateaux crayeux

Les plateaux de craie (plateau Picard, plateau de Thelle) sont disséqués par un réseau de vallées sèches au chevelu ramifié. Celui-ci se greffe le plus souvent sur des vallées principales drainées telles que celles de l'Avelon (Pays de Bray), de la Brèche ou du Thérain (plateau Picard). Vallons secs et vallées humides présentent un modèle asymétrique qui date des glaciations quaternaires. A cette époque, l'alternance quotidienne gel-dégel des versants nord et ouest, exposés respectivement au sud et à l'est, a entraîné un éclatement et une « liquéfaction » de la craie. Celle-ci s'est écoulée en fond de vallée adou-

cissant ainsi le profil de ces versants. Au contraire, les versants moins exposés ont été comme fossilisés par le gel et ont conservé un relief plus abrupt, comme en témoignent les espaces de vallées formés par les vallons secs affluents des sections amont de la Brèche et du Thérain, ou encore par les vallons humides affluents de la Troësne. De même, la pente des plateaux est quatre fois plus importante en rive droite du Thérain qu'en rive gauche.

Ces vallées se raccordent les unes aux autres avec des pentes très progressives, encore fortes dans les vallées sèches de la partie haute du plateau, mais très faibles à leur débouché vers l'Oise.

Vallées des plateaux de calcaire grossier

Dans les régions de calcaire, l'érosion a dégagé des formes structurales nettes. Le réseau hydrographique a creusé des vallées encaissées aux versants abrupts. Ainsi, les vallées principales se raccordent aux plateaux qui les dominent par des talus pentus, notamment en rive gauche de l'Oise. La Brèche aval et plus encore le Thérain aval coulent dans des vallées étroites à fond plat, aux versants symétriques et au tracé sinueux. Les affluents de l'Aisne occupent des échancrures profondes, étroites et escarpées qui témoignent de la vigueur de cette érosion.

Vallées des zones géologiques plus complexes

Dans les régions géologiques plus complexes, les espaces de vallées sont constitués de larges dépressions humides, aux versants dissymétriques, aux sols souvent gorgés d'eau, cernées de coteaux abrupts, de cuestas* ou de buttes témoins*. Ainsi en va-t-il de la partie Noyonnaise de la vallée de l'Oise, au nord-est du département où elle forme une vaste

plaine collinéaire entre les plateaux de craie et de calcaire grossier. Ainsi en va-t-il aussi de la boutonnière* du Pays de Bray, vaste dépression argileuse bordée par deux cuestas* entre lesquelles coule l'Avelon, un affluent du Thérain qui reçoit les nombreux ruisseaux descendant de la cuesta* sud.

Vallées limitrophes* des grandes masses géologiques

Les vallées de l'Oise et de la Troësne occupent ces limites.

La vallée de l'Oise constitue une plaine alluviale à faible pente, au profil changeant et aux nombreux méandres : elle se dilate en une large plaine entre craie et calcaire au niveau de Compiègne ; elle se resserre et s'encaisse du fait de la proximité des plateaux et des collines au niveau de Creil.

La Troësne coule d'est en ouest dans la dépression constituée par la rencontre entre la faible pente du plateau de Thelle et la cuesta* du Vexin. Elle est tantôt dilatée en une large zone humide à la végétation caractéristique comme à la hauteur de Liancourt ou Loconville, tantôt réduite à un simple trait à peine perceptible dans le paysage de grande culture du plateau de Thelle. ■

Mots clés

Morphogénèse* : terrains en place / formations dynamiques (alluvions*, colluvions*).

Morphographie* : érosion, accumulation, formes structurales (cuesta*, corniche).

Lithologie* : formations meubles détritiques, formations cohérentes.

Granulométrie : argiles, limons/loess*, sables, cailloux.

Plateaux

Incliné de craie secondaire / tabulaires de calcaire tertiaire.

Contact secondaire/tertiaire : Cuesta*, terrasses quaternaires, buttes de sables.

Limons/loess* quaternaires.

Vallées

Sèche, drainée (humide).

Craie, vallée humide dissymétrique (Brèche amont, Thérain amont) : glaciations quaternaires, versant ensoleillé érodé.

Calcaire, vallée encaissée symétrique (Brèche aval, Thérain aval) : versants abrupts.

Vallée de zone géologique complexe (Troësne/Bray, Oise/Noyonnais).

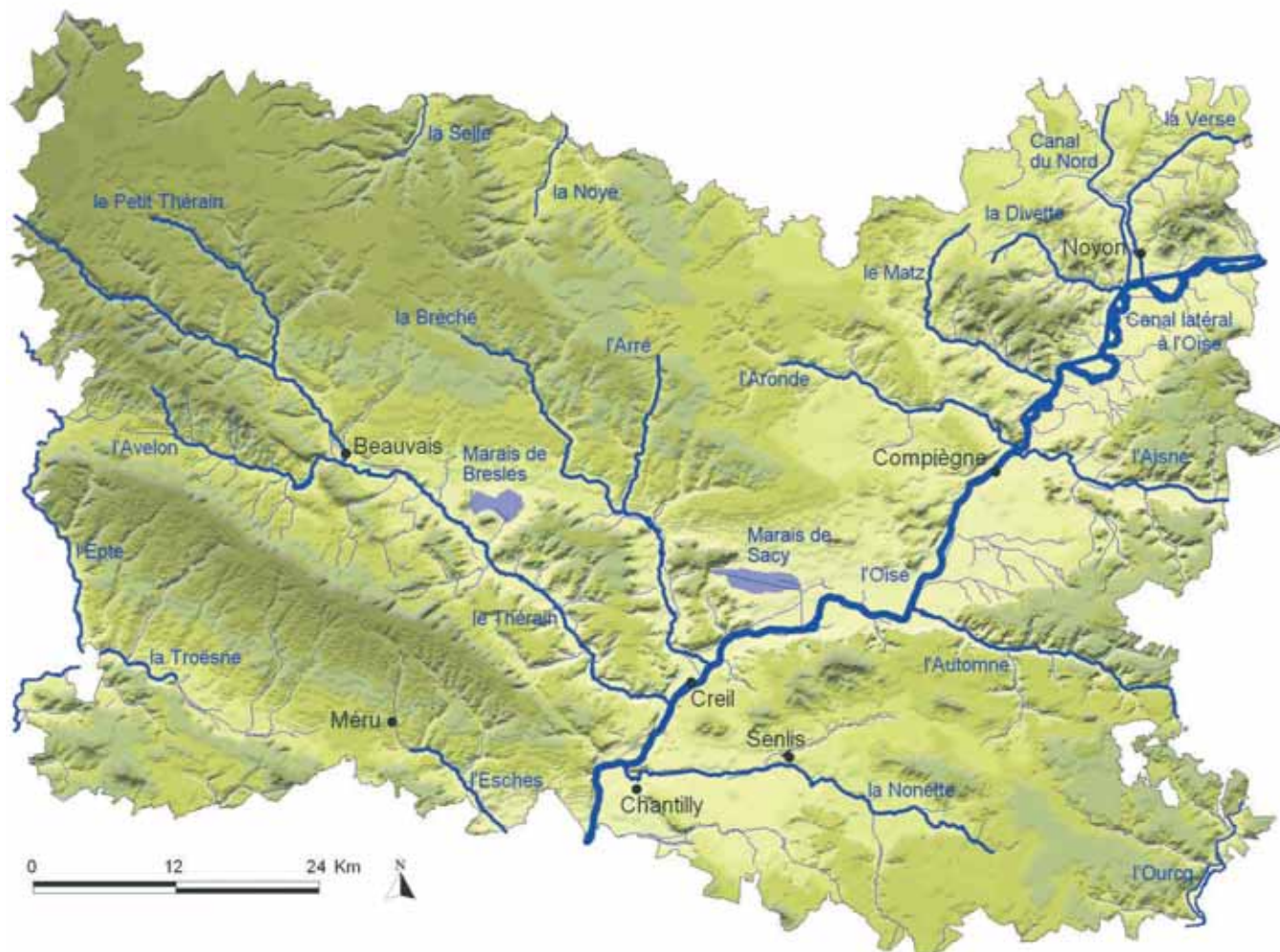
Vallée limitrophe* : Oise, Troësne.

* Voir glossaire complet en annexe



Morphologie





► Hydrologie et hydrogéologie

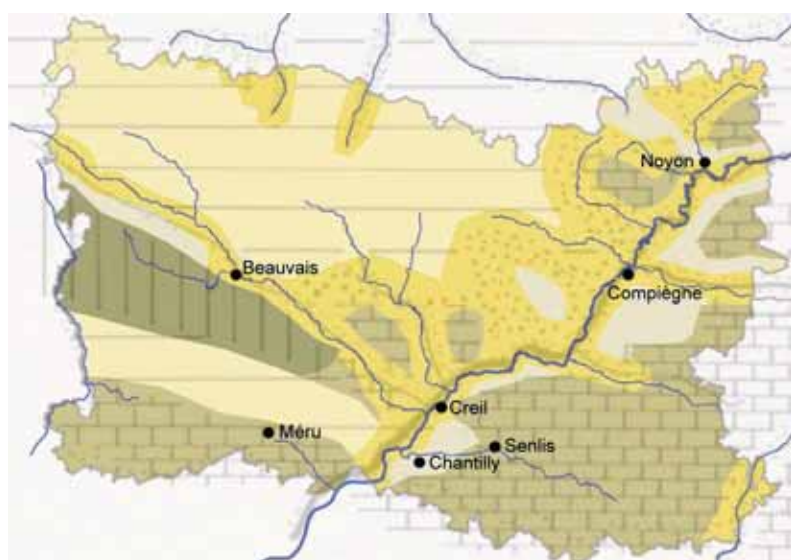


Projection : Lambert II Carto - Paris
Sources : IGN, BD Cartho

Échelle : 1 / 600 000

Légende

-  Réseau hydrographique principal
-  Réseau hydrographique secondaire
-  Rus et ruisseaux
-  Villes principales



Légende : les nappes aquifères

	des terrains tertiaires		des alluvions		nappe du Bray
	de la craie		niveaux imperméables		

Source : d'après Picardie, Encyclopédie régionale Bonneton 1992

Les eaux de surface

Les eaux de surface du département se partagent entre les bassins versants de l'Oise, de la Somme (Selle, Noye), de l'Epte (Troësne) et de la Marne (Ourcq alimenté par la Gergogne, le Grivette et le Ru d'Authueil). L'Oise et l'Epte sont des affluents de la Seine.

Le recueil des eaux se fait à partir des vallons secs au régime temporaire, aussi appelés «fonds» sur le Plateau Picard, puis des vallées humides qui se jettent dans les rivières affluentes des principaux cours d'eau.

Les nappes souterraines

Si ces eaux de surface marquent de toute évidence le paysage, les eaux souterraines ont aussi un impact majeur. Il dépend du type de nappe qu'elles occupent et de son régime d'écoulement. Quatre nappes ou ensembles de nappes, par ordre décroissant d'importance, doivent être distinguées : la nappe de la craie, les nappes du tertiaire, les nappes alluviales et la nappe du Bray. Leur régime d'écoulement peut être libre lorsqu'elles traversent des couches géologiques perméables. Il devient captif lorsqu'elles sont prisonnières

de couches géologiques imperméables qui les retiennent ou les guident. Ces nappes laissent ainsi des empreintes diverses sur le paysage. Les empreintes directes sont les cours d'eau, marais ou sources de fort débit (pas de lacs naturels) qu'elles alimentent librement. Les empreintes indirectes (nappes captives) sont perceptibles via l'engorgement des sols et l'émergence de multiples petites sources (vallée de la Brèche).

A ces déterminations naturelles est venue se surimposer l'action de l'homme. L'exploitation des alluvions* a laissé dans les principales vallées (Oise, Aisne, Thérain aval) un chapelet de ballastières et de gravières qui sont autant d'opportunités de résurgences pour les eaux souterraines.

Les nappes alluviales

Les nappes alluviales ont un régime libre : elles sont en communication avec les vallées de l'Oise, de l'Aisne et du Thérain, au fond desquelles se concentrent des dépôts alluvionnaires grossiers (gravier, sables). Elles façonnent ainsi les grands paysages de vallées. L'Oise recueille aussi les

Bassins versants

Oise



Somme



Epte



Marne



Source : Ministère de l'Environnement.



Le marais de Sacy

eaux superficielles de l'essentiel du département au travers de nombreux affluents : Thérain, Brèche, Aronde, Verse, Divette et Matz en rive droite ; nombreux rus et petites rivières descendant des plateaux de calcaire grossier (Soissonnais, Valois-Multien) en rive gauche.

La nappe de la craie

Cette nappe est libre dans tous les secteurs qui ne sont pas recouverts par des formations imperméables, c'est-à-dire principalement sous les plateaux de craie. Dans ces zones, la profondeur de la nappe est très variable. Elle affleure dans certains secteurs, comme dans le marais de Sacy au Nord de Pont-Sainte-Maxence, dans le marais de Bresle entre Clermont et Beauvais ou encore dans la vallée de la Troësne où émergent de nombreuses sources. Des sources jaillissantes fournissant de très gros débits peuvent aussi prendre naissance au cœur des vallées humides, lorsque la nappe se met en charge sous des alluvions* récentes semi-perméables. Il en va ainsi des « trous bleus » de la vallée de la Brèche ou de certaines sources des vallées de l'Aronde et du Thérain. Ces sources sont en revanche plus rares sur le plateau de craie du fait de son sous-sol très perméable.

Les nappes du tertiaire

Dans les moitiés sud-est et sud-ouest du département, la craie passe sous les couches argileuses imperméables du tertiaire ou sous les alluvions* fines semi-perméables des principaux cours d'eaux. La nappe devient alors captive des terrains tertiaires. Sa présence est peu perceptible, si ce n'est au niveau des vallées ou des dépressions géologiques. Si, par exemple, l'argile affleure et constitue le fond de vallée, comme dans les vallées de l'Oise ou du Thérain, les sols sont engorgés la plus grande partie de l'année. Pour peu que la nappe se fasse permanente, ils font localement place à des tourbières comme dans les vallées du Thérain ou de la Brèche.

La nappe du Bray

Dans la boutonnière* du Pays de Bray, l'argile affleure sur les versants au-dessus de la rivière (Avelon). Elle libère la nappe qu'elle tenait captive, au travers de nombreuses petites sources à faible débit qui maintiennent les versants humides. ■

Mots clés

Nappe.

Régime captif/libre.

Nappe alluviale : libre, vallée alluviale.

Nappe de la craie : libre, marais, trous bleus, sources jaillissantes.

Nappe du tertiaire : captive, argile affleurante, vallées humides, tourbières.

Nappe du Bray : captive, argile affleurante, petites sources de coteaux.

* Voir glossaire complet en annexe



Les sols résultent de l'action du climat, par érosion de la roche mère ou déplacement de matériaux. Ils conditionnent la fertilité du territoire et marquent fortement les paysages. L'érosion par le climat et les cours d'eau étant forte dans l'Oise, on y distingue plusieurs catégories de sols : les formations de plateaux, de versants et celles, alluvionnaires, de vallées.

Les sols riches et fertiles sont constitués de limons sur les plateaux ou d'alluvions* récentes dans les vallées.

Les limons, lorsqu'ils sont homogènes, épais et dépourvus de cailloux, constituent les meilleures terres agricoles. Ils sont moins fertiles lorsqu'ils sont plus minces ; ils se mélangent alors au sous-sol et se chargent en cailloux calcaires, en argile ou en silex.

Les alluvions* récentes sont fines et donnent des sols très fertiles dans les vallées ayant une pente suffisante pour que l'eau n'y stagne pas. Dans le cas opposé, elles deviennent marécageuses et peuvent être le lieu de formation de tourbe (vallée de la Troësne autour de Chaumont-en-Vexin ; vallée de la Brèche ; vallée du Thérain au niveau du marais de Bresles ; vallées du Matz, de la Divette et de la Verse).

D'une façon générale, les sols sont

issus de l'érosion de la roche mère ou d'un apport exogène, effectué par le vent ou les eaux. L'influence climatique est donc déterminante. Son impact sur les formations récentes (quaternaires) dépend de la topographie. Aussi distingue-t-on les formations de plateaux, de versants et les formations alluviales.

Les formations de plateaux

Ces formations sont de quatre types :

- Le **limon des plateaux** est un complexe (formations résiduelles + cailloutis + paléosols) qui comprend des limons. Ceux-ci ont été mis en place au cours des glaciations quaternaires et sont composés de quartz et de minéraux argileux. Ils sont très épais sur les plateaux de craie mais sont aussi présents sur les plateaux de calcaire grossier. Ce sont des sols très fertiles.

- Les **cailloutis des plateaux** sont

Le climat actuel de l'Oise

Modéré : influence océanique et continentale.

Variations locales : relief, proximité du littoral, couvert végétal.

Précipitations annuelles :

600 à 800 mm (moyenne).

Décroissantes vers le centre et l'est.

Vents :

- Nord-Ouest à Sud-Ouest (influence océanique, sur le Plateau Picard).

- Est à Nord-Est (influence océanique, à l'intérieur des terres).



Le Plateau Picard, limons



Larris* sur un affleurement de craie, cuesta* du Pays de Thelle

des sols plus grossiers, parfois associés à des débris calcaires provenant du substrat et enrobés dans une matrice sablo-argileuse.

- Les **formations résiduelles à silex** résultent de la dégradation de la craie (décalcification). Elles sont donc surtout présentes sur les plateaux de craie et sont constituées de matériaux grossiers, notamment de silex, pris dans une matrice de sable et d'argile.

- Les **formations sableuses résiduelles** sont dérivées de sables (sables Bartonniens). Elles sont surtout présentes au niveau des plateaux de calcaire grossier.

Les formations superficielles de versants

Les versants à fortes pentes recueillent des matériaux mélangés dérivés des plateaux : fragments de calcaire, matériaux résiduels de la craie. Ils peuvent être imbriqués les uns dans les autres et d'épaisseur variable : un à deux mètres sur les versants crayeux ; jusqu'à dix mètres en bordure des plateaux calcaires.

Lorsque les versants ont une pente douce, ou encore dans les vallons secs, des colluvions* limoneuses peuvent s'accumuler. Elles proviennent des limons des plateaux et leur épaisseur est variable : elle atteint, par exemple, dix mètres à

Montataire. Des lentilles sableuses peuvent s'y intercaler.

Enfin, des colluvions* sableuses s'accumulent au bas des versants et peuvent atteindre jusqu'à deux mètres d'épaisseur (sables Cuisiens).

Même de faible pente, les versants, les vallées sèches ou les buttes tertiaires (matériaux argileux, limoneux ou marneux) constituent les seules formations dont la morphologie peut évoluer à notre échelle de temps (formations morphodynamiques). En année pluvieuse, par exemple, les vallées collectent les eaux qui peuvent déplacer des formations superficielles apparemment stables et provoquer des glissements de terrain ou des coulées de boues.

Les formations alluviales

On distingue les alluvions* anciennes et les alluvions* plus récentes (voire actuelles) qui les recouvrent. Les premières sont plutôt grossières, caillouteuses à la base (graviers, cailloux roulés) et sableuses au sommet. Elles atteignent 5 à 8 mètres d'épaisseur. Les secondes sont plus fines. Elles sont composées d'argile, de limons, de sables fins et de tourbe. Leur épaisseur est en général de quelques mètres mais elle peut atteindre 10 mètres comme à Creil. ■

Mots clés

Formations de plateaux : limons fertiles, cailloutis, formations résiduelles à silex, sables.

Formations de versants : formations résiduelles, colluvions* limoneuses, sables.

Formations alluviales : alluvions* récentes fines fertiles, alluvions* anciennes grossières, tourbes.

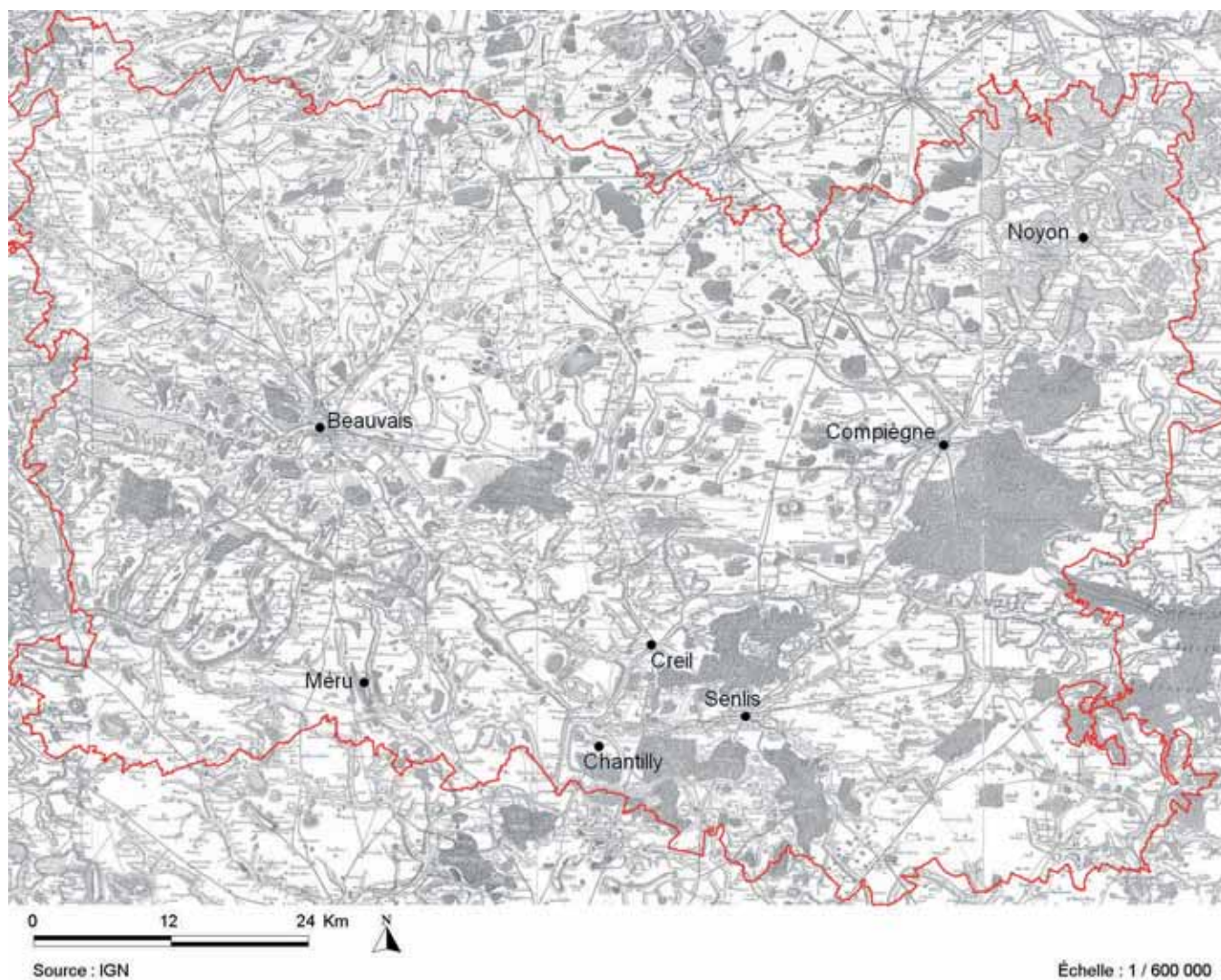
* Voir glossaire complet en annexe

LES PAYSAGES DE L'OISE :
PROCESSUS DE CONSTITUTION ▶

H i s t o i r e

► Histoire

L'histoire de l'Oise peut se résumer à grands traits en six périodes : de la préhistoire à la période gauloise ; la période gallo-romaine et le Haut Moyen Age ; la période Capétienne ; la révolution ; le XIX^e et la première moitié du XX^e siècle ; la période récente. Chacune a laissé une empreinte sur le territoire et les paysages.



Carte de Cassiny
(XVIII^e siècle)



Château de Montepilloy (Plateau du Valois Multien) : Les ruines du château-fort, incluses dans une ferme, montrent l'importance de cette forteresse médiévale dont il ne reste que la porterie, des fragments d'enceinte et les restes d'un donjon.

De la préhistoire à la période gauloise

De la préhistoire à la période gauloise, l'homme se sédentarise dans un milieu originel de chênaie mixte (forêts de chênes et de hêtres) qui couvre pratiquement toute la région et qu'il défriche. Le néolithique est l'époque d'une première agriculture itinérante sur défriche-brûlis, implantée sur les coteaux des vallées (Oise, Aisne) puis en bordure de plateau. Les communautés sont installées en habitat rubané, selon une implantation parallèle à la rivière. Plus d'une cinquantaine d'implantations ont ainsi été identifiées, dont celle de Longueil-Sainte-Marie qui en garde les plus beaux témoignages. La domestication des animaux et des plantes permet la sédentarisation agricole progressive (-5000 ans av. J.C.). Les Gaulois (origine vers - 5000 ans av. J.C.) installent de grandes « fermes indigènes », ancêtres des villae gallo-romaines, des maisons

comme à Verberie ou encore des sanctuaires comme à Gournay-sur-Aronde. Le mégalithique (fin du quatrième millénaire avant notre ère) voit s'édifier les premières enceintes fortifiées avec fossé et palissades dont on trouve encore des traces à Pontpoint, Catenoy ou Jonquières. La sédentarisation de la population à l'époque gauloise s'accompagne d'un défrichement continu qui ouvre progressivement le paysage forestier.

La période gallo-romaine et le Haut Moyen Age

La période gallo-romaine et le Haut Moyen Age correspondent, après la conquête romaine, au développement d'un important réseau de voies romaines qui relie villes et régions pour servir les intérêts stratégiques et commerciaux de l'Empire. Beauvais (Caesaromagus), Senlis (Augustomagus) et Noyon (Noviomagus) sont les trois grandes villes. Cette période est marquée par une forte croissance démographique

et un développement agricole significatif. Elle s'accompagne des premiers défrichements massifs. Les romains introduisent le blé, l'orge et développent les cultures céréalières. Ils constituent de grands domaines agricoles et construisent un réseau de *villae* encore aisément repérables en vues aériennes. Ce sont de vastes exploitations regroupant des centaines de paysans libres et d'esclaves. Avec la conquête de Soissons (488), les Francs (mérovingiens et carolingiens) succèdent aux romains. Ils font de l'Oise, et notamment de Compiègne, un lieu de séjour privilégié. Plusieurs villas ou fermes-palais royaux sont édifiées sur les bords de l'Oise (Compiègne, Choisy-au-Bac, Verberie) pour s'adonner à la chasse en forêt. Près des trois quarts des villages picards existaient déjà au temps de Charlemagne.

Le Haut Moyen Age (1140 à 1240) est la période où commence la christianisation de l'Oise. L'Église devient un grand propriétaire terrien (30 à 40 % des terres). L'évangélisation des campagnes s'accompagne de l'édification de nombreuses abbayes (Saint-Lucien de Beauvais, Saint-Corneille de Compiègne, Saint-Germer de Fly, etc.) et de la constitution de grands domaines ecclésiastiques. Le défrichement s'intensifie. Hameaux et villages se multiplient : ils s'installent dans les clairières ou le long d'axes de défrichement qui sont à l'origine des premiers villages-rues.



La cathédrale Saint-Pierre de Beauvais (XIII^e-XV^e) est présente dans le grand paysage. Vue à partir de Fouquénies (Photo C. Ansart)

La dynastie des Capétiens

Du XI^e au XVIII^e siècle, la dynastie des Capétiens marque l'Oise de son empreinte en créant un patrimoine défensif, ecclésiastique et forestier dont nous héritons aujourd'hui et qui façonne les paysages de la région.

Dès le XI^e siècle, les premiers capétiens érigent des forteresses (Beauvaisis, Valois et Multien, Vallée de l'Epte) et reprennent les fortifications autour des villes (Beauvais, Senlis, Clermont, Gerberoy, Pont-Sainte-Maxence, etc).

Les XII^e et XIII^e siècles sont des périodes de prospérité. Les villes et l'industrie textile se développent. Philippe Auguste construit des voies de communication entre Paris et les principales villes de l'Oise. Des châteaux, des églises, des abbayes et des cathédrales sont construits grâce au développement de l'exploitation des carrières. Les fermes et les granges datant de cette époque ont l'aspect de véritables cathédrales. Elles sont bâties en pierre de taille. Neuf d'entre elles, recensées de nos jours dans l'Oise, sont d'origine cistercienne. Ces fermes constituaient de vastes exploitations agricoles, dépendant d'une abbaye-mère située à moins d'une journée

de marche (Abbayes d'Ourscamps, de Froimont, Beaupré, Chaalis et Bristel-Lannoy). Ce développement s'accompagne d'importants défrichements. A l'exception des grands domaines agricoles isolés, l'habitat rural est en majorité groupé autour des églises ou des châteaux.

A la fin du Moyen-Age (XIV^e-XV^e siècle), Louis d'Orléans, duc de Valois, inquiet du système défensif français entame la construction de nouvelles places fortes (dont Pierrefonds). Seules quelques villes (Beauvais, Noyon) résistent à l'abri de leurs remparts à la guerre de 100 ans. Les restes des châteaux démantelés sont utilisés pour la reconstruction des habitations. Les voies de communication sont aussi développées, notamment vers les Flandres et la Champagne, alors pôles commerciaux européens.

Le XVI^e siècle est à nouveau une période d'expansion économique. Des châteaux sont construits : Crèvecœur-le-Grand, Sarcus, Chantilly ... Il sont l'occasion d'étendre le domaine des forêts de la Couronne de France (Soissonnais, Valois, Clermontois) en vue de pratiquer la chasse à courre ou de produire du bois d'œuvre. Ces forêts de chasse ont des superficies importantes allant de 5000 à 14 000 hec-

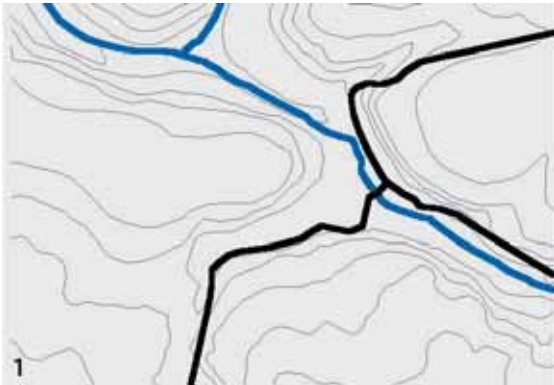
tares. Elles sont structurées par les traditionnels percements en étoile conçus pour la chasse à courre.

La Révolution

A la fin du XVIII^e siècle, la Révolution Française instaure le découpage administratif du territoire. Le 9 janvier 1790, l'Assemblée nationale constituante fixe les limites de ce qui s'appelle, à l'époque, le département du Beauvaisis ou de Beauvais, rebaptisé, peu de temps après, «Oise et Thérain» puis «Oise», du nom de la principale rivière qui le traverse. Le département est divisé en 739 communes, 76 cantons et 9 districts, bientôt remplacés par 4 arrondissements : Clermont, Beauvais, Compiègne, Senlis. Il assemble des régions aux caractéristiques différentes puisqu'il couvre la plaine picarde au nord et une partie de l'Île-de-France au sud.

La révolution instaure également le régime forestier qui transforme les forêts royales en forêts domaniales (début XIX^e). Il en impose une gestion technique, tout en conservant la structure des chemins en étoile. Ces forêts sont exploitées et gérées en futaie régulière et sont désormais protégées des défrichements intempestifs.

Traduction spatiale de l'histoire sur le territoire de la commune de Nanteuil-le-Haudouin (Valois Multien)



1
Antiquité
Croisement de voies romaines, un *latifundius* avec villa romaine se développe sur le plateau.



4
Du Bas Moyen Age à la Révolution (XV^e-XVIII^e)
Guerre de 100 ans ; destruction du château fort (XV^e) ; construction du nouveau château sur le plateau (XVI^e) ; érection de Nanteuil en comté ; successions et agrandissement du château. Cohabitation entre les pouvoirs nobiliaires (sur le plateau) et religieux (en fond de vallée). Le couvent étend son domaine au niveau de l'actuel parc.



2
Gaulle
Fondation d'un couvent doté de terres de fond de vallée sous Clovis, puis établissement d'un prieuré en 1095 en fond de vallée.



5
Révolution et avènement de l'Etat-providence (XVIII^e-XIX^e)
Destruction du château ; arrivée des services publics (eau, électricité, chemin de fer) ; représentation du pouvoir étatique dans le village avec l'installation de la mairie ; don du parc à la commune.



3
Moyen-Age
Affrontement des pouvoirs religieux et féodaux pour le fond de vallée. Le pouvoir féodal prend le dessus : implantation du premier château (fort) au XIII^e siècle en fond de vallée.



6
Mondialisation : guerres et reconstruction, globalisation des échanges (XX^e-XXI^e)
Destruction (seconde guerre mondiale) et reconstruction avec remaniement du tissu ancien ; développement d'un pôle administratif (rue principale) ; passage d'une économie agricole à une économie industrielle puis développement des réseaux, des échanges mondiaux et de la tertiarisation (grande couronne parisienne) ; création des nouveaux quartiers sur le plateau. Une déviation coupe le village de la gare et de sa zone humide.

Le XIX^e siècle et la première moitié du XX^e siècle (1815 -1945)

Le XIX^e siècle et le début du XX^e s. sont des périodes de grandes transformations économiques. Un bâti vernaculaire* traditionnel et plusieurs types d'habitat rural, spécifiques aux différentes parties du département, sont alors constitués et stabilisés. Ils font écho à l'économie et aux matériaux locaux.

Au milieu du XIX^e, une petite industrie rurale très diversifiée prospère dans le département. Les villes sont les lieux d'échange de produits locaux, industriels et agricoles.

La révolution industrielle, l'arrivée du chemin de fer et le développement des échanges avec Paris qui vient chercher son charbon vers le Nord, bouleversent cet équilibre. Les grandes manufactures se développent dans les vallées de l'Oise et du Thérain alors que la petite



La cité Hermine, à Mouy, une cité ouvrière.

industrie rurale décline. Les rapports entre rural et urbain se polarisent peu à peu. Le développement industriel marque le territoire par de nouvelles infrastructures et des cités ouvrières.

Les deux guerres constituent un épisode tourmenté. La première guerre détruit beaucoup de communes rurales qui seront reconstruites selon une esthétique et des modalités constructives inspirées de la culture industrielle (prédominance de la brique, de la fonte et du fer). Les terres dévastées par la Première Guerre Mondiale, notamment dans le nord-est du département (Noyonnais, Vallée de l'Oise Noyonnaise, Soissonnais), doivent être remises en état pour la culture (163 000 ha). Les régions agricoles commencent à se spécialiser.

La période récente

La période récente, de l'après guerre à nos jours marque un tournant. Le paysage agricole se modernise : mécanisation, spécialisation agricole, accroissement des surfaces parcelaires par remembrement, multiplication des coopératives agricoles et renouvellement des bâtiments agricoles en sont des traits marquants. Les « Trente Glorieuses » (1945 - 1975) constituent une période de forte croissance écono-

mique. De grands travaux d'aménagement, notamment autoroutiers, parachèvent un réseau de communication déjà orienté nord-sud. La grande industrie se développe : métallurgie, chimie, plasturgie, automobile ... La population et l'industrie se concentrent dans les centres urbains (Creil, Noyon, Compiègne, Beauvais, Méru, Crépy-en-Valois) et les principales vallées (Oise, Thérain, Brèche, Aisne) où se forment de véritables communautés de communes*. Dans le même temps, les plateaux agricoles se dépeuplent sous l'effet de l'exode rural.

Sur les plateaux cultivés, le déboisement des parcelles forestières privées s'intensifie. Au contraire, les plateaux occupés par de grands domaines forestiers connaissent une stabilité du fait de la protection des forêts domaniales (Compiègne, Chantilly ...). Ailleurs, l'exploitation sylvicole* se généralise : la populiculture se développe dans les vallées et la petite sylviculture* s'étend sur les terres non cultivées, dans les interstices des forêts domaniales. Les zones aux sols pauvres, peu rentables à cultiver, sont conservées en forêt. La forêt de Compiègne, installée sur des sols fertiles, est l'exception confirmant la règle. ■

Mots clés

Préhistoire/Gaule : agriculture itinérante, habitat rubané, sédentarisation, fermes indigènes, sanctuaires, fortifications.

Période Gallo-romaine/Haut

Moyen Age : voies romaines, villae, fermes et palais francs, évangélisation, grands domaines ecclésiastiques.

Capétiens (XI^e-XVIII^e) : forteresses, fortifications, fermes/granges/abbayes cisterciennes, places fortes, réseau viaire, châteaux (XVI^e), domaine de la Couronne de France, forêts de vénerie.

Révolution : découpage administratif, instauration du régime forestier.

XIX^e et XX^e : bâti vernaculaire*, architecture régionale, industrie rurale, chemin de fer, réseau nord/sud, première guerre/destructions de communes.

Après-guerre/période actuelle : les « Trente Glorieuses », industrialisation des vallées, exode rural, modernisation agricole, sylviculture*, urbanisation/communauté de communes.

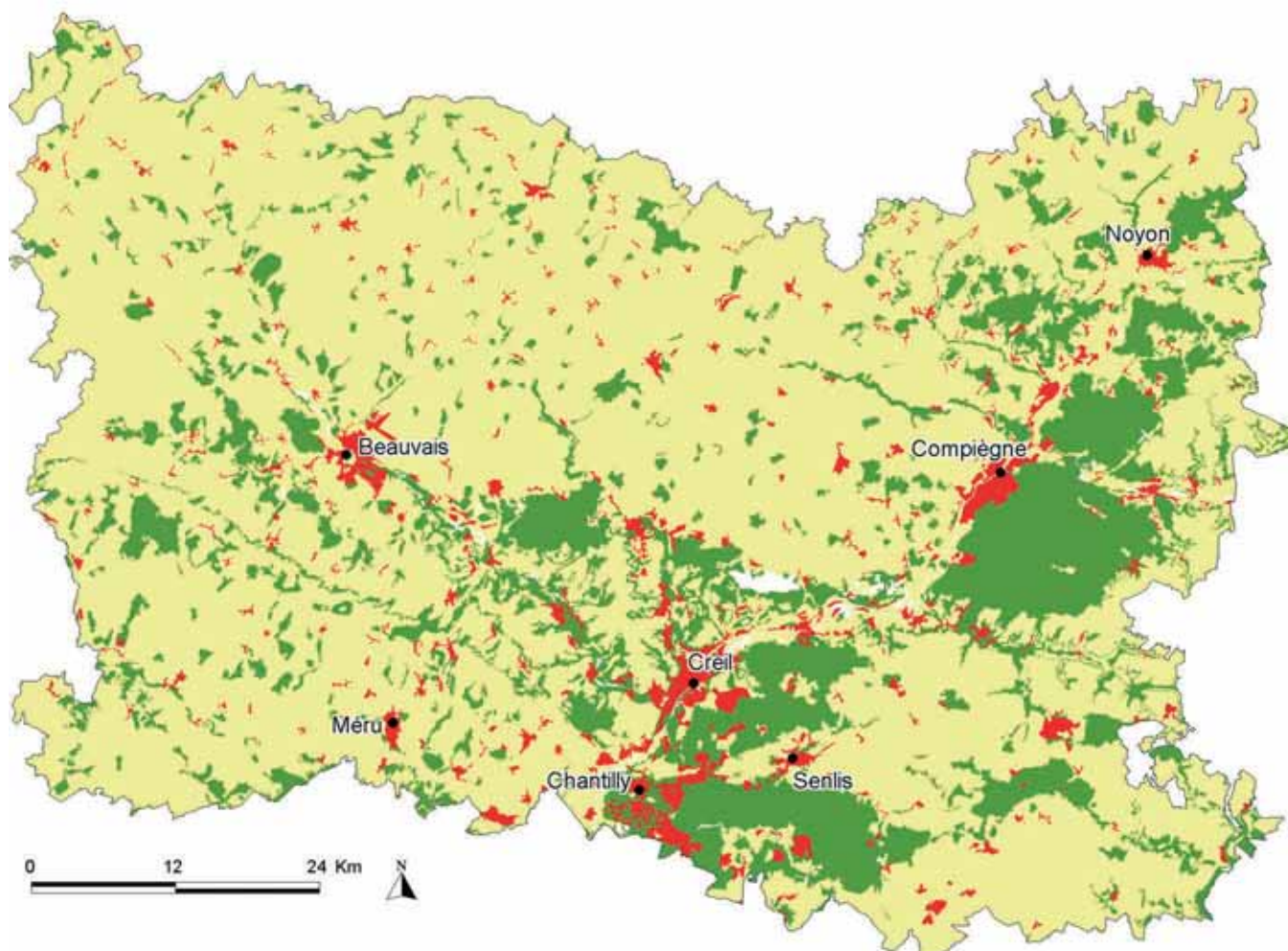
* Voir glossaire complet en annexe

LES PAYSAGES DE L'OISE :
PROCESSUS DE CONSTITUTION ►

T r a m e s
v é g é t a l e s
e t a g r a i r e s

► Agriculture et sylviculture

L'organisation agri-sylvicole* actuelle est le résultat d'une lente évolution historique. Une spécialisation agricole affirmée au XIX^e et XX^e siècles succède à un défrichement et une mise en valeur progressifs du milieu forestier originel. Elle partage le territoire entre agriculture, forêt et espace bâti ; les forêts domaniales constituant un motif historique de stabilité dans ces ensembles.



Projection : Lambert II Carto - Paris
Sources : BD Carto, BD Corine Land Cover

Échelle : 1 / 600 000

Légende

Mode d'occupation des sols

- Espace bâti (zones urbaines, industrielles et commerciales)
- Territoires agricoles
- Forêts et milieux semi-naturels

Entre 6000 ans et 3000 ans avant

J.C., les températures moyennes et l'humidité étaient plus élevées qu'aujourd'hui. Des forêts de chênes et de hêtres (chênaie mixte) occupaient pratiquement toute la région. Les premiers paysans sont apparus au néolithique. Le passage de l'économie de prédation à la domestication (agriculture, élevage) a amorcé une réduction de l'espace boisé au profit de l'espace cultivé. Elle aboutira sur la longue période historique à la configuration actuelle du partage entre agriculture et sylviculture*.

L'antiquité et surtout le moyen-âge sont des périodes de mise en valeur progressive du territoire. Des grands défrichements sont effectués par les moines qui contribuent fortement au développement de l'agriculture au cours du moyen-âge. Au XVII^e, une petite agriculture vivrière est installée dans les campagnes.

Au milieu du XIX^e, c'est-à-dire à l'aube de la révolution industrielle, les labours occupent la majeure partie des terres arables, principalement cultivées en céréales. L'élevage est accessoire. L'agriculture est encore vivrière. La taille moyenne des exploitations ne dépasse guère 10 ha. La cellule familiale trouve le plus souvent un complément de ressource dans le travail du textile à domicile.

A la veille de la Première Guerre Mondiale, le département s'est transformé : il est déjà reconnu comme précurseur sur le plan des méthodes culturales et des rendements. L'ensemble de l'Oise participe au ravitaillement de la capitale. L'axe ferroviaire et fluvial entre Paris et le Nord favorise le développement des sucreries et la culture de la betterave. Les bases du paysage rural actuel sont en place.

Dans les campagnes, plusieurs tendances accompagnent **le développement industriel (XIX^e s. et XX^e s.)**. La révolution agricole (chimie, mécanisation) redistribue les gains de productivité. L'accroissement des

échanges accentue la concurrence entre régions agricoles. Celles-ci se spécialisent. La fertilisation chimique autorise l'abandon de la jachère. Les céréales, la pomme de terre et surtout la betterave se développent. La mécanisation permet l'accroissement des rendements et des surfaces.

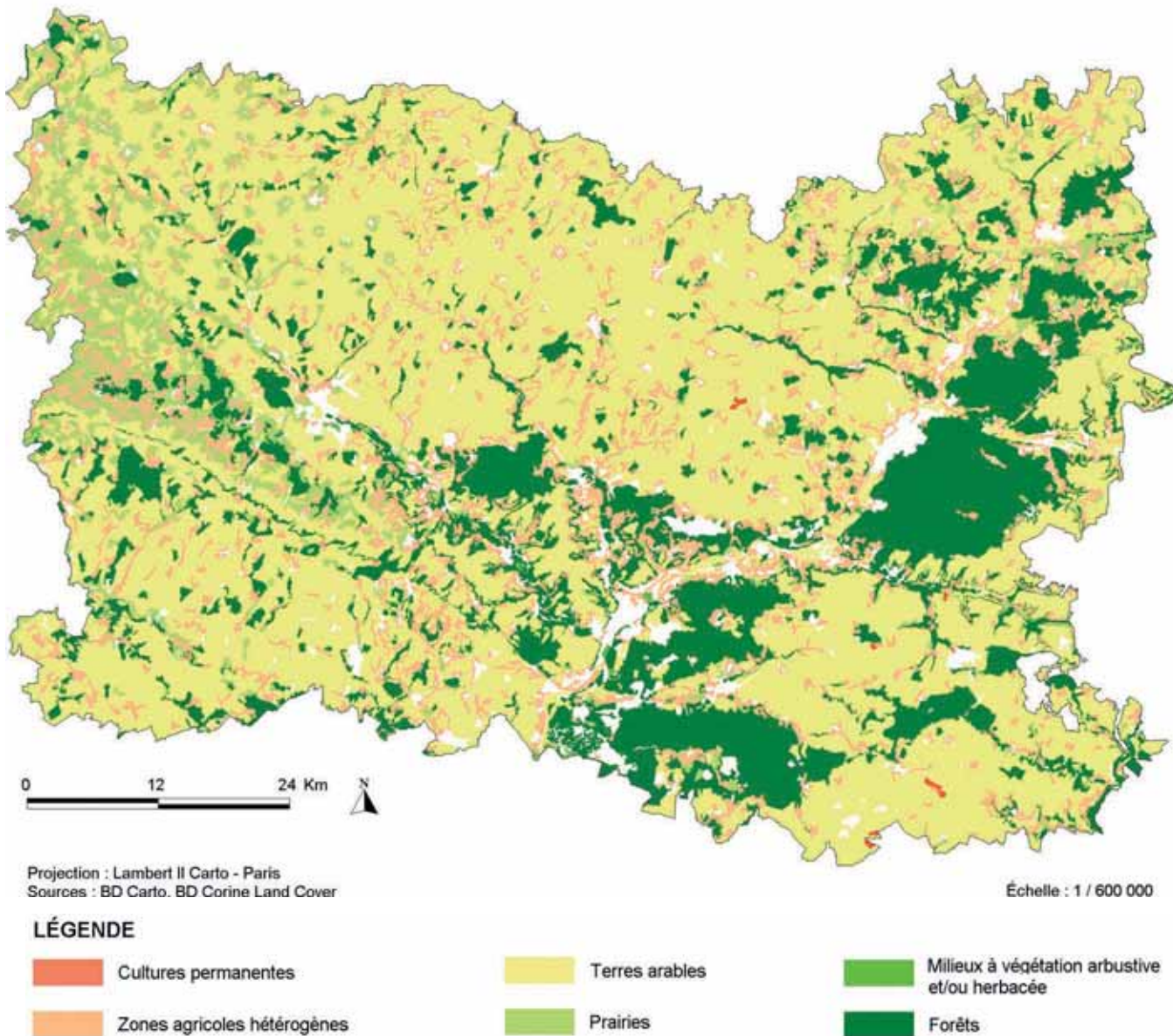
Les années 1950-1960 sont des périodes de forts remembrements. Il touche toutes les régions agricoles à l'exception des grands massifs boisés. Enfin, le développement des transports met l'Oise à portée de la capitale et favorise la croissance d'une industrie laitière. Elle se développe en Picardie Verte, dans le Pays de Bray et le Noyonnais, sur des bases déjà constituées, et occupe une place importante dans l'économie départementale. Les négociants et les premières coopératives laitières et sucrières apparaissent.

A la fin des années 1990, le Recensement Général de l'Agriculture (1988) confirme la concentration de l'activité d'élevage dans certains territoires (Bray, Noyonnais) et le renforcement de la part des productions végétales. Les plus grandes exploitations (de

75 à plus de 100 ha) se situent sur les zones de plateau : Vexin, Plateau de Thelle, Valois-Multien, Soissonnais, Pays de Chaussée, Plaine d'Estrées-Saint-Denis. Elles produisent des céréales, des oléoprotéagineux et des betteraves. Ces spécialisations sont cependant très dépendantes des systèmes de soutien et d'encadrement des prix agricoles, au gré desquels elles peuvent évoluer. Les exploitations de taille plus faible sont au contraire situées dans les régions d'élevage que sont le Pays de Bray, la Picardie Verte et dans une moindre mesure le Noyonnais. L'exode rural et un reboisement spontané des parcelles agricoles en déprise ont accompagné ces transformations du XX^e siècle. Contrairement à beaucoup de départements de plaines et de basses collines, l'Oise a ainsi vu son taux de boisement augmenter après une longue période historique de défrichement (passant de 19.5% de la surface totale au début du XIX^e siècle à 22% aujourd'hui). Ces évolutions sont à l'origine de la physionomie actuelle des paysages agraires et forestiers, hérités en grande partie du siècle dernier.



Grandes cultures sur le plateau du Valois Multien.



A l'aube du XXI^e siècle, les disparités augmentent entre vallées et plateaux. Les premières connaissent une urbanisation galopante. Les seconds évoluent progressivement. Les plateaux cultivés sont transformés par le productivisme agricole et les parcelles forestières s'y font plus rares. Au contraire, les forêts domaniales (forêts de Laigue, d'Ourscamp Carlepont, de Compiègne, d'Halatte, de Chantilly, d'Ermenonville, de Hez-Froidemont, de Thelle, du parc Saint-Quentin) confèrent une grande stabilité aux

surfaces qu'elles occupent et les bois privés se multiplient dans leurs interstices. Cet ensemble forme une zone forestière presque ininterrompue, comprise entre la vallée de l'Oise, le Soissonnais et le Valois-Multien. Les forêts domaniales sont, pour la plupart, composées de feuillus indigènes s'accommodant bien aux sols pauvres (chêne rouvre, merisier), mélangés à du chêne et du hêtre. Seule la forêt de Compiègne est installée sur des sols fertiles. Les bois privés sont le plus souvent conduits en taillis

sous futaie (chêne rouvre, hêtre, charme, tilleul, bouleau).

Ainsi, des tendances historiques se trouvent confirmées dans les évolutions récentes. Les plateaux cultivés se déboisent alors que l'exploitation sylvicole* se développe ailleurs. La répartition, la morphologie et la composition du couvert arboré sont liées aux exigences de rentabilité agricole : les sols pauvres, mal drainés ou trop pentus, peu rentables à cultiver sont laissés en forêt. Les forêts constituent donc toujours un élément majeur de l'environne-

ment de l'Oise. On distingue trois grands types de régions en fonction de l'équilibre entre agriculture et boisement qui les caractérise : les régions de grandes cultures ; les régions de culture moins intensive ; les régions d'élevage.

Les régions de grandes cultures : des boisements (hors forêts domaniales et communales) limités aux zones incultes

Le sud-est du Plateau Picard (Plaine d'Estrées Saint Denis), le Soissonnais, le Valois-Multien et le Vexin sont des régions de grandes cultures. Dès le milieu du XIX^e, certaines exploitations peuvent atteindre 50 à 100 ha. La jachère y a progressivement disparu pour laisser place à la culture intensive, reléguant les bois dans les zones les moins fertiles telles que les pentes, les coteaux ou les terres humides de fond de vallées. Les forêts domaniales ont bien sûr échappé à cette logique puisqu'elles ont été protégées dès la Révolution par l'instauration du régime forestier. On trouve de ce fait, dans ce groupe, des régions de grandes cultures qui présentent des ratios bois/cultures très différents.

Ainsi, le sud-est du Plateau Picard est presque entièrement cultivé : **la plaine d'Estrées-St-Denis**, aux épais limons, accueille des grandes cultures intensives alors que le

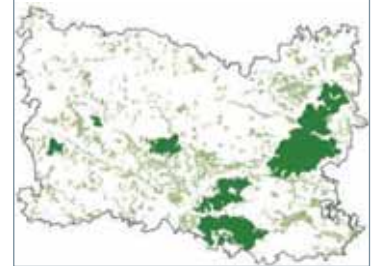
Pays de Chaussée a développé une polyculture (blé, betteraves sucrières, orge, avoine, colza, pommes de terre) occupant ses reliefs vallonnés. Les zones crayeuses incultes, localisées au niveau des ruptures topographiques ou des vallées sèches, sont seules boisées (bosquets, rideaux*).

Le plateau du Vexin français obéit à un schéma d'occupation intermédiaire : la culture intensive (céréales, oléagineux et protéagineux, betteraves) y est généralisée à l'exception des buttes témoins* qui sont couvertes de pâtures ou des pentes (siliceuses/calcaires) et abords de cours d'eau qui sont boisés.

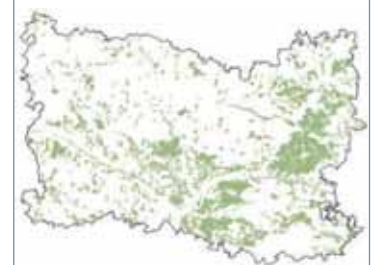
Le Soissonnais et le Valois Multien présentent de grands ensembles forestiers protégés. Les grandes cultures y constituent néanmoins la principale occupation du sol. Dans le Soissonnais, les grandes cultures sont localisées sur les limons des plateaux. Elles sont bordées de forêts domaniales qui descendent jusqu'aux abords de l'Oise, sur des sols pentus que l'affleurement de calcaire grossier rend peu fertiles. Des peupleraies prennent localement le relais sur les sols humides de fonds de vallées (Aisne). Le Valois Multien est une région agricole riche, composée de grandes exploitations, implantées sur les limons de plateau, très tôt modernisées (plus de 100 ha en moyenne) et majoritairement

Les grands types de couvert arboré

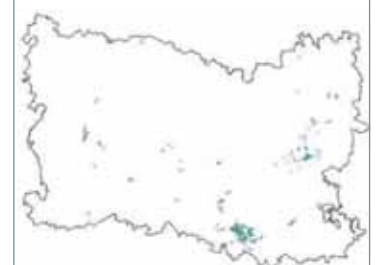
Forêts domaniales



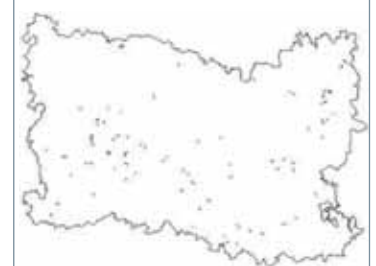
Feuillus



Résineux



Mixtes



Source : BD Corine Land Cover



Exploitation du bois dans la Vallée Ste-Marie (Valois Multien)



Grandes cultures et boisements dans le Pays de Thelle

orientées vers la culture céréalière (70% des terres labourables). Les plantes sarclées (20%, essentiellement en betteraves sucrières), les prairies et l'élevage (moins de 5% de la surface agricole utile) occupent une faible part de la surface agricole. Les sols alluvionnaires de vallée (Automne) ont permis le développement de prairies humides et de peupleraies depuis la fin du XIX^e s. La rive gauche de l'Oise a, quant à elle, conservé une surface importante de forêts domaniales.

Les régions de culture moins intensive : une couverture boisée plus importante.

Le Pays de Thelle et le Clermontois appartiennent à ce groupe qui présente une imbrication plus importante de bois et de cultures.

Le Pays de Thelle a été défriché très tardivement au Moyen Age.

La forêt y reste importante à l'ouest où la couverture limoneuse est peu épaisse (petits rus, surfaces ravinées, terrains caillouteux). Au sud-est et au sud, le ravinement a accumulé des colluvions* limoneuses qui accueillent une agriculture de champs ouverts laniérés, à l'exception de la plaine des Sablons occupée par des grandes cultures.

Le Clermontois n'accueille des cultures que sur le tiers de sa surface, avec cependant de nettes

différences entre les trois plateaux qui le composent : les plateaux de Montataire et de Mouy sont en partie cultivés alors que la Montagne de Liancourt ne l'est que par petites poches. Les pentes et les hauteurs sont boisées alors que les peupleraies s'étendent sur les sols riches et homogènes des vallées dès lors que la nappe est assez profonde pour ne pas les inonder (dans la vallée du Thérain et localement dans la vallée de la Brèche).



Bocage, Picardie Verte

Les régions d'élevage : des alternances de bois, bocage ou vergers.

La Picardie Verte, le Pays de Bray et le Noyonnais sont des régions aux sols plus pauvres, en partie valorisés dans le cadre de productions laitières, fruitières ou maraîchères et dont les paysages présentent une alternance caractéristique entre bois, bocage et vergers.

Le Pays de Bray et la Picardie Verte ont été liés historiquement par des courants commerciaux anciens qui ont favorisé leur orientation commune vers l'élevage. A partir du XVII^e siècle, après que bois, landes et marécages aient été défrichés, le Bray a développé l'élevage laitier pour alimenter la capitale en lait et en beurre. Dès la fin du XIX^e siècle, la concurrence des régions voisines y force une spécialisation fromagère complétée par des activités artisanales, dont la céramique. Au XIX^e et XX^e siècles, les productions laitière et fromagère se développent. Le paysage bocager actuel s'installe. Il est composé de prairies plantées de

pommiers, de haies et de bosquets d'arbres annonçant la Normandie. Cette spécialisation déborde sur la région de Formerie (Picardie Verte) déjà naturellement valorisée par l'élevage. La forêt n'est aujourd'hui présente que sur les zones argileuses, les placages de sable et de grès, alors que les labours occupent les colluvions* fertiles, au pied de la cuesta* du Bray qui marque la limite entre le Pays de Bray et le Pays de Thelle.

Le Noyonnais est une région accidentée, au parcellaire varié. Il accueille des productions diversifiées composant une petite agriculture intensive en main d'œuvre : production laitière, élevage d'embouche, un peu de maraîchage et récemment production de fruits rouges. Les bois occupent les pentes et les crêtes des buttes, principalement situées au nord-est et dans la partie sud, en limite avec la vallée de l'Oise. Des peupleraies se sont développées dans les fonds de vallées humides de la Divette, de la Verse et du Matz. ■

Mots clés

Agriculture vivrière (-> XIX^e).

Agriculture industrielle (XIX^e->).

Spécialisation agricole, exode rural, boisement privé/terres marginales/peupleraies de fond de vallée.

Bois résiduels, grande culture (céréales, betteraves, oéloprotéagineux) : Plateau Picard, Soissonnais, Valois-Multien, Vexin Français.

Bois, polyculture : Pays de Thelle, Clermontois.

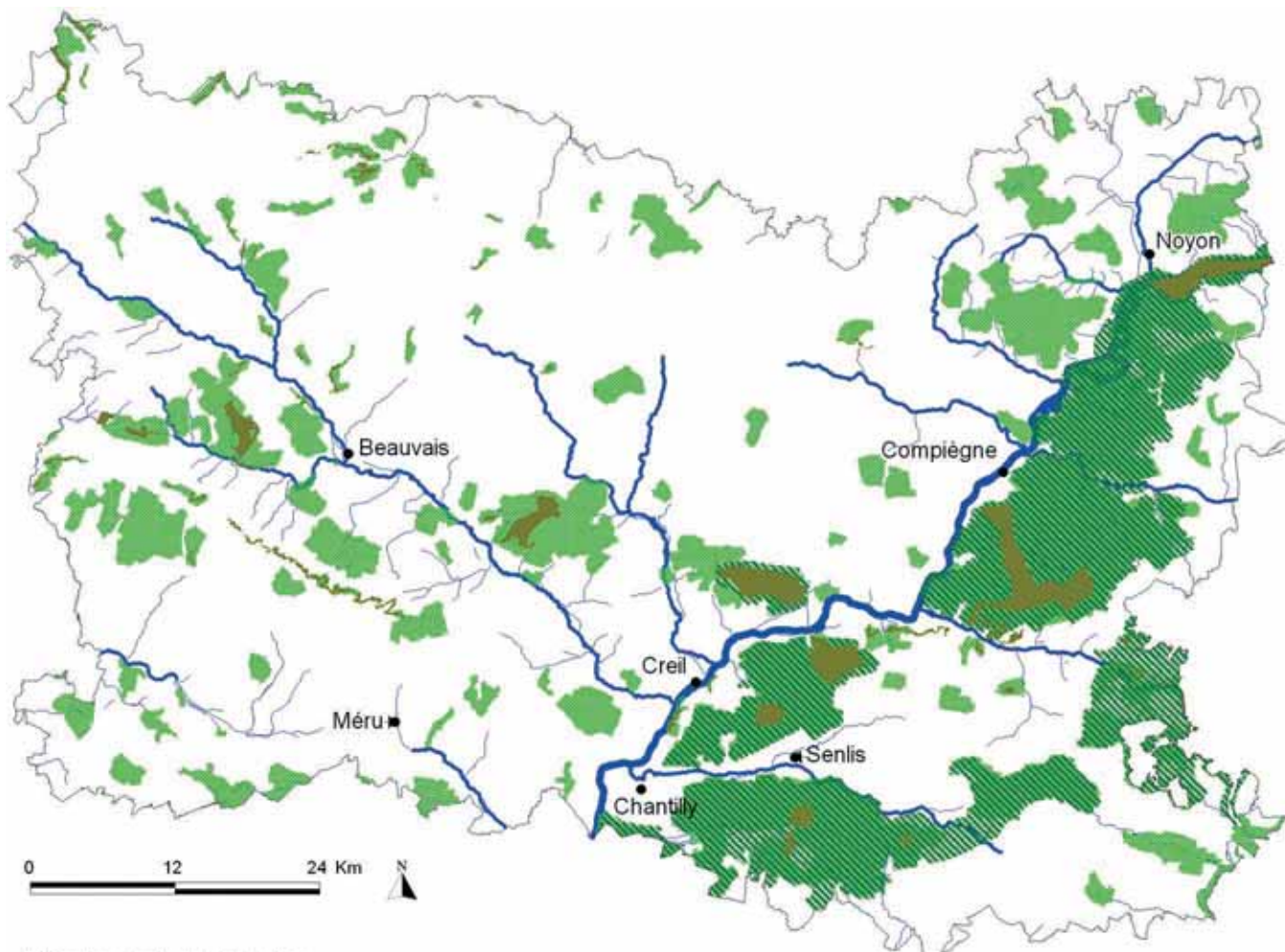
Bois, vergers, bocage, polyculture élevage : Pays de Bray, Picardie Verte, Noyonnais.

Forêts domaniales

* Voir glossaire complet en annexe

► Ecosystèmes








L'Oise abrite une grande diversité de milieux naturels, mêlant grands massifs forestiers, landes, pelouses calcaires et zones humides. Cet ensemble est une source de diversité biologique et contribue fortement à la richesse paysagère du département.



Projection : Lambert II Carto - Paris
Sources : BD Carto, DIREN Picardie

Échelle : 1 / 600 000

Légende

- | | | | |
|---|---|--|----------------------------------|
|  | Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) |  | Réseau hydrographique principal |
|  | Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) |  | Réseau hydrographique secondaire |
|  | Site natura 2000 |  | Rus et ruisseaux |
| | |  | Villes principales |

L'Oise abrite de grands massifs forestiers domaniaux en continuité avec ceux de l'Aisne et du Val d'Oise au sud et à l'est du département, ponctués par des zones humides d'intérêt national (marais de Sacy-le-Grand) ; des prairies calcicoles sur le Plateau Picard, dans le Thelle, le Clermontois, le Valois et le Soissonnais ; des bocages dans le Pays de Bray et le Noyonnais. Cet ensemble regroupe près de 150 sites naturels remarquables (154 ZNIEFF* dont 5 ZNIEFF* de type II). Certains de ces milieux sont nationalement, voire internationalement reconnus, notamment via des "labels" ou mesures de protection : Natura 2000* avec la ZPS* de la Moyenne Vallée de l'Oise (Directive Oiseaux 1979), future Zone Spéciale de Conservation du Marais de Sacy (Directive Habitat 1992), réserves naturelles des landes de Versigny ... À côté de ces zones "reconnues" d'intérêt écologique, une multitude de milieux plus "ordinaires" ne faisant généralement pas l'objet d'inventaire ou de protection, contribuent aussi au maintien de la biodiversité régionale et aux continuités écologiques entre les grands ensembles naturels. Ils sont essentiels pour le fonctionnement des écosystèmes et jouent un rôle social important : ils contribuent à la qualité des paysages et sont des lieux très fréquentés d'activités, de promenades et de loisirs.

Les forêts

Les forêts de l'Oise forment un véritable réseau boisé. Il est composé de grands massifs forestiers publics localisés au centre et au sud-est de la Picardie - Massif des Trois Forêts (Halatte, Ermenonville et Chantilly); Forêts de Compiègne et de Laigue-Ourscamps (Vallée de l'Oise) ; Forêt de Hetz-Froidmont (Clermontois) – et d'une multitude de bois sur les hauteurs du Bray, les buttes du Vexin, le Plateau du Thelle, les collines du Noyonnais, dans la vallée de l'Oise ou dans les petites vallées du Plateau Picard Outre leur valeur productive, ces forêts ont un rôle écologique, notamment pour



Landes sèches à Vallières (Mortefontaine) (source CETE)

le grand gibier. Elles abritent une biodiversité importante (plus de 400 espèces végétales hygrophiles ou aquatiques ont été recensées dans le massif des Trois Forêts dont 92 très rares. Une grande partie de ces forêts est recensée en ZICO*, dont une est devenue en 2005 une ZPS* (Compiègne - Laigue Ourscamps). Ces forêts sont composées pour l'essentiel de feuillus (chênes, hêtres, frênes, charmes...) et plus marginalement de résineux (pins sylvestres, épicéas communs, douglas...) (Ermenonville). Le massif des Trois Forêts, (plus de 20 000 ha) comprend des hêtraies et des chênaies s'ouvrant sur des clairières où persistent des landes acides, des zones humides, des mares ainsi que des lambeaux de pelouses calcicoles. Plusieurs centaines d'hectares y sont recouverts par des futaies régulières plantées après la Première Guerre Mondiale.

Les zones humides

Ces zones de fort intérêt écologique couvrent une faible surface dans le département. Les marais tourbeux très exploités dans le passé (marais de Bresles) sont peu nombreux. Le marais de Sacy est le plus important. Les étangs issus de l'ancienne exploitation de tourbe y accueillent des roselières et des saulaies.

Des reliques de marais alcalins (non acides) persistent dans quelques vallées (Thérain, Epte) ainsi que dans les marais de la Bresles et du Lys. Les sols tourbeux y accueillent des

milieux à grandes herbes (méga-phorbiaies), des roselières, des saulaies, des aulnaies-peupleraies. Quelques prairies humides y subsistent mais elles sont aujourd'hui peu nombreuses, notamment du fait du recul de l'élevage et du développement de la populiculture.

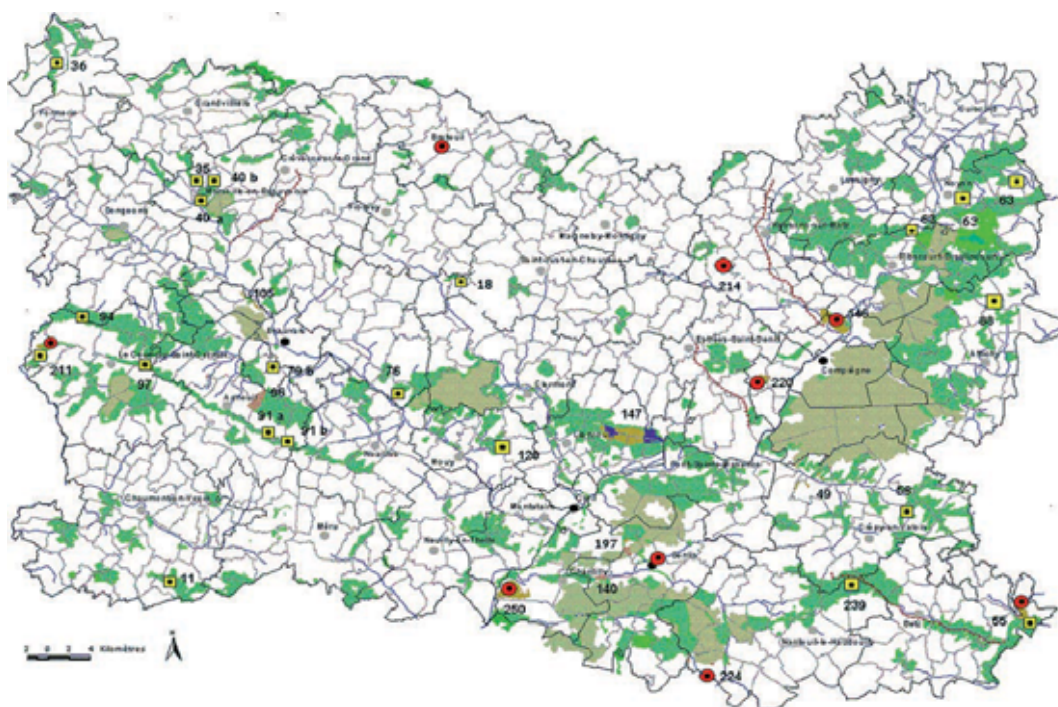
De vastes systèmes prairiaux humides sont en revanche présents dans le lit inondable de la vallée de l'Oise, au nord de la vallée, entre Thourotte et Noyon. L'élevage y permet le maintien de prairies gérées de façon extensive par le pâturage. Les bras morts et de décharge de l'Oise à ce niveau y permettent aussi le maintien de milieux aquatiques uniques dans l'Oise.

Les zones humides sont très rares sur les plateaux où seules les mares constituent de micro milieux humides.

Le bocage

Le bocage est surtout présent en Picardie Verte, dans la boutonnière* du Bray et dans le Noyonnais. Il dessine des paysages de prairies ceinturées de haies et ponctuées d'arbres fruitiers, surtout en Picardie Verte. Dans les fonds du Bray, ce système de prairies et de haies s'inscrit en continuité avec un couvert forestier (boisements du Haut Bray). Dans le Noyonnais, la trame arborée est disséminée dans les champs et sur leurs pourtours, elle se raccroche également aux collines boisées, sans nécessairement prendre la forme de haies.

Les différentes hauteurs de haies,



leur composition variable, la diversité des types de prairies (flore, conduite pastorale) et du maillage du parcellaire génère une grande diversité de milieux favorisant le maintien de la biodiversité. Les mares, fréquentes dans le Pays de Bray et la Picardie Verte jouent un rôle important pour la faune et la flore.

Les pelouses ou « larris* »

Installées sur les versants raides où affleurent la craie, le calcaire, les marnes ou les sables, les pelouses constituent un héritage des pratiques séculaires de pâturage ovin. Aussi appelées prairies sèches ou « larris* » en picard, elles restent assez fréquentes mais couvrent le plus souvent de faibles surfaces. Elles sont notamment présentes sur les cuestas* du Vexin et du Bray, sur le Plateau Picard, dans le Valois Multien et le Soissonnais. Les plus importantes se situent au niveau de la Côte Sainte-Hélène (Saint-Pierre-Es-Champs), du Mont César (Bailleul-sur-Thérain), des larris* de Gourchelles et de Romescamps ainsi qu’au niveau des Montagnes de Lataule.

Ces milieux herbacés présentent des spécificités végétales liées au relief et à l’exposition : espèces à

affinité méridionale sur les versants calcaires exposés au sud (gentiane croisette, mante religieuse) ; espèces à affinité montagnarde sur les versants exposés au nord (seslerie bleuâtre). L’abandon de l’élevage tend à faire disparaître ces milieux herbacés au profit de milieux arbustifs ou boisés.

Les landes

Les landes acides restent rares dans le département : elles sont sèches dans le sud-est et humides dans le Bray ou sur les buttes du Vexin. La flore dominante y est de type callunes et bruyères. Elles se développent surtout sur les sols sableux sur lesquels la dynamique de colonisation forestière est lente. De nombreuses espèces de ces milieux atteignent dans l’Oise leur limite de répartition : bruyère cendrée (lande sèche), ajonc nain (lande humide).

L’Oise abrite donc des milieux naturels diversifiés : massifs boisés, bocages, pelouses calcaires et landes, zones humides, marais, tourbières. Ces milieux contribuent fortement à l’identité des paysages de l’Oise mais subissent de fortes pressions contribuant à leur dégradation, voire à leur disparition :

ENS - Légende

- Espace Naturel Sensible
- 139 Numéro d’ENS
- Zone de préemption
- Convention de gestion
- Acquisition aidée par le Conseil Général
- Acquisition aidée par le Département
- Forêt domaniale et domaine de l’Institut de France

Source : CG 60 / DDT / BAET

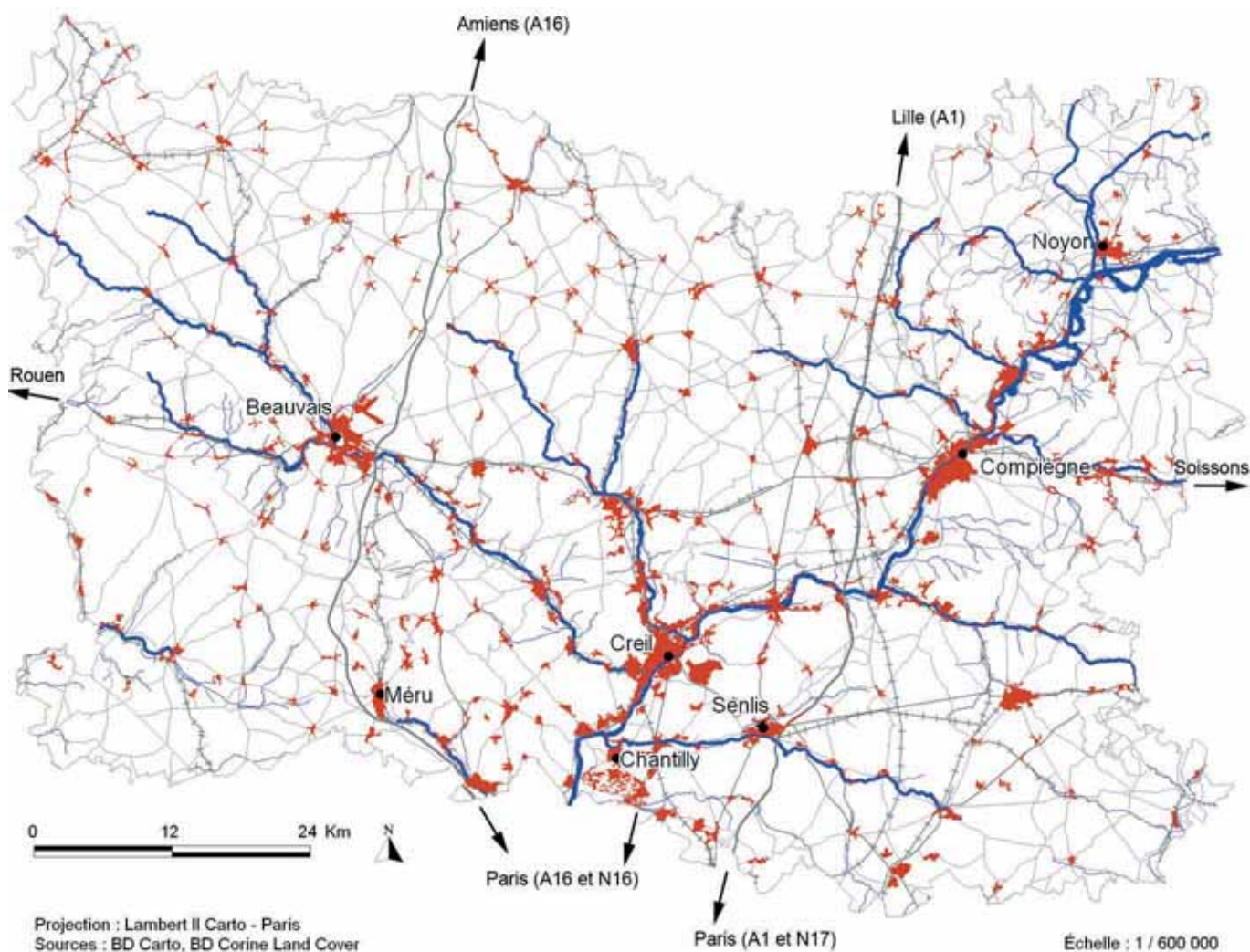
assèchement des zones humides, conversion des prairies, arasement des haies, disparition des ceintures vertes autour des villages, expansion de l’urbanisation ... A l’inverse, le maintien de la diversité biologique de certains milieux dépend de la présence, voire de la réinstallation d’activités traditionnelles qui lui sont bénéfiques ; c’est notamment le cas de l’exploitation extensive des prairies dans les zones humides ou sur les coteaux calcaires. ■

LES PAYSAGES DE L'OISE :
PROCESSUS DE CONSTITUTION ▶

F o r m e s
u r b a i n e s ,
a c t i v i t é s
e t v o i e s d e
c o m m u n i c a t i o n s

Urbanisation

Après les premières sédentarisation, la période romaine inscrit l'Oise dans un maillage territorial. L'époque capétienne est néanmoins celle qui donne les bases du tissu rural actuel, majoritairement groupé. Les siècles qui suivent bouleversent la relation entre rural et urbain : au XIX^e et XX^e siècles, d'importants pôles urbains accompagnent l'industrialisation des principales vallées ; plus récemment, des couronnes résidentielles ou d'activités viennent se greffer sur les structures urbaines et villageoises.



Légende

- | | | |
|--|------------------------|----------------------------------|
| Zones urbaines | Réseau autoroutier | Réseau hydrographique principal |
| Villes principales | Routes nationales | Réseau hydrographique secondaire |
| Réseau ferré | Routes départementales | Rus et ruisseaux |

L'implantation humaine s'est développée au cours des grandes périodes historiques de l'Oise.

Au néolithique l'agriculture de défriche brûlis, encore itinérante, permet l'implantation dans les vallées (Oise, Aisne, puis vallées adjacentes) d'un habitat « rubané ». Il a laissé peu de traces du fait de l'érosion des anciens sols (Longueil-Sainte-Marie).

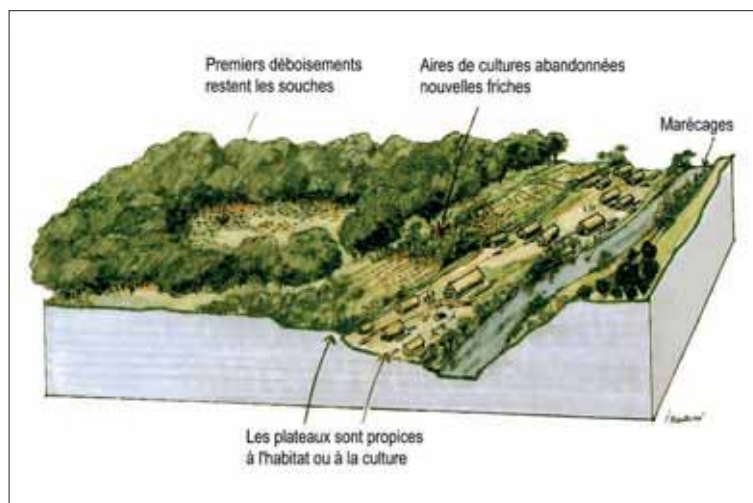
L'époque gauloise est celle de la sédentarisation avec l'apparition des premières fermes indigènes, ancêtres des villae gallo-romaines, des maisons (Verberie) et des sanctuaires (Gournay-sur-Aronde). Viennent ensuite les premières forteresses (Pontpoint, Catenoy, Jonquières).

La période gallo-romaine voit s'installer une trame naissante de villes et de villages. L'agriculture se développe à partir du réseau des grands domaines agricoles des villae. Trois grandes villes romaines sont les centres administratifs, économiques et religieux : Beauvais (Caesaromagus), Senlis (Augustomagus) et Noyon (Noviomagus). Les trois quarts des villages picards sont déjà implantés au temps de Charlemagne.

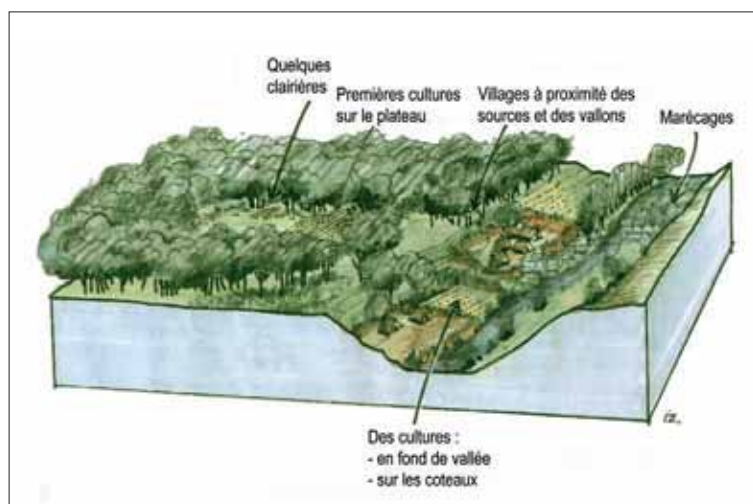
Le Haut Moyen Age est marqué par le rôle de l'église. Propriétaire de plus du tiers des terres, elle édifie de grands domaines ecclésiastiques. Les défrichements sont intenses et les premiers villages-rues s'implantent sur les axes de défrichements. Les francs installent, quant à eux, des palais entourés de grands domaines forestiers, notamment à Compiègne.

Les Capétiens édifient des forteresses (vallée de l'Epte, Beauvaisis, Valois et Multien) et de nouvelles places fortifiées, au XI^e siècle (Beauvais, Senlis, Clermont, Gerberoy, Pont-Sainte-Maxence, etc.) puis au XIV^e et XV^e siècles (Pierrefonds, Beauvais, Noyon). Les XII^e et XIII^e siècles sont deux siècles de forte expansion urbaine et de construction (châteaux, églises, abbayes et cathédrales).

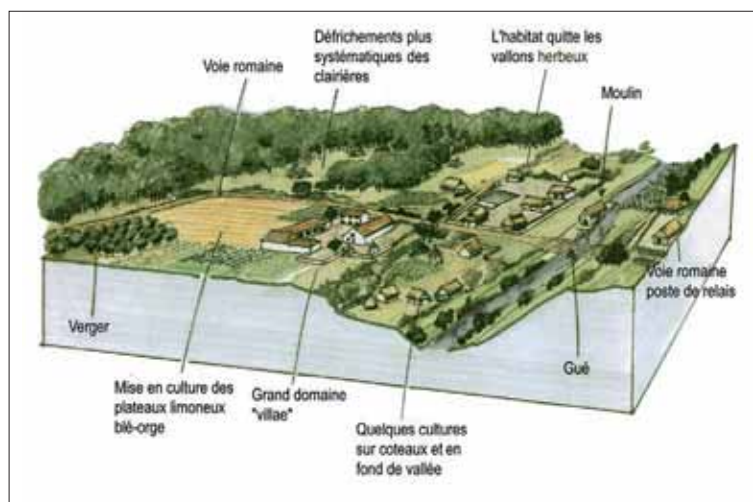
Néolithique



Epoque gauloise



Epoque Gallo-romaine



Source : Inventaire des paysages de l'Aisne - CAUE 02 -1998-2003; illustration Dominique Izoard

Au XVI^e siècle, l'habitat rural possède déjà les bases de son organisation contemporaine. Les implantations rurales sont de deux types :

- L'habitat groupé, souvent rassemblé autour d'une église ou d'un château, est majoritaire (70% des communes). Il prend deux formes principales : le village en étoile installé au croisement de voies de communication, le village-rue développé le long d'un axe principal. A chacune correspond une forme particulière d'espace public : l'espace public central de type place dans le village en étoile ; l'espace public longitudinal de type usoir* dans la forme village-rue.

- L'habitat isolé, encore visible aujourd'hui, est présent sous la forme de grosses exploitations agricoles sur les plateaux du Soissonnais, du Valois-Multien et du Plateau Picard.

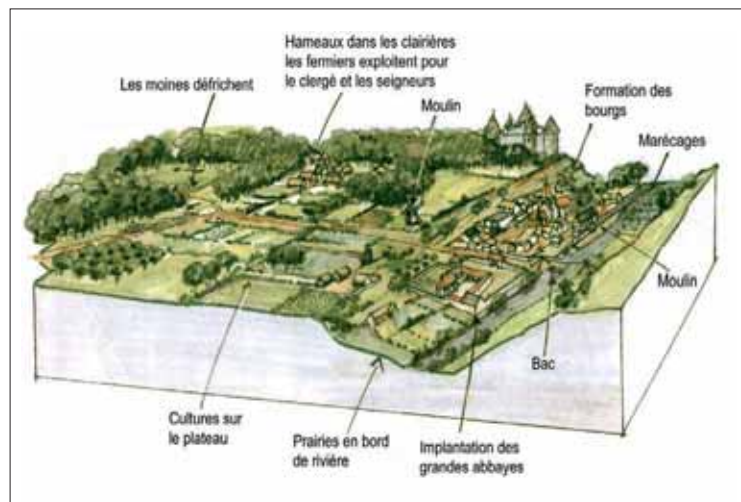
L'habitat s'est ensuite développé à partir de ces noyaux d'implantation.

La Révolution française crée le département de l'Oise. Elle est suivie durant le XIX^e siècle (1815-1914) par une spécialisation urbaine, un développement industriel et des réseaux de transport.

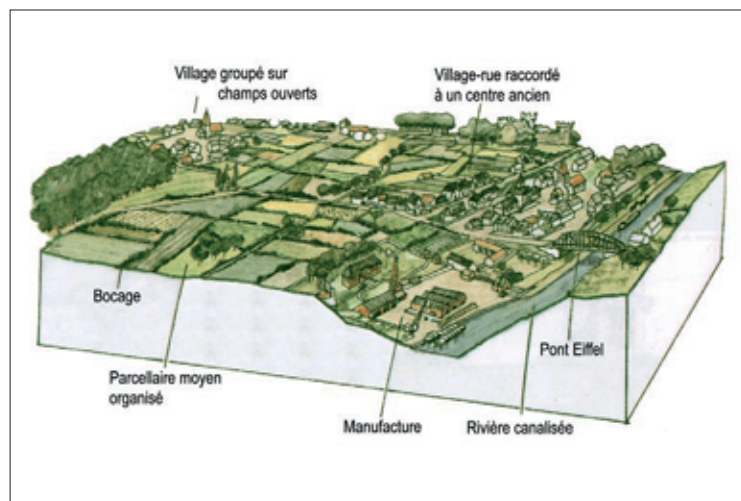
L'arrivée du chemin de fer bouleverse les liens entre campagnes et villes. Celles-ci ne sont plus les places d'échange des produits de leur arrière-pays ; elles se spécialisent. La petite industrie rurale décline, alors que de grandes manufactures s'implantent dans les pôles urbains des grandes vallées (Oise, Aisne, Thérain), à proximité des matières premières, des sources d'énergie et des moyens de transport.

La croissance démographique du **début du XX^e siècle** s'accompagne d'un exode rural : il redistribue la population vers le sud et vers les villes. De grands pôles urbains se forment après les deux guerres ; épisode qui touche beaucoup de communes au nord du département. La reconstruction qui s'ensuit introduit l'architecture de brique. Beauvais est notamment

Epoque médiévale



XIX^e siècle



Aube du XXI^e siècle



Source : Inventaire des paysages de l'Aisne - CAUE 02 -1998-2003; illustration Dominique Izoard

très touchée par la seconde guerre mondiale.

Dès l'**après-guerre**, l'exode rural alimente la croissance des agglomérations les plus importantes (plus de 10 000 habitants) : Beauvais,

Compiègne, Creil, Senlis, Méru, Noyon, Crépy-en-Valois, Chantilly, Clermont.

L'habitat diffus qui marque le tissu urbain actuel, commence à se développer.

Il s'implante d'abord de façon spontanée, le long des routes, aux entrées de bourgs. Il fait écho, sur un mode populaire, au style pavillonnaire de villégiature qui commençait à se développer au début du XX^e siècle.

Implantations traditionnelles : habitat groupé, habitat isolé



Habitat groupé (Acy-en-Multien)



Habitat isolé (Ferme Saint-Julien-Le-Pauvre, plaine d'Estrées-Saint-Denis)



Implantation contemporaine : habitat diffus



Habitat diffus (Glaignes, Vallée de l'Automne)





Voie ferrée, gare, bâtiments de stockage et silos agricoles se détachant sur le plateau du Valois à Nanteuil-le-Haudouin. Les terres de ce secteur du sud de l'Oise, situées entre RN et voie ferrée, subissent aujourd'hui une forte pression de développement logistique.

Mots clés

Dans l'ordre chronologique :
 Habitat rubané
 Sédentarisation
 Villae
 Grands domaines ecclésiastiques
 Fortifications, forteresses
 Rail
 Industrialisation / urbanisation des vallées
 Exode rural
 Guerres mondiales / reconstruction
 Pôles urbains / grands axes de communication
 Grands ensembles
 Communauté de communes*
 Habitat pavillonnaire
 Limite rural /urbain
 Mitage

Il épouse cependant très vite deux formes caractéristiques : l'habitat collectif et le lotissement.

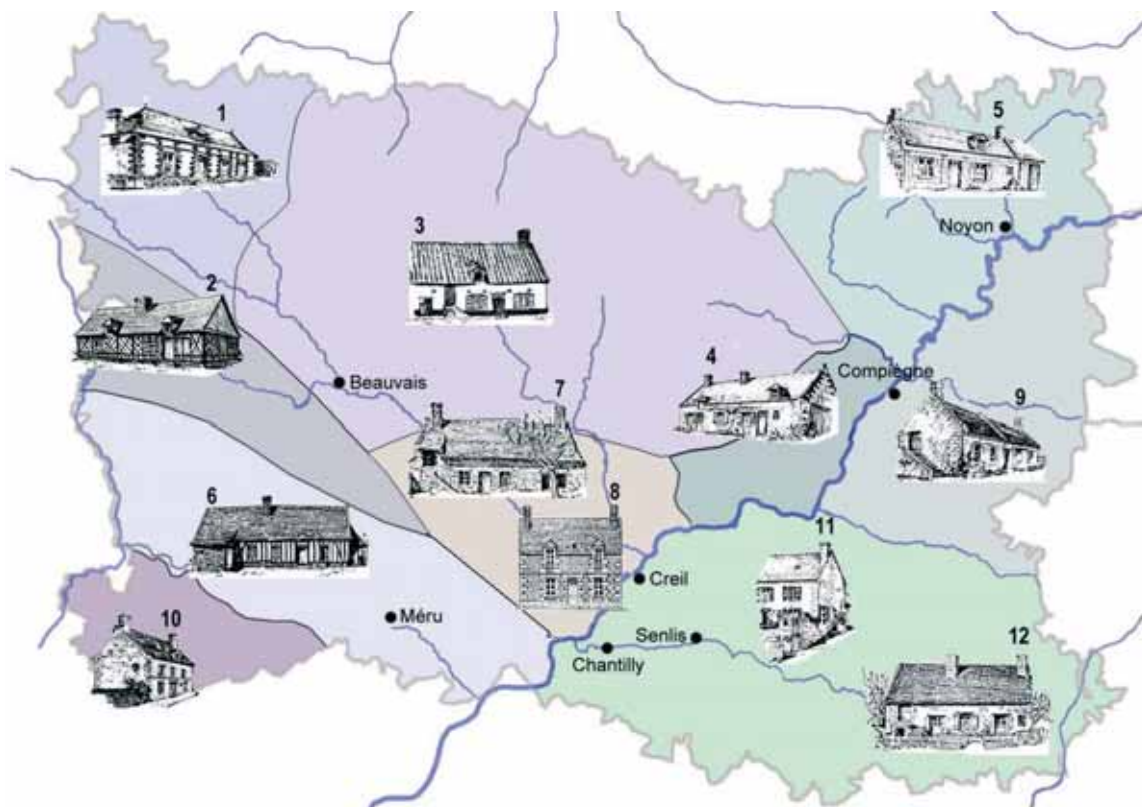
En parallèle, autour des villes et des villages et le long des principaux axes de communication se développent des couronnes composées de zones d'activités, inaugurant une phase de développement tertiaire, notamment logistique. Elles ont une structure lâche. Elles sont le plus souvent dissociées des centres urbains ou villageoises denses et en transforment profondément la physionomie.

A l'aube du XX^e siècle, habitat diffus et zones d'activités dessinent déjà une nouvelle limite entre espace urbain et espace rural (mitage). L'étalement urbain

qui en résulte renforce les communautés de communes* en formation (ex : vallée de la Brèche, vallée du Thérain à l'approche de Beauvais).

Bâti et formes urbaines ne sont pas totalement indépendants. Ainsi, ce que l'on appelle bâti traditionnel, architecture de pays ou bâti vernaculaire* correspond à des modes de construction et d'implantation qui reflètent, notamment par les matériaux, le territoire local et ses ressources. Ces modes prennent leur pleine expression à l'aube de la révolution industrielle. Celle-ci inaugure cependant le développement des échanges. Ils permettent l'arrivée de nouveaux matériaux et de nouvelles technologies qui vont renouveler les expressions architecturales.

Le bâti et ses modalités d'implantations s'affranchissent progressivement du local : introduction de la brique et de la fonte, du béton, apparition des logements collectifs et des nouvelles techniques de construction (pré-fabriqués) après la guerre de 1939-1945, développement contemporain des lotissements résidentiels.



Le bâti traditionnel

Source : Bayard, «Les maisons paysannes de l'Oise»

Dominante en pays de craie : bois et torchis

1 - Picardie Verte, Pays de Bray : moëllons/mortier de chaux, chaînages et encadrements en briquette.

2 - Picardie Verte, Pays de Bray : colombage et torchis sur soubassement en grès. Grande diversité des matériaux (bois, silex, brique, pierre...) dans le Bray.

3 - Plateau du Pays de Chaussée : pans de bois et torchis enduit.

6 - Pays de Thelle : silex en mélange (bois, torchis, pierre au sud, brique au nord...).

Dominante en pays de calcaire : construction en pierre

4 - Plaine d'Estrée St-Denis : moëllons (murs), pierre taillée (encadrements), pierre et brique (pignon en « couteau picard »).

5 - Noyonnais : moëllons et pierre de taille (murs), ardoise (toit), brique (reconstruction).

7 - Clermontois : pierre de taille.

8 - Clermontois : brique et pierre taillée, « couteau picard ».

9 - Soissonnais : pierre de taille, pignons en escaliers « pas de moineau ».

10 - Vexin : pierre de taille (façade, chaînage), remplissage en moëllons, enduit de chaux.

11 - Valois-Multien : moëllons et pierre de taille, enduit plâtre et chaux.

12 - Valois-Multien : moëllons, façade, moulures, bandeaux et corniches en plâtre.

Le bâti traditionnel, reflet d'une identité régionale

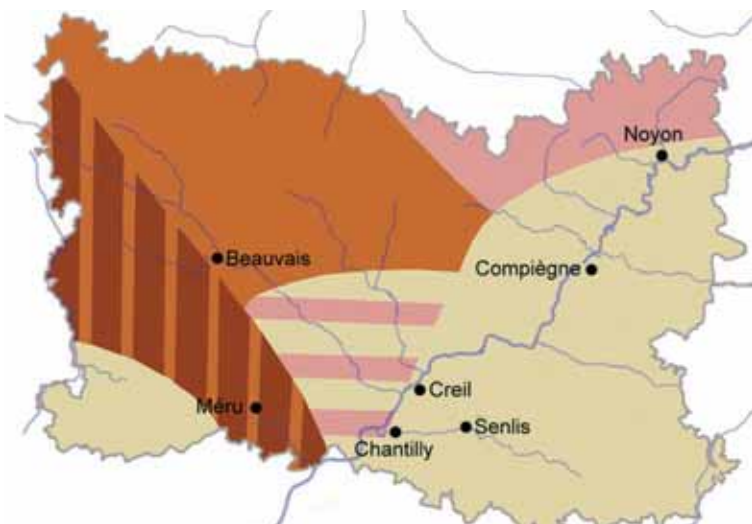
Avant 1850, l'économie repose sur l'activité villageoise. Le village est à la fois un lieu de vie et de production. L'organisation du bâti répond à cette double fonction, qu'il s'agisse des fermes, des maisons d'artisans ou de marchands. Les moyens limités de transport imposent l'utilisation de matériaux locaux. Il en résulte une architecture de « pays » qui reflète, par bien des aspects, l'économie et le terroir dont elle est issue.



L'enduit dégradé laisse apparaître la structure bois et le torchis sous-jacents (Pays de Bray)



Ferme à cour carré, brique (Plateau Picard)



Matériaux dominants dans les constructions traditionnelles



Source : Atlas de Picardie

Les constructions de bois et de torchis

Le bois et le torchis sont à la base de la construction en pays de craie.

Le Plateau Picard, argileux et élevé, offre peu de pierre pour la construction. Celle-ci a donc procédé à partir de structures légères de pans de bois, remplies au torchis et couvertes d'un enduit sur lattes. L'enduit est composé de sable (ocre) ou parfois d'un lait de chaux (blanc). La rigueur des vents et la rareté des sources ont favorisé un habitat groupé, entouré d'arbres ou de courtils*. Les villages sont ainsi le plus souvent implantés à l'intersection des routes ou des chemins ruraux et prennent une forme en étoile. Ces villages sont régulièrement distribués sur le plateau. Ils sont constitués de fermes à cour fermée, qui alignent leurs granges sur la rue et disposent les bâtiments d'habitation en retrait. Cette organisation se retrouve dans les grandes fermes picardes isolées.

Le Pays de Thelle et le Pays de Bray, également privés de pierre, ont développé un mode constructif à base de bois et de torchis (ocre) auquel se mêle la brique peu cuite. L'argile, nécessaire à la fabrication des briques et des tuiles, provenait des carrières du Pays de Bray. Dans le Bray comme dans le Pays de Thelle, l'habitat est groupé. Dans le Bray, il s'installe sur les terrasses surplombées par la cuesta* ou sur les versants des vallées humides. Dans le Pays de Thelle, il s'aligne en villages-rues, notamment au nord et au nord-est du plateau, ou encore se regroupe en pied de versant au creux des vallons.

Les constructions de pierre

La pierre (pierre à liards) est le matériau des pays de calcaire grossier. On le trouve dans le Clermontois, le Soissonnais, le Noyonnais, le Valois-Multien et le Vexin.

Le Clermontois marie la pierre et la brique au ton clair dans des jeux alternés : façades de briques avec chaînages et encadrements en pierre,

chaînages en briques avec remplissage de pierre ... Clermont est elle-même une ville riche en architecture minérale, les carrières de pierre de St Vaast-les-Mello, non loin de là, ayant été en exploitation pendant plusieurs siècles.

Dans le Soissonnais et le Noyonnais, le calcaire grossier a permis de construire des maisons et des fermes d'un type particulier. Les pignons à redents dépassant de la toiture, aussi dits « pas de moineaux* », sont ainsi caractéristiques du Soissonnais. Hormis quelques grandes fermes isolées ou hameaux, les plateaux ont été peu investis par l'habitat. Il s'est groupé en villages implantés sur les versants boisés (Pierrefonds) des vallées humides (Aisne) ou en contrebas des plateaux, au contact des couches argileuses qui libèrent les eaux des nappes tertiaires*. Les villages du Noyonnais sont, quant à eux, implantés au pied des buttes témoins* qui forment les collines du Noyonnais (exposition sud).

Le Valois-Multien présente des villages denses, aux rues continues, bordées de murs ou d'habitations, regroupées autour d'une église ou d'un château. Les façades présentent des corniches et des encadrements en plâtre. Les enduits plâtre et chaux sont répandus du fait de l'utilisation de pierre de qualité médiocre telle que le grès, hydrophile, dans les constructions.

Le plateau est caractérisé par la présence de grandes fermes. Leur entrée monumentale ouvre sur une cour carrée encadrée par les maisons d'ouvriers agricoles.

Le Vexin français présente aussi un habitat groupé mais la diversité des reliefs boisés a induit une dispersion des villages sur l'ensemble du plateau, souvent en lisière. Les façades sont en pierre de taille ou en remplissage calcaire pris dans des chaînages et des bandeaux de pierre. Les maisons sont peu élevées : la présence d'un étage témoignait d'un statut social élevé tandis que

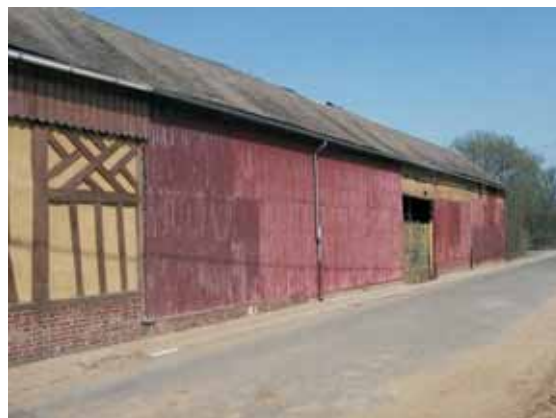
le petit paysan ou le manoeuvrier habitait une maison basse, alignée sur les dépendances et les bâtiments utilitaires.

Le style industriel : cités ouvrières et construction brique

Au XIX^e siècle, alors que la révolution industrielle touche l'Oise, la brique, le fer et la fonte viennent renouveler les styles traditionnels. Ils servent à construire les usines, les cités ouvrières, les équipements publics et les maisons bourgeoises. Les fermes utilisent aussi ces matériaux, la brique en particulier. La Première Guerre Mondiale détruit de nombreuses communes dans le nord-est du département (Noyonnais, Soissonnais). La reconstruction se fait avec les nouveaux matériaux, notamment la brique.

De l'après guerre à nos jours : multiplicité des styles et des matériaux

Après la Seconde Guerre Mondiale, la reprise économique aidant, les transformations du bâti s'accélérent. Les styles se multiplient pour répondre aux exigences sociales et économiques. Les villes sont surtout concernées par ces phénomènes avec la construction des logements collectifs, des grands ensembles HLM, l'apparition de nouvelles techniques de construction telles que la préfabrication. Ce renouvellement urbain est bientôt suivi par l'introduction de nouveaux matériaux pour la construction, tels que le béton armé, l'acier, les matières plastiques ou le verre. Ces matériaux, diffusés progressivement dans l'habitat et les bâtiments d'activités et agricoles, touchent profondément les paysages ruraux. Enfin, l'industrialisation des modes de construction permet aussi la réalisation et l'offre à grande échelle de lotissements résidentiels et de zones d'activités en périphérie des villes et des villages. Leur facture et leur mode d'implantation en rupture avec les schémas traditionnels, viennent modifier le paysage bâti traditionnel. ■



La tôle ondulée, peinte, accompagne le torchis ocre et la brique (Picardie Verte)



Bâti calcaire dans le cœur de bourg de Villers-sous-Saint Leu avec addition contemporaine en bois (Vallée de l'Oise Creilloise)

Mots clés

Bâti vernaculaire*, architecture de pays.

Pays de craie : bois, torchis, brique.

Pays de calcaire : pierre de taille, brique, plâtre.

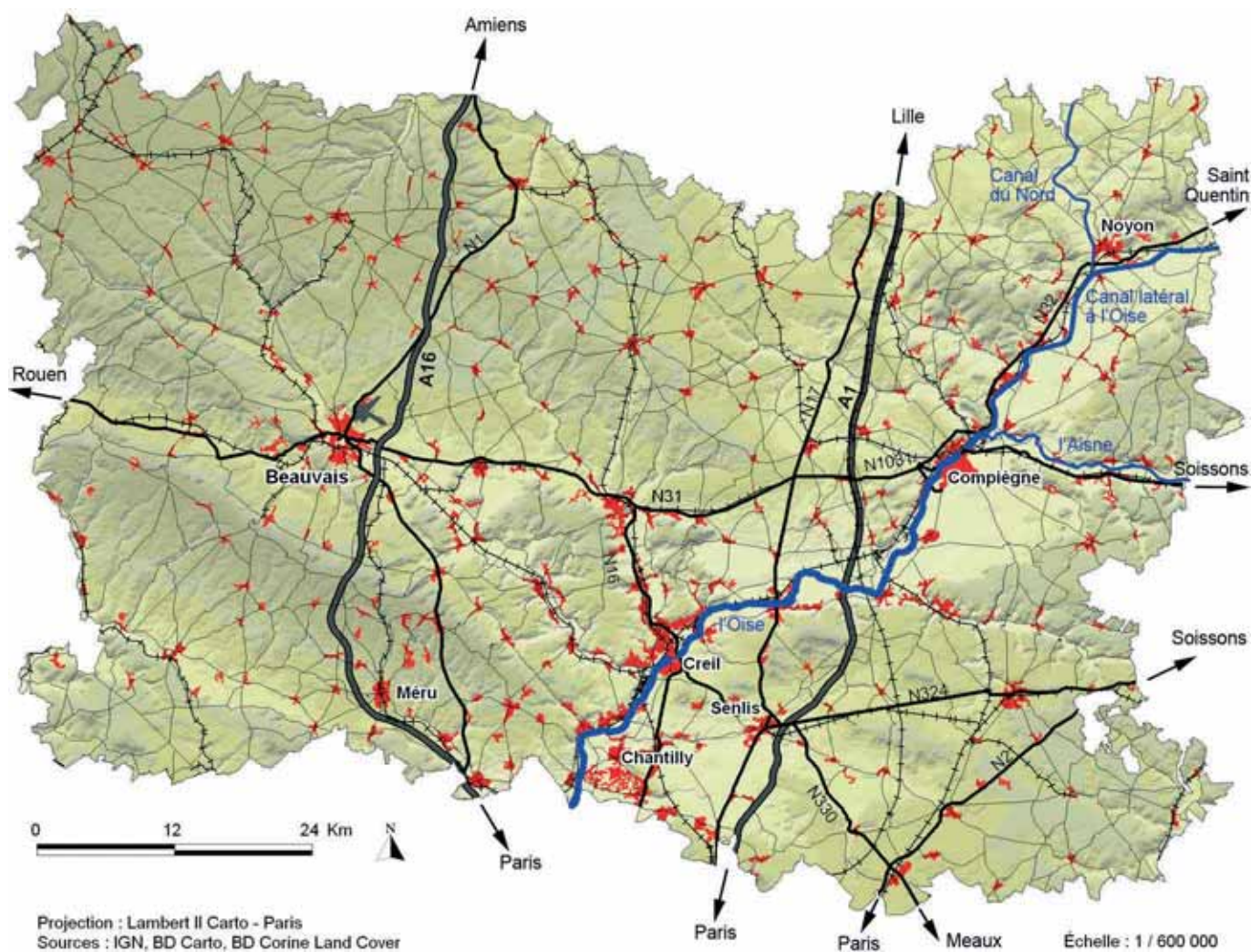
Révolution industrielle : brique, fer, fonte.

XX^e siècle : béton, préfabriqués, nouveaux matériaux, logements collectifs, lotissements, architecture contemporaine.

* Voir glossaire complet en annexe

Voies de communication

Les infrastructures de communications présentent, dans l'Oise, une forte polarité nord-sud. Historiquement héritée, elle est renforcée par les aménagements récents (A1, A16, TGV). Ces nouvelles infrastructures rapprochent l'Oise de Paris et du pôle d'échange majeur de Roissy-Charles de Gaulle. Elles contribuent au développement de paysages d'activités (logistique notamment) et résidentiels liés à la nouvelle proximité parisienne.



Légende

- | | | | |
|------|------------------------|--|------------------------------------|
| ++++ | Réseau ferré | | Aéroport international de Beauvais |
| | Réseau autoroutier | | Voie navigable |
| | Routes nationales | | Zones urbaines |
| | Routes départementales | | Villes principales |

La période gallo-romaine pose les bases d'un réseau stratégique et commercial. Les gaulois avaient sédentarisé l'agriculture, installé les premières fermes et construit les premières fortifications. La conquête romaine amène le réseau de voies dont dériveront, au VI^e siècle, plusieurs Chaussées Brunehaut. Les voies romaines relient les villes et les régions au gré des besoins commerciaux (Meaux-Senlis-Beauvais, St-Clair-sur-Epte-Beauvais-Amiens, Senlis-Vic-Soissons) et stratégiques,



TGV Nord au niveau du coteau de l'Oise (boucle de Verberie)

puisque plusieurs camps quadrillent alors la région (Champlicu, Vendeuil-Caply). Beauvais (*Caesaromagus*), Senlis (*Augustomagus*), Noyon (*Noviomagus*), Saint-Just et Saint-Martin-Longueau constituent des points de convergence de la région.

Le Moyen Age et les Capétiens accroissent le réseau entre Paris et l'Oise. Au XII^e siècle, Philippe Auguste constitue un nouveau réseau qui relie Paris à Beauvais, Compiègne, Senlis, Creil et Noyon. Le développement de ces nouvelles routes annonce le déclin de bourgs importants qui n'étaient pas situés sur leur trajet. Au XIV^e et XV^e siècles, des routes transversales, absentes dans le système gallo-romain relie l'Oise à la Champagne et aux Flandres, devenues des pôles majeurs de commerce en Europe. Au XVI^e siècle, alors que l'activité économique reprend, la construction de châteaux et l'extension du domaine royal s'accompagnent de la percée des réseaux forestiers de vénerie et de chasse à courre.

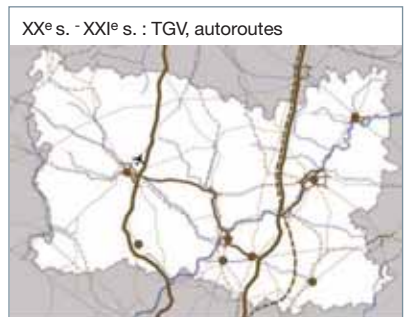
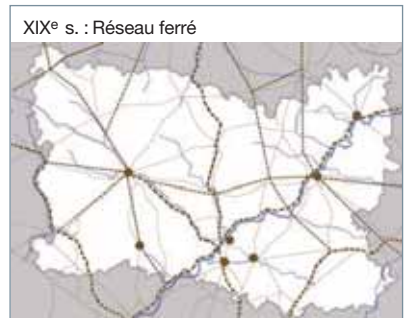
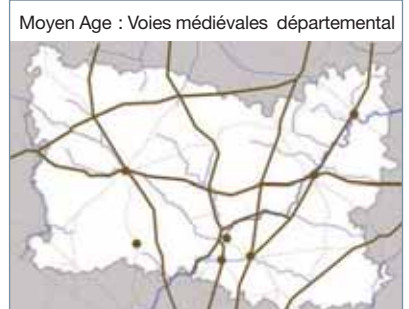
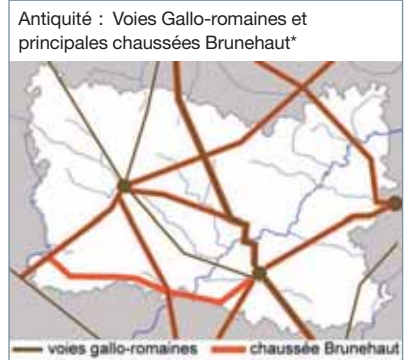
De la Révolution Française au XIX^e siècle, le territoire structure ses voies de déplacement, déjà fortement orientées vers Paris. En 1850, le maillage routier est presque achevé, il relie des villes ancrées dans leur campagne et têtes de pont des échanges locaux. Cet équilibre est rompu avec la révolution industrielle. Le Second Empire, demandeur de charbon pour Paris, développe les relations entre la capitale et le nord : l'Oise devient un axe fluvial majeur et le réseau ferré est développé selon un axe nord-sud. Le réseau ferré

local se développe et se ramifie (Pays de Thelle, Vallée de l'Épte en aval de Gisors ...), d'importants projets de développement lui sont liés (ligne Aulnay-sous-Bois / Chantilly et Senlis / Crépy-en-Valois).

Cette tendance s'accroît avec l'industrialisation croissante des grandes vallées (Oise, Thérain, Brèche). Les deux guerres marqueront une pause avant la reprise et la forte croissance des « Trente glorieuses ».

De l'après-guerre à nos jours, les grandes infrastructures de communication renforcent la polarisation nord-sud. Le dynamisme d'après-guerre autorise de grands travaux d'aménagement : ouverture de canaux à la navigation ; mise au gabarit européen entre Compiègne et Pontoise pour une meilleure liaison fluviale entre la Belgique, le nord de la France et la région parisienne ; création et agrandissement de l'aéroport de Beauvais-Tillé ; réalisation de la voie ferrée Paris-Lille-Bruxelles empruntant la vallée de l'Oise entre Creil et Noyon ; création d'axes routiers lourds (autoroutes A1 et A16 ; RN 32, 17, 1) ; passage du TGV Nord. A l'exception de la RN31, axe majeur, et des RN2 et RN324, les liaisons transversales (est-ouest) sont peu nombreuses. Le département n'est donc relié au reste du territoire national que par des radiales en provenance de Paris.

Ces différentes voies constituent des axes importants de perception des paysages de l'Oise. ■



Sources :
Atlas de Picardie 1975,
Atlas 2002, IGN 2003,
Le terroir de l'Oise 1978,
Atelier 15.

Mots clés

Voies gallo-romaines, chaussées Brunehaut*.

Réseau Paris-Oise (XII^e).

Réseau transversal Oise-Champagne-Flandres (XIV^e).

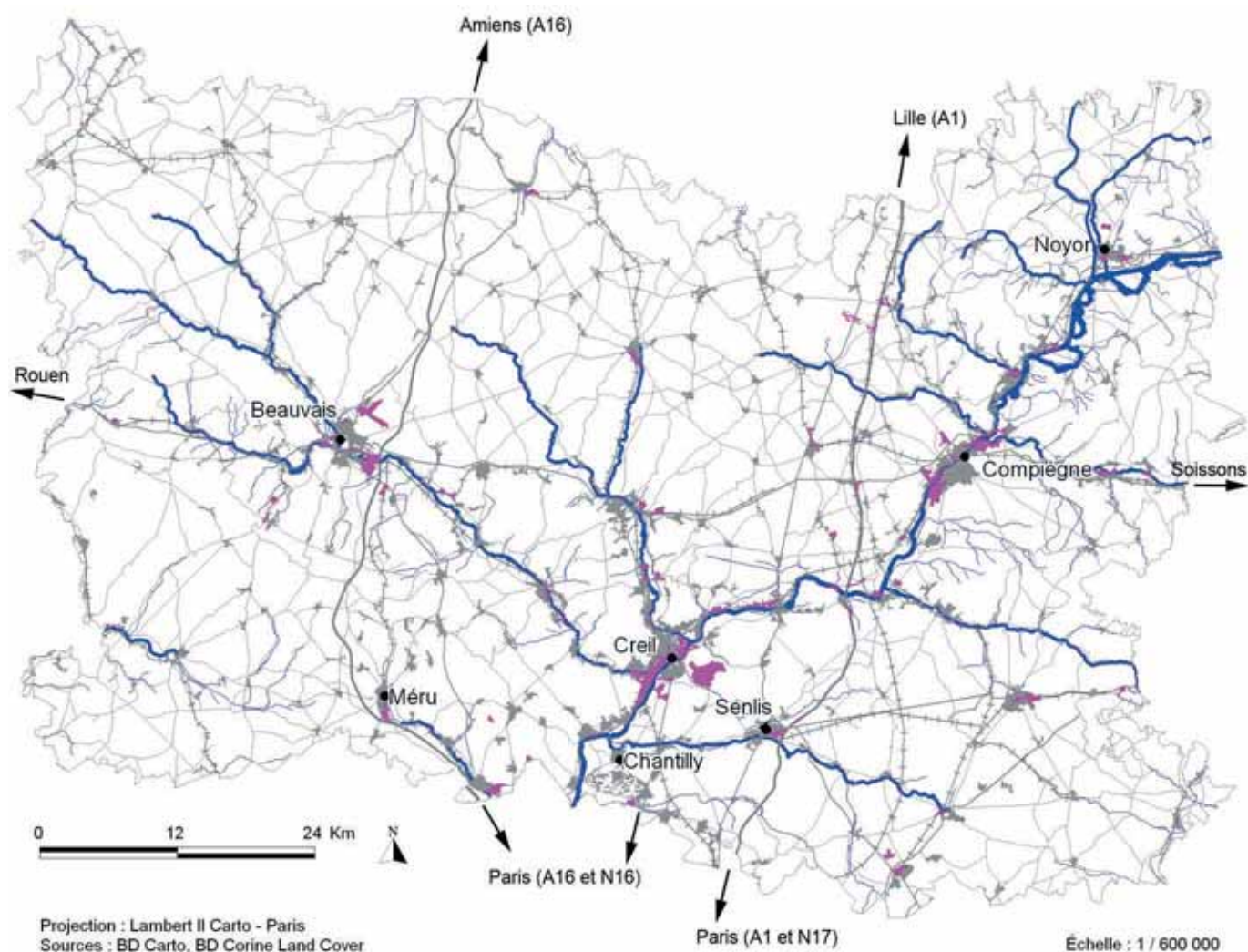
Réseau d'allées de vénerie / chasse à courre (XVI^e).

Centralité parisienne : Oise, réseau ferré Nord-Sud (XVIII^e-XIX^e).

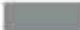








Grandes infrastructures de communication : canaux, mise au gabarit de l'Oise, autoroutes, aéroports, TGV Nord (XX^e-XXI^e).

► Industrie et services

L'Oise, département le plus industrialisé de la Picardie, est présente dans des secteurs économiques très diversifiés. Les paysages sont directement marqués par les infrastructures développées par l'industrie au cours de l'histoire : moulins, exploitation des sols (tourbes, granulats), cités ouvrières, ainsi que les grandes implantations industrielles et zones d'activités actuelles. Ils ont aussi été indirectement affectés par les mouvements de population et l'urbanisation qu'a suscité ce développement industriel.



Légende

 Zones urbaines	 Réseau ferré	 Réseau hydrographique principal
 Zones industrielles et commerciales	 Réseau autoroutier	 Réseau hydrographique secondaire
 Villes principales	 Routes nationales	 Rus et ruisseaux
	 Routes départementales	

L'histoire industrielle de l'Oise est ancienne : l'industrie textile et l'exploitation des carrières (calcaire pour la construction) se développent au XII^e et XIII^e siècles ; la manufacture de tapisseries de Beauvais est fondée par Colbert au XVII^e siècle. Cependant, le développement industriel de l'Oise ne se fait vraiment qu'au XIX^e siècle, avec la révolution industrielle.

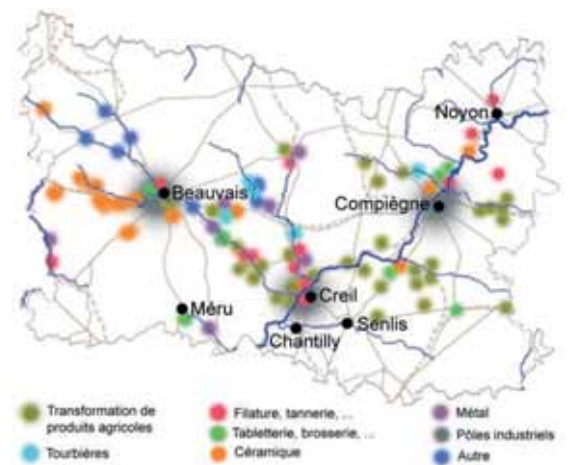
En 1850, l'Oise possède une industrie locale rurale florissante. Le textile est tissé dans le Vexin, dans le Pays de Thelle ou à Chantilly. La laine est produite et tissée de Formerie à Breteuil. La tabletterie est assemblée à Méru, Andeville et dans la vallée du Thérain. Des féculeries et des sucreries se développent dès le milieu du XIX^e siècle à Chevrières, Laneuville, Monchy-Humières, Villeuneuve-sur-Verberie, St-Vaast ... Cette petite industrie développe des infrastructures, notamment des moulins, qui marquent localement le paysage. Elle est liée aux villes où s'échangent les produits. Ainsi, Beauvais est l'avant poste du Plateau Picard céréalière, moutonnier et textile. Cette ville fait face à la vallée de l'Avallon où se développe l'industrie de la terre cuite (tuiles, poteries) du Pays de Bray : poteries à La Chapelle-aux-Pots ; céramiques à St-Paul, St-Aubain-en-Bray, Fontainettes ; briquetterie et tuileries à Beauvais, Auneuil, Ons-en-Bray ... Le Beauvaisis participe à l'industrialisation naissante. La vallée du Thérain se couvre de moulins. Un artisanat rural fondé sur l'énergie hydraulique se développe : il mout

le blé, produit de l'huile, foule la peau et la laine, polit les boutons.

La liaison ferroviaire Beauvais-Creil favorise un temps le maintien de petites industries (tabletterie, broserie, métallurgie, chimie) mais l'installation du réseau ferré permet surtout le développement de grandes manufactures dans les principales vallées (Oise, Thérain). Il bouleverse l'équilibre territorial. Il recompose les liens entre ville et campagne en même temps qu'il marque le basculement dans l'ère industrielle. Progressivement, les campagnes se désindustrialisent alors que de véritables pôles industriels se constituent.

Le décollage industriel se produit dans les années 1950. Les nouvelles implantations industrielles renforcent l'axe de l'Oise. La métallurgie et la mécanique dominent peu à peu l'économie de Noyon. Le bassin de Creil s'affirme comme un grand centre métallurgique. Sa croissance est liée à l'essor de l'industrie automobile. La chimie et la parachimie s'installent dans le Compiégnois et dans le bassin de Creil.

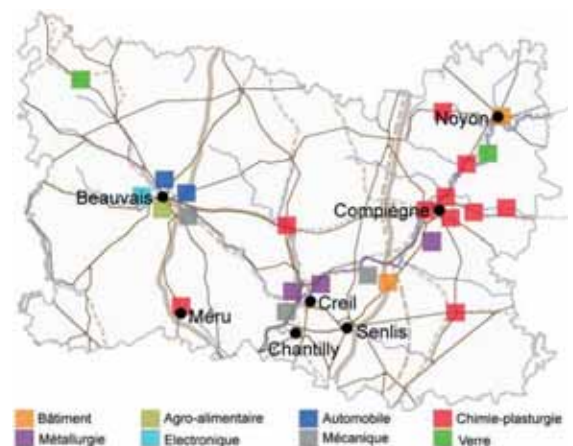
L'Oise bénéficie de la déconcentration des usines parisiennes et de la stratégie des firmes étrangères soucieuses de s'implanter dans le triangle Paris-Londres-Ruhr et de s'engager dans des productions à forte valeur ajoutée.



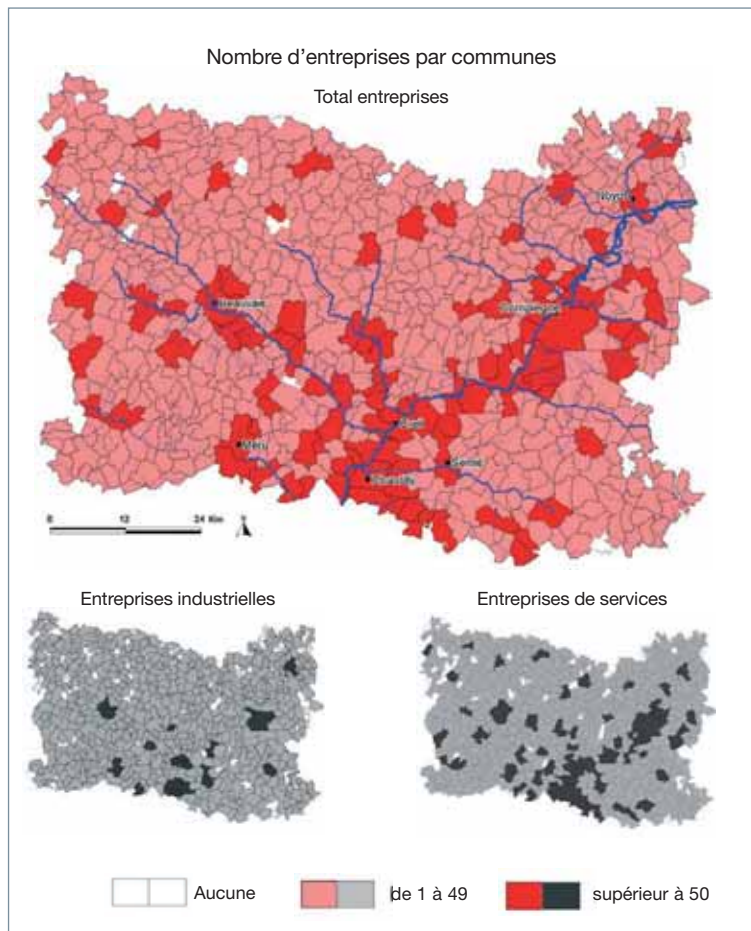
La petite industrie au XIX^e siècle (non exhaustif)
Source : d'après l'industrie dans l'Oise (1994) et IGN (2002)



Principales localisations des sites d'extraction de sables et de granulats jusqu'à nos jours
Source : d'après IGN (2002)



Entreprises de plus de 500 salariés par secteur d'activité
Source : d'après CCI de l'Oise (2003)



Sources : BD Carto, BD SIDETAL



Source : source : d'après CCI de l'Oise 2003

Hors de cet axe, trois foyers connaissent un nouvel essor : Beauvais (mécanique, agro-alimentaire), Méru (mécanique, fabrication d'articles divers) et Crépy-en-Valois (fabrication de matériel agricole et d'engins de travaux).

Dans le domaine du tertiaire, Compiègne a développé un vaste pôle technologique lié aux biotechnologies.

En 2001, l'Oise est le département de Picardie le plus industrialisé : 1968 entreprises industrielles emploient 45,09 % des effectifs salariés de la région. Elles sont surtout présentes dans le bassin d'emploi du sud-Oise, à la fois plus peuplé, plus développé économiquement et plus proche de la région parisienne. D'une manière générale l'activité économique du département se structure autour de la Vallée de l'Oise et de Beauvais. La chimie-plasturgie, la métallurgie, le travail des métaux et la mécanique sont les secteurs phares du département, mais toutes les activités industrielles sont représentées.

En marge de l'activité industrielle, les implantations de plateformes logistiques et de services qui ont commencé à se développer dès les années 1960, se multiplient.

Ces activités sont aujourd'hui renforcées par la nouvelle proximité de l'agglomération parisienne et

de pôles majeurs d'échange tel que l'aéroport Roissy - Charles de Gaulle. Le passage de l'autoroute A1 met en effet les terrains plats de la vallée de l'Oise, comparativement bon marché, à moins d'une heure de Paris. Ils rendent le secteur sud de l'Oise très attractif pour l'implantation d'activités logistiques.

L'ensemble de ces implantations ont marqué le paysage de diverses façons, directement par leurs infrastructures de production (bâtiments, usines, entrepôts ...), indirectement par les flux de population qu'elles suscitent et les infrastructures de logement qu'elles engendrent : extensions urbaines, communauté de communes*, lotissements résidentiels en périphérie villageoise ou urbaine. ■

Mots clés

Carrières

Industrie rurale : moulin, eau, textile, tabletterie, brosserie, boutons
Chemin de fer.

Révolution industrielle : métallurgie, chimie, mécanique.

Vallée de l'Oise : Creil, Noyon, Compiègne, Beauvais, Méru, Crépy-en-Valois.

Tertiarisation : biotechnologie, logistique.

* Voir glossaire complet en annexe

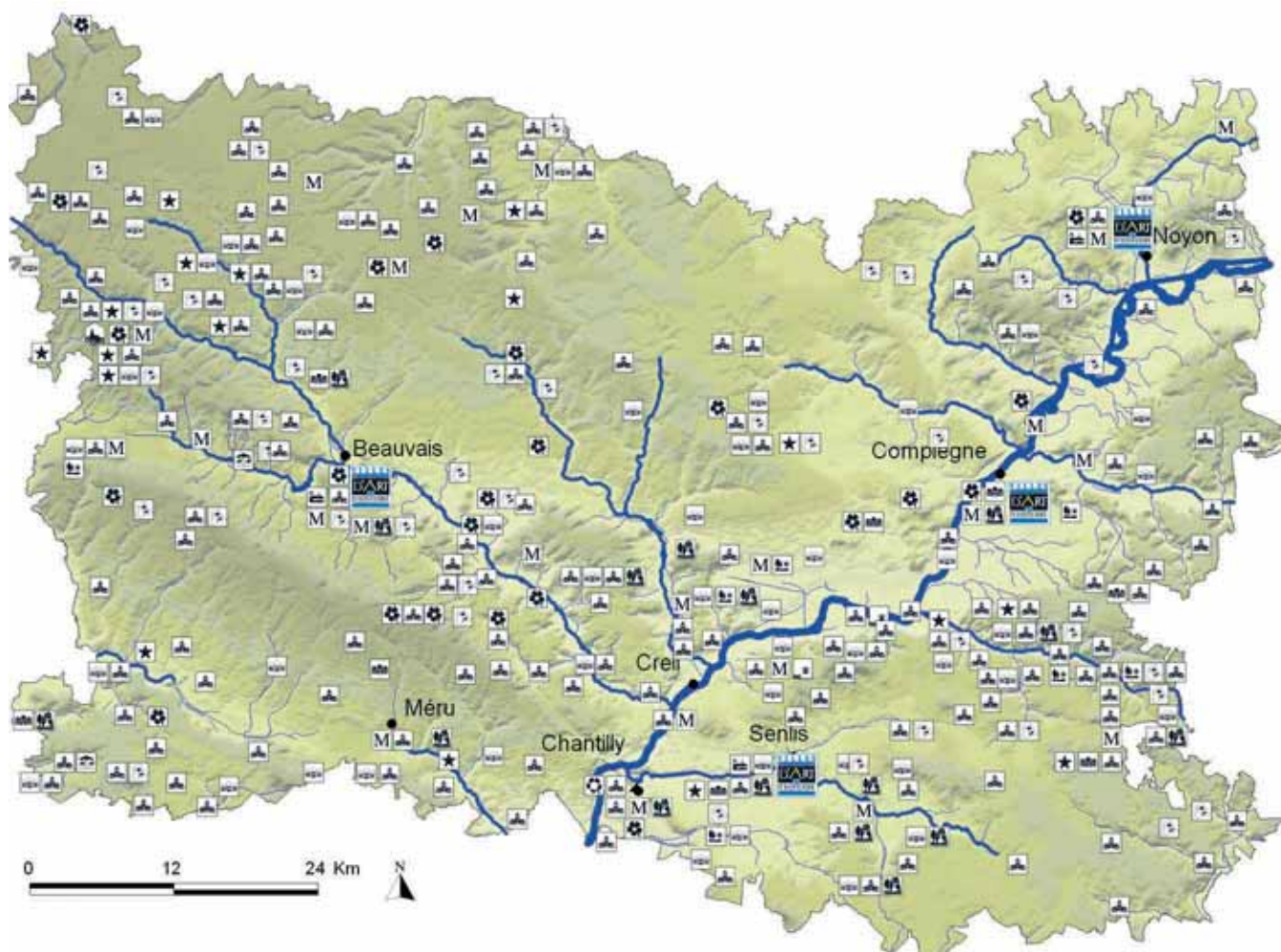
LES PAYSAGES DE L'OISE :
PROCESSUS DE CONSTITUTION ►

P a t r i m o i n e,
t o u r i s m e
e t l o i s i r s



Patrimoine

La notion de patrimoine s'est étendue à beaucoup de champs au cours des dernières décennies pour désigner d'une manière large ce que nous considérons avoir reçu de nos ancêtres et devoir transmettre à nos descendants. Elle concerne aujourd'hui des sites ou éléments patrimoniaux d'intérêt historique ou naturel. L'Oise présente ainsi une richesse patrimoniale importante dans ces deux domaines.



Projection : Lambert II Carto - Paris
Sources : BD Alti, BD Carto,
Comité Départemental de Tourisme de l'Oise
(N° d'autorisation CDT : 31-80/jmp/03-05)

Échelle : 1 / 600 000

Légende

- | | | | | | |
|--|---|--|--------------------------------|--|---------------------------------|
| | Ville d'art et d'Histoire | | Curiosité | | Abbaye, ou collégiale, église |
| | Village classé parmi les plus beaux de France | | Château ouvert au public | | Site naturel remarquable |
| | Village fleuri | | Château visible de l'extérieur | | Parc ou jardin ouvert au public |
| | Musée | | Cathédrale | | Artisanat et Terroir |



« Vue du château de Pierrefonds » (Corot, 1830)

Source : Collection du musée des beaux-arts de Quimper.

La notion de patrimoine

La notion de patrimoine est d'un maniement délicat car elle s'insère au croisement de plusieurs champs. L'étymologie renvoie au bien de famille, à ce qui nous est légué par nos ascendants et que nous avons à charge de transmettre. Alors que certains sites ont fait l'objet d'une reconnaissance institutionnelle (sites classés ou inscrits, loi du 2 mai 1930), toute une partie du patrimoine vit, nourrit le présent et s'adapte aux évolutions du territoire. Recenser, connaître et identifier les formes émergentes de ce patrimoine, c'est aussi s'inscrire dans la dynamique du paysage.

Nous distinguons grossièrement deux catégories : les éléments ou sites d'intérêt historique et le patrimoine culturel distingué sur la base de critères historiques, pittoresques, légendaires...

Éléments ou sites d'intérêt historique

L'histoire de l'Oise a laissé des traces vivantes dans les paysages de l'Oise.

L'époque mégalithique a laissé des dolmens, menhirs et allées couvertes. Les plus célèbres sont les vestiges de Trie-Château et Villers-Saint-Sépulcre, mais on en trouve aussi à Sérifontaine ou aux environs de Gisors.

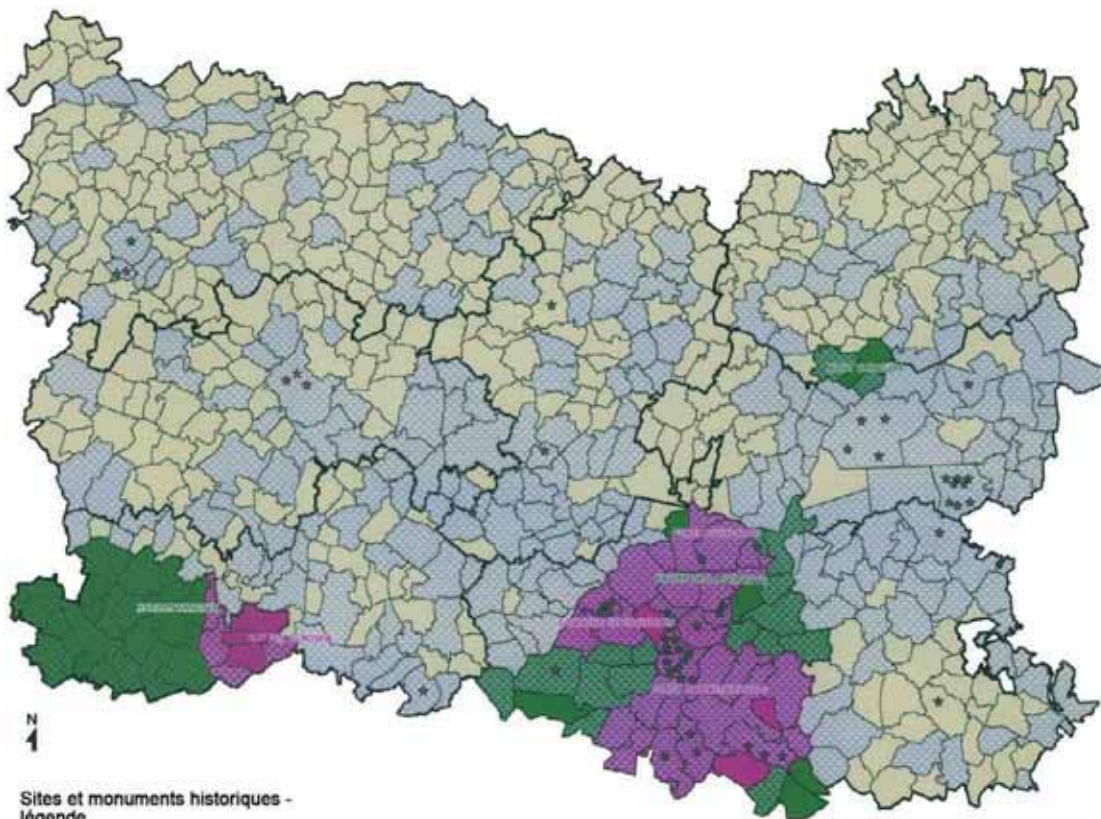
L'époque galloise a légué des traces d'anciennes fermes (Verberie), de sanctuaires (Gournay-sur-Aronde) et de fortifications (Pontpoint, Catenoy, Jonquières).

L'époque gallo-romaine a marqué le paysage au travers d'un important patrimoine composé de voies, d'oppidums, de camps romains, théâtres (Vendeuil-Caply), thermes, arènes, tours de remparts ... Les voies romaines sont facilement repérables à leur tracé rectiligne, à leur toponymie ou à celle des villages-rues qui les jalonnent : Romescamps, Campremy ... Hormis ces voies, les éléments de

cette époque les plus marquants sont le site de Champlicu au sud de Compiègne et les vestiges de Senlis (arène, tour d'enceinte, porte de bronze ...).

Le Haut Moyen-Age a laissé des traces d'anciens donjons (mottes de Conteville, Sarcus, Hardivilliers ...) ou de fortifications (Beauvoir, Breteuil) ou encore des donjons tel celui de Clermont (XI^e s.) qui domine tout le Clermontois.

La période couverte par la dynastie des capétiens a légué un patrimoine considérable, qu'il s'agisse des fortifications des débuts (Senlis, Clermont, Gerberoy, Pont-Sainte-Maxence ...), des places fortes des XIV^e et XV^e siècles (Pierrefonds, Beauvais, Noyon) ou des nombreux édifices couvrant les époques allant du Moyen Age (Château de Vez, château de Pierrefonds, château des ducs à Crépy-en-Valois), à la Renaissance (Château de Troissereux, de Corbeil-Cerf ; beffrois de Noyon et de Compiègne) et à l'époque classique (Château de Le Fayel, de Compiègne, de Versigny,



Sites et monuments historiques -
légende

- Commune concernée par la présence d'au moins un monument historique protégé
- Site inscrit
- Site classé

Source : SAUE / PEDD - août 2004

Mots clés

Éléments et sites ponctuels d'intérêt patrimonial.

Intérêt historique : dolmen, menhir ; ruines gallo-romaines ; mottes féodales, châteaux, donjons ; églises, abbayes, cloîtres, cathédrales ; architecture civile, beffroi ; patrimoine industriel ; granges, fermes, petits édifices ruraux, artisanat traditionnel (céramique, boutonnerie, brosserie, moulin) ; villes ou villages remarquables.

Intérêt écologique ou naturel : massifs forestiers ; paysages de vallées ; sites floristiques, pelouses calcaires, landes, zones humides (marais, étangs, prairies humides) ; cerf, chevreuils, sangliers, passage d'avifaune, passage de grands mammifères ; sites géologiques.

Sites inscrits et classés (45) : bois, parcs, domaines, châteaux, églises, places ou centres anciens, carrefours.

de Chantilly, de Boury-en-Vexin). Le patrimoine ecclésiastique est marquant par ses grands édifices (cathédrales de Beauvais, Senlis, Noyon) ; par les abbayes et abbayes (Chiry-Ourscamps, Froidmont, Beaupré, Longpont, Chaalis, Saint-Leu d'Esserent, Saint Martin-aux-bois, Saint-Germer-de-Fly) et les nombreuses églises remarquables qui émaillent les paysages ruraux de plateaux comme de vallées. C'est aussi à la période couverte par la dynastie des Capétiens que l'on doit l'extension et les percements des grands domaines forestiers du Soissonnais, du Valois et du Clermontois, devenus forêts domaniales sous la Révolution : les forêts d'Halatte, d'Ermenonville, de Hez-Froidmont, de Compiègne, de Laigue, d'Ourscamps, de Thelle et du Parc Saint-Quentin. Les XIX^e et XX^e siècles sont encore présents au travers de l'artisanat traditionnel qui survit aujourd'hui à la petite industrie rurale des débuts du XIX^e (céramique, boutonnerie, brosserie ...). L'architecture de pays et le bâti vernaculaire* qui structu-

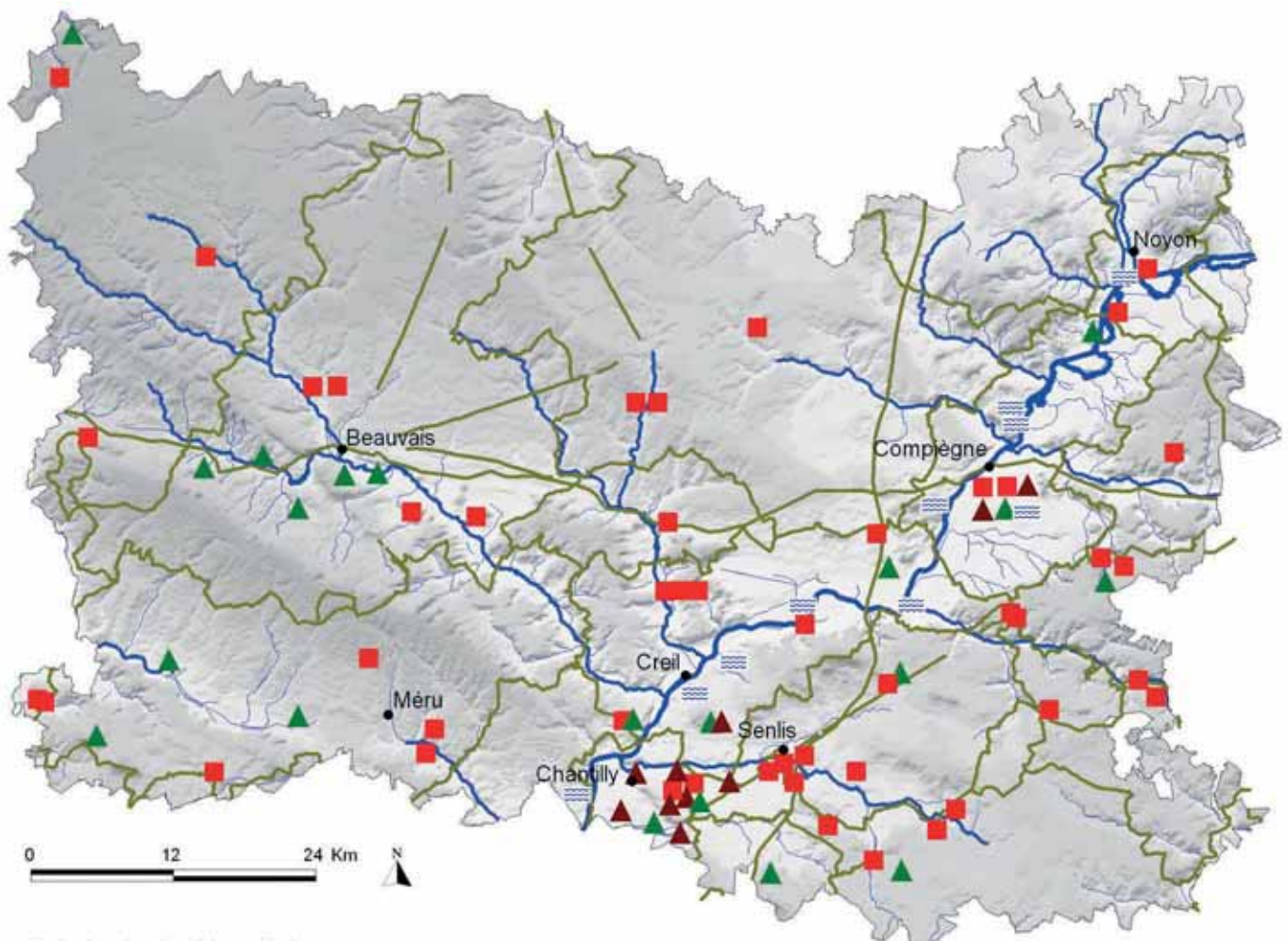
rent encore fortement les campagnes sont un autre héritage du XIX^e siècle. Il s'accompagne d'un patrimoine industriel encore en place et très présent, notamment dans les vallées industrielles (Thérain aval, Esches) : scieries, râperies, filatures, sucreries, imprimeries, fonderies de suif, briquetteries, brosseries, moulins à farine ou à huile, ateliers, entrepôts, cheminées, bureau, conciergerie, logements de fonction patronaux ou ouvriers ...

Patrimoine culturel institutionnalisé

Un certain nombre de sites (quarante cinq) ont dorés et déjà été classés ou inscrits surtout dans le sud et l'est du département, dans les secteurs des forêts d'Halatte et de Chantilly, de la vallée de la Nonette, dans le Vexin et plus ponctuellement dans les vallées du Thérain, de la Brèche ainsi que dans le Noyonnais et le Soissonnais. Il concerne des bois, des parcs, domaines, châteaux, églises, places ou centres anciens, carrefours, infrastructures et bâti industriels.



Les paysages de l'Oise ont été façonnés par des logiques productives (agricole, sylvicole*, artisanale, industrielle ...), esthétiques et philosophiques (les grands parcs aux XVII^e et XVIII^e siècles) et d'aménagement (création de voies nouvelles, canaux...). Ils font aujourd'hui face à une nouvelle utilisation de l'espace lié au développement des loisirs et du tourisme. Celui-ci se base sur des pratiques historiques exceptionnelles telles que l'activité hippique ou la vénerie, présentes dans le sud du département. Il génère aussi de nouvelles pratiques et un besoin croissant de nature et de culture (tourisme rural, culturel, de découverte ; sport ; randonnée ; parcs de loisirs) qui transforment ou mettent en valeur les paysages.



Projection : Lambert II Carto - Paris
Sources : BD Alti, BD Carto, DIREN Picardie
Port Autonome de Paris
Comité départemental du tourisme
(N° d'autorisation CDT : 31-80/jmp/03-05)

Échelle : 1 / 600 000

Légende

- | | | |
|---|--|--|
| ■ Culturel | ▲ Sportif et ludique | — Réseau hydrographique principal |
| ≡ Fluvial | — Chemins de grande randonnée | — Réseau hydrographique secondaire |
| ▲ Hippique | ● Villes principales | — Rus et ruisseaux |

Les forêts de l'Oise ont été, dès le VI^e siècle, un lieu de chasse favori des souverains. Au XVII^e, Colbert organise l'aménagement des forêts royales afin que la chasse y croise l'exploitation sylvicole*. Sous l'Ancien Régime, la vénerie compte encore parmi les loisirs privilégiés des rois. La vocation équestre de ces forêts ne se démentira plus au cours des siècles suivants.

Au XIX^e siècle, l'avènement du train fait des bords de l'Oise, de ses forêts et de Chantilly, des lieux de villégiature. A l'instar des bords de Marne et des coteaux de Seine, les berges de l'Oise seront élues des peintres qui en célébreront les paysages et consacreront leur vocation de détente.

Le XX^e siècle vient ricocher sur ces acquis historiques. La réduction du temps de travail et l'avènement des congés payés offre du temps pour les loisirs et renouvelle le rapport à la nature en développant le tourisme : activités nautiques, tourisme culturel, rural et randonnées sont désormais, au côté de l'activité hippique, les différentes facettes de la vocation touristique et de loisirs de l'Oise. La



Finale de la coupe du monde Angleterre-Brésil (septembre 2004) organisé par le Polo Club du Domaine de Chantilly (Apremont) (Photographie de Jean-Frédéric WEICK)

région Picardie s'est dotée en 2000 d'un schéma régional de développement du tourisme et des loisirs dont les axes porteurs traduisent l'évolution en cours : il s'agit, par exemple, d'améliorer l'accueil dans les forêts, de privilégier l'accueil et les activités en milieu rural, de valoriser le tourisme fluvial, et d'intégrer au capital touristique le patrimoine industriel.

L'activité hippique

Cité du cheval, capitale européenne des courses, Chantilly a développé sur plus de trois siècles d'histoire une identité indissociable de son patrimoine équestre. Le musée vivant du cheval est créé dans les Grandes Ecuries construites en 1719. L'hippodrome accueille les premières courses en 1834. Le Prix du Jockey-Cub est créé la même année. Le Polo Club du Domaine de Chantilly (Apremont), créé en 1995, est le plus important d'Europe. Ce complexe unique au monde compte aujourd'hui plusieurs terrains d'entraînement - Gouvieux, Lamorlaye, Coye-la-Forêt, Avilly-Saint-Léonard, forêt de Chantilly. Il doit notamment son succès à la qualité de portance et de ressuyage exceptionnelle de ses sols.

L'activité hippique irrigue largement l'économie de l'Oise : le « cheval » y emploie près de 5000 personnes. Compiègne est le second site hippique majeur du département. Il regroupe, sur le domaine du château, l'hippodrome du Putois et le Haras national.

Cette vocation marque les paysages au travers des équipements qu'elle engendre : hippodrome, allées cavalières, pistes d'entraînement, pâtures, lotissements hippiques (Lamorlaye, quartier du Bois-Saint-Denis à Chantilly).



L'hippodrome de Chantilly, au loin les écuries, le château et la forêt : un ensemble à l'échelle du grand paysage.



Le golf des templiers (Vallée de la Troësne) : le golf est un sport qui se popularise et produit des modèles paysagers en développement.

Le tourisme culturel : parcs et jardins, sites historiques, musées, châteaux, patrimoine industriel ...

Le département est doté d'un riche patrimoine historique. Les sites de Chantilly et Compiègne sont les plus visités mais cathédrales, abbayes, fermes cisterciennes, châteaux, jardins ... émaillent le paysage de l'Oise. La mise en valeur du patrimoine industriel (le musée de la nacre à Méru, le moulin-musée de la broserie à Saint-Félix...) et des parcs et jardins, notamment ceux créés dans le Valois-Multien au XIX^e s., éveille un intérêt récent et croissant.

Le tourisme rural

En marge des sites célèbres, la découverte des paysages et du patrimoine rural attire un public nouveau et en augmentation. L'offre est aujourd'hui d'une grande diversité. Des sentiers de grandes randonnées traversent le département. L'Oise propose aussi gastronomie, hébergements, découverte du milieu rural et loisirs au travers d'un réseau étendu : fermes auberges, équestres, pédagogiques, de découverte ou de séjour ; gîtes d'étapes ou ruraux ; chambres d'hôtes ...

Tourisme

- 122 316 hectares de forêt,
- 1 500 km de rivières,
- 1 500 km de chemins pédestres,
- 1 000 km pour la randonnée équestre,
- 52 gîtes ruraux et 150 chambres d'hôtes,
- 13 gîtes d'étape et de séjour,
- 11 gîtes d'enfants,
- 31 musées et châteaux,
- 7 parcs d'attractions.

Monde hippique

- 10 000 cavaliers,
- 5 000 chevaux,
- 80 clubs équestres,
- 20 sites consacrés au cheval à visiter,
- 200 courses, concours et manifestations équestres par an.

Source : Conseil Général de l'Oise 2003



Le château de Versigny et son parc, dont les perspectives sont attribuées à Le Nôtre.

Chemins de Grandes Randonnées

- GR 125
- GR 225
- GR de pays de Thérain
- GR 11
- GR 12
- GR de pays « Le tour du Compiégnois »
- GR 124
- GR 123

Fréquentation (visiteurs)

- Parc Astérix (Plailly) :
1 770 000
- La Mer de Sable (Ermenonville) :
417 000
- Le Parc Saint-Paul (Saint-Paul) :
360 054
- Château de Chantilly :
293 611
- Musée Vivant du Cheval (Chantilly) :
166 892
- Base de Saint-Leu d'Esserent :
133 530
- Château de Compiègne :
113 140
- Château de Pierrefonds :
98 536
- Parc J.-J. Rousseau (Ermenonville) :
15 356

Sources : CG60 / SPOT 60 / CDTO 2003

Mots clés

Réduction du temps de travail, tourisme, loisirs.
 Hippisme : vénerie, Cité du Cheval, capitale européenne des courses, clubs hippiques/courses/polo.
 Patrimoine culturel.
 Tourisme rural, patrimoine rural et industriel.
 Randonnées, promenades, chemins de grande randonnée
 Parcs de loisirs, bases de loisirs
 Tourisme fluvial.

* Voir glossaire complet en annexe

Les randonnées, les promenades en forêt ...

Les quelques 122000 hectares de forêt que compte l'Oise à proximité de la capitale ont connu un renouvellement de leur vocation avec le développement des loisirs. Ainsi, la forêt de Chantilly accueille aujourd'hui près de six millions de visiteurs par an. Outre les aménagements requis pour réguler la fréquentation de fin de semaine et protéger les sites sensibles, c'est tout un réseau de chemins anciens qui se trouve réactivé et développé par une pratique de randonnées pédestres et équestres. De nombreux sentiers de « Grande Randonnée » et de « Pays » traversent ainsi le département.

Activités ludiques et sportives (bases de loisirs, parcs d'attraction, golfs ...)

Le développement du temps libre a aussi induit la création d'infrastructures de loisirs à proximité des centres urbains. Elles répondent à un besoin contemporain et drainent une clientèle importante, largement supérieure en nombre au public des grands sites historiques.

Leur création, le choix de leur localisation répondent bien souvent à une logique claire de rentabilité et elles présentent une insertion très variable dans leur site. Les terrains de golf marquent les paysages de leur « esthétique » douce mais fortement artificialisée et codifiée. Les parcs d'attraction, créés à partir des années 60, constituent de véritables enclaves au sein du territoire (le Parc Astérix à Plailly) souvent imperceptibles depuis l'extérieur. (la Mer de Sable à Ermenonville). Enfin, la fin d'exploitation de nombreuses gravières en fond de vallée a fait, dans un passé plus récent, l'objet de réhabilitation en bases de loisirs qui tendent à s'intégrer de plus en plus dans le milieu et les écosystèmes environnants. Elles n'en forment pas moins, du fait de leur échelle et de leur nombre, de nouveaux paysages en fond de vallée.

Le tourisme fluvial

Les paysages du département se découvrent aussi à partir de ses rivières. L'Oise et l'Aisne offrent des possibilités de navigation de plaisance qui permettent de découvrir les paysages agricoles, bocagers et forestiers de l'est et du nord-est du département. Ces rivières voient se multiplier les ports et les haltes nautiques.

L'impact sur le paysage de ces nouvelles pratiques touristiques est perceptible : elles transforment des sites d'extraction en base de loisirs, maintiennent des pâtures et des paysages ouverts pour les chevaux, créent des itinéraires de randonnées favorisant l'entretien des chemins et la découverte du paysage. ■

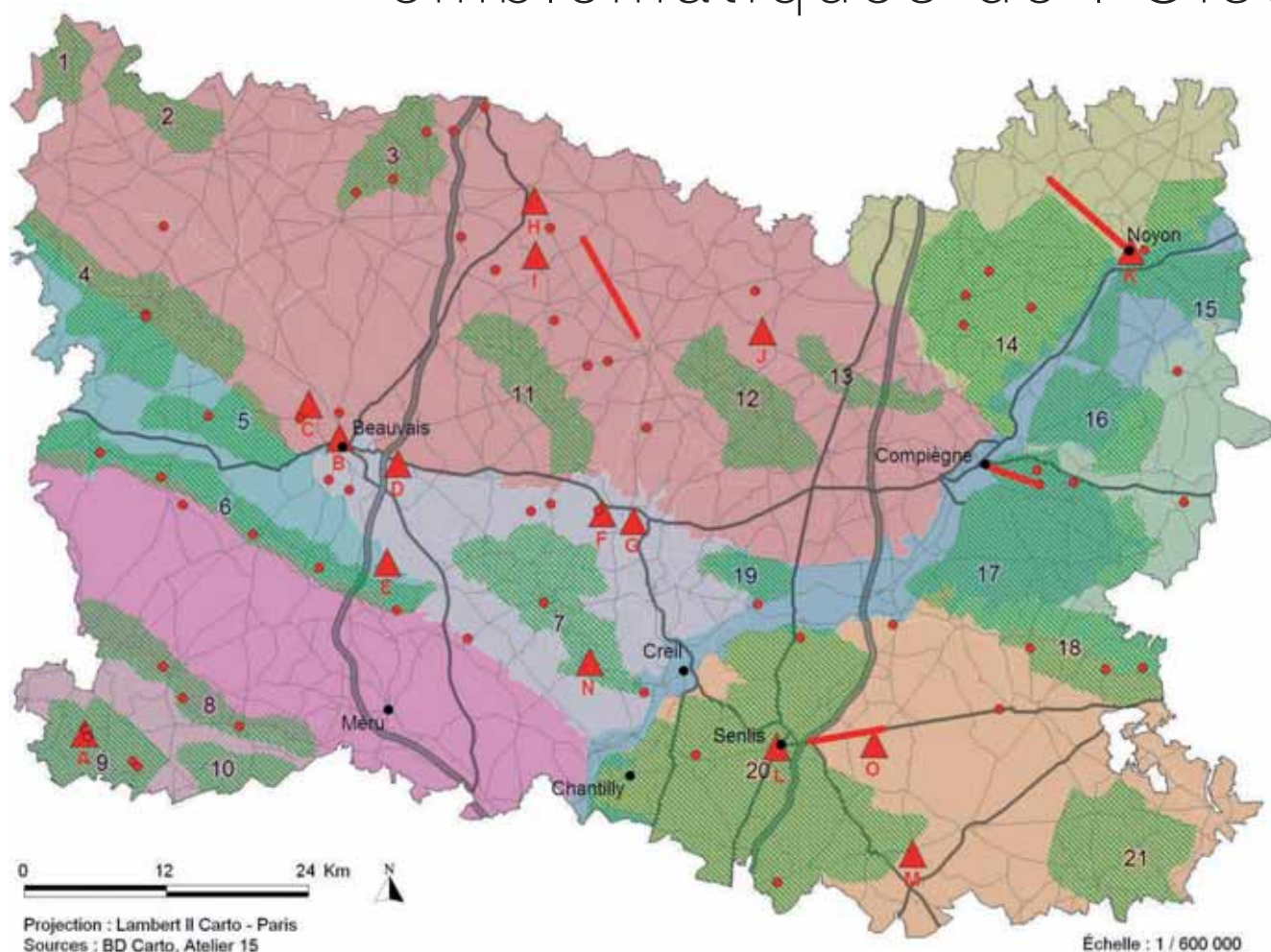
**LE PAYSAGE AU TRAVERS
DE SES ENTITÉS**



LES PAYSAGES AU TRAVERS
DE SES ENTITÉS ▶

L e s g r a n d s
e n s e m b l e s
p a y s a g e r s
e m b l é m a t i q u e s
d e l ' O i s e

► Les grands ensembles paysagers emblématiques de l'Oise



Légende

- Point de vue emblématique
- ▲ Repères paysagers
- Perspective emblématique
- Grands ensembles paysagers

La lecture par entités et sous-entités a conduit à identifier 21 grands ensembles paysagers emblématiques. Il s'agit d'ensembles particulièrement évocateurs de l'entité paysagère à laquelle ils appartiennent. Ils concentrent les grandes caractéristiques naturelles, architecturales, urbaines ou agricoles de l'entité et témoignent d'une histoire commune ou d'une activité. Ces paysages s'accompagnent de perspectives emblématiques (chaussées Brunehaut, par exemple) permettant de découvrir de points de vue et des repères paysagers (églises isolées, par exemple).

1. Vallon de Lannoy Cuillère : paysage de vallons avec larris*
2. Paysage d'urbanisme herbager de la Picardie Verte
3. Vallée de la Selle
4. Vallée du Thérain amont et plateau bocager du Haut-Bray
5. Paysage boisé du Haut-Bray et herbages des fonds du Bray
6. Cuesta* du Bray et paysages étagés des terrasses du Bray
7. Basse Vallée du Thérain
8. Cuesta* du Vexin et Vallée de la Troëсне
9. Buttes de Montjavoult et de la Molière et vallon du Cudron
10. Butte de Rosne et Haute Vallée de la Viosne
11. Vallée de la Brèche
12. Plaine d'Estrées-Saint-Denis
13. Vallée de l'Aronde
14. Monts du Noyonnais
15. Oise Noyonnaise
16. Forêt de Laigue
17. Forêt de Compiègne
18. Haute Vallée de l'Automne
19. Marais de Sacy
20. Massif de Trois Forêts
21. Vallée de la Grivette et de la Gergogne

- A. Butte de Montjavoult
- B. Cathédrale de Beauvais
- C. Chapelle de Fouquénies
- D. Eglise de Therdonne
- E. Eglise de Saint-Sulpice
- F. Eglise d'Agnetz
- G. Butte de Clermont
- H. Oratoire N.D. de Lourdes (Vendeuil-Caply)
- I. Eglise de Saint-André de Farivilliers
- J. Eglise abbatiale de Saint-Martin-aux-Bois
- K. Cathédrale de Noyon
- L. Cathédrale de Senlis
- M. Eglise de Montagny-Sainte-Félicité
- N. Château de Cires-lès-Mello
- O. Donjon de Montépilloy



L'église de Therdonnes, repère paysager de l'Oise



L'église abbatiale de St-Martin-aux-bois domine le plateau de grandes cultures au nord est du Pays de Chaussée



La chapelle de St-Sulpice surplombe les paysages vallonnées de l'est de la Boutonnière* du Bray en limite avec la plaine agricole du Clermontois.



Vue sur la butte de Clermont depuis Fitz James. Les boisements des parcs et des jardins se développent et masquent progressivement l'église.

LES PAYSAGES AU TRAVERS
DE SES ENTITÉS ▶

Les paysages
référents
de l'Oise

Les paysages référents sont des types paysagers représentatifs des paysages du département.

On les retrouve donc, déclinés ou combinés, dans plusieurs entités ou sous-entités du département.

Ils permettent d'appréhender les paysages de façon synthétique et d'établir des correspondances d'une entité à l'autre, ou d'une sous-entité à l'autre. Chacune de ces dernières est caractérisée par la liste des paysages référents qui y sont présents (Cf. Partie entité).

Six paysages référents sont décrits :

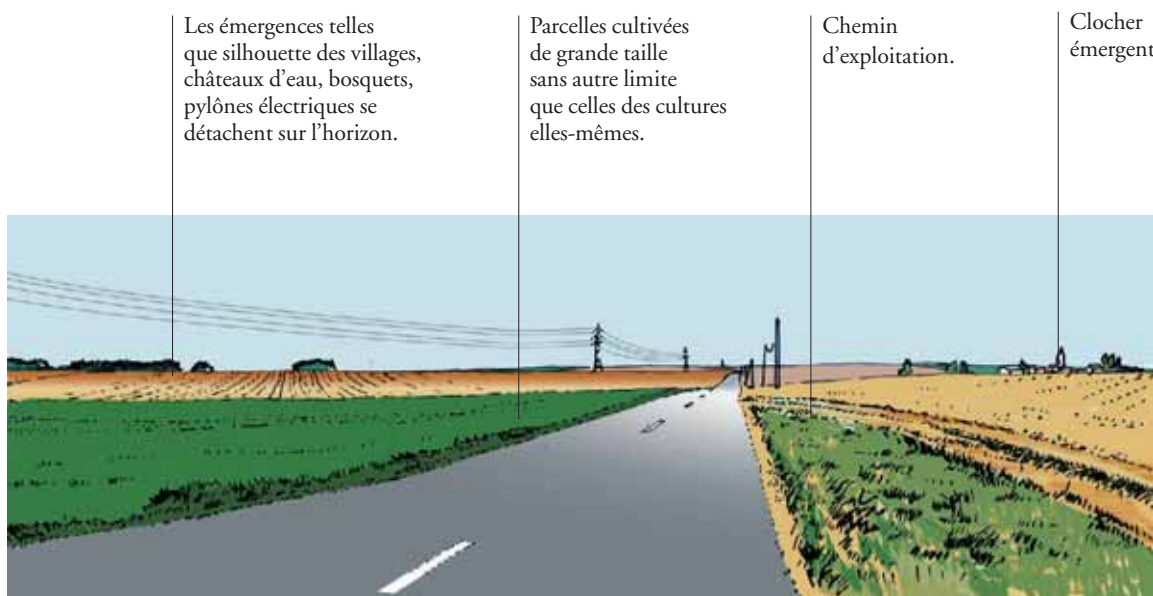
- Paysage de grandes cultures.
- Paysage de polyculture.
- Paysage de bocage et d'herbages.
- Paysage de massifs forestiers.
- Paysage industriel et d'activités.
- Paysage post-industriel.

► Paysage de grandes cultures

Le paysage de grandes cultures se caractérise par de vastes étendues cultivées et ouvertes, sans haies ni clôtures pour délimiter les parcelles. Ces dernières atteignent des dimensions très importantes, pouvant approcher plusieurs dizaines d'hectares. Ces paysages offrent donc des vues très amples. Dans l'Oise, les grandes cultures sont essentiellement la betterave

sucrière et les céréales (blé et maïs). Le lin est aussi cultivé en Picardie Verte et dans le Pays de Chaussée. Les variations de ces paysages tiennent à plusieurs facteurs : le relief ; la taille des parcelles cultivées ; la présence de végétation résiduelle le long des voies de communication et des chemins (bermes*) ; la présence de boisements (bosquets, bandes boisées, rideaux*) ou d'ho-

rizons boisés plus ou moins proches (forêts ou versants boisés des vallées) ; le type d'habitat. L'habitat, isolé sous forme de grandes fermes à cour, ou groupé sous forme de village, se détache nettement sur l'étendue ouverte de ces paysages.



Dessin : Fabien Bellagamba



- Secteur de paysage référent
- Secteurs incluant des paysages du même type que le paysage référent

Les paysages de grandes cultures sont très présents, notamment sur les plateaux, et prennent des formes multiples : étendues planes et sans fin (Plaine d'Estrées-Saint-Denis) ; étendues ondulées ponctuées de bosquets (Plateau du Vexin) ; étendues cultivées bordées par des horizons forestiers qui entourent les zones de grandes cultures (Soissonnais, Valois Multien, Clermontois) ; reliefs vallonnés cultivés et ponctués de bandes boisées ou de bosquets (Pays de Chaussée, Pays de Thelle) ...



Grandes cultures dans la plaine d'Estrées-Saint-Denis : les parcelles sont jointives, sans autres limites que celles données par les cultures ; le village se détache sur l'étendue des grandes cultures.



Paysage vallonné de grandes cultures avec bosquets et bandes boisées dans le Pays de Chaussée.



La betterave sucrière, très exigeante en matière de qualité des sols correspond aux grandes cultures. Au moment de la récolte, les tas de betteraves, en attente de collecte par les sucreries, ponctuent le paysage.



Echelle : 1/15 000e

La taille et l'organisation du parcellaire, le type d'habitat structurent fortement les paysages de grandes cultures. Dans la Plaine d'Estrées-Saint-Denis, le parcellaire est à grande maille et rayonne à partir des villages (ici d'Estrées-Saint-Denis). L'habitat est composé de villages et de fermes isolées. (Source : Orthophotoplans, Région Picardie - Préfecture de région, Préfecture de la Somme - 2001)



Reliefs et matières sont sources de variations dans les paysages de grandes cultures.



► Paysage de polyculture

Le paysage de polyculture correspond à une agriculture de taille moyenne combinant plusieurs productions : cultures, sylviculture* et élevage. Il se caractérise par sa diversité et par un parcellaire petit à moyen.

Ce paysage est très présent dans les vallées et les vallons où il adopte un étagement typique : boisements sur les hauts de versants et les coteaux abrupts ; cultures ou pâtures et villages sur les versants doux ; peu-

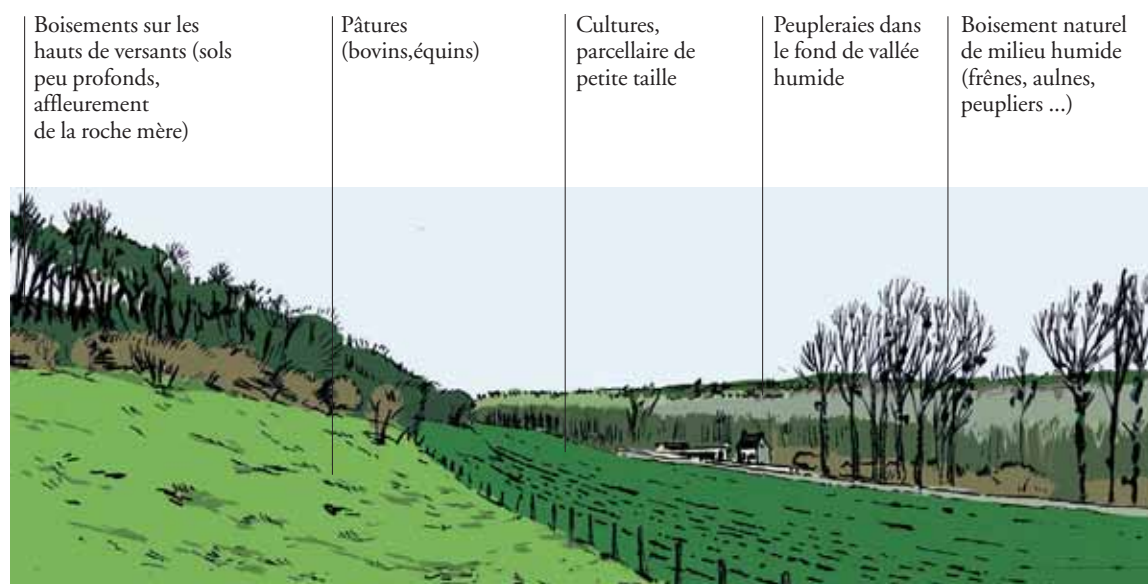
pleraies dans le fond humide de la vallée et ripisylves* le long du cours d'eau.

Des configurations multiples existent en fonction du relief, des sols et de l'humidité.

Ainsi, une très forte humidité du fond de vallée le dédie à des zones humides, quasi exclusivement valorisées en peupliers depuis une vingtaine d'années, et ponctuellement en pâtures. Le bâti s'organise en villages implantés de part et d'autre

de ce fond difficilement constructible. Le paysage de fond de vallée, très fermé, contraste avec celui, plus ouvert, des versants, urbanisés et cultivés.

A l'inverse, dans certaines vallées très larges et moins humides, à fond plat et versants abrupts, les cultures occupent le fond de vallée et forment des paysages ouverts alors que les boisements couvrent les paysages de versants.



Dessin : Fabien Bellagamba



Les paysages de polyculture prennent des formes variables : paysages verdoyants d'herbages de fond de vallée et de cultures de versants surmontées ou non de boisements (Vallée du Thérain amont ; vallons du Pays de Thelle et du Vexin) ; paysages fermés, boisés et humides de fond de vallée avec versants cultivés (petites vallées du Plateau Picard, Vallée du Thérain aval, petites vallées humides du Noyonnais) ; paysages ouverts et cultivés de fond de vallée avec versants boisés et urbanisés (Vallée de la Brèche aval ; Vallée de l'Oise) ...



Paysage de polyculture verdoyant dans la vallée du Petit-Thérain : le fond de vallée herbagère est accompagné de cultures et surmonté de boisements. L'habitat est implanté en pied de versant.



Paysage de polyculture de vallée fermée : les boisements, composés notamment de plantations de peupliers, couvrent le fond de vallée humide ; les versants sont cultivés (Vallée de l'Arré).



Echelle : 1/15 000e

Les paysages de polyculture des petites vallées constituent souvent des poches verdoyantes dans les plateaux de grandes cultures. Le fond de ces vallées est cultivé, pâturé ou planté de peupliers. Leurs versants sont cultivés et urbanisés à leur base ; boisés sur les plus fortes pentes et les rebords de plateaux (Chelles, vallée du ru de Vandy, Soissonnais) (Source : Orthophotoplans, Région Picardie - Préfecture de région, Préfecture de la Somme - 2001).



Boisements, cultures, peupleraies : un paysage étagé de polyculture dans une vallée humide (Vallon de Morcourt, affluent de l'Automne)



Le feuillage des peupliers est aujourd'hui très présent dans les paysages de polyculture de vallée humide.

► Paysage de bocage et d'herbages

Le paysage de bocage se caractérise par des parcelles d'herbages de petite taille bordées de haies arbustives ou arborées. Il se présente donc comme un système de mailles herbagères plus ou moins fermées. Les haies permettent de cantonner le bétail, fournissent un fourrage d'appoint en année sèche. Elles procuraient traditionnellement du bois de chauffage. Leur taille dépendait du type de contrat de location ou de propriété en vigueur (durée, usage du bois ...).

Le paysage d'herbages, plus ouvert, n'est pas structuré par des haies mais est ponctué d'arbres isolés, de petits boisements et de ripisylves* le long des cours d'eau.

Les variations de ces paysages tiennent à plusieurs facteurs : le relief ; la présence et la conduite des haies (composition, taille) ; la dimension des parcelles ; la présence de vergers (pâtures à vaches) ou d'abris (pour les chevaux) ; l'implantation (en fond de vallée, en pourtour de village) ; la présence de boisements

ou de zones humides en prolongement ou au sein du bocage ou des herbages.

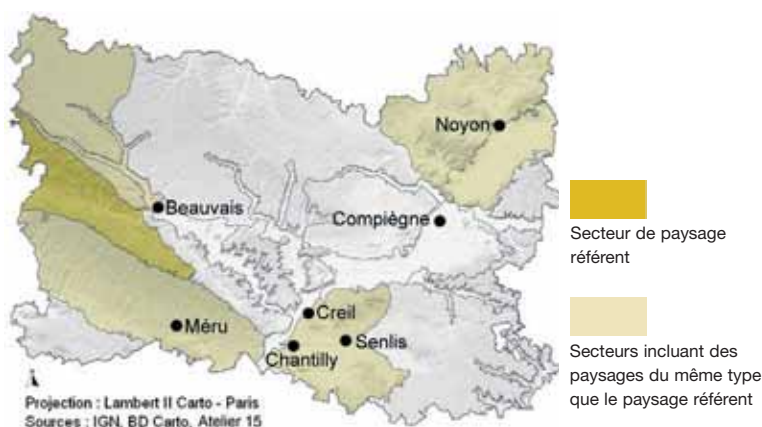
Ces paysages sont souvent composés de couronnes bocagères entourant les villages et localisées sur les terres humides et argileuses peu propices aux cultures.

Le bâti présente des caractéristiques liées à la spécialisation d'élevage tel que les fermes herbagères, à cour ouverte sur la rue et de petite taille.

- | | | | | |
|----------------|---|--|--|---|
| <p>Village</p> | <p>Les herbages sont localisés à proximité des villages. Ils sont souvent disposés en couronne herbagère (courtils*).</p> | <p>Couvert boisé s'inscrivant en continuité du système de haies et de bosquets</p> | <p>Les pâtures sont séparées par des haies ou par de simples clôtures.</p> | <p>Haies taillées, haies libres, arbres isolés ou petits boisements forment une trame qui structure le paysage et lui donne sa continuité</p> |
|----------------|---|--|--|---|



Dessin : Fabien Bellagamba



Les paysages de bocage et d'herbages prennent des formes variables : paysages herbagers relativement fermés en continuité avec des boisements et des zones humides (Fonds du Bray) ; maillage herbager isolé sur un plateau de grande culture (Haut-Bray) ; petites parcelles d'herbages laniérées bordées de haies libres (versants de la Vallée du Thérain-amont) ; parcelles d'herbages rayonnant en pourtour de villages (courtils*) (Picardie Verte, Noyonnais) ; herbages humides (Oise Noyonnaise) ; Plateau du Valois Multien forestier ...



Des haies de divers types (taillées, libres, arbustives, ou arborées) dessinent le maillage des paysages de bocage. Ici dans les vallons secs qui convergent vers le Thérain-amont (Martincourt).



Les paysages d'herbages s'étendent sur un parcellaire à grandes mailles bordées de clôtures en pieux de bois et fil de fer. Le paysage est ouvert et adossé à des poches boisées (Brétigny, Noyonnais).



Pâtures de chevaux avec clôture-fil mobiles et abris, formant un paysage d'herbages dans la Vallée de la Thève (Lieu-dit Charlepont, Mortefontaine).



Les herbages installés en périphérie des villages sont limités par des haies ou des clôtures. Les prés-vergers (pâtures avec arbres fruitiers) sont communs en Picardie Verte et présents dans quelques secteurs du Noyonnais (Béhéricourt, Noyonnais).



Echelle : 1/15 000e

A l'Ouest du département, les paysages de bocage des pourtours de villages (courtils*) côtoient des paysages plus ouverts de cultures et d'herbages (Hanvoile en limite du Bray et de la Picardie Verte) (Source : Orthophotoplans, Région Picardie - Préfecture de région, Préfecture de la Somme - 2001).



Les haies assurent la continuité des paysages de bocages et d'herbages. Elles peuvent être de différents types : (1) taillées ; (2) mixtes ; (3) libres sur talus ; (4) arborées.

► Paysage de massifs forestiers

Le paysage de massifs forestiers se caractérise par la présence de très grandes forêts domaniales et de boisements privés. Ces dernières sont typiquement structurées par des allées en étoile, héritées des pratiques de vénerie (chasse à courre) et qui convergent vers des carrefours dotés de poteaux signalétiques. Il en résulte de grandes perspectives, qui s'articulent à celles des châteaux dans les cas de Chantilly et de Compiègne. Un maillage de chemins d'exploita-

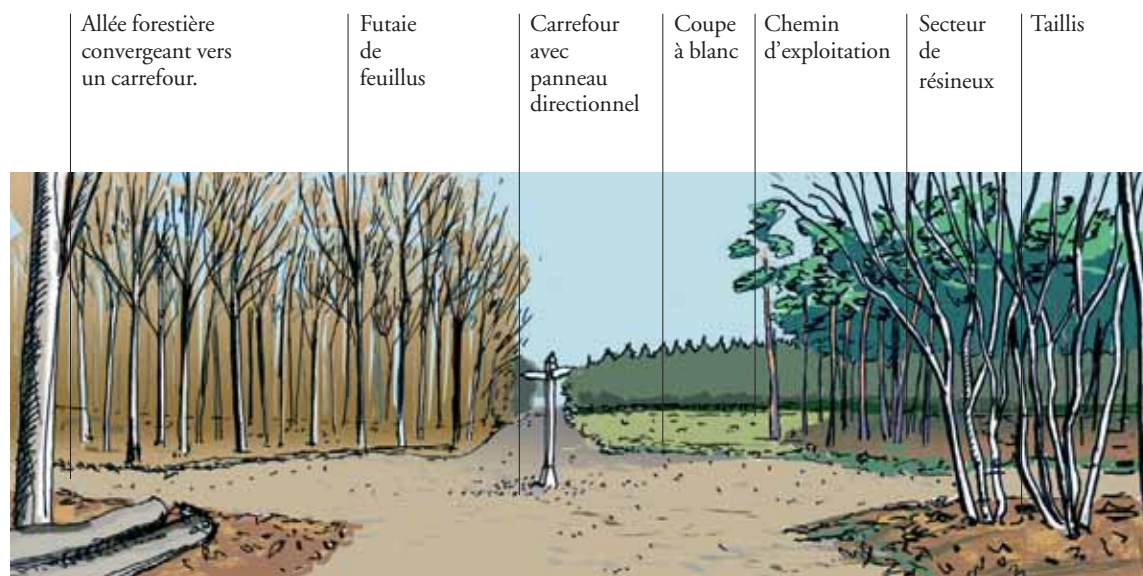
tion forestière se superpose à cette structure historique. A la différence de cette dernière qui est invariante, les chemins d'exploitation sinuent le long des courbes de niveau dès que le relief s'accroît.

Des maisons forestières, liées à ces réseaux d'exploitation sylvicole*, ponctuent les forêts domaniales.

Les paysages forestiers, essentiellement fermés, présentent des variations dues à plusieurs facteurs, qui sont notamment : leur étendue ; leur structure (allée de vénerie, car-

refours ...) ; leur relief ; les essences qui les constituent et leur conduite sylvicole* ; leur identité historique plus ou moins marquée et leur articulation à des formes d'urbanisation particulière.

L'habitat y prend en effet trois formes principales : le village clairière (forêt de Compiègne) ; le village de lisières (forêt de Chiry-Ourscamps) et, de façon plus exceptionnelle, le lotissement diffus (forêt du Lys).



Dessin : Fabien Bellagamba



Les paysages de massifs forestiers sont très présents dans la Vallée de l'Oise (Forêts de Laigue et de Compiègne), les plateaux du Valois Multien (Forêts de Chantilly, Halatte et Ermenonville) et du Clermontois (Forêt de Hez-Froidmont). Ils prennent des formes multiples : forêts domaniales à forte identité historique, à dominante de couvert feuillu structuré par des allées forestières en étoile (Chantilly, Compiègne) ; forêt à dominante de couvert résineux sur sols sableux (Ermenonville) ; forêt à dominante de futaie de feuillus (Laigue, Hez-Froidmont) ...



Reliefs et gestion sylvicole sont sources de variations dans les paysages forestiers. La Forêt de Laigue descend des rebords du plateau du Soissonnais dans la vallée de l'Oise. Sa couverture végétale mélange taillis (à droite) et futaie.



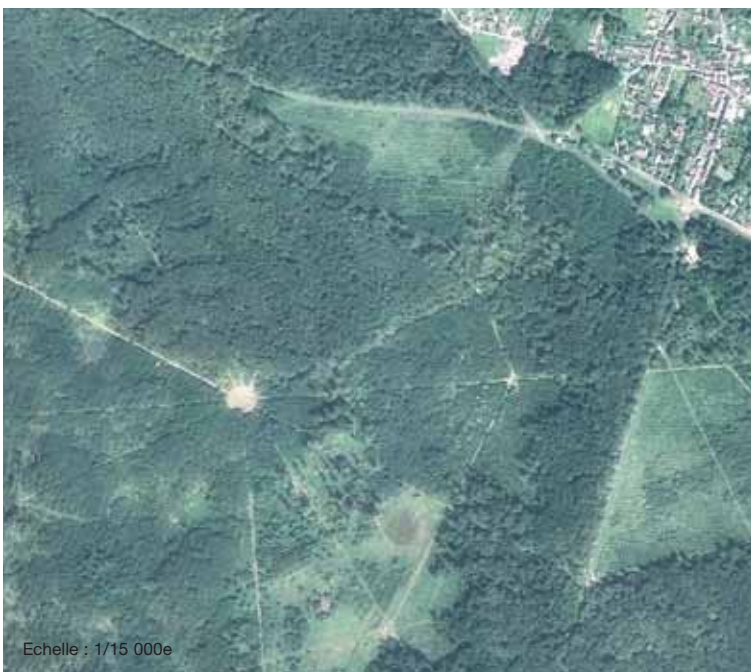
Les forêts domaniales sont structurées par de grandes percées dont les perspectives sont parfois reliées à celles à des châteaux : la route du Connétable offre ainsi une perspective sur le château de Chantilly.



Les forêts domaniales offrent des lisières denses et franches comme fond de scène aux autres paysages périphériques. Lisière de la forêt d'Halatte (Roberval, source : CETE).



Paysage de futaie de feuillus (hêtres, charmes) dans la Forêt de Hez-Froidmont.



Echelle : 1/15 000e

Allées de vénerie et carrefours, hérités de l'histoire, structurent les grands massifs forestiers. La forêt de Compiègne est aussi articulée historiquement au château et à la ville de Compiègne (Source : Orthophotoplans, Région Picardie - Préfecture de région, Préfecture de la Somme - 2001).



Les villages clairières présentent une ambiance typique de l'habitat forestier : soigné, bucolique, adossé ou encerclé par les frondaisons (Vieux-Moulin, Forêt de Compiègne) .

► Paysage industriel et d'activités

Le paysage industriel et d'activités se caractérise par la présence de bâtiments de grande taille, d'aires de stockage pouvant couvrir plusieurs hectares, desservis par des voies de communication (autoroutes, routes, voies ferrées, voies navigables) et par des infrastructures telles que les réseaux électriques, de gaz ...

Au XIX^e siècle, les industries se sont implantées dans les vallées pour utiliser la force motrice des cours d'eau. L'Oise et l'Aisne ont été mises au gabarit navigable, le chemin de fer a desservi les val-

lées. Ceci explique la présence des paysages industriels dans les vallées humides.

Aujourd'hui, leur développement concerne les activités tertiaires en recherche de terrains plats et accessibles : il se fait indifféremment dans les vallées ou sur les plateaux.

Les variations de ces paysages tiennent essentiellement à trois facteurs : les modalités d'implantations industrielles (groupées ou diffuses), l'échelle de ces implantations (en nombre et en taille) et le type d'activité. Ainsi, les implanta-

tions tertiaires, de type logistique, composées de hangars de stockages et de bureaux implantés à proximité des axes routiers, ne produisent pas les mêmes ambiances que les sites de production industrielle. Ceux-ci sont installés à proximité des réseaux ferrés, d'eau et d'alimentation électriques ; ils présentent des cheminées, des fumées et parfois dégagent des odeurs qui témoignent de leur activité.

Bâtiments de très grande taille, à implantation espacée (diffuse).

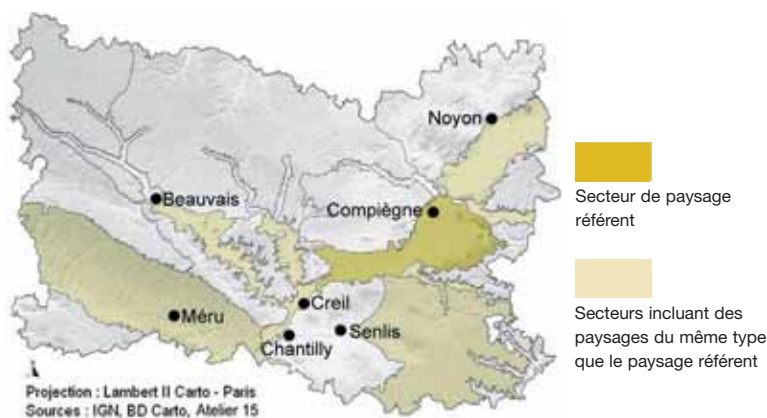
Zones de stockage et de circulation des camions occupant de grandes surfaces autour des bâtiments.

Voie ferrée ou réseau routier permettent le transport des marchandises

Rivière à gabarit navigable



Dessin : Fabien Bellagamba



Les paysages industriels sont très présents dans les vallées et prennent des formes diverses : vaste étendue de sites de production industrielle de fond de vallée en continuité avec un tissu urbain diffus (Vallée de l'Oise Creilloise) ; ruban d'implantations industrielles insérées à proximité des réseaux (canal, voie ferrée ...) (Vallée de l'Oise Noyonnaise) ; implantations industrielles (Vallée de l'Aisne, vallée de l'Esches, Vallée de l'Epte) ou logistiques (Vallée de l'Oise Compiégnoise) disséminées en fond de vallée ...



Paysage d'industrie manufacturière : le bâti industriel de grande taille est implanté entre l'Oise et la voie de chemin de fer. Le développement industriel a induit l'implantation d'un habitat ouvrier compact (premier plan) et pavillonnaire diffus formant une vaste conurbation* en continuité avec les implantations industrielles (plaine industrielle de Montataire) (Photo : Fabien Bellagamba).



Paysage d'activités avec bâtiments logistiques et aires de stockage (Crépy-en-Valois).



Le développement important des activités logistiques se traduit par de nombreuses zones d'activités à proximité des axes routiers (vallée de l'Oise, en aval de Compiègne).



Echelle : 1/15 000e

Les vallées industrielles présentent souvent des implantations groupées le long des voies d'eau ou du chemin de fer. A Ribécourt, dans la Vallée de l'Oise, les implantations industrielles se sont installées entre la voie de chemin de fer et le canal latéral à l'Oise (Source : Orthophotoplans, Région Picardie - Préfecture de région, Préfecture de la Somme - 2001).



Cheminées, fumées et réseaux électriques participent aux ambiances industrielles manufacturières (Vallée de l'Aisne).

► Paysage post-industriel

Le paysage post-industriel se caractérise par le réaménagement ou la requalification à grande échelle, d'anciens bâtiments ou de sites industriels. Ils se concentrent surtout dans les vallées (Oise, Aisne, Brèche, Thérain, Automne). Il sont essentiellement composés

d'anciens sites d'exploitations de granulats (gravières) ou de tourbes reconvertis en étangs de pêche, en bases de loisirs ou en zones naturelles. Il comprennent aussi d'anciens bâtiments industriels d'activités ou d'habitation (cités ouvrières) qui ont été réhabilités à des fins

d'habitation, culturelles (musées) ou autre. Les cités ouvrières ont généralement conservé leur fonction d'habitation.

Leurs variations sont multiples. Elles dépendent du patrimoine industriel originel et des modalités de réhabilitation mises en œuvre.

La majeure partie des étangs sont dédiés à la pêche.

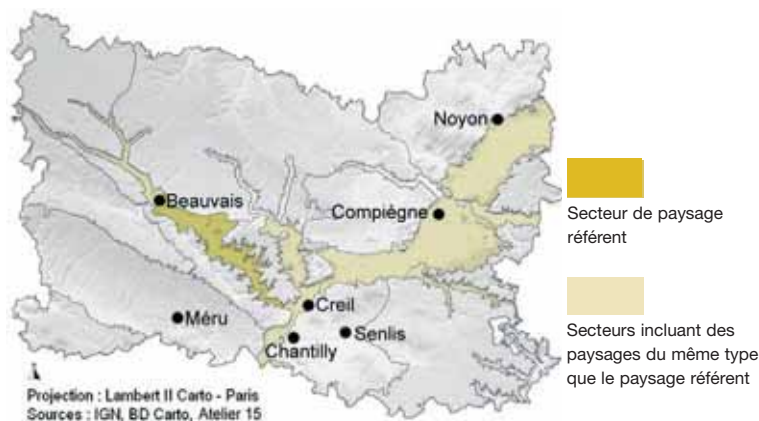
Plantations effectuées lors du réaménagement du site .

Etang : ancien site d'extraction (gravière, sablière, tourbière ...)

Stationnement pour accueillir les visiteurs.



Dessin : Fabien Bellagamba



Les paysages post-industriels sont très présents dans les vallées : étangs de pêche (Vallée du Thérain ; Vallée de l'Oise) ; bases de loisirs et aires naturelles (Vallée de l'Oise Compiégnoise) ; réserves ornithologiques (Vallée de l'Oise Noyonnaise) ; présence diffuse d'ancien bâti industriel (vallée de l'Esches, vallée du Thérain) ...

* glossaire complet en annexe



Quelques anciennes gravières ont été reconverties en réserves ornithologiques (Plessis-Brion, vallée de l'Oise Noyonnaise).



De nombreuses sablières, peu ou pas aménagées, sont à la base de paysages post-industriels évoluant en zones naturelles de loisirs ouvertes sur la vallée (boucle de Pontpoint, Vallée de l'Oise Compiégnoise)



Installés sur d'anciennes exploitations de granulats qui datent du début du XX^e siècle, les plus anciens étangs de pêche présentent des paysages de loisirs soignés (Etangs de pêche de Milly-sur-Thérain).



Echelle : 1/15 000e

Les paysages post-industriels peuvent présenter de très grandes étendues d'étangs qui évoluent en zones naturelles (boucle de Pontpoint, Vallée de l'Oise Compiégnoise) (Source : Orthophotoplans, Région Picardie - Préfecture de région, Préfecture de la Somme - 2001).



Dans certains paysages post-industriels, le bâti ouvrier du début du XX^e siècle , réhabilité, est très présent (Vallée du Thérain aval : Balagny-sur-Thérain, Mouy).

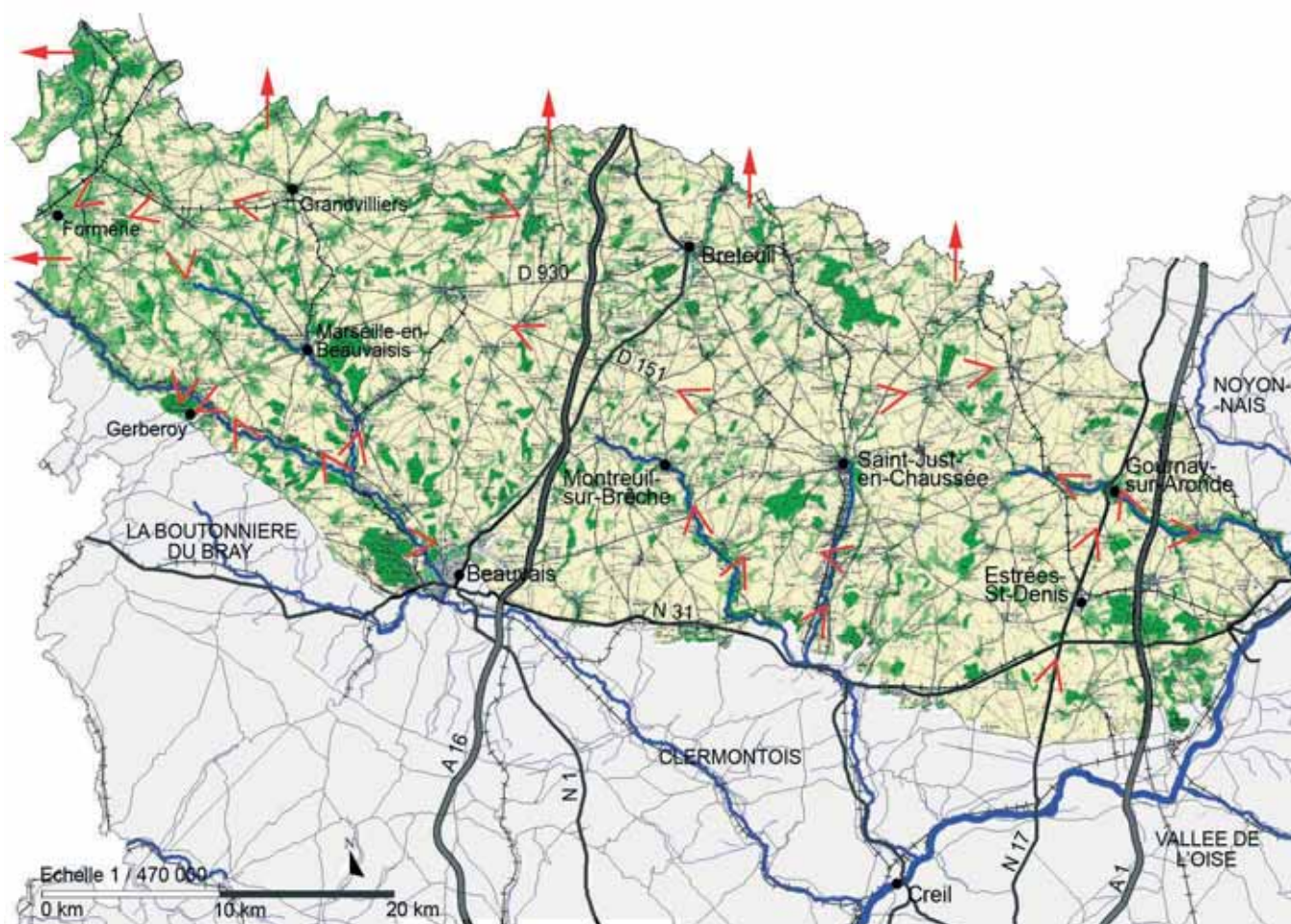
LE PAYSAGE AU TRAVERS DE SES
ENTITÉS ►

L e s e n t i t é s e t
s o u s - e n t i t é s
p a y s a g è r e s

► Plateau Picard



Le Plateau Picard est un vaste plateau agricole présentant des paysages ouverts de grandes cultures donnant sur des horizons majoritairement dégagés. Il est découpé par un réseau dense de vallons secs qui convergent vers des vallées humides au nord et au sud. Le plateau présente ainsi une ligne de crête qui marque d'est en ouest la ligne de partage entre le bassin versant de la Somme (au nord) et celui de l'Oise (au sud). Cet ensemble de vallons introduit des variations : présence de bocage, de vallonements et de boisements. Les vallées se caractérisent par des paysages d'herbages, d'étangs de loisirs et de boisements de milieux humides. L'urbanisme, essentiellement rural, présente des caractéristiques marquées telles que les espaces publics villageois ou la présence de nombreuses fermes isolées. Il reçoit les influences urbaines de Beauvais au sud-ouest, de Clermont et de la vallée de l'Oise, notamment dans sa partie sud-est.



Légende

- Terre arable
- Réseau hydrographique
- Point de vue
- Prairie, milieu à végétation herbacée ou arbustive, zone agricole hétérogène
- Forêt
- Continuité paysagère



Composantes de l'entité



Picardie Verte
Partie haute du Plateau Picard ; couverture limoneuse irrégulière.
Paysages ruraux de grandes cultures avec bocage en pourtour des villages et ponctuellement dans les vallons.
Urbanisation en villages -rue sur le plateau.

Plateau du Pays de Chaussée
Partie très vallonnée du plateau Picard ; couverture limoneuse épaisse surtout au sud.
Paysage de grandes cultures animé par de nombreux vallons soulignés de bosquets et de boisements.
Villages implantés indifféremment sur le plateau et dans les vallons.

Plaine d'Estrées-Saint-Denis
Partie basse et plane du Plateau Picard ; couverture limoneuse très épaisse et présence de quelques buttes boisées à l'extrême sud-est.
Paysage de grandes cultures.
Influence urbaine à l'approche de la vallée de l'Oise.

Vallée du Thérain amont
Vallée ouverte à fond plat.
Paysages de bocages avec cultures de versant.
Paysages post-industriels (étangs de loisirs) dans la basse vallée.
Urbanisation de bourgs sur les versants.

Vallée de la Brèche amont **Vallée de l'Arré** **Vallée de l'Aronde**

Les petites vallées du Plateau Picard
Petites vallées ouvertes à fond plat et humide avec urbanisation de bourgs sur les versants.
Paysages de boisements humides dans le fond des vallées (Brèche amont et Aronde) avec poches de polyculture (Arré), versants cultivés
Forte influence urbaine dans la Brèche.





Paysages référents

- Paysage de grandes cultures.
- Paysage de polyculture.
- Paysage de bocage et d'herbages.
- Paysage industriel et d'activités.
- Paysage post-industriel.

Caractères identitaires

- Plateau crayeux.
- Hydrographie en étoile.
- Vallons secs et vallées humides asymétriques découpant le plateau.
- Passage de paysages de bocage à des paysages vallonnés de boisements et de cultures puis à des paysages de champs ouverts de grandes cultures.
- Fermes à cour carrée.
- Sur le plateau :
. Usoirs*.
- . Mares, châteaux d'eau.

Légende

- | | | |
|---|--|---|
|  Paysage de bocage et de grandes cultures |  Paysage de grandes cultures |  Paysage de grandes cultures avec des poches bocagères |
|  Paysage de polyculture et de boisements humides |  Paysage de grandes cultures ponctué par des boisements | |

Sources cartographiques : IGN, BD Carto, BD alti, BD Corine Land Cover, Région Picardie, DIREN Picardie, CAUE de l'Oise

Le Plateau Picard est limité :

- Au nord et à l'ouest par la limite départementale de l'Oise.
- Au sud par le rebord de la boutonnière* du Bray, les plateaux du Clermontois et la Vallée de l'Oise.
- A l'ouest par la vallée de l'Oise et les Monts du Noyonnais.

C'est un plateau crayeux recouvert de limons. Il est découpé par des vallons secs ouverts convergeant vers des vallées humides. Il s'inscrit dans la prolongation du plateau de la Somme s'étendant au nord jusqu'à l'Artois.

Les paysages de grandes cultures à champs ouverts y sont prépondérants et diversifiés. Ils incluent

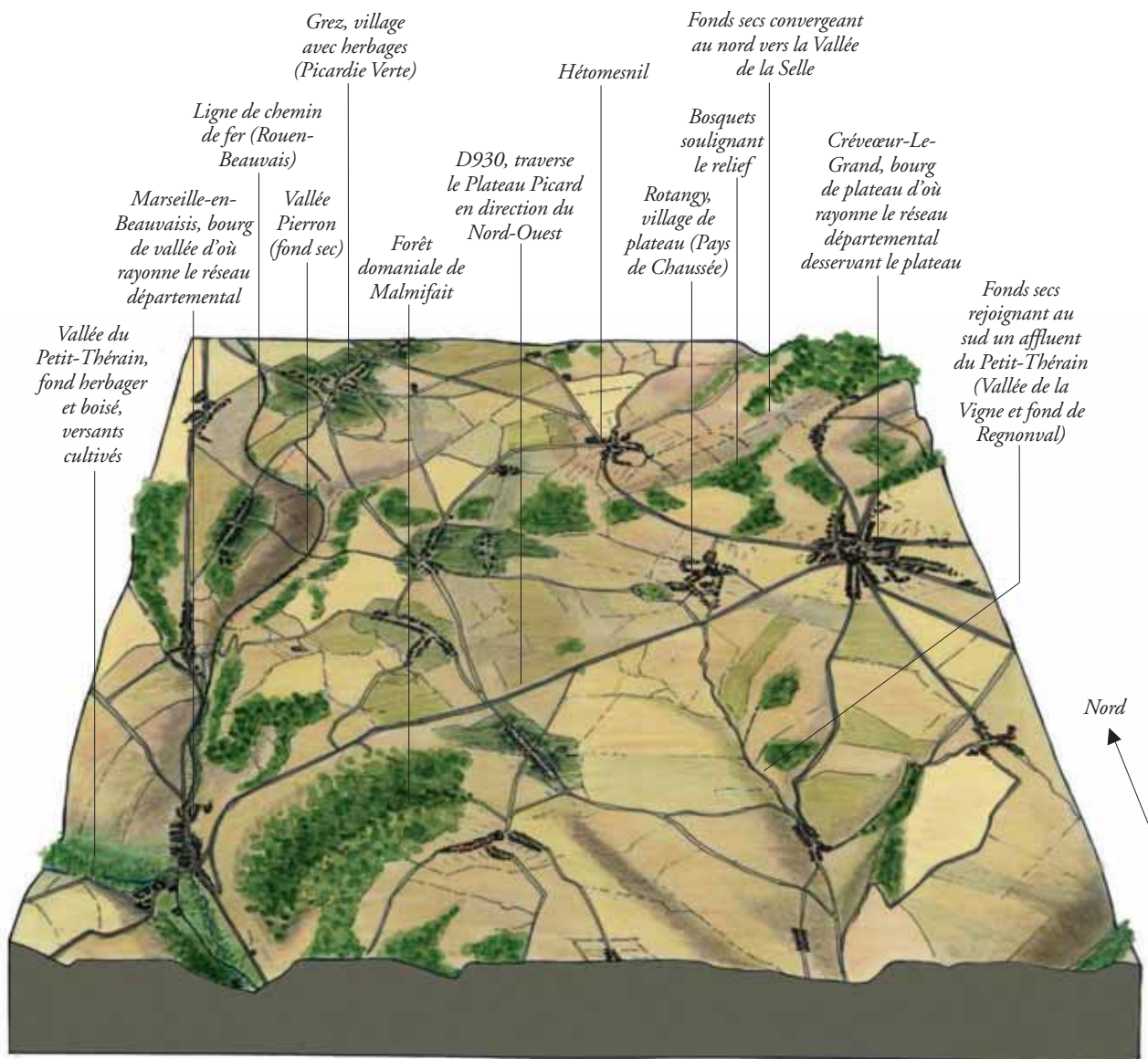
des secteurs de bocages à l'ouest (Picardie Verte), des boisements et des bosquets au centre (Pays de Chaussée). Ils prennent une forme typique de grands champs plats et ouverts à l'est (Plaine d'Estrées-Saint-Denis) et descendent jusque sur les versants des vallées.

Dans ces paysages ouverts les villages et les formes bâties rythment la traversée du plateau et acquièrent une importance perceptive toute particulière. Tous les bourgs importants sont implantés sur le réseau national ou départemental.

Le plateau est desservi par un maillage dense de voies secondaires et un réseau en étoile à partir de

quelques gros bourgs : Formerie, Grandvilliers, Crèvecœur-Le-Grand, Marseille-en-Beauvaisis, Breteuil, Estrées-Saint-Denis. Il est traversé du nord au sud par plusieurs grands axes (A16 et RN1 au centre ; RN17, A1 et TGV nord à l'est, axes ferroviaires) qui le relie à Lille, Amiens, Compiègne et la vallée de l'Oise, Paris. La RD930 et la RN31 le traversent d'ouest en est.

Le Plateau Picard est donc bien desservi sauf dans sa partie ouest, relativement plus isolée. Cette ouverture a favorisé le développement d'activités, notamment industrielles, dans les vallées et sur la frange sud du plateau.





La Picardie Verte est caractérisée par un mélange de bocage en pourtour des villages et par des grandes cultures sur le plateau (Marcoquet).



Dans le Pays de Chaussée, les vallonements sont cultivés et soulignés de boisements et de bosquets (Fond de Béronne, St-Aubin-sous-Erquery).



La Plaine d'Estrées-Saint-Denis présente un paysage de grandes cultures à champs ouverts d'où émergent les villages et quelques fermes isolées (secteur de Cernoy).



La Vallée du Thérain amont est, comme les petites vallées du Plateau Picard, ouverte sur le plateau. Les cultures descendent de ce dernier sur les versants alors que le fond de vallée, plat et humide, est boisé, herbager ou encore occupé par des étangs issus d'anciennes exploitations de sables et graviers (Secteur de Moimont, Petit-Thérain).

Structures paysagères

Un plateau crayeux entrecoupé de vallons et de vallées

Le substrat crayeux du Plateau Picard dicte une hydrologie très particulière.

D'une part, la forte perméabilité de la craie rend les eaux de surface rares. L'élévation du plateau éloigne de la nappe phréatique et favorise le groupement de l'habitat afin de partager les dispositifs de captage (puits, châteaux d'eau ...) et de collecte de l'eau (mares).

D'autre part, la craie a favorisé la formation d'un réseau hydrographique composé de vallons secs, appelés «fonds», qui convergent vers des vallées humides (Thérain et Petit-Thérain ; Brèche ; Arré ; Aronde). Ce réseau se déploie en étoile, du centre du plateau vers sa périphérie. Il détermine fortement les paysages en donnant un relief vallonné au plateau. Une partie de ces vallons secs converge vers le nord et se rattache au réseau hydrographique de la Somme (vallons de la Selle, de la Noye ... Cf. Atlas de la Somme).

Les fonds sont d'anciens affluents, aujourd'hui à sec, sauf lors des grandes intempéries. Ils sont si nombreux qu'ils créent des vallonnements sur près du tiers du plateau.

Vallées humides et fonds secs ont des versants le plus souvent asymétriques. Un versant est plus doux que l'autre et ouvre le relief vers le plateau.

Les fonds de vallées peuvent être très humides lorsque les couches géologiques qui renferment la nappe phréatique sous-jacente à la craie, y affleurent.

Un plateau incliné, passant de paysages d'herbages à des paysages ouverts de grandes cultures

Le Plateau Picard est incliné vers le sud-est (220m NGF à Formerie ; 90m NGF à Estrées-St-Denis).

La pente du plateau a favorisé l'accumulation des limons au sud et à l'est, où ils ont donné des sols profonds et fertiles. Au nord et à l'ouest, au contraire, leur décapage a conduit à l'affleurement de sols plus argileux propices aux herbages.

Ce gradient est/ouest a favorisé la formation de trois grands types de paysages :

- Des paysages de grandes cultures avec poches herbagères et bocagères à l'ouest, dans la Picardie Verte.

- Des paysages vallonnés de grandes cultures ponctuées de bosquets

et de boisements au centre, dans le Pays de Chaussée.

- Des paysages de grandes cultures à champs ouverts à l'est, dans la plaine d'Estrées-Saint-Denis.

Les paysages de vallées traversent ces derniers en s'y fondant plus ou moins.

Si les herbages du Thérain et du Petit-Thérain amont font écho au bocage de la Picardie Verte, les fonds humides et boisés des vallées de la Brèche, de l'Arré ou de l'Aronde se détachent nettement sur le fond de grandes cultures du Pays de Chaussée et de la plaine d'Estrées-Saint-Denis.

Les grandes cultures suivent le dessin parcellaire et le rendent très présent dans les paysages.

D'une manière générale, ce parcellaire a une organisation rayonnante par secteurs à partir des villages. Il épouse les reliefs lorsque ceux-ci deviennent marqués. Il est à plus grande maille dans les secteurs de grandes cultures qui ont été remembrés, comme la Plaine d'Estrées-Saint-Denis.

Il est souligné de haies à l'ouest, ponctué de bosquets et boisements au centre, totalement ouvert au sud et à l'est.



Sur le plateau (Pays de Chaussée), le parcellaire de grandes cultures rayonne à partir des villages. Il vient à l'aplomb du fond boisé des petites vallées (la Brèche) dont les digitations suivent les fonds secs.



Motifs identitaires

Les mares, les châteaux d'eau sont des témoins visibles de la rareté des eaux sur le plateau crayeux.

Les mares : des espaces publics villageois

Les mares étaient, avec les citernes, un dispositif de collecte des eaux de ruissellement. Elles étaient creusées dans la craie que la vase se chargeait de colmater et d'étanchéifier. Destinées à abreuver les animaux, elles étaient souvent propriété de la commune qui se chargeait de les entretenir et de les aménager. Parfois elles sont encadrées d'un mur maçonné sur leur pourtour. Au début du XX^e siècle, des problèmes sanitaires ont induit leur abandon partiel et leur remblaiement. Les mares encore existantes témoignent de leur caractère public et urbain. Elles articulent les entrées de villages (Bonneuil-les-Eaux), constituent des pièces majeures de l'organisation du village (Gerberoy) et de son espace public central (Hétomesnil).

Des châteaux d'eau qui ponctuent le plateau au rythme des villages

Les châteaux d'eau sont présents sur la partie plane du plateau : ils marquent le paysage de grandes cultures. Au sein des villages, ils participent souvent à l'espace public.



Support d'art public (Erquery), ou encadré d'un mail (Vaumont). Les châteaux d'eau sont investis d'attributs identitaires.



Mare et mail de tilleuls au cœur du village (Doméliers).



Mare, espace central du village (Hétomesnil).



Mare sur un usoir* (Sarcus).

Usoirs* et mails : des espaces publics qui déploient la présence du végétal dans les villages

Les villages du Plateau Picard présentent des formes d'espaces publics caractéristiques.

L'usoir* est une bande de terrain communal comprise entre les bâtiments et la bordure de caniveau de la voie centrale.

Il était traditionnellement utilisé pour les marchés et pour entreposer le bois, les machines ...

Il constitue de nos jours un espace public qui peut être orné d'un mail,

élément qui structure souvent les petits espaces publics villageois. L'usoir* est souvent utilisé pour le stationnement automobile.



L'usoir* aujourd'hui espace végétal et de stationnement (Auchy-la-Montagne).

La ferme isolée, une constante qui se décline, un témoin de la richesse agricole du plateau

Bien que l'habitat soit groupé en villages, des fermes isolées ponctuent le plateau et les vallées.

En Picardie Verte, elles prennent l'aspect de petits châteaux (Marcoquet, Loueuse, Colagnies-les-Bois, Hennicourt) installés aux bords des vallons ou grandes fermes à cour carrée sur le plateau (Ernemont-Boutavent, Ferme Wallon). Ces dernières sont plus fréquentes au sud et à l'est, à mesure que l'on s'approche des secteurs les plus fertiles du plateau. Elles acquièrent dans les secteurs les plus riches une taille et une organisation qui les apparentent à de véritables domaines, comprenant l'ensemble agricole, des bâtiments d'habitation ornementés et des maisons d'ouvriers.



Ferme Wallon (Sarcus, Picardie Verte).



Ferme Mauregard (Reuil-sur-Brèche, Vallée de la Brèche).



Ferme Troussures (Noyers-St-Martin, Pays de Chaussée).

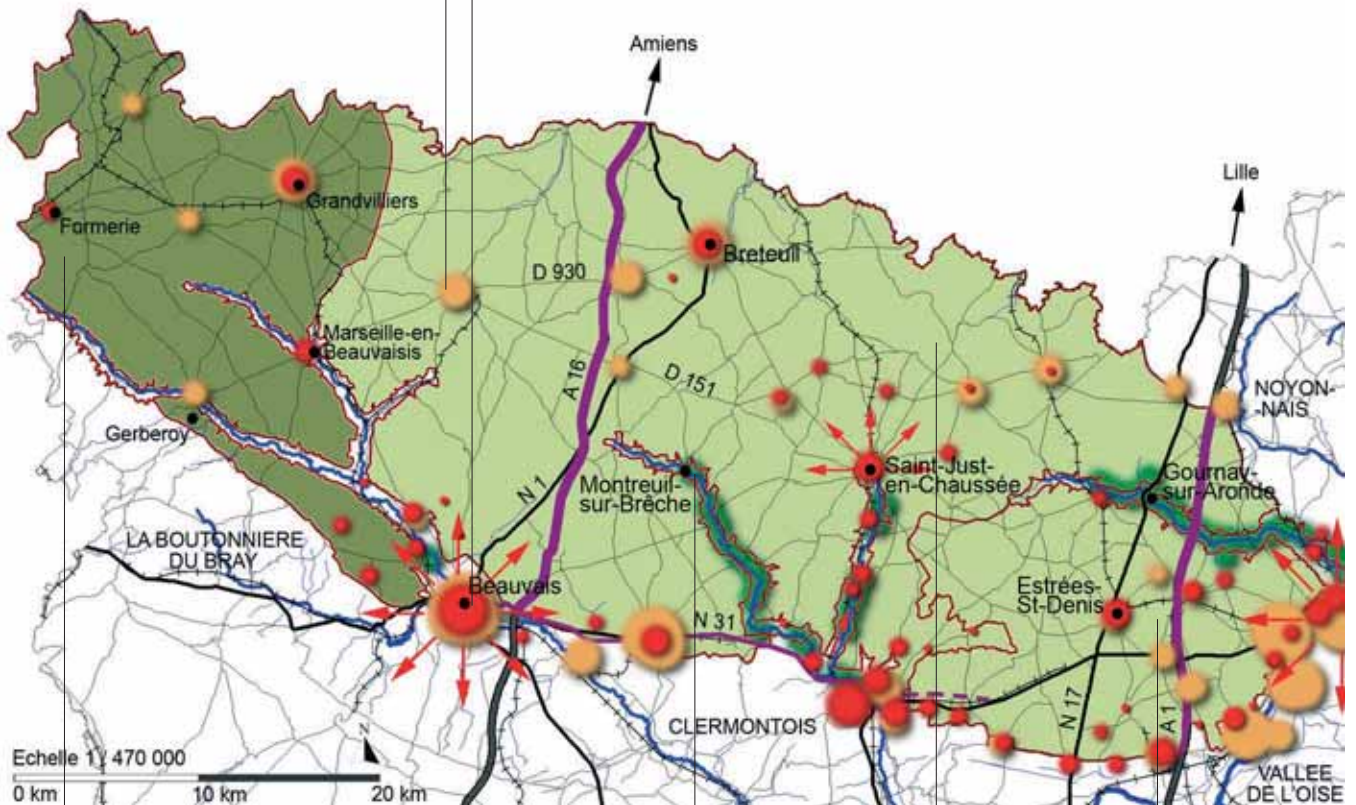
Evolutions

Le développement d'activités Il a suivi grossièrement le même schéma que celui des extensions de bourgs. Cependant, l'ensemble du plateau a conservé un caractère rural dominant.

Les extensions de bourgs et la transformation de l'urbanisme vernaculaire*

Les extensions de bourgs ont concerné des secteurs relativement délimités du Plateau Picard : abords directs de Beauvais et de Clermont ; principaux bourgs du plateau ; Vallée de l'Arré et ses abords. Hormis dans la vallée de l'Arré, elles ont surtout marqué de façon ponctuelle les entrées de bourgs et les pourtours de villages.

Les composantes de l'urbanisme villageois (mares, usoirs*, courtils*, tours de villes, fermes herbagères, fermes à cour avec granges ...), déterminantes pour le caractère rural du plateau, disparaissent ou sont déstructurées par la croissance urbaine : ces évolutions restent modérées car la croissance urbaine est relativement faible.



Picardie verte : fort recul des herbages et des pré-vergers au profit des cultures

À l'après guerre, l'élevage et les pré-vergers s'étendaient, en Picardie verte, dans les campagnes et formaient de véritables paysages de bocages avec haies. L'élevage est encore présent par endroit mais les cultures fourragères ont en grande partie remplacé les prairies permanentes. Les paysages herbagers se cantonnent aujourd'hui au strict pourtour des villages-rue, à ses vallons ainsi qu'à la vallée du Thérain. Il s'agit là des derniers témoins des paysages de polyculture élevage avec haies.

Le développement des peupleraies dans les vallées humides

Les peupleraies ont colonisé les fonds de vallées et contribué à la réduction des paysages d'herbages et de zones humides.


Pays de Chaussée : disparition des herbages et pré-vergers de pourtour de village
L'élevage et les pré-vergers, qui n'occupaient que les pourtours de villages après guerre, ont aujourd'hui disparu.

Stabilité des cultures dans la Plaine d'Estreées-Saint-Denis
Cette sous-entité était déjà spécialisée dans les grandes cultures après guerre.


Evolutions - légende


 Développement des villages et des bourgs


 Développement des zones d'activité

 Développement du réseau routier (autoroute ou mise à 2 x 2 voies)

 Projets routiers

 Régression du bocage et disparition des vergers au profit des grandes cultures

 Régression des couronnes herbagères et disparition des vergers au profit des grandes cultures

 Développement des peupleraies au détriment des pâtures et des boisements naturels

Sources : DDE, Atelier 15

Les paysages du Plateau Picard ont été marqués par quatre grandes évolutions depuis l'après-guerre : le recul des herbages au profit des cultures ; le développement des peupleraies ; le développement d'activités ; les extensions de bourgs et les transformations de l'urbanisme villageois (nouveau bâti s'insérant sans continuité ; minéralisation ou fleurissement des usoirs* en remplacement des mails ou des engazonnements ; comblement ou clôture des mares ...).

L'extension des grandes cultures au détriment des herbages et pré-vergers est certainement le changement le plus remarquable des paysages du plateau Picard depuis l'après guerre.

Les tendances à venir

Pression urbaine à venir

La pression urbaine remontant vers le nord va continuer à se faire sentir et elle est en passe d'atteindre le sud du Plateau Picard. Les abords des villes (Beauvais, Clermont), la vallée de l'Arré et ses pourtours ainsi que les franges sud et sud-est du plateau sont concernées.

La Communauté de Communes du Plateau Picard, qui couvre en grande partie la zone concernée, est relative-

ment bien structurée. Elle affiche une volonté de rester rurale mais une croissance des villages est à attendre sur cette zone. Les modalités qu'elle prendra (extension ou densification ; intégration ou non dans l'urbanisme villageois picard) seront déterminantes pour le maintien d'un caractère rural.

Au nord ouest, la présence de l'A29-ouest pourrait avoir un effet d'entraînement sur l'arc Grandvilliers, Crèvecœur, Breteuil : il s'ensuivrait un développement de liaisons routières vers cette autoroute au nord, d'implantations d'activités et d'extensions de bourgs. Ce secteur comprend des villages à fort caractère rural et à l'urbanisme typique (Sarnois, Halloy, Dargies ...).

Possible conversion des paysages de vallées humides

Le recul probable de la popuculture va suivre le rythme de leur exploitation (moyenne de 120ha / an coupée à prévoir).

Celle-ci laissera derrière elle des pâtures humides ou des friches évoluant en boisements humides naturels. Dans le cas où même l'exploitation ne serait plus rentable, les peupleraies resteront en place sans être exploitées. Elles évolueront à long terme en boisements humides.

Un développement éolien qui peut concerner tout le plateau

Le Plateau Picard est concerné au premier chef par le développement éolien dans l'Oise.

La Communauté de Communes du Plateau Picard a élaboré un schéma éolien avec définition de zones possibles d'implantations.

Il n'en va pas de même pour le reste du plateau et notamment pour la Picardie Verte où des permis d'implantation ont d'ores et déjà été accordés.

Sauf réorientation de la politique éolienne française (Cf. fiche «réseau et production d'énergie»), des éoliennes devraient voir le jour sur le plateau Picard.

Quasi-stabilité des paysages de grandes cultures

Les changements liés aux grandes cultures (recul et conditionnalité environnementale des aides ; développement de la filière biocarburants) n'auront pas forcément de conséquences remarquables sur leurs paysages. Cependant, les problèmes récurrents de pollution des eaux et de ruissellements pourraient favoriser la réintroduction de fossés, bandes enherbées ou de haies dans certains secteurs.

Données clés d'évolution

L'agriculture de 1970 à 2000 :

. Surface fourragère -22%, dont : prairies permanentes -53% ; cultures fourragères +35%.

. Elevage : bovins -40% ; ovins -51%.

. Grandes cultures : +5%, dont : céréales +2% (1614 ha) ; cultures industrielles -35% (-13005 ha) ; protéagineux x1000 (de 10ha à 11853ha).

Structuration et planification territoriale en 2005

- Trois communautés de communes dans l'entité.

- Trois autres communautés associées pour un Schéma de Cohérence Territoriale et un projet de coopération inter-territoires en cours d'élaboration en 2005.

- 1 TPU*

Développement éolien en 2005

- 70MW accordés (ouest du Pays de Chaussée).



A Ansaulliers (rue principale), non loin de St-Just-en-Chaussée, l'entrée du village a été banalisée par l'implantation d'un ensemble pavillonnaire en rupture avec l'urbanisme rural du Pays de Chaussée.

paysages emblématiques**Picardie Verte**

- Secteur de Colagnies-Les-Bois, Omécourt, Marcoquet : herbages en liaison avec deux châteaux.
- Sarnois : Village rue avec tour de ville, courtil*, usoir* et mare.
- Gerberoy et son site.
- Rebord cultivé du Plateau Picard entre Songeons et Lhéraule.

Pays de Chaussée

- Lataule, Vandeuil-Caply : secteurs ponctuels d'herbages.
- Vallée du Fervet ; secteur de Saint-Aubin-sous-Erquery (RD37) : grandes cultures de vallons ; bosquets/rideaux*.
- Secteur sud-ouest de Breteuil (RD916) ; abords de la Chaussée Brunehaut (Bonvillers) : grandes cultures de plateau, bosquets et boisements.
- Section de vallon entre Erquery et Saint-Aubin-sous-Erquery vallons, grandes cultures avec bosquets (fond sec).
- Coivrel : Butte herbagère.
- Vandeuil-Caply : pourtour du bois de Calomont, herbages.

Plaine d'Estrées-Saint-Denis

- La montagne (Grandfresnoy) : buttes calcaires boisées.
- Secteur de la ferme Eraine : paysage de grandes cultures à champs ouverts.
- Cressonsacq, Lieuvillers, Ravenel : bâti traditionnel style brique et pierre.

Vallée du Thérain amont

- Secteur de Saint-Deniscount : herbages de fond de vallée, bâti traditionnel.
- Château et ferme d'Omécourt et leur site.
- Secteur de Sully à Hémécourt : bocage de vallée humide, parcellaire laniéré de versant.
- Lachapelle-sous-Gerberoy et son site.
- Secteur des étangs de Milly-sur-Thérain.

Vallée de la Brèche amont

- Secteur de la ferme de Mauregard : cultures, ferme à cour.
- Secteur de Montreuil à Etouy : fond de vallée humide et boisé, tourbières.

Vallée de l'Arré

- Secteur de St-Rémy-en-l'Eau : herbages et château.
- Airion et son site : village de versant.



1947 - 1/30 000



1986 - 1/30 000

En 1945 (à gauche), les prés-vergers forment un vaste paysage de bocage dans les campagnes autour de Grandvillers. En 1986, l'extension du bourg et celle des grandes cultures ont grignoté sur ses deux faces ce courtil*.

Vallée de l'Aronde

- Haute-vallée de l'Aronde (de Revennes à Wacquemoulins) : fond humide, villages de versant.

Grands ensembles paysagers

1. Vallon de Lannoy-Cuillère : paysage de vallon avec larris*.
2. Paysage d'urbanisme herbageur de la Picardie Verte
3. Vallée de la Selle
4. Vallée du Thérain amont et plateau bocager du Haut-Bray
11. Vallée de la Brèche
12. Plaine d'Estrées-Saint-Denis
13. Vallée de l'Aronde

Glossaire

Vallée asymétrique : caractéristique des formations crayeuses dont le versant adret (exposé au sud) a souvent une pente douce, du fait de l'érosion de la craie par la succession gel-dégel (nuit-jour).

Rideau : fine bande arbustive ou boisée, typique des plateaux crayeux cultivés, installée en limite de parcelles cultivées au niveau de micro-décrochement topographiques.

Courtil* : couronne herbagère constituée de prés-vergers* qui entourent les villages, notamment en Picardie Verte.

Pré-verger : prairie plantée d'arbres fruitiers.

Larris : Terme picard désignant des pelouses calcaires.

TPU : Taxe Professionnelle Unique

* voir glossaire complet en annexe



Plateau Picard

► Plateau de la Picardie Verte



Située à l'ouest du Plateau Picard, la Picardie Verte présente un paysage de grandes cultures avec des îlots d'herbages autour des villages et dans les vallons secs. L'habitat y a développé un urbanisme caractéristique, adapté à la double spécialisation d'élevage et de culture. Cette sous-entité, très rurale, comprend quelques gros bourgs tels que Grandvilliers, Formerie et Marseille-en-Beauvaisis.

Composantes de la sous-entité





Plateau cultivé avec villages et courtils*
Plateau crayeux à couverture limoneuse inégale.
Paysage de grandes cultures.
Habitat groupé en villages implantés sur le plateau ou sur les versants des vallons. Forte proportion de villages-rue avec fermes à cour, usoir* et couronne herbagère (courtils*).

Vallons herbagers
Fonds secs reliant les vallées du Thérain et du Petit-Thérain au plateau.
Paysage de boisements, cultures et herbages.

Liste des communes

Achy, Abancourt, Beauvais, Blargies, Blicourt, Bonnières, Boutavent, Bouvresse, Briot, Brombos, Broquiers, Campeaux, Canny-sur-Thérain, Cempuis, Crillon, Daméraucourt, Dargies, Elencourt, Ernemont-Boutavent, Escames, Escles-Saint-Pierre, Feuquières, Fontaine-Lavaganne, Fontenay-Torcy, Formerie, Fouilloy, Fouquénies, Gaudechart, Gerberoy, Gourchelles, Grandvilliers, Grémévillers, Grez, Halloy, Hanvoile, Hautcourt, Hautbos, Herchies, Héricourt-sur-Thérain, Lachapelle-sous-Gerberoy, Le Hamel, Le Mont-Saint-Adrien, La Neuville-Vault, Lannoy-Cuillère, Laverrière, Lheraule, Loueuse, Martincourt, Marseille-en-Beauvaisis, Milly-sur-Thérain, Moliens, Monceaux-l'Abbaye, Morvillers, Mureaumont, Omecourt, Pierrefitte-en-Beauvaisis, Quincampoix-Fleuzy, Romescamps, Roy-Boissy, Saint-Arnoult, Saint-Deniscount, Saint-Maur, Saint-Samson-la-Poterie, Saint-Thibault, Saint-Valéry, Sarcus, Sarnois, Savignies, Sommereux, Songeons, Sully, Thérines, Thieuloy-Saint-Antoine, Villers-sur-Bonnières, Vrocourt.

Légende

-  Paysage de grande culture et de bocage
-  Paysage de polyculture-élevage

Structures paysagères



Herbages et cultures en fond de vallon, boisement sur les rebords de plateau dans le secteur de Loueuse (Bois Picard à l'extrémité du fond de Songeons).

Un plateau vallonné présentant de nombreux fonds asymétriques

Le plateau de la Picardie Verte est découpé par des fonds secs convergeant vers les vallées du Thérain et du Petit-Thérain au sud et vers la vallée de la Selle au nord.

Les herbages côtoient les cultures. Celles-ci occupent le parcellaire dès que le relief s'assagit et à mesure que l'on s'achemine vers l'est.

La structure asymétrique des vallons, typique des plateaux crayeux, détermine leur occupation : le

versant doux accueille des cultures descendant du plateau ; le versant abrupt est boisé ; le fond accueille, dans des proportions qui varient selon la nature du sol, des cultures (sols limoneux) et des pâtures entourées de haies (sols à tendance argileuse). Les implantations de villages se sont faites sur les versants ou en rebord de plateau pour éviter l'humidité des fonds.

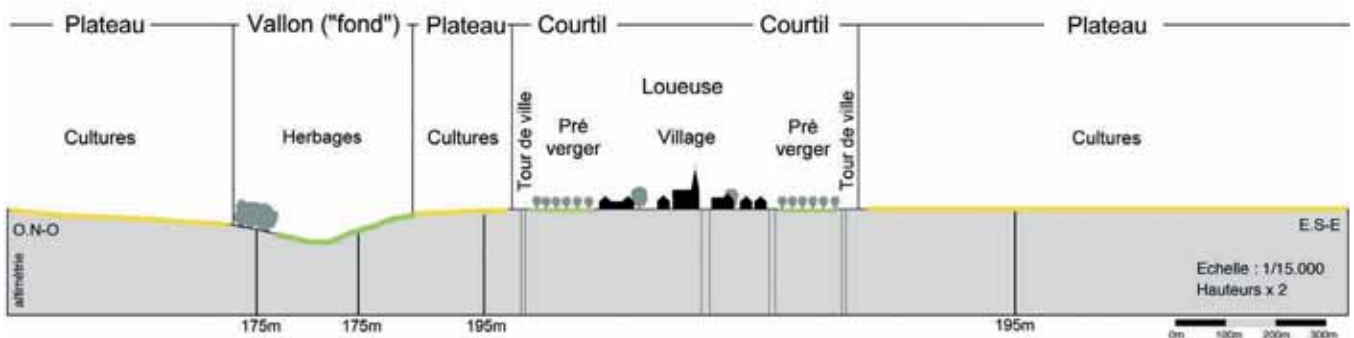
Paysages référents

- Paysage de grandes cultures.
- Paysage de bocage et d'herbages.

Caractères identitaires

- Bocage (haies) :
 - > Pré-vergers, courtils*.
 - > Vallons herbagers (fonds).
- Villages-rue, usoirs*, mares, tours de ville.
- Champs ouverts de grandes cultures.

Picardie verte Loueuse



Motifs identitaires

L'urbanisme du système herbager : village-rue, courtils*, tour de ville, fermes herbagères.

Outre les attributs communs aux villages du Plateau Picard (mares, usoirs* ...), l'urbanisme de la Picardie Verte présente des particularités liées à sa spécialisation herbagère.

Le village rue : optimiser les interfaces du bâti avec les champs

La Picardie Verte présente de très beaux exemples de villages-rue (Campeaux, Morvillers, Sarnois, Halloy, Moliens, Romescamps sur la RD919). Leur origine est incertaine (défrichements tardifs, anciens essarts) mais cette structure urbaine est adaptée au mode de production herbager et cultural. L'alignement du bâti offre à chaque habitation une interface avec les champs qui entourent le village : herbages et productions fruitières, exigeants en main d'œuvre, pouvaient ainsi être localisés à proximité de l'habitation et des bâtiments de stockage.

Le courtil* : une couronne de prés-vergers*

Le courtil* correspond à une couronne de parcelles herbagères et de fruitières, disposées à l'arrière des maisons. Il forme une gangue bocagère autour des villages, lisible en vue aérienne et perceptible à la traversée des paysages.

Le tour de ville : espace public du bocage

Le tour de ville est un chemin qui enserre le courtil*. Il marque la limite entre le village, les herbages et les cultures du plateau.

La ferme herbagère (brique, terre et bois), architecture de l'interface

A l'organisation productive et urbaine répond un mélange architectural spécifique de fermes à cour, adaptées aux grandes cultures et présentes sur tout le plateau (Cf. Pays de Chaussée), et de fermes herbagères qui font l'originalité de cette sous-entité.

La ferme herbagère présente, de part et d'autre d'une maison d'habitation installée en retrait, les pignons des bâtiments d'exploitation. La grange est présente, comme dans la ferme à cour, mais elle ne domine pas : elle forme avec la maison d'habitation, l'étable et l'écurie un quadrilatère lâche, ouvert sur la rue et qui délimite une cour pouvant être enherbée. La maison d'habitation fait face à la rue. Elle sépare la cour du pré-verger* qui la prolonge côté champs, assurant l'interface entre village et courtil*.

Le bâti, de petite taille, est construit en terre et en bois avec un soubassement de pierre ou de brique. Il semble aujourd'hui très vétuste dans certains villages (Pleuville, Broquiers,

Moliens) alors que dans d'autres, comme à Formerie ou Grandvilliers, il présente un vocabulaire traditionnel d'architecture en bois assez riche (bardeaux ...).



Anciennes fermes herbagères, disposition orthogonale des bâtiments d'habitation et d'exploitation (La Neuville-Moliens.)



Le courtil*, espace de transition entre le village et les cultures, est source de diversité paysagère. Moliens et Broquiers, deux villages-rue avec leurs courtils*.



Pré-verger* au niveau du courtil* à la sortie de Loueuse.

Paysages emblématiques

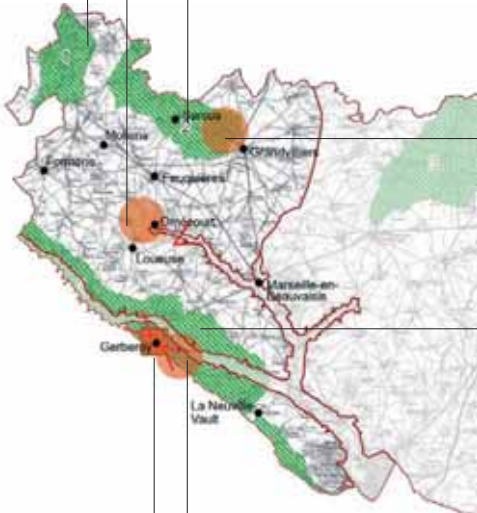
1. Vallon de Lannoy-Cuillère : paysage de vallon avec larris*.

Vallée d'Halescourt, fond de St-Arnoult et plaine des Bocqueaux (de Colagnies-Les-Bois à Omécourt en incluant Marcoquet)
Secteur d'herbages correspondant à une section de plateau (Marcoquet, élevage ovin), des fonds secs et leur débouché vers une vallée humide (vallée du Petit-Thérain). Présence d'herbages en liaison avec deux châteaux.



Fond de St-Arnoult et plaine des Bocqueaux, vues à partir du château d'Omécourt.

2. Paysage d'urbanisme herbager de la Picardie Verte



Sarnois
Villages-rue avec tour de ville, courtil*, usoir* et mare.



Entre Lhéraule (Bray) et Haucourt (Thérain), le versant du Plateau Picard est cultivé.

4. Vallée du Thérain amont et plateau bocager du Haut-Bray

Gerberoy et son site
Ensemble architectural des XVI^e-XVIII^e ; site dominant les alentours.

Rebord cultivé du Plateau Picard
Paysages de versant cultivé entre Songeons et Lhéraule de part et d'autre de la vallée du Thérain.



Le courtil* est un élément caractéristique de l'urbanisme herbager de la Picardie Verte. Des plantations de résineux installées en remplacement des anciens prés-vergers* sont venues par endroits en perturber la structure (Campeaux).

Légende

- Grand ensemble paysager emblématique
- Paysage singulier
- Paysage représentatif
- Point de vue emblématique
- Perspective emblématique
- Repère paysager



Plateau Picard

► Plateau du pays de Chaussée



Le Pays de Chaussée couvre près de la moitié du Plateau Picard (centre et nord-ouest). Ses paysages de grandes cultures sont sillonnés par de nombreux «fonds» (vallons secs) et ponctués de bandes boisées. L'urbanisme villageois, à caractère rural, est marqué par la présence de fermes à cour avec de grandes granges alignées sur rues. Il prend un caractère plus urbain à l'approche de Saint-Just-en-Chaussée et de la vallée de l'Arré.

Composantes de la sous-entité

Le plateau

Secteur de replat du plateau.
Sols limoneux assez profonds.
Paysage de grandes cultures à champs ouverts ponctués de boisements.

Les vallonnements

Fonds secs reliant les vallées de la Brèche de l'Arré, de l'Aronde et du Thérain au sud ; de la Selle et de la Noye (Cf. atlas de la Somme) au nord.
Paysage vallonné de grandes cultures souligné par des bosquets et des rideaux*.



Légende

- Paysage de grandes cultures
- Paysage de grandes cultures accompagnées de bosquets et rideaux* d'arbres

Liste des communes

Abbeville-Saint-Lucien, Achy, Airion, Angivillers, Ansaouvillers, Antheuil-Portes, Auchy-la-Montagne, Avrechy, Bacouel, Beaudedit, Beauvais, Beauvoir, Belloy, Blancfosse, Blicourt, Bonlier, Bonneuil-les-Eaux, Bonvillers, Bresles, Breteuil, Broys, Brunvillers-la-Motte, Bucamps, Bulles, Campremy, Catheux, Catillon-Fumechon, Chepoix, Choqueuse-lès-Bénards, Coivrel, Conteville, Cormeilles, Courcelles-

Epayelles, Crèvecœur-le-Grand, Crèvecœur-le-Petit, Croissy-sur-Celle, Cuignières, Cuvilly, Domeliers, Domfront, Dompierre, Erquery, Esquennoy, Essuiles, Etouy, Ferrières, Fitz-James, Fléchy, Fontaine-Bonneleau, Fontaine-Lavaganne, Fontaine-Saint-Lucien, Fouquerolles, Fournival, Francastel, Froissy, Gannes, Godenvillers, Gournay-sur-Aronde, Gouy-lès-Groseillers, Guignecourt, Hardivillers, Haudivillers, Haute-Epine, Hétomesnil, Juvignies, La Hérelle, La Neuville-en-Hez, La Neuville-Saint-Pierre, La Neuville-sur-Oudeuil, La Rue-Saint-Pierre, Lachaussée-du-Bois-d'Écu, Lafraye, Lamecourt, Lataule, Lavacquerie, Laversines, Le Crocq, Le Fay-Saint-Quentin, Le Frestoy-Vaux, Le Gallet, Le Mesnil-Conteville, Le Mesnil-Saint-Firmin, Le Mesnil-sur-Bulles, Le Plessier-sur-Bulles, Le Plessier-sur-Saint-Just, Le Ployron, Le Quesnel-Aubry, Le Saulchoy, Léglantiers, Lieuvillers, Lihus, Litz, Luchy, Maignelay-Montigny, Maisoncelle-Saint-Pierre, Maisoncelle-Tuileries, Marquéglise, Marseille-en-Beauvais, Maulers, Ménévillers, Méry-La-Bataille, Milly-sur-Thérain, Monchy-Humières, Montgerain, Montiers, Montreuil-sur-Brèche, Mortemer, Mory-Montcrux, Muidroge, Neufv-sur-Aronde, Nivillers, Noiremont, Nourard-le-Franc, Noyers-Saint-Martin, Offoy, Oroer, Oudeuil, Ourcel-Maison, Paillart, Pisseleu, Plainval, Plainville, Previllers, Puits-la-Vallée, Quinquempoix, Ravenel, Remecourt, Rémérangles, Ressons-sur-Matz, Reuil-sur-Brèche, Rocquencourt, Rotangy, Rothois, Rouvroy-lès-Merles, Royaucourt, Sains-Morainvillers, Saint-André-Farivillers, Saint-Aubin-sous-Erquery, Sainte-Eusoye, Saint-Martin-Aux-Bois, Saint-Omer-en-Chaussée, Serevillers, Tartigny, Thieux, Tricot, Troussencourt, Velennes, Vendeuil-Caply, Verderel-les-Sauqueuse, Viefvillers, Villers-Vicomte, Wavignies, Welles-Perennes,

Structures paysagères

Un dense réseau de fonds secs qui entaillent le plateau crayeux

Le plateau du Pays de Chaussée est découpé par les nombreux vallons secs alimentant les vallées humides.

Au total, près du tiers de la surface de cette sous-entité est ainsi vallonné. Les principaux replats se situent au centre (Auchy-La-Montagne, Wavignies), au sud (Fouquerolles) et à l'extrême est (Tricot).

Si les grandes cultures couvrent indifféremment les replats et les vallonnements, des bandes boisées soulignent les reliefs de sorte que le paysage épouse des variations caractéristiques. Il oscille entre :

- Des paysages vallonnés de grandes cultures soulignés de bandes boisées qui forment un horizon plus ou moins lointain et accompagnent le relief.

- Des étendues planes de grandes cultures ponctuées de bosquets (sud-ouest de Grandvilliers, zones de plateau autour de Francastel [centre-est], Fouquerolles [sud] Wavignies [centre-ouest] ou Brunvilliers [ouest]).

Les herbages, rares et exceptionnels,

sont localisés sur les quelques reliefs (pourtour de la butte de Vandeuil-Caply, butte de Coivrel) ou dans des vallons (Blanc Fossé, Lataule). A l'instar des cultures, les villages se sont installés indifféremment dans les vallons secs ou sur le plateau.

Paysages référents

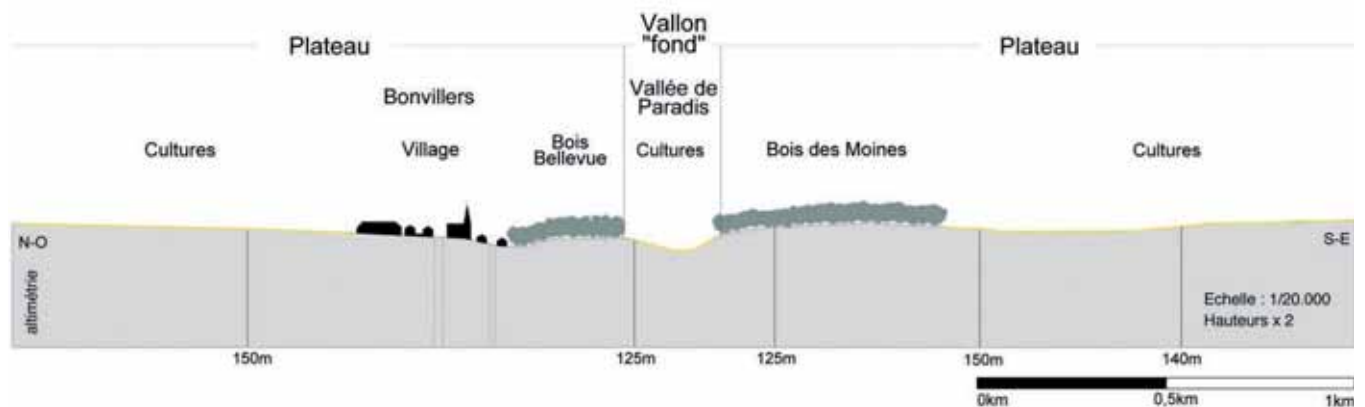
- Paysage de grandes cultures.

Caractères identitaires

- Champs ouverts de grandes cultures ponctués de bosquets, de boisements et de rideaux*.
- Espaces publics : usoirs*, mails, mares, châteaux d'eau
- Fermes à cour carrée,
- Granges de villages (brique, bois, terre, tôle ...)
- Brique en association avec : bois, terre et pierre calcaire dans le bâti traditionnel.



Rideaux* et bosquets au gré des vallonnements (secteur de Bonvilliers)



Motifs identitaires

Bosquets et rideaux*

Quelques ensembles boisés importants sont installés sur le plateau (Bois de Mont, Bois de la Morlière et Bois de Maignelay ...) mais ce ne sont ni les plus remarquables ni les plus typiques.

Les boisements les plus présents dans le paysage sont disséminés au gré des reliefs. Il s'agit de bosquets localisés au niveau des rebords de plateaux et des versants des vallons (affleurement de craie) ou de rideaux* qui soulignent le relief. Ces derniers correspondent à de fines bandes arbustives ou boisées. Ils sont installés en plein champ au niveau de micro-décrochements topographiques. Leur origine reste incertaine (résultante des labours répétés, échos d'affaissements sous-terrain du socle crayeux) mais leur morphologie est caractéristique des plateaux crayeux cultivés.



Rideaux* sur le versant de la Vallée Fervet entre Doméliers et le Sauchoy.

Fermes à cour et granges en cœur de bourg

La présence d'un bâti agricole de grande taille au sein des villages, caractérisé par des fermes picardes avec granges alignées sur rue, est un trait marquant de cette sous-entité. La ferme picarde organise l'activité agricole autour d'une cour. La maison d'habitation est installée en fond de cour, qu'elle clôt et sépare du jardin. Les côtés sont formés par des bâtiments anciennement dédiés

aux animaux de trait. Le front de rue est composé de deux granges, destinées à stocker le grain, encadrant un grand porche (anciennement une entrée charretière).

De l'extérieur, lorsque le porche est clos, l'ensemble semble aveugle et donne aux villages une allure silencieuse.

Ces granges ont été originellement construites en bois et en torchis (colombage avec remplissage de brique ou terre et torchis ; palplanches) sur un soubassement solide de pierre ou de silex, appelé «solin». La brique, présente sur quasiment tout le plateau du Pays de Chaussée, a depuis longtemps remplacé ces derniers. Les granges sont aujourd'hui réhabilitées en bois, tôle et même parfois en matière plastique.

Quant au reste du bâti, la brique est utilisée seule ou en association, notamment avec la pierre à l'approche des vallées débouchant sur le Clermontois (la Brèche et l'Arré).



Ferme à cour en brique (Ansauvillers).



Grange, structure bois et torchis sur soubassement de brique (Lachaussée-du-bois-d'Ecu).

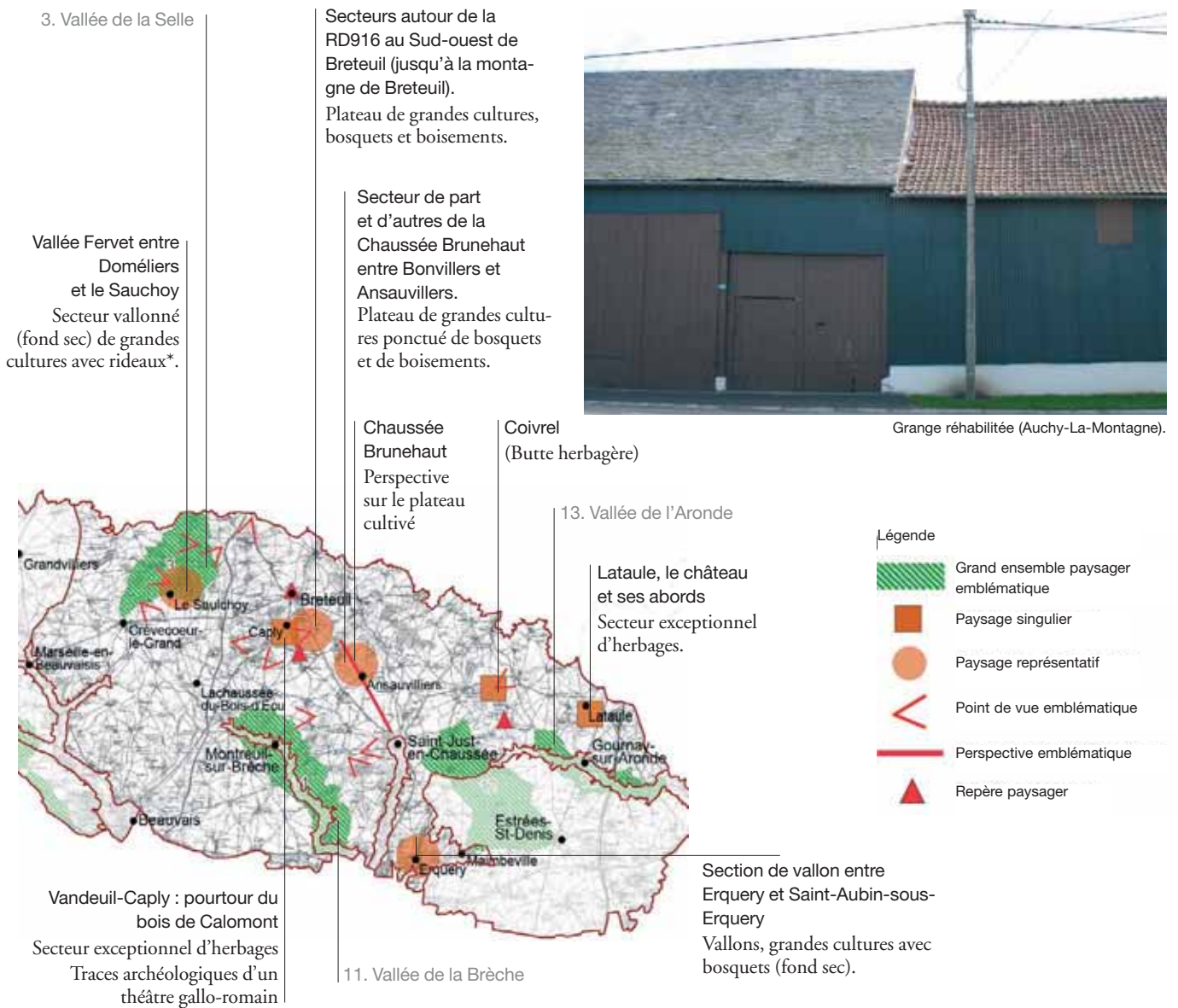


Grange, colombage avec remplissage de brique sur soubassement de pierre (Mambeville).



Alignement du bâti villageois (Ansauvillers).

Paysages emblématiques



Grange réhabilitée (Auchy-La-Montagne).



La Chaussée Brunehaut entre Bonvillers et Ansaulliers : grandes cultures, bosquets et boisements.



Plateau Picard

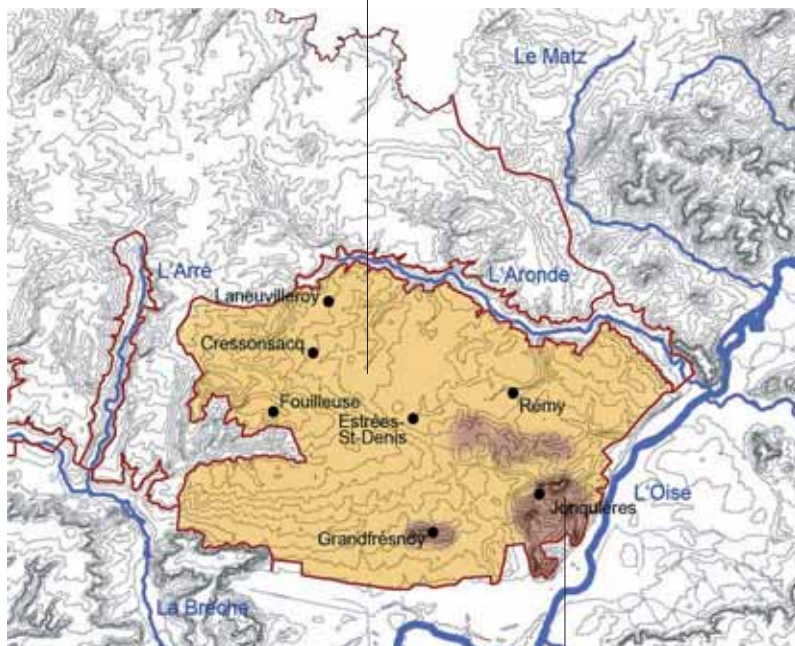
Plaine d'Estrées-Saint-Denis



Partie basse et sud-est du Plateau Picard, la plaine d'Estrées-Saint-Denis accueille une agriculture intensive. Outre la présence de quelques buttes boisées, elle déroule des paysages de champs cultivés totalement ouverts. Le bâti traditionnel de ce riche secteur se caractérise par la présence de grandes fermes isolées et une dominante minérale, notamment avec le style brique et pierre qui s'est diffusé depuis le Clermontois. Cette sous-entité est la plus ouverte aux influences urbaines de l'Oise : elles favorisent l'implantation d'activités dans sa partie sud.

Composantes de la sous-entité

Plateau de grandes cultures à champs ouverts
Partie basse du Plateau Picard offrant l'aspect d'une plaine en pente douce vers la vallée de l'Oise.
Paysage de grandes cultures à champs ouverts.



Légende

- Paysage de grandes cultures
- Paysage de butte boisée

« Monts » et « Montagnes » de Grandfresnoy, Jonquières et Longueil-Ste-Marie
Buttes témoins calcaire.
Paysages boisés et rurbains.

Liste des communes

Arsy, Avrigny, Bailleul-le-Soc, Baugy, Bazicourt, Bienville, Blincourt, Canly, Catenoy, Chevrières, Choisy-la-Victoire, Cernoy, Coudun, Cuignières, Epineuse, Erquinvillers, Estrées-Saint-Denis, Fouilleuse, Francières, Grandfresnoy, Grandvillers-aux-Bois, Hémévillers, Houdancourt, Jaux, Jonquières, Lachelle, Laneuville, Le Fayel, Le Meux, Lieuvillers, Longueil-Sainte-Marie, Maimbeville, Margny-lès-Compiègne, Montmartin, Moyenneville, Moyvillers, Nointel, Noroy, Pronleroy, Remy, Rouvillers, Sacy-le-Grand, Sacy-le-Petit, Saint-Martin-Longueau, Venette.

Structures paysagères



La Plaine d'Estrées-Saint-Denis à l'approche de la vallée de l'Oise, une douce inclinaison ; à droite les alignements de la RN17 (vue vers le sud à partir de la RN17 à Blincourt).

La douce inclinaison d'un plateau crayeux recouvert de sols limoneux profonds

La Plaine d'Estrées-Saint-Denis présente une très faible pente jusqu'à la vallée de l'Oise. Des sables et des limons pouvant atteindre plusieurs mètres s'y sont accumulés : ils en font le secteur du Plateau Picard le plus propice aux grandes cultures.

Quelques buttes témoins

Quelques buttes boisées émergent à l'extrême est de la plaine : Bois de la Montagne à Grandfresnoy ; Bois Brantois à Jonquières, Montagne et Motte du Moulin à Longueil-Sainte-Marie et Rivécourt ...

Ce sont les seules émergences végétales de cette partie du plateau à l'exception de la forêt de Rémy, du bois de Pieurnelle et des alignements d'arbres de la RN17.

Les infrastructures routières

La RN31 relie Clermont à Compiègne et coupe d'est en ouest la plaine dans sa partie sud en apportant une influence urbaine et un chapelet d'activités logistiques : parcs de stationnement de flotte de location, silos agricoles, site de stockage de tubes métalliques (Avrigny) ...

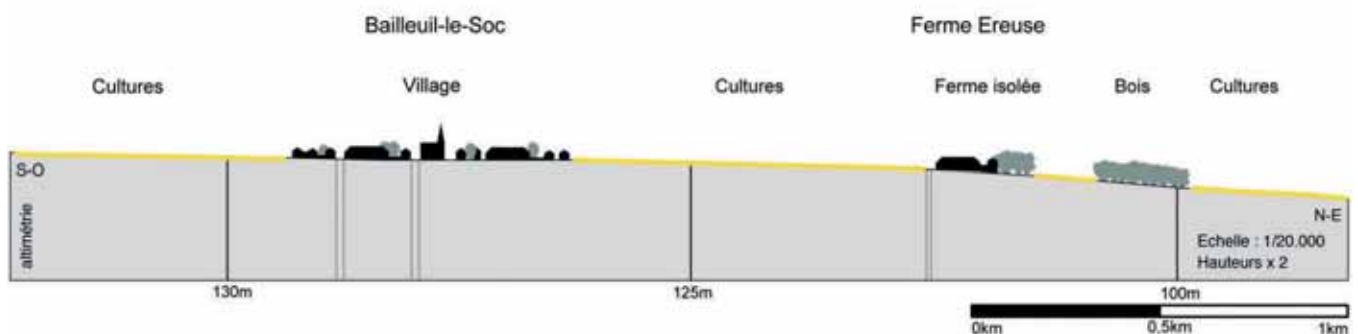
L'A1 et la RN17 avec ses alignements d'arbres traversent la plaine du nord au sud et la relient à Paris, Lille et à la vallée de l'Oise.

Paysages référents

- Paysage de grandes cultures.

Caractères identitaires

- Plaine fertile ponctuée de quelques buttes calcaires boisées.
- Champs totalement ouverts de très grandes cultures.
- Grandes fermes à cour isolées.
- Implantations logistiques et agro-industrielles (sucrierie Beghin Say à Chevrières) à l'approche de la vallée de l'Oise.



Motifs identitaires

L'étendue des grandes cultures

Ici plus qu'ailleurs sur le plateau, se déploie le paysage ouvert de grandes cultures. La rationalisation de l'agriculture s'affranchit des milieux intermédiaires (bermes*, friches, fossés ...). Elle inscrit dans l'étendue du parcellaire le formalisme abstrait des techniques culturales : géométrie des parcelles hersées, homogénéité sans défaut du couvert végétal, parallélisme sans

faulle des rangs de semis. Répétée comme à l'infini, la technique culturale génère une esthétique de l'uniforme. Les aspérités du détail s'effacent devant la force des aplats, l'étendue des matières et des couleurs. La grande échelle domine et force une accommodation du regard qui s'attache aux grandes masses : formes, couleurs, chatouillements et reflets du relief.



Géométrie des champs ouverts de grandes cultures (Fouilleuse).

Les grandes fermes à cour isolées

Bien que l'habitat soit ici majoritairement groupé, le très grand bâti rural, isolé, ou plus exceptionnellement dans les villages (Rainvilliers) caractérise cette entité.

Ces fermes isolées correspondent souvent à d'anciens domaines monastiques (Ferme Ereuse, Ferme Exaine, Ferme de Saint-Julien-Le-Pauvre). Elles acquièrent parfois une échelle de hameau. L'architecture complexe combine les bâtiments fonctionnels et de vie. Elle s'habille d'ornements à fonction ostentatoire et statutaire qui en font un patrimoine différent de la ferme de production classique.

La pierre remplace le bois ou la terre pour s'associer à la brique dans des architectures à dominante minérale.



La ferme de Saint-Julien-Le-Pauvre (Bailleul-le-Soc).

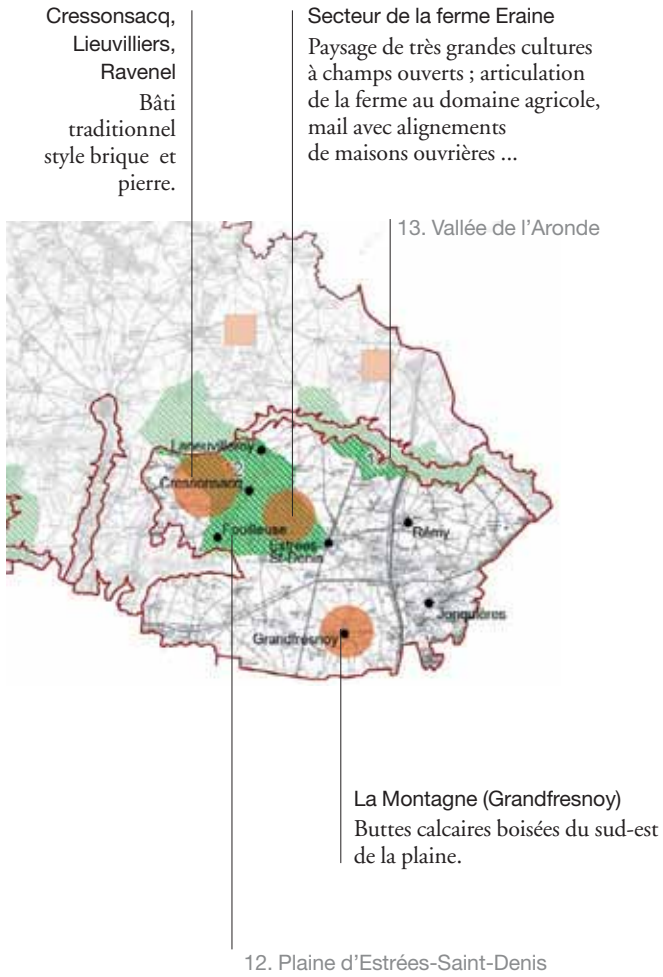


Ferme Ereuse.



Ferme Eraine.

Paysages emblématiques



Bâti traditionnel, style pierre et brique (Ravenel).



La Montagne (Grandfresnoy).



Plateau Picard

Vallée du Thérain-amont



La vallée du Thérain-amont est une ancienne vallée industrielle aux versants ouverts sur la Picardie Verte et une partie du Bray. Elle présente des paysages ruraux, composés de cultures, de villages de versants et d'herbages de fond de vallée. Ceux-ci s'accompagnent, au fil de l'eau, d'un ancien bâti industriel. Ces paysages acquièrent un caractère post-industriel et périurbain à l'approche de Beauvais, où des étangs de loisirs occupent le fond de vallée.

Composantes de la sous-entité

Versants cultivés

Versants relativement doux et à structure asymétrique, plus ou moins découpés par des vallons secs.
Paysages de cultures de versants avec quelques poches d'herbages dans les hautes-vallées.
Implantations de villages de part et d'autre de la rivière sur les versants.

Fond de vallée post-industriel

Large fond de vallée alluvial.
Paysage post-industriel : étangs de loisirs, boisements et peupleraies intersticiels.



Fond de vallée bocager

Fond de vallée plat, étroit dans sa partie amont, s'élargissant vers l'aval.
Paysages d'herbages et de polyculture de fond de vallée.

Légende

- Paysage de polyculture-élevage de vallée humide
- Paysage post-industriel d'extraction

- Paysage urbain

Liste des communes

Beauvais, Bonnières, Canny-sur-Thérain, Crillon, Escames, Fontenay-Torcy, Haucourt, Héricourt-sur-Thérain, Lachapelle-sous-Gerbroy, Omer-en-Chaussée, Martincourt, Milly-sur-Thérain, Saint-Samson-la-Poterie, Songeons, Sully, Troisserieux, Vrocourt,

Structures paysagères

Le Thérain herbager : des petites vallées entre Bray et Picardie Verte

La vallée du Thérain comprend deux bras qui convergent à Milly-sur-Thérain. L'implantation des villages s'y fait toujours sur les versants mais les paysages sont conditionnés par les entités et sous-entités que la vallée traverse.

Le Thérain (Cany-sur-Thérain / Milly-sur-Thérain)

En amont de Songeons, la vallée est ouverte sur le Haut-Bray et la Picardie Verte. Son versant sud très doux et son fond de vallée en partagent le paysage de bocage, très lanieré sur les versants. Il contraste avec les grandes cultures descendant, au nord, du plateau de la Picardie Verte.

En aval de Songeons, la vallée est bordée au nord comme au sud par la Picardie Verte. Ses deux versants sont colonisés par les cultures descendant du plateau. Le fond de vallée herbager maintient la continuité avec la haute-vallée tout en se dilatant pour accueillir des paysages d'herbages plus ouverts et d'anciens moulins.

Le Petit-Thérain (Omécourt Milly-sur-Thérain)

D'Omécourt à Milly-sur-Thérain, le Petit-Thérain passe par Marseille-en-Beauvaisis et Saint-Omer-en-Chaussée, où il reçoit un bras

de vallée secondaire (venant de Blicourt). Comme dans la vallée du Thérain, les paysages passent du bocage à l'herbage de fond de vallée alors que les cultures colonisent les versants très ouverts à mesure que l'on s'achemine vers l'aval.

Du Thérain herbager au Thérain exploité

Milly-sur-Thérain, où convergent les deux vallées, marque le passage vers le Thérain exploité. Le fond de vallée s'élargit et acquiert une dimension exploitable. L'extraction de sables a laissé de nombreux étangs qui se côtoient jusqu'à Beauvais. L'influence urbaine est présente au travers d'extensions de bourgs et de lotissements dans tous les villages.

Paysages référents

- Paysage de grandes cultures.
- Paysage de polyculture.
- Paysage de bocage et d'herbages.
- Paysage post-industriel.

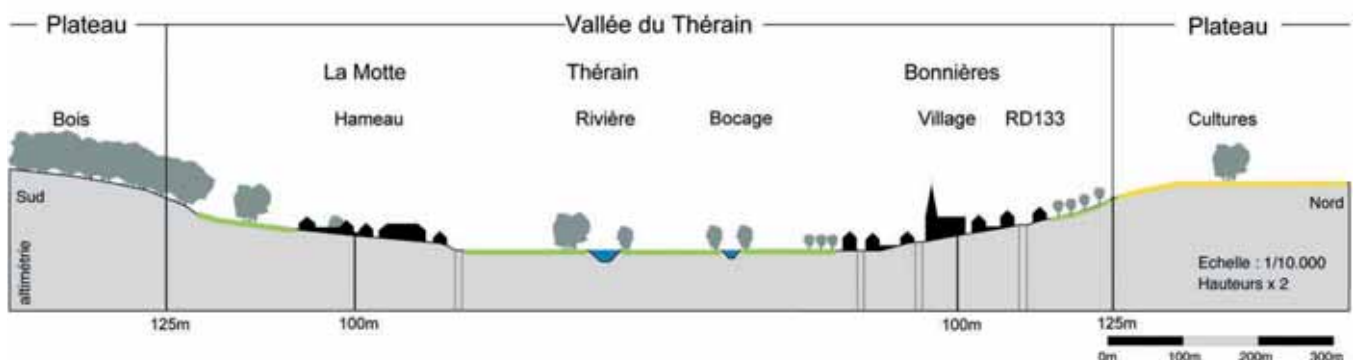
Caractères identitaires

- Influences de la Picardie Verte et du Bray.
- Passage de paysages de bocage et d'herbages à des paysages post-industriels de vallée humide.
- Forte présence du bâti traditionnel dans la haute vallée : multiplicité des matériaux.
- Ancien petit bâti industriel, notamment moulins : Roy-Boissy ; La Chapelle-sous-Gerberoy ; La Motte.
- Etangs de loisirs et habitat léger de loisirs (Milly-sous-Thérain).



La haute-vallée du Thérain entre Escames et Sully : fond de vallée herbager et versants à parcelle lanieré.

Vallée du Thérain Bonnières



Motifs identitaires

Petit bâti industriel et bâti rural traditionnel

En aval de Songeons, la rivière a un débit encore modeste mais suffisant pour la petite industrie. Celle-ci s'y est développée jusqu'au XIX^e. Elle a laissé des petits moulins et des fabriques le long de la rivière.

En haute vallée, Saint-Samson-La-Poterie est ainsi un bourg industriels abritant une ancienne briquetterie.

Plus en aval, d'anciens moulins sont coquettement rénovés. A cheval sur le cours d'eau, ils arborent l'art de la construction brique, bois et torchis (Roy-Boissy, Lachapelle-sous-Gerberoy, La Motte). D'autres, comme à Crillon, sont plus imposants et plus tardifs ; ils datent de la révolution industrielle.

Le bâti rural est aussi d'une grande qualité comme à Lachapelle sous-Gerberoy ou dans la haute vallée du Petit-Thérain : maisons à colombage à (St Densicourt), abbaye en pierre (Lannoy), ensemble exceptionnel d'Omécourt où un château et sa ferme à cour couronnent l'arrivée sur le plateau de la Picardie Verte.

Paysage post-industriel des étangs de loisirs

Les anciennes exploitations de gravats de Milly-sur-Thérain ont en partie été reconverties en étangs de loisirs. Créés au début du XX^e siècle, ce sont parmi les plus anciens de la région. Les quartiers résidentiels et les lotissements pavillonnaires de Milly et Troissereux côtoient des cabanes de pêcheurs. Ces espaces de loisirs contrastent avec le caractère rural des boisements et des champs cultivés qui les entourent.



Ancienne briquetterie (St-Samson-la-Poterie).



Moulin sur le Petit-Thérain (Roy-Boissy).



Etangs de Milly-sur-Thérain : le soin dédié à l'aménagement des cabanons, leur caractère personnalisé, contraste avec la simplicité abstraite des champs de grandes cultures.

Paysages emblématiques

Secteur de Sully à Hémécourt (Thérain)

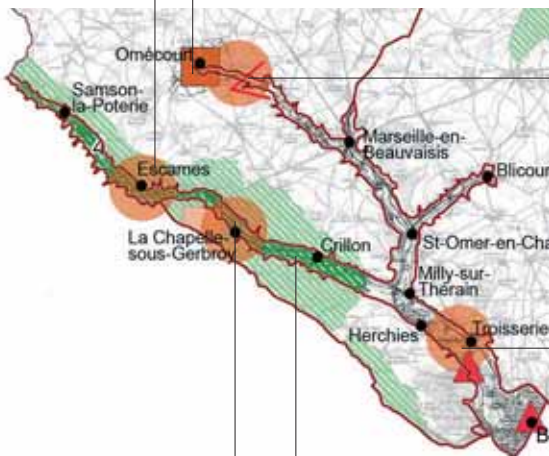
Paysage de bocage de vallée humide au contact du Haut-Bray, parcellaire laniéré de versant.

Château et ferme d'Omécourt et leur site (Petit Thérain)

Un château et sa ferme à cour, double mail de tilleuls organisant l'arrivée sur le plateau de la Picardie Verte. Vue sur un fond vallonné bocager.



Château d'Omécourt



La Chapelle-sous-Gerbroix et son site

Village de vallée humide, présence de bâti brique et bois, moulin.

4. Vallée du Thérain amont et plateau bocager du Haut-Bray

Secteur de Saint-Denis-court (Petit Thérain)

Thérain herbager ; paysages d'herbages de fond de vallée avec haies taillées entretenant une ambiance de bocage. Bâti traditionnel de qualité (maisons à colombage).







Secteur des étangs de Milly-sur-Thérain

Paysage post-industriel de vallée humide, étangs de loisirs avec habitat léger de loisirs.



Réhabilitation de bâti en terre à St Denis-court (Petit-Thérain).

Légende

-  Grand ensemble paysager emblématique
-  Paysage singulier
-  Paysage représentatif
-  Point de vue emblématique
-  Perspective emblématique
-  Repère paysager



Plateau Picard

Petites vallées : Brèche, Arré, Aronde



Les petites vallées du Plateau Picard ont pour similitudes leurs versants ouverts aux grandes cultures du plateau et leur fond humide, le plus souvent boisé, par endroit cultivé (Arré). L'exploitation de ce dernier, notamment par des tourbiers, a fait la réputation et l'identité de certaines d'entre elles (Brèche, Aronde). Les paysages y sont aujourd'hui totalement fermés par les boisements et par les peupleraies (Brèche, Aronde). Ils prennent, à l'abord des villages, un caractère périurbain (Arré, Aronde) lié à la proximité de Clermont et de la vallée de l'Oise, dont elles subissent, à des degrés divers, l'influence urbaine.

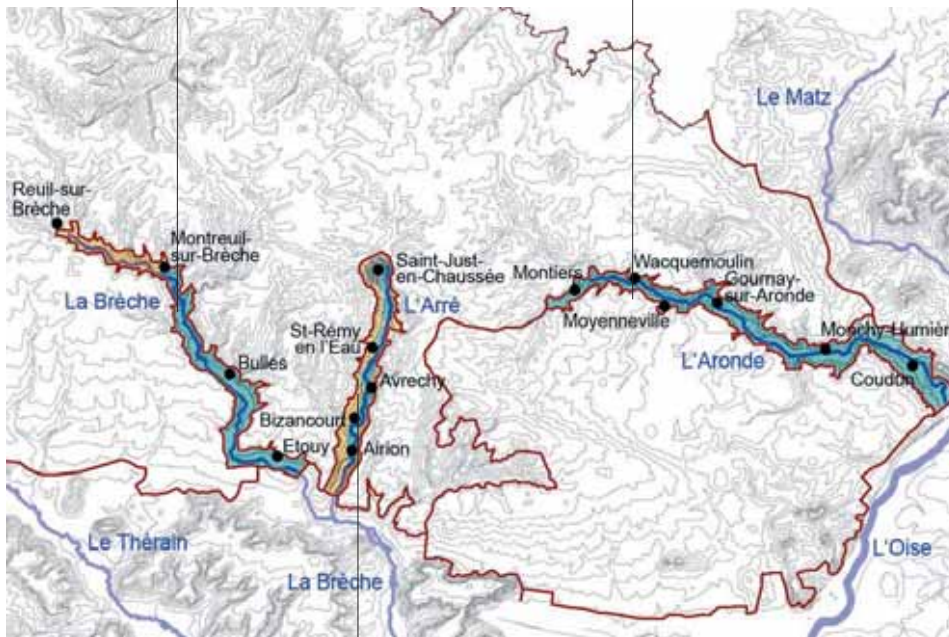
Composantes de la sous-entité

Vallée de la Brèche

Petite vallée à fond plat ouverte sur le Plateau Picard.
Paysage de fond de vallée humide, boisé et post industriel ; versants cultivés et urbanisés sous forme de villages et de hameaux .

Vallée de l'Aronde

Petite vallée à fond plat ouverte sur le Plateau Picard.
Paysage de fond de vallée humide et boisé ; versants cultivés et urbanisés (villages, hameaux).



Vallée de l'Arré

Petite vallée à fond plat ouverte sur le Plateau Picard.
Paysage de fond de vallée cultivé et boisé ; versants urbanisés (villages, hameaux) et cultivés.

Liste des communes

Vallée de la Brèche

Bulles, Essuiles, Etouy, Litz, Montreuil-sur-Brèche, Reuil-sur-Brèche.

Vallée de l'Arré

Airion, Avrechy, Saint-Just-en-Chaussée, Saint-Rémy-en-l'Eau, Valescourt.

Vallée de L'Aronde

Baugy, Bienville, Braisnes, Coudun, Gournay-sur-Aronde, Monchy-Humières, Montiers, Wacquemoulin, Moyenneville, Neufvy-sur-Aronde.

Légende



Structures paysagères

Fond plat et humide, versants ouverts sur le plateau

Les vallées de la Brèche amont, de l'Arré et de l'Aronde ont en commun d'être de petite taille et d'être installées sur un plateau crayeux qui leur confère un profil typique.

La résurgence de la nappe phréatique baigne le fond de ces vallées et lui confère une humidité permanente propice aux boisements naturels et à la plantation de peupleraies (Brèche, Aronde).

La pureté des eaux, naturellement décantées à l'occasion de leur remontée par résurgence, a favorisé la formation de tourbières : exploitées dans le passé, elles laissent aujourd'hui place à des étangs (Brèche).

Par endroits, des colluvions* limoneuses descendues du plateau ont recouvert le fond de vallée et l'ont rendu cultivable (Arré).

Proximité et influence des pôles urbains et des infrastructures

Ces vallées ont aussi en commun la marque d'un développement urbain impulsé par des pôles proches.

Leur accès est facilité par les réseaux routiers qui les parcourent. Elles débouchent sur Clermont, pour la Brèche et l'Arré, ou sur la vallée de l'Oise au niveau de Thourotte, pour l'Aronde.

Ces vallées prennent naissance sur le Plateau Picard, à proximité de pôles ou d'axes importants : St-Just-en-Chaussée et la ligne de chemin de fer Paris-Amiens pour l'Arré ; Clermont pour la Brèche et l'Arré ; l'autoroute A1, la RN17 et Estrées-St-Denis pour l'Aronde. Elles en dérivent une identité, certes encore rurale, mais très influencée par les pôles urbains qui favorisent leur développement.

Paysages référents

- Paysage de grandes cultures.
- Paysage de polyculture.

Caractères identitaires

- Petites vallées à fond plat ouvertes sur le Plateau Picard.
- Contraste entre le paysage ouvert des versants cultivés et fermé de fond de vallée (populiculture).
- Villages de versants, réseau viaire en barreaux d'échelles dans le fond de vallée.

Brèche amont

- Fond de vallée très humide et boisé : marais, anciennes tourbières et peupleraies.
- Passage d'un paysage de cultures (haute-vallée) à un paysage fermé, boisé et humide (basse-vallée).
- Périurbanisation dans la basse vallée (Litz, Etouy).

Arré

- Alternance de paysages fermés (populiculture, boisements) et ouverts (champs de grandes cultures) dans le fond de vallée.
- Périurbanisation : influence des pôles urbains de Saint-Just-en-Chaussée et Clermont ; ambiance rurale ; rénovation de bâti ; bâti récent fortement développé ; voie ferrée en bord de plateau.
- Juxtaposition d'espaces urbanisés et agricoles.

Aronde

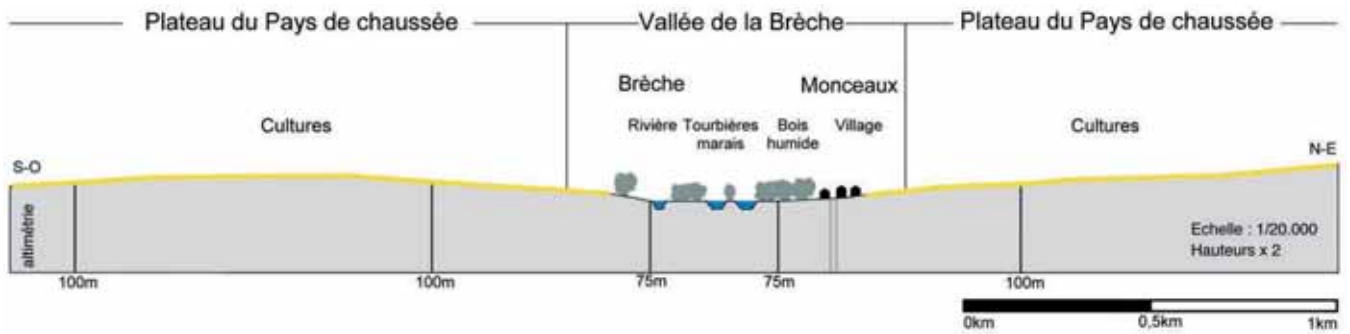
- Fond de vallée très humide et boisé : marais, anciennes tourbières et peupleraies.
- Périurbanisation.
- Style brique et pierre, couteau picard.



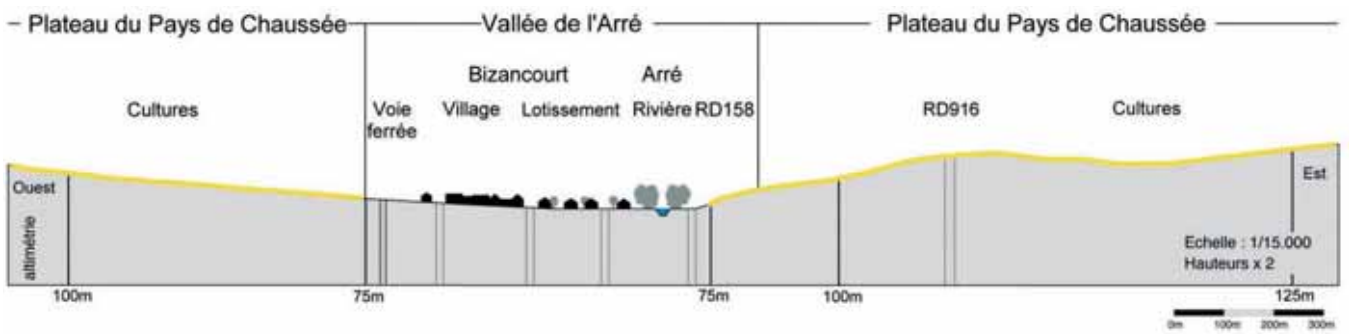
Comme la vallée de la Brèche, la vallée de l'Aronde est très humide et boisée. Ses versants doux et cultivés contrastent avec le fond de vallée fermé (vue à partir de la D73 au niveau de Monchy).



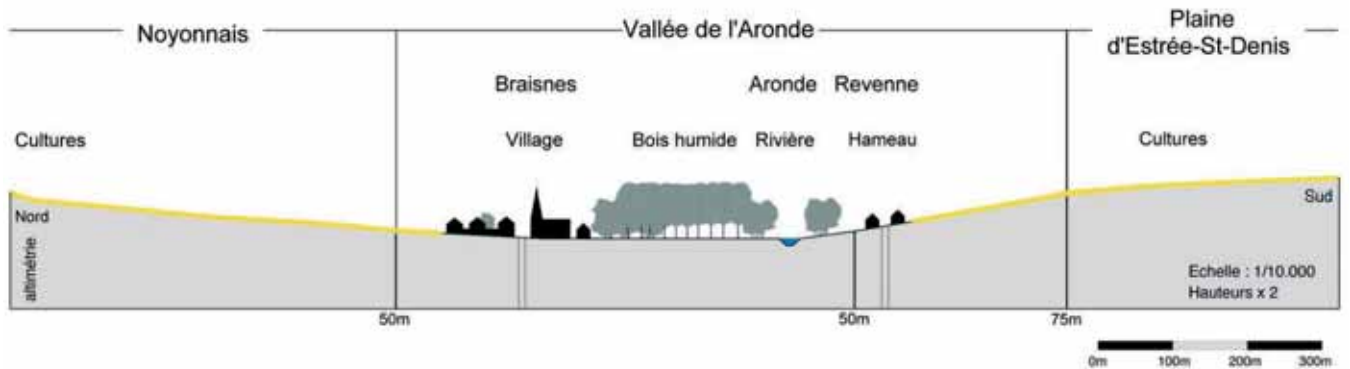
La vallée de l'Arré à fond plat et versants ouverts sur le plateau est la moins humide des trois petites vallées. Elle comprend des sections boisées humides et des sections cultivées comme en amont d'Avrechy.



Vallée de la Brèche à la hauteur de Monceaux : tourbières de fond de vallée, versants ouverts et asymétriques, cultivés et urbanisés.



Vallée de l'Arré à la hauteur de Bizancourt : fond plat en partie urbanisé desservi en versant par une ligne de chemin de fer, versants ouverts et asymétriques, cultivés et urbanisés.



Vallée de l'Aronde à la hauteur de Braisnes : fond plat boisé et humide, versants ouverts et asymétriques, cultivés et urbanisés.

Motifs identitaires

Ambiances de fond vallée à dominante boisée et humide

Les petites vallées du Plateau Picard se caractérisent par leur ambiance boisée et humide. Celle-ci prend néanmoins des formes et des rythmes spécifiques dans chacune d'elles.

Dans les vallées de la Brèche et de l'Aronde, le fond de vallée est boisé et majoritairement planté : la populiculture quasi généralisée s'associe de part en part avec des taillis. Le paysage de fond de vallée, très fermé, ne laisse que rarement percevoir le cours d'eau, les marais ou les anciennes tourbières qui l'occupent. Les poches d'herbages restent ponctuelles.

Dans la vallée de l'Aronde, la présence de l'eau prend la forme diffuse et généralisée de boisements humides mais aussi celle de multiples formes de valorisation : pisciculture, anciennes cressonnières, parc de Monchy-Humières.

La Brèche présente quant à elle deux séquences paysagères bien distinctes. Elle est agricole en amont de Muid où la rivière a été en partie canalisée pour permettre la mise en culture du fond de vallée. Elle devient boisée et humide en aval de Muid, notamment à partir de Bulles ou d'anciennes sablières et tourbières, cachées dans les boisements, couvrent le fond de vallée.

L'Arré est de loin la moins humide de ces trois vallées. Les séquences boisées y alternent avec des segments cultivés sur toute la longueur du fond de vallée. Quelques herbages sont présents à Saint-Rémy-en-l'Eau et Valescourt. Les marais sont rares (un seul marais en amont de Valescourt) et seul l'extrême aval de la vallée renoue avec une forte présence de l'eau témoignant d'anciennes exploitations du sol (étangs de Crécy et du parc de Fitz James).



La vallée de la Brèche au niveau d'Etouy (aval) : Etouy est installé sur le versant, le fond de vallée est totalement boisé, notamment par des peupleraies.



La vallée de l'Arré en aval d'Airion : des versants doux cultivés, un fond de vallée mi-boisé et mi-cultivé (pépinière).



La vallée de l'Aronde dans sa partie aval, au niveau de Coudun : le paysage plus encaissé est dû à la présence du Mont Ganelon. Le fond de vallée est boisé et planté de peupliers.

Urbanisation de versants

L'humidité du fond de vallée a conduit à l'implantation des villages sur les versants, desservis par des voies de communications. Il s'agit d'un trait caractéristique des petites vallées humides du plateau. L'urbanisation peut se prolonger par une voie transversale au fond de la vallée. Celle-ci est rarement lotie mais peut donner lieu à un développement de hameau sur le versant opposé. Il en résulte un mode d'urbanisation en barreaux d'échelle en travers de la vallée.

Les exceptions à la règle sont rares. Elles concernent l'Arré (Valescourt, St-Rémy-en-l'eau) qui est la moins humide de ces petites vallées.



Airion est implanté sur le versant doux de la vallée de l'Arré. Le village s'étend entre la RD158 et le fond de vallée boisé et humide.

Ambiances périurbaines

La proximité de pôles urbains ou d'axes de liaison a donné aux petites vallées du Plateau Picard un caractère «rurbain». L'agriculture y côtoie des infrastructures, des petites implantations industrielles et des formes d'urbanisme souvent caractéristiques des périphéries de villes.

La vallée de l'Arré, comprise entre St-Just-en-Chaussée et Clermont, desservie par la ligne SNCF Paris-Amiens, est peut-être la plus exemplaire de cette influence. A Avrechy, les champs de maïs et l'Arré côtoient un mobilier urbain et un habitat pavillonnaire qui évoquent les banlieues. Plus en aval, un lycée agricole, une pépinière et un haras confirment ce caractère hybride.

Dans la Brèche, l'influence de Clermont est perceptible dans la section aval, à la hauteur d'Etouy. Dans l'Aronde, l'influence de la vallée de l'Oise et celle de la RN17 marquent les villages en aval de Monchy-Humières.



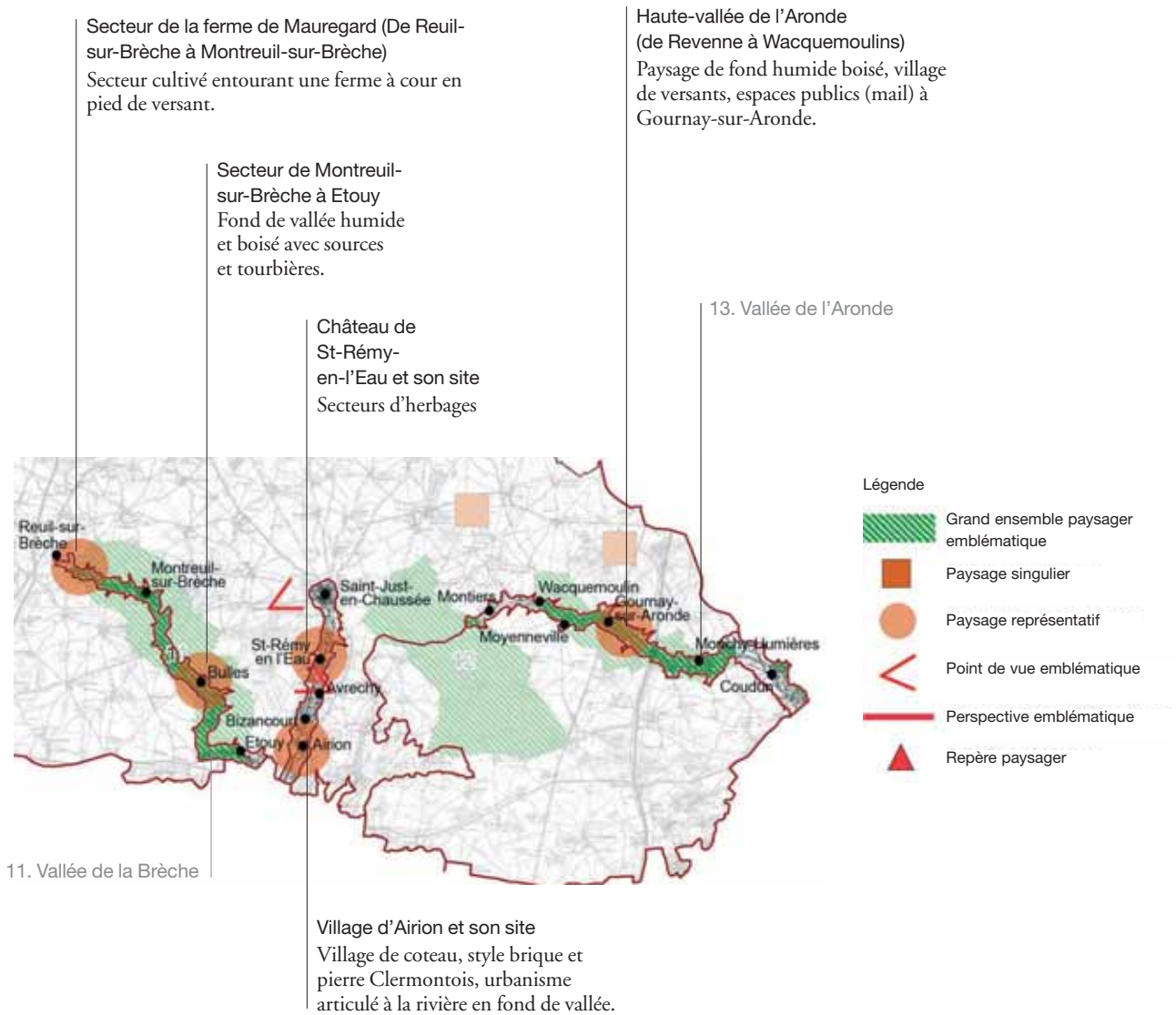
Secteur pavillonnaire installé sur le versant de la vallée de l'Arré à Avrechy. L'ambiance périurbaine du bâti fait face aux champs de grandes cultures du versant opposé.



Fond de vallée à Avrechy : l'Arré coule au pied d'un quartier pavillonnaire, elle croise un arrêt de bus et fait face à un champ de maïs. Ambiances agricoles et périurbaines se juxtaposent.



Paysages emblématiques



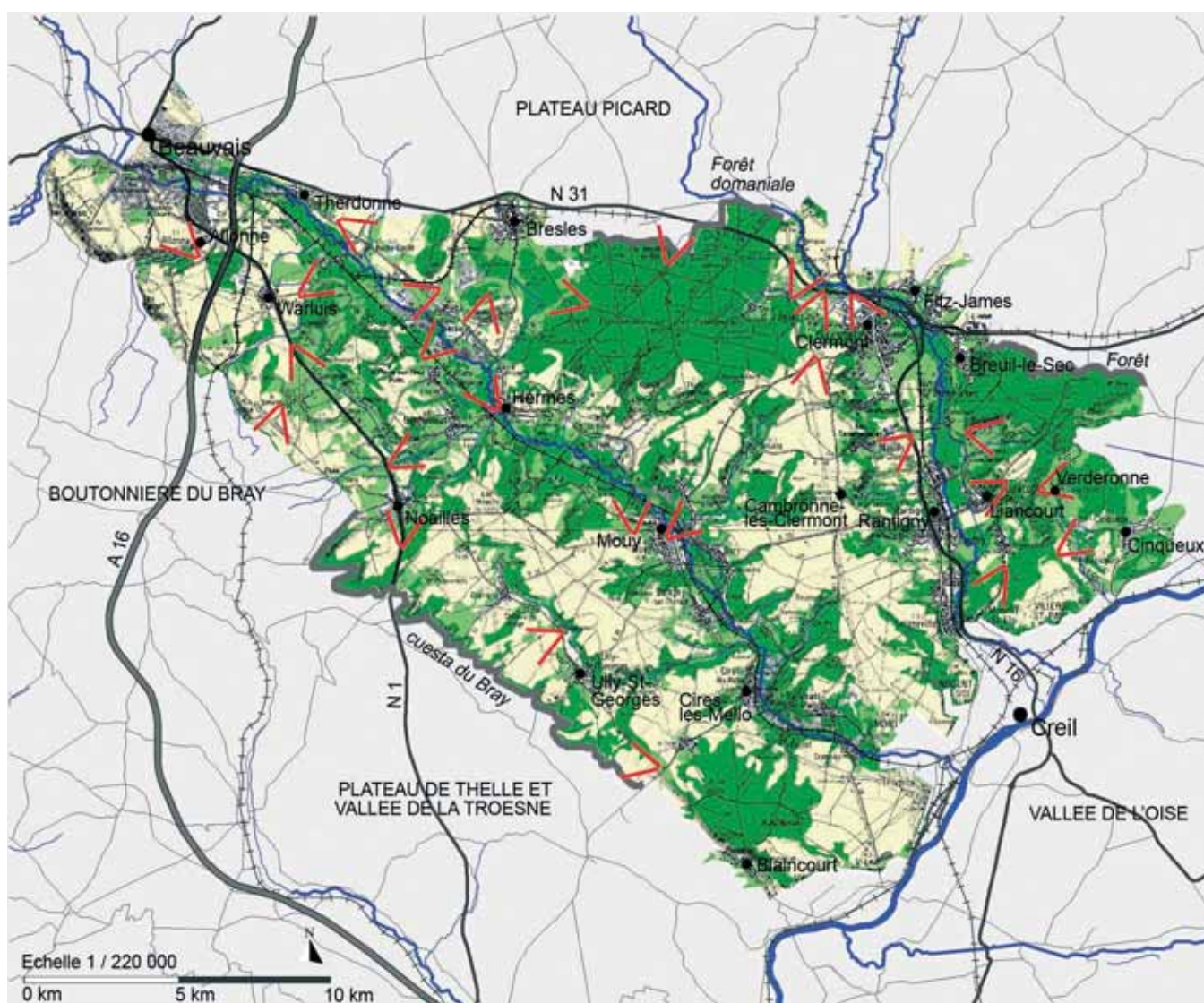
Communs du château de St-Rémy-en-l'Eau et son site



► Clermontois



Le Clermontois est un massif calcaire situé au centre du département de l'Oise. Il est traversé par les rivières du Thérain et de la Brèche qui se jettent, au Sud, dans l'Oise. Cette entité concentre une diversité paysagère étonnante allant de la vallée industrielle fortement urbanisée à dominante de bâti en brique au plateau agricole quasiment désert, à dominante de bâti en pierre calcaire.



Légende

- | | | |
|--|---|--|
|  Terre arable |  Réseau hydrographique |  Point de vue |
|  Prairie, milieu à végétation herbacée ou arbustive, zone agricole hétérogène |  Forêt |  Limite paysagère |

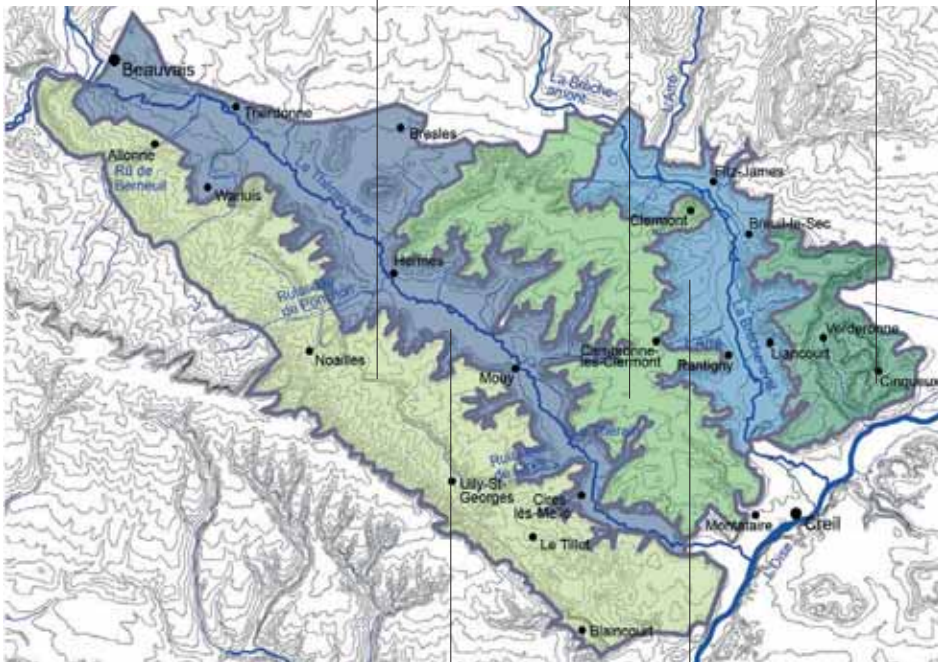
Composantes de l'entité

Sous-entité des plateaux

Plateaux de Mouy et plaine agricole
Ensemble de trois plateaux tabulaires séparés par des vallons humides et bordés par une plaine agricole. Paysage de grandes cultures et de polyculture élevage.

Plateau de Montataire
Plateau tabulaire très découpé plongeant vers le sud. Paysage de grandes cultures au sud. Forêt domaniale de Hez-Froidmont au nord.

Montagne de Liancourt
Massif composé d'un plateau principal et de plusieurs petits plateaux tabulaires. Paysage diversifié, boisé, urbanisé et vallonné, surnommé « La petite Suisse ».



Sous-entité des vallées

Vallée du Thérain
Vallée alluviale à fond plat, resserrée dans sa partie sud. Paysage très humide et boisé à forte identité post-industrielle et industrielle.

Vallée de la Brèche
Vallée alluviale très large à fond plat et versants asymétriques. Paysages contrastés : versants à dominante rurale ; fond humide à dominante urbaine, industrielle et d'activités.

Légende

	Paysage de vallée humide fermée		Paysage de grandes cultures		Paysage variés à dominante forestière
	Paysage varié de vallée ouverte		Paysage de grandes cultures et de forêt		

Paysages référents

- Paysage de grandes cultures.
- Paysage de polyculture.
- Paysage de massifs forestiers.
- Paysage industriel et d'activités.
- Paysage post-industriel.

Caractères identitaires

- Plaine agricole ; transition entre la Boutonnère* du Bray et les Plateaux de Mouy.
- Plateaux calcaires de petite taille et très découpés ; grande culture, forêt de Hez-Froidmont, bois, villages de rebords de plateau.
- Montagne de Liancourt : vallonné, boisé, urbanisé « Petite Suisse ».
- Vallées humides à fond plat industrielles et post-industrielles : patrimoine bâti industriel, étangs de loisirs (anciennes sablières reconverties), forte pression urbaine.
- Bâti brique et pierre ; couteau picard*.
- Châteaux et domaines avec murs d'enceinte dans les villages, parfois isolés.
- Peupleraies très développées (Vallée du Thérain).

Sources cartographiques : IGN, BD Carto, BD alti, BD Corine Land Cover, Région Picardie, DIREN Picardie, CAUE de l'Oise

Le Clermontois occupe le centre du département de l'Oise. Ses limites sont donc dictées par le paysage (pas de limite administrative). Il est en contact avec : le Plateau Picard au nord, la vallée de l'Oise à l'est, la Boutonnière* du Bray et le plateau du Thelle à l'ouest.

Cette entité est composée de deux vallées séparant trois ensembles de plateaux. Certains d'entre-eux (Plateaux de Moyy) sont associés à une plaine agricole à l'ouest. L'entité est à la fois urbaine et rurale.

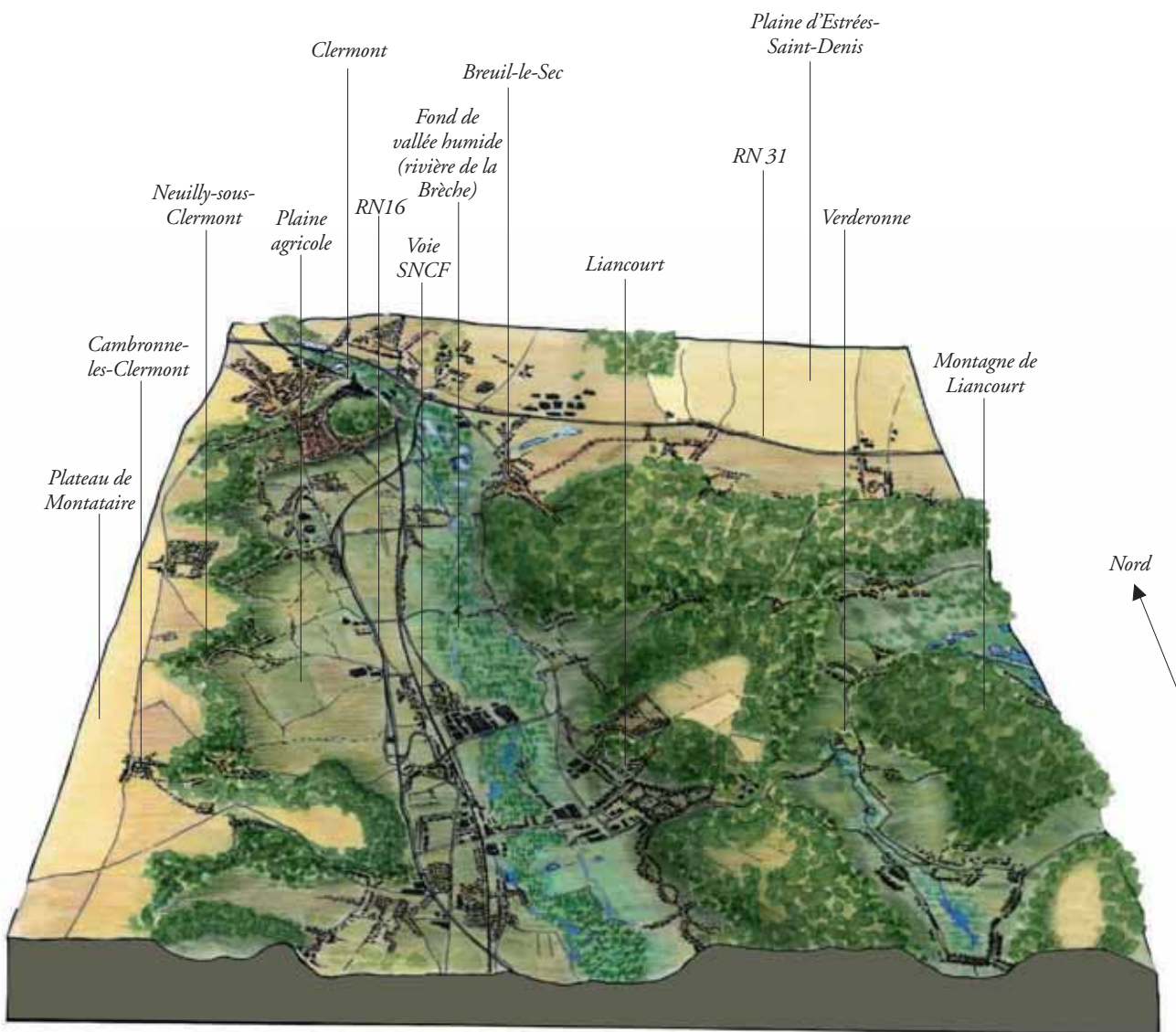
Traversée et contournée par de grands axes de communications

(RN1, RN16, RD137, réseau ferré), elle est sous l'influence des pôles urbains et industriels de la vallée de l'Oise et dans une moindre mesure de Beauvais. La pression urbaine qui en découle induit, dans les vallées, la formation de conurbations et l'installation de zones industrielles ou commerciales.

Les plateaux et la plaine agricole ont au contraire un caractère rural affirmé. Ils accueillent des grandes cultures, quelques poches de polyculture, des villages en pierre calcaire accompagnés de fermes et de châteaux avec leurs murs d'enceinte.

Bois et forêts sont présents dans toute l'entité sous différentes formes. La sylviculture* est pratiquée dans la forêt domaniale de Hez-Froidmont, dans les nombreux bois et dans les fonds de vallée.

La structure découpée du plateau calcaire, la présence de rivières dans leur section aval mais aussi les multiples interfaces de cette entité expliquent la diversité des paysages du Clermontois.





La plaine agricole qui prolonge les Plateaux de Mouy est entaillée par plusieurs vallons verdoyants : ici le village d'Allonne installé sur le coteau.



Le Plateau de Montataire présente deux visages : celui de la grande culture et celui de la forêt domaniale de Hez-Froidmont.



Le paysage post-industriel de vallée humide de la Vallée du Thérain est entrecoupé de peupleraies qui couvrent le fond de vallée.



Paysages ruraux et conurbation* se côtoient dans la Vallée de la Brèche.



La Montagne de Liancourt présente des paysages extrêmement variés avec une forte présence boisée. Le vallon situé entre Verderonne et Cinqueux est un des nombreux exemples de paysage de la « Petite Suisse ».

Structures paysagères

Une formation calcaire ouverte aux influences périphériques

La diversité des paysages du Clermontois provient de la structure calcaire dominante et des influences périphériques.

Les plateaux tabulaires du Clermontois ont été soumis à de nombreuses influences géologiques et d'occupation du territoire. Le soulèvement de la boutonnière* du Bray a ainsi joué sur les multiples inclinaisons des plateaux. Il a décidé, à l'ouest, de la pente de la plaine agricole vers les Plateaux de Mouy et de la formation de fonds humides à l'aplomb de ce dernier.

Cette entité centrale est traversée par les rivières qui ont découpé ses versants calcaires et formé des sortes d'archipels à l'est (Montagne de Liancourt) et à l'ouest (Plateaux de Mouy). Il en résulte une succession très spécifique de plateaux et de vallées. L'érosion aidant, ces vallées sont devenues des axes de passage soumis aux influences urbaines et industrielles venant du nord comme du sud (Vallée de la Brèche).

Cet ensemble est source de grande diversité paysagère.

Rivières en section aval et vallées à profil intermédiaire

Les vallées du Thérain et de la Brèche présentent, au niveau de cette entité, une séquence d'échelle intermédiaire par rapport à leur amont (petites vallées humides) et à l'Oise à gabarit national.

Ces rivières atteignent un débit d'eau qui autorise la production d'énergie hydraulique à des fins industrielles. Quoique non navigables, il en a résulté, au XIX^e siècle, un profil de développement particulier, combinant de petites implantations industrielles aux abords de la rivière : moulins isolés ou associés à une petite industrie (tabletterie, brosseur, métallurgie...) et quelques manufactures de plus grande taille.

L'exploitation des sols du fond de vallée sous forme de gravières a été très intensive dans le Thérain. L'extraction de tourbe s'est réalisée de façon plus ponctuelle dans les deux vallées : au niveau du marais de Bresles dans la Vallée du Thérain et de Breuil-le-Vert dans la Vallée de la Brèche.



Ancien moulin, associé à une petite industrie ; Therdonne (Vallée du Thérain).



Les étangs de pêche de Saint-Félix sont des anciennes gravières reconverties (Vallée du Thérain).

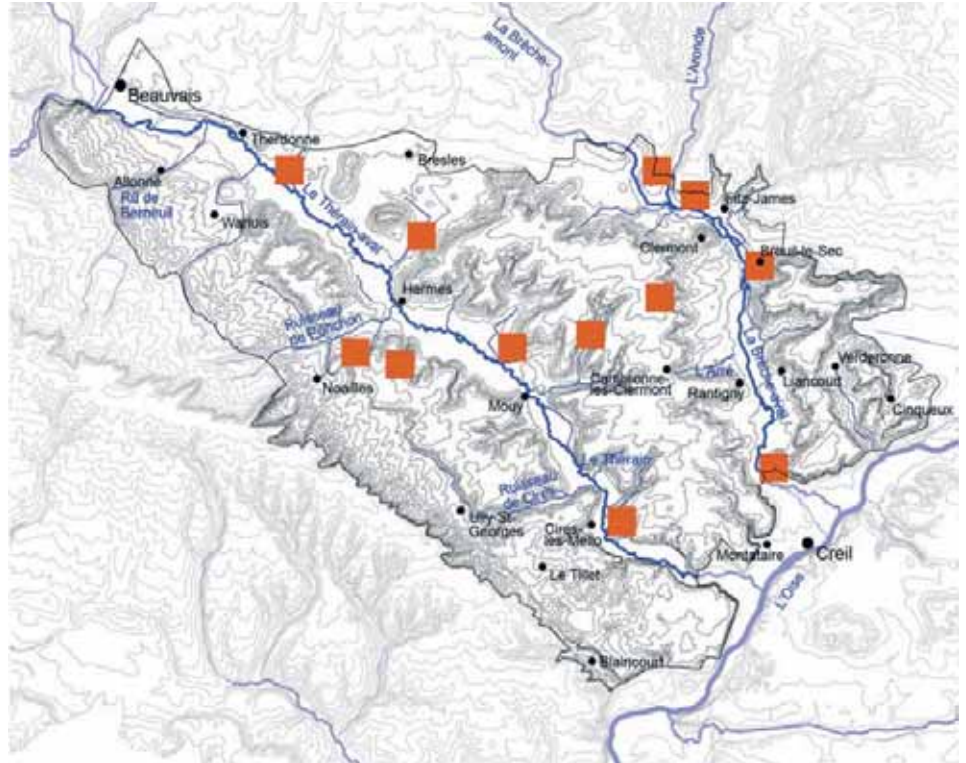
Motifs identitaires

Châteaux, domaines et murs d'enceinte

Des châteaux et domaines clos par des murs d'enceintes sont présents dans l'ensemble de l'entité. Le plus spectaculaire est sans doute le Château de Mélo, surplombant le bourg du même nom et implanté sur le rebord du Plateau de Montataire. Ailleurs, leur présence est plus discrète. Elle est révélée par les portails, murs d'enceinte longeant les routes ou les majestueux alignements marquant les entrées de domaines ...

Implantés au cœur des bourgs, ils structurent souvent l'espace urbain et leur présence lui confère une qualité indéniable. Isolés, ils possèdent souvent de grands parcs qui marquent de leur empreinte le territoire.

L'ensemble de la vallée bénéficie de la présence de ces grands domaines souvent accompagnés par des châteaux et des parcs.



Relevé, non exhaustif, des principaux châteaux associés le plus souvent à des domaines agricoles.



Le château de Mélo surplombe le centre ancien du village situé dans la Vallée du Thérain.



Mur d'enceinte du château-domaine d'Auvillers (Plateau de Montataire)

Constructions en pierre calcaire et en brique

Le massif du Clermontois est constitué d'une assise calcaire. L'habitat traditionnel et rural a principalement été construit à partir de ce matériau.

Au XIX^e siècle, l'industrialisation a pourtant introduit l'utilisation de la brique. On la retrouve essentiellement dans les vallées, au sein des bâtiments industriels (moulins, petites industries, manufactures, bâti ouvrier). Son utilisation s'est diffusée plus largement, seule ou en mélange avec la pierre calcaire, dans les bâtiments d'habitation, les édifices publics, les châteaux... Le bâti, associant brique et pierre dans de multiples combinaisons, est devenu emblématique du Clermontois.



Ferme construite en brique à Merlemont (Vallée du Thérain).



Maison typique en pierre calcaire taillée à Neuilly-sous-Clermont (Vallée de la Brèche).



Le couteau picard : élément architectural typique du Clermontois associant brique et pierre



Ferme associant pierre calcaire et brique à Verderonne (Montagne de Liancourt).

Evolutions

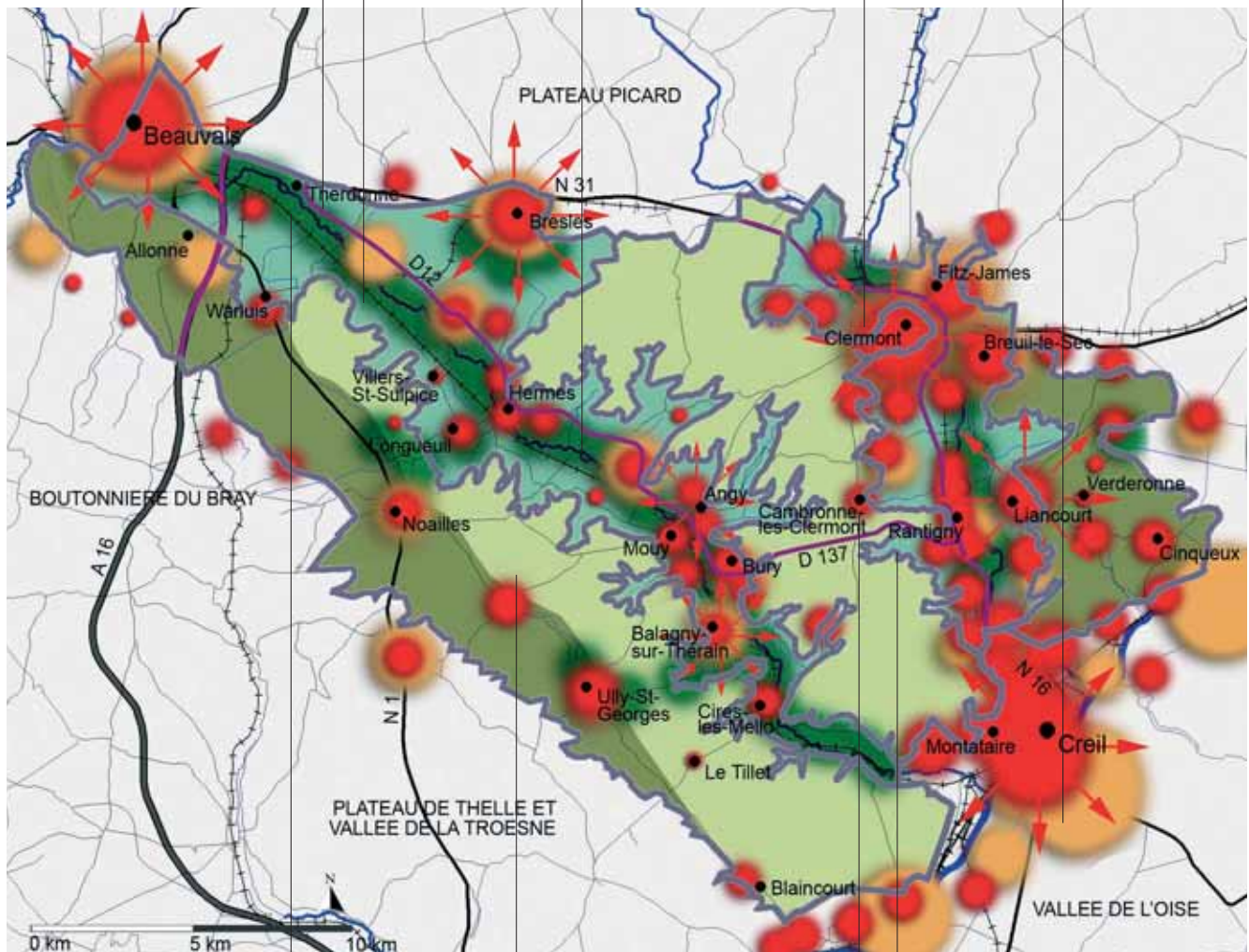
Développement des infrastructures routières
 Mise à 2x2 voies à chaussées séparées de la RN31 entre Beauvais et Clermont et déviation de Laversine.
 Mise à 2x2 voies à chaussées séparées de la RN16 entre Nogent-sur Oise et Rantigny.

Fermeture du paysage de la vallée par les peupleraies
 Fort développement de la populiculture dans la Vallée du Thérain et dans une moindre mesure dans la vallée de la Brèche.

Reconversion des gravières en étangs de loisirs
 Les plantations périphériques aux étangs de loisirs, participent à la fermeture des paysages de vallée et à l'absence de perception de l'eau.

La fermeture du paysage de la butte de Clermont
 Parcs et friches se boisent progressivement et masquent l'église autrefois très perceptible sur son site

Développement d'activités
 Multiplication des petites zones d'activités, notamment dans la vallée de la Brèche.



Régression des pâtures de fond de vallée dans la Vallée du Thérain
 Les peupleraies ont souvent remplacé les pâtures de fond de vallée. La polyculture se maintient dans le reste de la vallée et dans les vallons affluents.

Rationalisation des grandes cultures dans la plaine agricole
 Arrachage des vergers et agrandissement du parcellaire (remembrement dans la plaine agricole)

Extensions de bourgs
 Forte pression urbaine et lotissements dans les deux vallées.
 Constructions le long des routes, conurbations « villageoises » (Montagne de Liancourt).
 Remontées d'urbanisation sur le Plateau de Montataire (Montataire ; Cambronne-lès-Clermont ; Auwilliers)
 Evolution plus lente sur les Plateaux de Mouy.

Régression de la polyculture de coteaux dans la Vallée de la Brèche
 Disparition des petites exploitations se trouvant sur les coteaux : abandon des cultures et pâtures en périphérie des villages (urbanisation, enrichissement ou plantation de résineux).
 Maintien de la grande culture en rive droite mais fragilisation par le développement des infrastructures et de l'urbanisation.

Légende

- Développement des villages et des bourgs
- Développement des zones d'activité

- Développement du réseau routier (autoroute ou mise à 2 x 2 voies)
- Régression des herbages ou de la polyculture

- Développement de la grande culture
- Fermeture des vallées
- Développement des peupleraies

Sources : DDE, Atelier 15

Données clés d'évolution

L'agriculture de 1970 à 2000 :

- . Surface fourragère -36%, dont : prairies permanentes -62% ; cultures fourragères +19%.
- . Elevage : bovins -59% ; ovins -90%.
- . Grandes cultures : -4%

Structuration et planification territoriale en 2005

- . Cinq Communautés de Communes* et une Communauté d'Agglomération*.
- . Deux TPU* (CC* du Clermontois ; CA* du Beauvaisis).
- . Existence d'une dynamique d'articulation avec l'intercommunalité du Pays de Chaussée.

Principales évolutions

Les principales évolutions ayant affecté les paysages du Clermontois depuis l'après-guerre (voir carte) ont été : les extensions urbaines (extensions de bourgs, développement d'activités et d'infrastructures de communication), le développement des sites d'extraction puis leur reconversion en étangs de loisirs ; la régression de la polyculture et des herbages dans les vallées, notamment au profit des peupleraies en fond de vallée.

Les tendances à venir**Régression de le populiculture et ouverture des paysages de vallée**

Les peupleraies qui atteignent leur développement maximum devraient progressivement régresser du fait d'un manque de rentabilité.

Si le contexte économique est suffisamment porteur pour rentabiliser une reconversion des parcelles vers des usages non sylvicoles, les paysages de vallée pourraient s'ouvrir progressivement.

Requalification des zones d'activités et développement des infrastructures de communication

La plupart des zones d'activités, notamment dans la Vallée de la

Brèche, datent d'une trentaine d'années et seraient aujourd'hui à requalifier. Elles continuent toutefois de se développer (Fitz-james, Rantigny, Parc d'activités de la Saulcy).

La RN16 est en cours d'élargissement (mise à 2x2 voies) entre Cauffry et Monchy-St-Eloy et en cours de déviation entre Breuil et Catenoy.

Des discussions sont ouvertes sur une prolongation éventuelle de la ligne Clermont-Avrigny jusqu'à Compiègne, ce qui pourrait favoriser des développements d'activités le long de cette section de la RN31.

Ralentissement de la croissance urbaine

La très forte croissance urbaine des dernières décennies semble ralentir. L'entité affiche globalement un ralentissement de croissance démographique et un vieillissement de la population. La pression urbaine qui persiste néanmoins sur le marché du logement se reporte vers le sud du Plateau Picard du fait d'un prix moins élevé (au nord de l'entité).

Reconversion de sites d'activités en friche

Des sites d'activités en friches sont présents à Warluis, Cires-les-Mello, Cramoisy.



Jeune peupleraie dans le fond de vallée humide du Thérain.



Au pied de la butte de Clermont, la zone industrielle de Fitz-James est l'une des nombreuses zones d'activités qui se sont implantées dans cette entité.

Paysages emblématiques

Plateaux de Mouy et plaine agricole

- De Pierrepont à Ponchon : fond humide pâturé ; habitat en pied de coteau ; coteau boisé.
- Vallon d'Ully-St-Georges - Fin de la cuesta* du Bray.

Plateau de Montataire

- Forêt domaniale de Hez-Froidmont.
- Cambronne-les-Clermont et son site : village rural dominé par l'église Saint-Etienne.
- Clermont et son site.

Montagne de Liancourt

- Vallon de Verderonne : « Petite Suisse ».
- Buttes de Montbernier et Aigumont : cultures, vergers et boisements ; petit parcellaire.

Vallée du Thérain - aval

- Secteur d'Hermès, Villers-St-Sépulcre, Berthécourt : fond de vallée humide.
- Mont César : point de vue

remarquable ; site historique.

- Marais de Bresles : zone humide importante.
- Vallon d'Ansacq : vallon rural avec polyculture ; château et parc.
- Secteur de Saint-Felix-Hondaiville : patrimoine industriel ; Ecomusée ; étangs de pêches ; château d'Hondainville.
- Site de Cirès-les-Mello : centre historique dans le fond de vallée humide et château en surplomb.

Vallée de la Brèche - aval

- Vallon de Neuilly-sous-Clermont : Village « clairière ».
- Liancourt : paysage post-industriel avec anciennes gravières ; bâti brique.
- Breuil-le-Sec : Bâti brique et pierre ; château-ferme avec murs d'enceinte ; étangs de pêches.
- Plaine agricole d'Agnetz : plaine agricole dominée par une église isolée.

Grands ensembles paysagers emblématiques

7. Basse Vallée du Thérain



Liancourt, implanté sur le coteau de la vallée commence à investir le plateau jusqu'alors non-urbanisé (à l'exception de la maison d'arrêt et de deux hôpitaux)

Glossaire

Bief : canal de dérivation qui conduit les eaux d'un cours d'eau vers une machine hydraulique.

Conurbation : agglomération formée d'une ville et de ses banlieues ou de villes et villages voisins réunis.

Couteau picard : rampant en brique sur pignon en pierre ou l'inverse.

TPU : Taxe Professionnelle Unique

CA : Communauté d'Agglomération

CC : Communauté de Communes

* voir glossaire complet en annexe



► Les plateaux du Clermontois

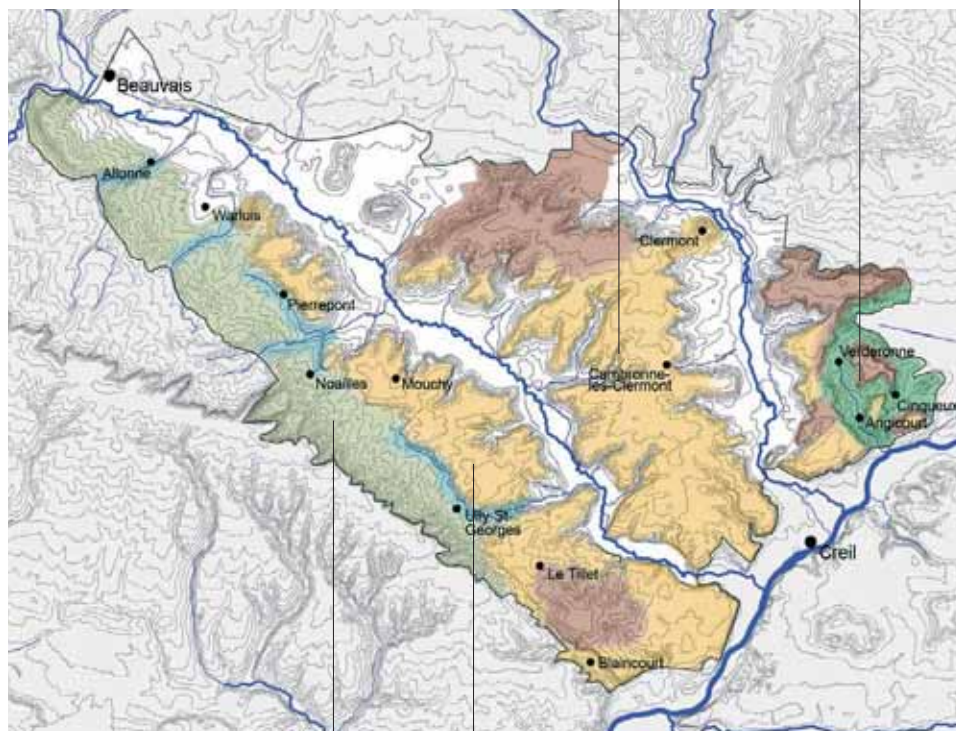


Cette sous-entité comprend l'ensemble des plateaux calcaires du Clermontois ainsi que la plaine agricole qui relie, à l'ouest, les Plateaux de Mouy à la boutonnière* du Bray. Ces plateaux sont tabulaires et occupés par des grandes cultures et par des boisements en proportions variables. A l'est, le massif de La Montagne de Liancourt est composé de buttes et de vallons. Il a aussi une vocation résidentielle et de polyculture-élevage.

Composantes de la sous-entité

Plateau de Montataire
Plateau tabulaire très découpé plongeant vers le sud.
Paysage de forêt domaniale et de grandes cultures à champs ouverts.
Implantations de bourgs et châteaux en rebord du plateau.

Montagne de Liancourt
Massif composé d'une série de plateaux et buttes.
Paysage diversifié de polyculture-élevage, grande culture et bois.
Implantation des villages dans les vallons.



Liste des communes

Plateaux de Mouy

Abbecourt, Allonne, Aux Marais, Balagny-sur-Thérain, Berthecourt, Blaincourt-lès-Précy, Cauvigny, Cires-lès-Mello, Cramoisy, Foulangues, Frocourt, Goincourt, Maysel, Mouchy-le-Châtel, Mouy, Noailles, Ponchon, Saint-Leu-d'Es-serent, Saint-Martin-le-Noeud, Saint-Sulpice, Thiverny, Ully-Saint-Georges, Villers-Saint-Sépulcre, Villers-sous-Saint-Leu, Warluis.

Plateau de Montataire

Ansacq, Bury, Cambronne-lès-Clermont, Cauffry, Clermont, Hermès, Laigneville, La-Neuville-en-Hez, Mello, Montataire, Neuilly-sous-Clermont, Nogent-sur-Oise, Rousseloy, Saint-Vaast-lès-Mello, Thury-sous-Clermont.

Montagne de Liancourt

Angicourt, Bailleva, Catenoy, Cinqueux, Labruyère, Liancourt, Monchy-St-Eloi, Mogneville, Nointel, Rieux, Rosoy, Verderonne, Villers-Saint-Paul.

Plaine agricole
Plaine descendant en pente douce vers les Plateaux de Mouy.
Paysage de grandes cultures à champs ouverts et de polyculture-élevage à la rencontre du plateau.
Implantations des bourgs en pied de coteau.

Plateaux de Mouy
Ensemble de trois plateaux tabulaires.
Paysages de grandes cultures et de boisements.
Implantations des villages en rebord de plateau, à l'exception du Tillet.

Légende



Structures paysagères

Du grand plateau monolithique à l'archipel de petits plateaux

Les plateaux calcaires du Clermontois se caractérisent par une topographie variée. Les paysages sont changeants. Ils passent de vastes étendues planes, forestières ou agricoles à grand parcellaire, à des reliefs complexes (petits plateaux, buttes, vallons ...) accueillant des paysages de polyculture (boisements, cultures, vergers...) sur un parcellaire fragmenté.

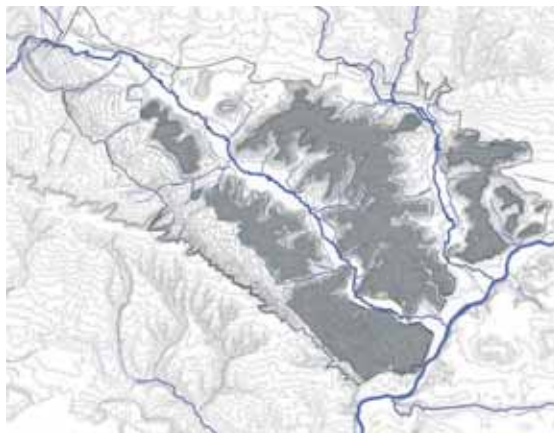
Au centre de cet ensemble, le Plateau de Montataire est monolithique mais fortement entaillé par les vallons affluents des vallées du Thérain et de la Brèche qui le bordent. Il est occupé par des grandes cultures et par la forêt de Hez-Froidmont au nord. Il en résulte deux types de paysages très cohérents. Les implantations urbaines, peu nombreuses, ont uniquement investi le rebord des plateaux.

Les plateaux de Mouy, plus érodés, sont organisés en trois segments tabulaires. Légèrement inclinés vers la Vallée du Thérain, ils sont aussi occupés par des grandes cultures et des boisements, notamment sur le plateau médian. Les deux vallées verdoyantes de Ponchon et de Cires séparent ces trois plateaux et apportent une diversité dans les paysages.

La Montagne de Liancourt est un massif composite. Elle comprend



Le plateau agricole de Montataire est cerné par les lisières des boisements.



Paysages référents

- Paysage de grandes cultures.
- Paysage de polyculture.
- Paysage de massifs forestiers.

Caractères identitaires

Plateaux de Mouy et plaine agricole

- Grandes cultures.
- Petites vallées humides à la rencontre de la plaine et du plateau
- Boisements (bois de Mello).

Plateau de Montataire

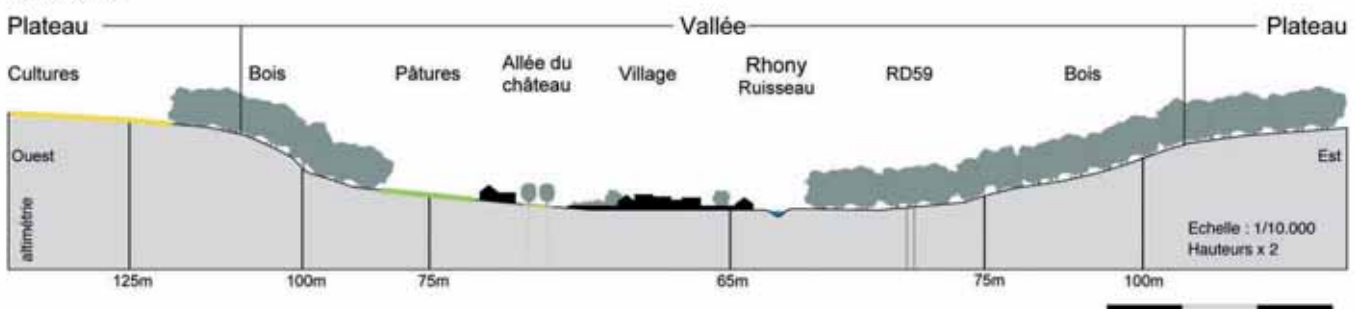
- Grande culture entourée par des boisements.
- Forêt domaniale.
- Urbanisation en rebord de plateau.

Montagne de Liancourt

- Omniprésence des boisements.
- Diversité topographique et petite échelle (topographie complexe).
- Passage du paysage de plateau calcaire à celui d'archipel de buttes et de montagnes.
- « Petite Suisse ».

un plateau tabulaire principal, des petits plateaux appelés « montagnes » et un groupe de buttes localisées au sud-est. Cet ensemble varié ménage de nombreux vallons de taille, de forme et d'orientation différentes. La grande culture est présente ponctuellement entre les boisements. Les vallons accueillent une urbanisation résidentielle et de la polyculture-élevage. Ce paysage complexe, d'apparence soignée et verdoyante, est surnommé « petite Suisse ».

Montagne de Liancourt Verderonne



Motifs identitaires

La petite échelle

L'ensemble des plateaux est mis en réseau par un maillage de routes qui les traverse, descend les vallons, parcourt les vallées, juxtapose, contraste et unifie dans une même entité la forte diversité paysagère et topographique.

Les plateaux, eux-mêmes de petite taille, génèrent un paysage à échelle humaine. Au-delà du grand parcellaire, les frondaisons des rebords de plateau boisés sont toujours visibles et forment un horizon proche. Les quelques implantations urbaines, installées en périphérie des plateaux, restent proches et perceptibles depuis ces derniers.

La petite échelle se traduit enfin dans le parcellaire. Ainsi, le parcellaire laniéré des buttes d'Aigumont et de Montbernier (Montagne de Liancourt) juxtapose pâtures, vergers et bois dans des espaces restreints. La complexité paysagère qui s'en dégage démultiplie les perceptions et confirme le sentiment que tout se joue ici dans une petite échelle.



Dans le secteur des buttes d'Aigumont et de Monbernier, au nord de Cinqueux (Montagne de Liancourt) le parcellaire est très particulier. Il est formé de petites parcelles rectangulaires occupées indifféremment par des pâtures, cultures, vergers et bois.

La présence boisée

La présence boisée est le second liant de cette sous-entité. Les forêts et les boisements couvrent en partie les plateaux ainsi que leurs coteaux, trop abrupts pour être cultivés.

Le Bois de Saint-Michel et le Bois de Mello, auquel s'adosse Le Tillet, occupent ainsi la section centrale du plateau sud de Mouy.

La forêt domaniale de Hez-Froidmont, aux essences remarquables (futaie de chênes et hêtres), s'étend sur la partie nord du Plateau de Montataire. Sa structure en étoile est un héritage de la pratique de la vénerie. Il est aujourd'hui un espace de loisirs.

Les boisements qui couvrent la Montagne de Liancourt ne cèdent aux espaces ouverts que dans les vallons et sur quelques espaces des plateaux cultivés.

Dans l'ensemble, l'alternance d'espaces ouverts et fermés présente aujourd'hui un équilibre et une grande qualité paysagère.



Dans le creux de la butte boisée du Watrel et de la Montagne de Berthaud se maintient la polyculture.

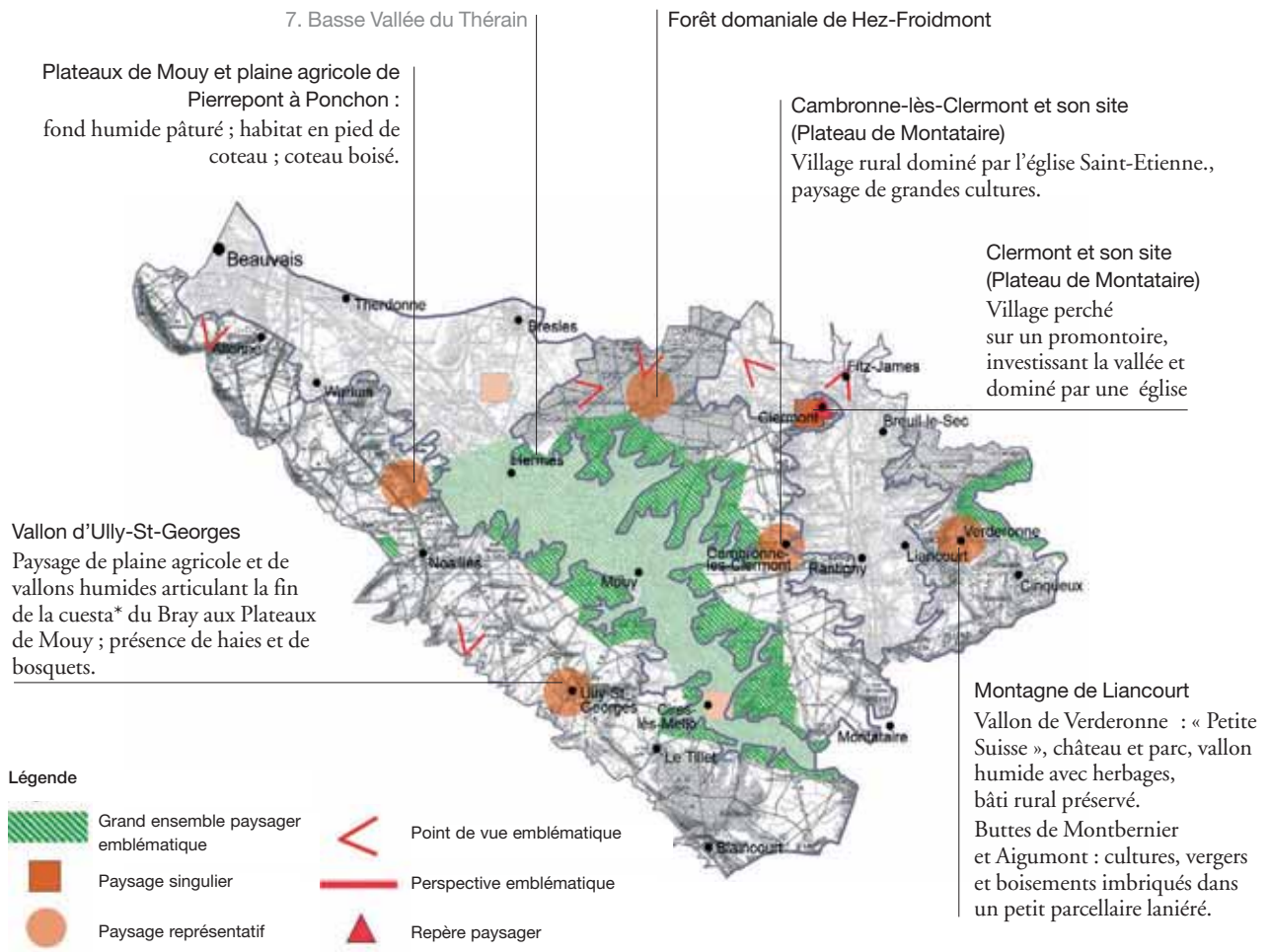


Tous les coteaux des plateaux sont boisés (coteau des Plateaux de Mouy à la hauteur de Ponchon).



Les plateaux accueillent de grandes zones boisées alternant avec les grandes cultures (Montagne de Liancourt).

Paysages emblématiques



Le village de Cambronne-lès-Clermont dominé par son église. Les nombreuses lignes électriques passant sur le plateau dénaturent le site.



► Vallée du Thérain-aval

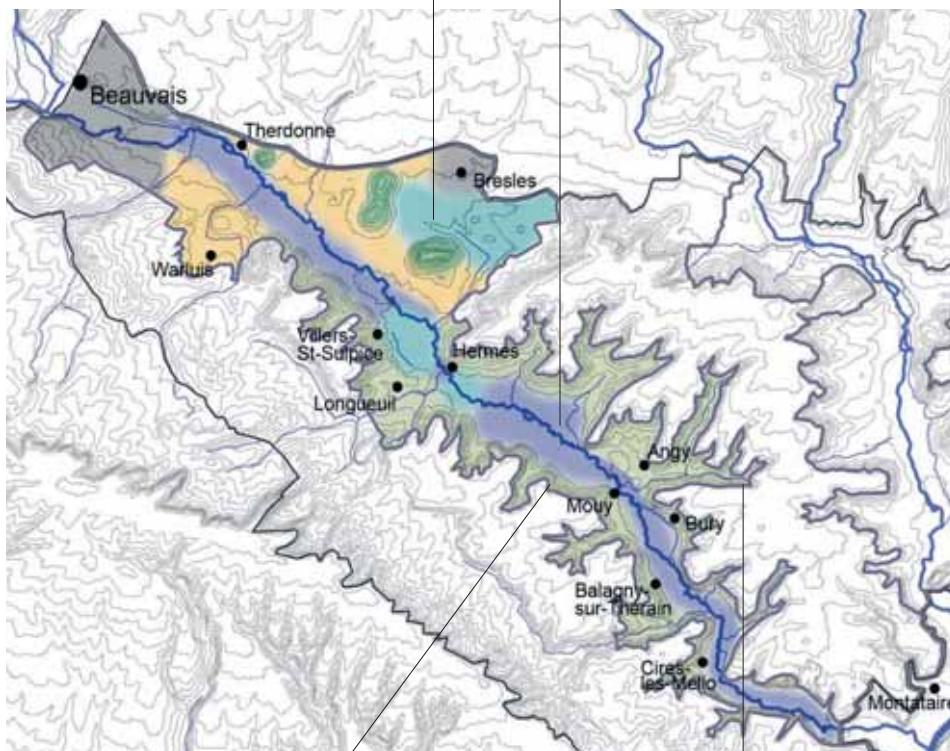


La Vallée du Thérain descend du Plateau Picard et traverse le Clermontois pour se jeter dans l'Oise. Cette sous-entité comprend deux séquences. La première, au nord d'Hermès, est ouverte sur la plaine agricole du sud du Pays de Chaussée. La seconde au sud, est encadrée par les plateaux calcaires de Mouy et de Montataire. Réceptacle d'un passé industriel important, cette vallée offre des paysages post-industriels de qualité (patrimoine industriel et nombreux étangs de pêches) quelquefois masqués par la plantation massive de peupleraies. Les nombreux vallons affluents qui découpent ses versants constituent des espaces de respiration à caractère rural affirmé.

Composantes de la sous-entité

Plaine alluviale
 Plaine ouverte ponctuée de plusieurs buttes, dont le Mont César.
 Paysage de polyculture de vallée humide (cultures, pâtures, boisements) et de marais.
 Deux grands pôles urbains : Beauvais et Bresles.

Fond de vallée humide
 Fond de vallée plat se resserrant lentement.
 Paysage boisé (peupleraie) et post-industriel avec nombreux étangs de pêche (anciennes gravières).
 Implantations urbaines et industrielles ponctuelles.



- Liste des communes**
- Allonne
 - Angy
 - Ansacq
 - Balagny-sur-Thérain
 - Bailleul-sur-Thérain
 - Berthecourt
 - Beauvais
 - Bresles
 - Bury
 - Cires-lès-Mello
 - Hermès
 - Heilles
 - Hondainville
 - Maysel
 - Mello
 - Montreuil-sur-Thérain
 - Mouy
 - Rochy-Condé
 - Rousseloy
 - Saint-Félix
 - Saint-Vaast-lès-Mello
 - Therdonne
 - Thury-sous-Clermont
 - Villers-Saint-Sépulcre
 - Warluis

Versants cultivés et urbanisés
 Versants abrupts se resserrant régulièrement.
 Paysages étagés de polycultures surmontées de boisements.
 Urbanisation de bourgs de part et d'autre du fond de vallée humide.

Vallons affluents
 Vallons humides entaillant les plateaux calcaires et formant des élargissements dans la vallée.
 Paysages ruraux de polyculture (cultures, pâtures, quelques peupleraies).
 Urbanisation sous forme de villages.

Légende

Paysage de grandes cultures	Paysage de buttes à dominante boisée	Paysage de vallée industrielle et post-industrielle
Paysage de polyculture	Paysage de polyculture de vallée humide	Paysage urbain

Structures paysagères

Une vallée humide qui se resserre Au nord, une plaine humide ponctuée de buttes

De Beauvais à Hermès la Vallée du Thérain ne possède pas de limites franches. Elle est ouverte et s'apparente à une plaine agricole.

En rive gauche, trois buttes, s'égrènent d'ouest en est et animent le relief : le Mont de Bourguillemont (113 m NGF), la butte du Bois de Quesnois (108 m NGF) et le Mont César (138 m NGF). Ce dernier est un ancien oppidum Gaulois d'où

l'on peut découvrir le grand paysage. Des pelouses calcicoles se sont maintenues sur son versant sud.

Deux grandes zones humides occupent la plaine : le fond de la Vallée du Thérain, aux abords de la rivière, et une grande zone de marais allant de Bresles au Mont César. Le premier accueille un grand nombre d'étangs de loisirs créés sur d'anciennes gravières reconverties. La seconde a été marquée par l'exploitation de la tourbe. Celle-ci a laissé quelques étangs mais les pâtures et les boi-

sements occupent l'essentiel de la surface, en se succédant au gré d'un petit parcellaire caractéristique.

Dans cette partie ouverte de la vallée, les implantations urbaines se concentrent dans la plaine et sur les versants doux sans organisation particulière.



Paysages référents

- Paysage de grandes cultures.
- Paysage de polyculture.
- Paysage industriel et d'activités.
- Paysage post-industriel.

Caractères identitaires

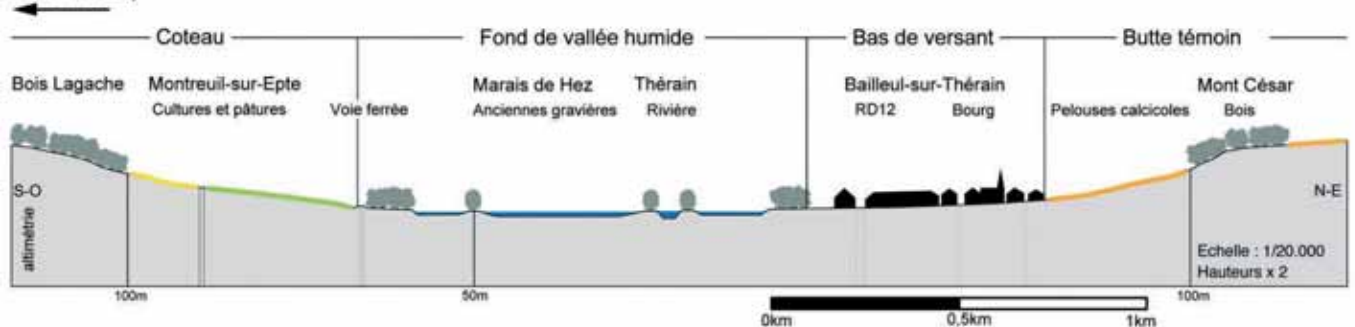
- Vallée fermée et coupée en deux par une très forte présence de peupliers.
- Etangs (anciennes sablières reconverties).
- Patrimoine industriel (moulin, petite industrie, manufactures et habitat ouvrier).
- Châteaux (Mello) et/ou grands domaines clôturés par des murs d'enceinte.

Le vallon d'Ansacq fait parti des nombreux vallons affluents de la Vallée du Thérain. Ils découpent profondément les plateaux.

Vallée du Thérain

Bailleul-sur-Thérain

Plateaux de Mouy



Au sud, une vallée humide encadrée par deux plateaux

A l'aval d'Hermès, le Thérain entame sa traversée entre les Plateaux de Mouy et de Montataire.

La vallée se resserre. Son fond humide et boisé sépare deux versants, découpés par de nombreux vallons affluents.

L'exploitation du sol a été intense dans cette partie de la vallée. Elle laisse aujourd'hui de nombreux étangs de pêche qui agrémentent et ouvrent son fond boisé. Entre boisements et étangs, le secteur de Villers-St-Sépulcre est le seul à avoir conservé un paysage rural et humide avec quelques pâtures.

Le resserrement de la vallée a conditionné les implantations urbaines. Les villages se sont ainsi installés de part et d'autre du fond de vallée (souvent en face à face) et s'étirent le long des routes. Les deux versants ont été mis en relation par de nombreuses traversées qui ont été industrialisées et urbanisées plus tard. Mello est le seul village dont le centre historique est implanté dans le fond de vallée humide.

Enfin, les coteaux, surplombant la vallée, ont été des sites privilégiés pour des implantations de châteaux et grands domaines.



La Vallée du Thérain se resserre jusqu'à son embouchure avec la vallée de l'Oise. Le hameau de Crécy (Saint-Vaast-lès-Mello) est construit au pied du coteau.

Motifs identitaires

Patrimoine industriel et étangs de loisirs

Industrielle de longue date, la Vallée du Thérain hérite d'un patrimoine important. Il date notamment du XIX^e siècle et fait aujourd'hui l'objet d'un intérêt nouveau : réhabilitations, transformations, réutilisations signent la volonté de

refonder l'identité de cette vallée sur ce passé industriel. Ainsi va-t-il pour l'ancienne broserie et moulin de St-Félix transformés en écomusée ... sans oublier Balagny-sur-Thérain (en rive droite) ou Saint-Epin, où l'habitat ouvrier individuel et en bande à grande échelle témoigne d'un style constructif et d'une histoire encore vivante de la vallée.

Les sablières, exploitées depuis le début du XX^e siècle ont, quant à elles, été progressivement reconverties au cours des dernières décennies. Aujourd'hui essentiellement utilisées pour la pêche, elles font l'objet d'aménagements très simples sur les étangs communaux : parking et panneau d'information gèrent l'accueil du public. Les étangs privés sont en général clos. Ces étangs constituent, par leur nombre et leur qualité, l'un des exemples le plus marquant de paysage post-industriel de loisirs dans l'Oise.

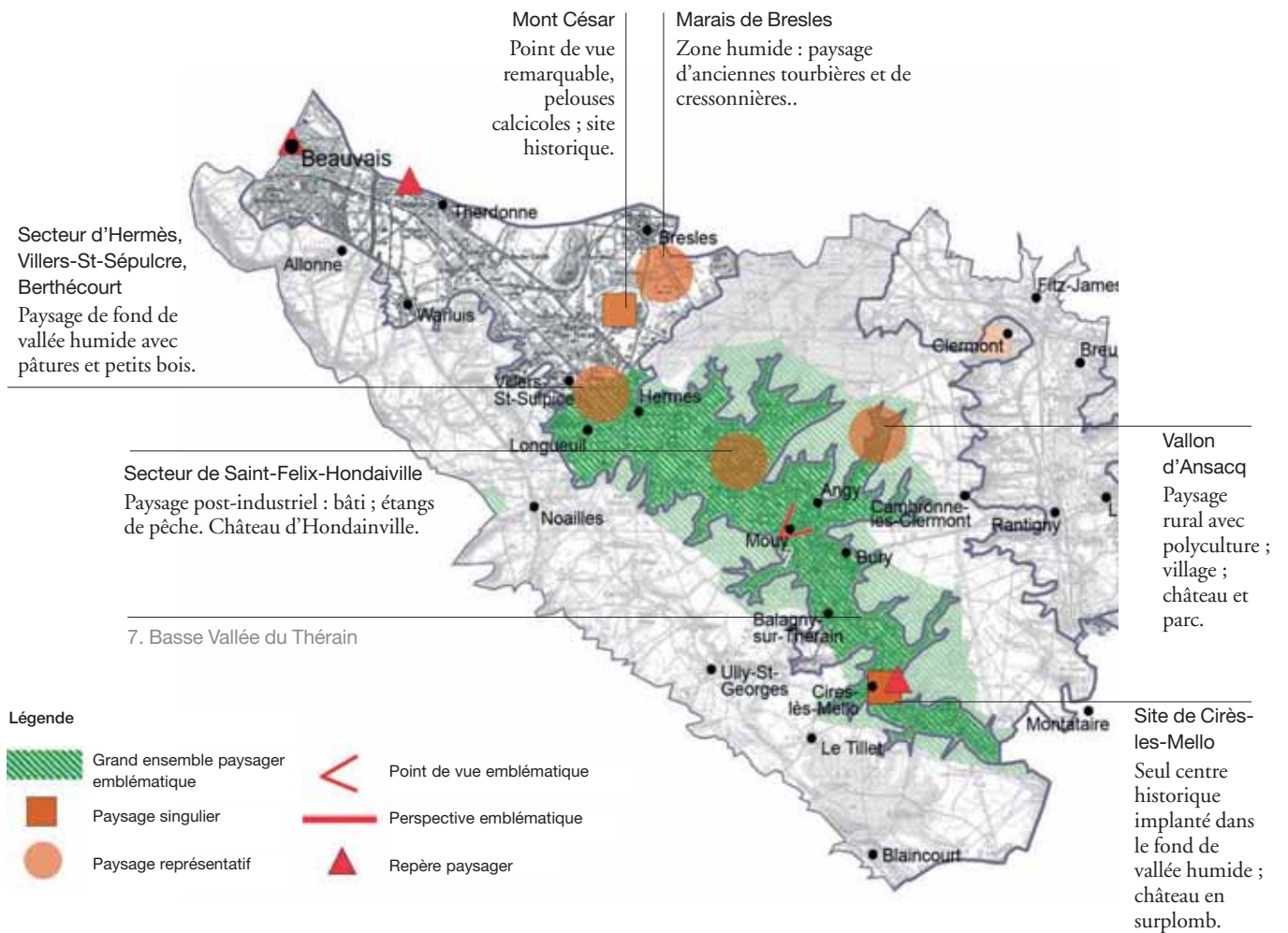


La Vallée du Thérain est densément plantée de peupleraies



Un des nombreux bâtiments témoins de l'activité industrielle passée et actuelle à Balagny-sur-Thérain

Paysages emblématiques



Habitat ouvrier en bande à Saint-Epin.



Un des derniers sites du fond de vallée pâturé et boisé à proximité de Villers-Saint-Sépulcre.



Vallée de la Brèche-aval



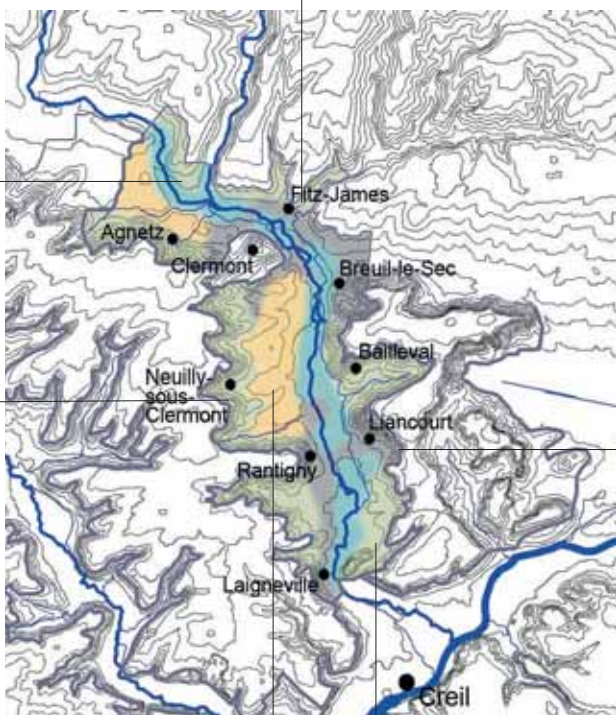
Cette sous-entité, comprise entre le Plateau de Montataire et la Montagne de Liancourt, démarre à la confluence de la Brèche amont et de l'Arré et se termine à la confluence avec l'Oise. Cette vallée, très large et asymétrique, est fortement marquée par l'industrialisation depuis le XIX^e siècle. Si la vallée possède un caractère rural apprécié par les « rurbains », les implantations urbaines y sont nombreuses, notamment avec les conurbations rattachées à Clermont et Liancourt.

Composantes de la sous-entité

Fond de vallée plat et humide
Paysage de polyculture avec des poches d'herbages ; peupleraies et étangs de pêche ponctuels.

Conurbation* de Clermont
Clermont/Fitz-James/Breuil-le-Sec/Hameau de Cannetecourt occupent le fond de vallée, les coteaux de la Montagne de Liancourt et une avancée du Plateau de Montataire (Clermont).
Paysage à fort caractère urbain et industriel.

Versants à caractère rural avec urbanisation de bourgs
Villages implantés perpendiculairement aux courbes de niveaux
Paysages étagés : rebords de plateaux boisés surmontant une polyculture de versant autour des villages.



Conurbation* de Liancourt
Liancourt/Rantigny/Cauffry/Laigneville s'étendent dans le fond de vallée et sur le coteau de la Montagne de Liancourt.
Paysage à fort caractère urbain et industriel.

Plaine agricole
Plaine de grandes cultures traversée par les infrastructures (N16 et voie ferrée).

Versants abrupts à caractère rural
Villages implantés parallèlement aux courbes de niveaux.
Paysages étagés : rebords de plateaux boisés surmontant une polyculture de versant autour des villages.

Liste des communes

- Agnetz
- Bailleval
- Breuil-le-Sec
- Breuil-le-Vert
- Cambronne-lès-Clermont
- Cauffry
- Clermont
- Fitz-James
- Laigneville
- Liancourt
- Mogneville
- Monchy-Saint-Eloi
- Neuilly-sous-Clermont
- Rantigny

Légende

- Paysage de grandes cultures
- Paysage de buttes à dominante boisée
- Paysage de vallée industrielle et post-industrielle
- Paysage de polyculture



La Vallée de la Brèche vue depuis le pied de Louvecourt (versant est) vers Canettecourt (versant ouest). Une vallée ouverte avec un paysage varié.

Structures paysagères

Une vallée large et asymétrique

Le cours de la rivière étant déporté au pied du versant ouest, la vallée a une structure fortement asymétrique.

Le versant Est est court et pentu. Il accueille une urbanisation de coteau, composée de villages implantés parallèlement aux courbes de niveau et de la ville de Liancourt. Ces implantations urbaines alternent avec des poches de cultures.

La Brèche et ses biefs* coulent au pied de ce versant et y forment un fond humide où se concentre l'activité industrielle. Elle forme des poches en pourtour d'urbani-

sation, séparées par des étendues de polyculture (cultures, pâtures), des étangs de pêches (anciens sites d'extractions), des boisements et quelques peupleraies.

Le versant ouest est à la fois doux à sa base et découpé. Il prend la forme d'une vaste plaine agricole entrecoupée de vallons affluents en partie boisés, ouvrant sur la vallée. Des villages à caractère rural s'y sont installés au-delà des boisements, perpendiculairement aux courbes de niveau. Au nord, ce versant s'avance dans la vallée offrant à Clermont un promontoire exceptionnel sur lequel la ville s'est développée.

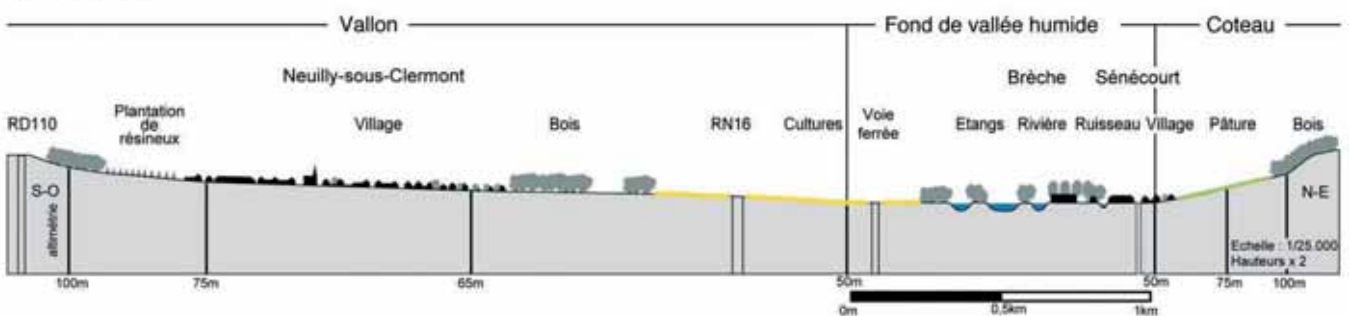
Paysages référents

- Paysage de grandes cultures.
- Paysage de polyculture.
- Paysage industriel et d'activités.
- Paysage post-industriel.

Caractères identitaires

- Bâti en brique et en pierre.
- Forte pression urbaine : développement de l'habitat pavillonnaire généralisé.
- «Villages clairières» typiques installés dans les petits fonds de vallons (rive droite).
- Habitat ouvrier (dans le fond de vallée entre Liancourt et Rantigny).
- Châteaux (seuls ou avec fermes attenantes) avec murs d'enceinte dans les villages et quelque fois isolés.

Vallée de la Brèche Neully-sous-Clermont



Une structure lisible, capable de contenir l'urbain et le rural

La structure de la vallée est suffisamment lisible pour contenir le développement de cette entité et maintenir une harmonie entre l'urbain et le rural.

A l'échelle de la vallée, l'urbanisation récente (lotissements, zones d'activités et nouvelles zones industrielles) tend à former deux conurbations qui investissent les versants et le fond de la vallée, au nord et en son milieu. Elles ménagent cependant de vastes interruptions rurales. La conurbation* de Clermont s'étend vers le nord à Fitz-James, Breuil-le-Sec et Cannettecourt ; celle de Liancourt, en milieu de vallée, englobe Rantigny, Cauffry et Laigneville.

A l'échelle des versants, les vallons secondaires et boisés offrent des sites favorables à l'implantation des villages et à leurs extensions. Ces dernières, bien qu'importantes, restent contenues dans des micro-paysages où les centres bourgs et d'anciens domaines avec leurs murs d'enceinte conservent une présence forte permettant d'intégrer ce nouveau tissu urbain. Cette structure reste toutefois extrêmement sensible à toute extension.



Zone industrielle de Rantigny/Urry implantée dans le fond de vallée humide.



Le vallon de Neuilly-sous-Clermont : une implantation urbaine typique de village clairière. Les plantations de résineux (premier plan) vont, à terme, refermer le vallon.

Motifs identitaires

Des villages clairières en fond de vallon

Les vallons qui découpent le Plateau de Montataire entre Boulincourt (au nord) et Cambronne-lès-Clermont (au sud) présentent une urbanisation singulière.

Les villages se sont lovés dans les fonds et développés sur les versants. Dans les vallons les plus profonds et boisés, ils prennent la forme de villages-clairières (Neuilly-sous-Clermont).

Surmontés par les boisements du rebord de plateau, ils s'en tiennent à distance au moyen d'une couronne de pâtures et de cultures. Cet espace

de transition est organisé en un petit parcellaire caractéristique. Le développement pavillonnaire parfois important tend à s'y étendre, refermant ainsi ces micro-paysages.

Le style brique et pierre ; l'habitat ouvrier : un héritage industriel

Le style brique et pierre prend toute sa dimension dans la Vallée de la Brèche. La combinaison entre les deux matériaux prend de multiples formes. Elle se décline notamment dans deux registres principaux : structure en pierre avec ornements en brique ou l'inverse.

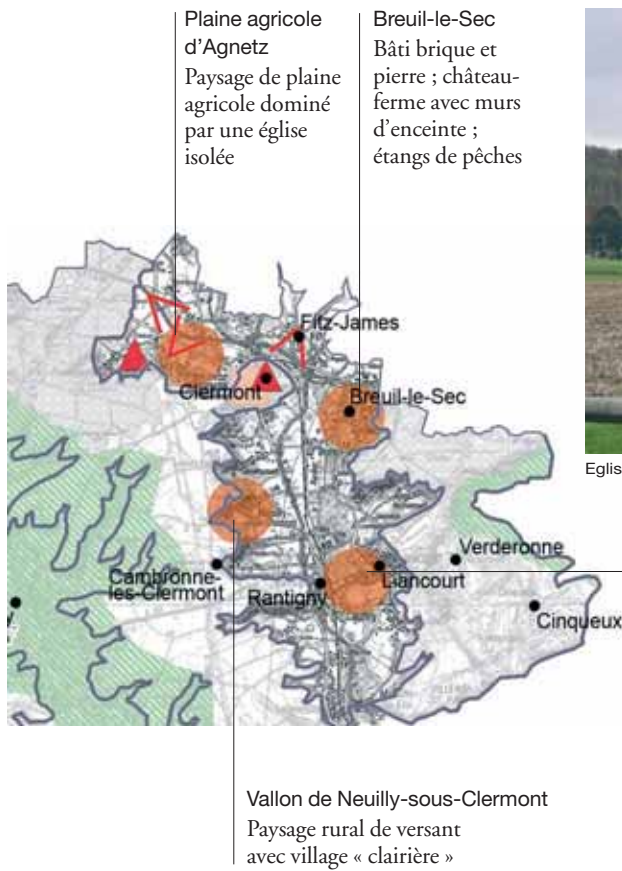
Quant à l'habitat ouvrier, il est concentré à Clermont ainsi que dans le fond de vallée sur les communes de Liancourt, Rantigny et

Cauffry. On le trouve sous forme d'habitat individuel, en petits groupements (4 à 6 unités) ou en alignements le long de la RD137.









Maisons construites en brique et en pierre à Liancourt.

Sites d'intérêt patrimonial



Eglise d'Agnetz en bordure de la plaine agricole.

Légende

-  Grand ensemble paysager emblématique
-  Paysage singulier
-  Paysage représentatif
-  Point de vue emblématique
-  Perspective emblématique
-  Repère paysager

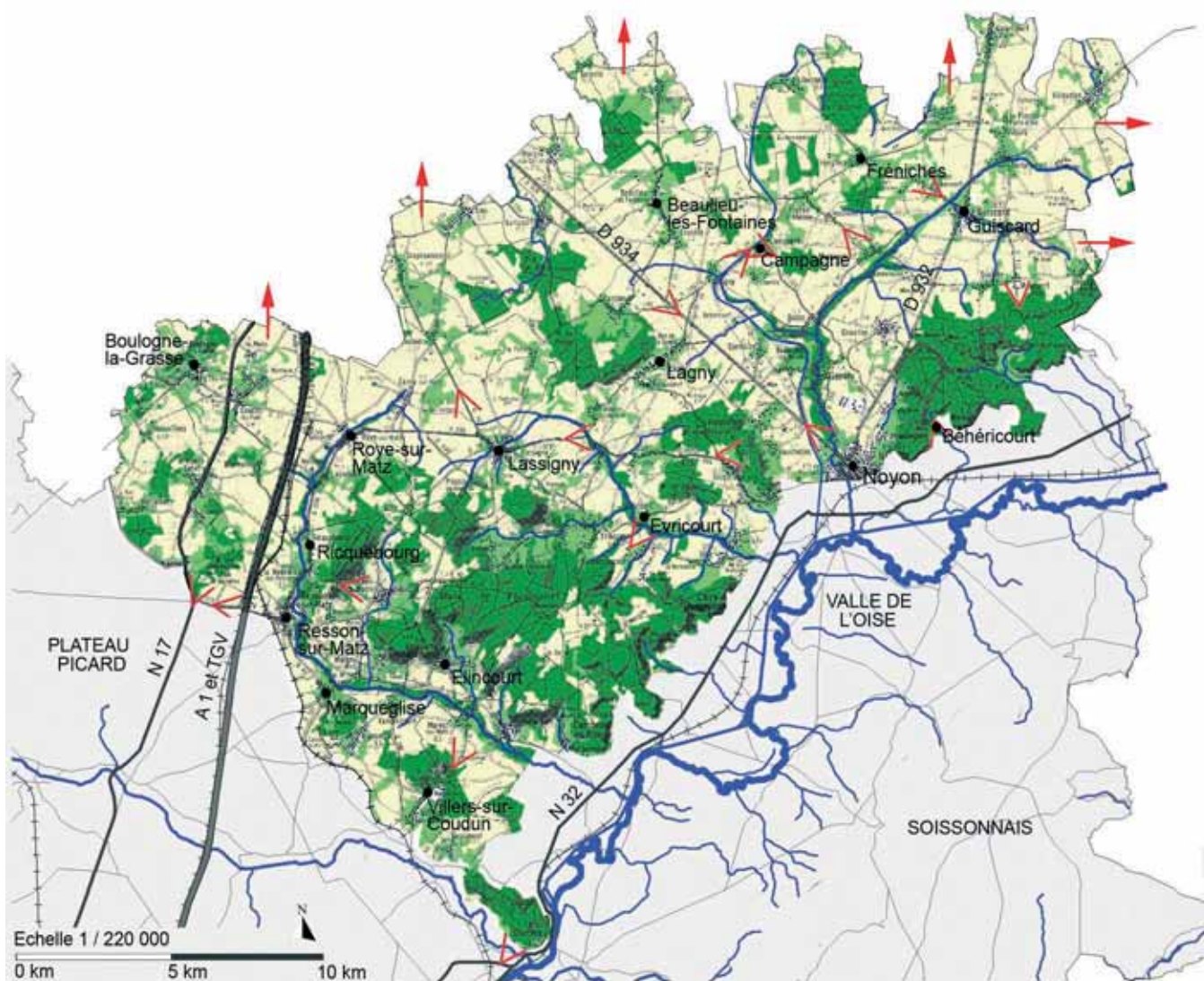


Habitat ouvrier en bande implanté le long de la RD137 en fond de vallée entre Liancourt et Rantigny.

► Noyonnais



Situé à l'extrême nord-ouest du département, le Noyonnais est bordé par la vallée de l'Oise au sud. Son relief doux et omniprésent combine des vallonnements et des collines dessinant des paysages variés. Essentiellement ruraux, ils sont ponctués de bourgs et composés de boisements, de grandes cultures, d'herbages et de cultures. Le paysage est marqué par un héritage gallo-romain (voies, Noyon, Guiscard) et par les traces de la Première Guerre Mondiale (front de 1914 à 1917) : reconstruction du bâti villageois en brique, cimetières et nécropoles.



Légende

- | | | |
|--|---|--|
|  Terre arable |  Réseau hydrographique |  Point de vue |
|  Prairie, milieu à végétation herbacée ou arbustive, zone agricole hétérogène |  Forêt |  Continuité paysagère |

Composantes de l'entité

Petites vallées humides
Petites vallées humides et sinueuses, à fond plat et versants ouverts, alimentées par un dense chevelu de rûs.
Paysages de fond de vallée humide et boisé.
Versants vallonnés, cultivés avec villages entourés d'herbages.

Plaine cultivée avec poches hergabères
Plaine cultivée légèrement vallonnée.
Paysage de grandes cultures à champs ouverts avec villages entourés d'herbages.
Présence de fermes isolées.

Paysages référents

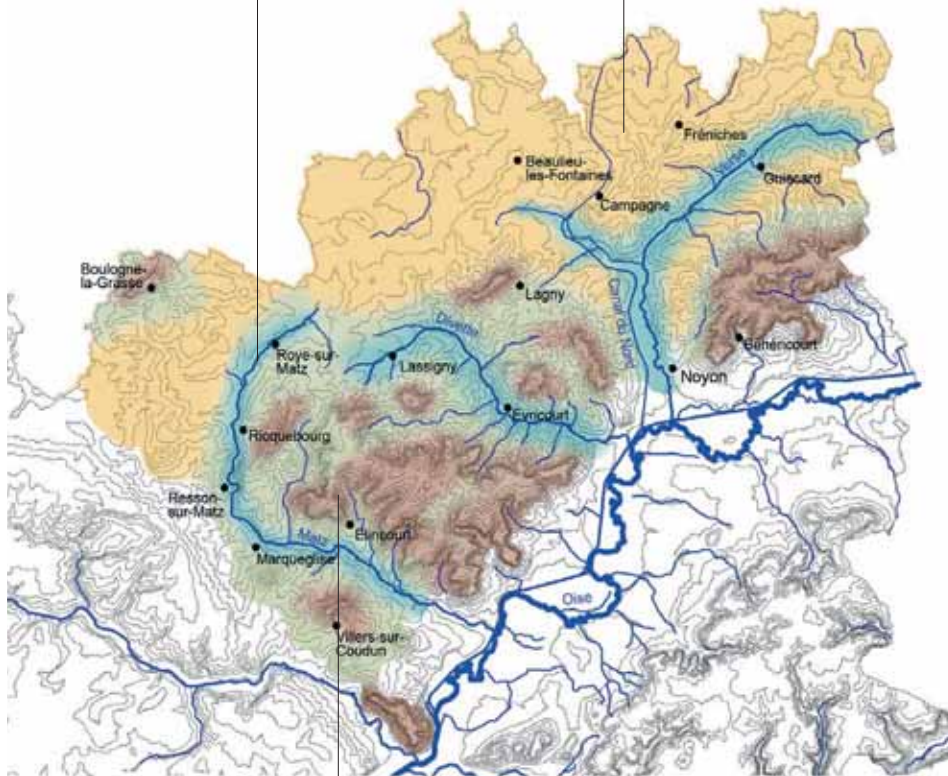
- Paysage de grandes cultures.
- Paysage de polyculture.
- Paysage de bocage et d'herbages.

Caractères identitaires

- Mosaique de paysages ruraux vallonnés : collines boisées, hergabères et cultivées ; paysages de plaine de grandes cultures.
- Paysage de guerre : cimetières et monuments militaires, reconstruction d'églises, utilisation de la brique dans le bâti.

Liste des communes

Amy, Avricourt, Beaulieu-les-Fontaines, Beaugies-sous-Bois, Beaurains-les-Noyon, Béhéricourt, Berlancourt, Biermont, Boulogne-la-Grasse, Bussy, Catigny, Cambronne-les-Ribécourt, Campagne, Candor, Cannectancourt, Canny-sur-Matz, Chevincourt, Conchy-les-Pots, Crapeaumesnil, Crisolles, Cuvilly, Cuy, Dives, Ecuville, Elincourt-Sainte-Marguerite, Evricourt, Flavy-le-Meldeux, Fréniches, Fresnières, Fretoy-le-Château, Genvry, Giraumont, Golancourt, Grandru, Guiscard, Gury, Hainvillers, Laberlière, Lagny, La Neuville-sur-Ressons, Larbroye, Lassigny, Le Plessis-Patte-d'Oie, Libermont, Machemont, Marest-sur-Matz, Mareuil-la-Motte, Margny-aux-Cerises, Margny-sur-Matz, Marquéglise, Maucourt, Mélicocq, Mortemer, Muirancourt, Noyon, Ognolles, Orvillers-Sorel, Plessier-de-Roye, Porquericourt, Quesmy, Ressons-sur-Matz, Ribécourt-Dreslincourt, Ricquebourg, Roye-sur-Matz, Salency, Sermaize, Solente, Suzoy, Thiescourt, Vandelicourt, Vauchelles, Vignemont, Ville, Villers-sur-Coudun, Villeselve.



« Monts » et « Montagnes »
Petits plateaux et buttes calcaires formant des collines.
Paysage boisé et ponctuellement cultivé sur les hauteurs.
Versants cultivés avec villages entourés d'herbages.

Légende

- Paysage de grandes cultures avec poches hergabères
- Paysage de polyculture-élevage
- Paysage de polyculture de vallée humide
- Paysage de boisements

Sources cartographiques : IGN, BD Carto, BD alti, BD Corine Land Cover, Région Picardie, DIREN Picardie, CAUE de l'Oise

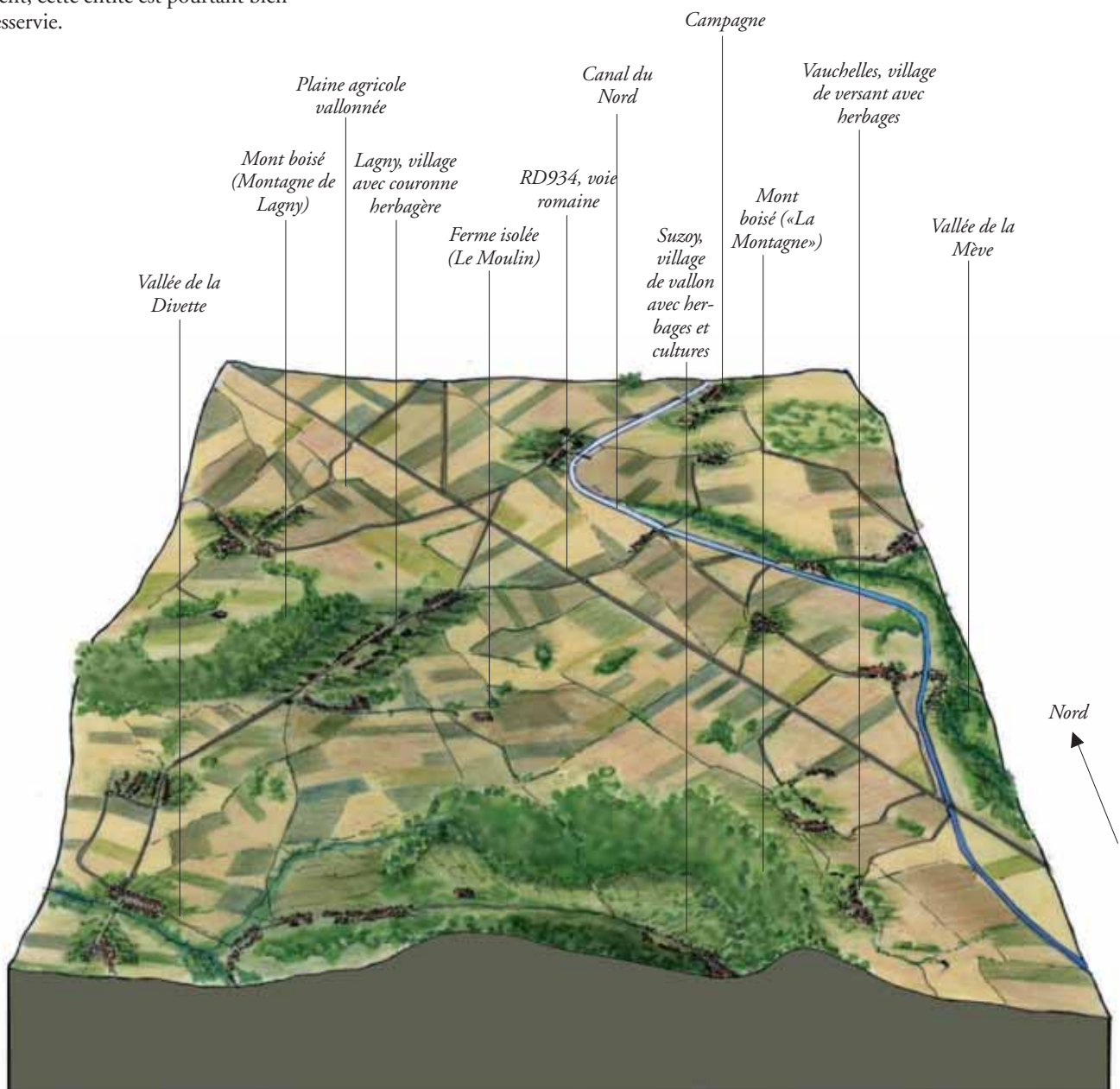
Le Noyonnais est une entité située au nord-est de l'Oise, en limite départementale. Elle est bordée au sud-est par la vallée de l'Oise et à l'ouest par le Plateau Picard. Sa limite avec ce dernier n'est pas franche. Le passage est en effet progressif entre les paysages vallonnés de cultures avec villages et couronnes herbagères (Noyonnais) et les paysages de grandes cultures du pays de Chaussée.

Excentrée par rapport au département, cette entité est pourtant bien desservie.

A l'ouest, l'autoroute A1 relie Ressons-sur-Matz à Compiègne et Paris. A l'est, Noyon, implantée en bordure de la vallée de l'Oise est aussi reliée à Roye et Amiens (D934 ancienne voie gallo-romaine) ainsi qu'à Saint-Quentin. Noyon s'appréhende aussi de façon privilégiée par la Vallée de l'Oise, la RN 32, les canaux du Nord et latéral à l'Oise et la voie ferrée.

Le Noyonnais conserve un caractère essentiellement rural.

Il offre une grande diversité de paysages en relation avec la diversité de ses productions agricoles, la complexité de son relief et de sa géologie : monts boisés, versants et plaine cultivés et herbagers, culture de fruits, vallées humides boisées. Le relief de collines et de vallonnements fait l'unité de cette entité.





La plaine cultivée à l'ouest de Ressons-sur-Matz. Le village est installé en rebord de vallée, il se détache sur fond de monts boisés.



La RD 934 qui traverse l'entité offre une vue sur la cathédrale de Noyon.



Les monts et les montagnes boisés présentent des paysages de versants très variés : boisements, pâtures et cultures sur les versants de la Montagne de Béhéricourt.



Dans la plaine comme sur les versants, les villages présentent une couronne herbagère. Le village de Campagne est installé dans la plaine.



Les petites vallées sont perceptibles grâce à leur boisement. La plaine vallonnée et les frondaisons de la vallée de la Verse vues à partir de Frétoy-le-Château.



Le bâti en brique, datant notamment de la Reconstruction, est très répandu dans les villages (Béhéricourt).



Structures paysagères

Un relief complexe de monts, montagnes, petites vallées et plaine vallonnée

Le Noyonnais est un ensemble géomorphologique complexe.

Les «Monts» et «Montagnes» qui occupent la moitié sud de l'entité, forment un archipel de plateaux et de collines (buttes calcaires). Ils sont boisés et cultivés par poches sur leurs hauteurs. Les versants cultivés accueillent des villages entourés d'herbages.

La moitié nord de l'entité est occupée par une vaste plaine vallonnée et cultivée. Elle est couverte de sols à base de limons mais dont la nature, chan-

geante, est plus ou moins sableuse ou argileuse. Le paysage de grandes cultures s'hybride donc avec des boisements, des bosquets et des secteurs herbagers, notamment en poutour des villages.

Trois petites vallées humides - les vallées du Matz, de la Divette et de la Verse - affluents de l'Oise en rive droite, drainent les versants des monts et des montagnes. Elles forment un réseau hydrographique ramifié et sinueux conférant une humidité diffuse à ces paysages ruraux.

Le fond humide et argileux de ces vallées accueille des boisements et des peupleraies qui masquent la

présence des cours d'eau et ferment leur paysage.

Leurs versants cultivés sont très ouverts et les frondaisons qui dépassent sur le plateau forment un horizon aux grandes cultures.

Cette entité a la particularité de ne pas être structurée par une orientation déterminée mais de présenter un relief doux et homogène.

Les voies romaines et le canal du Nord

Trois voies de communications marquent le paysage.

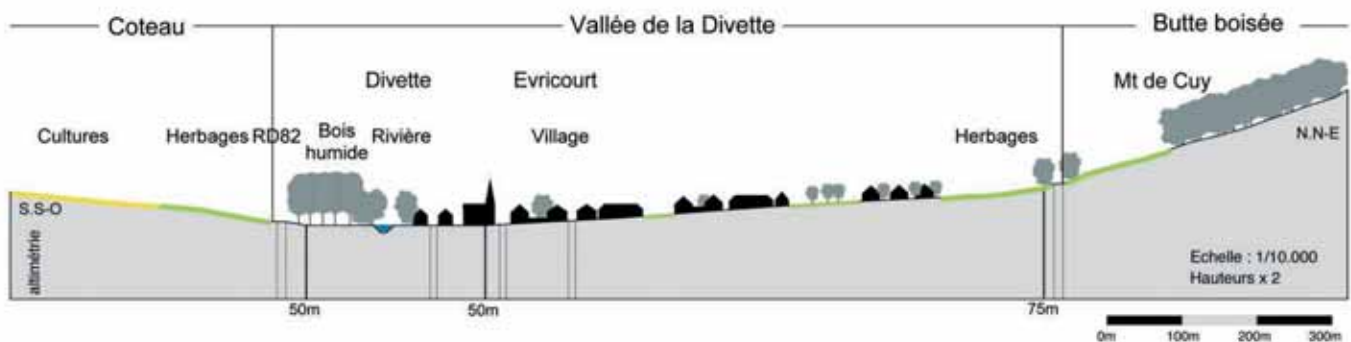
Noyon était une capitale romaine et deux anciennes voies romaines, aujourd'hui D934 (Soissons-Amiens par Noyon) et D932 (Noyon-Guiscard), constituent des axes d'où l'on peut traverser et percevoir la plaine cultivée. La D934 structure aussi le parcellaire agricole (orthogonal) sur ses abords.

Le canal du Nord, reconstruit après la guerre (1965) est l'autre voie marquante. Il relie le canal de la Somme au canal latéral à l'Oise en accompagnant le tracé de la Verse au Nord de Noyon. Sa présence est peu affirmée mais les quelques ponts, écluses et les chemins de halage qui l'accompagnent marquent le paysage à ses abords.



Le canal du Nord à la hauteur de Campagne : rives bétonnées, un pont au loin, le tracé traverse la plaine cultivée avec ses bosquets boisés et dégage une perspective, vers le sud, sur la montagne de Lagny.

Vallée de la Divette Evrécourt



Motifs identitaires

Une mosaïque rurale unifiée par la douceur des reliefs

La topographie douce et changeante du Noyonnais met en continuité et unifie des paysages que l'on trouve, ailleurs, dans des aires géographiques distinctes. Les grandes cultures de la plaine vallonnée ne chassent ni les boisements ni les herbages mais partagent l'espace avec eux. Le relief s'accompagne d'une occupation du territoire qui combine les activités en produisant un paysage de mosaïque.

Le village et sa couronne herbagère

Les herbages accompagnent quasiment tous les villages. Ces couronnes herbagères s'adaptent au relief et aux situations. Comme les villages, elles adoptent des dispositions multiples.

Sur les versants ou à proximité des ensembles boisés dans la plaine, la couronne s'adosse au boisement. Elle s'inscrit dans sa continuité, s'étend dans les cultures et parfois fusionne avec celles d'autres villages pour former de petits secteurs herbagers (Porquéricourt, Vauchelles, Labroye, Suzoy autour du bois des Essarts). Les prés-vergers* sont présents ponctuellement (Béthencourt).

Une forte présence de villages-rue

Le Noyonnais présente de beaux exemples de villages-rue. Ils sont présents dans la haute-vallée du Matz mais aussi dans la plaine. Beaulieu et Ecuville sont ainsi deux villages-rue dont les couronnes herbagères fusionnent.

Cimetières, nécropole et bâti de la reconstruction : les paysages de la guerre

De septembre 1914 à mars 1917, le front de l'Oise se figea sur une ligne allant de Lassigny à Tracy-le-Val (rive gauche). Les nombreux cimetières militaires (Noyon, Thiescourt, Lassigny, Vignemont, Marquéglise), monuments aux morts (Crisolles, Fretoy-le-Château, Canny-sur-

Matz, Noyon) et nécropoles allemandes (Lassigny, Thiescourt, Vignemont), sont des témoignages visibles de cette période. L'architecture en briques est peut-être la marque la plus présente dans les paysages puisque, au-delà des exemples marquants de la haute-vallée du Matz (Canny-sur-Matz, Roye-sur-Matz), on la retrouve dans de nombreux villages.



Herbages autour de Béhéricourt.



La reprise des édifices effectuée en briques rouges est une trace lisible de la Reconstruction (Fréniches)

Paysages emblématiques

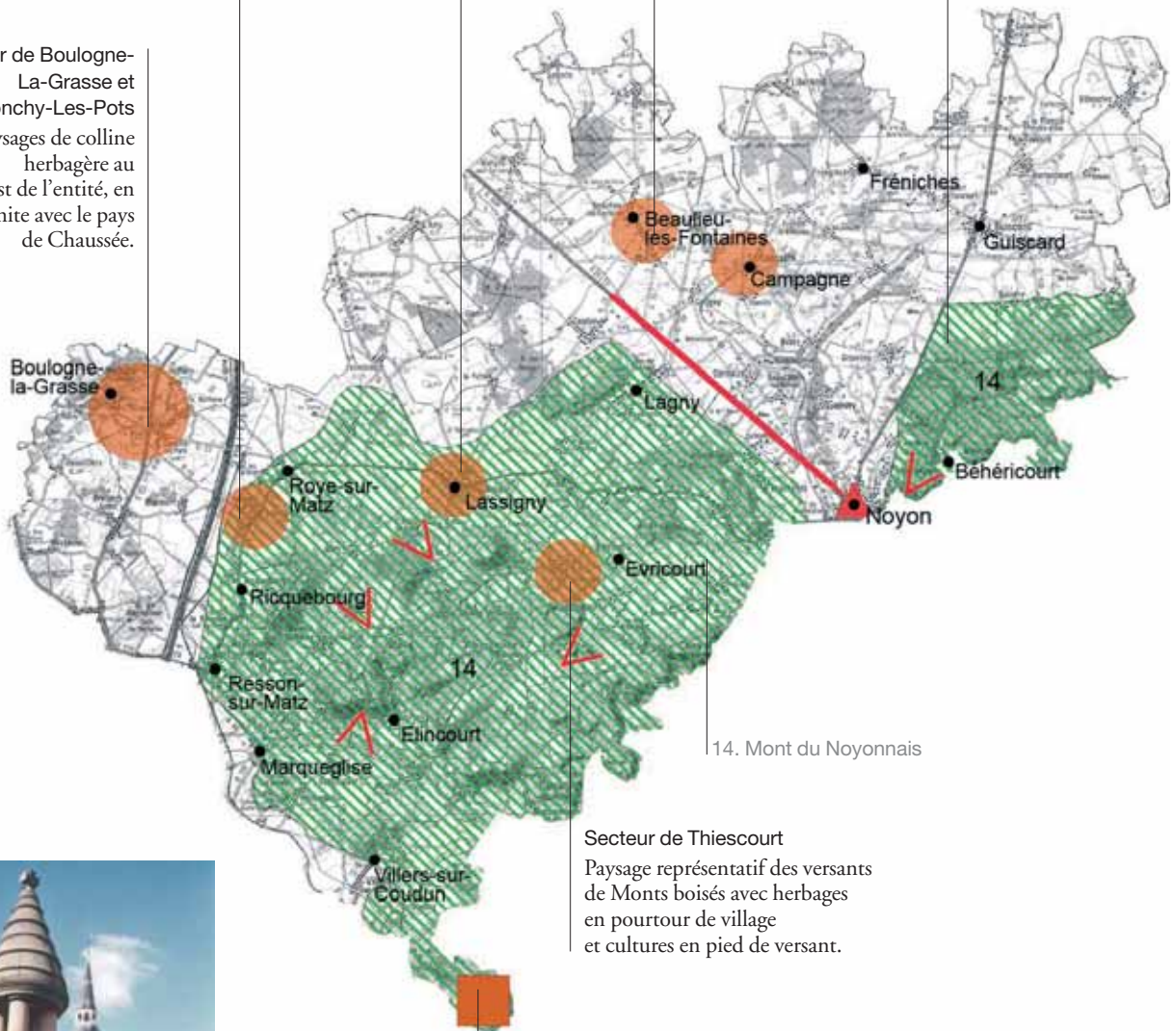
Section de la haute-vallée du Matz
(de Roye à Ricquebourg)
Paysage de petite vallée humide et boisée avec villages-rue, urbanisation de versants, bâti en brique rouge, fermes à cour agglomérées. Parc et château de fond de vallée à Ricquebourg.

Cimetière militaire et nécropole de Lassigny
Eléments de paysage hérité de la guerre.

Beaulieu-les-Fontaines et Ecuville et leur site
Paysage de plaine cultivée ; villages rues avec courtils*, entourés de fermes à cour isolées.

14. Mont du Noyonnais

Secteur de Boulogne-La-Grasse et Conchy-Les-Pots
Paysages de colline herbagère au nord-ouest de l'entité, en limite avec le pays de Chaussée.



Eglise et monument aux morts de Lassigny.

(Mont Ganelon, voir Vallée de l'Oise Noyonnaise).

Secteur de Thiescourt
Paysage représentatif des versants de Monts boisés avec herbages en pourtour de village et cultures en pied de versant.

Légende

-  Grand ensemble paysager emblématique
-  Paysage singulier
-  Paysage représentatif
-  Point de vue emblématique
-  Perspective emblématique
-  Repère paysager

Evolutions

Concentration du parcellaire et arrachage des arbres

Dans les années 1950, hormis dans la plaine agricole au nord, l'entité présentait un parcellaire très caractéristique de petites cultures. Il pouvait être extrêmement découpé et parsemé d'arbres. Il rayonnait souvent à partir de villages ou des reliefs.

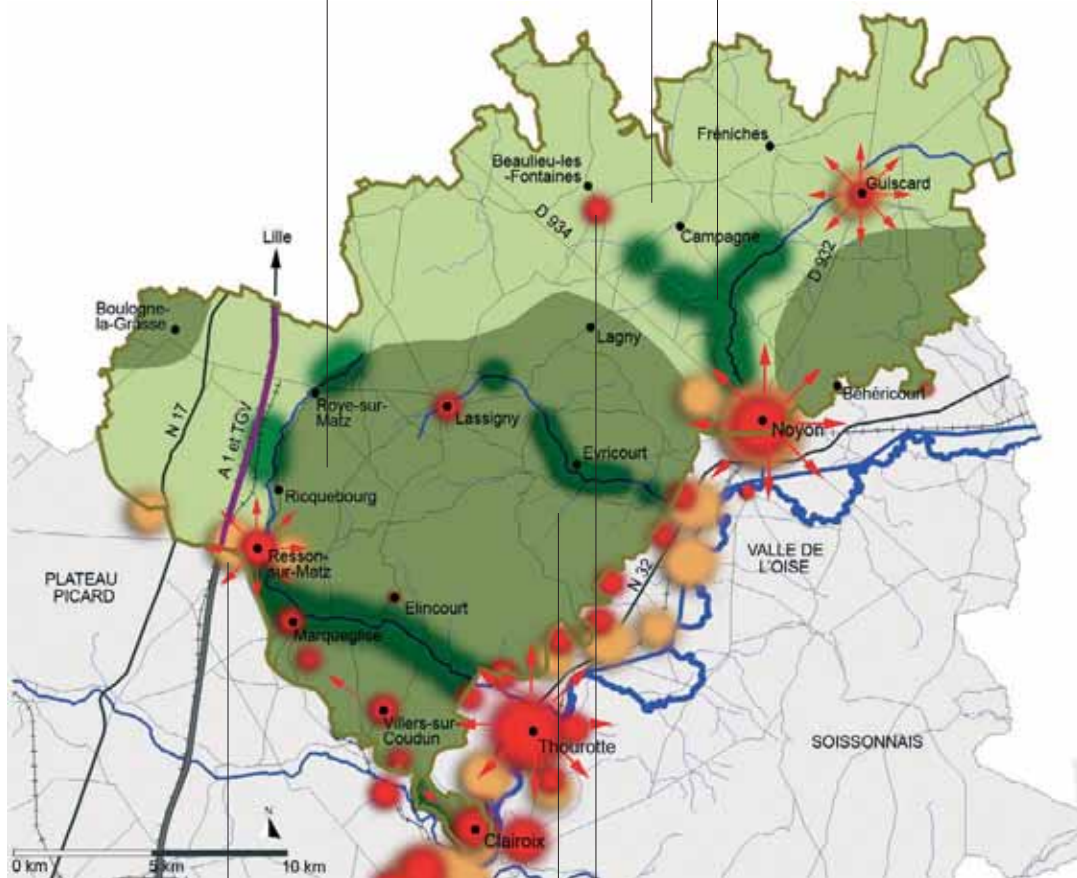
Au milieu des années 1980, ces caractéristiques ont disparu.

Le recul des couronnes herbagères

La croissance des villages (Lassigny, Ressons-sur-Matz) et la mise en culture des herbages tendent à faire disparaître les couronnes herbagères, notamment dans la plaine cultivée au nord de l'entité.

Le développement des peupleraies

Les peupleraies se sont développées dès l'après-guerre au niveau des petites vallées humides dont elles ont refermé les paysages.



Le développement d'activités

L'implantation d'activités s'est réalisée au niveau de quatre pôles : Guiscard (14 ha), Noyon (102 ha) ; Ressons-sur-Matz (30 ha) ; Ecuville (8 ha).

Le recul des herbages

Le recul des herbages prend plusieurs formes : recul des prairies permanentes au profit des cultures fourragères ; diminution de la surface fourragère totale au profit des cultures.

Les extensions de bourgs

Les extensions de bourgs sont aujourd'hui significatives aux abords de la vallée de l'Oise, autour de Noyon et à l'embouchure des vallées, à Ressons-sur-Matz (proximité de l'A1), à Guiscard et aux abords de la RD932, aux abords de la RD934 et à Lassigny. Elles existent mais sont plus ponctuelles dans certains villages de la plaine (Ecuville). A Villers-sous-Coudun, un tiers de la butte boisée est urbanisé sous forme de lotissements.

Légende

- Développement des villages et des bourgs
- Développement des zones d'activité
- Développement du réseau routier (autoroute ou mise à 2 x 2 voies)
- Régression des herbages dans le secteur des monts
- Développement des grandes cultures avec disparition des vergers et régression des couronnes herbagères
- Développement des peupleraies

Sources : DDE, Atelier 15

Données clés

L'agriculture de 1970 à 2000 :

- Surface fourragère -12%, dont : prairies permanentes -47% ; cultures fourragères +82%.
- Elevage : bovins -43% ; ovins -16%.
- Grandes cultures : -6%

Structuration et planification territoriale en 2005

- Trois communautés de communes
- Un projet de territoire ,
- Une charte inter-territoriale d'aménagement
- 43 communes disposant d'un POS* approuvé et/ou d'un PLU* en cours d'élaboration.

Ces communes sont concentrées le long de la vallée de l'Oise et à proximité du pôle Compiégnois et de Noyon.

- 63 communes ne sont dotées d'aucun document d'urbanisme. Il s'agit essentiellement des communes qui ont connu entre 1990 et 1999, un rythme de croissance élevé (frange nord-ouest).

Principales évolutions

Les principales évolutions ayant affecté les paysages du Noyonnais depuis l'après-guerre (voir carte) ont été : la régression de la petite polyculture et des herbages au profit des grandes cultures dans les plaines et sur les coteaux (remembrements ; arrachage des arbres) et des peupleraies en fond de vallée ; les extensions de bourgs ; le développement d'activités et des infrastructures de communication (A1).

Les tendances à venir

Pression urbaine dans le sud-ouest et de Noyon à Guiscard

Le Noyonnais devrait accueillir dans les prochaines années la pression résidentielle qui remonte du

sud le long de la vallée de l'Oise (Compiègne). Les communes rurales du canton de Noyon possèdent des secteurs urbanisables non bâtis ; le faible prix du m2 au nord de l'entité devrait y favoriser le développement résidentiel.

Le secteur de Noyon et le sud-ouest de l'entité à proximité de l'A1 sont déjà marqués, en 2005, par des projets de développements de bourgs.

Développement d'activités

Ressons-sur-Matz, localisé à proximité d'un accès à l'A1, est le principal pôle de développement d'activités avec un projet de 20 ha. Des pôles voisins disposent aussi de disponibilités foncières importantes pour accueillir de nouvelles activités.



La présence de fruitiers et de bosquets arborés libres dans des champs de petite taille était un trait marquant des paysages agricoles du Noyonnais dans les années 1950. Des années 1950 aux années 1980, les remembrements et la rationalisation des cultures ont radicalement modifié ces caractéristiques qui ne sont aujourd'hui présentes que par poches.



La concertation à l'échelle inter-territoriale et intercommunale en matière de développement économique semble aujourd'hui encore limitée pour organiser ce développement (absence de TPU*).

Projet de canal Seine - Nord Europe

Le canal Seine - Nord Europe devrait emprunter l'actuel tracé du canal du Nord, sans qu'il soit aujourd'hui possible de dire si cet aménagement générera des développements sur son trajet. Quoiqu'il en soit, il risque de marquer fortement le paysage par ses talus, remblais, déblais et ponts.

Recul de la populiculture et évolution des paysages de vallée

La populiculture aujourd'hui très présente au niveau des petites vallées humides pourrait régresser et libérer les terres de fond de vallées.

Les paysages de ces vallées s'ouvriraient à nouveau.

Poursuite de la tendance au recul de l'élevage et des herbages au profit des grandes cultures

Bien que la tendance au recul des pâtures et de la polyculture puisse se poursuivre, le Noyonnais pourrait conserver une activité d'élevage. En effet, la collecte laitière locale liée à une industrie de transformation à valeur ajoutée (usine Yoplait de yaourt aux fruits à Ressons-sur-Matz) est un facteur local très favorable à ce maintien.

Les grandes cultures devraient néanmoins continuer de se développer. La filière «biocarburants» pourrait porter ce développement, même dans le cas d'une réduction des aides publiques à l'agriculture (recul de la PAC*). Les mesures

environnementales de la nouvelle PAC* pourront avoir un impact qualitatif sur les paysages de grandes cultures, notamment par le développement de bandes enherbées.

Evolution du bâti agricole

Les programmes de mise aux normes des bâtiments d'élevage (Programme PMPLEE) pour la gestion des effluents d'élevage pourraient induire la construction de nouveaux bâtiments.



Extension de village à Fréniches au nord-est de l'entité, non loin de la RD932.

Glossaire

Courtill : couronne herbagère constituée de prés-vergers* qui entourent les villages, notamment en Picardie Verte.

Pré-verger : prairie plantée d'arbres fruitiers.

PAC : Politique Agricole Commune

PLU : Plan local d'Urbanisme

POS : Plan d'Occupation des Sols

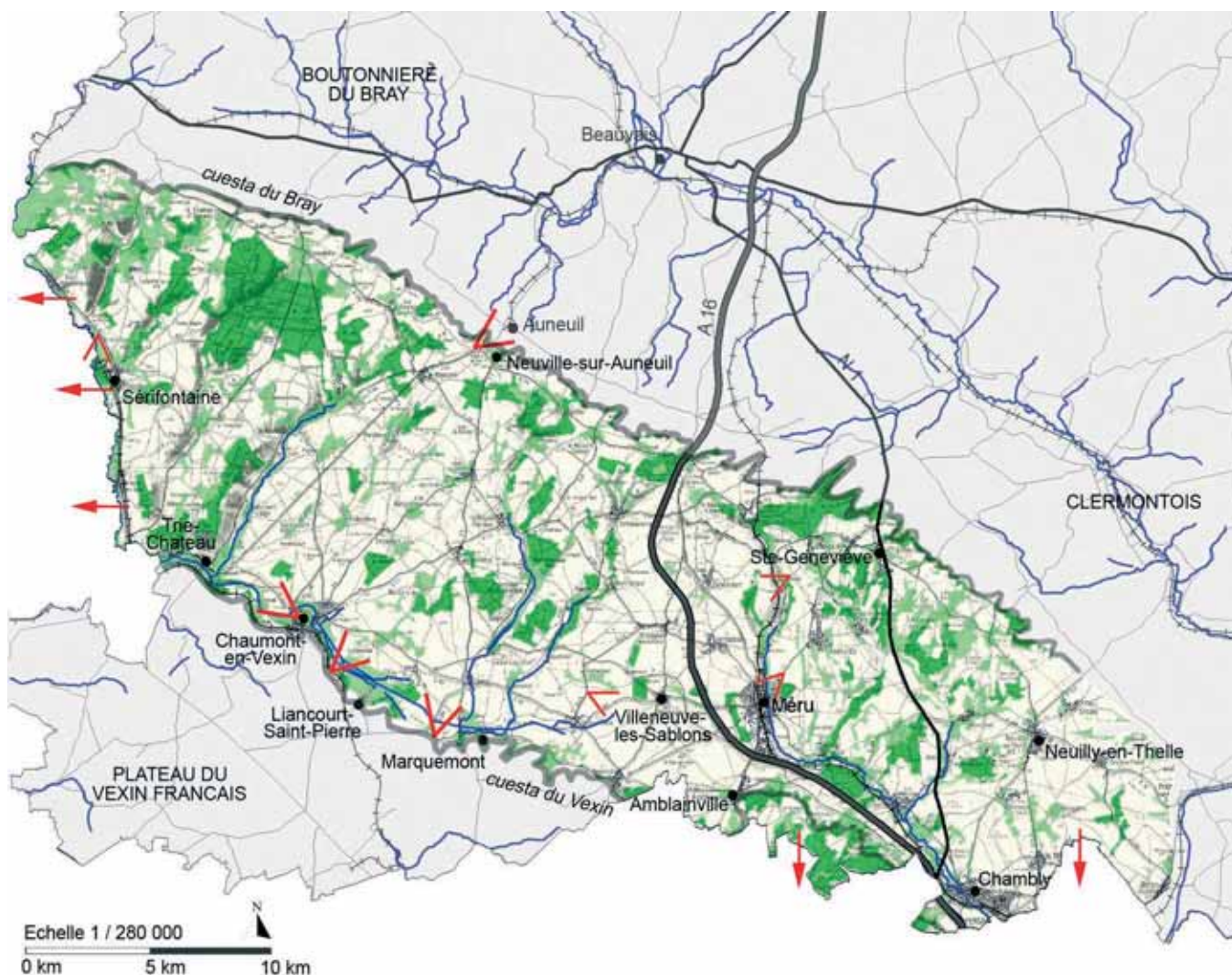
TPU : Taxe Professionnelle Unique

* voir glossaire complet en annexe

► Plateau de Thelle et Vallée de la Troësne



Le Plateau de Thelle tire sa cohérence d'une topographie simple. C'est un vaste plateau incliné qui s'étend depuis le pied des coteaux du Vexin au sud jusqu'au sommet des coteaux du Bray au nord. C'est un territoire à l'identité essentiellement rurale et agricole, mais dont les vallées à large fond plat ont accueilli de longue date des activités industrielles. Les infrastructures routières et ferroviaires qui traversent le plateau, déterminent de nouvelles aires d'extension urbaines et industrielles.



Echelle 1 / 280 000
0 km 5 km 10 km

Légende

- | | | |
|--|-----------------------|----------------------|
| Terre arable | Réseau hydrographique | Limite paysagère |
| Prairie, milieu à végétation herbacée ou arbustive, zone agricole hétérogène | Point de vue | Continuité paysagère |
| Forêt | | |

Composantes de l'entité

Vallée de l'Epte
Vallée ouverte à fond plat où coule librement la rivière. Paysage à dominante d'herbages, accueillant des implantations industrielles.
Limite avec la Normandie.

Vallons humides
Vallons ouverts et asymétriques* se fondant dans le plateau. Paysage de polyculture et d'herbages humides. Villages préservés à l'implantation caractéristique en rive droite (versant doux).

Plateau de Thelle
Plateau vallonné montant en balcon sur le pays de Bray. Paysage de boisements et de champs ouverts. Trame villageoise régulière.

Paysages référents

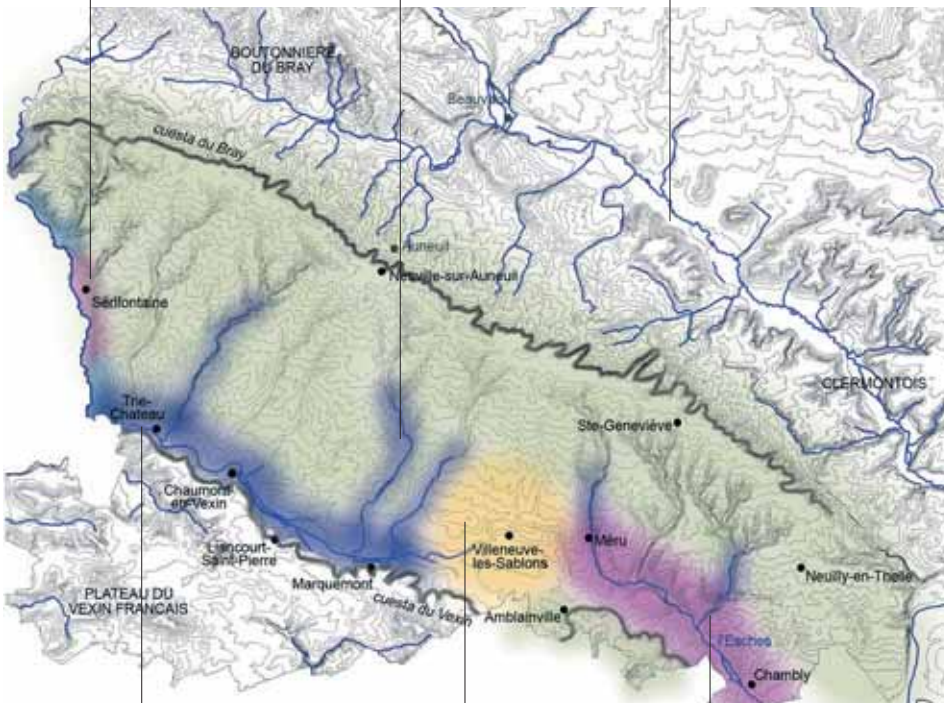
Paysage de grandes cultures
Paysages de bocage
Paysage de polyculture de vallée humide
Paysage de vallée industrielle

Caractères identitaires

Cuestas*, villages de coteaux
Zones humides, canaux, herbages de fond de vallée
Vallons humides asymétriques*
Chevelu de vallons secs
Matériaux de construction : silex, calcaire, brique
Vallées industrielles à fond plat
Patrimoine industriel (XIX^e / XX^e)

Liste des communes

Amblainville, Andeville, Anserville, Auneuil, Auteuil, Bachivillers, Beaumont-les-Nonains, Belle-Eglise, Blaincourt-les-Précy, Boissy-le-Bois, Boran-sur-Oise, Bornel, Boutencourt, Chambly, Chaumont-en-Vexin, Corbeil-Cerf, Crouy-en-Thelle, Dieudonné, Enencourt-Léage, Enencourt-le-Sec, Eragny-sur-Epte, Ercuis, Esches, Fay-les-Etangs, Flavacourt, Fleury, Fosseuse, Fresneaux-Montchevreuil, Fresne-Leguillon, Fresne-le-Guillon, Fresnoy-en-Thelle, Hardivillers-en-Vexin, Hénonville, Ivry-le-temple, Jamericourt, Jouy-sous-Thelle, La Houssoye, La Neuville-d'Aumont, La Neuville-Garnier, Labossière-en-Thelle, Labosne, Lachapelle-St-Pierre, Lalande-en-Son, Lalandelle, Le Coudray-Saint-Germer, Le Coudray-sur-Thelle, Le Déluge, Le Mesnil-en-Thelle, Le Mesnil-Theribus, Le Vaumain, Le Vauroux, Liancourt-Saint-Pierre, Lonconville, Lormaison, Méru, Montherlant, Monts, Morangles, Mortefontaine-en-Thelle, Neuilly-en-Thelle, Novillers, Porcheux, Pouilly, Précy-sur-Oise, Puisieux-en-Bray, Puisieux-le-Hauberger, Ressons-l'Abbaye, Saint-Crépin-Ibouillers, Sainte-Geneviève, Saint-Pierre-ès-Champs, Senots, Sérifontaine, Silly-Tillard, Talmontiers, Thibivillers, Trie-Château, Trie-la-Ville, Troussures, Ully-Saint-Georges, Valdampierre, Vaudancourt, Villeneuve-les-Sablons, Villers-sur-Trie, Villotran.



Vallée de la Troëсне
Alimentée par les cours d'eau provenant du plateau de Thelle, la rivière circule au pied de la cuesta* du Vexin. Paysage de vallée humide en partie drainée. Villages de coteaux.

La plaine des Sablons
est une zone très fertile, localisée sur un large bombement topographique autour d'Ivry-le-Temple. Paysage très ouvert de grandes cultures.

Vallée de l'Esches
Vallée historiquement industrielle. Paysages de cultures et de peupleraies s'intercalant entre les voies de communication et le bâti. Forte croissance urbaine et développement des zones d'activités.

Légende

- Paysage de grandes cultures
- Paysage de polyculture de vallée humide
- Paysage mixte alliant cultures, boisements et herbages
- Paysage à caractère industriel

Sou hiques : IGN, BD Carto, BD alti, BD Corine Land Cover, Région Picardie, DIREN Picardie, CAUE de l'Oise

Le Plateau de Thelle possède des limites géographiques franches : la cuesta* du Vexin au sud, la cuesta* du Bray au nord et la vallée de l'Epte à l'ouest. A l'est, la limite départementale et la vallée de l'Oise constituent une délimitation moins nette.

Le plateau, tendu entre ses deux cuestas* est entaillé de multiples vallons et cours d'eau qui rejoignent les rivières (Epte, Troësne, Esches) situées au sud, en partie basse.

Depuis le haut du plateau, ces vallons parfois secs (les "fonds") constituent un chevelu dense qui crée un relief varié.

Les coteaux du Vexin limitent le plateau au sud et accueillent de nombreux Villages.

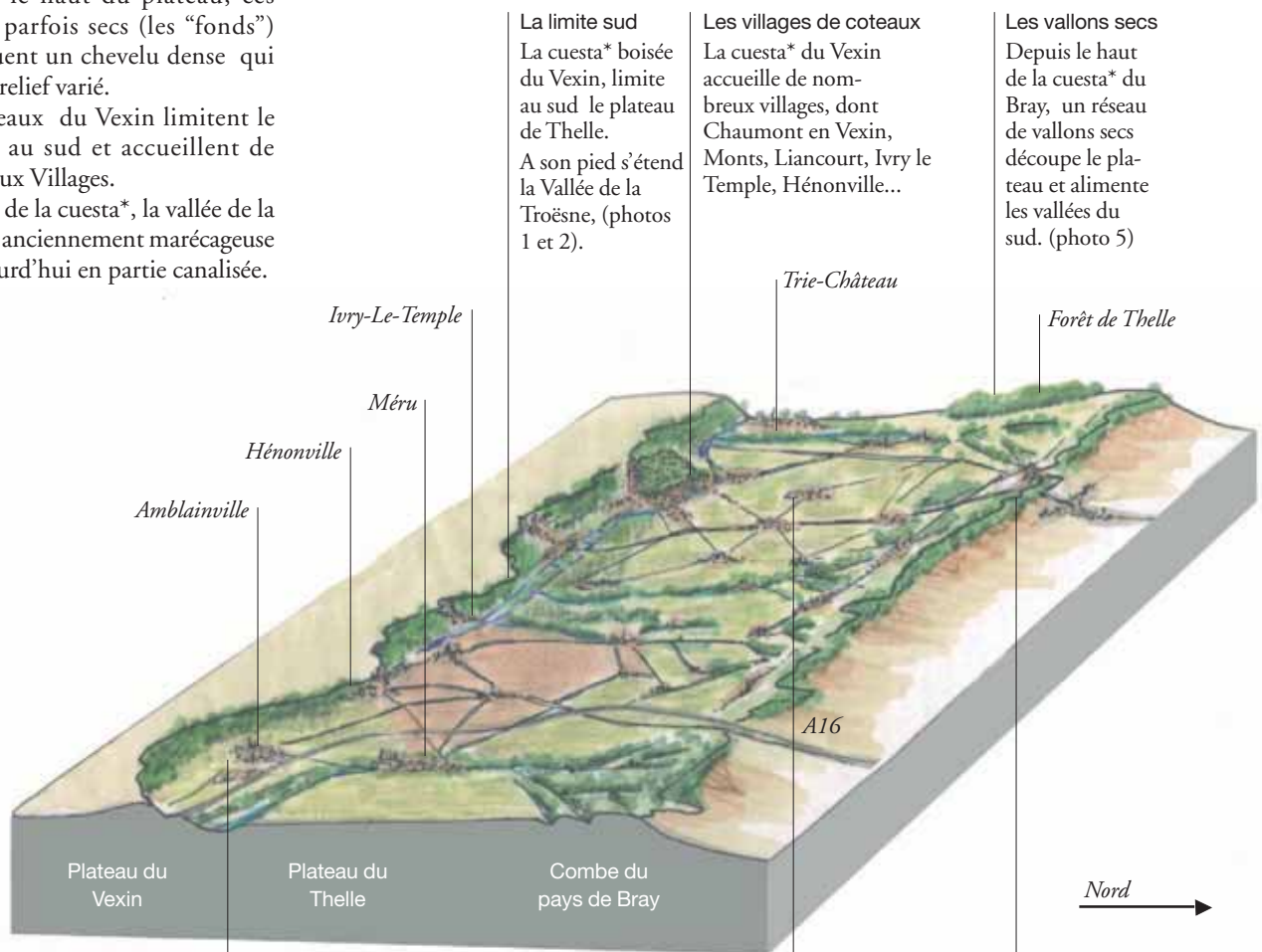
Au pied de la cuesta*, la vallée de la Troësne anciennement marécageuse est aujourd'hui en partie canalisée.

Les paysages du Plateau sont caractérisés par l'alternance d'espaces cultivés ouverts (dont la Plaine des Sablons) et de boisements (dont un massif forestier remarquable : la forêt de Thelle).

Les villages de plaine sont nombreux et reliés par un réseau dense de petites routes.

La Vallée de l'Esches, comme celle de l'Epte, est le lieu d'un développement industriel depuis le XIX^e siècle. Elle accueille les deux principaux pôles urbains de l'entité : Méru et Chambly.

Le dynamisme actuel de la vallée de l'Esches est lié à la présence d'infrastructures routières et ferroviaires importantes, qui connectent le Plateau de Thelle à la région Ile de France.



La limite sud
La cuesta* boisée du Vexin, limite au sud le plateau de Thelle.
A son pied s'étend la Vallée de la Troësne, (photos 1 et 2).

Les villages de coteaux
La cuesta* du Vexin accueille de nombreux villages, dont Chaumont en Vexin, Monts, Liancourt, Ivry le Temple, Hénonville...

Les vallons secs
Depuis le haut de la cuesta* du Bray, un réseau de vallons secs découpe le plateau et alimente les vallées du sud. (photo 5)

Les vallées industrielles
La vallée de l'Esches, comme la vallée de l'Epte plus au nord, est une vallée à fond plat industrialisée de longue date.
Les infrastructures sont aujourd'hui le moteur du développement urbain. (photo 6).

Le plateau
est incliné du nord vers le sud. Espace agricole parcouru d'un réseau dense de routes et de chemins desservant les villages. Il est parsemé de nombreux boisements dont la Forêt de Thelle.

La limite nord
A la différence de la cuesta* du Vexin, la cuesta* du Bray est vierge d'implantations (à l'exception de Neuville-sur-Auneuil et Cuigy-en-Bray).



1
La cuesta* du Vexin : une limite franche entre le Vexin et le Thelle .



2
La Vallée de la Troësne : une zone humide de peupleraies, de pâtures et de cultures.



3
Le bas du plateau de Thelle : des paysages d'herbages et de cultures parsemés d'arbres et de bosquets.



4
La plaine des Sablons : un paysage ouvert de champs de grandes cultures.



5
Le haut du plateau de Thelle : les fonds secs qui alimentent les vallons humides, animent le relief. Le paysage rappelle parfois le pays de Bray.



6
La vallée de l'Esches est une vallée large et à fond plat qui accueille activités et infrastructures (voie ferrée, N1, A16).

Structures paysagère

Les deux coteaux boisés ou *cuestas** qui délimitent le plateau, l'inclinaison générale de ce dernier, le système hydrographique qui en découle et le tracé des infrastructures sont les éléments qui aujourd'hui structurent fortement le territoire et déterminent les paysages de l'entité.

Rencontre de la *cuesta** et du plateau

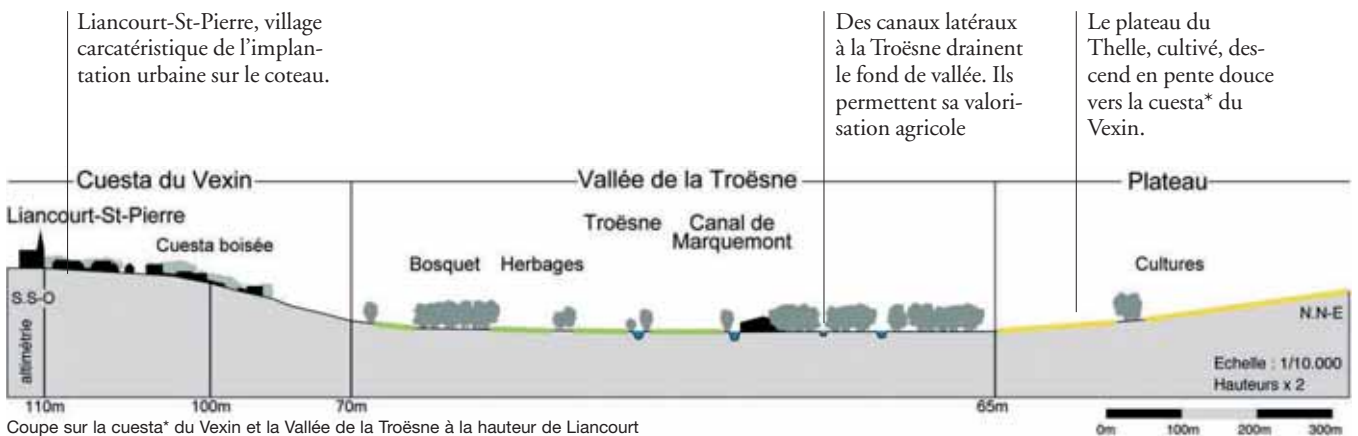
Au pied de la *cuesta** du Vexin, la vallée humide de la Troësne est une sorte de vaste dépression humide qui recueille les eaux du plateau.



La *cuesta** du Vexin est en partie urbanisée. ici, le secteur de l'Aillerie à Chaumont-en-Vexin



La *cuesta** du Bray est vierge d'urbanisation



Cette structure singulière (rencontre du plateau et de la *cuesta**) génère deux types de paysages :

Les uns sont en partie naturels et caractéristiques des vallées humides. Ils sont composés de pâturages et de boisements au niveau de Chaumont-en-Vexin et Gisors, de marais à l'aval de Gomerfontaine.

Les autres, fabriqués par l'homme, résultent du drainage partiel de la vallée afin d'assainir les sols et favoriser l'agriculture. Ils composent un paysage de canaux caractéristique, notamment de Hénonville à Marquemont où la rivière est canalisée et où les grandes cultures s'étendent jusqu'au pied du coteau.



Herbages, zones humides, boisements et rivière au cours libre en aval de Chaumont-en-Vexin (Gomerfontaine).



Canaux et cultures en amont de Marquemont (Le Breuil).

Un système hydrographique spécifique des plateaux crayeux, les vallons asymétriques*

Le plateau de Thelle est découpé, dans sa partie haute, par un réseau de vallons secs (les «fonds»). Ils convergent vers les vallons humides qui descendent du plateau vers la Vallée de la Troësne et forment avec elle un système caractéristique en peigne. Du nord au sud, cet ensemble structure le relief et les paysages. Les vallons humides (Aunette, ru du Mesnil, ru de Pouilly) ont une structure caractéristique des plateaux crayeux (voir partie géologie). Ils sont asymétriques et ouverts. Les villages y sont implantés en rive droite des rus, sur le versant doux.



Parfondeval, un village implanté dans un fond sec à la naissance de la vallée du ru de Méru.



La basse vallée du ru de l'Aunette, un vallon humide à structure ouverte et asymétrique. Le versant abrupt est boisé ; le versant doux est cultivé. Une ligne de saules signale le ru.

Motifs identitaires

Le silex : un matériau de construction récurrent

Matériau de construction traditionnel issu de la géologie du plateau (craie à silex), il est souvent utilisé en association avec d'autres matériaux. Le silex est un fil conducteur qui rend sensible la transition entre le plateau du Vexin au sud où il accompagne la pierre calcaire et la combe du Bray au nord où il accompagne la brique.



Calcaire et silex



Brique et silex

Implantations industrielles de vallées à fond plat

L'implantation industrielle est historique (XIX^e-XX^e) dans les vallées de l'Esches et de l'Eppte. La première a surtout conservé des témoins urbains marquants, comme à Méru (Musée de la nacre, salle des prières) ou Bornel (ancien bâti en coeur de bourg). Dans l'Eppte, au contraire, le bâti industriel et ouvrier s'est implanté en fond de vallée, en dehors de l'urbanisation.



L'usine Relumix, en activité, dans le fond de la vallée de l'Eppte (Droitecœur).

Le musée de la nacre a pris place dans une ancienne fabrique au coeur de Méru (vallée de l'Esches) (réhabilitation : Lusso et Laurent, architectes)

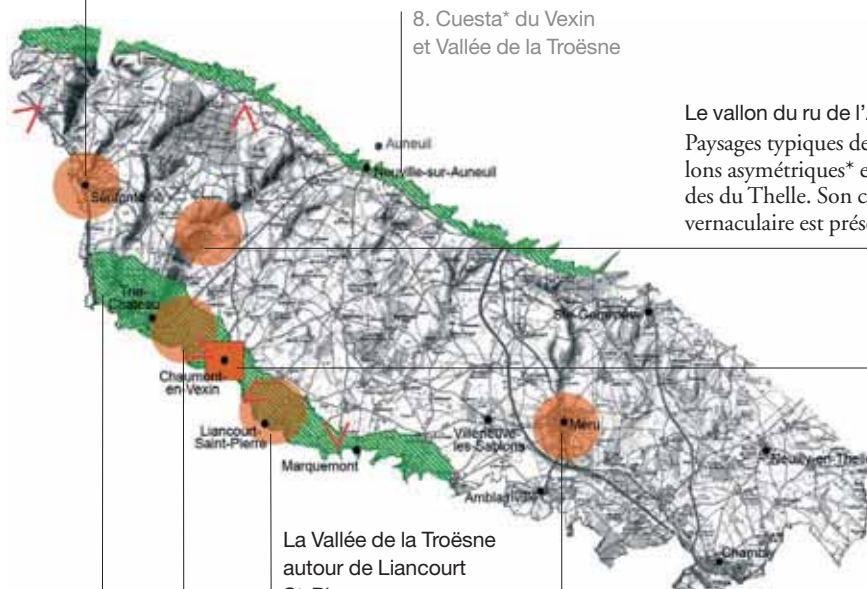


Paysages emblématiques

Les paysages de la cuesta* du Vexin et de la Vallée de la Troësne, ceux mi-industriels mi-herbagers de la

vallée de l'Epte sont les principaux exemples de sites paysagers d'intérêt patrimonial dans cette entité.

La vallée de l'Epte
Autour de Sérifontaine (d'Eragny à Talmontiers), cette vallée est un exemple d'intégration d'implantations ouvrières et industrielles, anciennes ou récentes, en secteur herbager. (ci-contre : la Cité Ste-Marie au sud de Sérifontaine)



8. Cuesta* du Vexin et Vallée de la Troësne

Le vallon du ru de l'Aunette
Paysages typiques des vallons asymétriques* et humides du Thelle. Son caractère vernaculaire est préservé.



Chaumont-en-Vexin
La cuesta* du Vexin offre un paysage de cuesta* habitée. Chaumont-en-Vexin est un village implanté entre le coteau et une butte témoin en avancée.

La Vallée de la Troësne autour de Liancourt St-Pierre
Paysages d'herbages traversés par la rivière en partie canalisée. Beaux exemples d'herbages humides autour de Neuville et de Fay-lès-étangs.

Secteur de Méru
Paysages post-industriel et d'activités de la vallée de l'Esches et d'activités. Ancien bâti industriel en brique inséré dans le tissu urbain (musée de la nacre). Paysage d'activités sur le plateau au sud de Méru.



La Vallée de la Troësne de Gisors à Chaumont-en-Vexin,
Paysages d'herbages, de boisements et de zones humides bordant la rivière qui a gardé son cours naturel.

8. Cuesta* du Vexin et Vallée de la Troësne

Légende

- Grand ensemble paysager emblématique
- Paysage singulier
- Paysage représentatif
- Point de vue emblématique
- Perspective emblématique
- Repère paysager

Evolutions

Disparition des jardins et des vergers en pourtour et en cœur de villages

En pourtour des villages de la cuesta* du Vexin et au nord du Thelle (anciens villages-rue herbagers) depuis les années 1950. Au cœur des villages (parcelles divisées et loties) aujourd'hui.

Relative stabilité des paysages de vallons

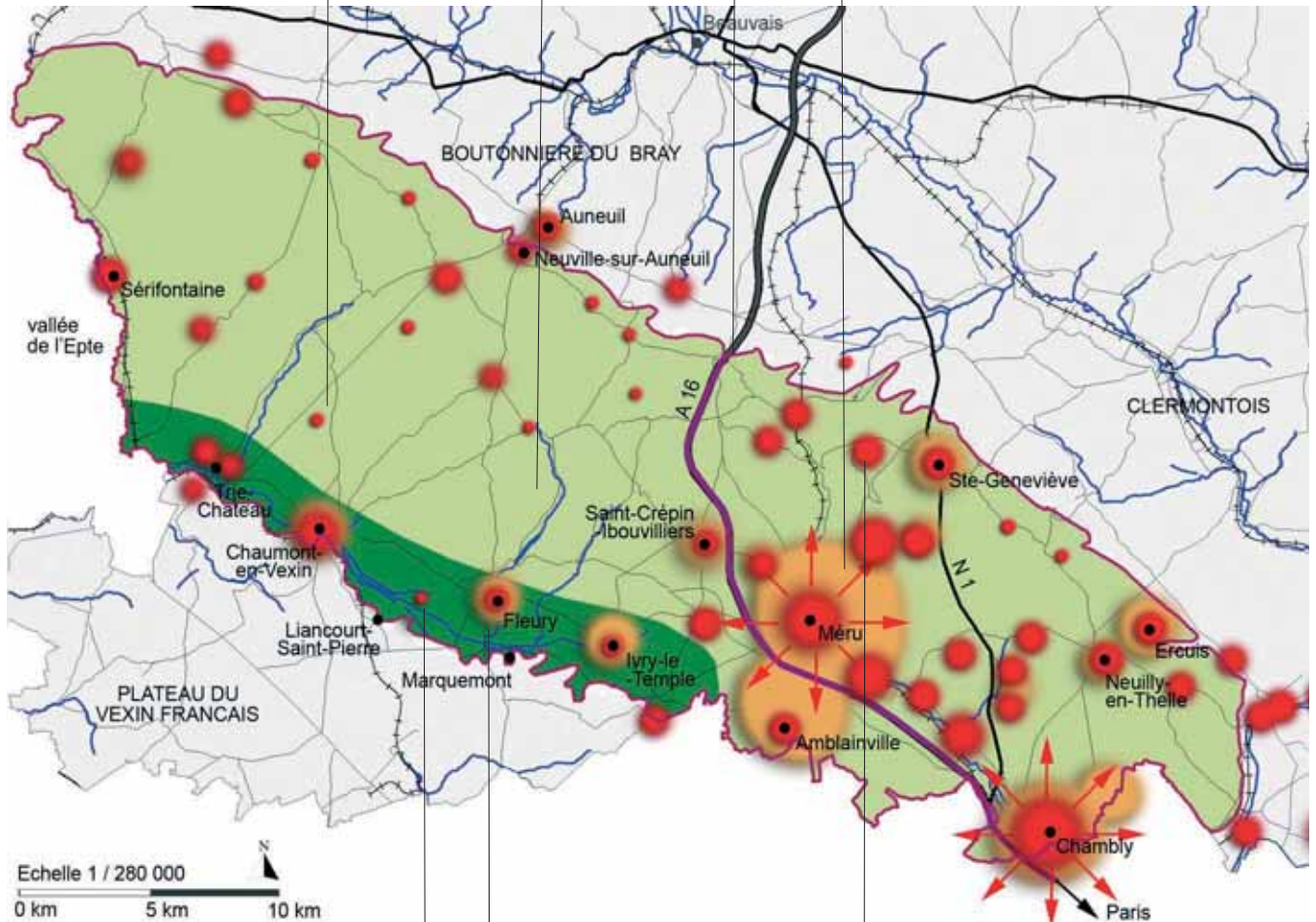
Les versants doux des vallons, à tendance plutôt herbagère dans les années 1950, ont été mis en culture.

Développement des infrastructures routières

La construction de l'A16 avec un accès à Amblainville a un fort impact sur le développement urbain du Thelle.

Développement des zones d'activités

Importantes dans le sud-est de l'entité (voie ferrée, N1, échangeur de l'A16), dans la vallée de l'Esches (ZA des Pointes à Belle-Eglise, Parc Meressan à Méru-Esches) et sur le plateau alentour (ZA d'Amblainville, de Lormaison, d'Andeville...).



Echelle 1 / 280 000
0 km 5 km 10 km

Réduction des herbages et des zones humides au profit des cultures et des peupleraies

Extension des cultures (drainage, canalisation de la rivière) au détriment des herbages et des zones humides d'Hénonville à Marquemont.

Dans les années 50, les herbages occupaient totalement le triangle Chaumont / Fay-lès-étangs / Ivry-le-Temple.

Plantation de peupleraies dans la Vallée de la Troësne (Faye-lès-étangs) et le vallon du Ru de Pouilly.

Boisement spontané d'une partie des coteaux de la cuesta* du Vexin

La disparition de l'activité pastorale a entraîné un boisement des larris* et des pelouses calcaires sur les coteaux. Cette évolution n'a cependant affecté qu'une faible part de la cuesta*, déjà largement boisée dans les années 1950.

Les extensions de bourgs

Importantes dans la plaine des Sablons, dans la vallée de l'Esches et à ses abords (extensions en direction du plateau).

Au nord-ouest de l'entité, le développement sur la cuesta* boisée du Bray, de Cuigy-en-Bray et d'Auneuil (deux villages du Bray), constitue un phénomène pour le moment isolé mais pouvant faire office de précédent.

Légende

- Développement des villages et des bourgs
- Développement des zones d'activité

- Développement du réseau routier (autoroute ou mise à 2 x 2 voies)
- Réduction des zones humides de la Vallée de la Troësne

- Développement des grandes cultures avec préservation des pâtures dans les vallons humides et des boisements sur le plateau

Sources : DDE, Atelier 15



Peupleraies adultes et jeunes, au sud de Fay-lès-Etangs en direction de la cuesta* du Vexin (Vallée de la Troësne).

Données clés

L'agriculture de 1970 à 2000 :

- Surface fourragère -48%, dont : prairies permanentes -69% ; cultures fourragères +8%.

- Elevage : bovins -43% (de 4939 têtes à 1328 têtes) ; ovins -67% (de 20625 têtes à 6787 têtes).

- Grandes cultures : +5%

Structuration et planification territoriale en 2005

- Forte structuration territoriale
- Six communautés de communes
- Schéma directeur + SCOT* en discussion

- Saturation des zones urbanisables, nécessité de recréer du potentiel constructible.

- TPU* sur les secteurs Amblainville, Méru, vallée de l'Esches (CC des Sablons ; CC du Pays de Thelle).

Principales évolutions

Les principales évolutions qui ont marqué les paysages du plateau de Thelle et de la Vallée de la Troësne depuis l'après-guerre ont été : la régression des herbages et des zones humides au profit des cultures ou des peupleraies (Vallée de la Troësne, vallon du ru de Pouilly) ; la régression des vergers (villages de la cuesta* du Vexin) et des prés-vergers (villages-rue du nord de l'entité) au profit de l'urbanisation et des cultures ; le développement des infrastructures routières et les développements urbains (ZI/ZA et extensions de bourgs dans l'est de l'entité).

Les tendances à venir

L'entité présente globalement un fort niveau de protection qui tend à favoriser un statu quo.

La pression de développement est néanmoins forte, notamment dans l'est à proximité des accès de l'A16.

Extensions urbaines

Les documents d'urbanismes'étant en cours d'élaboration, les tendan-

ces sont incertaines. Le développement d'activités et les extensions urbaines pourraient se poursuivre dans l'est de l'entité, notamment au sud de Méru, secteur proche de l'Ile-de-France et disposant d'un accès direct à l'A16. Ainsi, une conurbation* se constitue progressivement entre Méru et Fosseuse.

Evolution des paysages de grandes cultures

La pollution des eaux par les pesticides, les risques de ruissellement ou de coulées de boue et les mesures d'éco-conditionnalité dans la Politique Agricole Commune* pourraient favoriser une réintroduction de milieux intermédiaires de type bandes enherbées, haies ou fossés humides dans les paysages de grandes cultures.

Régression des peupleraies

Les conditions favorables au développement de la populiculture s'étant inversées (Cf. fiche «peupleraies»), les peupleraies pourraient progressivement être coupées et laisser place à des pâtures ou à des zones humides.



Les extensions urbaines de Méru colonisent les versants de la vallée de l'Esches en direction du plateau du Thelle.



Entre Saint-Crépin-Ibouvilliers et Méru, la ZAC de la Dame Blanche n'en est qu'au début de son développement : 117 hectares d'aménagement sont prévus.

Glossaire

Cuesta : mot d'origine espagnol qui signifie «côte». Relief légèrement incliné comportant un front abrupt dû à l'interruption par l'érosion d'une couche géologique résistante.

Vallon asymétrique : vallée localisée en limite d'ensembles géologiques distincts. La forme de chacun de ses versants est déterminée par les ensembles géologiques dont elle constitue la limite. Elle a donc le plus souvent une morphologie atypique.

PAC : Politique Agricole Commune

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

TPU : Taxe Professionnelle Unique

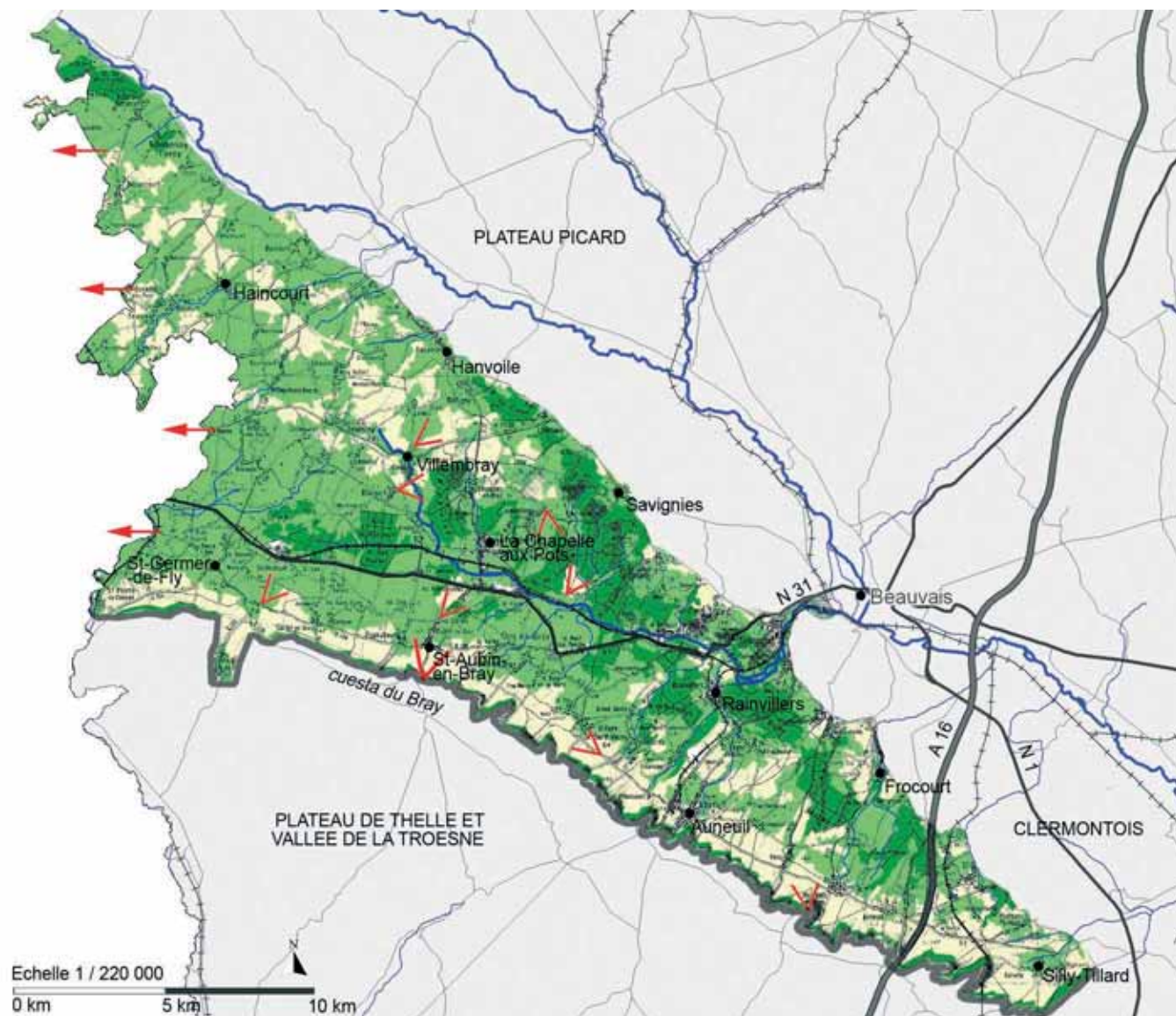
* **glossaire complet en annexe**



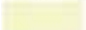




► Boutonnaière du Bray



Pays d'argile et d'élevage, la Boutonnaière* du Bray est essentiellement rurale. Elle possède des reliefs mouvementés et des paysages contrastés faits de boisements, de bocages et de cultures. Ceux-ci évoquent tantôt la basse montagne, la plaine alluviale ou les herbages gras. Cette diversité tient notamment à sa géologie complexe. La multiplicité de matériaux qu'elle présente en surface a suscité un art de les combiner dans le bâti traditionnel.



Légende

- | | | |
|--|---|--|
|  Terre arable |  Réseau hydrographique |  Limite paysagère |
|  Prairie, milieu à végétation herbacée ou arbustive, zone agricole hétérogène |  Point de vue |  Continuité paysagère |
|  Forêt | | |

Composantes de l'entité

Les Fonds du Bray

Vaste dépression parcourue par un réseau diffus de petits rus. Paysage d'herbages humides au parcellaire souligné de haies et de ripisylves*.

Le Haut-Bray

Partie la plus élevée du Bray comprenant un secteur de reliefs mouvementés en forme de fer à cheval enserrant une zone de plateau vallonné. Paysages boisés sur les reliefs, évoquant la basse montagne. Mosaïque d'herbages et de cultures sur le plateau vallonné.

Paysages référents

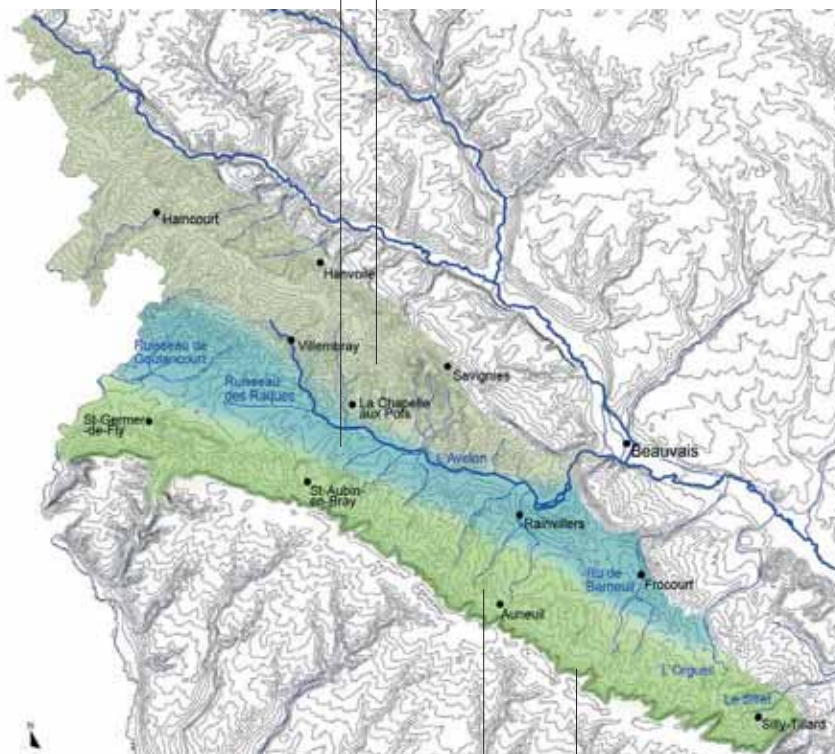
- Paysage de polyculture.
- Paysage de bocage et d'herbages.
- Paysage de grandes cultures.

Caractères identitaires

- Boutonnière* : plissement érodé ; topographie complexe (reliefs, plateau vallonné, dépression, cuesta* et terrasses) ; géologie complexe (craie, argiles).
- Présence diffuse de l'eau : hydrographie en chevelu dense, multiples sources et petits rus.
- Herbages : grands parcs herbagers, bocage dense, haies (taillées, libres, arborées), herbages humides.
- Boisements (cuesta*, reliefs du Haut-Bray).
- Mosaïque paysagère (herbages, boisements et cultures) et architecturale (terre, torchis, brique, grès ferrugineux, moellons, bois, tuiles mécaniques, ardoises).

Liste des communes

Auneuil, Auteuil, Aux Marais, Bazancourt, Berneuil-en-Bray, Blacourt, Buicourt, Cuigy-en-Bray, Espaubourg, Fontenay-Torcy, Frocourt, Glatigny, Goincourt, Hannaches, Hanvoile, Hécourt, Hodenc-en-Bray, Hodenc-l'Évêque, Lachapelle-aux-Pots, Lhéraule, Onsen-Bray, Rainvilliers, Saint-Aubin-en-Bray, Saint-Germain-la-Poterie, Saint-Germer-de-Fly, Saint-Léger-en-Bray, Saint-Martin-le-Noeud, Saint-Paul, Saint-Pierre-Es-Champs, Saint-Sulpice, Savignies, Senantes, Sully-Tillard, St-Quentin-des-Prés, Sully, Troussures, Vessencourt, Villebray, Villers-Saint-Barthélémy, Villers-sur-Auchy, Villers-Vermont, Wambez



Les coteaux étagés du Bray

Secteur en pente douce descendant de la cuesta* vers les fonds du Bray, comprenant des replats appelés «terrasses».

Ruban de cultures en pied de cuesta* laissant place, en contrebas, à des herbages accompagnant les villages.

La cuesta*

Rebord boisé du plateau du Thelle, surplombant et délimitant la combe du Bray.

Légende

- Paysage varié composé de boisements et de pâtures
- Paysage de pâtures humides
- Paysage en terrasses

Sources cartographiques : IGN, BD Carto, BD alti, BD Corine Land Cover, Région Picardie, DIREN Picardie, CAUE de l'Oise

La Bouttonnière* du Bray est comprise entre le Plateau Picard au nord et le plateau du Thelle au sud. Elle entretient avec chacun des limites franches : l'ourlet de grandes cultures du rebord du Plateau Picard (au nord) et la cuesta* boisée du Bray (au sud). Sa limite ouest est administrative.

Cette entité appartient à une formation géologique appelée boutonnière* qui s'étend des rivages de la Manche, en Normandie, jusqu'à l'Oise. Il s'agit d'un vaste plissement orienté nord-ouest /sud-est qui a été érodé pour laisser place à une zone d'une grande complexité géologique et topographique.

La présence d'argiles a fait de cette entité un pays d'herbages. Ses reliefs variés l'ont maintenu dans un relatif isolement lui conférant un caractère très rural. Seul la présence de Beauvais à l'est et la route nationale RN31 (Beauvais-Rouen) génèrent une influence urbaine et un développement d'activités.

Le tracé de cette nationale emprunte une vaste dépression au coeur de l'entité. L'Avelon y coule du nord-ouest au sud-est pour se jeter dans le Thérain à Beauvais. Il est alimenté des eaux des multiples sources et rus qui descendent des versants du Haut-Bray, au nord, et de la cuesta* du Bray au sud. Ceux-ci donnent à l'eau une présence diffuse dans les paysages d'herbages humides qui occupent la dépression centrale.

Au nord, le Haut-Bray présente des reliefs accidentés et boisés (secteurs de Savignies, Armentières, La-Chapelle-aux-Pots) qui enserrant, par l'ouest, un plateau vallonné occupé par des cultures (de Hodenc-en-Bray à Villers-Vermont) et des

herbages entourant des villages.

Au sud, la cuesta* et les terrasses du Bray présentent des paysages étagés : un ourlet boisé couronne le coteau et surmonte des bandeaux de cultures, puis d'herbages proches des villages, à mesure que l'on descend vers les fonds du Bray.

Si cette entité est essentiellement rurale, le bâti n'en présente pas moins un grand intérêt et un fort caractère identitaire : il a su incorporer avec liberté les multiples matériaux rendus accessibles par une géologie complexe et singulière. Ainsi, celle-ci se décline aux différentes échelles du paysage, de la technique constructive à la mosaïque des cultures et des herbages.

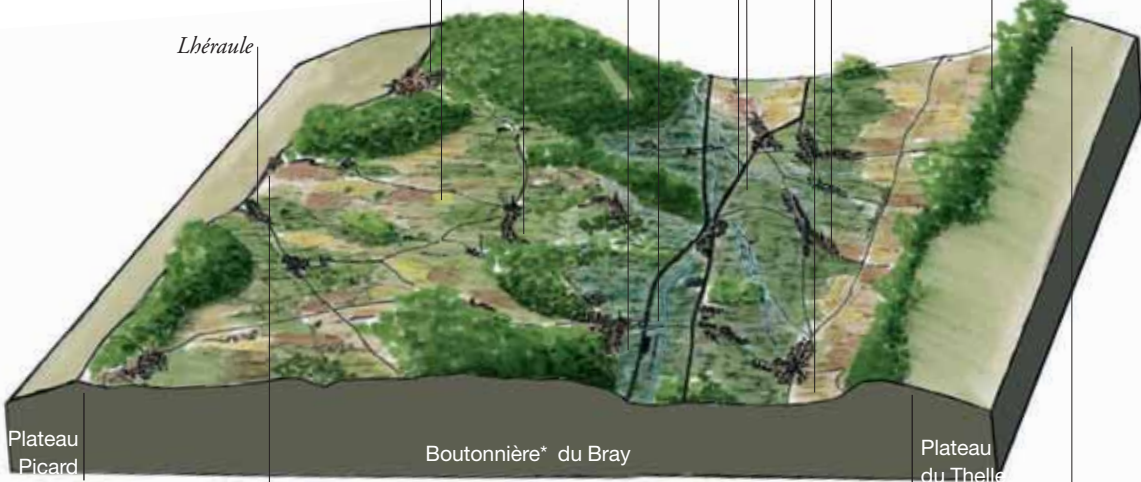
Le Haut-Bray
Partie haute de la boutonnière*, il comprend des hauteurs boisées et un plateau occupé par une mosaïque de cultures et d'herbages.

Les fonds du Bray
Partie basse de la boutonnière*, ils accueillent l'Avelon et ses affluents. Ils présentent des paysages d'herbages humides.

Les coteaux étagés du Bray
Installés en prolongement de la cuesta*. Leur paysage est organisé en strates : cultures puis bocage et villages à l'approche des fonds du Bray.

Savignies
Armentières
Lachapelle-aux-Pots
Voie ferrée
RN31
St-Aubin-en-Bray
Ons-en-Bray

Lhéraule



Plateau Picard

Bouttonnière* du Bray

Plateau du Thelle

Nord

La limite nord
L'ancien manteau crayeux marque la limite avec le Plateau Picard.

La limite sud
La cuesta* du Bray constitue la limite avec le plateau du Thelle. Elle n'est pas urbanisée et est surmontée d'un ourlet boisé.



Cultures et herbages sur le plateau du Haut-Bray (Villedieu-lez-Villeneuve)



Les paysages des versants du Haut-Bray au niveau du village d'Avelon articulent plusieurs éléments : herbages, implantation villageoise de versant, boisements sur les hauteurs et, au loin, les premières cultures de plateau.



Dans les fonds du Bray, près de La Lhuyère, les herbages humides et saules témoignent de la présence diffuse de l'eau. Au loin, les hauteurs boisées du Bois de la Soavre (Haut-Bray).



Au sud de l'entité, près d'Ons-en-Bray, le paysage est étagé : cuesta* boisée, cultures puis herbages et villages.

Structures paysagères

La bouttonnière* : un relief et une géologie mouvementés

«Bray» vient d'un radical saxon signifiant «boue», évoquant ainsi les argiles mises à jour par la formation de la bouttonnière*.

Celle-ci se caractérise par ses rebords et par une organisation interne qui rompt avec l'ordonnement des plateaux qui la bordent. L'érosion de l'ancien plissement a été irrégulière : elle a dessiné un fort relief au cœur de l'entité.

L'hydrographie, enfin, est particulière. Les mouvements de sols ont amené des couches perméables en surface et créé de nombreuses petites sources alimentant l'Avelon et le ru de Goulancourt à l'ouest.

La large dépression, en forme de plaine, où coulent ces deux cours d'eau, confère une polarité au territoire et structure ses paysages.

Au nord, sur les hauteurs : une structure en mosaïque

Au nord de l'Avelon, le Haut-Bray correspond à l'ancienne partie haute du plissement.

Dans sa partie est, l'argile à silex issue de la dégradation de la craie recouvre les sommets et accueille des boisements : Bois de Villembrey, de Marquayenne, de Crêne, de Lhéraule ... Le relief est mouvementé et ponctué de pâtures.

En direction du nord-ouest, le relief s'adoucit sans céder de l'altitude. De multiples bombements animent le plateau. Des herbages installés à proximité des villages et des cultures l'occupent au gré des reliefs, sans autre ordonnancement ni hiérarchie que celui d'une libre mosaïque.

Sur le versant sud : cuesta*, terrasses et fond dessinent une organisation en strates

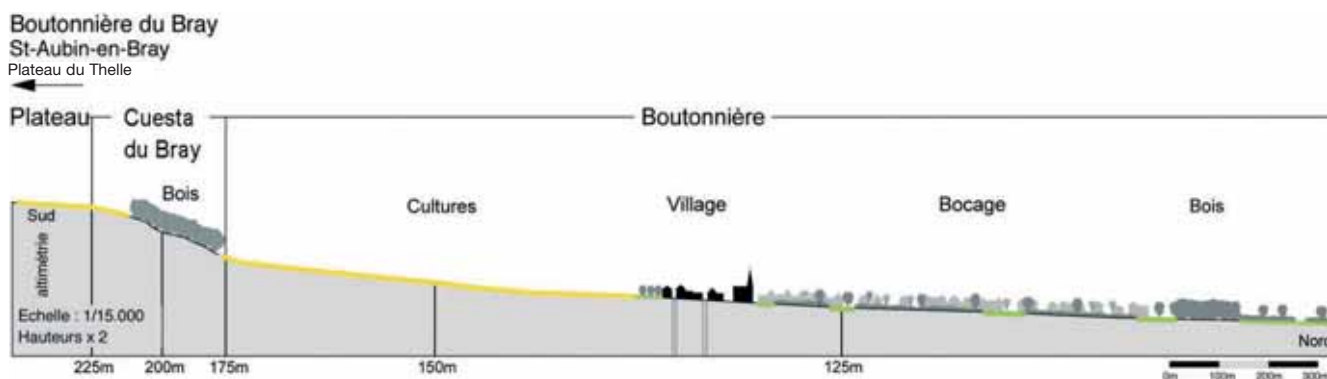
Au sud, du haut de la cuesta* jusqu'aux fonds du Bray, le paysage est composé de strates. Les bois couvrent la cuesta* et surplombent un large bandeau cultivé qui couvre les sols profonds accumulés à son pied. Il laisse place à des herbages intercalés entre les villages à l'approche des fonds du Bray. Ceux-ci prennent la forme de systèmes bocagers, comme dans le secteur d'Espaubourg, Saint-Aubin et Fontainettes, avant de laisser place aux prairies herbagères humides des fonds du Bray. La RD2 qui longe le pied de la cuesta* d'est en ouest offre de beaux points de vue sur ces paysages.



De Savignies à Armentières, les reliefs accentués et boisés évoquent des paysages de basse montagne.



Le coteau sud de la bouttonnière* présente des paysages étagés.



Motifs identitaires

Les herbages : bocage brayon et parcs herbagers

Le système herbager prend diverses formes.

Le bocage brayon, à la fois milieu et motif identitaire, est présent sur les terrasses herbagères (Saint-Aubin-en-Bray), dans les fonds du Bray et en pied de versant du Haut-Bray (Blacourt). Il comprend un système

dense de prairies plus ou moins humides, avec présence de mares, et un réseau de haies qui semble s'inscrire en continuité avec le couvert boisé. Celui-ci décline des ambiances qui varient avec la géologie.

Les parcs herbagers du plateau correspondent à un système périphérique aux villages : il comprend aussi des haies, mais n'est pas néces-

sairement intégré dans un réseau de boisements.

Dans un système comme dans l'autre, les haies constituent le dispositif de continuité du paysage en dehors des villages. Elles sont de différents types : libres, taillées, arborées, mixtes, sur talus ou non. Les arbres isolés, souvent très développés, ponctuent le parcellaire.

Bocage
Brayon : le
réseau de haies
libres s'inscrit
en continuité
d'un couvert
boisé (Les
Fontainettes /
St-Aubin)



Herbages sur
le plateau du
Haut-Bray : les
haies taillées
forment un
réseau de parcs
en périphérie
des villages
(Mourseux)



Torchis, bois, brique, grès ferrugineux (Armentières).

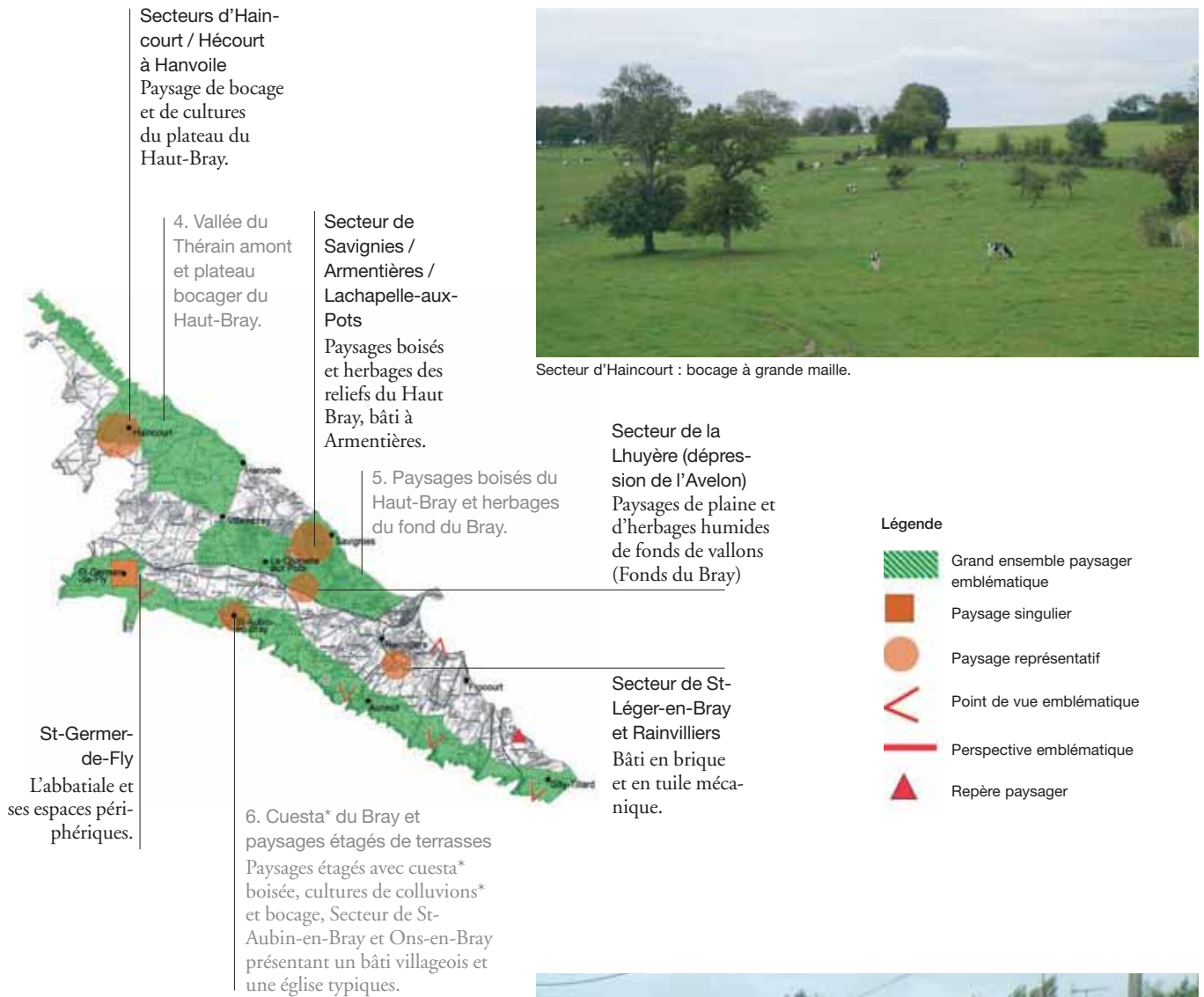


L'argile, très présente dans la toponymie des villages et dans la construction (brique, torchis, tuiles, céramique). Poste électrique en tuiles mécaniques, Villers-St-Barthélémy).

Une diversité constructive : l'art de mettre en forme le chaos géologique

Le bâti traditionnel véhicule un fort caractère identitaire. Les maisons combinent de multiples matériaux (grès ferrugineux, moellons tout venant, silex, bois, terre ...) où dominent surtout l'argile et ses produits dérivés : brique, tuiles, torchis, voire céramique sur les façades. Leurs soubassements sont l'objet d'une grande inventivité sur le plan technique et esthétique : chaîne de brique confortant des assises de grès ferrugineux, de pierre calcaire ; colombage avec remplissage de brique (galandage) ... S'y ajoutent d'éventuels jeux de construction à base d'empilement de tuiles mécaniques (St-Léger-en-Bray, Ons-en-Bray). Ces maisons sont le plus souvent groupées autour d'une église qui reprend la diversité d'assemblage des matériaux.

Paysages emblématiques



Secteur d'Haincourt : bocage à grande maille.



L'église d'Ons-en-Bray combine les matériaux constructifs



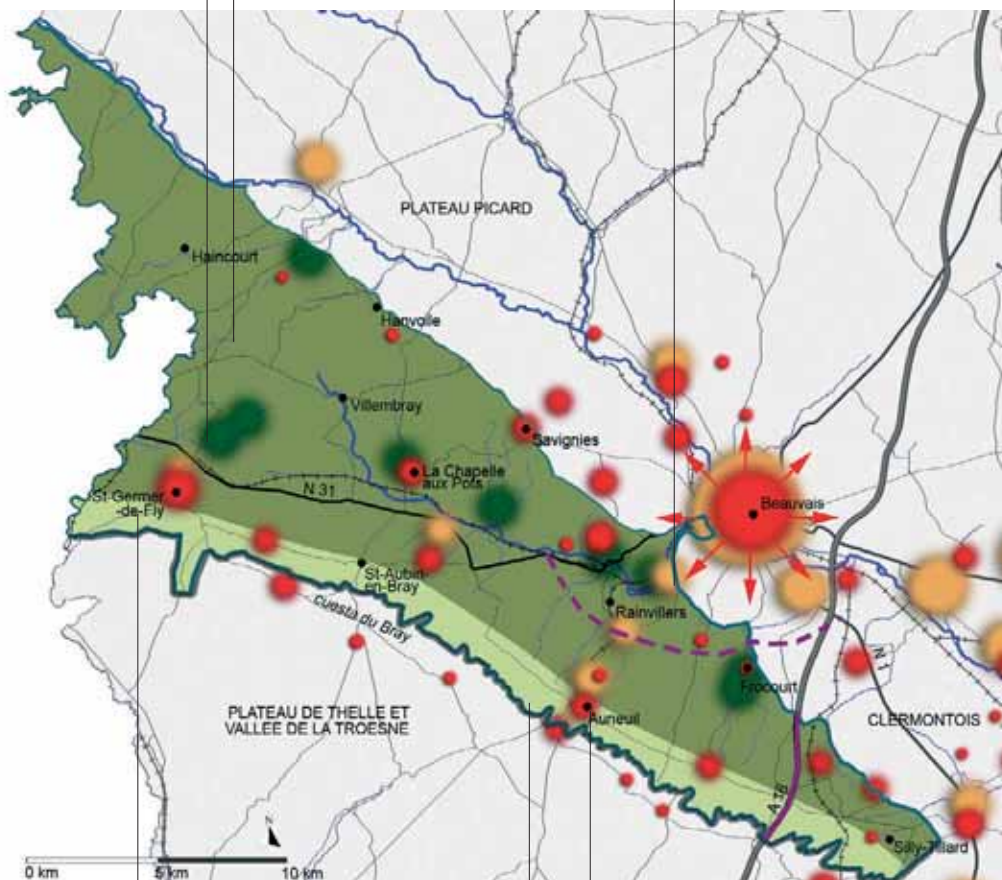
Bâti en brique à Rainvilliers.

Evolutions

Plantation de peupliers et de résineux
 La plantation de résineux sur les hauteurs en remplacement des herbages est favorisée par l'humidité et l'acidité du milieu.
 Des peupleraies ont aussi été plantées ponctuellement dans les fonds du Bray.

Régression des herbages et du bocage (plateau, terrasses)
 La régression du bocage prend plusieurs formes : développement des cultures et des plantations d'arbres au détriment des herbages ; modification du bocage et agrandissement des parcs d'herbages par arrachage des haies (très forte régression depuis les années 1950) ; régression au profit des extensions bâties en pourtour de villages (quasi disparition des prés-vergers* depuis les années 1950).

Développement d'activités à proximité de la RN31
 Environ 35 hectares d'activités sont répartis sur plusieurs sites : Ons-en-Bray (6 ha), St-Germer, Auneuil (9 ha), St-Léger-en-Bray/ Les Viviers (4 ha), St-Paul (16 ha).
 Le développement d'activités sur ce secteur était largement réalisé dans les années 1980.



Stabilité de l'organisation étagée des paysages depuis les années 1950.

Fermeture des milieux ouverts sur la cuesta*
 Les pelouses calcaires, présentes dans les années 1950 entre Espaubourg et St-Aubin-en-Bray et dans une moindre mesure en aval de St-Aubin-en-Bray, se sont boisées suite à la disparition de l'activité pastorale.

Extensions de bourgs

Des extensions sont présentes dans la grande couronne de Beauvais (St-Paul ; Rainvillers ; Auneuil ; Berneuil-en-Bray) ; à proximité de la RN31 (Vivier Danger ; Guillenfosse ; Ons-en-Bray ; St-Paul) et sur le Haut-Bray (La Chapelle-aux-Pôts ; Savignies).
 Au sud, certains villages (Ons-en-Bray ; St-Aubin-en-Bray) développent des extensions à cheval sur les rebords de terrasses ou sur la cuesta* du Bray (Cuigy-en-Bray) qui peuvent diminuer la lisibilité des paysages.

Légende

- Développement des villages et des bourgs
- Développement des zones d'activités

- Développement du réseau routier (autoroute ou mise à 2 x 2 voies)
- - - Projets routiers

- Régression du bocage ou des herbages
- Développement de la grande culture
- Développement des peupleraies

Sources : DDE, Atelier 15

Données clés

L'agriculture de 1970 à 2000 :

- Surface fourragère +8%, dont : prairies permanentes -46% ; cultures fourragères (x4, développement du maïs ensilage en remplacement du foin).

- Elevage : bovins -23% (de 41399 têtes à 31760 têtes) ; ovins +94% (de 2939 têtes à 5704 têtes).

- Grandes cultures : +44%

Structuration et planification territoriale en 2005

- Structuration territoriale relativement développée.

- Quatre communautés de communes.

- Projet de coopération inter-territoires avec les communautés de communes du Plateau Picard à l'étude.

- SCOT* en cours d'élaboration au niveau de l'agglomération de Beauvais.

Principales évolutions

Les principales évolutions qui ont marqué les paysages de la Bouttonnière* du Bray depuis l'après-guerre ont été : la régression du paysage de bocage et des prés-vergers* (arrachage des haies, passage aux cultures fourragères et aux grandes cultures) ; le boisement d'une partie de la cuesta* à la suite de la quasi disparition de l'activité pastorale ; le développement d'activités commerciales et logistiques à proximité de la RN 31 et d'extensions de bourgs dans la grande couronne de Beauvais.

Les tendances à venir

Pression urbaine : créer de nouvelles réserves urbanisables

La pression urbaine ainsi que l'absence de réserves foncières urbanisables vont sûrement entraîner la modification des documents d'urbanisme (PLU*) pour créer de nouvelles zones urbanisables. Les prévisions sont donc difficiles à établir.

Evolution du bâti agricole

Les bâtiments d'élevage devraient être progressivement mis aux nor-

mes de gestion des effluents d'élevage (Programme PMPLEE). Ceci pourrait bien souvent se traduire par la construction de nouveaux bâtiments à l'extérieur des villages.

Développement des infrastructures de communication

La déviation de Beauvais par le sud-ouest entre la RN1 et la RN31 est inscrite au XII^e plan. Elle pourrait avoir un fort impact sur les paysages de la Bouttonnière* du Bray et pourrait augmenter la pression urbaine. Elle marque d'ores et déjà le paysage de ses remblais, déblais et plantations.

Poursuite de la régression des herbages et du bocage

La régression des herbages a été largement favorisée par le passage aux cultures fourragères (ensilage de maïs). Elle devrait se poursuivre, notamment du fait du vieillissement de la population qui conduit à une concentration des exploitations avec mise en culture et arrachage des haies. L'agrandissement des parcs d'herbages qui s'ensuit est une évolution qui modifie profondément les paysages. Ce processus s'accompagne par ailleurs, bien



Les grandes cultures ont tendance à se développer dans les secteurs du plateau au relief plat. Ici, le secteur entre Villebray et l'Héraule.



Aux Grands Niards, au nord d'Auteuil, les herbages prennent la forme de grands parcs à clôture de piquets. Des peupliers doublés de résineux à leurs pieds font office de haies.

souvent, d'un abandon des terres les moins fertiles (enfrichement, boisement).

On peut supposer que l'arrachage des haies sera moins important à l'avenir du fait de l'évolution de la Politique Agricole Commune* qui ne pénalise plus leur présence.

Régression progressive des plantations de résineux et de peupliers

Les peupliers et les résineux, qui ont été plantés à l'occasion de la transformation des herbages, ont aujourd'hui atteint leur développement maximum. Ils devraient être exploités et progressivement régresser du fait d'un manque de rentabilité.

Inventaire et protection de la richesse écologique

Les nombreuses ZNIEFF*, sites Natura 2000 et Espaces Naturels Sensibles sont des facteurs de pré-

servation des milieux. Ils soulèvent cependant la question de la gestion adaptée des milieux ouverts dans un contexte de déclin de l'activité pastorale.

Tourisme et découverte des paysages

Le tourisme et la randonnée sont des axes prioritaires de développement de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. Ils comprennent la création de trames vertes sur d'anciennes voies de chemin de fer (vélo / cheval / piétons) selon deux directions : est-ouest entre Beauvais et Gournay («Avenue verte» parallèle à la RN31) ; nord-sud entre le Bray et la Picardie verte («coulée verte»).

Le parc d'attraction Saint-Paul constitue une enclave relativement peu perceptible dans le paysage (troisième site touristique de l'Oise).

Glossaire

Ripisylve : forêt naturelle (*sylva*) des rives (*ripa*). Bois ou forêts localisés de part et d'autre des cours d'eau.

Bouttonnière géologique : dépression allongée ouverte par l'érosion dans un bombement (anticlinal).

Colluvions : accumulation de matériaux dans les zones basses des reliefs par gravité ou ruissellement.

Cuesta : mot d'origine espagnol qui signifie «côte». Relief légèrement incliné comportant un front abrupt dû à l'interruption par l'érosion d'une couche géologique résistante.

Pré-verger : prairie plantée d'arbres fruitiers.

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

PAC : Politique Agricole Commune

PLU : Plan local d'Urbanisme

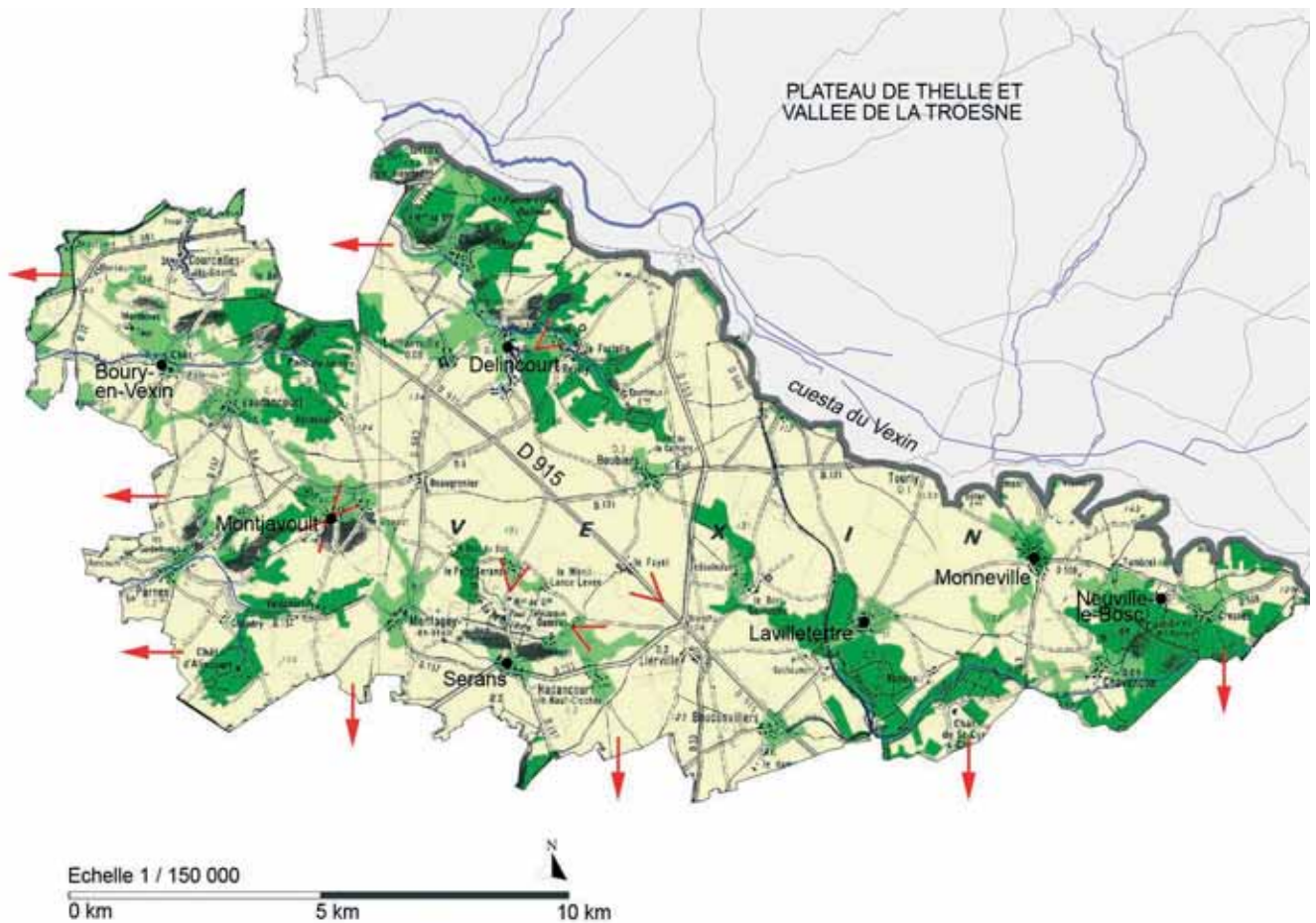
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

* glossaire complet en annexe








► Plateau du Vexin français



Le Vexin français est installé sur un vaste plateau calcaire entaillé par des petits cours d'eau affluents de l'Epte et de l'Oise. Ses paysages marient l'ouverture des champs de grandes cultures avec les ambiances boisées de valons humides et de buttes témoins. Les espaces de transition, notamment les pâtures, contribuent à la richesse de ces paysages qui abritent des villages au bâti traditionnel très homogène et préservé.



Légende

- | | | |
|--|---|--|
|  Terre arable |  Réseau hydrographique |  Limite paysagère |
|  Prairie, milieu à végétation herbacée ou arbustive, zone agricole hétérogène |  Point de vue |  Continuité paysagère |
|  Forêt | | |

Composantes de l'entité

Les vallons humides
(Vallée du Réveillon, d'Hérouval, de
Cudron et de la Viosne)
Vallées courtes à fond plat et humide.
Nombreuses sources de versant.
Paysage de polyculture de vallée humide,
marais ou tourbières localement.

Le plateau
céréalié
Plateau calcaire
au relief ondulé.
Paysage de grandes
cultures à
champs ouverts.

Paysages référents

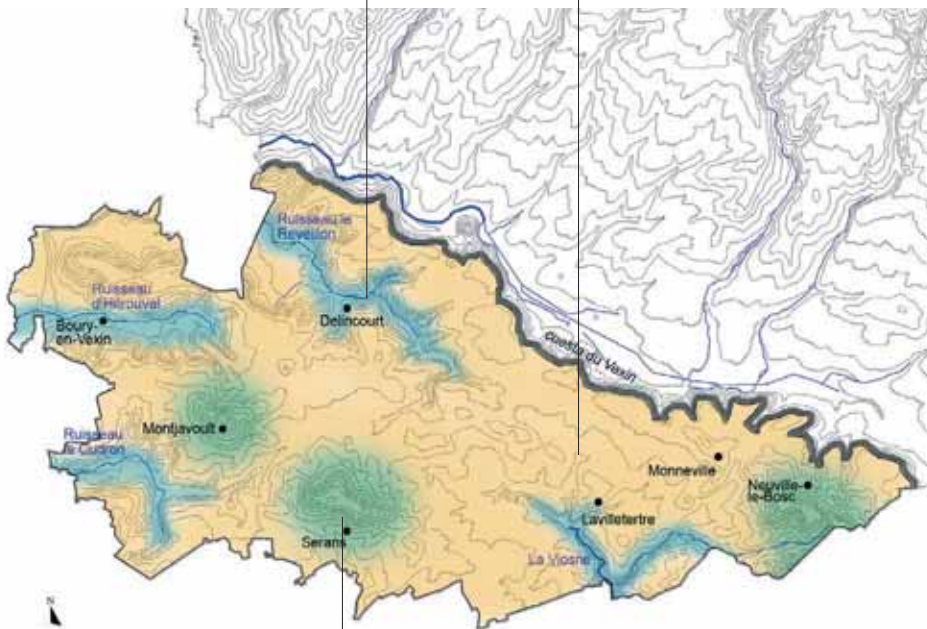
- Paysage de grandes cultures.
- Paysage de polyculture.

Caractères identitaires

- Ondulations de champs ouverts de grandes cultures.
- Emergence de buttes boisées avec villages de pourtours ou de sommet.
- Vallons humides à fond plat avec villages de versant.
- Bâti rural calcaire homogène et continu.
- Présence d'espaces de transition : pâtures, mares, pelouses calcaires, landes...

Liste des communes

Boubiers
Bouconvillers
Boury-en-Vexin
Chambors
Chavençon
Courcelles-les-Gisors
Delincourt
Hadancourt-le-Haut-Clocher
Lattainville
Lavilleteville
Lierville
Liancourt-Saint-Pierre
Monneville
Montagny-en-Vexin
Montjavoult
Neuville-Bosc
Parnes
Reilly
Serans
Tourly
Vaudancourt



Les buttes boisées
(Montjavoult, la Molière de Serans, les buttes de
Rosne)
Buttes témoins surplombant le plateau.
Boisements à leurs sommets, pâtures et cultures en
pied de versant.

Légende

- Paysage de bandes boisées
- Paysage de grandes cultures
- Paysage de vallons humides

Sources cartographiques : IGN, BD Carto, BD alti, BD Corine Land Cover, Région Picardie, DIREN Picardie, CAUE de l'Oise

Le Vexin français s'étend au sud-ouest de l'Oise jusque dans le Val d'Oise. L'entité ici considérée n'est que la partie nord. Elle est délimitée au sud par la limite départementale, à l'ouest par la vallée de l'Epte, au nord et à l'est par la cuesta* du Vexin (limite avec le pays de Thelle).

Le Vexin Français est un plateau de grandes cultures, ponctué de quelques buttes et découpé par des vallons humides, sur les versants desquels se concentrent l'essentiel des habitations.

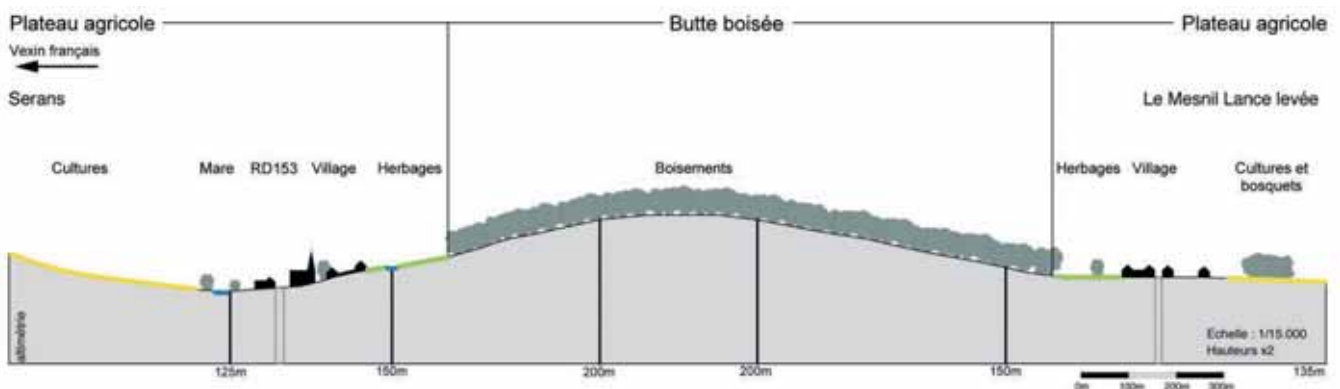
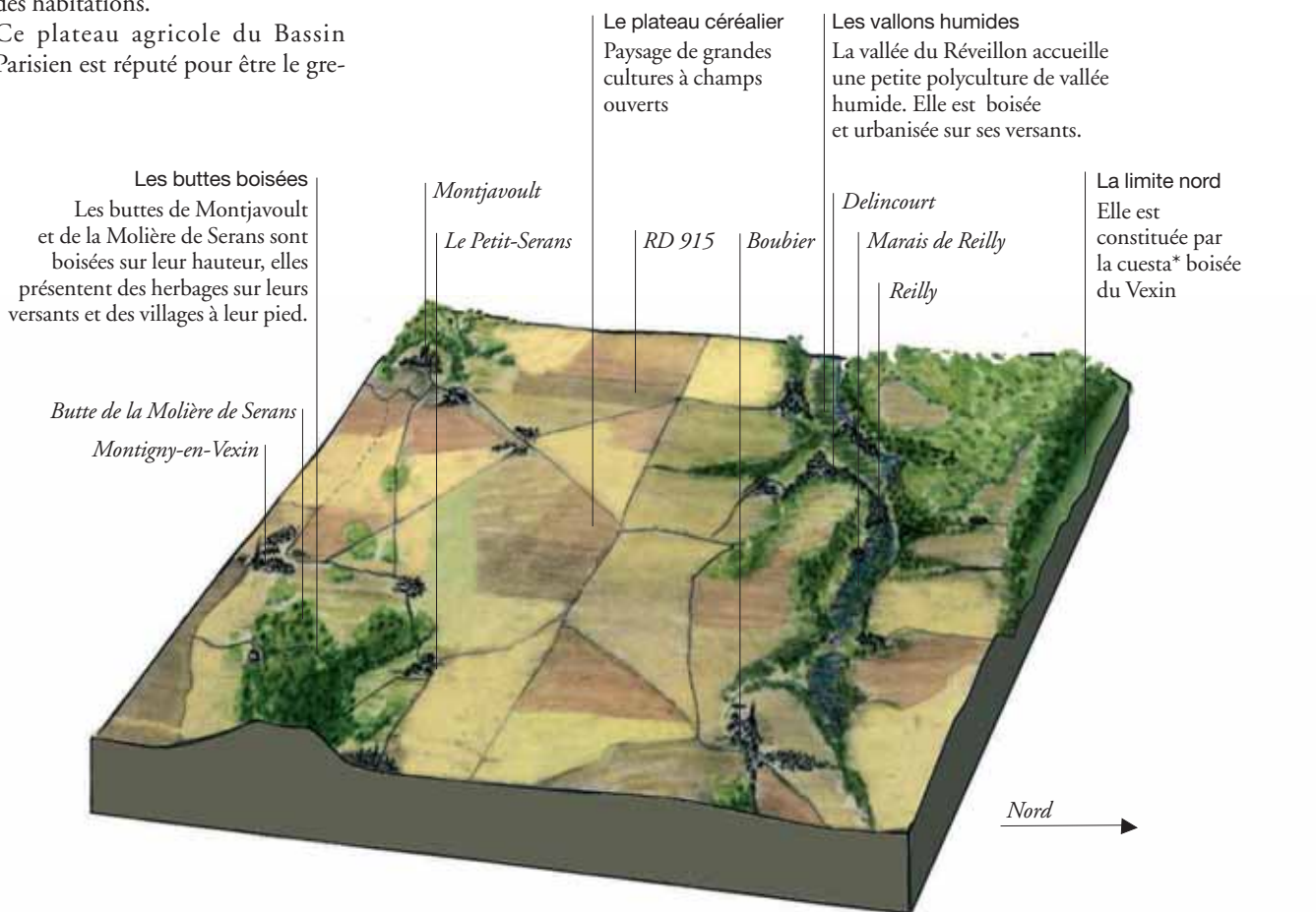
Ce plateau agricole du Bassin Parisien est réputé pour être le gre-

nier de l'Île-de-France. Il constitue une transition entre les secteurs sous influence périurbaine, notamment de Cergy-Pontoise au sud, et les zones rurales du pays de Thelle et du Plateau Picard au nord. Les ondulations de ce plateau céréalière et la présence boisée des buttes et des vallons le distinguent néanmoins de ses voisins.

Anciennement frontière entre la France et la Normandie, il est aussi

le réceptacle d'un riche patrimoine. De nombreuses églises, quelques châteaux et fortifications émaillent le paysage.

Rural pour l'essentiel, le Vexin Français s'inscrit dans la continuité des paysages reconnus du Vexin en Île-de-France (Parc Naturel Régional). Comme ce dernier, il a conservé un bâti traditionnel et une cohérence vernaculaire remarquables.





Ondulations et immensité du plateau cérééalier ponctué de bosquets (vue de Lavilletterte en direction de Tourly).



Pâtures au pied de la butte de Rosne (vue à partir de Neuilly-en-Vexin).



La haute-vallée de la Viosne : un paysage boisé, verdoyant et fermé que surplombe Lavilletterte, village de rebord de plateau (vue à partir du Grand Bachaumont).



La butte de Montjavoult est la seule urbanisée à son sommet. Comme la butte de la Molière (Serans), elle a un profil étalé qui l'assimile à un bombement du plateau.

Structures paysagères

Les ondulations de champs ouverts de grande culture

Le plateau du Vexin (altitude moyenne de 120 à 140 m) repose sur un entablement calcaire couvert, jusque sur ses rebords, de sables et de limons très fertiles favorables à la grande culture. Celle-ci occupe l'ensemble du plateau à l'exception des reliefs : vallons et buttes.

En son centre, comme entre Lavilletertre et Tourly ou Liancourt, les champs s'étendent jusqu'à l'horizon. Ils sont ponctués de rares bosquets et leurs ondulations confèrent un rythme particulier aux sillons des cultures. Plus en périphérie, au sud et à l'ouest, les frondaisons qui dépassent des vallons humides et les bombements boisés des buttes témoins animent l'horizon.

Le tracé verdoyant de petites vallées humides

Le plateau a été entaillé par plusieurs cours d'eau affluents de l'Epte (le Réveillon, l'Hérouval, le Cudron) ou de l'Oise (la Viosne). Alimentés à flanc de coteaux par de nombreuses petites sources (nappe tertiaire*), ces derniers ont dessiné des vallées, sinueuses, encaissées et à fond plat.

Elles accueillent une petite polyculture-élevage (bovins, équins, occasionnellement ovins) qui y maintient quelques pâtures. Les versants laissent affleurer des formations calcaires propices aux boisements dont les frondaisons marquent la limite avec le plateau.

La partie amont de certaines de ces vallées abrite des milieux humides de type tourbières (vallée d'Hérouval) ou marais (vallées du Réveillon et de la Viosne).

Emergence boisées de buttes témoins

Les buttes de Montjavault, Molière, Tumbrel et Rosne s'intercalent entre les vallées. Elles forment un chapelet lâche qui s'égrène d'est en ouest. Leurs sommets dépassent le plateau de 80 à 100 m (altitude de 200 à 217 m NGF) mais leur profil très étendu les apparente à de simples bombements. Elles constituent

des témoins non-érodés de couches géologiques passées. Sur les sommets ou les versants, celles-ci sont souvent siliceuses ou calcaires et favorables aux boisements. Elles sont argileuses et favorables aux pâtures en pied de buttes. On retrouve donc, dans un espace plus ouvert, l'alternance de boisements et de pâtures qui anime les vallées.



Des bosquets (à droite) et les frondaisons des boisements de la haute-vallée du Cudron (à gauche) animent le paysage de grandes cultures du plateau (vue en direction de Parnes à partir de la butte de Montjavault).



La butte de la Molière de Serans vue à partir de Frigicourt (premier plan) : un profil étalé

Motifs identitaires

Villages de versants avec bâti rural calcaire homogène et continu

L'habitat est majoritairement groupé et se localise essentiellement sur les versants des vallons (Reilly, Delincourt ...) et plus exceptionnellement dans leur fond (Parnes, Boury-en-Vexin). Les buttes témoins accueillent aussi des villages sur leur périphérie (Serans, Cresne, Chavençon). La présence de hameaux à ce niveau (Petit-Serans, Damval) est liée à des défrichements tardifs. Montjavoult est le seul village installé au sommet d'une butte témoin.

Le bâti rural est articulé autour d'éléments structurants, le plus souvent des églises ou des fermes à cour installées au cœur des villages (Beaugrenier, Petit-Serans, Serans, Lierville, Lavilletterte ...). Les maisons sont construites en calcaire local : pierre de taille ou moellons. Elles sont le plus souvent alignées sur la rue et, dans le cas contraire, un mur de clôture de la même pierre assure la continuité à l'alignement. Il en résulte des villages d'une grande homogénéité formelle, imposant leur volumétrie et leur minéralité (pierre, argiles, plâtre).



Boury-en-Vexin fait exception en s'installant dans le fond de la vallée de l'Hérouval : bâti en moellon calcaire. Un tilleul très âgé indique l'espace public central du village : la place du tilleul.



Continuité du bâti villageois autour de l'église de Vaudancourt, sur les versants de la vallée d'Hérouval : bâti en moellons calcaire.



Neuville-Bosc, un hameau sur le versant nord de la butte de Rosne : bâti calcaire et brique.



Des ensembles végétaux assurant une transition entre culture et boisements

Pâtures, bermes*, pelouses calcaires, landes sont diverses formes d'espaces de transition qui font la richesse des paysages vexinois. Les pâtures et les mares (Lavilletterte, Serans ...) sont les plus directement perceptibles. Les premières investissent les versants et le pied des buttes témoins, ainsi que les fonds des vallées humides. On les trouve plus exceptionnellement sur les pourtours de villages de plateau, comme à Monneville.

Pâtures sur le versant sud de la butte de Montjavoult. Au loin, les boisements de la vallée du Cudron.

Paysages emblématiques

9. Butte de Montjavoult et de la Molière et vallon du Cudron

Butte de Montjavoult (207 m)
Paysage de butte urbanisée : village homogène, boisements, pâtures et cultures sur les versants.



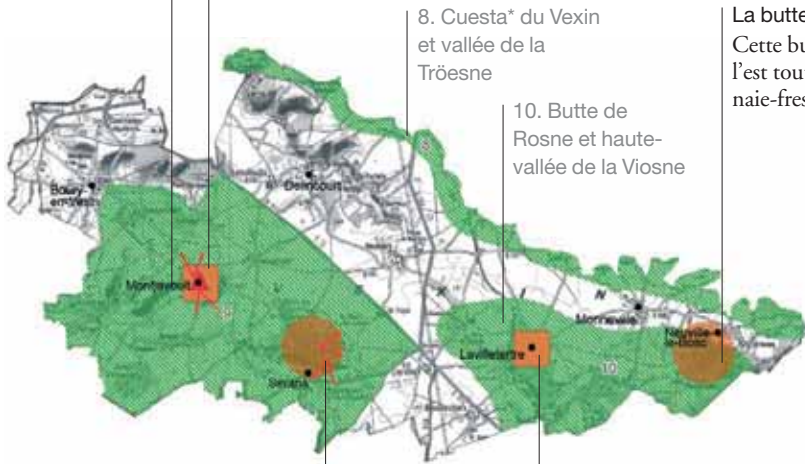
La butte de Montjavoult est la seule urbanisée à son sommet.

8. Cuesta* du Vexin et vallée de la Trôesne

10. Butte de Rosne et haute-vallée de la Viosne

La butte de Rosne et le bois de Tumbrel





Cette butte décline des milieux variés accueillant une végétation qui l'est tout autant : landes sèches à bruyères (sur les sommets) ; chênaie-fresnaie ; tourbières dans les zones les plus humides.



Butte de la Molière (213 m)
Paysage de butte boisée avec villages de pourtour (Hadancourt-le-Haut-Clocher, Montagny-en-Vexin, Montjavoult et Serans), sommet boisé, pentes en pâtures et cultures entourées d'un plateau céréaliier ondulé.

Lavilletterre
Paysage de vallon humide (multiples sources de versant).

Légende

-  Grand ensemble paysager emblématique
-  Paysage singulier
-  Paysage représentatif
-  Point de vue emblématique



Butte de Rosne, sur le chemin de Cresnes.



Fronçaises de la vallée de la Viosne et de la butte de Rosne à l'horizon des grandes cultures (proximité de Lavilletterre)

Evolutions

Plantation de peupliers dans les vallons humides
Fermeture des paysages de la vallée de la Viosne et du ruisseau de Réveillon par les plantations de peupliers.

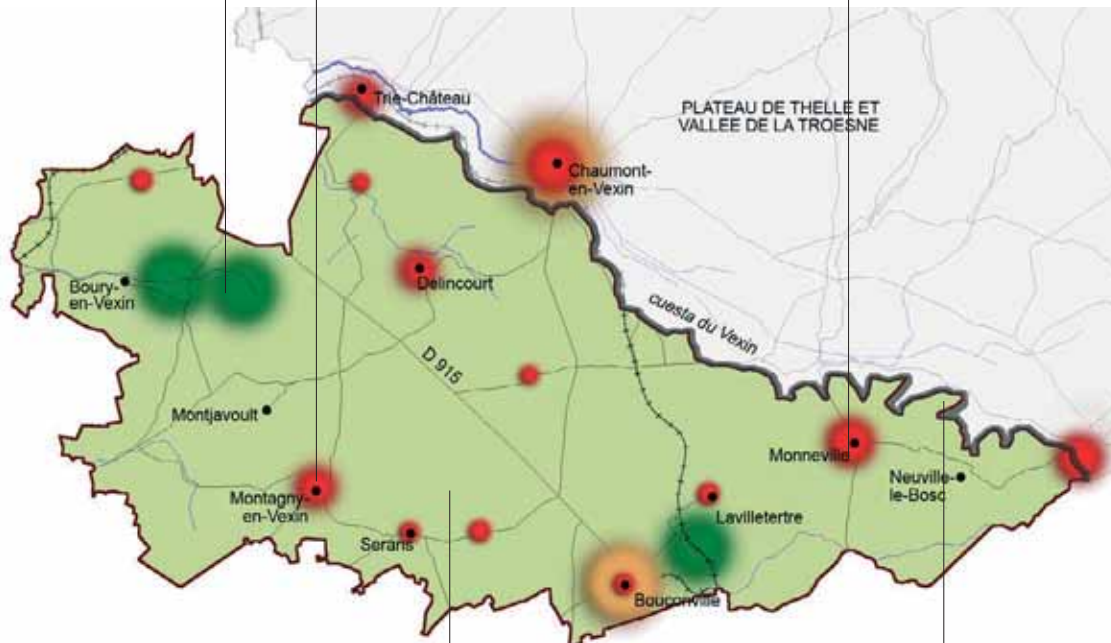
Extensions et densification de bourgs

Les extensions de bourgs sont présentes de façon ponctuelles même si elles ne marquent pas toujours le paysage : Montigny-en-Vexin, Les Fermettes, Serans, Lierville, Bouconvillers, Lavilletterte, Monneville, Boubiers, Reilly, Delincourt sont les principaux villages concernés.

En l'absence de réserve foncière urbanisable, les parcelles villageoises sont divisées et loties avec formation de parcelles «en marteau». Cette densification tend à faire disparaître les jardins et les vergers.

Réhabilitation et mutation du bâti rural

Bâti rural bien réhabilité et conservé.
Concentration des exploitations agricoles et transformation du bâti agricole intra-muros des villages en logements.



Régression des pâtures et des vergers de pourtours de villages au profit des grandes cultures

Seules quelques pâtures subsistent en périphérie des buttes témoins autour des villages et dans les vallons, alors qu'elles y étaient très présentes dans les années 1950.

Cette évolution conduit à une dualité bois/culture et contribue à l'appauvrissement des paysages.

Boisement spontané d'une partie des coteaux de la cuesta* du Vexin


La disparition de l'activité pastorale a entraîné un boisement des larris* et des pelouses calcaires sur les coteaux.


Cette évolution n'a cependant affecté qu'une faible part de la cuesta*, déjà largement boisée dans les années 1950.

Légende

 Développement des villages et des bourgs

 Développement des zones d'activités

 Développement de la grande culture au détriment des herbages et des vergers

 Développement des peupliers en fond de vallons

Sources : DDE, Atelier 15

Données clés

L'agriculture de 1970 à 2000 :

- Surface fourragère -66%, dont :
prairies permanentes -76% ; cultures
fourragères -46%.

- Elevage : bovins -84% ; ovins
-79%

- Grandes cultures : +4%

Structuration et planification terri-
toriale en 2005

- Structuration territoriale relative-
ment développée.

- Forte présence associative de pro-
tection.

- Schéma directeur

- SCOT* en cours d'élaboration

- TPU* gérant le développement
industriel.

Les principales évolutions

Les principales évolutions qui ont
marqué les paysages du Plateau
du Vexin depuis l'après-guerre ont
été peu nombreuses. En effet, la
régression des herbages et des ver-
gers au profit des cultures ou des
peupleraies (villages de pourtours
de buttes et de vallées) a été la plus
marquante avec les extensions de
bourgs qui sont encore relative-
ment ponctuelles.

Les tendances à venir

**Une forte pression urbaine ralentie
par des outils de protection**

La proximité de l'agglomération
parisienne et l'accès de plus en
plus aisé à Cergy-Pontoise génèrent
une pression urbaine croissante.
Cependant, le Vexin est un secteur
protégé au titre des sites, ce qui
ralentit les effets de la pression
urbaine de l'Île de France.

En 2005, les zones urbanisables
étant saturées, il n'y a plus de ter-

rains constructibles. Le SCOT*
en cours d'élaboration définira les
nouvelles orientations. Il semble
cependant que le développement
sera très réduit.

**Une évolution des paysages de gran-
des cultures**

Il est possible que les paysages de
grandes cultures évoluent vers une
réintroduction de milieux intermé-
diaires de type bandes enherbées,
remise en état de fossés humides ou
réintroduction de haies, sous l'effet
conjugué de deux facteurs : la nou-
velle Politique Agricole Commune
(PAC*) et la prise de conscience des
problèmes de ruissellement et de
pollution des eaux.



Les pâtures tendent à régresser au profit des cultures ou des friches au pied des buttes.



Début de culture de fruits rouges sur les rebords de plateau à Vaudancourt (vallée d'Hérouval). Comme dans beaucoup de villages, les extensions de bourgs ont une présence diffuse dans le paysage.

Régression des peupleraies dans les vallées

Les conditions favorables au développement de la populiculture s'étant inversées (Cf. fiche « peupleraies »), les peupleraies pourraient progressivement être coupées et laisser place à des pâtures ou à des zones humides dans les vallées.

Développement de nouvelles cultures au détriment des dernières pâtures

Un début de culture de fruits rouges a été initié sur les rebords de plateau à Vaudancourt (vallée d'Hérouval).

Par ailleurs, la filière « biocarburants » pourrait intensifier encore l'extension des grandes cultures, notamment en pourtour des buttes témoins où se localisent actuellement les pâtures.



Dernières pâtures, entourées de cultures, autour du village de Monneville, sur le plateau.

Glossaire

Nappe tertiaire : nappe d'eau captive de couches argileuses récentes ; émerge sous la forme de nombreuses sources en fond de vallée ou sur leurs versants.

Berne : talus ou chemin laissé en bordure de fossé et sur lesquels la végétation pousse souvent librement.

Cuesta : mot d'origine espagnol qui signifie « côte ». Relief légèrement incliné comportant un front abrupt dû à l'interruption par l'érosion d'une couche géologique résistante.

PAC : Politique Agricole Commune

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

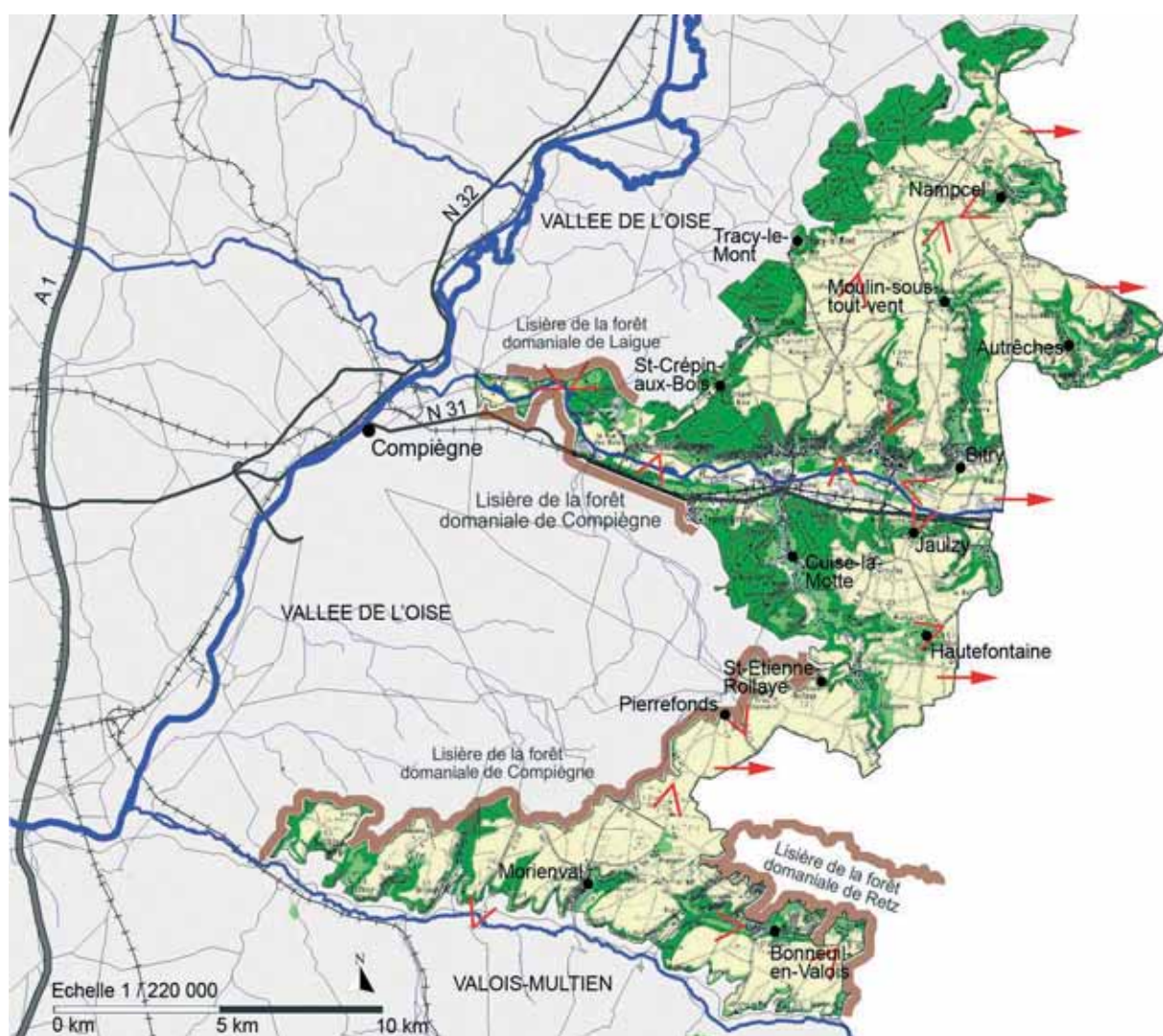
TPU : Taxe Professionnelle Unique

* **glossaire complet en annexe**

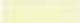






Soissonnais



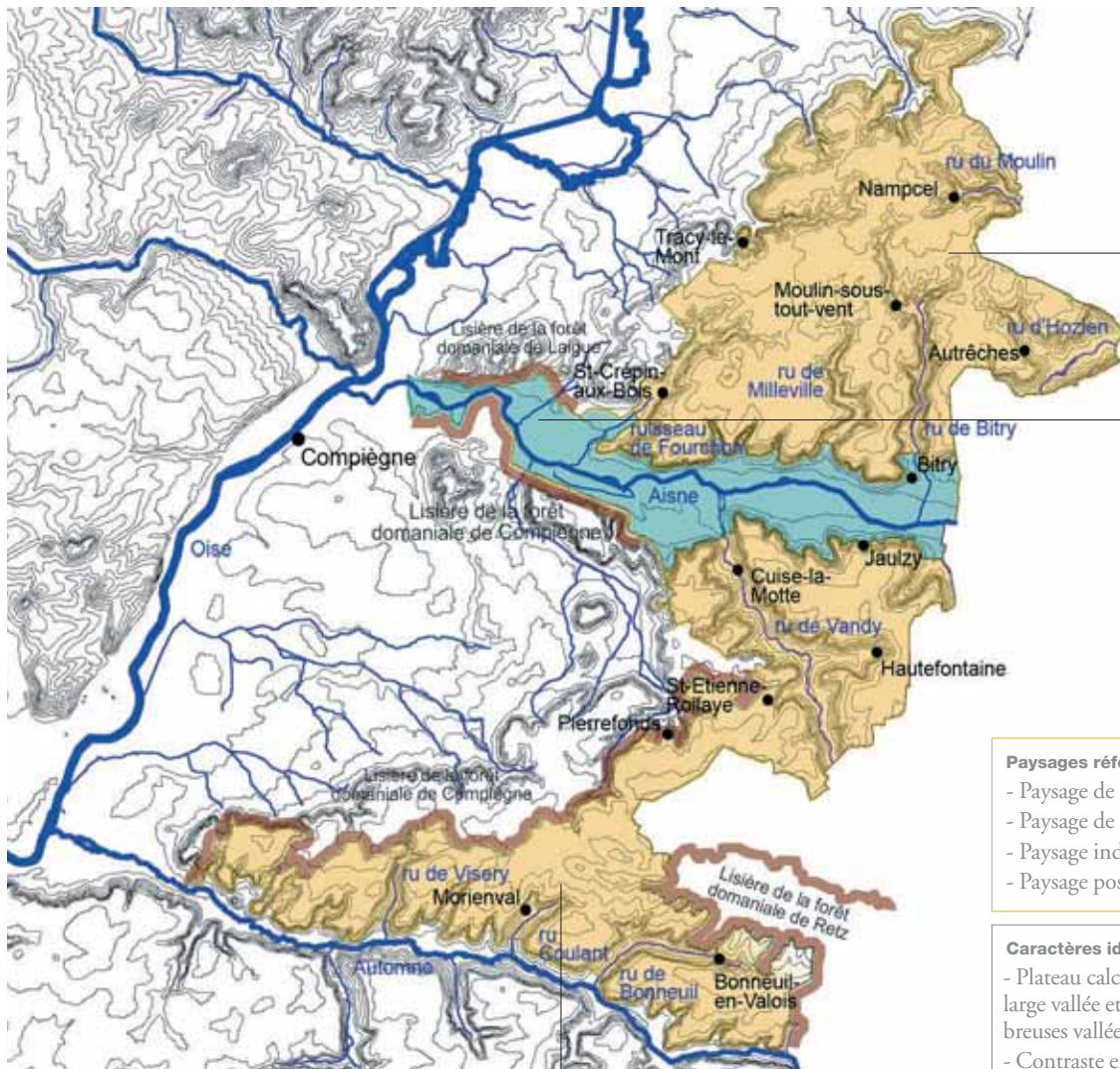
Localisé à l'est du département, le Soissonnais est constitué pour l'essentiel de vastes plateaux calcaires recouverts d'un limon fertile propice aux grandes cultures. Ses paysages ouverts se rattachent, à l'est, à ceux du plateau de Champagne (département de l'Aisne). A l'ouest, ils sont adossés aux forêts domaniales de la vallée de l'Oise. La vallée de l'Aisne, à la fois industrielle et agricole, divise cette entité en deux grands ensembles et constitue un axe est-ouest de communication important. De profondes vallées boisées entaillent les plateaux et abritent la plupart des villages.



Légende

- | | | |
|--|---|--|
|  Terre arable |  Réseau hydrographique |  Limite paysagère |
|  Prairie, milieu à végétation herbacée ou arbustive, zone agricole hétérogène |  Point de vue |  Continuité paysagère |
|  Forêt | | |

Composantes de l'entité



Plateau nord
Paysage de grandes cultures, plateau bordé par des forêts et entaillé de vallées profondes.

Vallée de l'Aisne
Paysage industriel et post-industriel (gravières). Caractère à la fois urbain et agricole. Proximité des forêts domaniales.

Paysages référents

- Paysage de grandes cultures.
- Paysage de polyculture.
- Paysage industriel et d'activités.
- Paysage post-industriel.

Caractères identitaires

- Plateau calcaire traversé par une large vallée et entaillé par de nombreuses vallées secondaires.
- Contraste entre plateau ouvert et sec avec des fermes isolées et vallées secondaires encaissées, boisées et humides avec des villages.
- Vallée large à fond plat navigable: agricole, industrielle et post-industrielle.
- Lisières forestières constituant un fond de scène.
- Bâti en pierre de taille calcaire et pignon à redents (pas-de-moineaux).
- Cimetières militaires.

Sources cartographiques : IGN, BD Carto, BD alti, BD Corine Land Cover, Région Picardie, DIREN Picardie, CAUE de l'Oise

Plateau sud
Paysage de grandes cultures, plateau bordé par des forêts et entaillé de vallées profondes

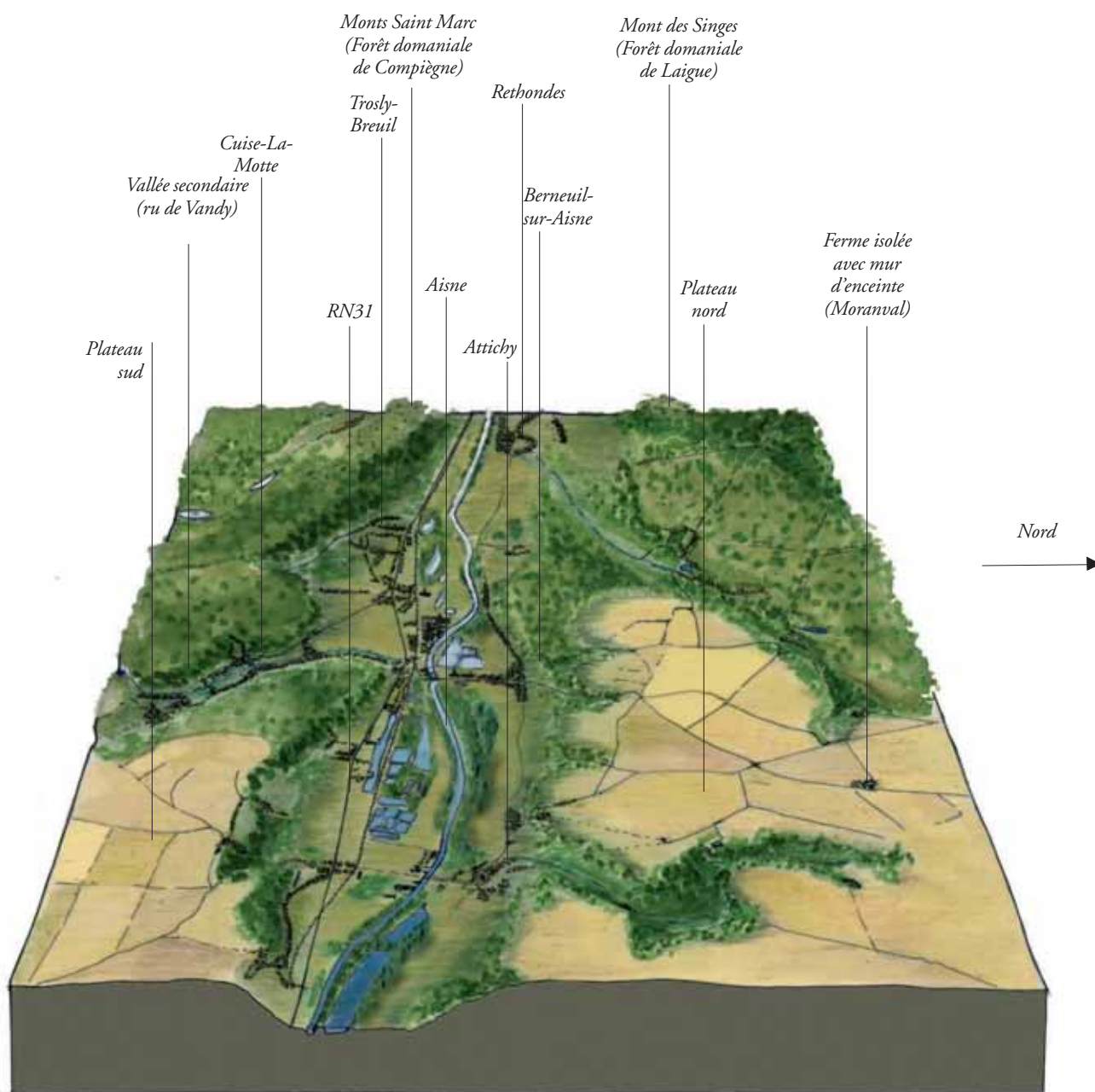
Légende

- Paysage de grandes cultures
- Paysage de polyculture de vallée humide

Le Soissonnais est une unité géographique qui s'étend dans l'Aisne jusqu'aux limites de la Champagne. La section comprise dans l'Oise n'est constituée que de la frange ouest. Elle est limitée au sud par la vallée de l'Automne, au nord et à l'ouest par la vallée de l'Oise. Les lisières des forêts domaniales (Compiègne, Laigue) qui remontent de cette vallée sur les plateaux constituent une limite paysagère forte à ce niveau. La vallée de l'Aisne, qui divise le pla-

teau et relie Soissons à Compiègne est un axe de communication important. Elle est dotée d'une voie d'eau navigable, d'une voie ferrée (pour partie abandonnée) et de la RN31 qui est un axe majeur du département. La vallée accueille une activité industrielle regroupée sur quelques sites (entreprises agro-

alimentaires et chimiques) et un développement urbain relativement important. L'agriculture, activité dominante, s'exprime pleinement sur les plateaux en dessinant de grands champs ouverts. Les vallées secondaires et les vallons accueillent des villages traditionnels et une agriculture plus modeste et diversifiée.





Paysage ouvert de grandes cultures : vaste plateau dénudé rythmé par des grandes fermes isolées.



Le cimetière de Nampcel, témoin des paysages de guerre.



Pâtures et ferme isolée dans un fond de vallon, peupleraie en arrière-plan (Attichy, vallon de Milleville).



La vallée secondaire du ru de Vandy est la plus urbanisée de toutes. Le bâti calcaire est dominant (Chelles).



L'Aisne, rivière navigable, a permis le développement industriel de la vallée.



La vallée de l'Aisne est principalement agricole : ses versants doux et son fond de vallée sont cultivés.

Structures paysagères

Un entablement calcaire divisé par une vallée et découpé par son réseau affluent

L'entité est constituée pour l'essentiel de la frange ouest des grands plateaux tabulaires calcaires de l'Aisne. Le calcaire étant une pierre résistante, ses reliefs adoptent des rebords francs et abrupts, quelquefois très découpés. Il en résulte des profils structuraux très marqués dans l'entité.

A l'approche de la vallée de l'Oise le plateau tabulaire qui a été érodé par la rivière a laissé des buttes témoins* formant un chapelet de monts.

Au cœur du plateau, les vallées affluentes de l'Aisne et leurs vallons secondaires ont opéré des découpes multiples, franches et sinueuses. Vallons et vallées ont un fond plat bordé par des versants très raides. Ils s'adouccissent à leur base, qui accueille villages et agriculture dans les vallées les plus larges, alors que les fonds sont souvent boisés et humides. L'ensemble de ce réseau converge vers deux vallées : l'Aisne et l'Automne au sud. L'Aisne divise l'entité en deux plateaux : nord et



Ferme sur le plateau agricole

sud. Les vallées le compartimentent en ne laissant que peu d'étendues tabulaires ininterrompues.

Cet ensemble offre une structure à la fois simple et complexe pour les paysages : simple par le contraste fort entre plateaux et vallées ; complexe du fait de la richesse des interfaces et des paysages de vallées.



Attichy est adossé au plateau nord du Soissonnais



Le village de Jaulzy est installé sur le haut du versant, abrupt et boisé, de la vallée de l'Aisne

Bois et lisières forestières

Les bois et les lisières forestières soulignent et renforcent l'ampleur des plateaux.

Les boisements occupent les rebords abrupts du plateau où le calcaire peu fertile affleure. Ils bordent donc les hauts de versants des vallées et des vallons, en soulignent le tracé et fragmentent l'étendue du plateau. Venant de la vallée de l'Oise, ils remontent les coteaux jusque sur le plateau pour former une limite arborée franche à l'ouest et au nord. Il n'y a guère que dans la vallée de l'Oise qu'ils estompent la structure : les domaines forestiers englobent ainsi les buttes calcaires bordant l'Aisne et offrent leur lisière comme limite paysagère.



La lisière de la forêt domaniale de Compiègne et la silhouette du château de Pierrefonds, qui s'en détache, forment un fond de scène au paysage de grandes cultures du plateau.



Coteau et fond de vallée boisés (Courtieux)



Les lisières forestières sont constituées par les forêts domaniales de la vallée de l'Oise (Compiègne et Laigue) ainsi que par les bois situés sur la frange ouest des plateaux : bois de Cuts, de la Montagne, Saint-Mard, du Mont des Singes, du Mont Saint-Marc et de Cuise.

Motifs identitaires

Une urbanisation spécifique à chaque territoire

Le Soissonnais présente trois degrés d'urbanisation. Le plateau exclusivement dédié à la grande culture est quasiment désert. Seules des fermes isolées le jalonnent régulièrement, auxquelles s'ajoutent quelques villages situés en rebord de plateau ou en lisière forestière. Les vallées secondaires, humides et abritées des vents, sont les lieux d'implantations privilégiés de villages au fort caractère rural. La polyculture est dominante. Enfin, la vallée de l'Aisne, axée sur une voie de communication régionale, a développé des activités industrielles en complément de l'agriculture. L'urbanisation beaucoup plus développée prend même parfois l'aspect de conurbations*.



La pierre de taille et le pignon à « pas de moineaux* »

Le Soissonnais est le pays du calcaire tendre se prêtant facilement à la taille. Ce matériau normalement réservé à la construction d'édifices prestigieux, a été utilisé dans le Soissonnais, comme appareillage dominant pour les maisons rurales. Il en résulte des villages de couleur blanc cassé ou beige clair à l'architecture très soignée.

L'élément architectural le plus caractéristique est le pignon à redents dépassant de la toiture appelé « pas de moineaux* ». Ces pignons construits, dit-on, à des fins décoratives, permettaient, du fait de leur rehaussement, de bloquer les couvertures de chaume et de limiter la propagation des incendies tout en facilitant l'accès pour l'entretien des toitures.



Les vallées secondaires accueillent la majorité des villages des plateaux du Soissonnais

La vallée de l'Aisne, traversée par la RN31 et la rivière navigable, a aussi une vocation industrielle (Trosly-Breuil)



Maisons de village construites en pierre calcaire (Rethondes)



Pignon d'une maison en pierre de taille calcaire à « pas de moineaux* » (Courtieux)



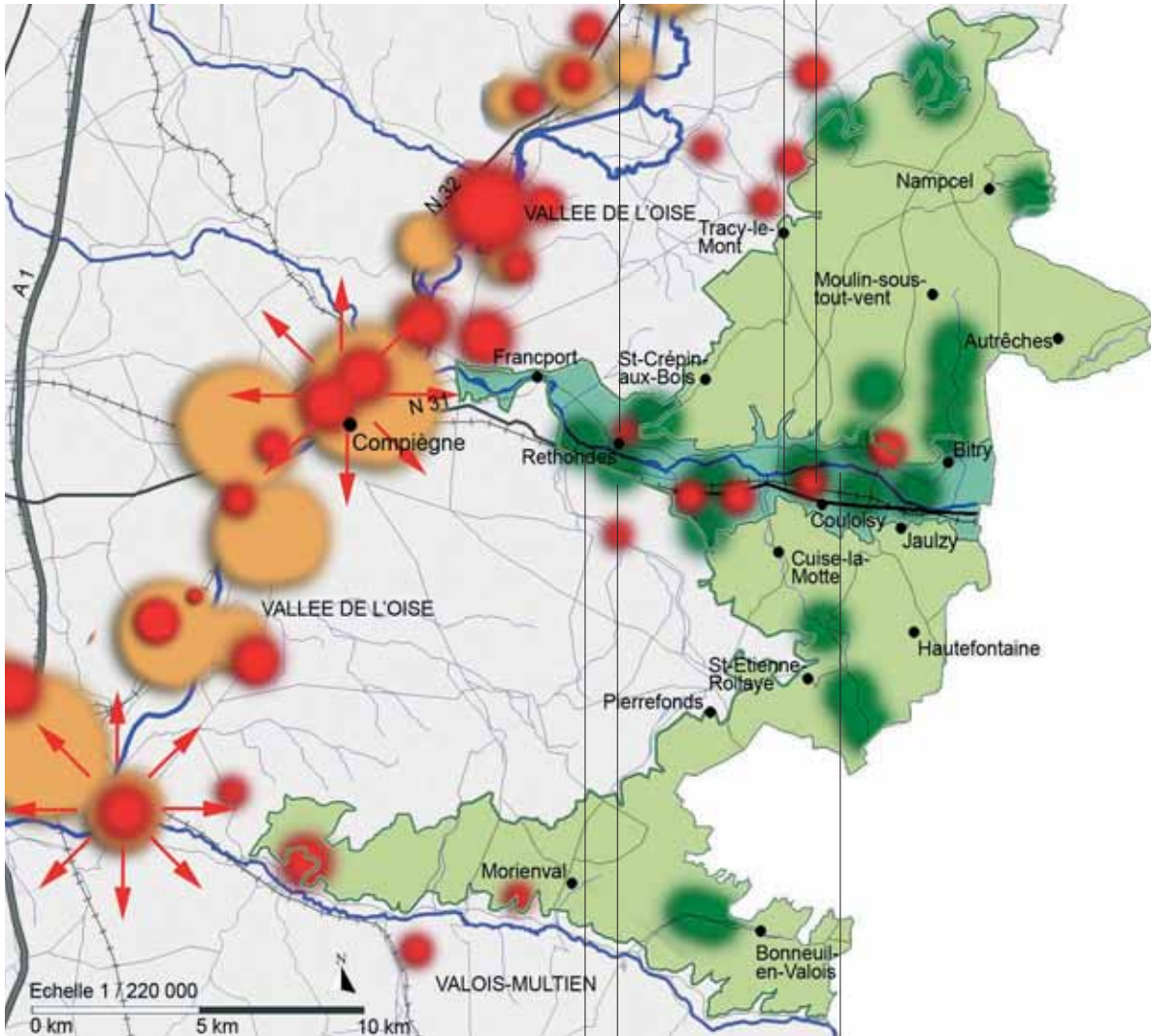
Evolutions

Extensions de villages
Elles sont présentes dans la vallée du ru de Vandy à la confluence avec l'Aisne (Cuise-la-Motte), dans les petites vallées qui confluent avec l'Automne et en lisière de forêt sur les plateaux (Emeville).

Reconversion des anciennes gravières en étangs de loisirs.

Extensions de bourgs

Importantes extensions de bourgs à Rethondes, Berneuil-sur-Aisne, Attichy, Jaulzy et formation d'une conurbation* entre Trosly-Breuil et Couloisy.



Plantations ponctuelles de peupleraies
De l'après-guerre au milieu des années 1980, plantation progressive du fond de vallée en remplacement d'anciennes pâtures, essentiellement entre l'Aisne et la RN 31 puis, plus rarement dans les vallées secondaires.

Disparition des pelouses calcicoles
Fermeture des coteaux par des boisements à la suite de la disparition des pratiques pastorales (ovins).

Recul de l'élevage

Recul des pâtures au profit des cultures, des peupleraies ou simplement abandon de gestion (boisement spontané) conduisant à la fermeture des paysages de vallées. Disparition des zones de transition (petit parcellaire) entre le bâti et les boisements : enrichissement des prés-vergers* et des pâtures (Bonneuil-en-Valois, Attichy).

Légende

- Développement des villages et des bourgs
- Développement des zones d'activités

- Développement de la grande culture sur les plateaux, régression de la diversité de la polyculture dans les vallons
- Disparition de la polyculture de versant au profit de l'urbanisation

- Développement des peupleraies

Sources : DDE, Atelier 15

Les principales évolutions

Les principales évolutions qui ont marqué les paysages du Soissonnais depuis l'après-guerre ont été : la régression des herbages (fonds de vallées) et des petites cultures (villages de versants) au profit des grandes cultures ou des peupleraies ; les extensions de villages ; les implantations industrielles et l'installation de sites d'extraction en fond de vallées. Le plateau agricole a, quant à lui, peu évolué.

Les tendances à venir

Relative stabilité des paysages de grandes cultures sur les plateaux

Les paysages de grandes cultures devraient peu se modifier sur les plateaux. L'introduction de bandes enherbées, favorisée par la nouvelle PAC* pour limiter les pollutions des cours d'eau et les problèmes de ruissellement, pourrait modifier ces paysages.

Urbanisation des coteaux dans la vallée de l'Aisne

La tendance à l'extension des villages devrait se poursuivre dans la Vallée de l'Aisne. Elle devrait se limiter aux coteaux. Le fond de vallée étant soumis au régime de protection contre les inondations, il ne devrait pas être bâti.

Régression des peupleraies et ouverture des paysages de fond de vallée

Les peupleraies ont aujourd'hui atteint leur développement maximum. Elles devraient être progressivement exploitées voire régresser du fait d'un manque de rentabilité. Les paysages de fond de vallée pourraient s'ouvrir à nouveau.

Aménagements de la RN 31 dans la vallée de l'Aisne

La déviation de la RN31 est en projet. Elle vise à améliorer les échanges entre la vallée de l'Oise et Soissons.

Données clés d'évolution

L'agriculture de 1970 à 2000 :

. Grandes cultures : -4%

Structuration et planification territoriale en 2005

. Communauté de communes* du canton d'Attichy (CCCA).

. Périmètre de SCOT* arrêté en 2003.



Développement d'un quartier pavillonnaire dans la vallée de l'Aisne (Attichy)



Développement d'un quartier pavillonnaire (Rethondes)

Paysages emblématiques

Plateaux

- Plateau et tête de vallon à Nampcel

Paysage de plateau céréaliier entaillé par un vallon présentant un rebord boisé, des pelouses calcicoles et un fond cultivé. Présence de la ferme des Loges sur le plateau et de cimetières militaires.

- Vallée du ru de Fourchon de St-Crépin-aux-Bois à Offémont
- Villages en lisière de la forêt domaniale.

- Plateau entre Croutoy et Jaulzy
- Paysage de plateau de grandes cultures avec villages en bord de plateau. Bâti traditionnel implanté dans la pente. Château et point de vue sur la vallée de l'Aisne.

- Vallée du ru de Vandy à Chelles
- Bâti rural traditionnel et étagement de l'occupation du sol.

- Vallée du ru de Bonneuil de Bonneuil-en-Valois à Pondron
- Villages implantés de part et d'autre du fond de vallée humide ; pâtures ; prés-vergers*.

Vallée de l'Aisne

- Le site de Francport

Paysage de confluence avec l'Oise ; resserrement des lisières forestières ; village-rue au bord de l'Aisne à caractère forestier et rural. Architecture en « pas de moineau » ; Château les Bonshommes.

- La plaine de Rethondes

Paysage de plaine agricole et humide de fond de vallée ; Château Sainte-Claire (XIXe); derniers coteaux du plateau du Soissonnais.

- Trosly-Breuil - la Motte

Paysage industriel ; site industriel avec habitat ouvrier.

- Site de Bitry

Paysage rural de versant.

Implantation caractéristique du village à la confluence d'un vallon.

- Site de Couloisy

Paysages post-industriels avec nombreuses anciennes gravières reconverties en étangs ; village de versant.

Grands ensembles paysagers emblématiques

16. Forêt de Laigue
17. Forêt de Compiègne
18. Haute vallée de l'Automne

Glossaire

Butte témoin : butte résiduelle résultant de l'érosion d'un plateau.

Conurbation : agglomération formée d'une ville et de ses banlieues ou de villes et villages voisins réunis.

«Pas de moineaux» : pignon débordant en pierre formant un motif en escalier. Motif typique du nord-est de l'Oise.

Ripisylve : forêt naturelle (sylva) des rives (ripa). Bois ou forêts localisés de part et d'autre des cours d'eau.

CC : Communauté de Communes

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

* glossaire complet en annexe

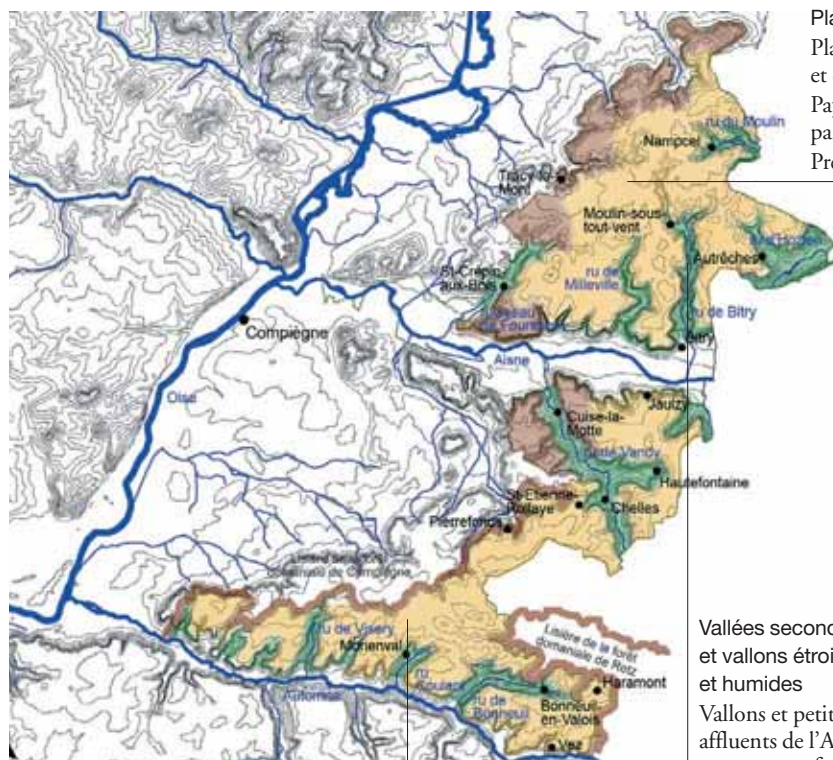


► Plateaux du Soissonnais



Cette sous-entité couvre la frange ouest de grands plateaux calcaires allant de la vallée de l'Oise à la Champagne et limités au sud par la vallée de l'Automne. Ils sont divisés en deux par l'Aisne qui collecte les nombreuses vallées secondaires. Les paysages, simples et ouverts sur les plateaux, complexes et variés dans les vallées secondaires, présentent une organisation binaire caractéristique. Une ligne de combat s'est déployée de Lassigny à Tracy-le-Val et Bailly au cours de la Première Guerre Mondiale. En témoigne encore la présence de plusieurs cimetières militaires entre Nampcel et Tracy-le-Mont.

Composantes de la sous-entité



Plateau nord
Plateau entaillé par des vallées et des vallons.
Paysage de grandes cultures bordé par des lisières forestières.
Présence de fermes encloses et isolées.

Vallées secondaires et vallons étroits et humides
Vallons et petites vallées affluents de l'Aisne aux versants francs, courts et abrupts.
Fond de vallée boisé, versants cultivés ou boisés, haut de versant boisé.
Villages implantés dans les vallées.

Plateau sud
Plateau traversé et entaillé par des vallées et des vallons.
Paysage de grandes cultures bordé par des lisières forestières.
Quelques villages en rebord de plateau ou en lisière de forêt.

Liste des communes

- Plateau nord
- Attichy
- Autrèches
- Berneuil-sur-Aisne
- Caisnes
- Carlepont
- Cuts
- Moulin-sous-Touvent
- Nampcel
- St-Crépin-aux-Bois
- St-Pierre-les-Bitry
- Tracy-le-Mont
- Tracy-le-Val
- Plateau sud
- Bonneuil-en-Valois
- Chelles
- Croutoy
- Cuise-la-Motte
- Emeville
- Hautefontaine
- St-Etienne-Roilaye
- Bethisy-St-Martin
- Bethisy-St-Pierre
- Gilocourt
- Morienvall
- Orrouy

Légende

- Paysage de grandes cultures
- Paysage de polyculture de vallées humides
- Paysage de boisements

Structures paysagères

Bois et lisières forestières

Les plateaux du Soissonnais sont découpés par des petites vallées aux rebords boisés. Ils sont bordés à l'ouest par les domaines forestiers qui remontent de la vallée de l'Oise (forêt domaniale de Laigue, bois Saint-Mard, de la Montagne et de Cuts au nord ; forêt domaniale de Compiègne, Bois de Cuise et du Crocq au sud). Les lisières forestières continues, omniprésentes à l'horizon, offrent un fond de scène aux grandes cultures. Les frondaisons émergeant des vallons et des vallées renforcent cette présence boisée en divisant le plateau.



Lisière de forêt
(St-Etienne-Roilaye).

Des plateaux entaillés par de nombreuses vallées secondaires

Les plateaux du Soissonnais occupent une superficie importante en Picardie ; ils s'étendent jusqu'à la Champagne. Ils n'en sont pas moins entaillés par de nombreuses vallées et vallons (affluents de l'Aisne, de l'Oise, de l'Ailette et de l'Automne). La zone comprise entre Tracy-le-Mont, Moulin-sous-Touvent et Nampcel est le seul secteur de grand plateau de ce type dans le département de l'Oise.

Le plateau nord est caractérisé par une disposition rayonnante des

vallées (vallées de Bitry, Moulin, Fourchon ...) à partir de son point le plus haut situé à proximité de la Ferme des Loges (croisement de la RD85 et RD145).

Le plateau sud est entaillé avec une orientation générale nord-sud accompagnée d'une légère inflexion vers l'est. Son point haut se situe dans le département voisin de l'Aisne (Forêt de Retz). Les vallées du ru Vandy (Cuise-la-Motte) et la vallée du ru de Bourbourt (Courtieux) sont donc saisies ici uniquement dans leur section aval.

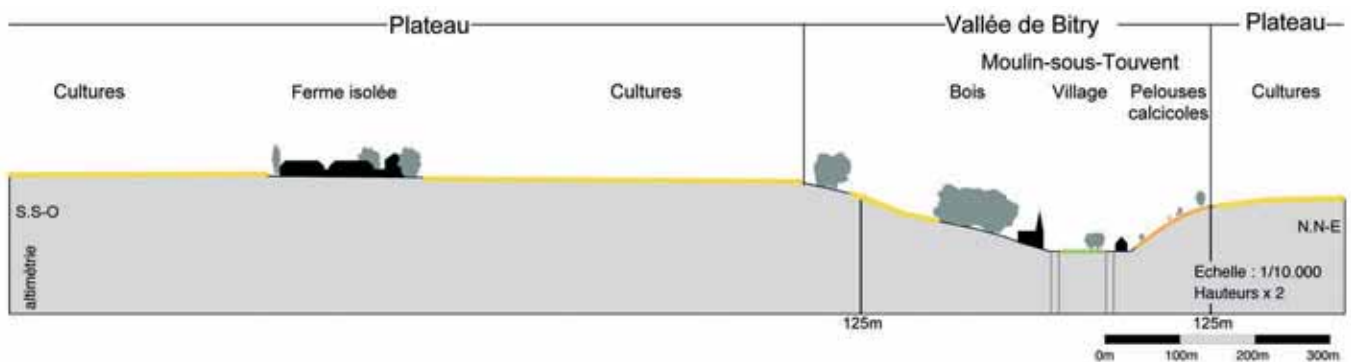
Paysages référents

- Paysage de grandes cultures.
- Paysage de polyculture.

Caractères identitaires

- Fermes isolées et encloses sur le plateau
- Contraste entre plateau ouvert et vallées encaissées
- Fond de scène marqué par les lisières boisées

Village installé au creux de la vallée et ferme isolée sur le plateau (Moulin-sous-Touvent,



Motifs identitaires

Les fermes isolées

Le plateau de grandes cultures est rythmé par la présence de grandes fermes isolées. Elles sont réparties de façon régulière sur le plateau nord, rares et concentrées autour de Morienvall sur le plateau sud. Ce sont des fermes à mur d'enceinte et cour ; structure qui a traversé les siècles. Leur taille imposante et leur faible nombre sur ces plateaux attestent de la grande échelle du territoire qu'elles devaient exploiter.



Ferme isolée sur le plateau (Ferme «St-Eugène»).

L'urbanisation de vallon

Les vallées et les vallons abritent la majorité des villages dans des paysages complexes. Le fond de vallée est généralement occupé par des boisements humides. Cultures et pâtures accompagnent les villages sur les versants couronnés par des boisements. Cette organisation générale épouse néanmoins de nombreuses formes au gré de la taille et de l'ouverture des vallées.



Les vallées et vallons du plateau nord, étroits et longilignes, sont resserrés sur des paysages qui prennent un caractère totalement boisé dans leur section intermédiaire (peupleraies). Les têtes de vallons ou leur débouché sur la vallée de l'Aisne sont des sites favorables aux implantations villageoises (Moulin-sous-Touvent, Nampcel, St-Crépin-aux-Bois ...). Celles-ci restent néanmoins peu nombreuses.

Les vallées tournées vers l'Automne sont de taille plus réduite. Elles accueillent de rares villages parfois accompagnés de hameaux (Bonneuil-en-Valois, Morienvall) ou encore les extensions des villages de la vallée de l'Automne (Béthisy-Saint-Martin, Orrouy).



Les vallées du plateau sud ont un profil plus large. Leurs versants accueillent une urbanisation de bourgs régulièrement espacés qui en complexifie les paysages (pâtures, jardins, cultures ...).

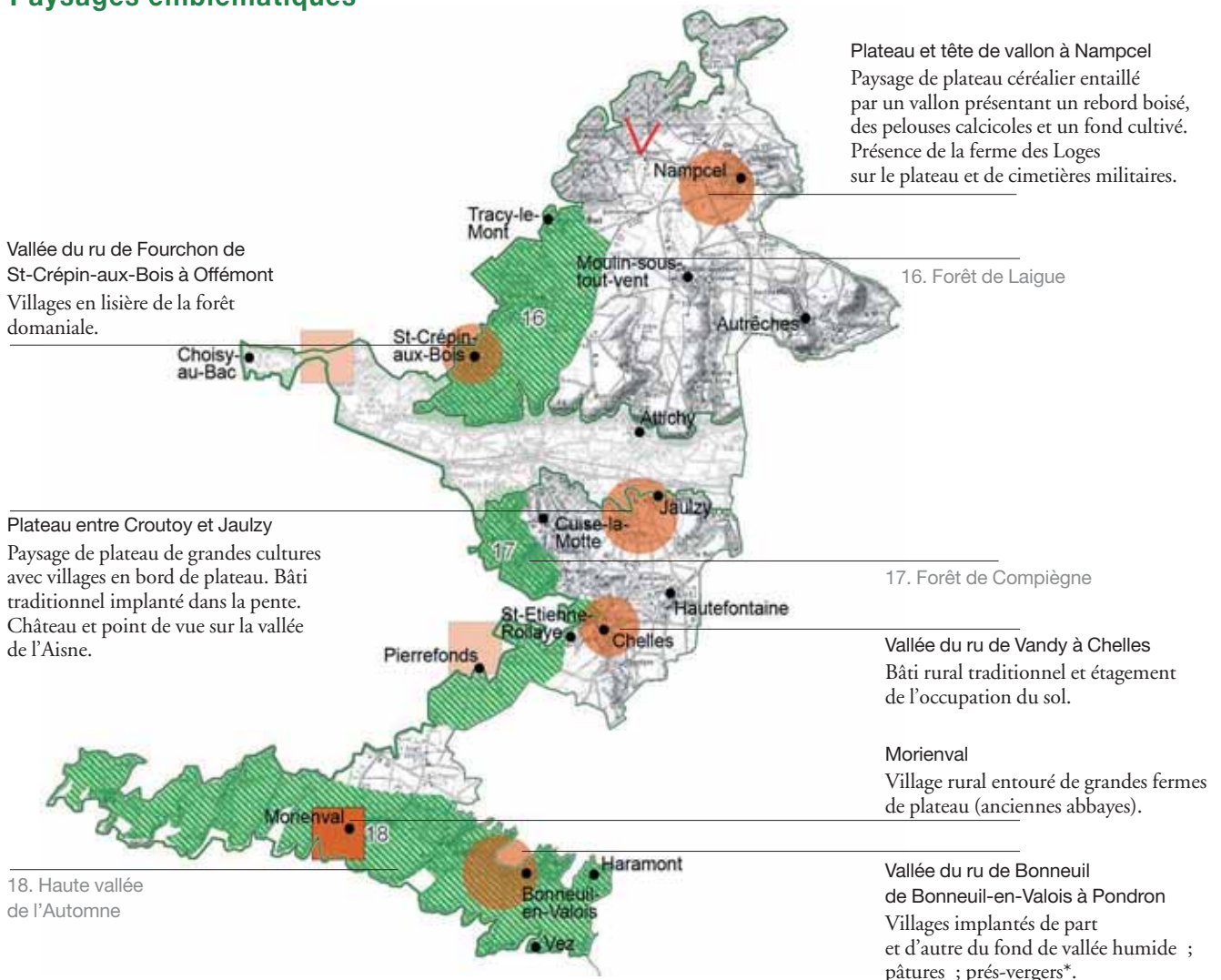
Sur l'ensemble des plateaux, les implantations en rebord de plateau ou en lisière de forêt constituent des exceptions (Vez, Croutoy, Jaulzy, Emeville...).

Dans la vallée du ru de Vandy, tournée vers l'Aisne (section aval), les villages s'étirent de part et d'autre du fond humide. Le village de Cuise-la-Motte subit l'influence urbaine de la vallée de l'Aisne.









L'étagement du vallon : boisements en haut de versant ; pâtures et village en bas de versant ; fond humide avec peupleraies, boisements et pâtures (Bonneuil-en-Valois, Chelles)

Paysages emblématiques



Légende

-  Grand ensemble paysager emblématique
-  Paysage singulier
-  Paysage représentatif
-  Point de vue emblématique
-  Perspective emblématique
-  Repère paysager



Pelouse calcicole.



► Vallée de l'Aisne



L'Aisne achève, au niveau de sa confluence avec l'Oise, un parcours de près de trois cents kilomètres. Elle dessine dans le plateau calcaire du Soissonnais une vallée alluviale large et à fond plat, qui constitue un axe de communication privilégié entre Soissons et Compiègne. Ses coteaux sont cultivés et boisés ; ils accueillent une urbanisation de bas de versants, le plus souvent installée à la confluence des nombreuses vallées secondaires. Le fond de vallée, agricole et industriel, a été largement exploité pour ses granulats : il présente aujourd'hui un chapelet de gravières formant un paysage d'eau. A l'approche de sa confluence avec l'Oise, la rivière quitte les plateaux du Soissonnais pour traverser les forêts domaniales de Laigue et de Compiègne : la vallée prend alors un caractère forestier.

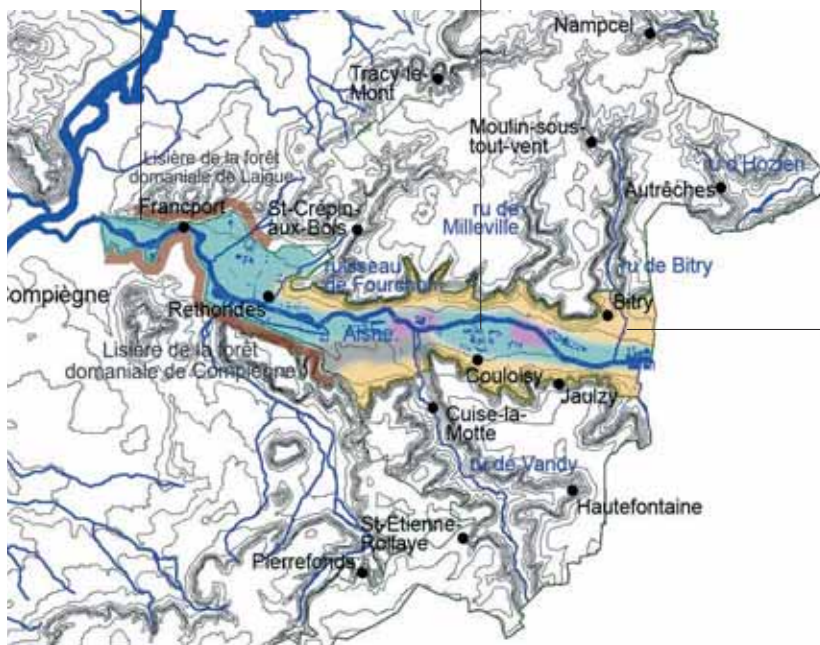
Composantes de la sous-entité

Confluence avec l'Oise

Lit alluvial ouvert ponctué de part et d'autre par un chapelet de buttes calcaires
Paysage à caractère forestier et rural
Urbanisation de bourgs seulement en rive droite

Fond de vallée

Fond de vallée alluviale large et plat présentant de nombreuses gravières.
Paysage varié à caractère rural, post-industriel et industriel
Axes routiers et ferrés de part et d'autre de la rivière.
Implantations industrielles ponctuelles en périphérie de bourgs



Versants

Versants doux surplombés par des coteaux abrupts
Paysage à caractère rural de plaine agricole cultivée et surmontée par les boisements de rebords de plateau
Une urbanisation de pied de versant localisée aux confluences des vallées secondaires.

Liste des communes

- Attichy
- Berneuil-sur-Aisne
- Bitry
- Choisy-au-Bac
- Couloisy
- Courtieux
- Cuise-la-Motte
- Jaulzy (coteau et fond de vallée)
- Rethondes
- Trosly-Breuil

Légende

- Paysage de vallée humide et post-industriel
- Paysage industriel
- Paysage de cultures à champs ouverts
- Paysage urbain

Structures paysagères

L'Aisne à l'approche de sa confluence avec l'Oise

La séquence de la Vallée de l'Aisne couverte par cette sous-entité est celle du passage des plateaux du Soissonnais à la confluence avec l'Oise.

Les coteaux cultivés se boisent progressivement à l'approche des grands massifs forestiers de la vallée de l'Oise. La bordure du plateau nord est totalement boisée au niveau de Rethondes (Mont des Singes) ; celle du plateau sud l'est dès Trosly-Breuil (Mont de Saint-Marc).

Ces deux monts constituent la transition avec la vallée de l'Oise. Leur couverture forestière est en continuité avec les forêts domaniales de la vallée de l'Oise : forêt de Laigue au nord et forêt de Compiègne au



Caractère boisé de la vallée de l'Aisne près des forêts domaniales (Francport)

sud. A l'aval de ces monts, le relief est dissimulé par la forêt. La lisière forestière devient la seule limite perceptible de la vallée de l'Aisne.

Paysages référents

- Paysage de grandes cultures.
- Paysage de polyculture.
- Paysage de massifs forestiers.
- Paysage industriel et d'activités.
- Paysage post-industriel.

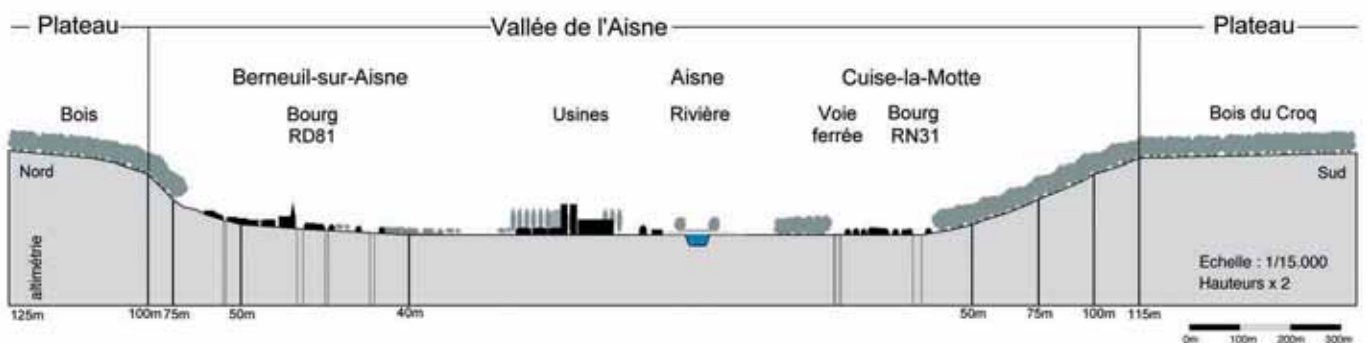
Caractères identitaires

- L'Aisne voie navigable ; péniches ; industrie.
- Plaine agricole et coteaux abrupts boisés.
- L'eau : gravières, rivière, péniches, végétation spécifique.
- Le paysage industriel.



Vue sur le Mont-St-Marc qui cadre la vallée agricole. Au premier plan, l'extrémité ouest du village de Rethondes.

Coupe sur la vallée de l'Aisne entre Berneuil-sur-Aisne et Cuise-la-motte



Une vallée et une rivière de gabarit intermédiaire

L'Aisne et sa vallée ont un gabarit intermédiaire, compris entre celui des petites rivières et celui de l'Oise. Celui-ci a permis une multiplicité d'occupations sans générer de spécialisation fonctionnelle ou paysagère. La vallée accueille en rive gauche la RN31, ancienne voie Royale et axe majeur du département de l'Oise (liaison entre Compiègne et Soissons). Au XIX^e siècle la rivière a été rendue navigable depuis Soissons et a permis le développement de plusieurs pôles industriels ponctuels. Une voie de chemin de fer permettant les échanges avec la vallée de l'Oise a doublé cet axe : elle est aujourd'hui abandonnée. L'urbanisation de Trosly-Breuil, Cuise-la-Motte, Berneuil-sur-Aisne et Attichy a bénéficié de ces connexions en développant des activités sur leurs pourtours. Le fond de vallée, largement exploité pour l'extraction de granulats, en conserve les traces par la présence des étangs. La vallée à dominante agricole conserve des poches boisées.



L'Aisne rivière navigable (Attichy)

Motifs identitaires

Un paysage pluriel : une plaine agricole ponctuée d'implantations industrielles

La vallée de l'Aisne présente un paysage diversifié. Ses vastes dilatations au débouché des vallées secondaires, sa large confluence avec l'Oise et la douceur de ses bas de versants ont permis le développement d'une activité agricole sur des reliefs s'apparentant plus à une plaine qu'à une vallée. Les paysages ruraux qui en résultent mêlent cultures et grandes

cultures en pied de versant alors que prairies, peupleraies et boisements humides occupent le lit majeur de la rivière. Cet ensemble est couronné par des boisements sur les rebords de plateaux.

Les activités industrielles se sont installées dans le lit majeur, à proximité de la rivière ou de la ligne de chemin de fer. Elles restent ponctuelles mais très présentes dans le paysage. Elles se concentrent en périphérie des bourgs (Trosly-Breuil, Cuise-la-Motte, Berneuil-sur-Aisne et Attichy).

Cet ensemble paysager ménage ainsi une alternance régulière entre urbain et rural.

La présence de l'eau

L'eau, naturellement canalisée dans les reliefs calcaires, a acquis une présence démultipliée par l'extraction du granulats (sables et graviers). Les nombreux étangs qu'elle a laissés en fond de vallée sont réaménagés en étangs de loisirs à l'aspect paysager (Attichy) ou en bassin de décantation. Privés ou publics ces étangs constituent aujourd'hui un paysage d'eau en fond de vallée.

La présence de l'eau s'affirme aussi le long de la rivière et sur ses abords par la présence de ripisylves*. Ces dernières sont tantôt de simples boisements de berges (entre Couloisy et Courtieux), tantôt de véritables forêts alluviales (fond de vallée entre Choisy-au-Bac et Rethondes). Les peupleraies, qui occupent les terrains impropres à la culture, sont un autre indice de la présence de l'eau dans le fond de vallée.



L'une des nombreuses gravières transformée en espace de loisirs (Attichy)



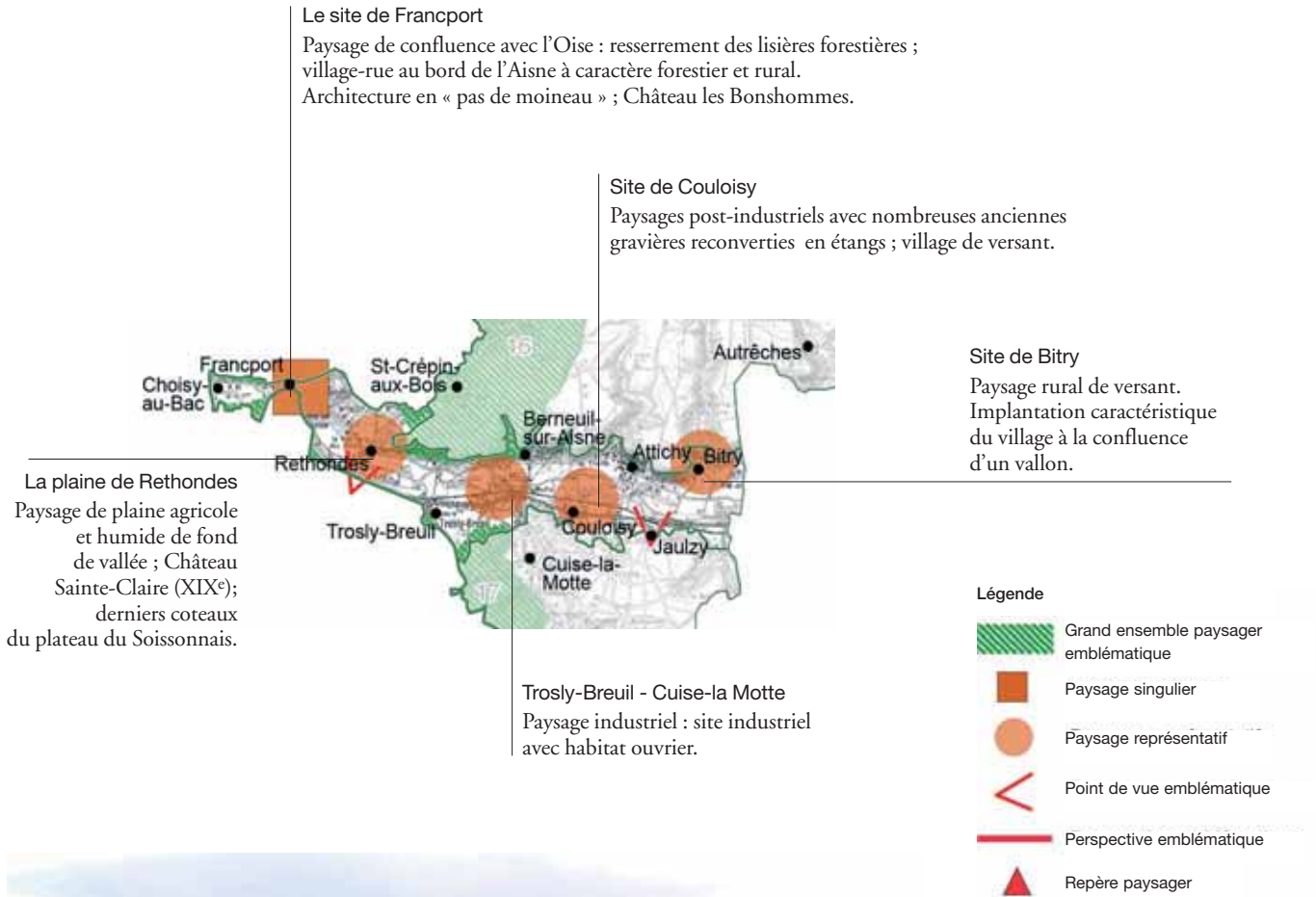
Usine chimique à Trosly-Breuil



Etagement de bois, cultures et peupleraies (RD81 entre Berneuil-sur-Aisne et Attichy)



Paysages emblématiques



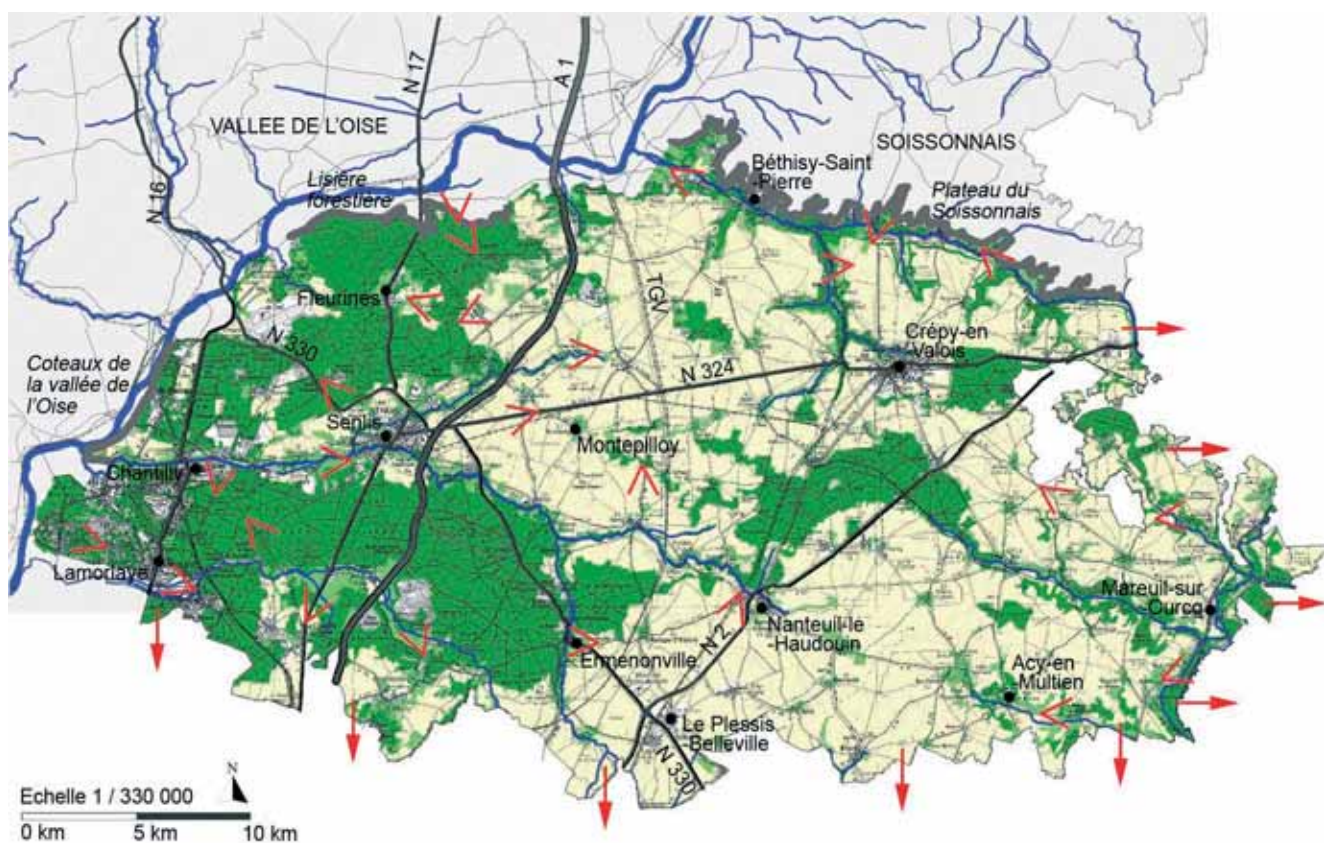
Château les Bonshommes (Francport)



Valois Multien



Le Valois Multien est un vaste plateau occupant la partie sud-est du département. Il possède une forte identité forestière (Massif des Trois Forêts) et agricole. Il est bordé par les vallées de l'Oise, de l'Automne et de l'Ourcq alimentées par de nombreuses vallées affluentes. Ces dernières entaillent le plateau et lui confèrent une grande diversité paysagère (pâtures, polyculture, parcs...). Cette entité se distingue par une densité urbaine plus élevée à l'ouest (Senlis, Chantilly, Lamorlaye...) qu'à l'est, où le secteur est beaucoup plus rural. Les bourgs de plus grande taille sont concentrés autour des voies de communications (Crépy-en-Valois, le Plessis-Belleville...).



Légende

- Terre arable
- Prairie, milieu à végétation herbacée ou arbustive, zone agricole hétérogène

- Réseau hydrographique
- Forêt

- Point de vue
- Limite paysagère

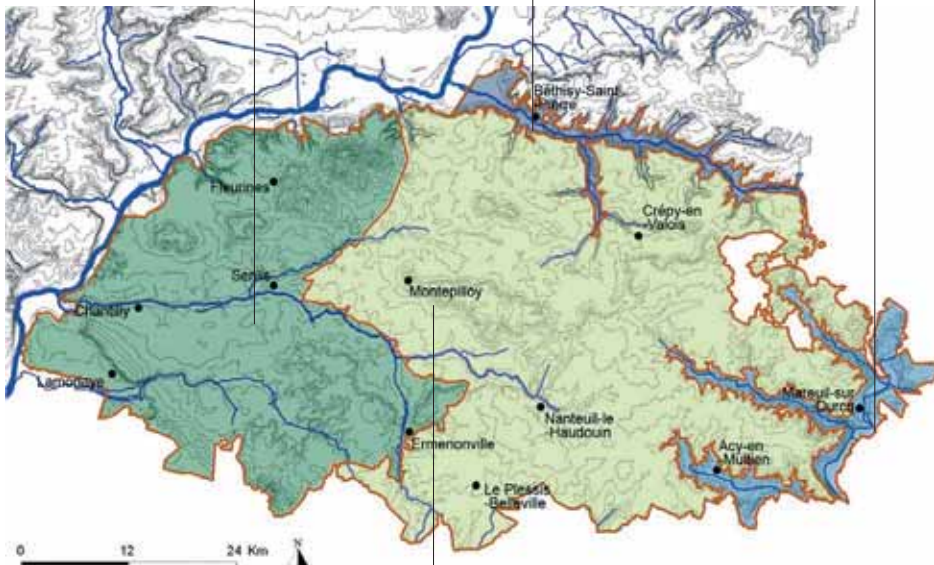


Composantes de l'entité

Plateau forestier
Partie du plateau occupée par de grands massifs forestiers et traversée par deux petites vallées (Nonette et Thève). Paysage de massifs forestiers et de polyculture ; nombreuses pâtures. Urbanisation relativement dense (Senlis, Chantilly) ; présence de villages clairières et de lisières.

Vallée de l'Automne
Vallée encaissée à fond plat s'élargissant à l'approche de son embouchure avec l'Oise.
Paysage de polyculture à caractère rural dans sa partie amont. Paysage industriel et rural dans sa partie aval.

Vallées affluentes de l'Ourcq :
Gergogne, Grivette, ru d'Autheuil
Petites vallées plus ou moins ouvertes, à versants doux et relief vallonné. Paysage de polyculture de vallée humide dans les trois vallées avec présence de pâtures dans la Vallée de la Gergogne.



Plateau agricole
Vaste plateau animé par des buttes témoins et des vallées.
Paysage de grandes cultures souvent accompagnées de boisements.
Répartition régulière des villages et des fermes isolées avec une présence des bourgs de taille plus importante le long des axes de communication (Crépy-en-Valois).

- Paysages référents**
- Paysage de grandes cultures.
 - Paysage de polyculture.
 - Paysage de bocage et d'herbages.
 - Paysage de massifs forestiers.
 - Paysage post-industriel.
 - Paysage industriel et d'activités.

- Caractères identitaires**
- Massifs forestiers : trame régulière ; variété des essences ; villages de clairière et de lisière.
Grande culture : villages dominés par un clocher / un château d'eau ; fermes isolées.
Vallées : ouvertes, vallonnées, encaissées.
Polyculture de vallée humide.
Patrimoine culturel et historique.
Domaines clos par des murs d'enceinte.

Légende

- | | |
|---|--|
|  Paysage de grandes cultures |  Paysage industriel et de polyculture |
|  Paysage de boisements |  Paysage de polyculture |

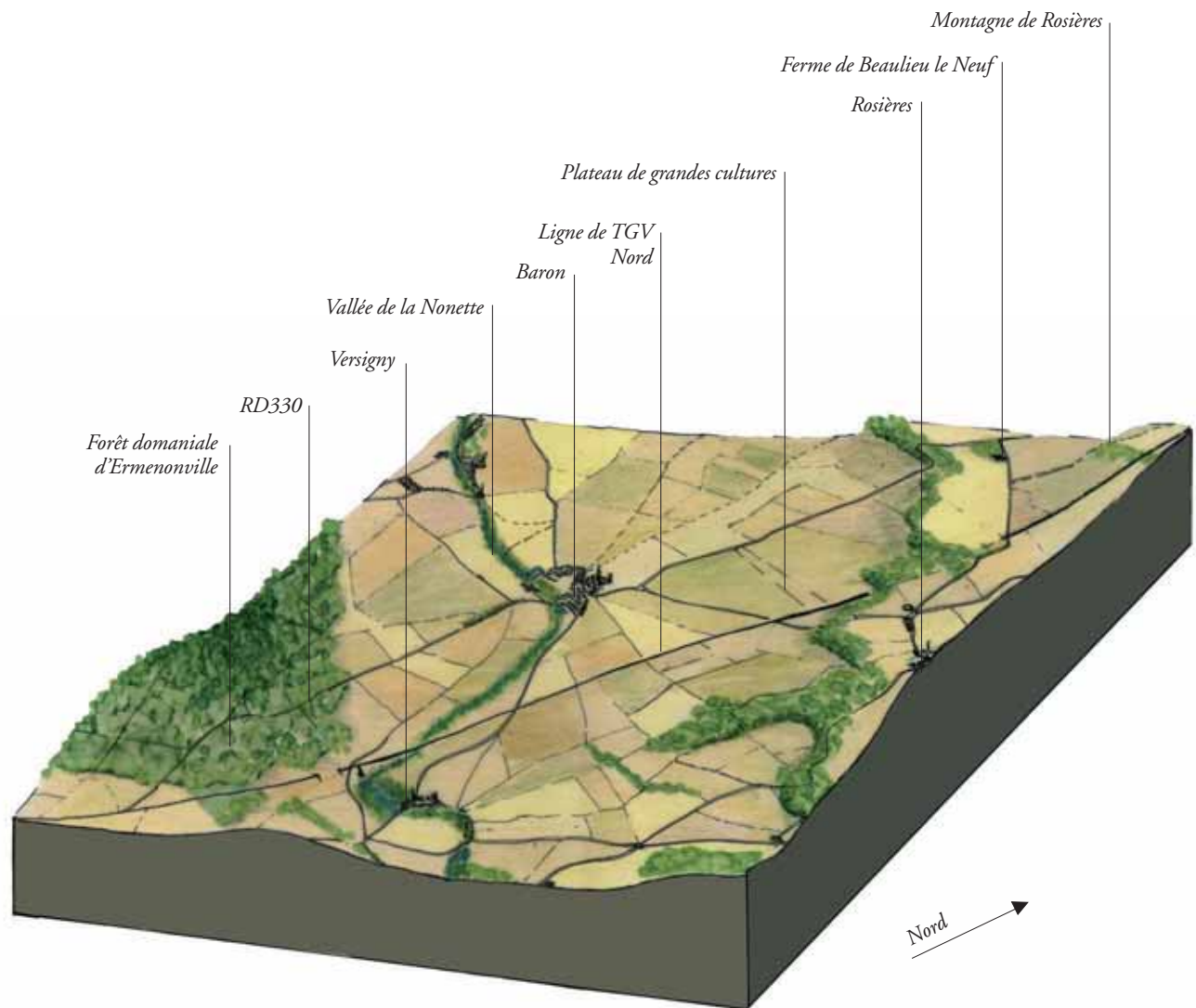
Sources cartographiques : IGN, BD Carto, BD alti, BD Corine Land Cover, Région Picardie, DIREN Picardie, CAUE de l'Oise



Le Valois Multien est une entité située au sud-est du département. Elle s'étend de la vallée de l'Oise (à l'ouest) jusqu'à la vallée de l'Ourcq (à l'est). Au nord, la vallée de l'Automne la sépare du plateau du Soissonnais. Au sud, sa limite est départementale. C'est un vaste plateau ponctué de buttes témoins et traversé par des vallées verdoyantes affluentes de l'Oise, de l'Automne et de l'Ourcq. Dans sa partie est, il est essentiellement occupé par des grandes cul-

tures, où villages et grandes fermes isolées se détachent de l'horizon cultivé. Dans sa partie ouest, le Massif des Trois Forêts (Halatte, Chantilly et Ermenonville) couvre une grande partie du plateau et abrite de nombreux témoins de l'histoire (Senlis, Chantilly, Ermenonville...). Situé aux portes de la région parisienne (et de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle), le Valois Multien est fortement influencé par le dynamisme économique de

cette dernière comme en atteste par exemple la présence de zones d'activités logistiques ou la forte proportion d'habitants travaillant dans le Val d'Oise. Cette entité est desservie par de nombreuses infrastructures routières (A1, RN2, RN16, RN17) ainsi que par deux lignes de chemin de fer rayonnant depuis Paris. Le TGV et les lignes à haute tension traversent le plateau agricole et marquent son paysage.





Le plateau du Valois Multien forestier est traversé par des petites vallées pâturées. Le village de Pontarmé, situé dans la vallée de la Thève, est en lisière de la forêt de Chantilly.



Le plateau du Valois Multien agricole est occupé par des grandes cultures. Les villages (dominés par une église et un château d'eau) et les fermes isolées émergent de ce paysage ouvert (Cuvergnon).



Le village de Glaignes est adossé au coteau de la vallée Sainte-Marie, affluente de la Vallée de l'Automne.



Le fond de la Vallée Sainte Marie, ici pâturé, est rarement ouvert car il est le plus souvent occupé par des peupleraies.



Les vallées affluentes de l'Ourcq, sont ouvertes et vallonnées. Les boisements accompagnent la douceur des reliefs (Vallée de la Grivette, Autheuil-en-Valois).

Structures paysagères

Un plateau calcaire animé par des buttes témoins et des vallées

Le Valois Multien est un vaste plateau de calcaire grossier légèrement incliné vers l'ouest (vallée de l'Oise). Il est ponctué par une série de buttes calcaires témoins* localisées dans sa partie nord. Elles sont très perceptibles dans le grand paysage du plateau agricole (Mont Cornon, butte de Montepillo, Montagne de Rosière), alors qu'elles se fondent dans la masse boisée du Massif des Trois Forêts (Mont Pagnotte, Montagne de Fleurines, Mont Alta, butte de la Haute Pommeraie).

Au nord-ouest, le plateau du Valois Multien est découpé par des vallées et vallons encaissés (Saint-Marie, Feigneux, Morcourt...) qui rejoignent la vallée de l'Automne. Les frondaisons des boisements de coteaux émergent sur le plateau.

Au sud-est les formations de calcaire de Saint-Ouen forment un plateau légèrement surélevé. Les vallées de la Gergogne, de la Grivette et du ru d'Autheuil l'entaillent de façon douce en formant de nombreuses digitations. Il en résulte un paysage vallonné.

Enfin, au sud-ouest, deux petites vallées ouvertes traversent le plateau et se jettent dans l'Oise : les vallées de la Nonette (et ses affluents) et de la Thève. Leur tracé verdoyant fait d'étangs, de zones humides et de pâtures, diversifie le paysage. Ces cours d'eau ont fait l'objet de nombreux aménagements hydrauliques (étangs, pièces d'eau, canaux), notamment lorsqu'ils traversent des parcs.



La butte de Montepillo se détache sur le plateau agricole. Ses versants sont soulignés par des boisements.



La vallée de la Thève s'élargit au niveau de Coye-la-Forêt. Elle forme une vaste plaine dédiée au cheval : pâtures, centres équestres, piste d'entraînement des Aigles ...

Les boisements

Les boisements qui structurent fortement le paysage sont à l'origine de la division du plateau en deux grandes sous-entités :

- Le plateau forestier abrite le Massif des Trois Forêts (Halatte, Chantilly et Ermenonville) qui recouvre plus de 20 000 ha. Ses boisements déterminent largement l'occupation du

sol et sont présents à chaque instant dans le paysage.

- Le plateau agricole est également structuré par des boisements, bien qu'ils soient plus diffus et diversifiés : forêt domaniale de Retz, boisements des buttes, lisières des boisements des vallées et des vallons ...



Les boisements prennent des formes variées (haies d'arbres, bosquets, bois...) et structurent le paysage (Vallée de la Gergogne).



Les lisières forestières des forêts domaniales sont franches et homogènes. Elles se détachent sur les grandes cultures (forêt domaniale de Retz, Cuvergnon).

Motifs identitaires

Le bâti traditionnel en pierre calcaire tendre avec un apport discret mais régulier de la brique

Les villages se caractérisent par une grande homogénéité de matériaux. La majeure partie d'entre eux présente une atmosphère dense et minérale, liée à la présence de murs assurant la continuité du bâti et l'intimité des parcelles.

Ces villages sont principalement construits à partir de moellons de pierre calcaire ou de grès. Les couvertures sont en tuiles plates. La pierre est recouverte en partie (moellons à pierre vue) ou en totalité d'un enduit au plâtre et chaux. Les villages bordant le Soissonnais possèdent des murs en pierre de taille.

Les couleurs du bâti vont du blanc-

gris au blond.

La brique, très présente dans la partie aval de la vallée de l'Automne, est un matériau que l'on retrouve de façon discrète mais régulière (habitat, ferme) dans l'ensemble du



La brique est un matériau souvent utilisé pour souligner ou orner les façades, comme ici dans un bâti agricole.



Néry, village typique du Valois Multien. La rue centrale du village, dense et minérale, est composée de bâtiments alignés sur rue (habitat et fermes) et reliés par des murs de grande hauteur.

Motifs identitaires

Des villes et des villages à la silhouette dominée par un clocher

La majorité des villages, bourgs et villes sont dominés par le clocher de l'église. La Cathédrale de Senlis, implantée sur une hauteur et perceptible à plusieurs kilomètres, en est un exemple remarquable.

A plus petite échelle, les églises villageoises jouent le même rôle annonciateur. Elles sont aussi très souvent accompagnées de châteaux d'eau. Il en résulte une silhouette caractéristique à double émergence, qui prend des formes très diverses selon l'implantation du village : sur le plateau, le versant des vallées, ou encore en-haut d'une butte.



La Cathédrale de Senlis domine la ville.

Des grands domaines clos de murs d'enceinte

Le Valois Multien possède un patrimoine très riche de châteaux, de grandes fermes et de prieurés, dont le dénominateur commun est d'être clos par des murs d'enceinte. De nombreux parcs sont ainsi à l'abri des regards à l'intérieur de ces grands domaines. Routes et chemins longent leurs murs en pierre calcaire sur plusieurs centaines de mètres voir plusieurs kilomètres. Ils sont très bien entretenus et participent à la structure du paysage.



Les murs d'enceinte structurent les paysages du Valois Multien (Fontaine-Chalais dans la Vallée de la Nonette (photo de gauche) ; ferme de Beaulieu-le-Neuf sur la butte de Montepilloy (photo ci-dessous) .



Evolution

Extensions urbaines sur le plateau forestier
Le plateau forestier a été fortement urbanisé (Senlis, Orry-La-Ville, Fleurines, conurbation* Chantilly-Gouvieux-Lamorlaye regroupant près de 30 000 habitants...).

Développement de grandes zones d'activités le long des routes nationales (RN2, RN324) et de la voie ferrée.

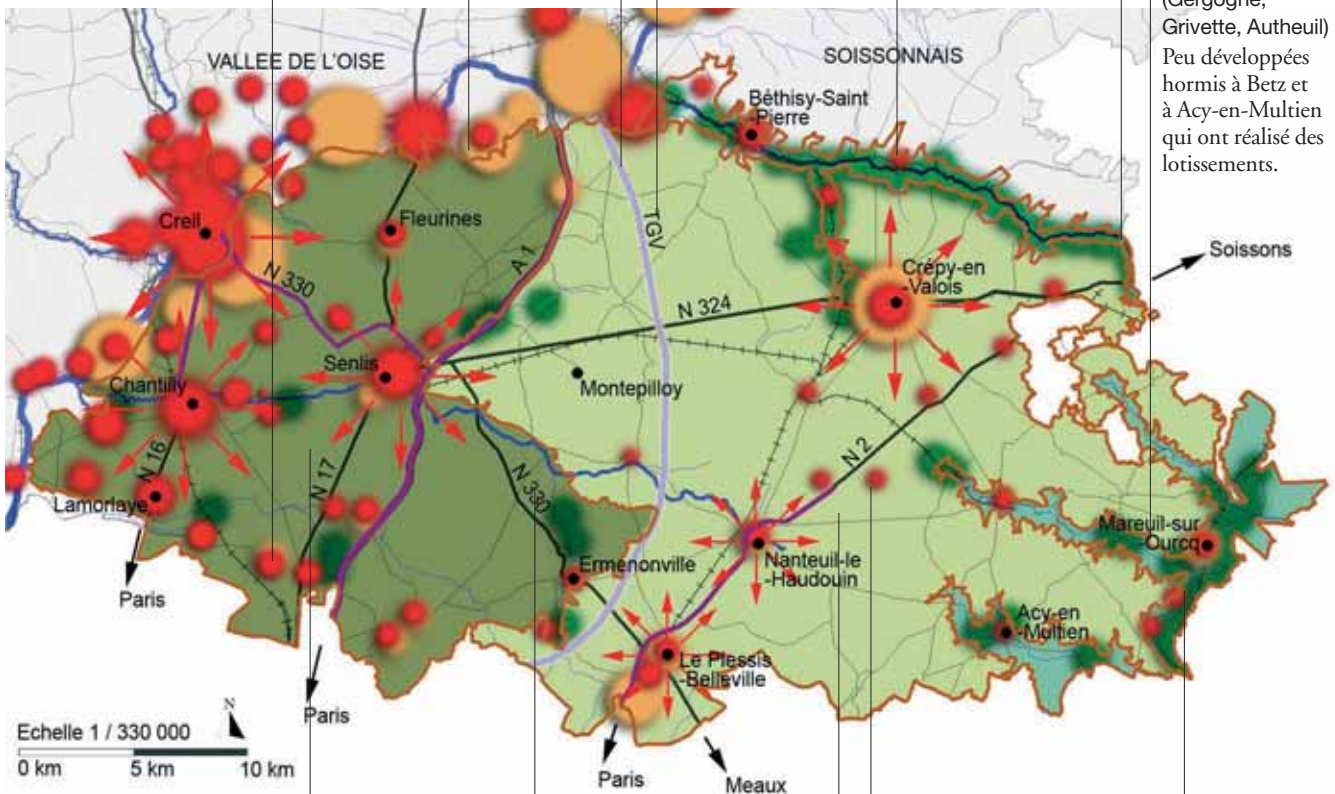
Passage du TGV en talus sur certaines sections du plateau
Formant une grande coupure dans le paysage.

Comblement ou clôture des mares
Sur la partie agricole du plateau, avec des matériaux peu adaptés qui en dénaturent l'esthétique (Chèvreville, le Plessis-Cornefroy...).

Extensions de bourgs dans la Vallée de l'Automne
Dans la section aval : Béthisy-Saint-Pierre, Saintines, Saint-Sauveur...
Dans la vallée Sainte-Marie à Glaignes.

Développement des peupleraies au détriment des pâtures et fermeture des paysages de vallée.

Extensions de bourgs dans les trois vallées (Gergogne, Grivette, Autheuil)
Peu développées hormis à Betz et à Acy-en-Multien qui ont réalisés des lotissements.



Stabilité et protection patrimoniale dans l'ouest de l'entité
Forêts domaniales, patrimoine historique, facteur de stabilité (protection) mais aussi de fréquentation touristique.

Développement de parcs de loisirs
Présence de grands parcs de loisirs (Parc Atsérrix, Mer de sable) facteurs de développement touristique important.

Stabilité des paysages de grandes cultures mais banalisation des paysages ruraux
Evolution interne sans bouleversement. Banalisation des paysages ruraux du fait d'aménagements non concertés le long des axes routiers (zones logistiques) et autour des zones urbanisées anciennes, en aval de la vallée de la Nonette.

Extensions de bourgs sur le plateau agricole
Dans le sud-est de l'entité (Gouvieux, Lamorlaye, Coye-la-Forêt, Orry-la-Ville, La Chapelle-en-Serval), autour de Senlis, dans les bourgs situés à proximité des routes nationales RN2 et RN324 (Lagny-le-Sec, Le Plessis-Belleville, Nanteuil-le-Haudouin, Crépy-en-Valois...).

Extensions de bourgs dans la vallée de l'Ourcq
La majorité des villages ont développés des extensions urbaines de type pavillonnaire (Mareuil-sur-Ourcq, Beauval...).

Légende

- Développement des villages et des bourgs
- Développement des zones d'activités

- Développement du réseau routier (autoroute ou mise à 2 x 2 voies)
- Développement du réseau ferré
- Forte stabilité du grand paysage

- Développement de la grande culture sur le plateau agricole
- Développement de la grande culture dans les petites vallées
- Développement des peupleraies

Sources : DDE, Atelier 15

Principales évolutions

Les principales évolutions ayant affecté les paysages du Valois Multien depuis l'après-guerre (voir carte) ont été le développement : des voies de communications (TGV, A1, aménagements du réseau routier national et départemental) ; des zones d'activités et des extensions de bourgs ; des peupleraies dans les vallées ; de parcs de loisirs. L'ouest de l'entité s'est caractérisé par une grande stabilité liée aux protections patrimoniales qui y ont été développées.

Données clés

L'agriculture de 1970 à 2000 :

- . Surface fourragère -40%
- . Grandes cultures : -10%
- Structuration et planification territoriale en 2005
- . Quatre communautés de communes*
- . Deux SCOT : SCOT* Senlis-Chantilly et SCOT* Valois.

Zones d'activités en 2000

- . 11 zones d'activité (338 hectares) en cours de commercialisation dont 154 hectares disponibles.
- . 4 zones en projet : Barbery ; Betz ; Plailly ; Russy Bemont.

Les tendances à venir

Dichotomie entre Valois Multien forestier et Valois Multien agricole dans un contexte de forte pression urbaine

A l'ouest, le Valois Multien forestier se caractérise par une forte présence patrimoniale. Malgré les protections qui lui sont liées, ce secteur s'est fortement développé : Senlis a gagné plus de 2000 habitants entre les deux derniers recensements et des développements pavillonnaires sont encore en cours dans de nombreuses communes (Pontarmé, Thiers-sur-Thève, La Chapelle-en-Serval ...). La présence du PNR* Oise - Pays de France depuis 2004, devrait équilibrer ce développement à l'avenir.

A l'est, le plateau à dominante agricole et rurale n'a pas valorisé ses paysages ruraux et s'est peu structuré : il reçoit de plein fouet la pression de l'Île-de-France et devrait se développer fortement à l'avenir.

Des schémas d'urbanisme à redéfinir

Les documents d'urbanisme (PLU*) étant saturés en 2005, ils sont susceptibles d'être redéfinis afin de créer de nouvelles zones urbanisables.

Une structuration territoriale faible qui ouvre sur une grande incertitude

En l'absence d'une forte structuration territoriale (absence de TPU*, faiblesse de l'intercommunalité), le réseau routier national (RN 16, 17, 2, 330 et A1) oriente la croissance urbaine et détermine la position des extensions de bourgs.

Le réseau ferré devrait être décisif pour le développement à venir des bourgs situés sur les axes de desserte de Paris (Chantilly/Paris et Crépy-en-Valois/Paris). Cependant, l'incertitude qui demeure sur les plans de développement et de tarification de la SNCF limite les possibilités de planification urbaine : le risque est de voir se développer des villages et des villes dortoirs à proximité des gares (Crépy / Lagny - Plessis).

Le développement des zones d'activités, notamment logistiques

Les zones d'activités se développent dans le Valois Multien agricole et forestier en périphérie des villages et des zones urbaines (Le Plessis-Belleville, Nanteuil-le-Haudouin, Crépy-en-Valois, Zones les Haies à St-Maximin ...). Elles marquent les paysages ruraux ouverts, notamment le long de la RN2 où des implantations de très grandes tailles ont été installées (Lagny-Le-Sec).



Implantation d'un nouveau lotissement à l'entrée d'Acy-en-Multien



La vallée de l'Automne à la hauteur de Vez : la peupleraie recouvre l'ensemble du fond humide de la vallée.



La route nationale RN330 entre Senlis et Creil a été élargie et mise à double voie par section. Le caractère routier est dominant (Aumont-en-Halatte).

Paysages emblématiques

Plateau du Valois Multien forestier

- Chantilly : Paysage historique, forestier et d'activités : château parc et équipements hippiques.
- Fleurines : Village clairière adossé à une butte témoin dans la forêt domaniale d'Halatte.
- Villers-St-Faubourg : Paysage de polyculture ponctué par des boisements.
- Vallée de la Nonette : Paysage de petite vallée humide pâturée par des chevaux
- Ermenonville : Paysage patrimonial. Village et domaine avec château et parc-jardin

Plateau du Valois Multien agricole

- Butte de Montepilloy : Butte témoin, boisée sur ses versants et cultivée.
- Vallée de la Nonette au niveau de Versigny : Paysage de petite vallée humide (pâtures, peupleraies) ; château et parc à Versigny.
- Secteur de Cuvergnon : Village avec clocher et château dont la silhouette se détache sur les paysages ouverts du plateau agricole.
- Secteurs des fermes de Saint-Mard et Fontenel : Fermes isolées et encloses. Paysage de plateau agricole avec lisière boisée.

Vallée de l'Automne

- Duvy : Village de fond de vallée ; petit patrimoine (anciens moulins, industries artisanales).
- Fond de vallée entre Saintines et St Sauveur : Paysage de polyculture avec boisements humides.
- Pondron : Paysage de fond de vallée humide et pâturé ; château et parc.
- Vez : Village avec ensemble fortifié surplombant la vallée de l'Automne.

Vallées affluentes de l'Ourcq :

- Gergogne, Grivette, Autheuil
- Ivors (Vallée du ru d'Autheuil) : Paysage vallonné de grandes cultures, boisements sur les versants.
- . Le bas Bouillancy : Paysage de polyculture de vallée humide.
- Betz (Vallée de la Grivette) : Fond de vallée, parc et château avec mur d'enceinte.
- Vallée de l'Ourcq : Paysage de large vallée humide, canal.

Grands ensembles paysagers emblématiques

- 18. Haute-Vallée de l'Automne
- 20. Massif des Trois Forêts
- 21. Vallées de la Grivette et de la Gergogne

La reconversion des vallées humides du secondaire vers le tertiaire

Les petites industries ferment dans les vallées humides et notamment dans la vallée de l'Automne (fabrique d'allumettes de Saintines). Il s'ensuit une reconversion vers des activités tertiaires et des implantations de zones d'activités (Verberie) qui devraient modifier les paysages des petites vallées.

Régression des peupleraies et ouverture des paysages de vallées humides

Les peupleraies devraient peu à peu être exploitées (coupées) et laisser place à des paysages plus ouverts dans les vallées.

Stabilité des paysages de grandes cultures et de domaines forestiers

Les paysages de grandes cultures devraient peu se modifier sur le plateau. Il en va de même pour les domaines forestiers du Massif des Trois Forêts, très protégés.

Maintien ponctuel de pâtures par l'élevage équin

L'élevage équin, bien développé sur le plateau forestier et plus ponctuellement sur le reste de l'entité, devrait favoriser le maintien de pâtures. L'assimilation de l'activité équine à une activité agricole (passage à 5,5% de TVA) devrait notamment contribuer à ce maintien.

Glossaire

Butte témoin : butte résiduelle résultant de l'érosion d'un plateau.

Conurbation : agglomération formée d'une ville et de ses banlieues ou de villes et villages voisins réunis.

CC : Communauté de Communes

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PNR : Parc Naturel Régional

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

TPU : Taxe Professionnelle Unique

* glossaire complet en annexe



► Plateau du Valois Multien forestier



Le plateau forestier couvre la partie ouest de l'entité. Sa limite avec le plateau agricole n'est pas franche. Il est traversé par les vallées de la Nonette et de la Thève qui abritent un patrimoine historique et culturel reconnu au niveau mondial (Chantilly, Ermenonville, Abbaye de Chaalis...). Le plateau forestier est la partie la plus urbanisée et la plus touristique du Valois Multien. Le Massif des Trois Forêts offre une grande variété de paysages forestiers. Il est l'un des poumons verts de la région parisienne (promenade, cueillette...) et présente de nombreux sites pour les loisirs : parc d'attraction, golfs, clubs d'équitation ...

Composantes de la sous-entité

Vallées de la Nonette, de Launette et de l'Aunette
 Vallées ouvertes avec des versants doux.
 Paysage de polyculture et d'herbages : pâtures, boisements, parcs, jardins familiaux.
 Présence de la conurbation* Chantilly- Gouvieux-Lamorlaye et urbanisation de villages entre Chantilly et Senlis.



Liste des communes

- Avilly-Saint-Léonard
- Apremont
- Aumont-en-Halatte
- Beaurepaire
- Borest
- Brasseuse
- Chamant
- Chantilly
- Courteuil
- Coye-la-Forêt
- Creil
- Ermenonville
- Fleurines
- Fontaine-Chaalis
- Gouvieux
- La Chapelle-en-Serval
- Lamorlaye
- Mont-l'Évêque
- Montlognon
- Mortefontaine
- Ognon
- Orry-la-Ville
- Plailly
- Pontarmé
- Pontpoint
- Pont-Sainte-Maxence
- Roberval
- Saint-Maximin
- Senlis
- Thiers-sur-Thève
- Verneuil-en-Halatte
- Ver-sur-Launette
- Villeneuve-sur-Verberie
- Villers-Saint-Frambourg
- Vineuil-Saint-Firmin.

Vallée de la Thève
 Vallée ouverte avec des versants peu perceptibles.
 Paysages de polyculture et d'herbages très variés : pâtures, bois et zones humides. Villages accompagnés de châteaux et de domaines.

Massifs forestiers
 Partie forestière du plateau du Valois Multien. Zone forestière plane (forêt de Chantilly), ponctuée de buttes (forêt d'Halatte) ou accidentée (forêt d'Ermenonville).
 Paysage de grands massifs forestiers structuré par des allées forestières rayonnantes.
 Villages de clairière et delisière.

Légende

- Paysage de boisements
- Paysage de pâtures dans vallées à versants doux
- Paysage de polyculture
- Paysage urbain

Structures paysagères

Alternance de massifs forestiers et de petites vallées humides

Le plateau est occupé par de grands massifs forestiers entrecoupés de petites vallées très ouvertes. Leurs versants sont parfois si doux et présentent un paysage si diversifié et imbriqué (étangs, zones humides, pâtures, peupleraies, boisements humides ...) que leur limites en deviennent peu perceptibles (Cf. coupe ci-dessous). La sous-entité est donc essentiellement structurée par les massifs forestiers.

Au nord le massif d'Halatte s'étend de la vallée de l'Oise à la vallée de la Nonette. Au sud, les massifs de

Chantilly et d'Ermenonville sont contigus et encadrés par les vallées de la Nonette et de la Thève.

Ils présentent tous des limites franches, dessinant une alternance d'espaces ouverts et fermés. Les villages clairières (Fleurines, Apremont ...) et de lisière (Ermenonville, Pontarmé ...) y sont caractéristiques et nombreux. La forêt du Lys, urbanisée sous forme de lotissements à grandes parcelles (habitat diffus) est une exception ; elle reprend reprenant l'organisation des structures domaniales en allées rayonnantes et carrefours.

Paysages référents

- Paysage de polyculture.
- Paysage de bocage et d'herbages.
- Paysage de massifs forestiers.

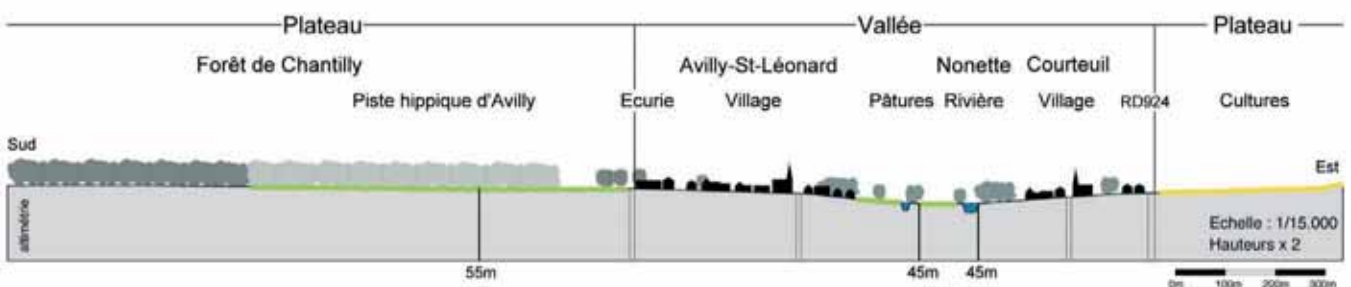
Caractères identitaires

- Massif des trois forêts : allées forestières ; variété d'essences ; villages de clairière et de lisière.
- Patrimoine historique et culturel.
- Activité hippique : hippodrome ; écuries ; pistes d'entraînement ; pâtures.
- Domaines clos par des murs d'enceinte.
- Petites vallées humides : pâtures ; étangs ; zones humides ; diversité de paysages.
- Routes plantées d'alignements.
- Routes forestières.



Les lisières de la forêt domaniale d'Halatte sont franches et dessinent une grande clairière occupée par des cultures et par le village de Fleurines et de la polyculture.

Vallée de la Nonette Avilly- St-Léonard / Courteuil



Motifs identitaires

Des forêts historiques et exploitées

Le Massif des Trois Forêts (Halatte, Chantilly et Ermenonville) est structuré par la superposition de deux trames viaires : des allées de vénerie (chasse à courre) rayonnant à partir de carrefours et dessinant un parcellaire géométrique, des chemins d'exploitation qui traversent et subdivisent ces parcelles.

Cette organisation est plus ou moins marquée selon les forêts. La forêt de Chantilly, articulée à son château, a une topographie relativement plane et une structure très régulière, de loin la plus perceptible.

La forêt d'Ermenonville, présente quant à elle une grande variété de reliefs et de substrat qui se traduit, au niveau du paysage, par la présence de buttes et par des variations du type de boisement (feuillus, résineux ...).

Quelques scieries sont implantées en lisière des forêts. L'exploitation forestière accompagne et oriente l'évolution de son couvert végétal en générant des coupes ou des nouvelles plantations.

Un patrimoine historique lié à l'eau

Les cours d'eau des vallées de la Nonette (et affluents) et de la Thève, naturellement très discrets, ont acquis une présence et une identité paysagère fortes grâce à des aménagements tels que : pièces d'eau et canaux (Château de Chantilly, de Coye-la-Forêt), étangs (étangs de Comelle, de l'Épine ...), cascades (Parc d'Ermenonville), douves (Château de Pontarmé) ... La majorité d'entre eux sont liés à la présence de châteaux et de grands domaines avec parcs qui entretiennent une relation très forte avec l'eau.

Les routes plantées

La RN17 (entre la Chapelle-en-Serval et Pontarmé) et les routes départementales RD932 (entre Senlis et Verberie) et RD330 (entre Mont l'Évêque et Senlis) sont plantées d'alignements. Ils marquent autant l'esprit du conducteur que le territoire. Les routes traversant les massifs forestiers offrent aussi des transects dans ces derniers et présentent une grande qualité paysagère.



Ecurie dans le quartier du Bois Saint-Denis à Chantilly.

La présence du cheval

La tradition de la chasse à courre, l'implantation historique de l'activité hippique à Chantilly par le Duc d'Aumale et les pratiques contemporaines, font du cheval un symbole de ce territoire. Sa présence se décline sous plusieurs formes.

L'urbanisme et l'architecture des quartiers hippiques (Bois Saint-Denis à Chantilly, Lamorlaye), les écuries isolées (Gouvieux, Coye-la-Forêt, Avilly-Saint-Léonard), les haras (La Chapelle-en-Serval, Mortefontaine), l'hippodrome et le musée vivant du cheval (Chantilly) en sont de beaux exemples.

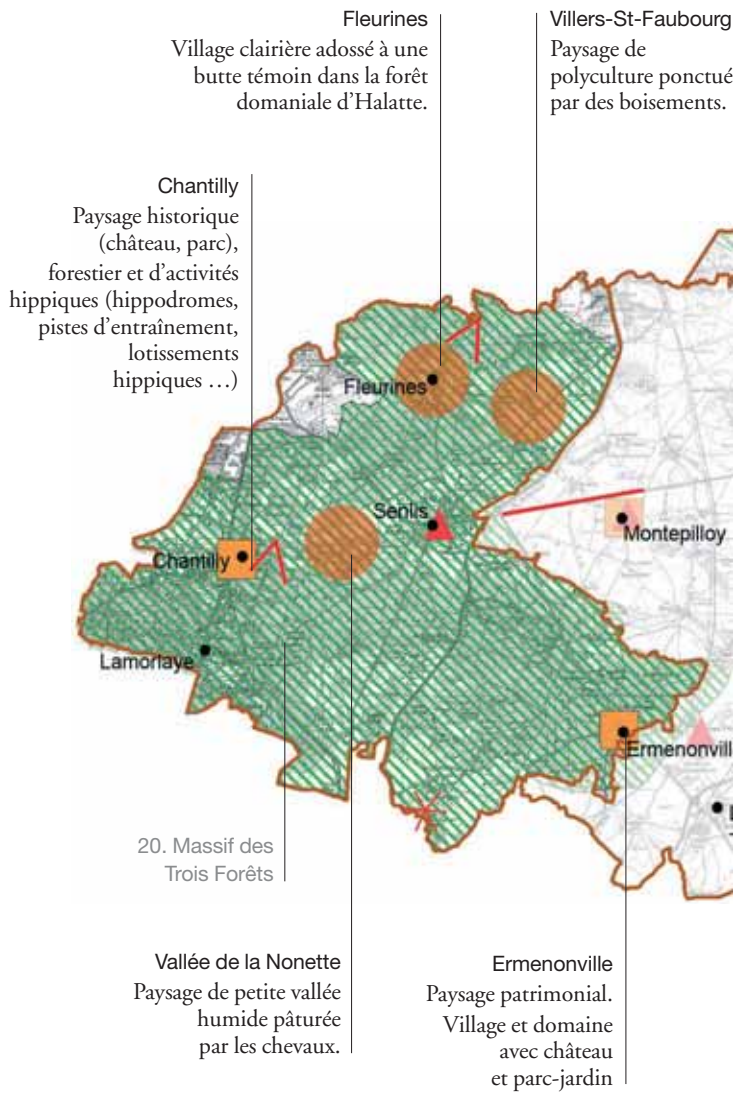
Les aménagements nécessaires à l'entraînement des chevaux de course accompagnent ces écuries et structurent les paysages : terrains d'entraînement (terrain des Aigles à Gouvieux, Avilly-Saint-Léonard), pistes sablées (120 km) et pistes d'obstacles (12 km) dans la forêt ; paddocks, pistes et herbages dans la clairière d'Apremont.

La présence du cheval participe à l'entretien des allées forestières. Elle favorise aussi le maintien des pâtures dans les vallées de la Nonette et de la Thève où de nombreux clubs, ranchs et écuries privés sont installés.

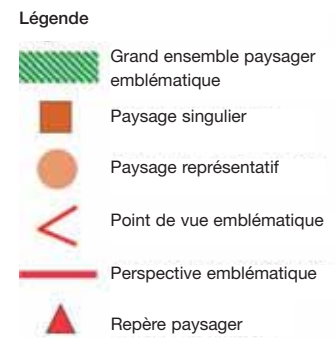


La RD 330a, plantée entre Montlévêque et Senlis, constitue une séquence paysagère remarquable.

Paysages emblématiques



Vue aérienne du Parc de Chantilly
Le Parc de Chantilly a radicalement transformé le petit cours d'eau de la Nonette en gigantesques bassins, canaux, douves...



Villers-Saint-Frambourg présente un paysage de transition entre le plateau forestier et le plateau agricole.



Valois Multien

► Plateau du Valois Multien agricole



Le plateau agricole occupe l'est du Valois Multien. A dominante rurale, il est parsemé de villages dominés par leur clocher et leur château d'eau. Il est traversé par de grandes infrastructures (A1, TGV, lignes à très haute tension) qui marquent fortement le paysage. De grandes zones d'activités (Plessis-Belleville, Nanteuil-le-Haudouin et Crépy-en-Valois) implantées le long des axes de communication (RN2, RN324, voie ferrée...) traduisent l'influence de la région Ile-de-France.

Composantes de la sous-entité

Vallée de la Nonette et ses affluents
Petite vallée ouverte avec des versants doux.
Paysage de polyculture avec pâtures.
Villages implantés sur les versants.

Vallons étroits et humides
Vallons aux versants courts et abrupts affluents des vallées de l'Automne et de Sainte-Marie.
Paysage de polyculture.
Fond de vallée boisé et cultivé, surmonté de versants boisés.
Villages implantés sur les versants.



Buttes
Buttes témoins calcaires.
Paysage boisé sur leur ensemble ou seulement sur leur pourtour avec de la grande culture au sommet.
Implantation des villages sur les versants ou le sommet.

Plateau de grande culture
Partie agricole du plateau, reliefs discrets mais présents.
Paysage de grandes cultures avec boisements en fond de scène. Maillage régulier de villages et de fermes isolées avec une concentration des plus gros bourgs

Liste des communes

Acy-en-Multien, Antilly, Auger-Saint-Vincent, Autheuil-en-Valois, Barbery, Bargny, Béthancourt-en-Valois, Béthisy-Saint-Martin, Betz, Bregy, Baron, Boissy-Fresnoy, Borest, Bouillancy, Boullarre, Boursonne, Brasseuse, Chèzeville, Crépy-en-Valois, Cuvergnon, Duvy, Ermenonville, Etavigny, Eve, Feigneux, Fresnoy-la-Rivière, Fresnoy-le-Luat, Glaignes, Gondreville, Ivors, Lagny-le-Sec, La Villeneuve-sous-Thury, Le Plessis-Belleville, Levignen, Mareuil-sur-Ourcq, Montagny-Sainte-Félicité, Montepilloy, Mont-l'Evêque, Nanteuil-le-Haudouin, Nery, Neufchelles, Ognès, Ormoy-le-Davien, Ormoy-Villers, Péroy-les-Gombries, Raray, Reez-Fosse-Martin, Rhuis, Rocquement, Rosières, Rosoy-en-Multien, Rouville, Rouvres-en-Multien, Rully, Russy-Bémont, Saint-Vaast-de-Longmont, Saintines, Sery-Magneval, Silly-le-Long, Thury-en-Valois, Trumilly, Vauciennes, Vaumoise, Verberie, Versigny, Vez, Ver-sur-Launette, Villeneuve-sur-Verberie, Villers-Saint-Genest.

Légende

- Paysage de grandes cultures
- Paysage de polyculture dans vallons encaissés
- Paysage urbain
- Paysage de boisements
- Paysage de pâtures dans vallées à versants doux

Structures paysagères

Un plateau de grandes cultures structuré par des reliefs et des boisements

Les reliefs du plateau sont le plus souvent boisés. Leur présence structure le paysage de grandes cultures. Ces boisements recouvrent les versants des buttes témoins* (butte de Montepilloy, Montagne de Rosière) et leurs sommets (Mont Cornon) ; ils se détachent ainsi sur un fond de grandes cultures. Les frondaisons et les lisières des boisements de coteaux (vallées de l'Automne, de Sainte-Marie, vallons de Néry, de Morcourt ...) forment quant à elles des horizons boisés. Ainsi, la Forêt domaniale de Retz, en partie localisée sur des reliefs, présente un grand front boisé à l'est de Crépy-

en-Valois. Elle abrite des clairières (Chavres, Ivors). La vallée de la Nonette et ses affluents dessinent de petites dépressions ponctuellement accompagnées de boisements humides.

Enfin, des remises (petits boisements) et des haies souvent discontinues ponctuent les parcelles de grandes cultures.



Remise (petit bois) au milieu de la grande culture (Le Plessis-Cornefroy).

Paysages référents

- Paysage de grandes cultures.
- Paysage de polyculture.
- Paysage de massifs forestiers.
- Paysage industriel et d'activités.

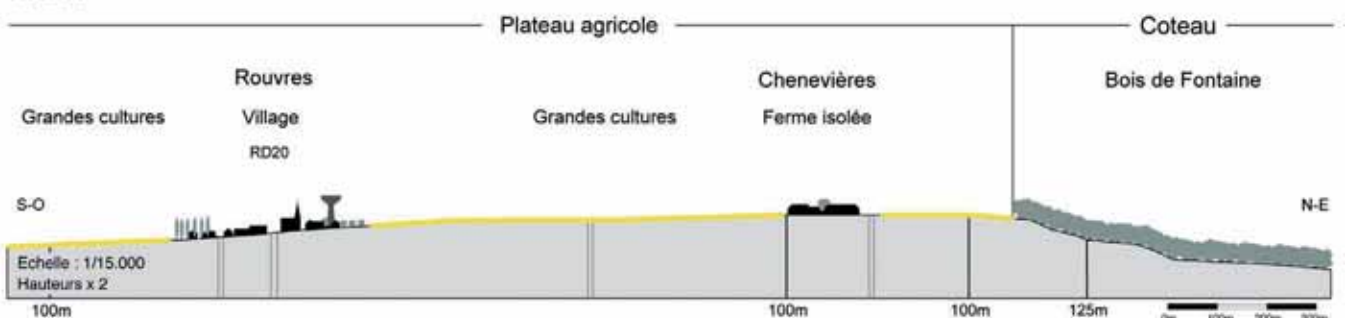
Caractères identitaires

- Champs ouverts de grandes cultures.
- Forêt ; bois ; boisements de coteaux ; remises (bosquets).
- Espaces publics : mares ; calvaires.
- Silhouette des villages dominés par un clocher et un château d'eau.
- Fermes isolées encloses.



Lisières des boisements de coteaux émergeant de la vallée Sainte-Marie (Glaignes).

Plateau du Valois Multien Rouvres



Motifs identitaires

Mares et calvaires structurent l'espace public

Les mares et calvaires sont localisés aux entrées des villages ou dans le cœur du village. Les mares pavées ou en argile constituent souvent des espaces de transition entre la grande culture et le bâti aux entrées des villages (Sennevières, Villers-St-Genest, Bargny...) ou encore participent à l'articulation de l'espace public central (Montepilly, Chevreuille...). Les calvaires marquent les carrefours aux entrées des villages (Trumilly, Brégy...) ou participent aux espaces publics au cœur des villages (Le Plessis-Cornefroy, Vérines...). Ils sont très régulièrement accompagnés d'arbres par paire, voire plus, qui forment des petits espaces publics à part entière.

Grandes fermes isolées et encloses : reflet d'une pratique agricole révolue

Les domaines agricoles couvraient des surfaces très importantes. Les fermes dans les villages n'étant pas suffisantes pour exploiter le territoire, des fermes isolées ont été édifiées. Elles témoignent aujourd'hui d'une organisation agricole datant d'avant l'avènement du tracteur. Leur silhouette émerge du plateau. Encloses et de très grande taille, elles sont composées de plusieurs bâtiments : maison du maître, maisons d'ouvriers agricoles, nombreux bâtiments pour le stockage de la récolte et des bêtes, parfois même chapelle.

La plupart sont très bien entretenues et participent aujourd'hui au patrimoine et aux paysages du plateau agricole.



Calvaire encadré par deux magnifiques marronniers dans le carrefour à l'entrée de Brégy.



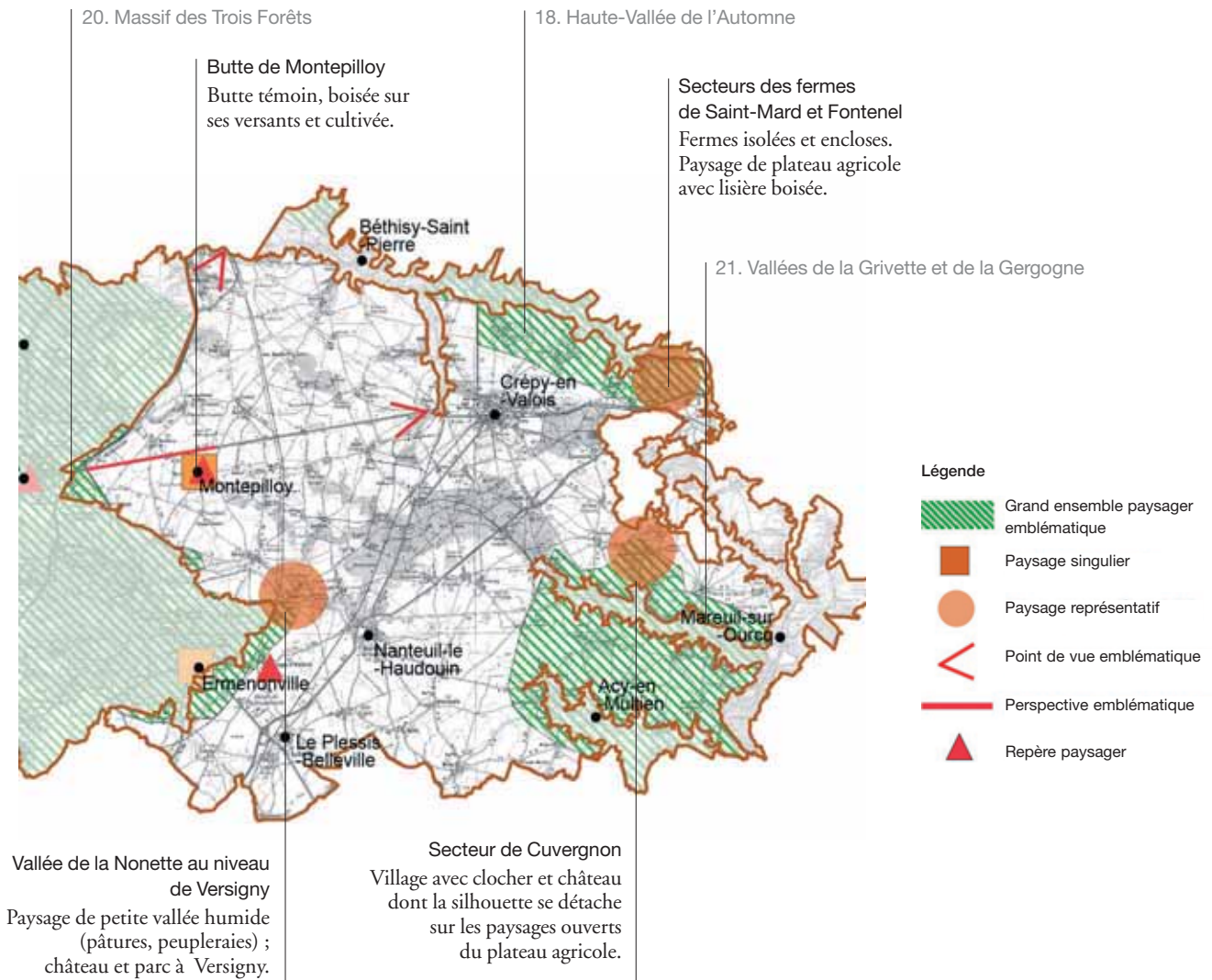
Mare pavée articulant l'espace public du petit village de Reez-Fosse-Martin.



Beaulieu le Vieux (commune de Baron).



Paysages emblématiques



La vallée de la Nonette, à l'aval de Senlis, est utilisée pour le pâturage des chevaux.





Valois Multien

Vallée de l'Automne



La vallée de l'Automne, réputée pour ses nombreux clochers, se situe entre les plateaux du Valois Multien (sud) et du Soissonnais (nord). La rivière prend sa source dans l'Aisne et coule d'est en ouest. La vallée s'élargit et se creuse de façon régulière à l'approche de sa confluence avec l'Oise. La section amont présente des paysages ruraux acquérant un caractère périurbain à proximité des axes routiers reliant Crépy-en-Valois à Compiègne. La section aval présente un paysage plus urbain, mêlant bourgs, implantations industrielles et cultures.

Composantes de la sous-entité

Vallée de l'Automne aval

Large vallée composée de coteaux abrupts et courts.

Fond humide, large et plat.

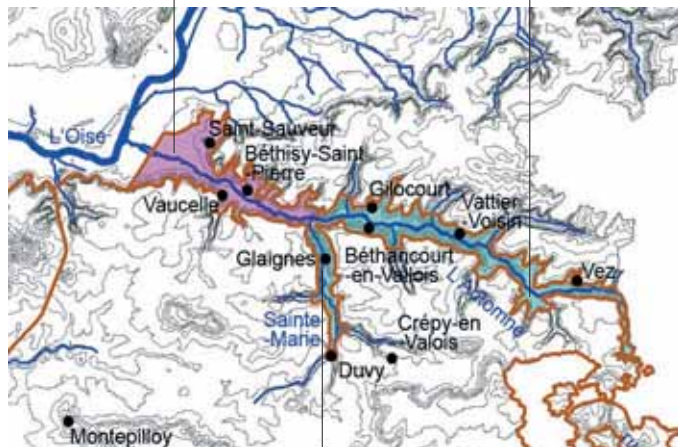
Paysage de polyculture à caractère rural avec des poches industrielles. Section la plus urbanisée de la vallée ; villages de versants et de fond de vallée.

Vallée de l'Automne amont

Petite vallée encadrée par des coteaux abrupts surmontant des versants doux.

Fond de vallée humide et plat.

Paysage de polyculture à caractère rural. Implantation des villages en vis-à-vis ou sur le versant nord (exposition sud).



Vallée Sainte-Marie

Petite vallée possédant des coteaux abrupts surmontant des versants doux et asymétriques.

Fond humide et plat.

Paysage de polyculture à caractère rural.

Villages implantés sur les versants et dans le fond de vallée.

Liste des communes

Béthancourt-en-Valois
 Béthisy-Saint-Martin
 Béthisy-Saint-Pierre
 Bonneuil-en-Valois
 Fresnoy-la-Rivière
 Gilocourt
 Glaignes
 Orrouy
 Russy-Bémont
 Saint-Sauveur
 Saintines
 Saint-Vaast-de-Longmont
 Sery-Magneval
 Verberie
 Vez.

Légende

Paysage de polyculture avec des implantations industrielles ponctuelles

Paysage de polyculture

Structures paysagères

Une vallée qui s'élargissant et se creuse à l'approche de sa confluence avec l'Oise

La morphologie des vallées influe profondément sur les modes d'occupation et les paysages.

Vallées de l'Automne amont et Sainte-Marie : présence de versants doux

Ces vallées sont caractérisées par la présence d'un versant doux (Sainte-Marie) ou de deux versants doux (Automne amont). Ceux-ci sont cultivés ou pâturés. Ils accueillent en général les villages et sont encadrés par les boisements du haut de coteau et du fond de vallée (peupleraies).

Les contacts avec les rivières sont rares car le plus souvent masqués par les peupleraies. En revanche, les villages installés à cheval sur la rivière ménagent souvent un espace public en relation avec elle.

Les versants cultivés sont les seuls espaces ouverts des vallées. Ainsi, le site de Ponchon (Fresnoy-la-rivière) où les pâtures s'étendent en fond de vallée, est le seul secteur où il est possible de découvrir la vallée dans sa globalité.

Vallée de l'Automne aval : présence de coteaux abrupts

A la confluence avec la rivière Sainte-Marie, la vallée de l'Automne



Le versant de Béthancourt-en-Valois est caractéristique : l'espace ouvert des versants doux est occupé par des pâtures. Elles sont encadrées par les boisements du haut de coteaux et par les peupleraies du fond de vallée.

ne change de morphologie. Les coteaux deviennent courts et abrupts ; les cultures s'étendent dans le fond plat de la vallée et très ponctuellement sur les versants. Le paysage du fond de vallée humide est relativement ouvert, même si par endroits des peupleraies ont été plantées.

Les bourgs, traditionnellement accrochés aux coteaux boisés, se sont étendus dans le fond de vallée où ils développent des implantations industrielles (Cf. coupe ci-dessous).

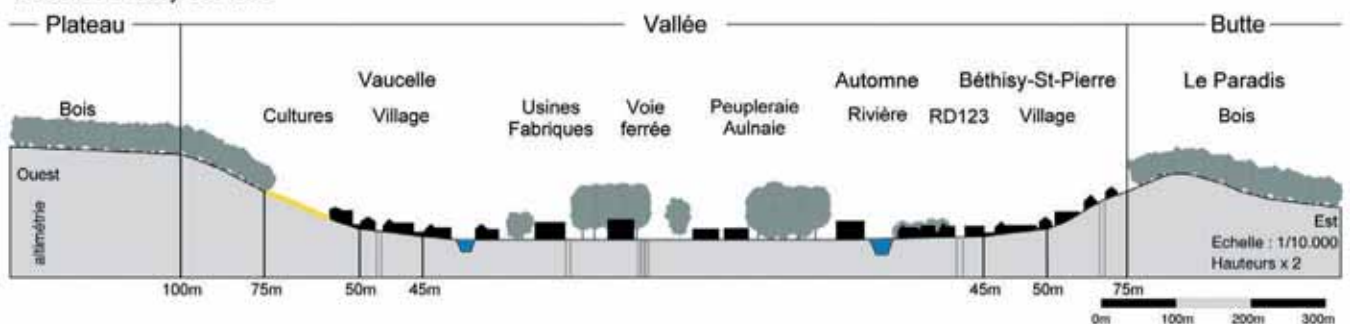
Paysages référents

- Paysage de polyculture.
- Paysage industriel et d'activités.
- Paysage post-industriel.

Caractères identitaires

- Villages de versants dominés par leur clocher.
- Anciens moulins et fabriques ; style brique et pierre.
- Fond de vallée humide et boisé, versants cultivés, coteaux boisés.
- Présence de l'industrie par poches en fond de vallée.

Vallée de l'Automne Vaucelle / Béthisy-St-Pierre



Motifs identitaires

Villages de versants implantés en vis-à-vis ou au sud

Les centres anciens des bourgs de la vallée de l'Automne sont implantés sur les versants. Ils sont dominés par leur clocher. On peut distinguer deux types d'implantations urbaines. La première est une installation en vis-à-vis accompagnée d'une urbanisation du fond de vallée (anciens moulins, anciennes fabriques, bâtiments industriels...). La seconde est une implantation sur un seul versant, le plus souvent le versant nord pour profiter de l'exposition sud : Orrouy, Vattier-Voisin, Bellival sont dans ce cas. Ce dernier village possède encore sa structure originelle de potagers clos attenants aux maisons.

Les marques d'une industrie artisanale

Les rivières de l'Automne et de Sainte-Marie ont attiré une activité meunière très développée. Nombreux sont les anciens moulins qui s'égrènent encore aujourd'hui le long de ces rivières (Moulin rouge, Moulin de la Motte sur l'Automne, Moulin de la Ville, Moulin Chamois ... sur la rivière Sainte-Marie). Ils ont été édifiés par les Rois ou les Comtes. Au XIX^e siècle certains ont été remplacés par des turbines alors que ces vallées prenaient part au développement industriel. La voie ferrée (frêt de marchandises) et les implantations industrielles par poches dans la vallée de l'Automne en témoignent. La brique est très présente dans l'habitat, notamment à proximité de la confluence avec l'Oise et de façon plus diffuse dans la vallée Sainte-Marie.



Les potagers clos, orientés plein sud devant les maisons d'habitation, sont des structures urbaines en voie de disparition (Bellival).

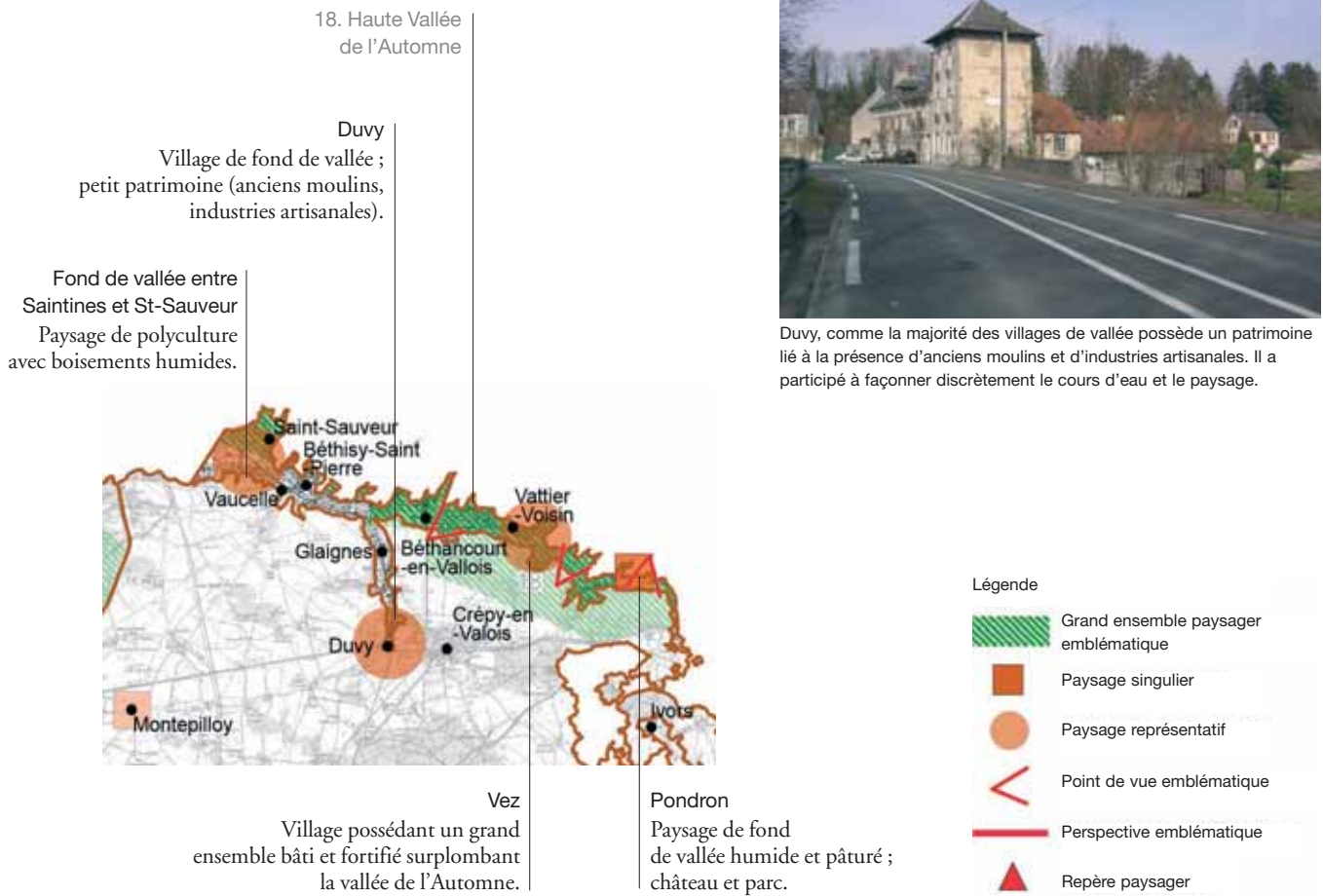


Bâti brique et pierre à Vaucelle.



Implantations industrielles par poches dans le fond plat de la vallée humide entre Vaucelle et Béthisy-Saint-Pierre.

Paysages emblématiques



Duvy, comme la majorité des villages de vallée possède un patrimoine lié à la présence d'anciens moulins et d'industries artisanales. Il a participé à façonner discrètement le cours d'eau et le paysage.



Le fond de vallée large et plat entre Verberie, Saintines et Saint-Sauveur offre un paysage varié de polyculture entrecoupé par des boisements humides (aulnaies) accompagnant le Sausseron.



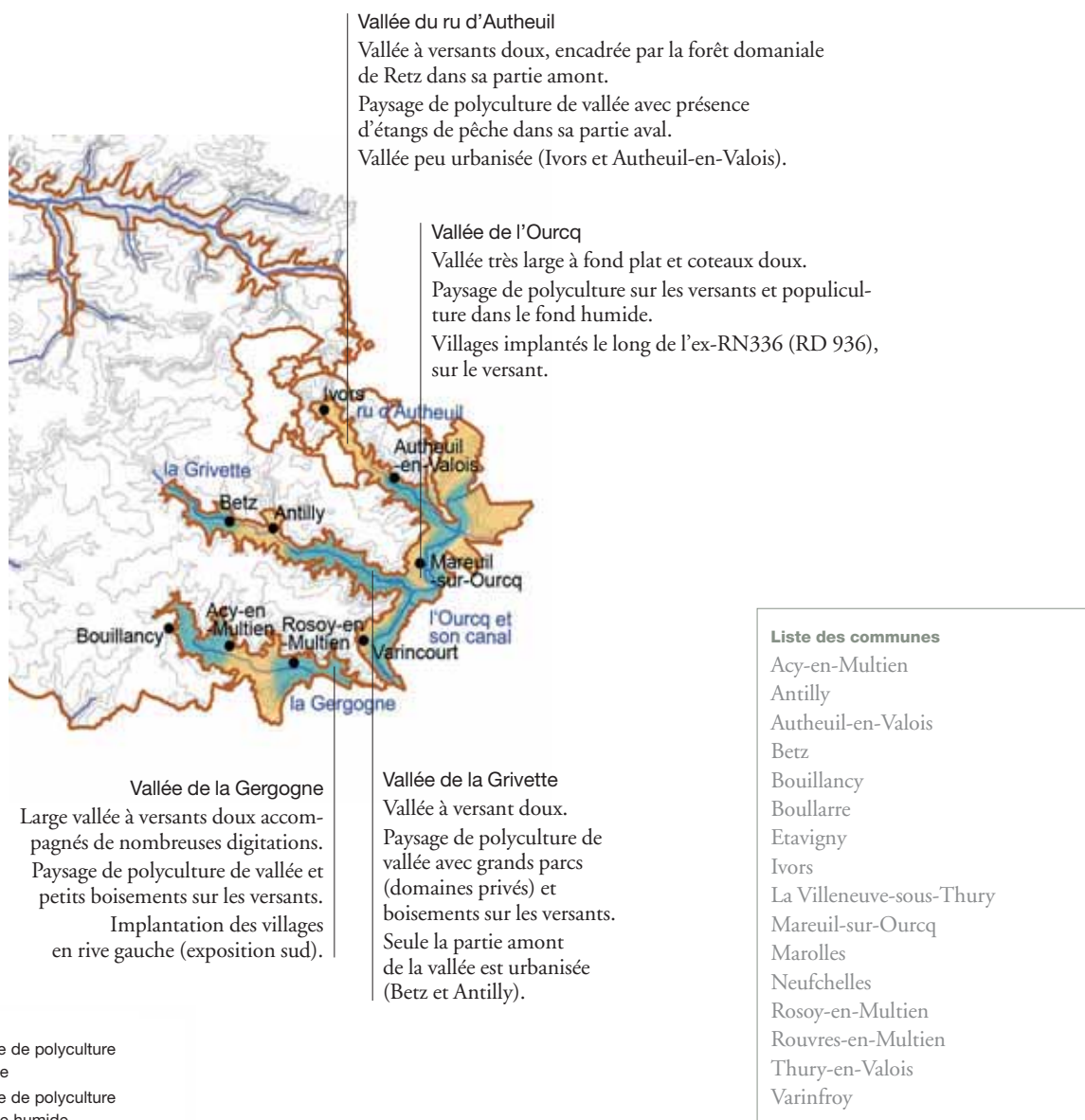
Valois Multien

► Vallées affluentes de l'Ourcq : Gergogne, Grivette, Autheuil



Les trois petites vallées situées à l'est du plateau du Valois Multien rejoignent la vallée de l'Ourcq, limite départementale et géographique. Ces vallées ont un caractère rural affirmé et présentent un paysage de polyculture de vallée humide. Les boisements sont présents de façon discontinue et ménagent toujours des ouvertures sur le paysage environnant. Les bourgs et villages, implantés sur les versants, sont majoritairement situés en amont des vallées.

Composantes de la sous-entité





Structures paysagères

Petites vallées à versants doux

Les vallées de la Gergogne, de la Grivette et du Ru d'Autheuil ont en commun d'être installées sur la partie « rehaussée » du plateau calcaire. Elles sont de petite taille et se creusent très progressivement à l'approche de leur confluence avec l'Ourcq.

Les versants sont doux et vallonnés par de nombreuses digitations (vallons affluents). Elles sont très prononcées dans la Vallée de la Gergogne, discrètes dans la vallée du Ru d'Autheuil et prennent des configurations intermédiaires ailleurs.

Les boisements composés de haies, de bosquets, de bois et de forêts domaniales sont présents sur les versants : ils encadrent les vallées tout en ménageant des ouvertures visuelles.

Le canal

La vallée de l'Ourcq, large et à fond plat, est structurée par le canal de l'Ourcq. Celui-ci est implanté au pied du plateau du Valois Multien. Il forme la transition entre le fond



La Vallée de la Gergogne présente un paysage vallonné. Le village de Rosoy-en-Multien, implanté en rive gauche, profite d'une exposition ensoleillée.

humide, cultivé en peupliers, et les versants. Ces derniers accueillent des villages dominés par leur église (Mareuil-sur-Ourcq, Marolles, Neufchelles). Seul, Fulaine, hameau de Mareuil-sur-Ourcq, a franchi le canal pour investir le versant opposé.

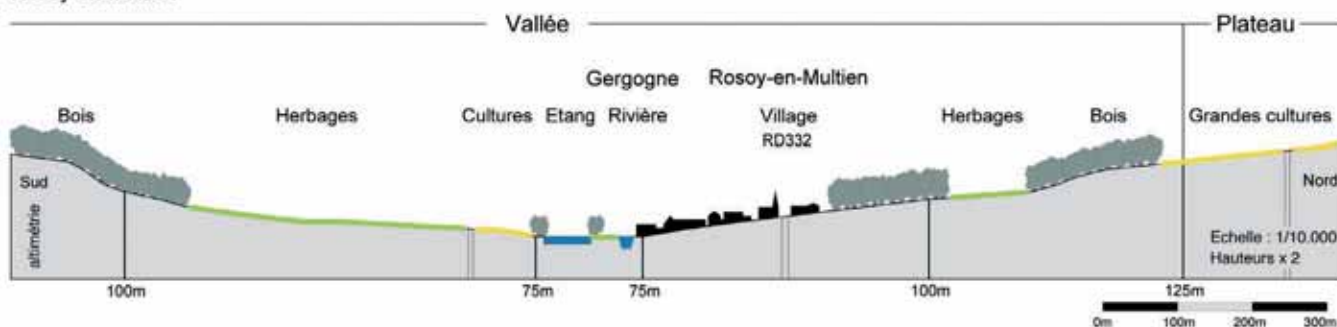
Paysages référents

- Paysage de polyculture.

Caractères identitaires

- Versants doux et vallonnés.
- Eau : étangs, cressonnières, canal.
- Boisements discontinus : haies, bosquets, bois.

Vallée de la Gergogne Rosoy-en-Multien



Motifs identitaires

Présence de l'eau

Les trois vallées présentent chacune des sections humides dans leur fond (partie amont de la Gergogne et parties avales des trois vallées). L'eau y est présente sous la forme d'étangs de pêche (à l'aval d'Acy-en-Multien et d'Autheuil-en-Valois) ou d'agrément (parc de Betz, parcs en aval d'Antilly), de cressonnières (sections avales de la Grivette et du Rû d'Autheuil) ou encore au travers

des plantations de peupleraies. Ces éléments sont toujours présents de façon ponctuelle mais répétitive et imbriqués les uns dans les autres. Ils forment ainsi un paysage intime et diversifié.

Dans la vallée de l'Ourcq, la présence de l'eau est aussi matérialisée par le canal, souligné d'un alignement de peupliers. Le reste de son fond humide est exclusivement occupé par la populiculture.



Cressonnière en aval d'Antilly au lieu dit « le Moulin » (Vallée de la Grivette).

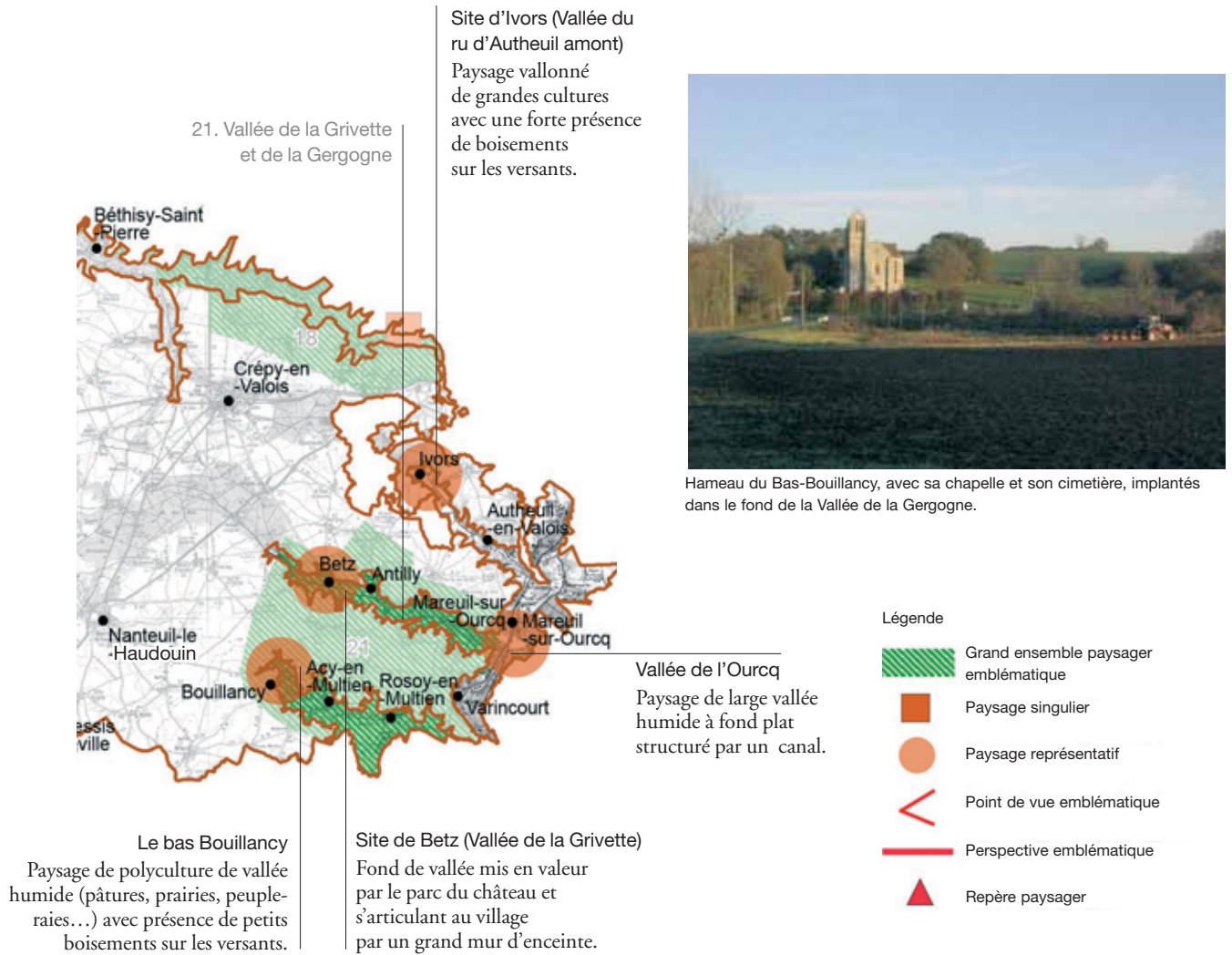


Etang de pêche privé et plantation de peupliers dans la partie aval de la vallée du Rû d'Autheuil



Le Canal de l'Ourcq a une très forte présence dans le paysage. Le chemin de halage est en itinéraire touristique de découverte de la vallée.

Paysages emblématiques

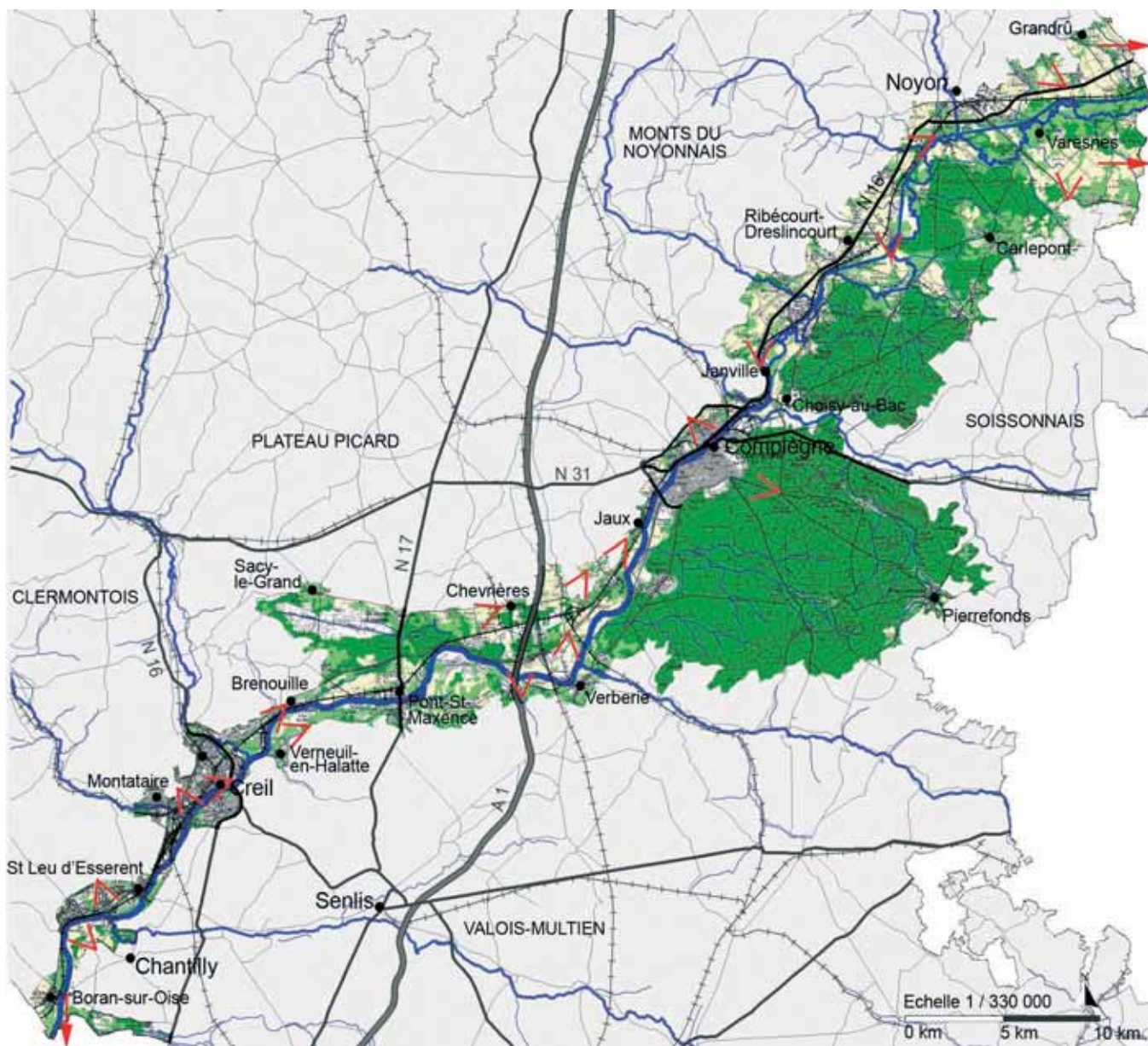


Ferme située à proximité du village d'Ivros, dans la vallée du ru d'Autheuil.

► Vallée de l'Oise



La vallée de l'Oise est une vallée alluviale à fond plat qui traverse le département du nord-est au sud-ouest. Elle a dans sa partie sud (Oise Creilloise) une forte identité industrielle qui se décline aussi dans les paysages contrastés du reste de la vallée. Au nord, l'Oise Noyonnaise est rurale et forestière. Au centre, l'Oise Compiégnoise accueille la forêt domaniale de Compiègne ainsi que des paysages post-industriels (anciennes sablières) et d'activités.



Légende

- Terre arable
- Prairie, milieu à végétation herbacée ou arbustive, zone agricole hétérogène

- Réseau hydrographique
- Forêt

- Point de vue
- Continuité paysagère

Echelle 1 / 330 000
0 km 5 km 10 km

Composantes de l'entité

Oise Creilloise

Paysages industriels (industrie manufacturière), urbains et de polyculture.

Oise Compiénoise

Paysages post-industriels (extraction de graviers/sables), d'activités (tertiaire) et forestiers (historique).

Oise Noyonnaise

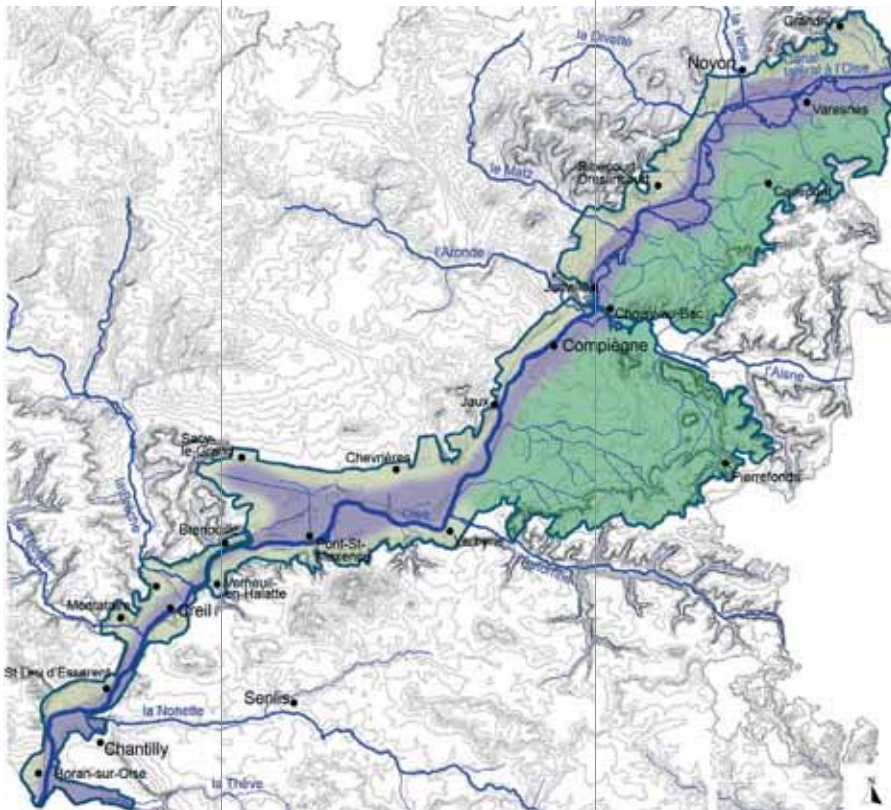
Paysages agricoles (grandes cultures, polyculture, herbages humides), de canal et forestiers (historiques).

Paysages référents

- Paysage de grandes cultures.
- Paysage de polyculture.
- Paysage de massifs forestiers.
- Paysage industriel et d'activités.
- Paysage post-industriel.

Caractères identitaires

- Vallée industrielle limitrophe de nombreuses entités paysagères.
- Morphologie variable : versants non symétriques ; resserrements/dilatations du fond de vallée.
- Versant rive gauche : polymorphe (monts, coteaux, replats, confluences) ; cultures/boisements ; urbanisation de bourgs et grands pôles urbains/conurbations* (Creil/Nogent/Montataire) ; réseau viaire longitudinal.
- Versant rive droite : importants reculs par rapport à la rivière ; irrégulièrement urbanisé et desservi ; forêts/boisements.
- Domaines forestiers et fond de vallée agricole : paysages ruraux de plaine cultivée (polyculture/herbages humides) ; paysages forestiers historiques (futaie, allées forestières en étoile, maisons forestières) ; villas clairières et de lisières.
- Fond de vallée industriel et humide : plat ; géométrie variable (resserrements/dilatations) ; axes routier, ferré et de navigation (Oise, canal latéral à l'Oise) structurants ; implantations industrielles et d'activités ; bourgs, pôles urbains et conurbations* (Compiègne, Creil) ; présence de l'eau (rivière/canal, anciennes sablières, marais, ripisylve*) ; polyculture dans les interstices.
- Paysages d'infrastructures : navigation (ponts, canal, ports, écluses) ; réseaux (routiers, ferrés, électrique).



Légende

- Paysage de versants urbanisés et cultivés
- Paysage de fond de vallée industriel ou humide
- Paysage de forêt ou de culture

Sources cartographiques : IGN, BD Carto, BD alti, BD Corine Land Cover, Région Picardie, DIREN Picardie, CAUE de l'Oise

Du nord au sud, deux resserrements du fond de vallée délimitent trois sous-entités : l'Oise Noyonnaise, l'Oise Compiénoise et l'Oise Creilloise.

L'Oise Noyonnaise opère une transition de paysages de fond de vallée à caractère rural, à l'extrême nord, vers des paysages de domaines forestiers. Sur cette section, l'Oise est doublée par un canal latéral navigable qui prend fin au niveau de la confluence avec l'Aisne (Janville), en amont de Compiègne.

A ce niveau, le resserrement entre le Mont Ganelon (rive droite) et la Butte du Châtelet (rive gauche) constitue le seuil de l'Oise Compiénoise. Celle-ci s'ouvre sur Compiègne et son domaine forestier. Au sud de ce dernier, les nombreuses sablières en reconversion témoignent de l'exploitation des sols. Ce paysage post-industriel d'extraction accentue la présence de

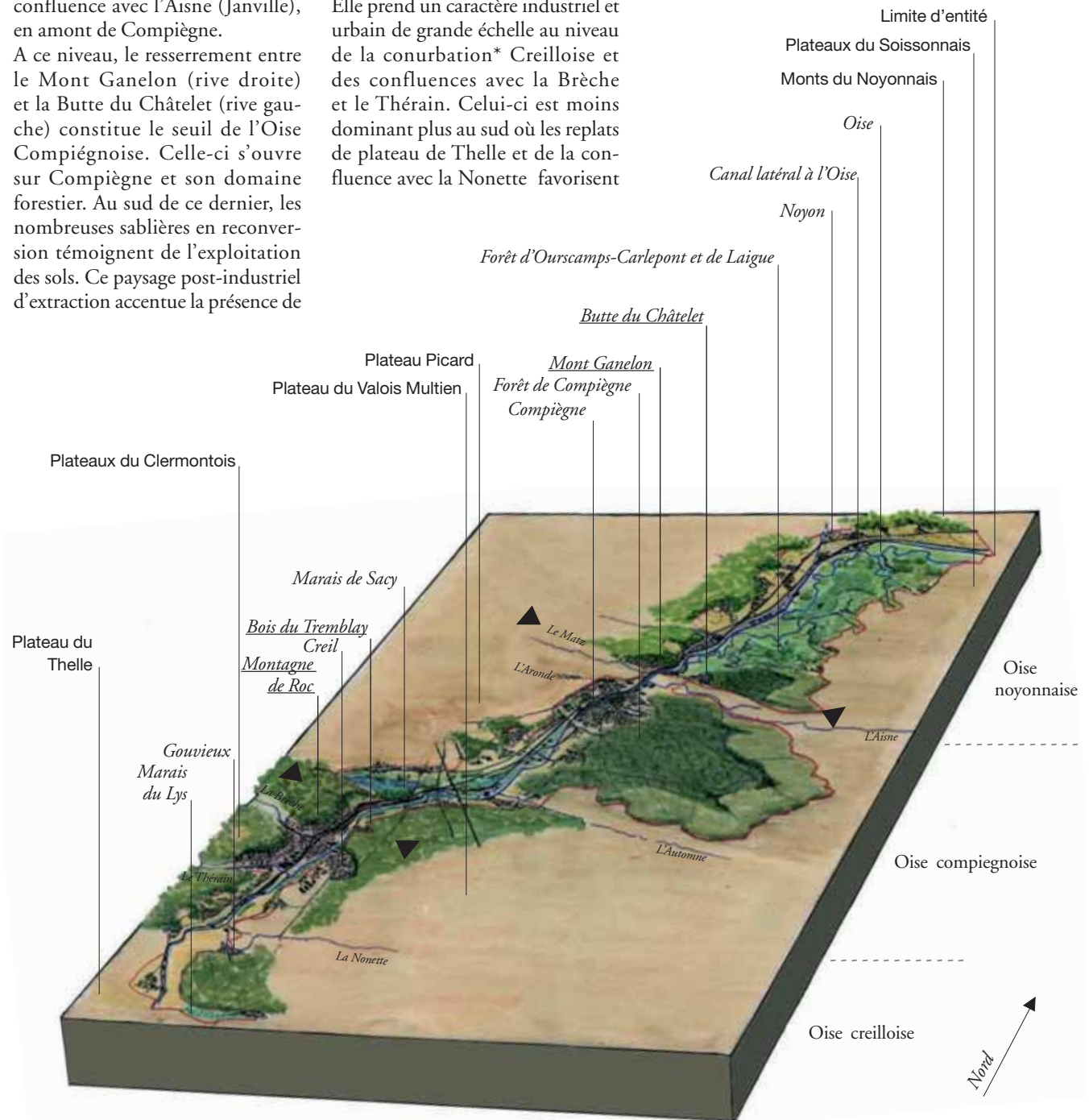
l'eau (rivière, marais, friches humides ...) alors qu'un nouveau paysage constitué d'activités tertiaires (logistique) gagne sur les cultures de fond de vallée.

Le second seuil se situe en amont de Creil, entre la Montagne de Roc (rive droite) et le Bois du Tremblay (rive gauche). Il marque le début de l'Oise Creilloise. La vallée se resserre entre les coteaux du Clermontois et du Valois Multien. Elle prend un caractère industriel et urbain de grande échelle au niveau de la conurbation* Creilloise et des confluences avec la Brèche et le Thérain. Celui-ci est moins dominant plus au sud où les replats de plateau de Thelle et de la confluence avec la Nonette favorisent

les cultures.

Trois structures permettent de décrire les 3 sous-entités paysagères de la vallée :

- Les versants,
- Les domaines forestiers et le fond de vallée agricole,
- Le fond de vallée humide et industriel.





Paysage de canal : Janville, cité de bateliers et port terminant le canal latéral à l'Oise (Oise Noyonnaise)



Paysage de domaine forestier : les routes départementales empruntent le tracé rectiligne des anciennes allées de véneries (Forêt de Compiègne, Oise Compiénoise)



Paysage post-industriel d'extraction et d'activités ; l'Oise au premier plan est soulignée par une végétation de rive (Oise Compiénoise)



La plaine industrielle de Montataire offre un paysage industriel composé d'implantations industrielles, de bâti ouvrier, d'habitat diffus et d'infrastructures de réseau (Oise Creilloise) (Source : F. Bellagamba).

Structures paysagères

Les versants asymétriques

Les versants de la vallée de l'Oise sont polymorphes car ils épousent la structure des nombreuses entités paysagères qui bordent cette vallée du nord au sud : Monts du Noyonnais, Plaine d'Estrées-Saint-Denis, Plateau du Clermontois et du Thelle en rive droite ; Plateau du Soissonnais et du Valois Multien en rive gauche.

En rive droite, le versant régulièrement urbanisé, a une morphologie très changeante

Ce versant prend l'aspect de monts, coteaux, pentes douces selon l'entité paysagère qui borde la vallée. Il s'écarte relativement peu du lit mineur de la rivière. Il est parcouru du nord au sud par un réseau continu de voies de communications (RN, RD, voie ferrée) qui structure son occupation et a favorisé une urbanisation de bourg régulière. Hormis quelques grands pôles urbains (Compiègne, Creil/Nogent et Montataire), il présente des paysages à caractère rural composés de boisements et de cultures de versant, le plus souvent en configuration étagée (boisements de sommet).

En rive gauche, le versant prend l'aspect d'un coteau boisé qui marque d'importants reculs par rapport à la rivière

Ce versant est formé par un coteau souvent abrupt créant une limite franche avec les plateaux calcaires du Soissonnais et du Valois Multien. Dans sa moitié nord, il se confond avec les grands domaines forestiers.

Son urbanisation et sa desserte viaire sont discontinues et ponctuelles hors du segment Verberie-Creil (RD123/12, Oise Compiénoise).

Le domaine forestier et le fond de vallée agricole

Forêts et bois sont installés en rive gauche de la rivière, dans la moitié nord de l'entité (de Noyon à la confluence avec la vallée de l'Automne), et occupent les dilatations du fond de vallée.

A l'extrême nord, les paysages ruraux de la plaine agricole sont parsemés de boisements. Le domaine de Chiry-Ourscamps constitue une transition vers les forêts domaniales de Laigues et de Compiègne.

Celles-ci présentent des paysages exclusivement forestiers, très structurés et à caractère historique. Leur trame arborée, continue et cohérente, remonte sur les plateaux du Soissonnais qu'elle recouvre en partie.

Ces deux forêts sont organisées sur un modèle commun : allées en étoiles et carrefours hérités des pratiques de véneries, maisons forestières, futaies gérées en peuplements végétaux par grands secteurs (gestion sylvicole) ... Le parcellaire imposé par les allées de véneries est purement géométrique et s'affranchit du relief. Les chemins d'exploitation qui leur sont transversaux suivent les courbes de niveau lorsque le relief s'infléchit. Ce double



Au nord de l'Oise Noyonnaise, les boisements enserrnent des poches cultivées dans des paysages à caractère rural.



Les monts boisés sont une des formes que prennent les versants : Le Mont Ganelon (limite de sous-entité) et l'usine Uniroyal de Choisy-au-Bac.

réseau structure le couvert forestier. L'urbanisation est organisée en villages clairières ou adossés à la lisière forestière présentant une architecture «forestière» de style éclectique à forts débords de toitures, cheminées nombreuses et motifs de faux bois.

L'Oise, axe de développement : un fond de vallée industriel et humide

La vallée de l'Oise a été de longue date un axe privilégié de développement industriel et urbain.

Elle présente des dilatations dans le nord de l'entité (Oise Noyonnaise ; Oise Compiégnoise) et des élargissements plus ponctuels au niveau des confluences des rivières : Matz (Thourotte), Aronde (Clairoix), Automne (Verberie), Brèche (Villers-St-Paul), Thérain (Montataire), Nonette (Gouvieux). Son fond plat (± 5 m d'amplitude en altitude) est fortement structuré par un faisceau de voies de communication. Il s'agit de la voie ferrée (Noyon-Pontoise), des routes (RN, RD) et des axes fluviaux : l'Oise naturelle et le canal navigable latéral à l'Oise en amont de Compiègne, l'Oise recalibrée et navigable en aval.

Outre les pôles urbains de Compiègne et de Creil, le fond de vallée accueille de nombreuses industries et activités. Elles se sont installées le long des réseaux de communication dans un paysage marqué par l'eau, constituant ainsi un fond



Voie carrossable en forêt de Compiègne



Maison forestière en Forêt de Compiègne

de vallée industriel et humide.

La présence de l'eau se décline sous diverses formes :

- Canal, rivière à méandres (Oise naturelle) et herbages humides dans l'Oise Noyonnaise.
- Anciennes sablières reconver-

ties (étangs, bases de loisirs, zones naturelles), rivière navigable et marais (marais de Sacy) dans l'Oise Compiégnoise,

- Rivière navigable et marais (marais du Lys) dans l'Oise Creilloise.



L'Oise navigable et le fond de vallée avec la «plaine industrielle» de Creil (Oise Creilloise)

Motifs identitaires

Infrastructures industrielles, activités logistiques et réseaux

Les paysages d'activités combinent implantations industrielles et activités logistiques avec les infrastructures de réseau qui leur permettent de fonctionner (routes, gares de triage, voies ferrées, canal, ponts, ports, écluses ...). Ils sont caractéristiques de la «plaine industrielle» de Creil, qui accueille de grands pôles industriels.

Ces paysages sont aussi marqués par les traces de leurs activités passées telles que les anciennes sablières reconverties (étangs, bases de loisirs, zones naturelles) ou en cours de reconversion dans les boucles de Verberie et de Pontpoint (Oise Compiégnoise).



Paysage d'infrastructures de réseaux au sud de Creil : Poste électrique et gare de triage du petit Thérain (Thiverny, Oise Creilloise)

Végétation liée à la présence de l'eau

En fond de vallée, la présence de l'eau est révélée par une typologie végétale spécifique : herbages humides (Oise Noyonnaise), marais de Sacy (Oise Creilloise) et du Lys (Oise Compiégnoise), friches humides et ripisylves* en bordure d'eau (dans toute la vallée) ; alignements de saules dits «têtards» (branches rabattues chaque année sur un tronç court).

Outre son rôle écologique (écosystème spécifique, régulation de l'eau ...) cette végétation annonce la présence de l'Oise et plus généralement celle de l'eau, alors que l'une et l'autre sont souvent peu visibles dans le paysage.



Les ripisylves composées d'une végétation de bords d'eau (aulnes à silhouette pyramidale, peupliers, saules, frênes ...) sont très présentes dans le paysage du fond de vallée humide.

Evolutions

Extensions urbaines et développement d'activités (Oise Creilloise)

- Formation d'un fond de vallée industriel (Creil - Nogent - Montataire).
- Urbanisation et étalement urbain sur la rive droite de l'Oise.
- Extensions urbaines importantes : au nord de Creil dans le fond de vallée (ZA commerciale à Verneuil-en-Halatte) ; entre Creil et St-Maximin vers les rebords de plateau (ZI des Haies ...), vers la vallée (Villers-sous-Saint-Leu) ou vers le plateau (secteur Brenouille -Villers-St-Paul)..

Développement d'activités (Oise Compiégnoise)

- Nombreuses zones d'activités dans le fond de vallée à proximité de l'A1 (ZA Paris-Oise, Le Meux, la « Main fermée » à Verberie...)
- Développement de ZA sur le plateau (Venette) au niveau de Compiègne.

Extensions de bourgs (Oise Compiégnoise)

- Extensions de bourgs sur le versant nord (Houdancourt vers la vallée, Le Meux vers le plateau).
- Forte pression foncière de Verberie à Pont-Ste-Maxence (passage de l'A1).
- Urbanisation du plateau au niveau de Compiègne (Jaux).

Développement du réseau routier (Oise Noyonnaise et Compiégnoise)

Mise à deux fois deux voies de la RN32 entre Ribécourt et Noyon ; Rocade nord-est de Compiègne.

Développement des peupleraies (Oise Noyonnaise et Compiégnoise)

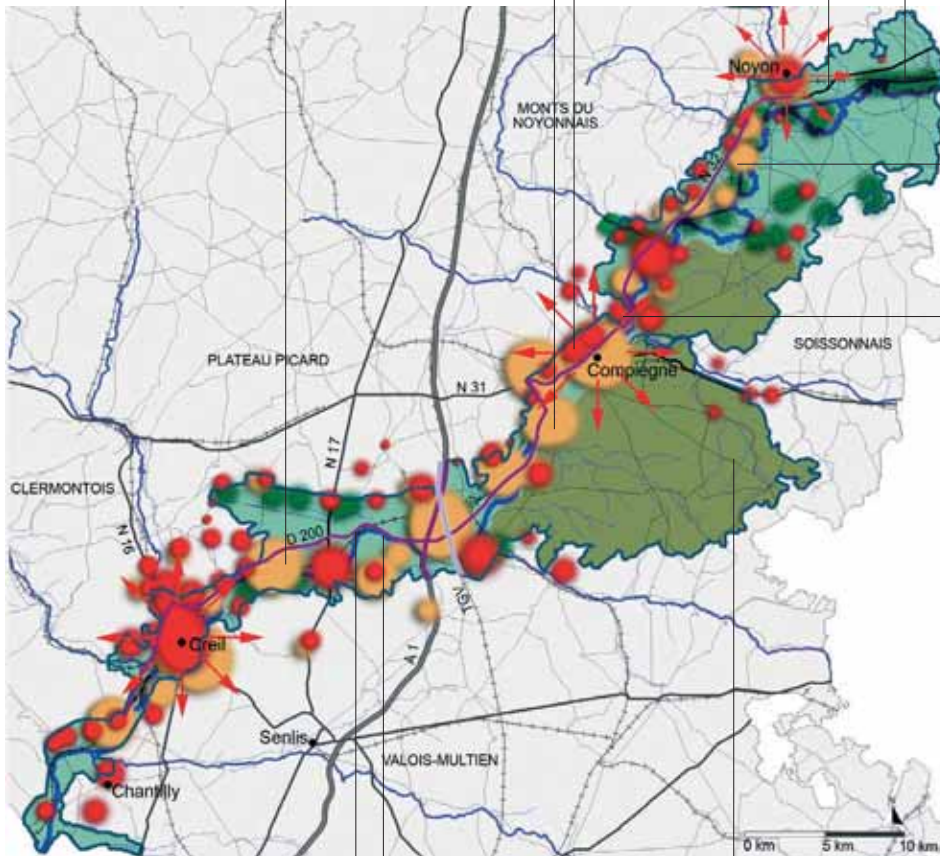
- Boucle de Verberie et Pontpoint.
- Plantations de pourtours forestiers (Carlepont ; l'Aigle).
- Alignements dans la plaine agricole de Cuts.

Développement industriel et d'activités (Oise Noyonnaise)

- Développement industriel en fond de vallée le long des voies de communication ; constitution d'un fond de vallée industriel.
- Installation de zones d'activités commerciales en pied de coteau (Auchan à Ribécourt ; zone commerciale de Noyon sud).

Extensions de bourgs (Oise Noyonnaise)

- Lotissements sur les coteaux des monts du Noyonnais (Dreslincourt ...) et vers la vallée (Clairoix, Thourotte).
- Extensions des villages de pourtours de massifs forestiers (Choisy-au-bac, Montmacq, Le Plessis-Brion, Ollencourt, Tracy-le-Mont...).



Compartimentage du paysage (Oise Compiégnoise)

- Talutage (terres de « découverte ») et plantations en pourtour des anciens sites d'extraction (peupliers, faux acacias).
- Interruption des continuités de circulation le long de l'Oise (sites d'extraction privés / interruption des chemins de halage).
- TGV, Autoroute.

Reconversion de sites industriels d'extraction (étangs de pêche, base de loisirs, zones naturelles) (Oise Compiégnoise et Noyonnaise)

Boucle de Pontpoint et de Verberie (étangs privés, loisirs pêche / Jet ski, zone naturelle) ; Plessis-Brion (base ornithologique et réserve de sur-stockage) ; Pimprez.

Paysage relativement stable aux niveaux des domaines forestiers (Carlepont, Laigue, Compiègne)

Excepté aux abords de Compiègne.

Sources : DDE, Atelier 15

Données clés d'évolution

Structuration et planification territoriale en 2005

- Structuration territoriale relativement développée.
- 7 intercommunalités (du sud au nord) :
- 5 SCOT*
- Creil et Compiègne concentrent la population alors que 92 communes ont moins de 2000 hab.
- Doublement de la superficie urbaine en 50 ans.
- TPU* Oise-Halatte (CCPOH*)
- Dynamisme économique ; ZI/ZA très développées.
- 84% des actifs travaillent sur le secteur
- 68% d'emploi tertiaire, 38% d'emploi secondaire.

Friches industrielles recensées en 2000

Vallée de l'Oise Noyonnaise (5) ; Compiégnaise (5) ; Creilloise (7)

Secteurs naturels ou patrimoniaux reconnus

- Herbages humides de la « Moyenne Vallée de l'Oise » (secteur de Varesnes) (proposition comme site « Natura 2000 » et « zone de protection spéciale »).
- Domaines forestiers (Chiry-Ourscamps, Laigue, Compiègne).
- Boucle de Pontpoint (SCOT* / étangs à vocation de réserve naturelle).
- Marais de Sacy (230 ha, Espace Naturel Sensible).
- Corridors biologiques (compromis sur le secteur de la « Main fermée » à Verberie).
- Ports et infrastructures du canal latéral à l'Oise (musée des bateliers).
- Châteaux : Compiègne et son site, Pierrefonds et son site ; Château et abbaye de Chiry-Ourscamps ...

Principales évolutions

Les principales évolutions qui ont marqué les paysages de la Vallée de l'Oise depuis l'après-guerre ont été : le développement industriel et d'activités (commerciales, logistiques) puis la reconversion des sites d'extraction en étangs de loisirs ; le développement des villages par extension sous forme de lotissements et de nappes d'habitat diffus. Cet ensemble s'est accompagné d'une forte régression des espaces agricoles alors que les ensembles forestiers se distinguaient par leur grande stabilité.

Les tendances à venir

Fort développement urbain dans la Vallée de l'Oise Noyonnaise, avec possible recul de l'agriculture de coteau

La section qui s'étend de Longueuil-Annel à Noyon devrait recevoir les migrations résidentielles du bassin d'emploi de Compiègne. Les communes de la rive droite de l'Oise possèdent des zones urbanisables (PLU*). Elles devraient se lotir en s'étendant le long des axes de communication et sur les coteaux. Elles pourraient former des conurbations*. La polyculture des coteaux pourrait subir un recul au profit de l'urbanisation. Quelques protections liées au risque industriel (Ribécourt) ou naturel d'inondation (PPRI* en fond de vallée) ménageront des poches non bâties.

Développement urbain vers les plateaux dans la vallée de l'Oise Compiégnaise et Creilloise, avec urbanisation des dernières poches agricoles sur les coteaux

L'absence de foncier urbanisable et la présence de plusieurs PPRI* bloquent l'urbanisation en fond de vallée. Celle-ci devrait se reporter sur les plateaux, tandis que l'extension des villages de coteau pourrait phagocyter les dernières poches d'agriculture de coteau (rive droite).

Avenir incertain du tissu industriel de l'Oise Creilloise et reconversion des friches industrielles

Malgré la volonté politique de maintien de l'activité industrielle dans l'Oise Creilloise (Montataire), celle-ci pourrait être fragilisée (certains plans de licenciement ont été annoncés en 2005). Des friches industrielles s'ajouteraient alors à celles déjà existantes et devront être reconverties.

Le projet de canal Seine - Nord Europe : une modification de la structure des paysages de fond de vallée

Le canal Seine-Nord Europe devrait susciter de forts développements urbains et d'infrastructure et modifier radicalement l'organisation du fond de vallée dans l'Oise Compiégnaise et Noyonnaise. Un projet de plate-forme multimodale est en discussion au cœur de la zone inondable dans la boucle de Verberie.



Une des nombreuses zones d'activité installée dans le fond de vallée le long de la RD200 (Lacroix-St-Ouen)



Venette (Oise Compiégnoise) est un secteur d'extension urbaine en périphérie de Compiègne et présente un paysage très lisible : le coteau doux de la plaine d'Estrées-St-Denis est urbanisé par des lotissements ; les implantations industrielles sont installées dans le fond de vallée en partie cultivé ; la ripisylve* occupe la berge.

Stabilisation de poches agricoles et de zones naturelles en fond de vallée du fait des impératifs de gestion des risques d'inondations

Les secteurs de gravières ou les secteurs agricoles gelés par les dispositifs de gestion des crues devraient subsister (plaine de Trossy ; boucle de Pontpoint et de Verberie ; secteur de Plessis-Brion et zones agricoles entre Compiègne et Noyon). Les documents d'urbanisme pourraient

orienter le devenir de la boucle de Pontpoint vers une affirmation de son caractère naturel.

Régression des peupleraies présentes dans le fond de vallée, notamment au centre et au nord
Les peupleraies arrivant à maturité devraient être exploitées et laisser place à d'autres valorisations des terres qu'elles occupent en fond de vallée.

Stabilité de certains secteurs naturels ou patrimoniaux excep-

tionnels et reconnus

En 2005, plusieurs secteurs naturels ou patrimoniaux sont reconnus. De nombreuses ZNIEFF* ont été identifiées mais peu de mesures de protection (arrêté biotope / Natura 2000) ont été adoptées.

L'avenir incertain de poches très ponctuelles d'herbages au sud

Il s'agit notamment des derniers herbages de l'Oise Creilloise au niveau de Beaufort.

Paysages emblématiques

Oise Noyonnaise

- Le Mont Renaud et son site (Noyon).
- Secteur agricole de Pommeraie, ancienne forêt de Louvetain.
- Le Mont Ganelon et l'Usine Uniroyal (Choisy-au-Bac) à son pied, dans le fond de vallée industriel.
- Section Longueil-Annel / Janville : ports et cités batelières ; paysage d'infrastructures (doubles ponts, canal, écluse) ; fin du canal latéral à l'Oise.
- Secteurs d'herbages humides de Varesnes et de l'abbaye d'Ourscamps.

Oise Compiégnoise

- Village clairière : St-Jean-aux-Bois et son site (Domaine de Compiègne).
- Pierrefonds et son site : village à l'articulation du rebord de plateau et du domaine de Compiègne.
- Marais de Sacy : paysages de milieux humides.
- Boucle de Pontpoint : paysages d'anciennes sablières évoluant en zone naturelle.

- Lac de Beaufort : ancienne sablière requalifiée en étang de pêche.

Oise Creilloise

- Villers-sous-Saint-Leu et son site : un village de coteau et son accroche au plateau.
- Les Sablons à Montataire ; La Garenne à Creil : secteurs de jardins familiaux.
- Marais du Lys : paysage de zone humide.
- Fond de vallée industriel au niveau de Creil.
- Pont et piscine (abandonnée) de la Potinière à Boran-sur-Oise.
- Plaine de Trossy, boucle de Gouvieux : plaine alluviale cultivée.

Grands ensembles paysagers emblématiques

- 14. Monts du Noyonnais
- 15. Oise Noyonnaise
- 17. Forêt de Compiègne
- 19. Marais de Sacy
- 20. Massif des Trois Forêts

Glossaire

Ripisylve : forêt naturelle (sylva) des rives (ripa). Bois ou forêts localisés de part et d'autre des cours d'eau.

Conurbation : agglomération formée d'une ville et de ses banlieues ou de villes et villages voisins réunis.

Alluvions : sédiments déposés par les cours d'eau.

Bief : canal de dérivation qui conduit les eaux d'un cours d'eau vers une machine hydraulique.

CC : Communauté de Communes

PLU : Plan local d'Urbanisme

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

TPU : Taxe Professionnelle Unique

PPRI : Plan de Prévention des Inondations

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique faunistique et floristique

* glossaire complet en annexe.



Vallée de l'Oise

Vallée de l'Oise Noyonnaise

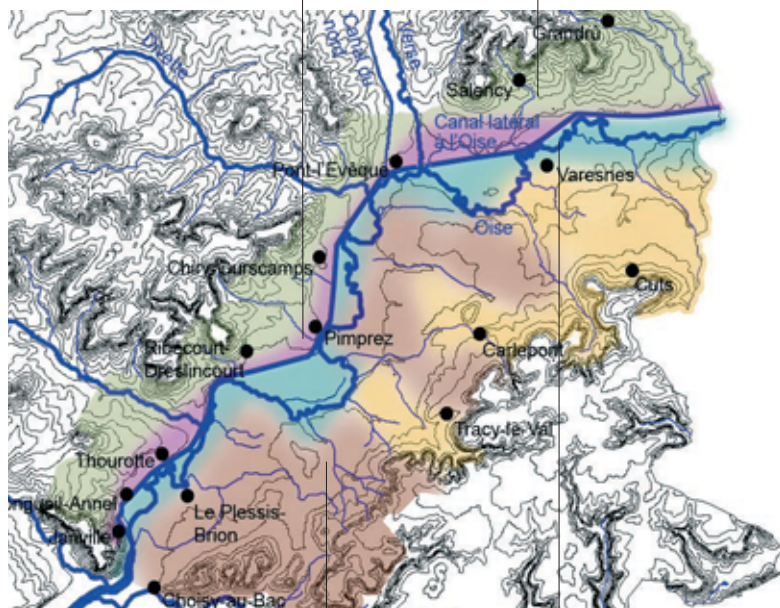


Cette sous-entité est bordée en rive droite par les monts du Noyonnais et présente en rive gauche une dilatation importante de la vallée. L'Oise très sinueuse et de petit gabarit a été doublée par un canal navigable qui a structuré le paysage. L'urbanisation et l'industrie se sont développées sur la rive droite du canal alors que la rive gauche a conservé un caractère humide, agricole et forestier. La limite avec l'Oise Compiégeoise se situe au niveau d'un resserrement de la vallée entre le Mont Ganelon et la butte du Châtelet, où se termine le canal latéral à l'Oise.

Composantes de la sous-entité

Fond de vallée industriel
Paysage industriel et de navigation (canal, ports, cités de bateliers, ponts, écluses) encadré par le canal latéral à l'Oise et le réseau de communication.

Coteaux des monts du Noyonnais
Monts boisés sur leurs sommets, accueillant villages et grandes cultures sur leurs coteaux (versant rive droite). La limite inférieure est constituée par les voies de communication (voie ferrée, RN32).



Domaines forestiers et fond de vallée agricole
Au nord, fond de vallée à dominante agricole. Au sud, domaines forestiers de Chiry-Ourscamps et de Laigue. Ce dernier remonte sur le plateau du Soissonnais (versant rive gauche) et présente une urbanisation de pourtour forestier.

Fond de vallée humide
Fond de vallée alluvionnaire aux abords de l'Oise non canalisée. Paysages de zones humides, anciennes gravières, polyculture et herbages humides.

Liste des communes

- Appilly
- Baboeuf
- Bailly
- Béhéricourt
- Brétigny
- Caisnes
- Cambronne-les-Ribécourt
- Carlepont
- Chiry-Ourscamps
- Choisy-au-Bac
- Cuts
- Janville
- Le Plessis-Brion
- Longueil-Annel
- Mélicocq
- Mondescourt
- Montmacq
- Morlincourt
- Noyon
- Passel
- Pimprez
- Pont-l'Évêque
- Pontoise-les-Noyon
- Rethondes
- Ribécourt-Dreslincourt
- Saint-Crépin-aux-Bois
- Saint-Léger-aux-Bois
- Salency
- Sempigny
- Thourotte
- Tracy-le-Mont
- Tracy-le-Val
- Varesnes

Légende

- Paysage de versants urbanisés et cultivés
- Paysage de fond de vallée humide
- Paysage de fond de vallée industriel
- Paysage de culture
- Paysage de forêt

Structures paysagères

L'Oise naturelle et son canal

Cette section est la seule dans laquelle l'Oise a conservé son cours naturel non recalibré. Elle est très sinueuse et a été doublée par un canal navigable. La présence du canal latéral à l'Oise a divisé le fond de vallée en deux secteurs :

- Un fond humide et agricole en

rive gauche du canal (côté Oise). Il présente des paysages variés : zones humides (secteur de l'abbaye de Chiry-Ourscamps), anciennes gravières (Pontoise-lès-Noyon ; Pimprez ; Plessis-Brion) ; polyculture (Pontoise-lès-Noyon) et herbages humides (Varesnes). L'Oise y dessine de nombreux méandres qui s'appro-

chent par endroits du canal puis s'en éloignent.

- Un fond urbanisé et industriel en rive droite, accueillant des implantations industrielles (Noyon, Chiry-Ourscamps, Ribécourt ...) qui se sont insérées entre le canal latéral à l'Oise et les grandes infrastructures de réseau (voie ferrée, RN32).



L'Oise naturelle au niveau des herbages humides (secteur de Varesnes).

Paysages référents

- Paysage de grandes cultures.
- Paysage de polyculture.
- Paysage de bocage et d'herbages.
- Paysage de massifs forestiers.
- Paysage industriel et d'activités.
- Paysage post-industriel.

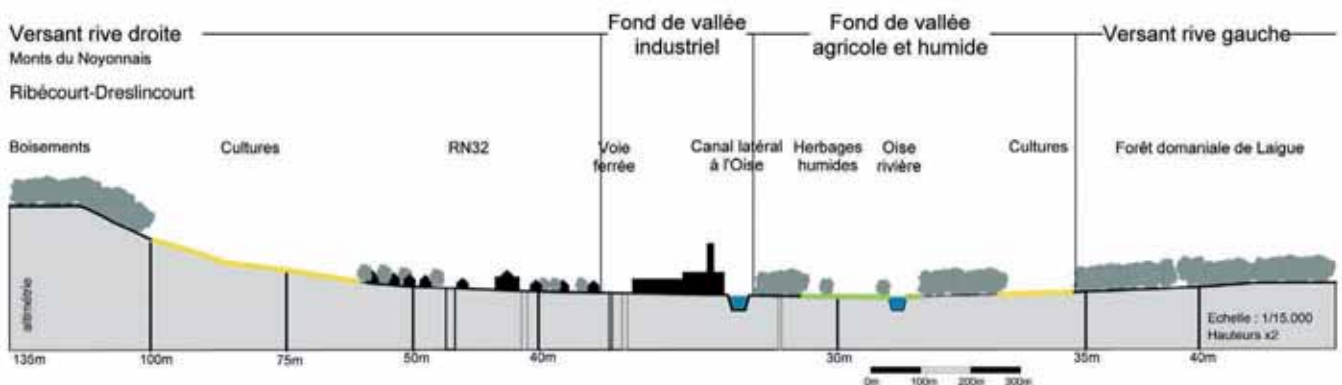
Caractères identitaires

- Monts boisés avec champs ouverts et villages de pieds de versant.
- Canal latéral à l'Oise, infrastructures de navigation (écluses, ponts, ports).
- Fond de vallée industriel resserré sur le canal, l'axe ferré et/ou routier (RN 32).
- Paysages ruraux : fond de vallée humide (méandres, herbages humides, ripisylve*) ; plaine agricole (grandes cultures sur limons ; polyculture élevage et boisements).
- Domaines forestiers : futaie, allées en étoile remontant sur le plateau, villages de lisière et de rebords de plateau.
- Sablières : étangs de pêche, base ornithologique, base de loisirs ...

La forêt

Du nord au sud, les paysages agricoles du fond de vallée laissent progressivement place à des boisements. Cette organisation du fond de vallée est déterminée par le substrat géologique (passage de sols sablo-limoneux à sablo-argileux). Au sud, la forêt de Laigue (4000 ha) est

d'une grande cohérence formelle. Elle a repoussé l'urbanisation sur sa lisière et remonte sur le plateau du Soissonnais. Son tracé et son organisation (allées en étoiles, carrefours) sont hérités des pratiques de vénerie (XVII^e siècle). Leur pérennité fait de ces forêts un lieu patrimonial et de loisirs.



Motifs identitaires

Les infrastructures de navigation (quais, écluses, ponts, ports et cités de bateliers)

Le canal latéral à l'Oise construit en 1821 permet la navigation entre Chauny (au nord-ouest de Noyon) et Janville (au nord de Compiègne). Il double l'Oise sur 34 kilomètres

évitant ainsi ses nombreux méandres naturels. Les infrastructures de navigation sont très présentes dans le paysage. Longueil-Annel, Janville et Pont-L'Evêque sont trois ports et cités de bateliers, à l'urbanisation typique. Les deux derniers accueillent des écluses. Au total,

quinze ponts enjambent l'Oise et le canal latéral à l'Oise, marquant le paysage de cette sous-entité bien au-delà du simple tracé du canal. Les chemins de halage accompagnent le canal sur ses deux rives et permettent de le longer.



Les nombreux ponts qui enjambent l'Oise canalisée et l'Oise non-canalisée rythment le paysage. Le canal déroule un ruban d'infrastructures dont les écluses, qui sont reliées par le chemin de halage (écluse de Pont-L'Evêque).

Herbages humides et ambiance rurale

Au nord, les fonds de vallée humide et agricole offrent des paysages ruraux de polyculture et d'herbages parmi les plus étendus de la vallée de l'Oise. Dans la plaine agricole, les paysages évoluent des herbages à la polyculture

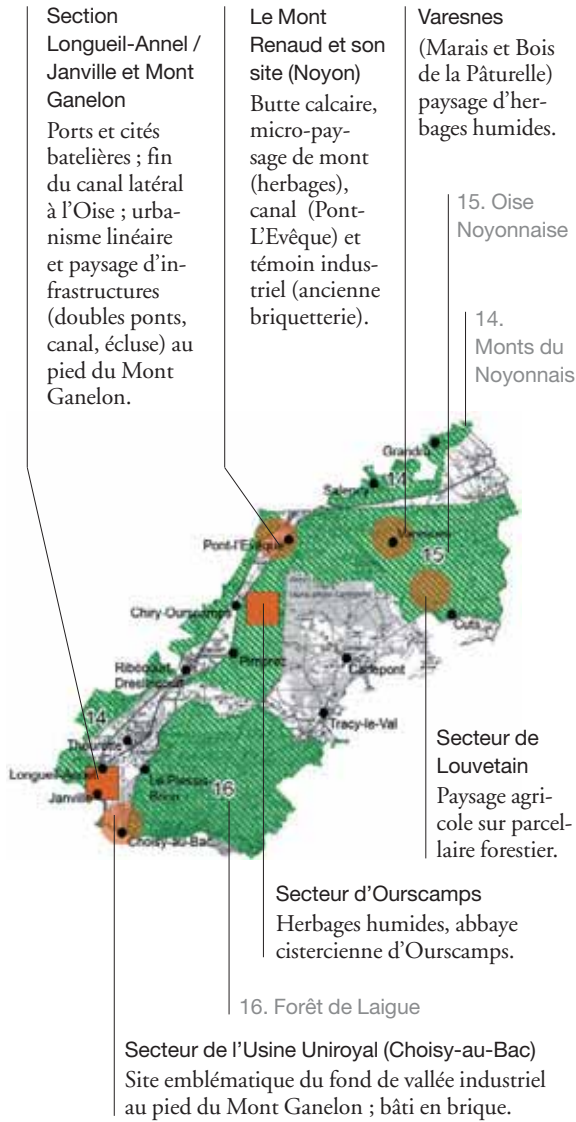
(Pontoise-lès-Noyons, Carlepont) et aux grandes cultures (Pommerai, Cuts). Dans le fond de vallée humide (Varesnes, abbaye d'Ourscamps), les herbages sont bordés de haies arborées (frênes) caractéristiques. Ils sont traversés par les méandres de l'Oise

et divisés par ses bras de décharge. Des ripisylves (saules, hêtres, aulnes) bordent ce réseau hydrographique complexe et rythmé par les ponts qui l'enjambe. Quelques sablières ont été reconverties en base de loisirs (Pimprez) ou en réserve naturelle (Le Plessis-Brion).



Herbages humides avec haies de frêne dans le fond de vallée humide autour de Varesnes.

Paysages emblématiques



Au niveau de l'ancienne forêt de Louvetain, le parcellaire à grandes mailles carrées est souligné par des alignements de peupliers (Pommeraiie).



Le Mont Renaud (Noyon)

Légende

- Grand ensemble paysager emblématique
- Paysage singulier
- Paysage représentatif
- Point de vue emblématique
- Perspective emblématique
- Repère paysager



Cité de bateliers et port, Longueil-Annel fut jusque dans les années 1960 un port marinier d'importance nationale.



Vallée de l'Oise

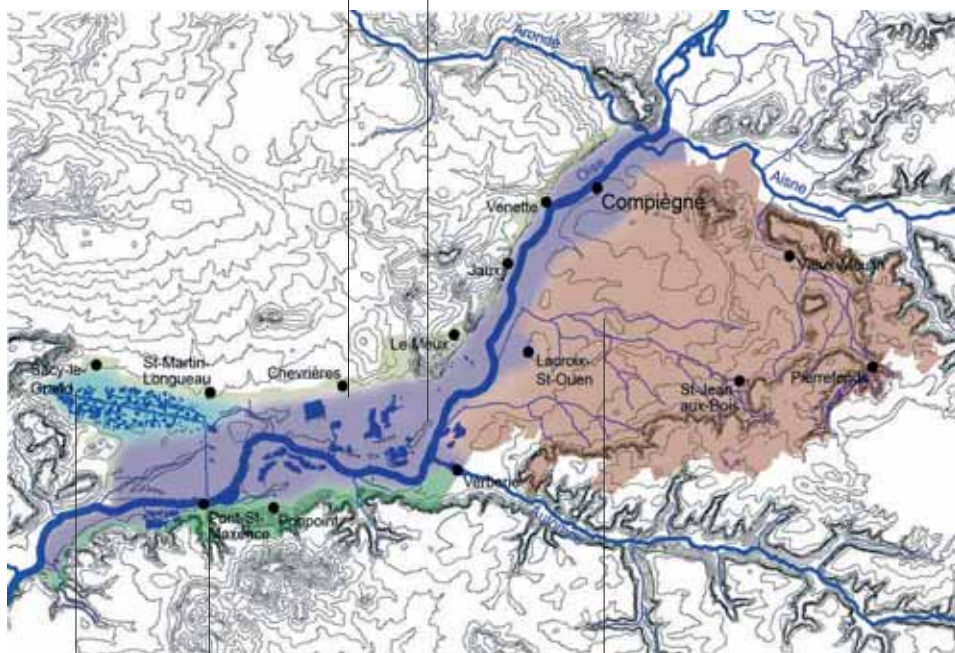
Vallée de l'Oise Compiégnoise



La ville et le domaine forestier de Compiègne confèrent un caractère historique reconnu à cette partie centrale de la vallée de l'Oise. Elle se caractérise aussi par une forte présence de l'eau liée notamment à ses paysages post-industriels d'extraction (sablères en eau) et à des zones humides. Le développement des activités tertiaires (zones d'activités) et des infrastructures devient très prégnant dans ces paysages.

Les coteaux des plateaux Picard et Clermontois et la pente douce de la plaine d'Estrées-St-Denis
Versant à morphologie diversifiée : pente douce, coteaux, buttes, vallonnements.
Paysages à caractère rural : boisements, cultures, chapelet de villages.

Fond de vallée industriel et humide
Paysages ouverts à semi-ouverts (cultures, boisements, friches) accueillant un grand nombre d'anciennes sablières, de nombreuses infrastructures et zones d'activités.



Liste des communes

Armancourt, Bazicourt, Beaurepaire, Béthisy-Saint-Pierre, Brenouille, Choisy-au-Bac, Compiègne, Clairoux, Chevrières, Cuise-la-Motte, Gilocourt, Houdancourt, Jaux, Lacroix-Saint-Ouen, Le Meux, Les Ageux, Longueil-Sainte-Marie, Margny-les-Compiègne, Monceaux, Morienvil, Orrouy, Pierrefonds, Pontpoint, Pont-Sainte-Maxence, Rhuis, Rivecourt, Sacy-le-Grand, Saint-Etienne-Roilaye, Saint-Jean-aux-Bois, Saint-Martin-Longueau, Saint-Sauveur, Saint-Vaast-de-Longmont, Trosly-Breuil, Venette, Verberie, Verneuill-en-Halatte, Vieux-Moulin.

Le Marais de Sacy

Les coteaux boisés du Valois Multien
Coteaux abrupts et boisés localisés au sud de la confluence avec l'Automne.
Urbanisation de bourgs en pied de coteau.

Domaine forestier de Compiègne
Forêt domaniale étendue dans le fond de vallée, remontant sur le coteau et une partie du plateau du Soissonnais.
Forte identité historique.
Villages clairières et de lisière caractéristiques.

Légende

- Paysage de versants urbanisés et cultivés
- Paysage de fond de vallée humide
- Paysage de marais
- Paysage de coteaux urbanisés et boisés
- Paysage de forêt domaniale

Structures paysagères

Un grand domaine forestier

Le domaine de Compiègne (14500 ha) constitue un massif forestier exceptionnel. Il occupe tout le fond de vallée hors zone de dépôts des alluvions* (Cf. Carte géomorphologique). Sa structure est très homogène et s'affranchit du relief : la forêt remonte sur le plateau du Soissonnais et englobe plusieurs buttes calcaires (Beaux Monts ...).

Un fond de vallée compartimenté par les infrastructures

Au sud-ouest du domaine de Compiègne, l'Oise décrit d'amples méandres dont les boucles ont été intensément exploitées (sables, graviers). Ce paysage plat d'anciens sites d'extraction aujourd'hui en eau (sablères), est traversé par de nombreuses infrastructures qui le compartimentent : RD200 et A1 en talus ; TGV nord en viaduc ; nombreuses zones d'activités ; ZI de Pont-Sainte-Maxence. Cultures, bosquets et friches humides (pourtours d'anciennes sablières) parsèment le fond de vallée. Les bois des Boursaults et des Grands Monts ainsi que la zone

humide du marais de Sacy constituent un grand secteur homogène resté à l'écart de l'exploitation du fond de vallée.

Des versants à morphologie très différente mais accueillant des villages sur les deux rives

En rive droite, un versant polymorphe

Ce versant est bordé par trois formations successives : le débouché de la vallée de l'Aronde ; la plaine d'Estrées-St-Denis qui présente quelques buttes calcaires ; la montagne de Liancourt qui est très vallonnée. Il présente donc une morphologie particulièrement changeante (coteau, monts, pente douce, replat) bien que régulièrement boisée. Il est desservi sur toute sa longueur et accueille une urbanisation de bourgs régulièrement distribuée.

En rive gauche, un coteau boisé

En rive gauche, le coteau boisé du Valois Multien est très présent au sud de la confluence avec l'Automne, de Verberie à Verneuil-en-Halatte. Il s'agit de la seule section de la vallée où il est desservi par des voies de communications et régulièrement urbanisé à son pied.

Paysages référents

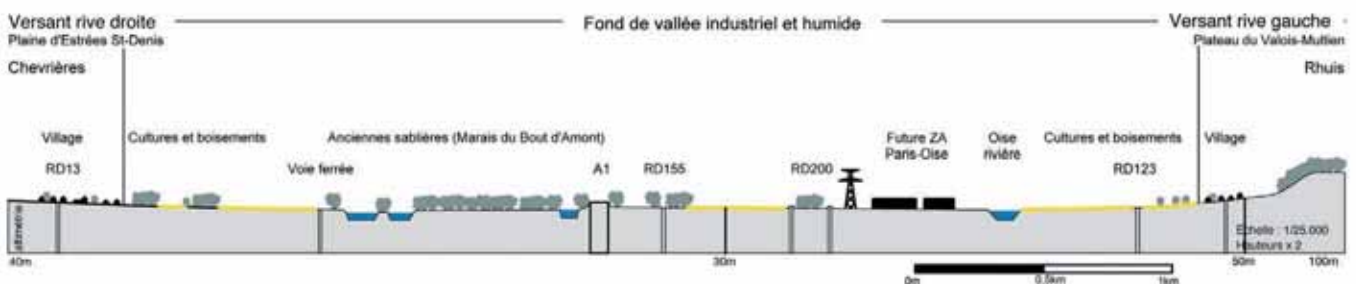
- Paysage de grandes cultures.
- Paysage de polyculture.
- Paysage de massifs forestiers.
- Paysage industriel et d'activités.
- Paysage post-industriel.

Caractères identitaires

- Domaine forestier de Compiègne : futaies, allées forestières en étoile, maisons forestières, arbres remarquables, villages clairières et de lisière.
- Paysage post-industriel d'extraction (anciennes sablières, friches, talus d'exploitation).
- Présence de l'eau : anciennes sablières, marais, ripisylve*.
- Zones d'activités.
- Paysage compartimenté : TGV nord en viaduc, A1 et RD200 en talus, talus, boisements.
- Versants boisés et cultivés avec urbanisation de bourgs le long des voies de communications (RD10, RD13, RD120).
- Polyculture et grande culture.

Photo de gauche :
Moru, un hameau de pied de versant typique de l'urbanisation du versant rive gauche.

Photo de droite :
La ligne de TGV transversale à la vallée dans la boucle de Verberie.



Motifs identitaires



La perspective des Beaux Monts incarne l'articulation du domaine forestier avec le château de Compiègne (Source: Bonneton)

Le château de Compiègne et les villages clairières

Outre sa structure domaniale caractéristique, le domaine de Compiègne a la particularité d'être articulé au château par la célèbre perspective des Beaux-Monts.

L'urbanisation s'est réalisée en lisière (Compiègne, Pierrefonds) et, au cœur de la forêt, sous la forme typique de villages clairières (St-Jean-aux-Bois ; Vieux Moulin ...).

Certaines allées ont généré le tracé de routes départementales carrossables. Elles rayonnent à partir de carrefours à la toponymie évocatrice : Napoléon, Marie ... Le caractère historique de ce domaine en a fait un site protégé à forte valeur patrimoniale et touristique.

Etangs, marais

Les paysages post-industriels d'extraction, installés dans les boucles de Verberie et de Pontpoint, sont composés d'anciennes sablières en eau. Certaines d'entre elles ont été converties en base de loisirs (bois d'Ageux) ou en étangs de pêche (Bois

de la Mineuse, Lac de Beaufraire), d'autres, comme celles de la boucle de Pontpoint, ont un statut encore incertain. Leur échelle et leur localisation un peu retirée en font des zones naturelles de fait. Elles sont par ailleurs fréquentées pour la pêche et le pique-nique.

Outre la forte présence de l'eau, ces paysages se caractérisent par des friches composées d'une végétation pionnière (saules, bouleaux, faux acacias), de ripisylve* en bord d'eau (saules, aulnes, peupliers) et par les restes des talus d'exploitation qui compartimentent aujourd'hui l'espace. Les exploitations de sables et graviers en activité sont peu nombreuses (Rivécourt ; échangeur A1/D200).

Le marais de Sacy compte près de 1400 hectares de milieux très diversifiés comprenant des tourbières, des boisements, des landes et des zones d'étangs. Il a la particularité de ne pas être acide, ce qui en fait une des tourbières de ce type parmi les plus importantes au niveau des plaines d'Europe de l'Ouest.



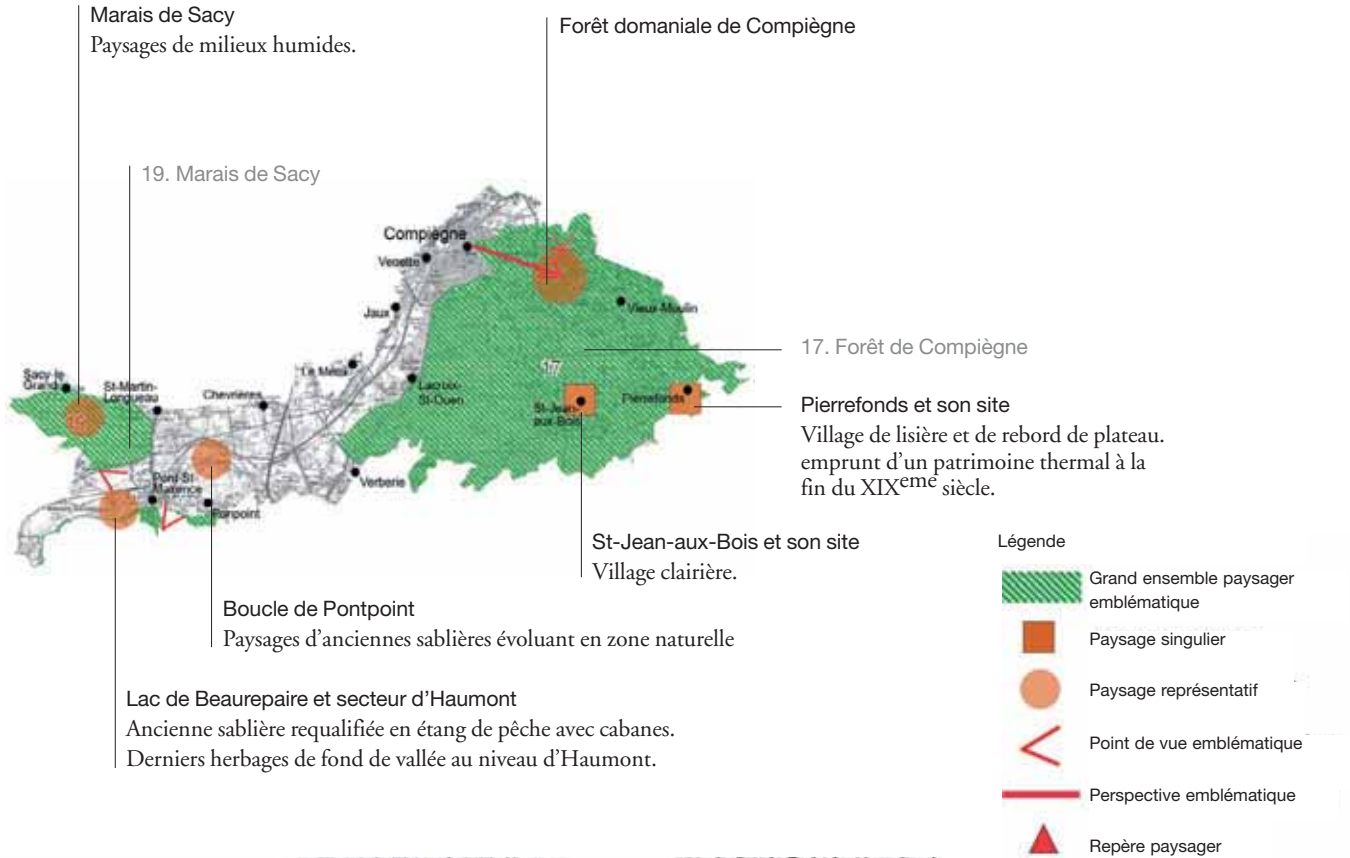
Les anciens sites d'extraction de sables et de graviers sont colonisés par une végétation pionnière, convertis en base de loisirs.



Phragmites (roseaux) et boisements font du marais de Sacy un paysage semi-ouvert.



Paysages emblématiques



Le lac de Beaurepaire



Vallée de l'Oise

► Vallée de l'Oise Creilloise

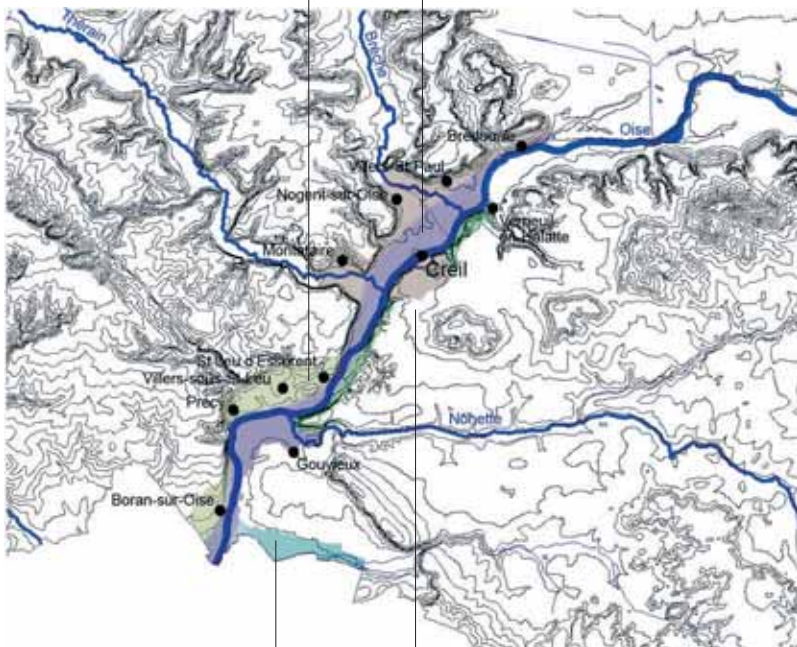


Cette partie de la vallée, resserrée entre les coteaux abrupts des plateaux du Clermontois et du Valois Multien, présente les paysages industriels les plus typés de l'entité, notamment au niveau de la conurbation* de Creil. Le versant rive droite et le fond de vallée concentrent l'essentiel de l'urbanisation et des infrastructures.

Composantes de la sous-entité

Coteaux des plateaux du Clermontois et du Thelle
Paysage de coteaux fortement urbanisés et surmontés de boisements dans la moitié nord ; caractère plus rural et cultivé au sud. Confluences avec les vallées à caractère industriel de la Brèche et

Fond de vallée humide et industriel
Fond de vallée plat et resserré entre deux plateaux calcaires, à forte identité industrielle et urbaine dans la moitié nord.
Replats cultivés et base de loisirs dans la partie sud.






Liste des communes

- Boran-sur-Oise
- Brenouille
- Creil
- Gouvieux
- Lamorlaye
- Monchy-Saint-Eloi
- Montataire
- Nogent-sur-Oise
- Précy-sur-oise
- Rieux
- Saint-Leu-d'Esserent
- Saint-Maximin
- Thiverny
- Villers-Saint-Paul
- Villers-sous-Saint-Leu

Marais du Lys
Zone humide qui s'étend sur le département voisin et accueille notamment l'Abbaye de Royaumont.

Coteaux du plateau du Valois Multien
Coteaux abrupts et boisés. Très présents, dans la partie nord, jusqu'à l'embouchure de la Nonette.

Légende

-  Paysage de coteaux urbanisés
-  Paysage de versants urbanisés et cultivés
-  Paysage de fond de vallée industriel et humide
-  Paysage de marais
-  Paysage de coteaux boisés

Structures paysagères

Des versants asymétriques par leur occupation

Les deux versants sont des coteaux calcaires, mais ils diffèrent par leur occupation.

Le versant rive droite est un coteau fortement urbanisé couronné de boisements

Ce versant desservi par un réseau routier (RD200, RD92, RD603) est urbanisé de façon continue au nord (de Brenouille à Thiverny) : il accueille notamment la conurbation* de Villers-St-Paul / Nogent / Montataire. Moins régulière, l'urbanisation reste importante au sud (St-Leu-d'Esserent, Villers-sous-St-Leu, Précly-sur-Oise et Boran-sur-Oise). Les rebords abrupts des plateaux du Clermontois sont soulignés à ce niveau par une bande boisée.

Ce versant s'adoucit au niveau des confluences avec la Brèche (Monchy-St-Eloi) et le Thérain (Montataire) ainsi qu'au sud où les cultures refont leur apparition, en limite avec le plateau du Thelle (de Précly-sur-Oise à Boran-sur-Oise).

Le versant rive gauche est un coteau abrupt et boisé

A la différence du précédent, ce coteau est peu urbanisé. A l'exception de Creil, il n'accueille pas d'infrastructures et de voies de communication. Il est formé par le rebord du Valois Multien qui accuse un important recul vers l'est à partir

de l'embouchure de la Nonette. Il s'efface à ce niveau derrière la forêt du Lys et la plaine cultivée de Gouvieux.

Le fond de vallée : industriel et resserré au nord ; humide et large au sud

Au nord, le fond de vallée est resserré entre deux plateaux calcaires. Il accueille l'agglomération de Creil ainsi que ses nombreuses implantations industrielles en rive droite de l'Oise, entre la rivière et les infrastructures ferroviaires. Celles-ci forment un tissu ininterrompu de Rieux (au nord de Creil) jusqu'au sud de Creil incluant les élargissements ponctuels des confluences de la Brèche et du Thérain.

Au sud, le caractère industriel est présent mais moins prégnant.

Quelques exploitations de sables en activité restent localement marquantes (Plaine de Trossy-St-Barbes) mais elles laissent place à des replats cultivés (au sud de St-Leu-d'Esserent et au niveau de Gouvieux) et à des zones de contacts ludiques avec l'eau (Base de loisirs de St-Leu-d'Esserent ; pont et piscine (désaffectée) de La Potinière à Boran-sur-Oise.

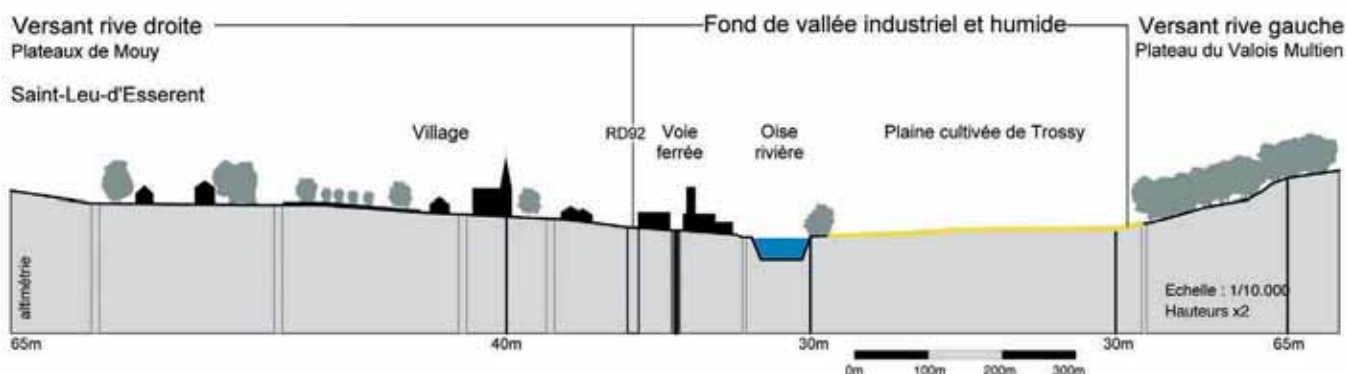
A l'extrême sud, le marais du Lys constitue une autre forme de présence de l'eau. Il est à cheval sur les départements de l'Oise et du Val d'Oise.

Paysages référents

- Paysage de grandes cultures.
- Paysage de polyculture.
- Paysage industriel et d'activités.
- Paysage post-industriel.

Caractères identitaires

- Fond de vallée resserré.
- Implantations industrielles.
- Conurbation* (Creil, Nogent / Montataire).
- Infrastructures de communication et de réseau : RD200/RD92/RD603, voie ferrée, gare de triage, centrale électrique.
- Coteau boisé (rive gauche).
- Versant urbanisé avec bande boisée (rive droite).
- Polyculture (sud de Creil).
- Bases de loisirs (St-Leu-d'Esserent, Boran-sur-Oise).
- Jardins familiaux (La Garenne à Creil ; Les Sablons à Montataire).
- Zone humide (marais du Lys)



Motifs identitaires

La présence et les marques de l'industrie

Au nord, de Brenouille jusqu'au sud de Creil, les implantations industrielles sont nombreuses et denses. Elles forment un tissu continu en fond de vallée : ZI de La Maladrerie/Villers-Saint-Paul ; ZI de Verneuil-en-Halatte ; plaine industrielle de Creil entre la RD200 et l'Oise, de Montataire à Thiverny. Elles sont accompagnées de diverses infrastructures telles que : gare de triage ; centrale et poste de transformation électrique (Creil-Carières, Petit-Thérain), quais de chargement/déchargement pour les péniches.

A partir de St-Leu-d'Esserent, les implantations industrielles ponctuent la rive droite de l'Oise (Saint-Leu-d'Esserent, Les Calliaux, La Noue, Boran-sur-Oise ...) et sont localisées



La gare de triage du Petit Thérain (Thiverny)



Voie ferrée et implantations industrielles le long de l'Oise (Creil)

Conurbations*

Les bourgs, implantés en rive droite de l'Oise, se sont développés pour accompagner la croissance industrielle de la vallée. Ils couvrent aujourd'hui une grande partie des coteaux et du fond de vallée. Ils constituent, au nord, la conurbation* de Creil. Au sud de Creil, leurs extensions sont en passe de devenir jointives (St-Leu-d'Esserent, Villers-sous-St-Leu, Précy-sur-Oise).



Coteau urbanisé de Thiverny surplombant la plaine industrielle de Montataire

Le patrimoine industriel et les jardins familiaux

Le développement industriel s'est accompagné d'un bâti (fabriques, usines, cités ouvrières ...) et de

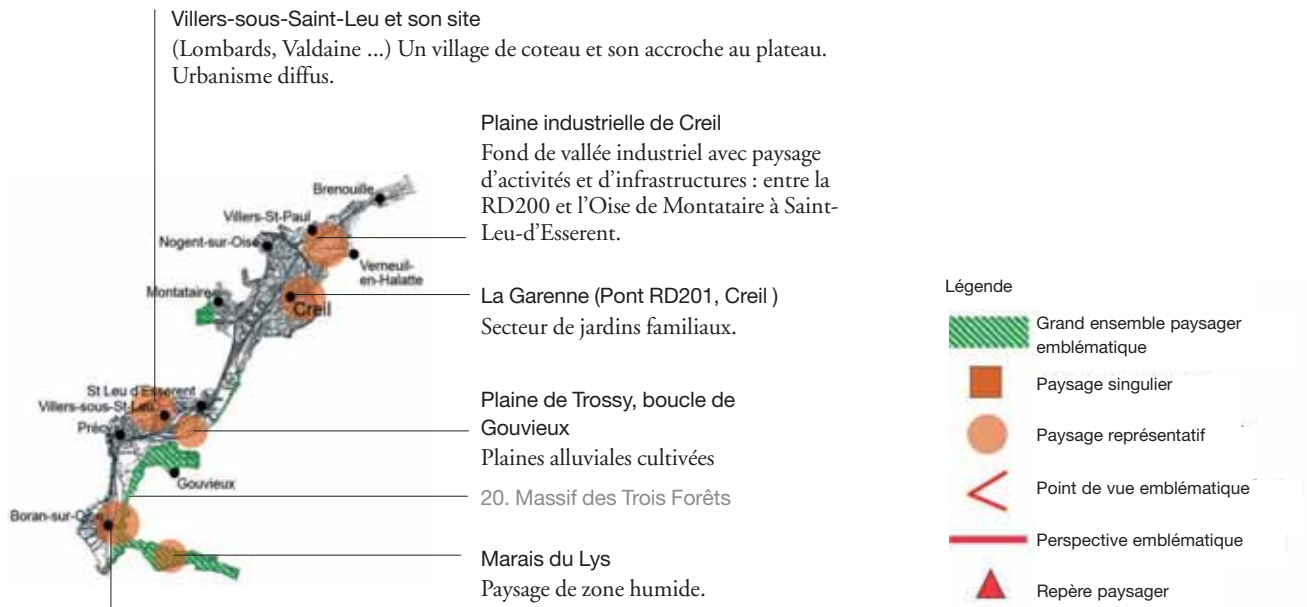
jardins «ouvriers» ou «familiaux», spécifiques du patrimoine industriel. L'Oise Creilloise compte deux secteurs de jardins visibles dans le paysage : La Garenne, le long de

l'Oise (pont de la RD201) et Les Sablons, en rebord du plateau de Montataire.



Les jardins familiaux de la Garenne, témoins indirects de la présence industrielle (Creil)

Paysages emblématiques



Pont et piscine (abandonnée) à Boran-sur-Oise
Point de contact avec la rivière, (activités de loisirs).



La piscine de La Potinière à Boran : l'Oise pour site



La plaine alluviale cultivée de Trossy

**LE PAYSAGE
COMME ENJEU**





Evolutions

Les «**évolutions**» qui ont marqué les paysages de l'Oise peuvent être regroupées en grandes évolutions types, analysées ici à partir des années 1950. Elles se sont pour la plupart intensifiées après-guerre : leurs effets sont aujourd'hui perceptibles dans les paysages et même quelquefois quantifiables. Elles sont décrites pour chaque entité.

Tendances

Les «**tendances**» d'évolution pour l'avenir sont soumises à de fortes incertitudes. Leur évaluation s'appuie sur une synthèse prospective effectuée à partir d'un recensement des projets de territoire et des politiques publiques actuelles. Malgré toutes ses limites, cette démarche présente l'intérêt de dresser des scénarios qui aident à raisonner un projet d'avenir.

Enjeux de paysages

Si les évolutions ont affecté les paysages de l'Oise depuis l'après-guerre, les tendances vont affecter ceux du futur. Ces évolutions soulèvent donc des «**Enjeux paysagers**» définis à partir de l'impact de ces mutations sur l'identité des paysages.

Cette partie présente, dans un premier temps, les évolutions et tendances d'évolutions thématiques des paysages de l'Oise et les enjeux qui leur sont liés. Dans un second temps, ces enjeux paysagers sont synthétisés pour chaque entité.



LE PAYSAGE COMME ENJEU ►

Les principales
évolutions
et enjeux
des paysages
de l'Oise



Huit évolutions types

Les « **évolutions** » des paysages de l'Oise peuvent être regroupées en huit grandes évolutions types dont on retrouve, à des degrés variables, l'empreinte dans les entités et sous-entités paysagères.

Ces évolutions sont :

- ▶ Les extensions de bourgs,
- ▶ Le développement d'activités,
- ▶ Le développement de voies de communication,
- ▶ Le développement des réseaux et de la production d'énergie,
- ▶ Les évolutions agricoles, qui comprennent :
 - Les évolutions des grandes cultures,
 - Les évolutions des herbages et du bocage,
 - Les évolutions des peupleraies.

Enfin, des « facteurs de stabilité » (reconnaissance, protection des paysages ...) contrebalancent ces évolutions et permettent à certains secteurs de rester plus stables dans le temps.

Une présentation par évolution / tendances / enjeux de paysages

Chacune des évolutions est présentée en analysant son impact sur les paysages, ses tendances pour le futur et les enjeux de paysage qu'elles soulèvent.

Les **tendances**, dont l'analyse relève d'un exercice de synthèse prospective, ont été établies à partir d'entretiens avec des acteurs du territoire, des données bibliographiques disponibles, et notamment des diagnostics territoriaux de l'Oise, et de notre connaissance du territoire et des paysages de l'Oise. Chacun connaît les incertitudes liées à ce type d'exercice : les cartes des tendances doivent donc être appréhendées comme une base de réflexion pour discuter du futur et non comme un état du savoir sur ce dernier.

Il en va de même des **enjeux de paysage** qui croisent les scénarios de tendances avec l'identité des paysages.

Quelques données fondamentales ont fortement orienté et orientent encore les évolutions des paysages de l'Oise.

Un département au nord de l'Ile-de-France

L'Oise reçoit la pression urbaine de l'Ile-de-France voisine.

Cette pression génère une demande résidentielle, d'implantations d'activités et de désenclavement croissante pour mettre l'Oise en communication avec le bassin d'emploi de l'Ile-de-France.

L'installation du pôle d'activités de l'aéroport de Roissy - Charles de Gaulle, deuxième aéroport européen (près de 80 000 emplois) localisé à dix kilomètres au sud du département de l'Oise, est un facteur déterminant de développement.

Des rivières support de développement industriel

La présence de rivières, et notamment de l'Oise rendue navigable, ont été une donnée cruciale pour le développement industriel des vallées (révolution industrielle et XX^e siècle).

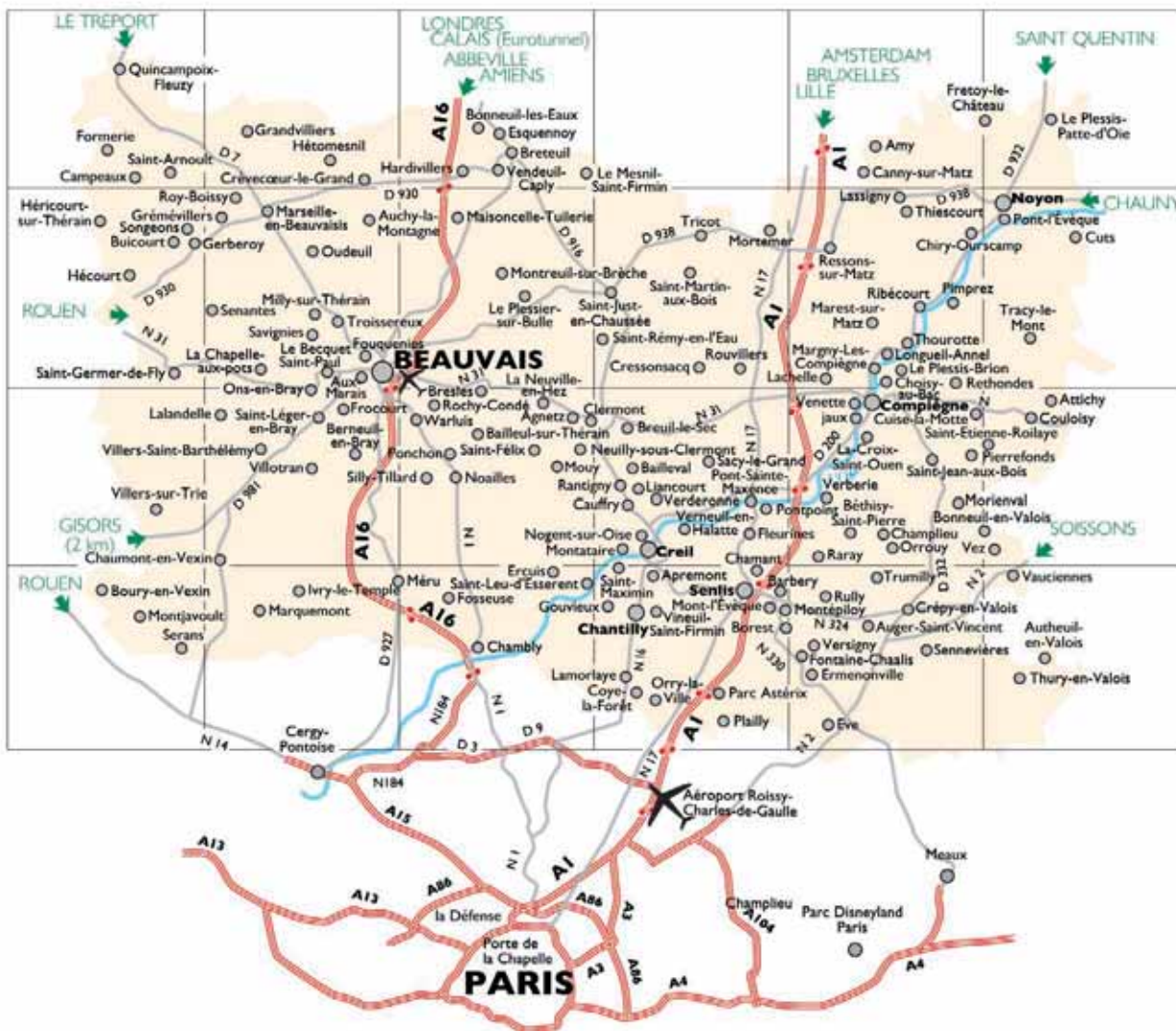
Un département à dominante rurale et agricole

L'Oise a été et reste un département à dominante agricole et rurale. Le caractère rural des paysages dans la plupart des sous-entités est une spécificité des paysages de l'Oise : il tient à un urbanisme vernaculaire* qui s'est constitué de concert avec l'agriculture depuis le XVII^e siècle.

Une structuration territoriale en cours

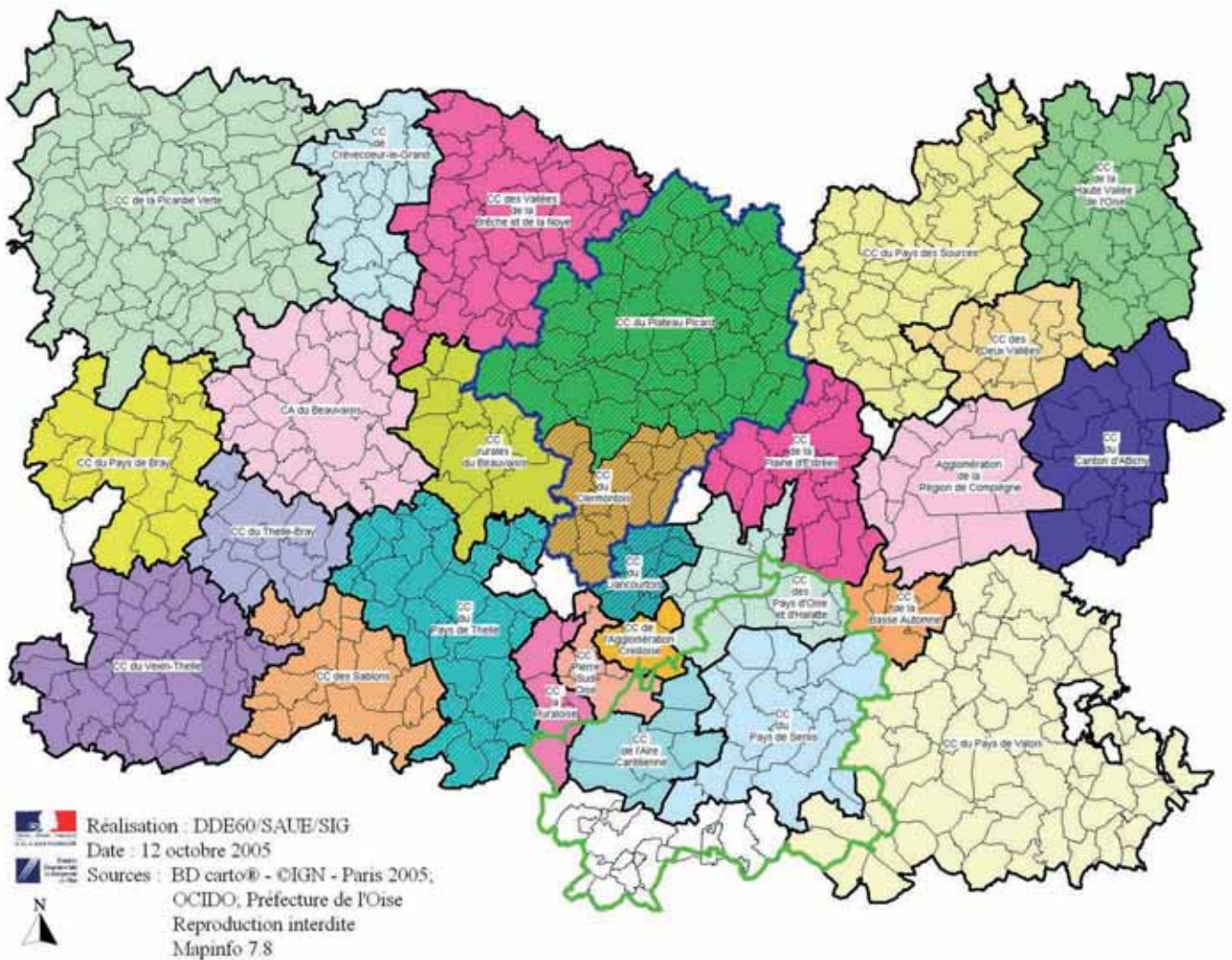
La structuration du territoire sous la forme de Communautés de Communes, de Communautés d'Agglomérations et de projets de territoire est en plein développement (Parc Naturel Oise - Pays de France, Schémas de Cohérence Territoriale, Taxe Professionnelle Unique). Elle constitue une évolution en vue de positionner les territoires face aux enjeux croissants de pression urbaine venant de l'Ile-de-France.

L'Oise et l'Île-de-France



(Source : Comité Départemental du Tourisme de l'Oise)

Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)



Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) - légende

- Périmètre du Parc Naturel Régional Oise - Pays de France dans l'Oise
- Périmètre du Pays «Centre Oise - Plateau Picard»
- Communautés de Communes ayant opté pour la Taxe Professionnelle Unique (TPU*)

Source : DDE/SAUE/SIG - mars 2005

Les Schémas Directeurs (SD) et de Cohérence Territoriale (SCOT)

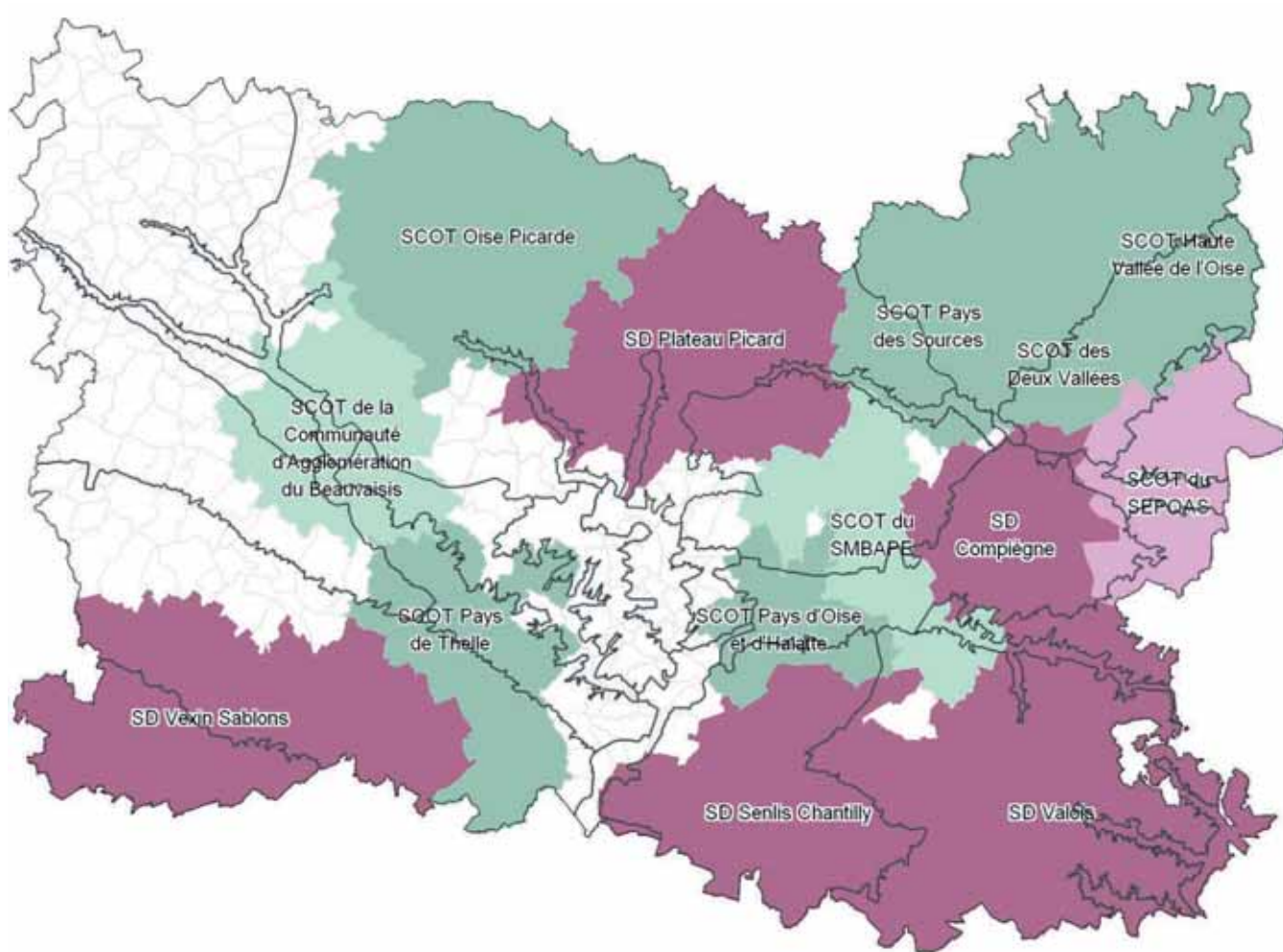


Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT*) - légende

- Périmètre délimité par les collectivités
- Périmètre publié par le Préfet
- Etudes en cours
- SCOT* approuvé ou Schéma Directeur approuvé ayant valeur de SCOT*

Source : DDE/SAUE/SIG - mars 2005

► Extensions de villages et de bourgs

Evolutions

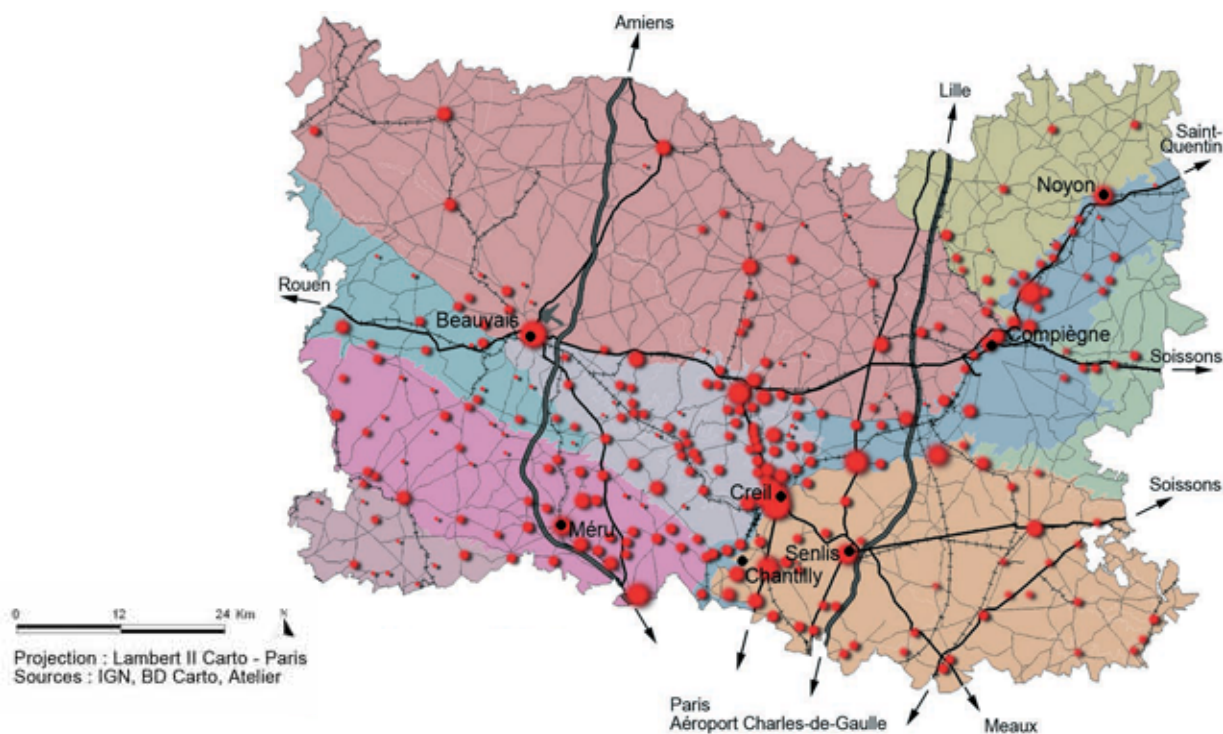
Depuis l'après-guerre

Les extensions de villages se sont développées depuis l'après-guerre sous la forme de lotissements, de bâti pavillonnaire égrenés le long des voies au niveau des entrées de bourgs, ou de nappes d'habitat diffus formant de véritables conurbations*. Les voies ferrées ont aussi été des axes de développement privilégiés.

Elles sont importantes dans le sud du département (proximité de l'Île-de-France), dans les vallées (Oise, Brèche, Thérain), en périphérie des villes principales (Beauvais, Creil, Compiègne ...) et aux abords et

accès des voies de communications (A1, A16 ; RN1, RN17, RN32).

Les principaux facteurs déterminants ces évolutions ont été les migrations résidentielles induites par la recherche d'une meilleure qualité de vie et d'un foncier à bas prix ; l'accessibilité rapide aux bassins d'emploi (desserte, fluidité du trafic routier, tarification et régularité des horaires pour la desserte ferroviaire ...) et la planification territoriale (foncier urbanisable dans les SCOT*/anciens Schéma Directeurs ; PLU*/anciens Plan d'Occupation des Sols (POS) ; RNU en l'absence de documents d'urbanisme).



Données clés

- De 1990 à 2000, la France a urbanisé 2% de son territoire agricole (IFEN)
- La surface urbanisable de la vallée de l'Oise a doublé au cours des 50 dernières années.

Evolutions - légende

-  Extensions des villages et des bourgs depuis les années 1960

Source : Atelier 15 - relevé non-exhaustif, réalisé avec le fond IGN AU 1/25 000° et complété par des observations de terrain.



En 1947, les coteaux de l'Oise entre St-Leu-d'Esserent et Précý-sur-Oise sont ruraux. Les cœurs de villages s'étirent dans le sens de la pente entre plateau et vallée.



En 1985, la vallée de l'Oise s'urbanise. Une nappe d'habitat diffus s'étend autour des cœurs de bourg. Quelques poches agricoles subsistent sur les coteaux.



En 2001, la vallée de l'Oise a continué de s'urbaniser mais à un rythme moins soutenu. Les quelques poches agricoles subsistent sur les coteaux malgré une forte pression urbaine.

Les tendances à venir

Des facteurs identiques à ceux qui ont dessiné les évolutions depuis l'après-guerre, président aux tendances futures de l'urbanisation. On peut ainsi distinguer quatre types de zones en fonction de la pression urbaine qu'elles devraient subir et de l'état de la planification territoriale.

Zones à forte pression urbaine

Elles correspondent principalement à la partie sud du département soumises à la pression urbaine remontant de l'Île-de-France.

Au sud, le Vexin, l'ouest du Pays de Thelle et le Valois Multien forestier possèdent peu de réserves urbanisables. Ces territoires, dont les documents d'urbanisme mériteraient d'être révisés, sont aussi soumis à une très forte volonté de protection.

Les secteurs situés juste au nord de la ligne Beauvais-Clermont-Compiègne subissent aussi une très forte pression urbaine et disposent de réserve urbanisable. Ils devraient s'urbaniser, notamment au niveau des communes rurales (lotissements, extensions le long des voies ...).

Zones à pression urbaine possible

Ces zones correspondent à l'arc Grandvilliers - Crèvecœur - Breteuil (influence de l'A29 ouest), au sud de la vallée de l'Epte (influence de Gisors) et au nord du Noyonnais (secteur nord de Guiscard). Ils pourraient s'urbaniser à moyen terme du fait de la proximité des échangeurs de l'A29 ouest.

Zones à faible pression urbaine

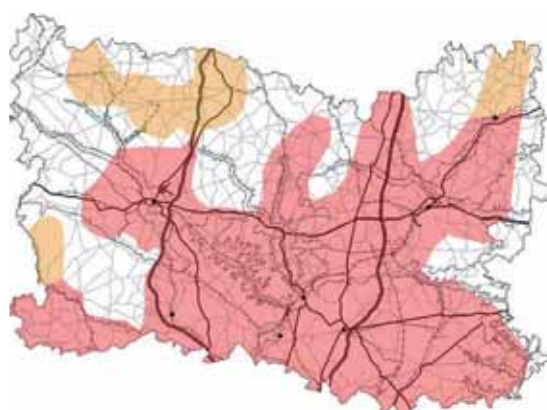
Elles ne devraient pas connaître d'urbanisation forte. La plupart des communes de ces zones ne possédant pas de documents d'urbanisme, l'urbanisation devrait s'y faire en continuité du bâti existant (régime RNU).



Le coeur de bourg de Villers-sous-St-Leu (Oise Creilloise) est constitué d'un ancien village rue rénové, reconnaissable à son front bâti continu. Ce coeur de bourg est noyé dans une nappe de bâti diffus : il n'est plus perceptible dans le paysage et n'entretient plus de relation avec la Vallée de l'Oise, dont il est séparé par les lotissements qui l'entourent.



Les extensions de bourgs s'installent en périphérie des villages et constituent les franges urbaines : elles sont donc très apparentes dans le paysage (Clermontois).



Tendances - légende

- Zone à forte pression urbaine
- Zone à pression urbaine possible
- Zone sans pression urbaine

Source : DDE/SAUE/SIG - avril 2005

Enjeux

La modification de la limite urbain/rural et le devenir du caractère rural

Le caractère rural des paysages de l'Oise tient à l'importance des étendues agricoles et à l'urbanisme villageois spécifique. Les extensions de villages et de bourgs soulèvent donc un fort enjeu de paysage.

Ces extensions s'implantent le plus souvent en périphérie des villages. Elles modifient la limite entre l'urbain et le rural. Elles sont d'autant plus perceptibles que les paysages environnants sont ouverts. Elles sont par ailleurs souvent réalisées suivant des modèles architecturaux (le pavillon) ou urbains (le «lotissement», l'habitat «diffus») génériques et ignorants des spécificités locales. N'entretenant ainsi que peu de rapports avec l'environnement bâti ou paysager dans lesquels elles seraient censées s'insérer, elles constituent des additions isolées, dissonantes et d'autant plus marquantes aux entrées de villes et de villages.

Or, pour préserver le caractère rural

des paysages de l'Oise sans figer l'urbanisme villageois dans ses formes traditionnelles, il faudrait que les extensions, densifications, réhabilitations ou reconversions soient conçues en rapport à l'existant afin de s'articuler avec ses caractères les plus marquants.

Se doter d'un projet collectif pour préserver les limites villageoises

Le caractère rural des paysages tient fortement à l'individualité des villages. La pression urbaine de l'Île-de-France a atteint, en 2005, le sud de Plateau Picard et l'Oise Noyonnaise. Livrée à la seule logique économique, elle tend à saturer les secteurs les plus au sud de l'Oise puis à progresser vers le nord. Il peut en résulter, comme cela a été le cas dans l'Oise Creilloise, une croissance des communes rurales qui est telle que leurs tissus bâtis deviennent jointifs : il y a alors formation de conurbations* qui signent la perte de l'identité rurale. Seules la concertation et l'élabo-



A Pleuville (Picardie Verte), l'urbanisme herbager est composé d'anciennes fermes herbagères au bâti modulaire, de petite taille, aligné en retrait ou perpendiculaire et à cour ouverte.



Dans le même village (Pleuville), un petit édifice récent est implanté en alignement sur la rue et en retrait : il respecte l'usoir caractéristique de l'urbanisme herbager.



Cet édifice reprend la volumétrie et la structure propre à l'urbanisme herbager et marie des matériaux traditionnels (brique, clins de bois, bastinges) et contemporains (parpaings).

ration de projets de planification urbaine à l'échelle inter-communale peuvent protéger contre de telles évolutions et permettre d'orienter le développement dans le sens d'une prise en compte de l'identité paysagère.

Inventer des réponses architecturales et urbaines spécifiques

Afin de répondre à l'enjeu majeur du devenir du caractère rural des paysages de l'Oise, il semble urgent d'inventer des formes d'extension ou de densification villageoises spécifiques, mais aussi de promouvoir la réhabilitation et la mutation du bâti traditionnel.

La mutation du bâti industriel ou agricole est intéressante car elle permet d'actualiser sa fonction. Elle n'est cependant possible que si

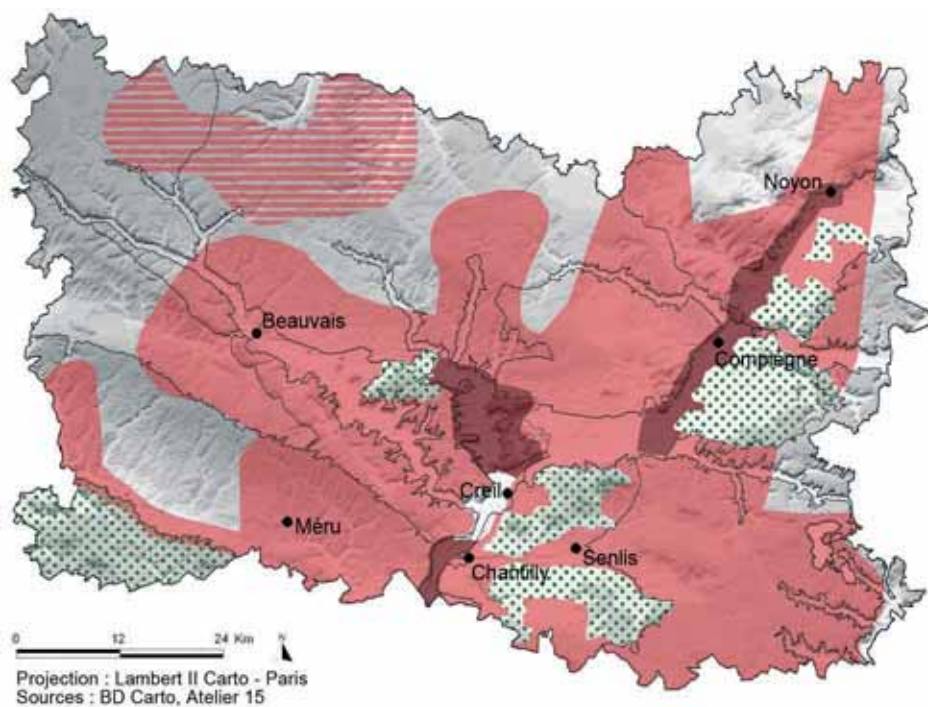
les documents d'urbanisme le permettent (PLU*) : elle soulève donc aussi un enjeu réglementaire.

L'urbanisme villageois, dont la structure date d'avant la révolution industrielle, répondait au site d'implantation et à l'organisation productive, essentiellement agricole, en place à cette époque. S'y sont superposés, selon les secteurs, le bâti brique induit par la révolution industrielle et la reconstruction (au nord du département) puis l'habitat pavillonnaire et diffus d'après-guerre. Certains secteurs comme ceux des forêts domaniales sont restés relativement préservés et à l'écart de ces développements, mais la pression urbaine tend alors à se reporter sur leurs franges (secteurs de la Nonette / Senlis / Chantilly et de Chantilly / Orry-la-ville).

On peut ainsi distinguer, très schématiquement et à l'échelle départementale, des grands types d'organisations urbaines (urbanismes de secteurs de grandes cultures, herbagers, forestiers, industriels et post-industriels, d'activités ...) qui restent à préciser et à décliner pour inventer des réponses constructives adaptées.

Ces quelques catégories ne sauraient couvrir la diversité des formes urbaines déclinées dans les différentes entités et sous-entités (Cf. encadré en page ci-contre).

Les zones à enjeux se déduisent de la superposition des types d'urbanismes avec les tendances de développement urbain (voir carte ci-dessous).



Enjeu paysager relatif au devenir du caractère rural

- Très fort enjeu paysager lié à une très forte pression urbaine
- Fort enjeu paysager lié à une forte pression urbaine
- Enjeu paysager qui pourrait devenir fort (A29 ouest)
- Zone fortement protégée (site inscrit et classé étendu ou couverte par des forêts historiques)

Source : DDE - Atelier 15



A Pont-L'Évêque (Oise Noyonnaise), l'urbanisme fluvial est aligné sur quai, face au canal. Un bâti récent en brique s'insère parfaitement dans l'alignement et les volumes des maisons : il comporte un porche qui donne accès à un lotissement récent appartenant à une opération de densification urbaine (S.A. HLM Picardie Habitat - maître d'ouvrage ; Vincent Brossy - architecte).



A partir du quai, le porche ouvre sur le lotissement et opère une transition urbaine (photo de gauche). A l'autre extrémité (photo de droite), une seconde bâtisse au toit en pente remplit le même rôle. Le lotissement aux volumes d'habitation contemporains, bas et en brique, s'insère ainsi discrètement dans le tissu urbain qu'il vient densifier (Pont-L'Évêque).

Formes de l'urbanisme villageois à explorer afin d'adapter les réponses constructives

Plateau Picard

Urbanisme de secteur herbager de plateau (villages-rue / courtils* / ferme herbagère) ; de grandes cultures (ferme à cour / granges alignées sur rue) ; usoirs* / mares.

Clermontois

Urbanisme de secteur industriel / post-industriel et de polyculture (vallées / villages de versant/couronnes agricoles / villages-clairières) / fermes isolées (plateaux).

Noyonnais

Urbanisme de secteur herbager / de grandes cultures, villages de versants /

villages-rue (plaine / vallées) / bâti brique / couronnes herbagères).

Boutonnière* du Bray

Urbanisme de secteur herbager / de polyculture ; villages de versants / rebords de terrasses ; diversité constructive.

Plateau du Thelle et Vallée de la Troësne

Urbanisme de secteur de grandes cultures ; herbager / de polyculture (vallons) ; continuité (silex) / gradient de matériaux (pierre/brique).

Plateau du Vexin

Urbanisme de secteur de grandes cultures ; herbager / de polyculture (vallons) ; continuité (murs) / minéralité ; villages de versants (vallons).

Valois Multien

Urbanisme de secteur de grandes cultures ; forestier ; herbager / de polyculture (vallées) ; continuité (murs) / minéralité (calcaire) ; églises / mares.

Soissonnais

Urbanisme de secteur de grandes cultures / fermes isolées sur les plateaux ; urbanisme de polyculture sur les versants (vallons) ; minéralité (calcaire) ; pignons à redents.

Vallée de l'Oise

Urbanisme de secteur herbager / de polyculture de versants ; villages de coteaux / identité rurale ; urbanisme forestier de pourtour / villages clairières ; urbanisme industriel et d'activité / nappe d'habitat diffus / conurbations*.

► Développement d'activités

Evolutions

Les développements d'activités comprennent les sites d'extraction, les zones industrielles et les zones d'activités logistiques ou commerciales.

Les sites d'extraction et les zones industrielles

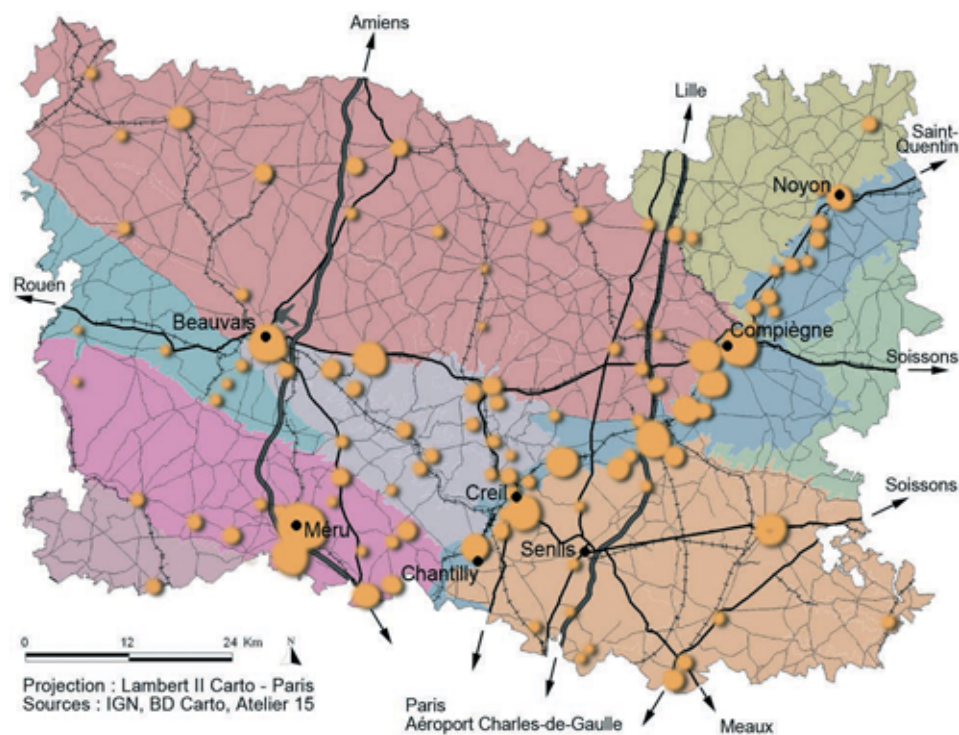
Ce sont les plus anciens. Ils se sont implantés dans les vallées humides à proximité des voies d'eau (moyen de transport, force motrice et moyen de production) et de chemin de fer. Ces sites sont aujourd'hui stables ou

en déclin.

Les sites d'extraction de tourbe ou de granulats, très répandus dans les vallées (Oise, Thérain, Brèche) au cours de la première moitié du XX^e siècle sont peu fréquents aujourd'hui : la plupart de ces sites ont été convertis en étangs de loisirs formant des paysages post-industriels de loisirs (voir fiches «paysages référents»). Les activités d'extraction demeurent néanmoins présentes dans le département, notamment pour l'extraction

Données clés

- . L'Oise en 1996 : 74 zones d'activités, 2294 ha dont 1003 ha disponibles.
- . L'Oise en 2003 : 104 zones d'activités, 2867 ha dont 1637 ha disponibles :
- . 104 zones d'activités «actives»
- . 21 zones d'activités «en projet», soit 174 ha
- . 47% d'entre elles sont classées «aménagement de qualité supérieure»
- . 31 zones d'activités concernées par une TPU*.
- . 6 structures intercommunales en TPU* (voir carte en début de partie).
- . Secteur industriel : 41 % des entreprises
- . Secteur des services : 32% des entreprises et 50% des acquisitions
- . Surface moyenne commercialisée par an depuis 1994 : 41 ha ; 27 terrains
- . Surface pour l'implantation d'activités dans le sud de l'Oise en 2004 (quadrilatère Beauvais / Choisy-aubac / Plailly / Chambly) : 822 ha disponibles et 284 ha pour de futures implantations.



Evolutions - légende



Développement des zones d'activités logistiques et commerciales depuis les années 1960

Source : Diagnostics territoriaux - DDE - 2005 / Zones d'activités de l'Oise en cours de commercialisation : les ventes de terrains industriels entre 1994 et 2003 ; Observatoire Economique de la SEMOISE - Conseil Général de l'Oise - Mai 2004.

de pierre (carrière de St-Maximin). L'industrie manufacturière, essentiellement localisée dans les grandes vallées humides (Oise, Thérain aval, Brèche aval), est quant à elle soumise à de nombreuses délocalisations vers les pays à faible coût de main d'oeuvre. Sa part dans l'économie de la France et de l'Oise, en particulier, pourrait se réduire dans le futur.

Les zones d'activités logistiques et commerciales

Elles sont plus récentes et en fort développement depuis les années 1980. Les connexions autoroutières et routières, la présence du pôle aéroportuaire de Roissy - Charles de Gaulle ont fait de l'Oise une réserve de terrains plats et bon marché à proximité de l'Île-de-France. Les activités logistiques se localisent de préférence à proximité des sorties d'autoroute, des routes nationales ou des départementales recalibrées. Les zones d'activités commerciales se positionnent en couronne urbaine et à proximité des accès routiers de façon à être accessibles aux consommateurs.

Ces zones d'activités génèrent un revenu important (Taxe Professionnelle) pour les communes. Celles-ci cherchent donc à les attirer sur leur territoire. La planification urbaine et l'organisation supra-communale (Communautés de Communes ou d'Agglomération) en système de Taxe Professionnelle Unique (TPU*) sont les principaux moyens de raisonner la localisation de ces activités et d'éviter la multiplication des petites zones d'activités.



Après-guerre, la vallée de l'Oise entre Lacroix-Saint-Ouen et Le Meux est à dominante rurale. Le fond de vallée est peu bâti et occupé par l'agriculture.



En 1986, des voies de communication traversent le fond de vallée, des échangeurs y sont installés.



En 2001, des zones d'activités se sont installées dans le fond de vallée à proximité des échangeurs.

Les tendances à venir

Accessibilité, proximité de la région Ile-de-France et coût relatif du foncier, planification urbaine et TPU* devraient rester les principaux facteurs de développement et de localisation des activités sur le territoire.

On peut, sur cette base, distinguer quatre types de zones.

Des zones très attractives

Le développement pourrait être raisonné dans les zones structurées par une organisation supra-communale, comme dans le Valois Multien forestier et la frange sud-est du Plateau Picard.

Dans les zones très attractives qui n'ont pas mis en place cette structuration, les activités risquent de se développer sans logique fédératrice. Cette dynamique concerne aujourd'hui le Valois Multien agricole, la Vallée de l'Oise Compiégnoise et Noyonnaise,

Zones attractives

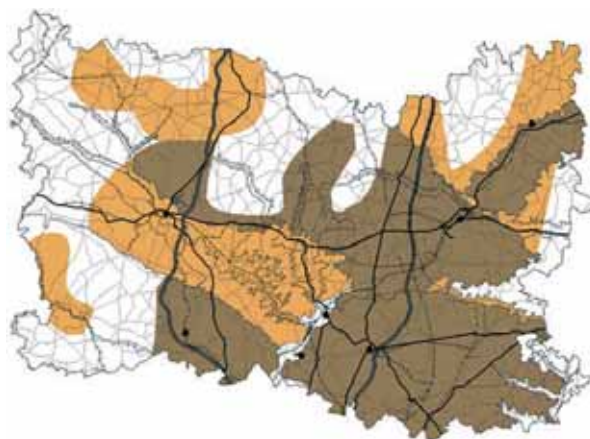
Dans ces zones plus à l'écart des grands axes, le développement devrait rester limité à la concurrence entre communes. Ces zones concernent l'ouest du Noyonnais, le Clermontois, l'est du Pays de Bray à l'approche de Beauvais, la vallée de l'Automne et l'arc Granvilliers /Crèvecœur / Breteuil (Plateau Picard).

Zones peu attractives

Dans ces zones éloignées des principaux axes de communication, le développement devrait rester très limité. Il s'agit d'une partie du Plateau Picard, du Soissonnais et du Noyonnais (hors secteur de Ressons-sur-Matz).



A Chantilly, le long de la Nonette, l'ancienne fabrique de papier photographique «Guilleminot» a fait l'objet d'une réhabilitation et accueille des entreprises.



Tendances - légende

- Zone très attractive pour l'implantation de nouvelles activités
- Zone attractive pour l'implantation de nouvelles activités
- Zone peu attractive pour l'implantation de nouvelles activités

Source : DDE/SAUE/SIG - avril 2005

Enjeux

Les zones d'activités logistiques ou commerciales s'installent généralement sur les plateaux. Elles sont le plus souvent disposées en périphérie urbaine ou villageoise, dans des paysages ouverts. Elles sont donc visibles de loin et introduisent, sur la limite entre paysage urbain et paysage rural, un vocabulaire qui contraste avec le caractère rural des paysages.

Elles soulèvent ainsi inévitablement un enjeu visuel et de perception des paysages. Les réponses à cet enjeu peuvent faire appel à une planification des zones d'implantations ; à des réponses architecturales adaptées ou encore, en s'appuyant sur le patrimoine architectural existant, à la reconversion de bâtis industriels ou agricoles.

Gérer le développement d'activités de façon à préserver le caractère rural des paysages : se munir d'un projet collectif

Pour faire face à l'enjeu de paysage, le développement d'activités doit être géré à une échelle territoriale qui englobe et même dépasse celle des co-visibilités induites par les implantations. Il convient, en effet,

de planifier ces dernières en tenant compte de l'identité des paysages, de leurs juxtapositions et de leurs successions.

La structuration territoriale à une échelle supra-communale (Communautés de Communes ou Communautés d'Agglomérations) et les dispositifs de Taxe Professionnelle Unique (TPU*) sont des outils cruciaux à cet usage. Ils permettent d'éviter la prolifération de zones d'activités induite par la concurrence entre communes pour les attirer.

Inventer des réponses architecturales et urbaines spécifiques

La question de l'architecture et du mode d'implantation des bâtiments dans les zones d'activités est un second enjeu.

Le développement d'une conscience environnementale, fut-il au travers de norme de type Haute Qualité Environnementale (HQE), a favorisé une prise en compte d'aménagements paysagers dans les zones les plus récentes. Cependant, ceux-ci restent trop souvent, à l'image



A Brasseuse (Valois Multien), l'entreprise «Aquarelle» a installé son siège et son activité dans une ancienne sucrerie. La qualité de la reconversion en assure l'insertion paysagère (Maître d'Ouvrage : Société Aquarelle ; architecte : Cabinet d'architecte MCS (M. Willaey))



A Passel (Oise Noyonnaise), le parc d'entreprises, installé en secteur agricole, est composé d'architectures en bois. Il a de loin l'apparence d'un bâti agricole. La volumétrie et l'implantation des bâtiments font qu'ils s'étirent dans le fond de vallée agricole sans imposer des volumes saillants (Maître d'Ouvrage : CC* du Pays Noyonnais ; architecte : Aménager le Territoire, Irène Koval).

des extensions de bourgs, conçus selon des modèles architecturaux et d'implantations génériques qui en font des enclaves désolidarisées de leur contexte.

Les zones d'activités offrent pourtant l'occasion de développer une esthétique contemporaine en lien avec leur fonctionnalité, comme le fit en son temps l'architecture de la Révolution Industrielle. Elles peuvent aussi faire l'objet d'un travail d'insertion paysagère et urbaine, au-delà du simple verdissement ou du paysagement de leurs pourtours.

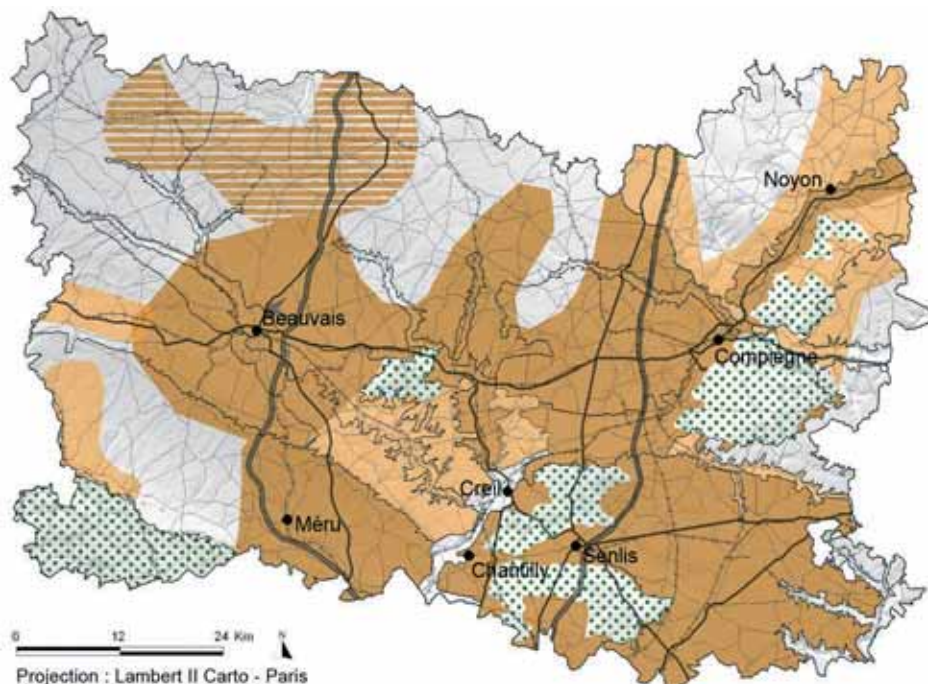
La reconversion de paysages industriels

La reconversion de grand bâti industriel ou agricole offre une opportunité d'implantation d'activités tout en dotant le patrimoine local d'une seconde vie.

Les reconversions à des fins de loisirs sont fréquentes dans le cas des sites d'extraction ; elles devraient aussi être envisagées à des fins d'activités dans les secteurs où de grands bâtis agricoles ou industriels sont présents (plateaux de grandes cultures ; vallée de l'Oise).



Parc d'entreprises de Passel. Architecture métal, verre et bois (Maître d'Ouvrage : CC* du Pays Noyonnais ; architecte : Aménager le Territoire, Irène Koval).



Enjeu paysager relatif au devenir du caractère rural

- Très fort enjeu paysager lié à l'implantation de zones d'activités
- Fort enjeu paysager lié à l'implantation de zones d'activités
- Enjeu paysager qui pourrait devenir fort (A29 ouest)
- Zone fortement protégée (site inscrit et classé étendu) ou couverte par des forêts historiques

Source : DDE - Atelier 15



A Crépy-en-Valois, bâtiment industriel locatif affirmant une esthétique contemporaine en rapport avec sa fonction (Maîtrise d'ouvrage CCRC / 1998 ; Maîtrise d'œuvre Atelier 15 / Siretec).



Au Plessier-sur-Saint-Just, d'anciens hangars agricoles reconvertis accueillent la Communauté de Commune du Plateau Picard (Maître d'Ouvrage : CC* du Plateau Picard ; architecte : Xavier Simoneau).



La transition avec le bâti villageois est assurée en respectant la volumétrie et l'implantation de l'ancien bâti agricole (Le Plessier-sur-Saint-Just).

► Développement des voies de communications

Evolutions

Le développement des voies de communications est influencé par de nombreux facteurs, tels que : la planification des infrastructures (canaux navigables ; autoroutes ; TGV ; pôles d'activités ; réseaux routier et ferré) à différents niveaux (international, national et régional) ; le degré de saturation du réseau existant (fret routier, migrations pendulaires ...) ; la politique de desserte et d'exploitation du réseau ferré ... Tous ces facteurs sont favorables au désenclavement mais génèrent aussi un développement qui, s'il n'est pas équilibré (bassins d'emplois différents des bassins de résidence), amplifie les déplacements et démultiplie les besoins d'accessibilité.

Peu d'entités ayant eu un développement centré

Seule la vallée de l'Oise (Oise Creilloise et Oise Compiénoise) et l'agglomération de Beauvais bénéficient aujourd'hui d'un développement un tant soit peu centré, c'est-à-dire tel que le taux interne d'emploi est élevé (forte proportion de résidents travaillant sur place). Le reste des résidents de l'Oise effectuent d'importantes migrations pendulaires, notamment du sud du département vers l'Ile-de-France.

L'Oise entre l'Ile-de-France et le Nord est traversée par les grandes infrastructures

De grandes infrastructures (A1, A16, TGV nord) traversent le département de part en part, selon un axe nord-sud, pour le relier aux bassins d'emplois périphériques du Nord et de l'Ile-de-France et permettre le fret de marchandises (A1, canaux navigables).

Ces infrastructures conçues à l'échelle territoriale peuvent être intégrées au grand paysage (A16). Elle constituent

néanmoins souvent des coupures et marquent fortement les paysages par les développements qu'elles induisent à proximité de leurs points d'accès (déviations, bretelles, extensions de bourgs et activités ...).

La multiplication des aménagements routiers

Les aménagements du réseau routier national et départemental (élargissements, carrefours, déviations, chicanes de ralentissement ...) sont de plus en plus présents dans les paysages du quotidien. Ils se multiplient pour satisfaire la demande de mobilité et compenser ainsi les déséquilibres de la croissance urbaine sans que leur impact cumulé ne soit évalué à l'échelle des entités concernées.



En 1950, Méru est une petite ville industrielle. Elle est reliée à l'Ile-de-France par le chemin de fer et la RD923 qui empruntent la vallée de l'Esches. Amblainville est un bourg rural localisé au sud-ouest de Méru et reliée à elle par des voies secondaires.

Données clés

Quelques dates

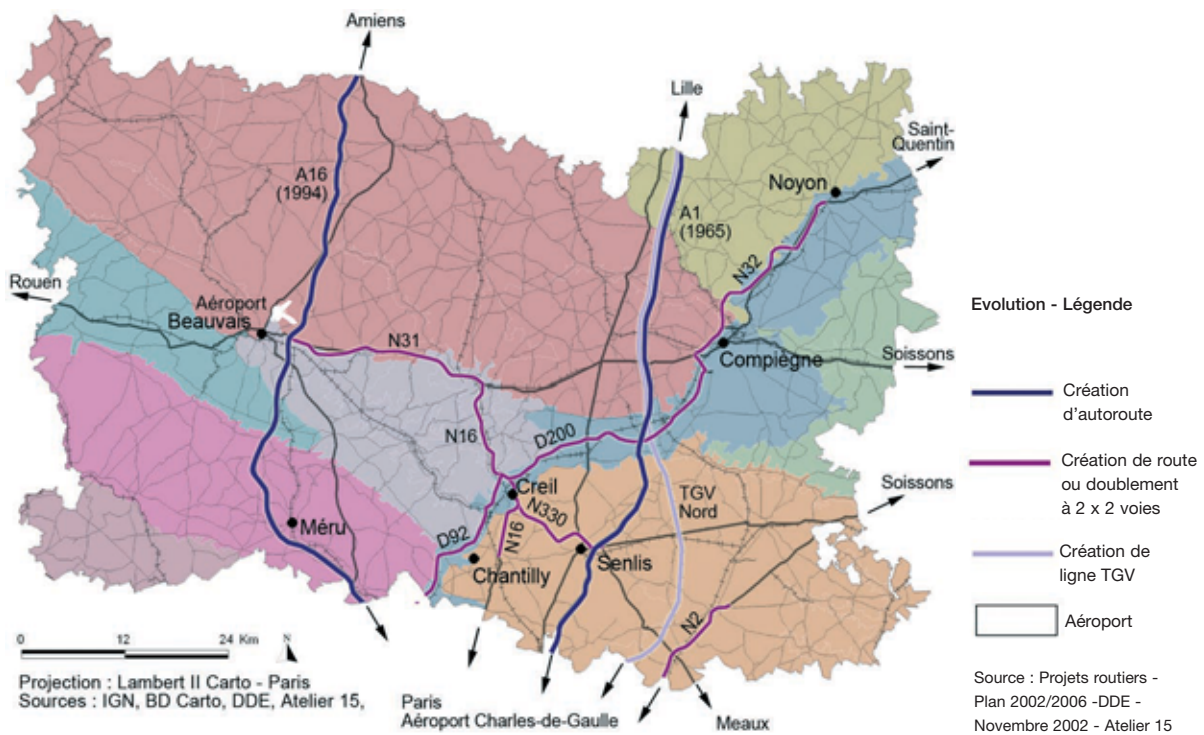
Autoroutes : A16 (1994) ;
A1 (1964/65) ; A29 (2005)

XII^e plan (2000-2006)

5 déviations ; 3 élargissements ;
2 carrefours .

Projet futur de grande infrastructure

Canal Seine Nord-Europe



En 1985, les départementales RD927 (nord-sud) et RD205 (est-ouest) ont été recalibrées. Elles constituent des liaisons routières principales dont le tracé emprunte les plateaux. Méru a développé un secteur d'activités le long de ces voies. Amblainville, traversé par la RD927, se trouve sur un axe principal.



En 2001, l'A16 relie Amiens à Paris. Elle traverse le plateau du Thelle et longe la vallée de l'Eches au sud de Méru. L'échangeur autoroutier au sud-est de Méru rend le secteur entre Amblainville et Méru stratégique pour des implantations logistiques : échangeurs et bâtiments d'activités vont constituer un paysage d'activités à l'aplomb des voies de communication.

Les tendances à venir

La remontée vers le nord de la pression urbaine, l'impact de l'A29 ouest et le projet de canal Seine - Nord Europe constituent les trois grands facteurs de développement des voies de communication et d'évolution des paysages de l'Oise.

La remontée vers le nord de la pression urbaine

Elle devrait induire un besoin d'aménagement au niveau des liaisons entre :

- L'Oise Noyonnaise et ses bassins d'emploi (notamment Compiégnois), via l'A1 en particulier.
- Le sud-est du Plateau Picard (secteur de St-Just -en-Chaussée) et ses bassins d'emploi (Compiègne, Creil, Ile-de-France).
- Le Valois Multien agricole et ses bassins d'emploi (Roissy - Charles de Gaulle ; Ile de France), notamment avec le doublement de la RN2. La politique de desserte et de tarification de la SNCF sera déterminante pour ces évolutions.
- Le Clermontois, l'Oise creilloise, l'est du Pays de Thelle et du Bray (déviation de Beauvais par le sud-est, liaison RN31/RD200, aménagements induits par la pression d'urbanisation entre Creil, Chambly et Beauvais).

Le projet de canal Seine Nord-Europe

Son tracé devrait relier la boucle de Pontpoint au canal du Nord. Il doublerait (à l'ouest) le canal latéral à l'Oise et s'y substituerait en partie au canal du Nord. Il va donc modifier profondément les paysages de la Vallée de l'Oise et du Noyonnais.

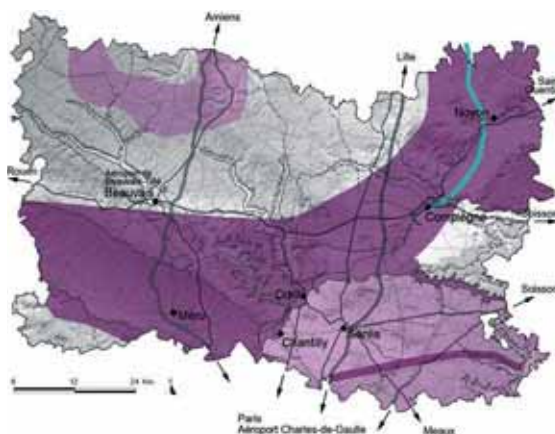
L'impact de l'A29 ouest

L'A29 ouest relie Amiens à l'A28 (Abbeville -Rouen) en passant au nord du Plateau Picard. Bien

qu'éloignée de la Picardie Verte, elle pourrait favoriser un développement local dans l'arc Grandvilliers / Crèvecœur / Breteuil et générer un besoin de liaisons privilégiées vers cette infrastructure.



Même intégrées, les grandes infrastructures comme le TGV Nord génèrent de multiples déblais et remblais. Elles installent des coupures dans le paysage de plateau lisibles aux tracés des nouveaux agricoles (Baron, Valois Multien).



Tendances - légende

- Zone qui va être affectée par des projets routiers à court terme
- Zone qui risque d'être affectée par des projets routiers à moyen terme
- Projet du canal Seine - Nord Europe
- Projet d'extension de l'aéroport

Source : Projets routiers - Plan 2000-2006 - DDE - Novembre 2002 / Projets départementaux 2005 - Conseil Général de l'Oise / Tracé du canal Seine - Nord Europe - DIREN Picardie - mai 2005 / Articles du Moniteur /SAUE/SIG - avril 2005.

Enjeux

Le développement des voies de communication dépend globalement du besoin de mobilité et d'accessibilité : un développement qui tend à superposer les bassins d'emploi et les secteurs de résidence sera moins demandeur d'infrastructures de communication.

Enfin, si le désenclavement répond à une demande d'accessibilité, il est aussi générateur de développements urbains qui remodelent les paysages.

La prospective en la matière devrait tenir compte de ces effets induits. Ainsi, une déviation qui décharge un centre bourg du trafic existant, induit bien souvent un développement par extensions urbaines à ses abords.

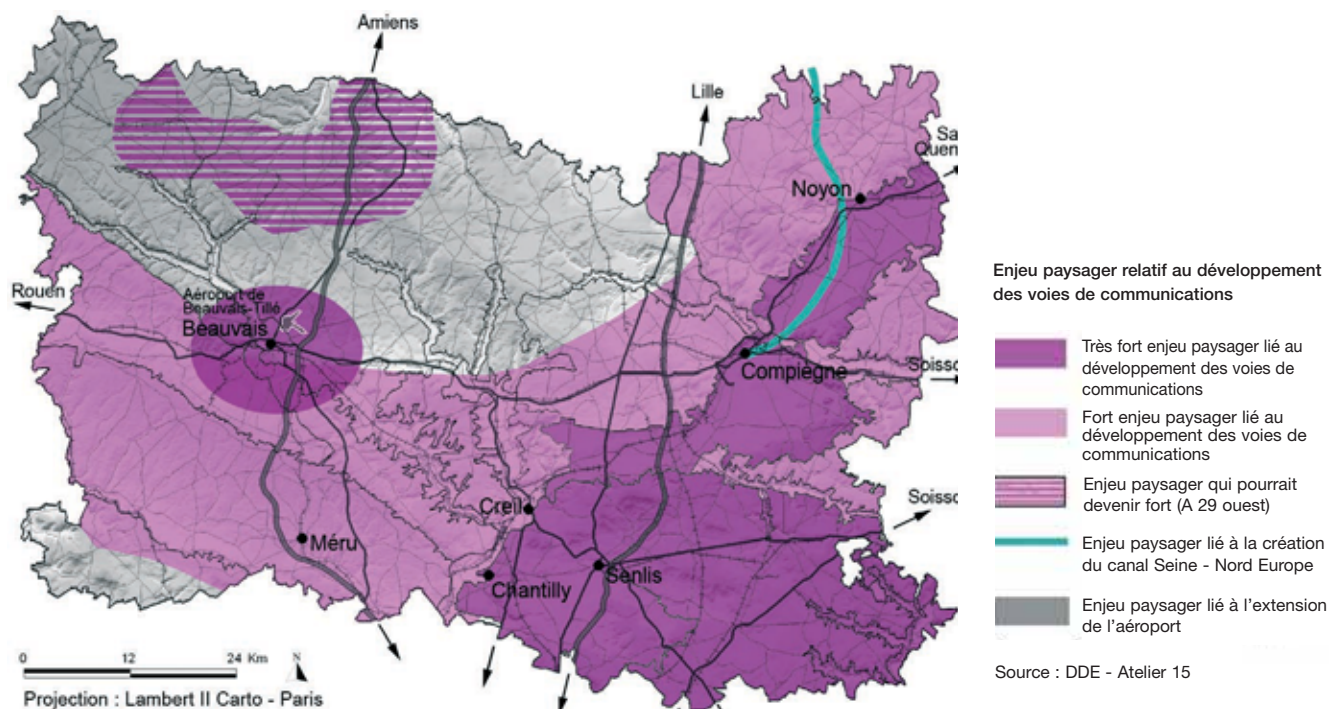
Mettre en cohérence pour ne pas démultiplier les aménagements

L'aménagement du réseau national et départemental (élargissements, carrefours, déviations) est une réponse de plus en plus fréquente face au trafic routier croissant. L'impact de ces aménagements devient aussi marquant que celui des grandes infrastructures. A la différence de ces dernières qui génèrent un développement à proximité de leurs points d'accès, les aménagements du réseau local génèrent un développement diffus le long des tracés routiers et en périphérie des bourgs. Leur impact se fait donc au cœur des paysages ruraux sur la limite entre territoire urbain et agricole, sans faire l'objet de la même attention planificatrice que les grandes infrastructures. La préservation des paysages ruraux exigerait pourtant une mise en

cohérence d'ensemble. L'est du Valois Multien, l'ouest de la Boutonnière* du Bray et dans une moindre mesure la Picardie Verte sont concernés par cet enjeu.

Insérer les infrastructures, aménager de nouveaux paysages

Le projet de Canal Seine - Nord Europe et la création d'une plateforme multimodale dans la boucle de Verberie soulèvent de gros enjeux pour les paysages de la Vallée de l'Oise et du Noyonnais. Ceux-ci vont de l'insertion de ce projet qui côtoiera l'actuel canal latéral à l'Oise (Oise Noyonnaise) à l'aménagement de nouveaux paysages dans les secteurs (boucle de Verberie, Noyonnais) où ce projet devrait s'imposer comme un nouvel axe structurant du territoire et remodeler les infrastructures existantes.



► Développement des réseaux et de la production d'énergie

Evolutions

Au cours du XX^e siècle, la production d'énergie et les télécommunications ont beaucoup évolué. Les paysages de l'Oise sont aujourd'hui marqués par de nombreux ouvrages et réseaux aériens : réseau électrique basse tension et de téléphonie filaire, transformateurs et réseaux haute et très haute tension, antennes de téléphonie numérique, début de développement des parcs éoliens.

Le changement majeur. Les villages, les centres bourgs et les paysages ruraux acquièrent un nouveau visage avec la disparition progressive de la plupart des poteaux et fils.

Le réseau électrique Haute (HT) et Très-Haute Tension (THT)

Le développement des réseaux Haute Tension (50 à 150 kV) et Très Haute Tension (plus de 150 kV) de distribution de l'électricité a débuté en 1945.

Ces réseaux traversent de part en part le département selon un axe Nord-Sud. Des arborescences rayonnent à partir du Val d'Oise (centrale thermique de Beaumont-sur-Oise) en direction de la vallée de l'Oise et du

Le réseau électrique Basse Tension et le réseau téléphonique filaire

La dynamique d'enfouissement des réseaux Basse Tension (moins de 50 kV) et de téléphonie filaire depuis les années 1980 constitue un

Données clés

Le réseau de distribution électrique

- Plafonnement des km HT/THT aériens : les nouveaux développements sont compensés par des enfouissements.

- Priorités d'enfouissement :

- 400kV : complexité technique et limitation par le coût.

- 225kV : priorité aux zones urbaines (+ de 50000 hab.) en dehors des tracés existants.

- 63 à 90kV : priorité aux zones d'habitat groupé, protégées, parcs naturels et sites classés.

- Oise : enfouissement subventionné par le Conseil général (SICAE Oise, environ 700 000 euros de subvention accordés en 2004).

Les engagements en matière d'énergies renouvelables d'ici à 2010

- Union Européenne : 12% des énergies renouvelables dans la consommation globale

- France : 21% d'électricité produite à partir des énergies renouvelables L'énergie éolienne en 2005

- Jusqu'à 140 m de hauteur.

- Puissance moy. / éolienne : entre 2MW et 4MW

- Oise : 70MW accordés ; 56 MW environ en cours d'instruction ; un schéma éolien à l'ouest du Plateau Picard.

- Picardie : 393 MW environ accordés ; 537 MW environ en cours d'instruction (Oise, Aisne, Somme).

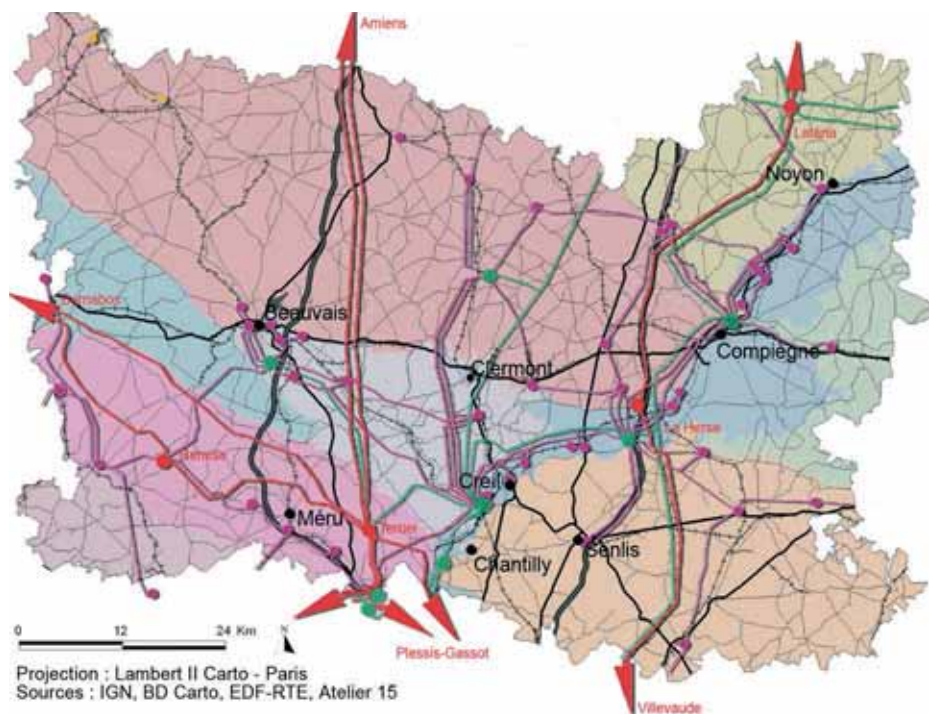
Les antennes de téléphonie

- 20m de hauteur (+ ou - 10m)

- Tous les km le long des autoroutes et en périphérie urbaine.

- Pas de zones vierges.

- Développement des faux arbres, faux clochers ...



Evolutions - légende

Postes et liaisons

	400 kV		150 kV		63 kV
	225 kV		90 kV		< 63 kV

Source : Schéma de développement du réseau public de transport d'électricité, EDF-RTE - avril 2005



En 1947, le réseau haute-tension est naissant en France. Il ne traverse pas encore le plateau de Montataire qui présente des paysages ruraux ouverts de grandes cultures.



En 1985, les lignes haute-tension rayonnent à partir du poste de Thiverny installé dans la vallée de l'Oise et traversent le plateau de Montataire.



En 2000, pas de changements par rapport à 1985 : les mêmes lignes haute-tension rayonnent à partir du poste de Thiverny.

Pays de Thelle. Leur enfouissement est techniquement possible mais encore limité par son coût. Ce réseau fait donc surtout l'objet d'une politique de limitation (plafonnement des kilomètres cumulés en réseau aérien) et d'intégration (nouveaux pylônes «muguet» ou «fougère») au niveau national. Dans l'Oise, l'état de ce réseau semble stabilisé jusqu'à 2013.

L'énergie éolienne

En 2001, la France a contracté des engagements européens de développement de l'électricité produite à partir des sources d'énergies renouvelables. Depuis, elle développe une politique éolienne attractive, fondée sur la garantie de rachat sous certaines conditions du KWh éolien par EDF.

En avril 2005, 6 permis totalisant 32 éoliennes (125 m de hauteur) et 70 MW étaient accordés dans l'Oise qui restait le département de Picardie où ce développement est le plus faible.

Des vents favorables, une échelle de paysages ample, une faible densité de secteurs urbains et patrimoniaux susceptibles de générer des problèmes de co-visibilité, des communes soucieuses d'augmenter leur faible revenu fiscal ont fait du Plateau Picard un secteur privilégié de dépôt des premières demandes d'implantation. En 2004, la Communauté de Communes du Plateau Picard a élaboré un schéma éolien (zones favorables à l'implantation, recommandations de développement et d'implantation dans le paysage).

En 2005, des projets sont aussi en cours d'instruction à l'ouest du département (Noyonnais, Soissonnais, Valois Multien agricole).

Les secteurs nord et ouest du département apparaissent cependant comme les plus favorables de l'Oise.

Le réseau de téléphonie mobile (antennes)

Depuis les années 1990, le réseau de téléphonie mobile marque les paysages par des antennes de 20 à 40 mètres de hauteur, disposées à intervalles réguliers. Celles-ci sont implantées plutôt sur les points hauts du territoire de manière à en assurer la couverture optimale. Elles sont aussi implantées le long des autoroutes ou sur le pourtour des grands pôles urbains. Une commission préfectorale spécifique examine l'opportunité des implantations afin d'en minimiser l'impact sur les paysages. Néanmoins, une stratégie du camouflage, sous la forme de faux arbres, tend ponctuellement à se développer.



Les antennes de téléphonie mobile, bien que moins hautes que les éoliennes, constituent des émergences suffisamment visibles dans le paysage pour justifier une réflexion quant à leur implantation (Plateau Picard, secteur de Wavignies)

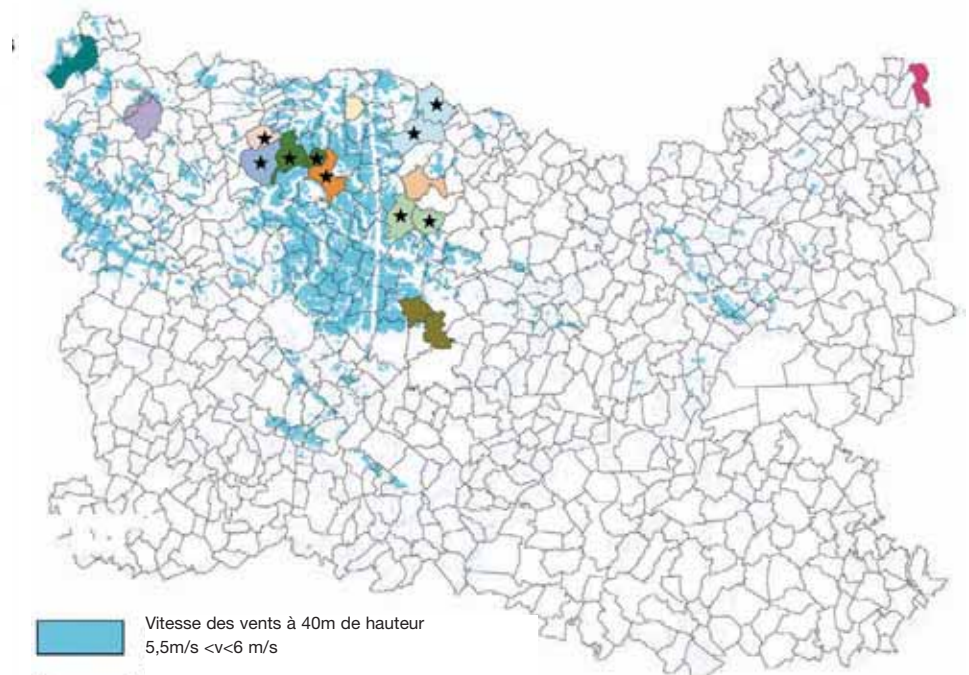
Tendances à venir

Les principaux changements devraient donc provenir de la poursuite de l'enfouissement des réseaux basse tension et téléphonique filaire, du développement des éoliennes (nord et ouest du département) et du réseau de téléphonie mobile (antennes le long des autoroutes et à proximité des pôles urbains). La tendance la plus marquante sera certainement du fait de son échelle, le développement de l'éolien et l'émergence progressive de paysages avec éoliennes, notamment sur la zone de transition entre le bassin versant de l'Oise et de la Somme (Picardie Verte).



Eoliennes (Nibas, Somme)

Permis de construire de parcs éoliens déposés dans les communes de l'Oise en 2005



Source : carte des vents de la Picardie, ADEME, Atelier 15.

Enjeux

La lisibilité des caractères paysagers

Le principal enjeu lié au développement des réseaux et de la production d'énergie concerne la lisibilité des caractères identitaires des paysages.

Planification éolienne : gestion des échelles et rythmes, un enjeu à l'échelle du Plateau Picard

De par leur taille (jusqu'à 140m de hauteur), les éoliennes peuvent engendrer des co-visibilités et des juxtapositions d'échelles parfois perturbantes pour la perception des paysages.

La loi d'orientation sur l'énergie adoptée en juillet 2005 exige la définition de « zones de développement de l'éolien » (périmètre, puissance minimale et maximale des installations), proposées par les communes et définies par le préfet après avis des communes limitro-

phes et de la commission départementale des sites.

Outre la question du potentiel éolien et du raccordement des éoliennes au réseau électrique, la loi propose la prise en compte du paysage comme un des critères majeurs d'appréciation de l'opportunité des zones de développement éolien.

Les projets ne seront plus, comme auparavant, soumis à un seuil minimum de puissance (12MW) pour pouvoir bénéficier de l'obligation d'achat par EDF de leur production électrique. Une période transitoire de deux ans est néanmoins prévue.

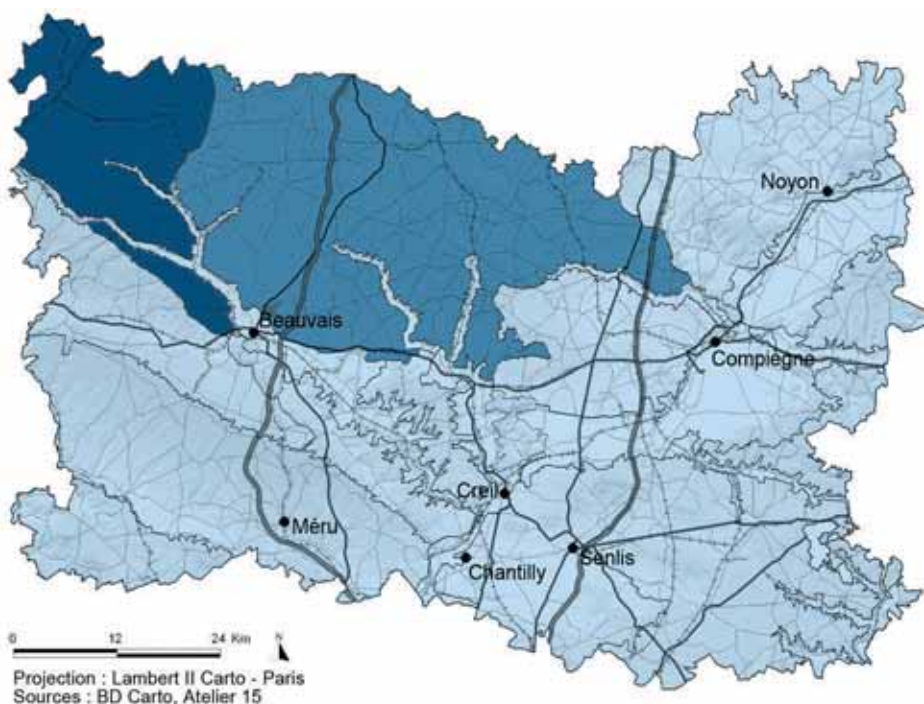
Le Pays de Chaussée et la Picardie Verte sont a priori plus particulièrement concernés par le développement éolien.

Dans le Pays de Chaussée, la Communauté de Communes du Plateau Picard, déjà dotée d'une TPU*, a élaboré un schéma éolien

définissant les zones de développement possible et des modalités d'implantations respectueuses du paysage.

L'enjeu de paysage reste en revanche particulièrement vif en Picardie Verte où sont présents les villages herbagers aux silhouettes spécifiques et les paysages d'herbages. Les éoliennes représentent une manne pour beaucoup de communes rurales et aucun système de TPU* n'est en place pour faciliter une coordination des implantations à un niveau supra communal.

Étant donné les caractères communs aux paysages du Plateau Picard et les spécificités de certaines sous-entités, le bon sens voudrait que les questions d'implantations éoliennes soient abordées pour le plateau dans son ensemble. On limiterait ainsi les risques de mitage du paysage et l'on augmenterait les possibilités de créer de véritables « paysages éoliens » dans les secteurs où les effets d'échelle et de co-visibilité sont moindres (paysages ouverts de très grandes cultures). Une telle approche supposerait cependant, pour être praticable, une dynamique de projet étendue à l'ensemble du plateau afin de mettre en place des systèmes de péréquation du revenu éolien à



Enjeu paysager relatif au développement des réseaux et de la production d'électricité

- Très fort enjeu paysager lié au développement des éoliennes (et des antennes de télécommunication)
- Fort enjeu paysager lié au développement des éoliennes (et des antennes de télécommunication)
- Enjeu paysager lié au développement des antennes de télécommunication

Source : DDE - Atelier 15

cette échelle.

Développement de la téléphonie numérique : un fort enjeu de mitigation des paysages

Le développement des antennes numériques soulève, à une autre échelle, des problèmes de co-visibilité et de juxtaposition d'échelle qui peuvent troubler la perception des paysages. La technologie numérique impose une présence d'antenne tous les kilomètres pour maintenir la connexion au réseau. Ces deux attributs (moindre visibilité, distribution régulière) augmentent les chances de «mitage» des paysages si l'on ne

prête pas une grande attention aux modalités d'implantation des antennes. L'habillage des antennes (faux arbres ...), qui vise à faire l'économie de la problématique de la «bonne» implantation, est un pis-aller.

L'ensemble des paysages ruraux ouverts du département et des paysages à forte pression urbaine sont concernés par cet enjeu.

Enfouissement des réseaux filaires basse tension et de téléphonie

L'enfouissement de ces réseaux devrait progresser notamment au niveau des bourgs et des périphéries urbaines.



Les faux arbres destinés à camoufler les antennes de téléphonie mobile ne font guère illusions. Ils ne sauraient affranchir de l'enjeu de paysage lié au choix d'implantation des antennes.



Habillage d'antenne numérique en bois (Clermont).

► Evolutions agricoles : les grandes cultures

Evolutions

Données clés (Oise)

Surface Agricole Utile (SAU)

1970 : 387 547 ha

2000 : 372 538 ha

soit -4% (-15 009 ha)

► -12% dans le Bray ; -5 à -7% dans le Thelle, le Clermontois, le Noyonnais et le Vexin ; -3% dans le Soissonnais et le Valois ; -1% sur le Plateau Picard.

Grandes cultures hors colza (céréales + betteraves + protéagineux)

1970 : 387 547 ha

2000 : 372 538 ha

soit +7% (+ 16 639 ha)

► +50% dans le Bray, +12% dans le Thelle, +11% dans le Plateau Picard, +9% dans le Vexin, +7% dans le Noyonnais, -1% dans le Clermontois, -4% dans le Soissonnais, -7% dans le Valois.

Céréales

1970 : 208 966 ha

2000 : 202 393 ha

soit -3% (- 6573 ha)

► +40% dans le Bray, stable dans le Thelle, le Noyonnais, le Plateau Picard et le Vexin, -12% dans le Clermontois, -16% dans le Soissonnais, -20% dans le Valois.

Betterave industrielle

1970 : 42 887 ha

2000 : 39 453 ha

soit -8% (-3 434 ha)

► +6% dans le Soissonnais, +5% dans le Thelle, -1% dans le Vexin, -7% dans le Noyonnais, -8% dans le Valois, -12% dans le Plateau Picard, -16% dans le Clermontois et faible surface dans le Bray.

Protéagineux

1970 : 26 ha

2000 : 26 672 ha

soit x1000 (+26 662 ha)

► Croissance supérieure à la décroissance des autres grandes cultures (-10 007ha), particulièrement sur le Plateau Picard et dans le Valois.

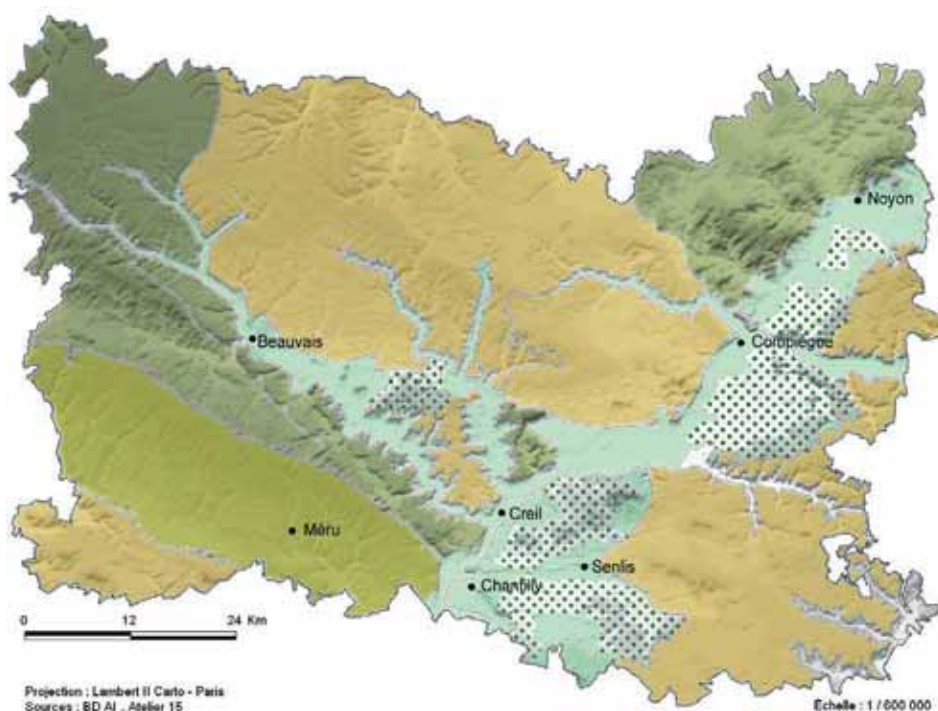
De l'après-guerre aux années 1970

La période des Trente Glorieuses s'est traduite par une spécialisation des territoires : la rationalisation des techniques culturales (remembrements, mécanisation, développement des engrais et des pesticides ...) a permis une forte croissance des rendements à l'hectare et des surfaces cultivées au détriment des herbages.

Des années 1970 à aujourd'hui

Depuis les années 1970, la surface totale en grandes cultures a légèrement augmenté. Cette évolution masque deux situations :

. Dans les secteurs de grandes cultures, celles-ci connaissent des évolutions internes importantes, dues à la politique agricole et aux dynamiques des marchés, mais qui n'affectent pas forcément radicalement les paysages.



Evolutions - Légende

- Zones de grandes cultures : légère diminution des céréales et de la betterave industrielle, forte augmentation des protéagineux et du colza
- Zones mixtes de grandes cultures et d'herbages : expansion des grandes cultures au détriment de la surface fourragère (prairies et cultures fourragères)
- Zones ayant basculé d'une situation mixte à une dominante de grandes cultures
- Zones mixtes de grandes cultures et de polyculture de vallée humide (herbages, cultures fourragères, peupleraies ...) : expansion moins marquée des grandes cultures
- Zones couvertes par les grands massifs forestiers



En 1947, le Pays de Chaussée est déjà orienté vers les grandes cultures. Cependant, des couronnes herbagères assez étendues et composées de prés-vergers* attestent de la présence de polyculture-élevage



En 1986, le Pays de Chaussée a entrepris une forte spécialisation de son agriculture. Le parcellaire est remembré pour former des parcelles de grande taille. Boisements et bosquets sont toujours en place. Le courtill*, encore présent en pourtour de villages, est réduit à une ceinture d'agrément. Les prés-vergers et les haies ont quasiment disparu. Les grandes cultures ont effacé la polyculture-élevage qui épaississait le courtill*.



En 2001, le Pays de Chaussée ne porte guère plus de traces de sa polyculture-élevage et de ses ceintures herbagères. Le parcellaire a été simplifié et rationalisé. Boisements et bosquets sont inchangés et toujours présents au niveau des

Données clés (suite)

Colza*

1979 : 3816 ha

2000 : 18 776 ha

soit x5 (+14960 ha)

► Croissance dans toutes les entités sauf le Soissonnais

(* pas de données pour 1970)

Evolutions qualitatives

- PAC* 2003 : découplage, conditionnalité (mesures agri-environnementales, bandes enherbées).

- Filière biocarburants.

En effet, les cultures se succèdent dans le parcellaire sans en modifier fondamentalement l'aspect. Ainsi, les protéagineux (pour l'alimentation animale) ou le colza se sont développés, occupant notamment la surface libérée par la betterave en légère diminution du fait de l'augmentation de rendement et du plafonnement de la production (quotas). Dans certains secteurs, cependant, les remboursements ont favorisé la disparition des réseaux de fossés humides qui assuraient l'acheminement des eaux vers les rus et rivières.

. Dans les secteurs traditionnels d'élevage et d'herbages, comme le Bray, la Picardie Verte ou le Noyonnais, la progression de la surface en céréales a au contraire fortement modifié les paysages. Le Thelle, qui possédait une surface herbagère importante, est en position intermédiaire puisqu'il est

aujourd'hui essentiellement occupé par les grandes cultures.

La Politique Agricole Commune* (PAC*) : un facteur majeur d'évolution

La PAC* a été, depuis sa création en 1962, un facteur déterminant dans la constitution des paysages de grandes cultures.

Jusqu'aux années 1990, le soutien aux prix agricoles («prix garantis») poursuivait un objectif de production. Il a indirectement favorisé l'arrachage des haies et des petits boisements, jugés improductifs, en ne les incorporant pas dans les surfaces primables.

Les excédents agricoles aidant, ce modèle productiviste a été remis en cause depuis les années 1980 : quotas laitiers (1984), aide à la mise en jachère (1992), baisse des prix garantis et passage à des aides directes

aux producteurs (PAC* 2000 dite «Réforme Mac Sharry»). La montée des préoccupations environnementales a parachevé ce tournant en favorisant un découplage entre les aides et les quantités produites, pour les indexer directement sur la surface d'exploitation et les soumettre au respect de mesures environnementales minimales (PAC* 2003) : installation de bandes enherbées, diversification des assolements. Ce dispositif est doublé d'aides optionnelles pour la mise en œuvre de mesures agri-environnementales (Contrats d'Agriculture Durable).



Jachère en continuité d'un boisement à Wavignies (Pays de Chaussée).

Tendances à venir

L'instauration de bandes enherbées (PAC)

Elle peut modifier les paysages de grandes cultures en les diversifiant, notamment le long des cours d'eau où les agriculteurs sont censés positionner les bandes enherbées. Cette mesure devrait être appliquée à partir de l'année 2005.

La nécessaire lutte contre la pollution des eaux et les ruissellements

Les nappes d'eau connaissant de sérieux problèmes de pollution dans toutes les régions de grandes cultures, les mesures de réduction des pollutions devront être poursuivies et accentuées sur certains secteurs (diminution de l'utilisation des pesticides, systématisation des bandes enherbées le long des cours d'eau, réintroduction de fossés ou de haies) : ces mesures pourront modifier les paysages de grandes cultures en réintroduisant notamment des zones de prairies dans les fonds humides (5 à 10 m de large de chaque côté des cours d'eau).

Les mesures agri-environnementales de la nouvelle PAC*

Il s'agit notamment de la diversification des assolements. Elles ne devraient pas modifier en profondeur les paysages de grandes cultures de l'Oise car les assolements comprennent déjà plusieurs cultures (céréales, betteraves, protéagineux, colza).

Le développement de la filière biocarburants

Le développement de la filière «biocarburants», favorisée par l'évolution du marché du pétrole depuis



Les fossés humides, aujourd'hui disparus, assuraient l'écoulement et l'infiltration des eaux de pluie et de ruissellement. Ainsi, les eaux du secteur nord-ouest de Grandvilliers étaient acheminées vers la Selle qui les conduisait à la Somme (Carte IGN de 1954, source DDAF de l'Oise).

— Ruisseaux
 — Fossés drainants
 - - - Emplacement supposé de fossé drainant

2001, pourrait ouvrir de nouveaux débouchés aux grandes cultures (betterave et céréales pour la motorisation essence au travers de la filière «éthanol», colza pour la motorisation diesel au travers de la filière «huile») sans toutefois avoir d'impact sur la structure des paysages de grandes cultures.



Les traces de ces fossés humides sont encore présentes dans le paysage sous la forme d'arbres qui accompagnaient leur tracé, de bornes, de buses ou de petits ouvrages maçonnés qui assuraient leur passage sous les routes et les chemins. Leur présence pourrait offrir un point d'appui pour la restauration des fossés humides (Dargies).

Enjeux

La diversification des milieux intermédiaires dans les paysages de grandes cultures

Le principal enjeu lié aux évolutions des grandes cultures est la réintroduction ou la diversification des milieux intermédiaires de type haies, bords de chemins, pâtures, bosquets, dans les paysages.

La constitution de bandes enherbées le long des cours d'eau pourrait être favorisée par la conditionnalité des aides dans le cadre de la nouvelle PAC*. La réintroduction de fossés humides ou de haies constitue de plus une réponse aux problèmes récurrents de ruissellements et de pollutions des eaux.

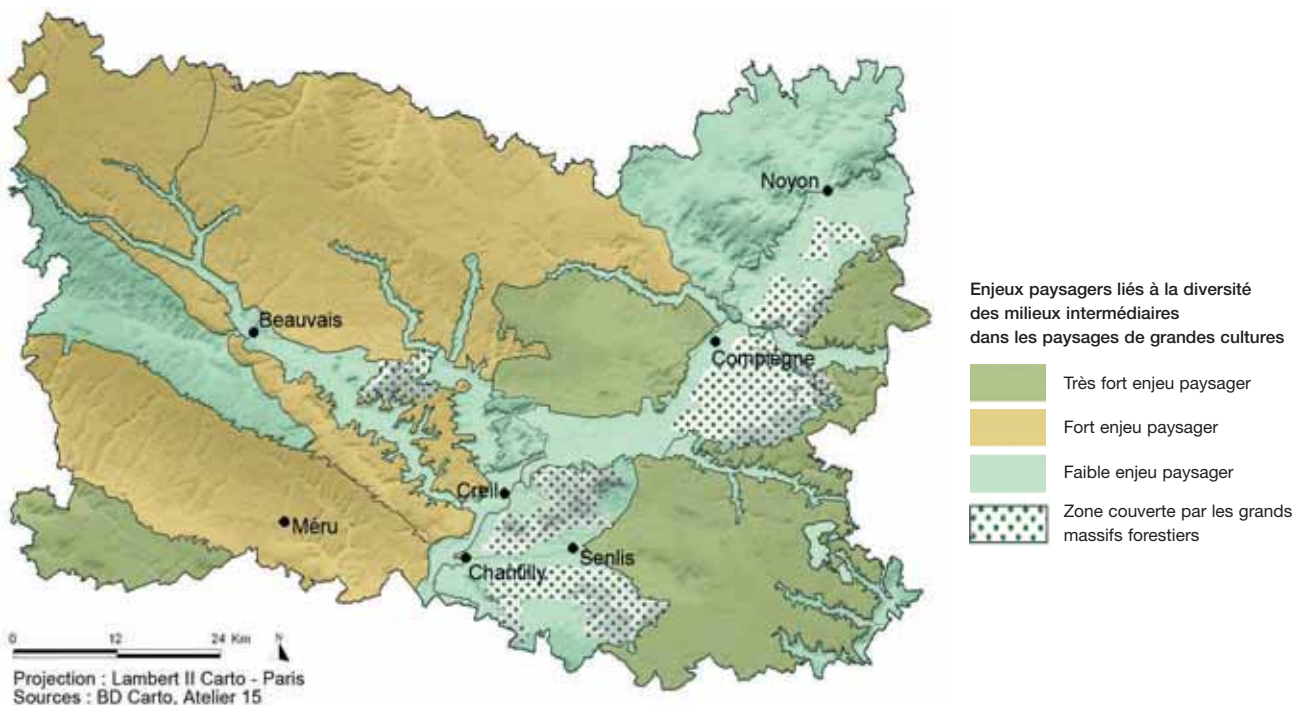
Par ailleurs, la possible réduction de l'usage des pesticides, nécessaire pour limiter les problèmes de pol-

lution des eaux, pourrait entraîner une diversification de la flore des bords de routes et des milieux non cultivés en pourtours des champs. Chacun se souvient du retour du coquelicot dans les campagnes, au milieu des années 1990, alors que l'Atrazine, principal désherbant polyvalent, venait d'être retiré des ventes pour causes de résidus excédant les limites autorisées dans les eaux.

Ces enjeux concernent l'ensemble des paysages de grandes cultures. Les changements pourraient être plus marquants dans les secteurs qui ne possèdent actuellement que peu ou pas de milieux intermédiaires, sans modifier le caractère ouvert (absence d'écrans visuels) qui fait l'identité de ces paysages.

Définir des modalités de réintroduction du vocabulaire de collecte et de retenue des eaux de ruissellement

Une réflexion pourrait être engagée sur la possibilité de réintroduire ou de remettre en fonction les fossés humides qui collectaient jadis les eaux vers les rus et les rivières. Une partie du vocabulaire vernaculaire*, notamment les petits ponts en pierre, sont encore en place le long des routes et pourraient être utilisés à nouveau.





Au nord-est de Grandvilliers (Picardie Verte), la disparition des réseaux de fossés humides conduit à la stagnation des eaux de débordement d'un bassin de décantation et à la formation d'une zone humide dans les champs cultivés.



Point de passage d'un fossé humide, au niveau d'un fond, dans le secteur de Dargies (Picardie Verte).

▶ Evolutions agricoles : les herbages et le bocage

Evolutions

Données clés (Oise)

Surface Agricole Utile (SAU)

1970 : 387 547 ha
2000 : 372 538 ha
soit -4% (-15 009 ha)

Surface Toujours en Herbe (STH)

1970 : 79 408 ha
2000 : 36 637 ha
soit -54% (-42 771 ha).

Surface avec Fourrage en Culture Principale (FCP)

1970 : 30 274 ha
2000 : 13 951 ha
soit +54% (-16 323 ha).

Total : STH+FCP

1970 : 109 682 ha
2000 : 50 588 ha
soit -54% (-59 094 ha).
▶ -39% dans le Bray, -51% sur le Plateau Picard, -53% dans le Noyonnais, de -62 à -82% ailleurs.

.Bovins

1970 : 228 373 têtes
2000 : 125 973 têtes
soit -45% (-102 400 têtes).

▶ -23% dans le Bray, -40% sur le Plateau Picard, -43% dans le Noyonnais, de -59 à -84% ailleurs.

Dont vaches laitières

1979 : 59 912 têtes
2000 : 31 026 têtes
soit -48% (-28 886 têtes).

Ovins

1970 : 62 808 têtes
2000 : 31 605 têtes
soit -50% (-31 203 têtes).

▶ stable mais faible dans le Bray, -16% dans le Noyonnais, -51% sur le Plateau Picard, de -73% à -79% ailleurs, -90% dans le Clermontois.

Les Trente Glorieuses (1945-1975) : régression des surfaces en herbe

L'élevage faisait partie intégrante de l'économie villageoise d'après-guerre. La spécialisation agricole s'est traduite par une régression globale de l'élevage et des surfaces en herbe.

Des années 1970 à aujourd'hui

La réduction des herbages s'est poursuivie. Elle a été en partie favorisée par les systèmes d'aides à l'agriculture (indexation des aides sur les surfaces cultivées) et a marqué les paysages de plusieurs manières.

La disparition des herbages et pâturages de pourtour de villages

Celle-ci a été très nette dans les régions de cultures, notamment sur les plateaux : Plateau Picard, plateaux du Valois Multien, du Soissonnais, du Vexin et du Thelle. Dans ces entités, la surface herbagère a fortement baissé en valeur relative mais elle était déjà relativement peu importante dans les années 1970.

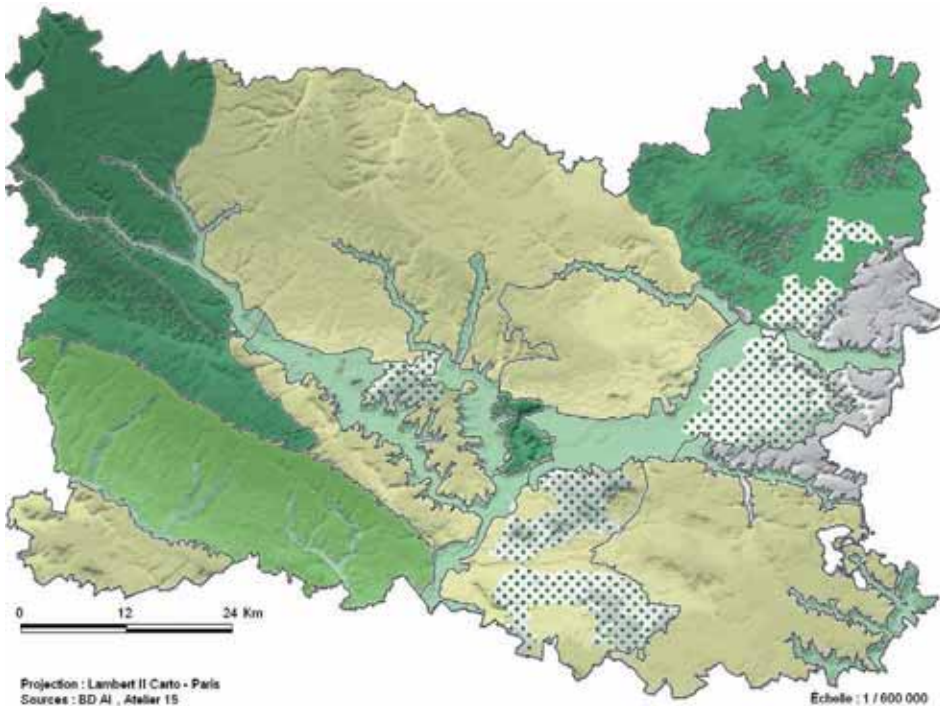
La régression de l'élevage et des surfaces herbagères

La diminution des prairies permanentes et des surfaces en cultures fourragères a surtout concerné le Pays de Thelle, le Clermontois (plus de 60% de baisse) et les secteurs de petite polyculture élevage tels que les vallées et les vallons herbagers : vallée de l'Oise Compiénoise et Creilloise, vallée de l'Automne, petites vallées du Valois Multien et du Plateau Picard, vallée de l'Aisne. Dans ces secteurs de vallons et de vallées humides, les peupleraies

sont en partie venues occuper les terres libérées par les prairies humides. Le Pays de Thelle et le Clermontois concentraient des effectifs bovins (Pays de Thelle) et ovins (Clermontois) importants dans les années 1970 : leur cheptel a aujourd'hui quasiment disparu. Cette évolution s'est accompagnée d'une réduction de plus de 60% de leur surface fourragère qui représentait à la même époque près du cinquième de la surface fourragère départementale.



En 1947, le Haut-Bray présente un paysage de bocage à mailles irrégulières. Il est couvert d'herbages et structuré par un réseau continu de haies. Les prés-vergers* s'étendent bien au-delà des pourtours de villages.



Evolutions - Légende

- Disparition des herbages et pâtures de pourtours de villages sur les plateaux cultivés (réduction de + de 60% de la surface fourragère totale de 1970 à 2000).
- Secteurs de polyculture élevage ayant connu une forte réduction de l'élevage et des surfaces herbagères.
- Secteurs à spécialisation herbagère ayant connu une réduction plus faible (moins de 60%) de leur surface fourragère totale depuis 1970.
- Ancien secteur à spécialisation herbagère aujourd'hui à dominante de grandes cultures.
- Zone couverte par les grands domaines forestiers.



En 1985, le réseau de haies bocagères a été drastiquement réduit. Le bocage est encore présent mais les cultures sont très étendues. Le paysage est celui d'un bocage discontinu.



En 2001, le Haut-Bray est largement cultivé. Le bocage forme des couronnes herbagères structurées par des haies autour des villages.

La diminution de la surface en herbages a aussi concerné les pelouses calcicoles, notamment sur la cuesta* du Bray, autrefois entretenue par le bétail (section Espaubourg /St-Aubin-en-Bray) et aujourd'hui en voie de reconquête par des boisements naturels.

Le Valois Multien forestier a quant à lui maintenu une partie de sa surface pâturée grâce à la présence de l'activité équestre.

Un relatif maintien de l'élevage et des surfaces herbagères dans quelques secteurs de spécialisation

Dans quelques secteurs, comme dans le Bray et dans une certaine mesure le Noyonnais, la Picardie Verte et l'Oise Noyonnaise, la spécialisation herbagère a un peu moins régressé et la surface fourragère totale a diminué de moins de 60% depuis les années 1970. Ces trois entités cumulaient environ 75% de la surface fourragère départementale en 1970 ; elles en représentaient environ 84% en 2000.

Néanmoins, la forte réduction des prairies permanentes s'est accompagnée d'un arrachage des haies et

des prés-vergers* (Bouttonnière* du Bray, Picardie Verte) ou des arbres, notamment fruitiers, parsemés au gré des pâtures et bords de champs (Noyonnais).

Vieillesse de la population agricole, concentration des exploitations et passage à l'élevage à viande

La période actuelle est marquée par le vieillissement de la population agricole et des départs à la retraite. Les anciennes exploitations,

notamment laitières, sont reprises et fusionnées à des exploitations existantes. Les meilleures terres sont mises en cultures ; les moins bonnes sont valorisées en pâtures pour l'élevage de veau sous la mère. Cette dynamique renforce une tendance déjà marquée à la substitution de l'élevage laitier par de l'élevage à viande (Bouttonnière* du Bray, la Picardie Verte, et le Noyonnais) dont les animaux sont plus souvent «au champ» au cours de l'année.



L'élevage bovin évolue de la production laitière à celle de viande. Bien qu'assez exceptionnellement, certains élevages présentent de beaux reproducteurs (Hannaches).



Le secteur de Grandvilliers présente des paysages typiques d'évolution du bocage sous l'effet de l'extension des grandes cultures. Le paysage est ouvert. Quelques haies demeurent en bordure de pâtures à proximité des villages (Picardie Verte).

Tendances à venir

Le vieillissement de la population agricole et la Politique Agricole Commune sont les principaux facteurs d'évolution. L'orientation prise par la PAC* 2003 instaure un découplage partiel des aides par rapport à la production, de façon à les diminuer progressivement tout en les soumettant à des exigences environnementales. Si la reconnaissance de l'agroforesterie et de la dimension environnementale des activités agricoles pourrait être favorable à un maintien des pâtures dans certains secteurs, la baisse des aides et leur découplage pourraient aussi fragiliser l'activité d'élevage.

Il pourrait en résulter un renforcement des spécialisations des petites régions et un resserrement de l'activité d'élevage sur ses régions de prédilections : le Bray et le Noyonnais.

L'activité équestre (Valois Multien), les exigences de mise en jachère ou les mesures agri-environnementales ponctuelles (Contrats d'Agriculture Durable ...) favorables à un maintien local de pâtures, ne seront sans doute pas suffisants à freiner leur disparition.

Enfin, les nouvelles réglementations sanitaires imposent une mise aux

normes des installations de récupération des effluents d'élevage (lisier, fumier) ainsi qu'une distance minimale de localisation des nouveaux bâtiments d'élevage par rapport aux habitations. Cette mise aux normes devrait bien souvent se traduire par des reconstructions. Elles devront donc se faire à distance des villages modifiant ainsi la traditionnelle présence des étables au niveau des couronnes villageoises.



Les bâtiments agricoles excentrés à distance du village en secteur de grandes cultures offrent un exemple de l'évolution que pourraient subir prochainement les secteurs d'élevage (Wavignies, Pays de Chaussée).



Les nouvelles normes de gestion des effluents d'élevage pourraient induire beaucoup de reconstruction de bâtiments d'élevage et forcer alors leur relocalisation à distance du village. La continuité entre bâti villageois et agricole avec couronne herbagère pourrait ainsi disparaître (Le Défait, Pays de Bray).

Enjeux

Le devenir des paysages d'herbages et de la diversité des paysages agricoles : un enjeu majeur

La régression des paysages d'herbages et de bocages soulève un enjeu majeur pour les paysages ruraux de l'Oise. Si elle se poursuivait malgré la réorientation de la Politique Agricole Commune, cette régression affecterait fortement l'identité et la structure des paysages. Le niveau d'enjeu qu'ils soulèvent est le reflet de leur contribution au paysage

Les herbages, structure et caractère identitaire des paysages ruraux

Bien qu'ils aient énormément régressé depuis l'après-guerre, les herbages et le bocage structurent encore les paysages de certaines sous-entités. L'enjeu lié à leur régression est donc majeur. Il en va ainsi des secteurs suivants :

- Vallée du Thérain amont : la distinction entre les paysages de bocage lanieré du Haut-Thérain

en continuité du Haut-Bray et ceux d'herbages en aval de Lachapelle-sous-Gerberoy est importante.

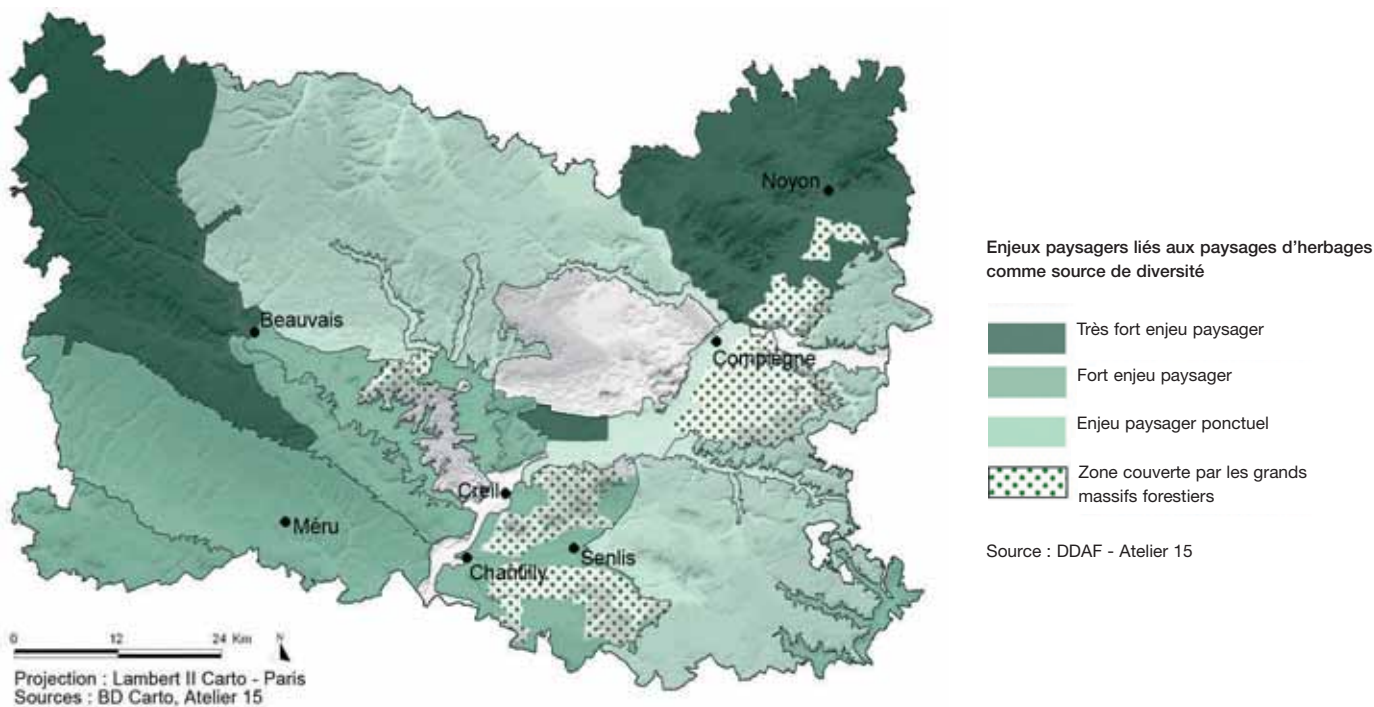
- Boutonnière* du Bray : le bocage confère une diversité d'ambiances et un caractère spécifique aux paysages du Bray qui combinent boisements, pâtures, cultures et zones humides.

- Picardie Verte : les prés-vergers* ne constituent plus, comme à l'après-guerre, la base des paysages de la Picardie Verte mais ils leur confèrent une mixité (herbage/culture) qui en fait la spécificité. L'organisation en courtils* bocagers/fonds herbagers et champs ouverts de grandes cultures est à la fois la structure et le caractère identitaire de ces paysages.

- Oise Noyonnaise : les herbages humides sont à la base des paysages de la «Moyenne vallée de l'Oise» (secteur au nord de la Forêt de d'Ourscamps-Carlepont).

- Noyonnais : A l'instar des prés-

vergers* de la Picardie Verte, les herbages parsemés de fruitiers ont très fortement régressé dans le Noyonnais depuis l'après-guerre. Ils se cantonnent aujourd'hui sur les pourtours de villages et les versants des monts. Cependant, leur présence structure et distingue encore les paysages du Noyonnais de ceux des autres entités.



Les herbages, attribut marginal mais identitaire de paysages ruraux

Dans d'autres entités ou sous-entités, les pâtures occupent aujourd'hui des secteurs très limités. Leur présence n'en est pas moins essentielle puisqu'elle confère diversité et caractère à ces entités. Il en va ainsi des secteurs suivants :

- Pays de Thelle (vallée de la Troësne et vallons humides) : les paysages de polyculture des vallons humides (pâtures de fond de vallée / cultures) et les derniers secteurs herbagers de la vallée de la Troësne contrastent avec les étendues cultivées du plateau. Ils contribuent à la lecture de la structure morphologique de cette entité.

- Plateau du Vexin (buttes et vallées) : les pâtures, bien rares aujourd'hui, constituent les derniers milieux intermédiaires sans lesquels les paysages du Vexin se réduiraient à une dualité bois/

cultures. Ces pâtures, présentes dans les vallons et au pied des buttes témoins, contribuent à la lisibilité de la structure morphologique de cette entité.

- Clermontois : les pâtures présentes sur les versants des vallées et dans leurs vallons affluents contribuent fortement à l'ouverture et au caractère rural des paysages de versants.

- Vallées du Valois Multien (vallée de la Nonette et petites vallées) : la présence des pâtures équine confère un caractère rural et bucolique aux paysages des petites vallées du Valois Multien.

Les herbages comme poches d'exception dans le paysage : un enjeu de qualité

Dans les autres secteurs, les herbages peuvent être présents et constituer des poches paysagères d'exception dans des paysages essentiellement constitués d'autres composantes. Si ces enclaves herbagères sont très

appréciables localement et mériteraient d'être préservées, leur régression ne remettrait cependant pas en question les fondements des paysages à grande échelle. On peut citer, à titre d'exemple, certains secteurs très ponctuels comme le Pré Robin (Le Meux, Oise Compiégnoise) ou le secteur d'Haumont (Oise Compiégnoise).



Sur plateau du Haut-Bray, comme dans le secteur d'Hécourt, une progression des grandes cultures au détriment des herbages changerait nettement la structure et le caractère des paysages.

► Evolutions agricoles : les peupleraies

Evolutions

La populiculture occupe environ 5040 ha localisés dans les vallées humides où elle a contribué à la fermeture des paysages et à une certaine réduction de la biodiversité (monoculture).

Le peuplier arrive rapidement à maturité (20 à 25 ans), d'où son assimilation à l'agriculture plutôt qu'à la foresterie. L'attrait de cette culture provient du fait qu'elle permet de mettre en valeur des terres peu propices aux autres cultures tout en exigeant peu de travail.

Evolution depuis l'après-guerre

Les premières plantations de peupliers sont apparues à la fin du XIXe siècle mais cette production n'a pris une réelle importance qu'à partir des années 1950. A partir de cette période, la mise en place d'aides à la plantation et un marché porteur ont conféré à cette production une rentabilité proche de celle du blé, justifiant même, dans certains cas, des investissements pour le drainage des sols (assèchement des zones humides). La surface de peupleraies a augmenté rapidement : 170 ha ont été plantés en moyenne chaque année depuis 1975, dans l'Oise.

Les tendances à venir

Plusieurs facteurs sont venus limiter depuis 10 ans cette forte croissance :

- La principale variété («Beaupré») à croissance rapide, fort rendement et bonne qualité a été dévastée par un champignon (la rouille) au cours des années 1990.
- Le prix du marché, usuellement cyclique, est bas depuis 2000.

Cette conjoncture tient également

aux conséquences de la tempête de 1999 (surproduction soudaine), à la concurrence nouvelle de pays issus de l'ex- «Europe de l'Est» (Hongrie, Croatie, Roumanie) et à l'absence de filière de transformation à forte valeur ajoutée dans l'Oise.

- La réduction des aides à la plantation et un arrêt des aides à la replantation après exploitation, depuis l'année 2000.

- Enfin, la revalorisation, par la PAC* de 2003, des pâtures qui peuvent occuper les mêmes terres que les peupleraies.

Données clés (Oise)

Surface en peupleraies
5040 ha

Localisation
Terres humides de fond de vallée.

Maturité
25 ans en moyenne

Progression dans l'Oise
Nombreuses plantations dès les années 50.

1972-77 : 912 ha

1977-82 : 637 ha

1982-87 : 721 ha

1987-92 : 908 ha

1992-97 : 1059 ha

1998 -01 : 800 ha

soit 168 ha par an en moyenne.

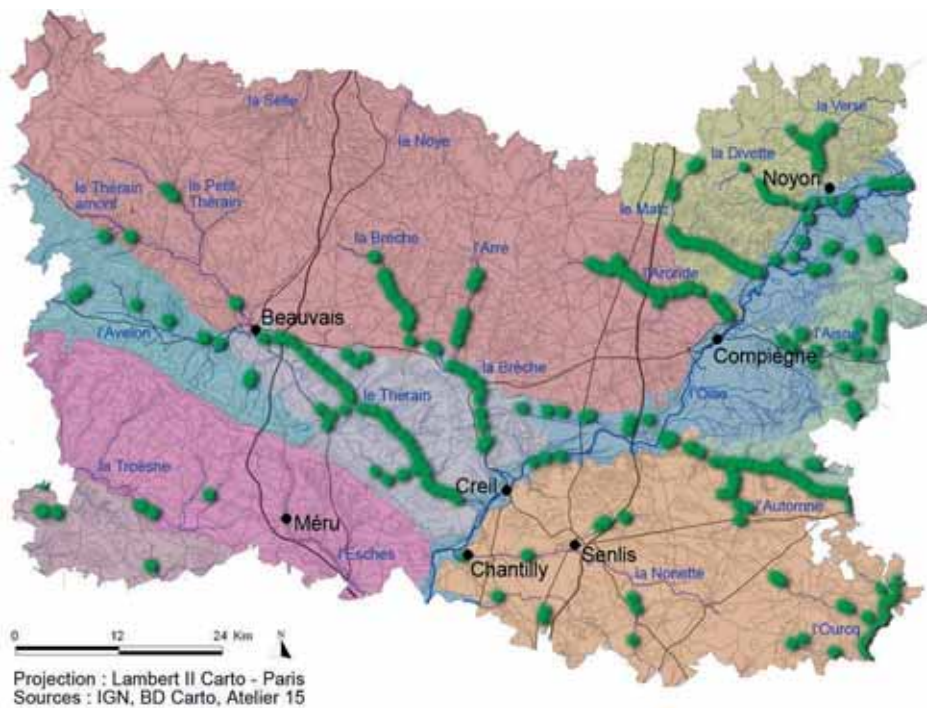
Rentabilité
Proche de celle du blé.

Facteurs d'évolution
prix de marché, aides, nouvelle PAC*.

Tendance
Incertaine, stabilisation ou régression.



En 1947, la vallée du Thérain est en partie boisée et plantée de peupliers. Les poches d'agriculture, notamment autour des villages de coteau, ménagent une alternance entre paysages ouverts et fermés.



Evolutions - Légende

Secteurs de développement des peupleraies en 2001

Source : Orthophotoplans région Picardie - Préfecture de région, Préfecture de la Somme - 2001, Atelier 15



En 1986, les plantations et les replantations de peupliers forment un couvert quasi-continu en fond de vallée. Il divise le paysage de la vallée en isolant visuellement ses deux versants agricoles.



En 2001, la situation a peu évolué. Les aides à la replantation et le cours porteur du bois ont favorisé une replantation progressive des parcelles exploitées. Les parcelles replantées se distinguent par les alignements de jeunes arbres très visibles.

Enjeux

La conjonction de ces facteurs rend envisageable un scénario de net ralentissement, voire d'arrêt, des plantations et des replantations de peupliers. Chaque année 170 ha devraient ainsi se libérer du fait de la coupe et de la vente du bois. Néanmoins, si les prix étaient trop bas, les peupleraies ne seraient pas coupées et évolueraient vers des friches boisées qui pourraient soulever un problème de gestion. Une reconversion de ces terrains, peu favorables à la culture, en herbages ou en prairies humides est cependant envisageable si les prix du peuplier sont suffisamment porteurs pour autoriser la coupe et la vente du bois.

Dans ce contexte, le cas des peupleraies ayant été classées comme boisements (Espace Boisé Classé) dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), pourra soulever un problème d'évolution.

Redonner une lisibilité à des paysages fermés : savoir gérer les reconversions

La possible régression des peupleraies dans un contexte de faible rentabilité peut permettre à des paysages de vallées qui s'étaient fermés depuis l'après-guerre de se réouvrir. Cependant, cet enjeu suppose de gérer la reconversion de ces parcelles.

Un processus largement dépendant du contexte économique à venir

Les paysages concernés ne se réouvriront que sous certaines conditions. Il faudra que la vente du bois fasse plus que couvrir les frais d'abattage et que les parcelles ne soient pas replantées. Ceci suppose de trouver une autre valorisation agricole pour ces terres et que la vente du bois couvre les frais de remise en état des parcelles pour ces valorisations. Dans le cas contraire, les parcelles coupées et les plantations en place évolueraient vers une régénération naturelle en bois humides. Ce processus pren-

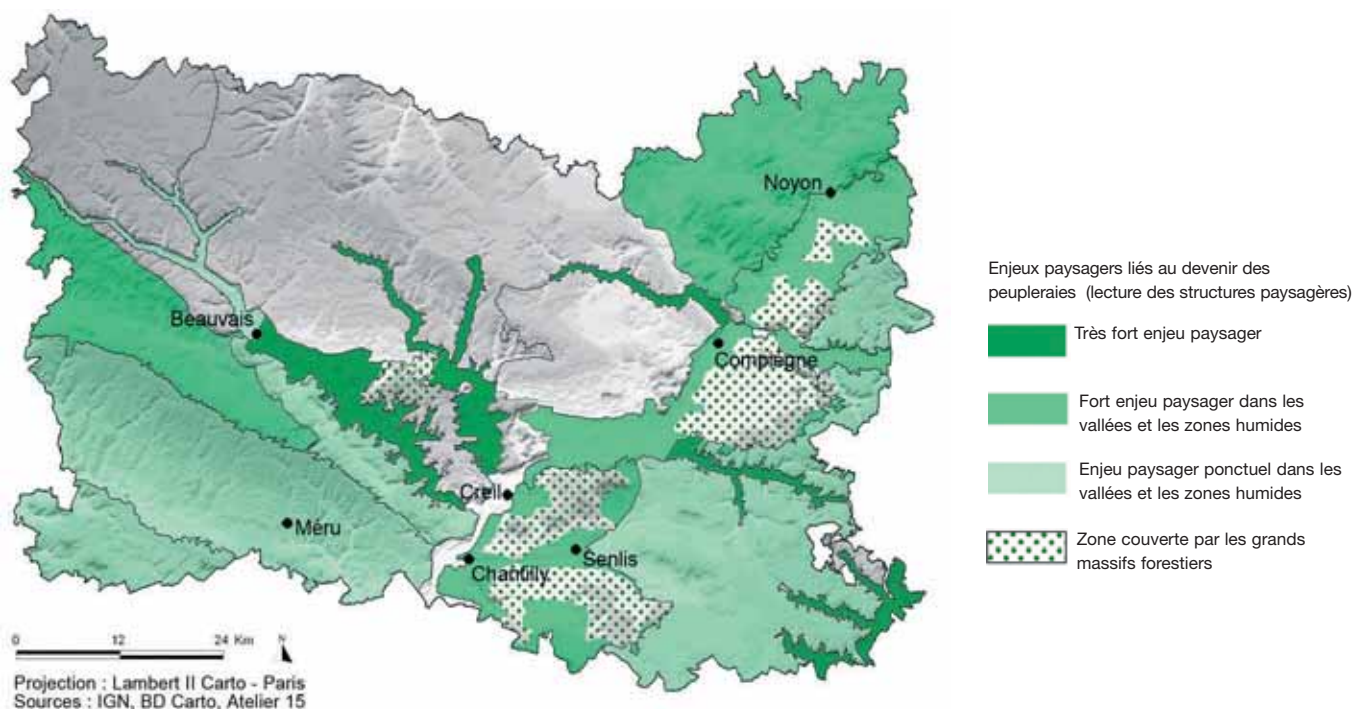
drait plusieurs années : les paysages de vallées humides se transformeraient donc en friches pour un temps indéterminé.

Un processus qui passe par une reconversion des peupleraies

La réouverture des paysages de fond de vallée passera donc par le développement de valorisations alternatives des parcelles aujourd'hui en peupleraies. La valorisation en pâtures humides sera certes toujours possible mais encore faut-il une activité d'élevage suffisamment importante.

Un processus qui peut exiger un recadrage des aides publiques

La nouvelle PAC* déconnecte les aides des surfaces effectivement cultivées ou exploitées. En revanche, elle exige un entretien *a minima*, (de type fauche) des parcelles non cultivées. Les peupleraies coupées pourraient bénéficier de cette exigence, ce qui faciliterait leur éventuel entretien en tant que jachère ouverte de fond de vallée.



Un enjeu crucial pour certains secteurs qui s'étaient totalement refermés

L'enjeu de paysage est central pour les entités ou sous-entités dont les paysages s'étaient fermés à un point tel que les structures morphologiques ou paysagères ne sont plus lisibles aujourd'hui. Il en va ainsi pour : les Vallées de la Brèche, du Thérain aval, de l'Aronde ; les petites vallées du Noyonnais (Matz, Divette, Verse) ; la vallée de l'Automne et la vallée de l'Ourcq.

Un possible rééquilibrage pour les secteurs où le développement de la populiculture est resté ponctuel

Dans d'autres secteurs où les peupleraies ont eu un développement plus modéré, l'enjeu serait celui de rééquilibrages ponctuels, au cas par cas, qui permettraient une meilleure perception des structures paysagères. Il en va ainsi de la vallée du Thérain amont, des fonds du Bray,

de la vallée de la Troësne et des vallons humides du plateau de Thelle et du Vexin, de la vallée de l'Aisne, des petites vallées du Valois Multien (Nonette, Thève, Gergogne et ru d'Autheuil) et de la vallée de l'Oise Noyonnaise et Compiégnoise.

Ces rééquilibrages pourraient être appréhendés en considérant que les peupleraies, très critiquées parce qu'elles referment la plupart des paysages de vallées, peuvent apporter une qualité aux paysages dès lors qu'elles ne viennent pas en effacer ou en masquer totalement les attributs.



Dans l'Oise Noyonnaise, au niveau de l'ancienne forêt de Louvetain, les peupliers ont été plantés en alignements relativement espacés. Ils soulignent l'ancien parcellaire forestier et apportent une structure aux paysages de cultures et d'herbages sans obturer la vue sur la plaine.

► Facteurs et secteurs de stabilité

Evolutions

La reconnaissance de l'intérêt écologique ou culturel de certains secteurs, celle de la présence de risques naturels ou technologiques, l'instauration de zonages ou la réalisation d'inventaires sont des facteurs qui contribuent directement ou indirectement à la stabilité des paysages.

Les grands domaines forestiers

L'Oise possède plusieurs grands domaines forestiers (domaniaux ou privés). Ils ont traversé les siècles sans connaître, à quelques exceptions près (plantation de résineux sur les landes d'Ermenonville), de modifications radicales de leur structure. Leur présence et leur permanence tient à la législation forestière, à leur reconnaissance en tant que patrimoine et aux usages variés qu'ils accueillent : vénerie, sylviculture*, loisirs (promenades pédestres, à cheval ou en vélo). Les forêts les plus au sud de l'Oise sont aujourd'hui considérées comme des éléments essentiels de la couronne verte de l'agglomération parisienne. Ces usages et cette reconnaissance en favorisent une protection de fait. Celle-ci est complétée par des protections réglementaires ou des outils intercommunaux, comme le Parc Naturel Régional Oise-Pays de France. Ainsi, les forêts d'Ermenonville, d'Halatte et de Chantilly bénéficient d'un classement au titre des sites.

Les propriétés agricoles et les domaines privés

La présence de nombreuses exploitations agricoles et domaines privés est un facteur qui favorise des logiques privées de gestion patrimoniale. La pérennité des domaines - seuls quelques uns sont aujourd'hui protégés - et des exploitations agricoles a longtemps

été assurée par le droit d'aînesse (transmission à l'aîné) qui permettait d'en transmettre l'intégrité à un seul propriétaire. Le passage au principe de partage à parts égales de l'héritage tend aujourd'hui à morceler les propriétés.

Les protections réglementaires du patrimoine

Sites inscrits et sites classés

Le classement ou l'inscription des sites au titre de la loi du 2 mai 1930 s'accompagne, dans l'Oise, de plans de gestion visant à maîtriser les évolutions dans le respect de l'identité des sites. Ces sites peuvent être ponctuels, comme le Domaine d'Ermenonville (inscrit) ou Gerberoy (classé), ou concerner de grands ensembles paysagers

Données clés

- Environ 154 ZNIEFF*, environ 152 000 hectares,
- 14 propositions de sites «Natura 2000». Parmi, elles, le secteur dit de la «Moyenne Vallée de l'Oise» (secteur d'herbages humides de l'Oise Noyonnaise) est une Zone de Protection Spéciale*.
- Un PNR* «Oise Pays de France», créé en 2004, 59 communes, 60 000 hectares.
- 4 ZICO* —> «Natura 2000»,
- 22 sites classés, 39 sites inscrits,
- 3 ZPPAUP*, 4 445 ha.

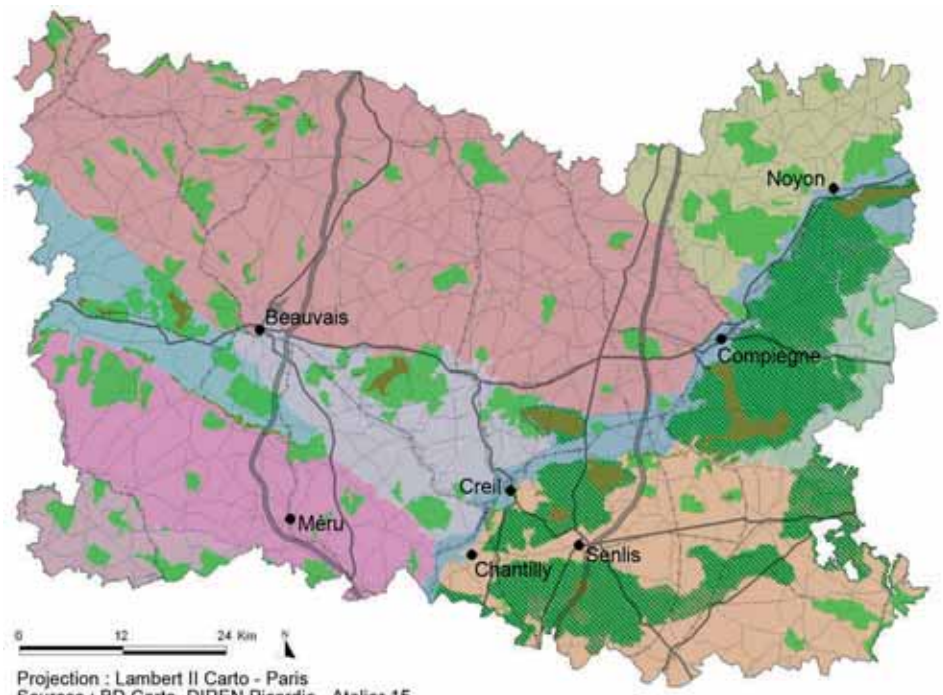


En 1951, le domaine d'Ermenonville est plongé dans sa forêt. Le «désert» et les allées de vénerie structurent cette dernière.

comme le Vexin Français (inscrit, sur 30 communes). Si l'inscription et le classement n'interdisent pas les projets, ceux-ci sont en revanche encadrés par un régime d'autorisation particulier : accord de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) pour les sites inscrits et accord du Ministre pour les sites classés.

Monuments historiques

Ils correspondent en grande partie à des édifices religieux (abbayes, églises, chapelles ...). Leur protection concerne un périmètre de 500 mètres (ou plus dans les PLU*). Celui-ci est parfois étendu pour couvrir une part importante des villages où ces monuments sont implantés. Environ la moitié des communes de l'Oise sont concernées.



Sites d'intérêt écologique - Légende

- | | | | | | |
|---|---|---|--|---|-------------------|
|  | Zones d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF*) |  | Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO*) |  | Sites Natura 2000 |
|---|---|---|--|---|-------------------|



En 1986, le domaine d'Ermenonville est toujours entouré de forêt. Des coupes à blanc de régénération ont été pratiquées çà et là, sans que la structure de l'ensemble n'ait été modifiée.



En 2000, le domaine et son environnement se modifient de façon marginale, en relation avec les nécessités de la gestion forestière.

ZPPAUP*

Les ZPPAUP* reconnaissent la valeur patrimoniale de certains territoires urbains et de paysages. En 1998, l'Oise en comptait trois : Gerberoy, St-Martin-au-Bois et Morienvall.

La protection contre les risques

Les risques d'inondations ont acquis une forte lisibilité politique depuis les crues de l'année 1999. Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI*) est un outil réglementaire régi par la loi du 22 Juillet 1987, modifiée en 1995 et relative au renforcement de la protection de l'environnement. Cet outil s'impose aux PLU*. Il vise à établir une cartographie aussi précise que possible des zones à risque afin d'interdire les implantations humaines dans les zones les plus dangereuses et de préserver la capacité d'écoulement et d'expansion des crues.

Les PPRI* ont ainsi un impact sur l'implantation des nouvelles zones urbaines. Au XIX^e siècle, l'habitat ouvrier s'implantait en pied de coteau (hors zone inondable) alors

que l'industrie utilisait la force motrice de l'eau et s'installait en fond de vallée en se protégeant au moyen de systèmes de vanage et de canaux de dérivation (Vallée du Thérain aval et de la Brèche avale). Avec la disparition de ces dispositifs, ceci n'est plus possible aujourd'hui. Les PPRI* protègent les zones non bâties (humides, naturelles, agricoles, forestières) dans les zones inondables, en fond de vallées.

Les inventaires et les outils de gestion de milieux naturels

Au cours des dernières années, divers inventaires et plans de gestion ont été mis en place. Leur objectif de recensement du patrimoine écologique a le plus souvent des effets positifs en terme de cohérence paysagère.

Les inventaires de patrimoines naturels : ZNIEFF* et ZICO*

Le recensement des ZNIEFF* a été initié au niveau national au cours des années 1980 afin de repérer les zones d'intérêt naturel faunistique ou floristique. Elles couvraient environ 152000 hectares dans

l'Oise en 1998.

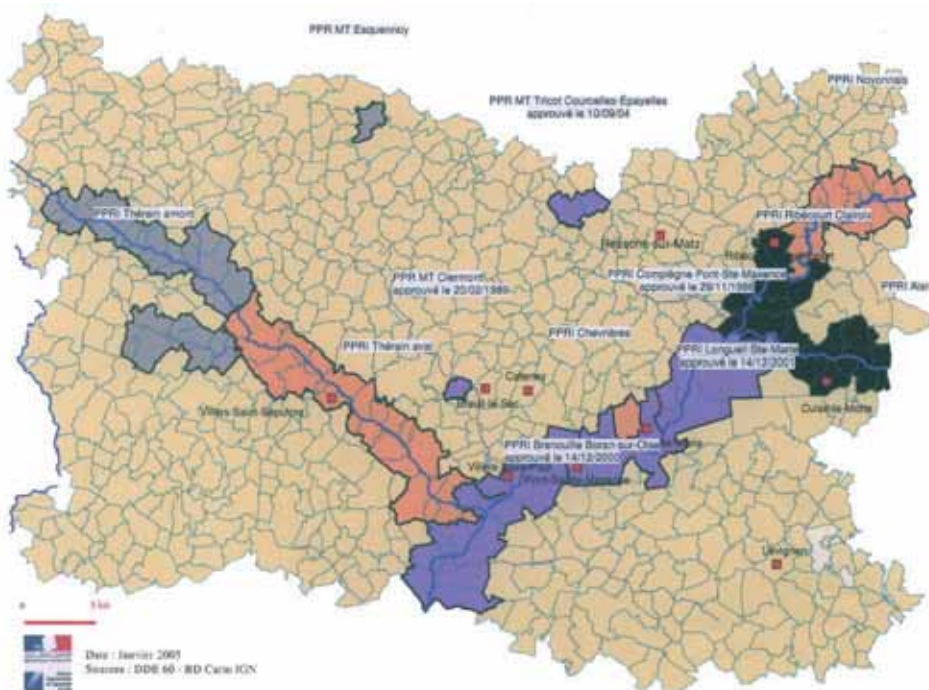
Les ZICO*, dont l'inventaire a débuté dans les années 1990, identifient les milieux utilisés par les oiseaux pour la reproduction, l'hivernage ou les haltes migratoires. Elles correspondent notamment aux massifs forestiers qui jalonnent l'Oise et sont susceptibles d'être proposées comme sites «Natura 2000» (ZPS* en forêt de Compiègne, voir fiche «Ecosystèmes et environnement»).

Les protections réglementaires et outils de gestion des milieux (Espaces Naturels Sensibles, Zones de Protection Spéciales, Zones Spéciales de Conservation)

Les «Espaces Naturels Sensibles» (ENS*) sont des zones désignées au niveau départemental, faisant l'objet d'une acquisition par le Conseil Général (droit de préemption) et accompagnées, dans l'Oise, de l'élaboration de plans de gestion. Leur instauration a débuté dans les années 1980 au niveau départemental.

Les sites Natura 2000 comprennent les Zones de Protection Spéciales et les Zones Spéciales de Conservation (ZSC*).

L'inventaire des Zones Spéciales de Conservation a été initié dans les années 1990. Ces sites correspondent à des zones désignées pour leur richesse écologique et accompagnées de contrats de gestion.

Les outils de planification inter-**Tendances - Légende**

- PPRI* approuvé
- PPRI* en cours
- PPRI* prescrit
- PPRI* envisagé
- Futur Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

Source : DDE 60 / SAUE-PEDD

communale et le Parc Naturel Régional (PNR*)

Le PNR* est un outil de protection et de gestion reposant sur une charte et une adhésion volontaire des communes. Il se distingue par son étendue qui lui confère une échelle territoriale.

Le PNR* Oise - Pays de France couvre une partie du sud-ouest du département. De création récente (2004), il devrait influencer l'évolution des paysages de cette partie du département en apportant un plus grand souci de cohérence et de prise en compte du patrimoine naturel et culturel dans la démarche de projet.

Usages et reconnaissance

Au-delà des statuts, les usages et représentations participent à la patrimonialisation des paysages, qu'il s'agisse de la gestion sylvicole* ou des usages et représentations des néo-ruraux qui défendent le patrimoine végétal ou la replantation de haies (St-Léger-en-Bray).

Tendances à venir

La couverture des ZNIEFF*, des ZICO* et des ENS* peut être considérée comme la zone d'extension maximale possible des protections réglementaires à visée écologique. Celles-ci connaissent aujourd'hui une dynamique de confirmation comme par exemple le passage des ZICO* en site «Natura 2000» (ZPS*).

Il semble en revanche difficile de dresser des hypothèses sur l'extension des sites classés, des ZPPAUP* ou encore sur l'impact futur des usages et représentations des néo-ruraux.

Le PRRI ou le PNR* ne devraient pas quant à eux changer de périmètre dans un futur proche. Le PNR* Oise - Pays de France ayant été créé récemment, on peut attendre un effet positif de son action dans les années à venir.



Le mont Sainte-Hélène ne fait pas l'objet d'une protection réglementaire mais bénéficie d'une reconnaissance en tant que patrimoine naturel, notamment du fait des pelouses calcaires qui le recouvrent. Cette reconnaissance a induit une protection de fait sous la forme d'une signalisation pédagogique informant sur ce milieu naturel et incitant à le respecter (Plateau de Thelle).

Enjeux

Les évolutions des facteurs et secteurs de stabilité soulèvent trois grands enjeux paysagers.

Tisser des continuités entre privé et public

La séparation entre «privé» et «public» structure le mode d'intervention et de protection du patrimoine. Elle marque les paysages en constituant des «poches» de stabilité historique et en livrant le reste du territoire à des logiques trop souvent ignorantes des continuités paysagères. Ces continuités franchissent pourtant bien souvent la séparation entre «privé» et «public», ne serait-ce que par les co-visibilités. Si celles-ci sont en partie prises en compte (ZPPAUP*), la cohérence des paysages gagnerait à ce que la gestion patrimoniale innove vers

des dispositifs croisant plus explicitement gestions publique et privée. Les outils consensuels comme les Plans de Paysages instaurés par le PNR vont dans ce sens.

Devenir des domaines, des exploitations agricoles et de leur contribution aux paysages

Les domaines privés (châteaux, parc, jardins) et les exploitations agricoles structurent tout autant les paysages que les domaines publics. Les domaines publics sont souvent soumis à une logique patrimoniale unifiante. Les domaines privés tendent, par droit et par nécessité, à se morceler pour s'ouvrir à l'urbanisation. Les multiples moyens (SCI, GAEC, SA) qui doivent être inventés par les propriétaires privés pour préserver des logiques unifia-

trices ne sauraient faire fonction de solutions satisfaisantes. Ce n'est pas parce qu'ils obéissent à des intérêts privés (conservation d'un bien ou d'un outil de production) qu'il faut en ignorer les effets positifs ou négatifs sur le paysage. Une réflexion gagnerait donc à être engagée sur ces sujets. Elle pourrait prendre comme point de départ empirique la question des continuités paysagères et de leur devenir.

Devenir de la gestion du patrimoine «naturel»

La dichotomie privé / public s'applique aussi à la question de la gestion du patrimoine naturel. Inventaires et plans de gestion sont trop souvent réservés aux grands ensembles relevant de la sphère publique. Une réflexion sur les voies de sensibilisation et d'élargissement de ces outils à l'action privée serait certainement fructueuse.

Tisser des continuités de gestion entre patrimoine «naturel» et patrimoine «culturel»

La gestion du patrimoine naturel semble avoir été très inventive dans ses modalités opératoires depuis une vingtaine d'années. Elle a en particulier développé des outils de protection ouverts à une gestion dynamique des milieux naturels.

La gestion du patrimoine culturel (notamment celle des sites classés et inscrits) intègre, depuis la circulaire ministérielle de l'année 2000 (Ministère de l'Ecologie), une dimension prospective et évolutive des sites ouverts à un développement qualitatif des territoires.

La question de la coordination des démarches de gestion du patrimoine naturel et culturel pourrait trouver une réponse plus pertinente dans le cadre de ces nouveaux outils et dans une perspective de développement durable.

Gérer les implications paysagères de la protection contre les risques

La protection contre les risques naturels, notamment ceux d'inondations dans les fonds de vallées, induit des pressions urbaines croissantes sur les coteaux (Oise Noyonnaise) ou sur les plateaux (Oise Compiénoise et Creilloise). La gestion de ces dernières devrait être examinée du point de vue de la lisibilité des paysages de plateau et de coteau.



La vallée de la Nonette est un site inscrit étendu à 49 communes. A Chantilly, la rivière traverse un secteur de jardins familiaux (viaduc et site de la Canardière).

* Voir glossaire complet en annexe

LE PAYSAGE COMME ENJEU ▶

Les enjeux
de paysage
par entités

► Plateau Picard

Les évolutions et tendances mettent le Plateau Picard face à cinq enjeux de paysage.

Le devenir des paysages d'herbages

Les paysages d'herbages, qu'il s'agisse des derniers prés-vergers* en périphérie des villages ou des herbages des vallons secs et des vallées humides, sont déjà au stade relictuel. Ils restent cependant très présents dans certains secteurs comme à l'extrême ouest du Plateau Picard (Picardie Verte, Vallée du Thérain) et dans les vallées de l'Aronde, de la Brèche et de l'Arré. Ils sont menacés par l'extension des grandes cultures. Cette tendance peut sembler moins vive aujourd'hui où les grandes cultures ont conquis l'essentiel des terres les plus fertiles. Néanmoins, les valorisations non-agricoles (biocarburants) pourraient accroître la demande de grandes cultures. L'extension des bourgs se fait aussi souvent au dépend des courtils* herbagers. Il y a donc un fort enjeu lié à la préservation des silhouettes villageoises boisées et à la diversité paysagère apportée par les couronnes et les vallons herbagers.

La lisibilité des structures paysagères

La régression des peupleraies qui occupent une partie des petites vallées (vallées de l'Aronde, de la Brèche et de l'Arré) pourrait être une opportunité de réouverture et de mise en valeur de ces paysages. Ceci exigerait une reconversion des parcelles qu'occupent actuellement les peupleraies. Une réflexion serait à engager sur cet enjeu.

Le devenir de l'urbanisme rural : invention de réponses architecturales et urbaines spécifiques

Le Plateau Picard est à dominante rurale et ses sous-entités présentent chacune des formes d'urbanisme villageois spécifiques : de secteurs her-

Picardie Verte

- Devenir des paysages d'herbages, de la diversité paysagère et de l'urbanisme spécifique des zones herbagères : tour de ville, courtils*, village-rue, ferme herbagère.
- Gestion des possibles développements de zones d'activités dans le secteur des villages-rue de la Picardie Verte.
- Planification éolienne et perception des paysages.

Pays de Chaussée

- Devenir du caractère rural des paysages et de l'urbanisme spécifique des zones de grandes cultures : modalités de réhabilitation du grand bâti agricole (fermes à cour, grandes granges alignées sur rue) ; gestion des extensions urbaines dans le sud du Pays de Chaussée.
- Gestion des développements de zones d'activités dans le sud du Pays de Chaussée.
- Planification éolienne et perception des paysages.

Petites vallées : Brèche, Arré, Aronde

- Lisibilité des structures paysagères et reconversion des terres libérées par la régression des peupleraies
- Devenir du caractère rural des paysages et de l'urbanisme spécifique des zones de polyculture de vallée (villages de versants ; étagement bois / villages/ cultures) : gestion des extensions urbaines (Vallée de l'Arré).



Echelle : 1/670 000

0 km 10 km 20 km

Vallée du Thérain amont

- Devenir de la diversité paysagère : distinction des sections paysagères de bocage laniéré (Haut-Thérain) et d'herbages (en aval de Songeons).
- Devenir de l'urbanisme spécifique des zones de polyculture élevage ; réhabilitation / mutation de bâti industriel et rural traditionnel de grande taille (moulins, ensemble ferme-château d'Omécourt).

Plaine d'Estrées-St-Denis

- Devenir de l'urbanisme rural spécifique des zones de grandes cultures : gestion des extensions de bourgs dans le sud.
- Perception des paysages : gestion des développements de zones d'activités dans le sud.

Enjeux - Légende

- Enjeux liés au développement de l'urbanisation
- Enjeux sur les herbages et les prés-vergers
- Enjeux sur la diversification des grandes cultures et sur le bâti agricole

- Enjeux sur la reconversion des peupleraies
- Repères paysagers : B,C,D,F,G,H,I et J (voire fiche «Les grands ensembles paysagers de l'Oise»)
- Perspective emblématique
- Grand ensemble paysager emblématique

Source : DDE - Atelier 15

bagers et de polyculture en Picardie Verte, dans la vallée du Thérain et les petites vallées ; de secteur de grandes cultures dans le Pays de Chaussée et la plaine d'Estrées-Saint-Denis. Les motifs identitaires, tels que mares (sur le plateau), usoirs* ou mails ont tendance à disparaître ou à être dénaturés. De même, l'organisation des villages (villages-rue de fermes herbagères en Picardie Verte, alignement des fronts bâtis de grandes fermes à cour en Pays de Chaussée ...) est souvent déstructurée par les nouvelles constructions implantées sans réelle prise en compte du contexte et notamment de la trame urbaine. La poussée de la pression urbaine sur le plateau et au nord-ouest de l'entité soulèvent donc un fort enjeu architectural et urbain pour ces villages.

Un enjeu se pose en outre sur l'ancien bâti agricole de grande taille. Celui-ci a souvent perdu sa fonction et le coût d'entretien ou de réhabilitation à l'identique est très élevé. La mutation du bâti et sa reconversion vers d'autres usages est une solution qui pourrait permettre de lui donner une seconde vie.

Le devenir de la perception des paysages : planifier les développements de zones d'activités, d'antennes de radiotéléphonie et d'éoliennes

Le développement des zones d'activités, celui des parcs éoliens ou des antennes de radiotéléphonie soulè-

vent un fort enjeu de paysage. Leur présence introduit, en secteur rural, un caractère hétérogène et une rupture d'échelle qui peut perturber la perception des caractères identitaires des paysages.

Au sud et au nord ouest : maîtriser le développement urbain

Les zones d'activités sont susceptibles de se développer surtout au sud et au sud-ouest du plateau, le long de la RN31, et éventuellement au nord-ouest (sud de l'A29 ouest) dans le secteur des villages-rue de la Picardie Verte.

Les SCOT* à l'échelle intercommunale et la Taxe Professionnelle Unique (TPU*) sont des outils qui permettraient aux communes de coordonner les implantations.

Gérer les implantations d'antennes de radiotéléphonie

Les réseaux énergétiques et de télécommunications ont marqué le plateau depuis l'après-guerre. L'enfouissement des réseaux basse tension et de téléphonie filaire a débuté au cours des années 1980. Les années 1990 ont vu se multiplier les antennes de radiotéléphonie dont le développement devrait se poursuivre. Leurs implantations doivent être réfléchies de façon à minimiser, au cas par cas, leur impact visuel. L'habillage (faux arbres) est un pis-aller qui constitue une solution peu généralisable en comparaison à des implantations réfléchies qui prennent en compte le paysage environnant.

Planifier le développement éolien sur l'ensemble du Plateau Picard

L'énergie éolienne semble pouvoir se développer sur l'ensemble du Plateau Picard dans les années à venir.

Comme pour les zones d'activités, la TPU* est un outil précieux pour décider collectivement des implantations d'éoliennes. Les schémas éoliens, préconisés par la nouvelle loi sur l'énergie, sont aussi susceptibles de délimiter les zones possibles de implantations éoliennes. Ils apportent une information qui aide à prendre en compte les co-visibilités et les rapports d'échelle des éoliennes avec les motifs du paysage (silhouette des villages notamment).

L'évolution des paysages de grandes cultures

Les évolutions des paysages de grandes cultures (introduction des bandes enherbées dans le cadre de la nouvelle PAC*, réduction de l'utilisation des pesticides en lien avec les problèmes récurrents de pollution des eaux, mises en jachères agricoles ...) pourraient sensiblement modifier l'aspect de ces paysages en apportant une plus grande diversité (flore de pourtours de champs ; alternance de milieux...). Ces évolutions dépendront notamment de la gestion locale des outils de politique agricole et environnementale à la disposition des pouvoirs publics.



Extension de bourg à Saint-Just-en-Chaussée : avec la remontée du mur tarifaire SNCF (limite de carte Orange), le sud du Pays de Chaussée va subir une forte pression urbaine. Si le développement des bourgs n'est pas adapté à l'urbanisme rural du Pays de Chaussée, il pourrait déstructurer les franges urbaines et remettre en question le caractère rural des paysages.

► Clermontois

Le Clermontois fait face à deux enjeux majeurs qui concernent plus particulièrement ses paysages de vallées : la lisibilité des structures paysagères, notamment celles liées à l'eau, et le devenir de leur composante rurale.

Lisibilité des structures paysagères

Lisibilité du cours d'eau, des milieux humides et des réseaux de circulation des eaux

La plantation systématique des pourtours d'étangs, réalisée souvent dans une volonté de «paysagement» à l'occasion de la reconversion des anciennes gravières, masque la présence de l'eau. Elle devrait être reconsidérée, pour participer à la réouverture des fonds de vallée.

L'extension de l'urbanisme et des zones d'activités en fond de vallée s'accompagne d'un remblaiement des zones humides. Il perturbe l'écoulement des eaux. Il conduit à la disparition du vocabulaire de fossés de recueil des eaux et de la diversité biologique qui les caractérise (secteur d'Angy, entre Mouy et Balagny). Il y a donc un fort enjeu lié à la redécouverte et à la préservation de ce vocabulaire. Les extensions urbaines devraient systématiquement tenir compte de cette présence de l'eau et des modes traditionnels de sa conduite.

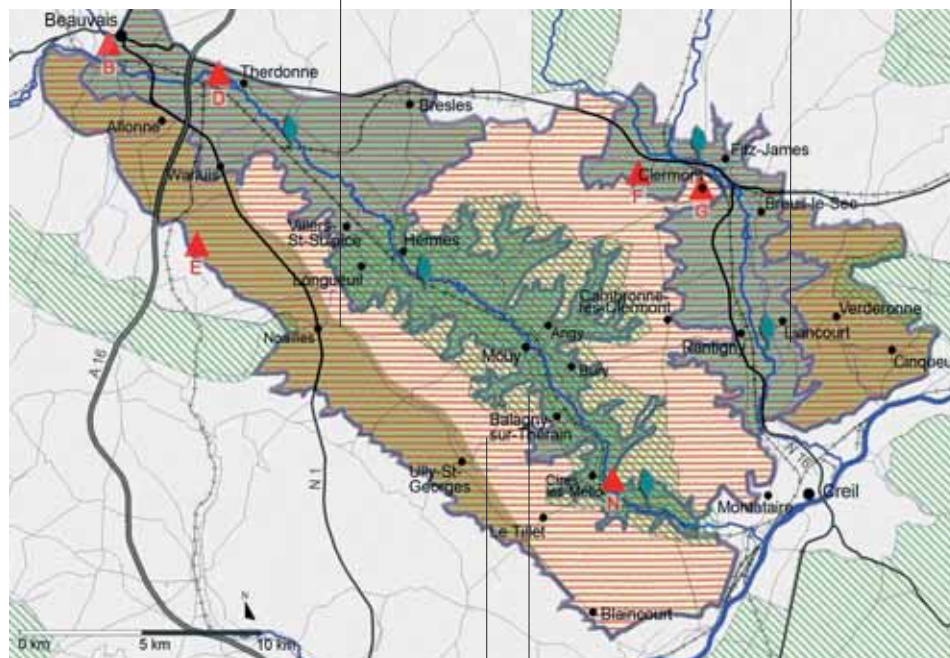
Gestion de la reconversion des peupleraies (Vallées du Thérain et de la Brèche)

La probable régression des peupleraies offre une opportunité de réouverture des paysages de vallée qui restituerait une meilleure lisibilité des structures paysagères. Cet enjeu soulève la question de la gestion de la reconversion de ces plantations (Cf. Plateau Picard, fiche enjeu).

Dans la vallée du Thérain et plus ponctuellement dans celle de la Brèche, cette reconversion devrait être raisonnée de façon à restaurer

La plaine agricole et la Montagne de Liancourt :
- Devenir de l'urbanisme rural.
- Invention de réponses architecturales et urbaines spécifiques (urbanisation de versant).
- Maîtrise des développements d'activités.

La vallée de la Brèche aval
- Devenir de l'urbanisme rural : invention de réponses architecturales et urbaines spécifiques (urbanisation de versant).
- Lisibilité des structures et caractères paysagers : gestion voire limitation des développements urbains ; ouverture des paysages, lisibilité de la présence de l'eau et reconversion des peupleraies.



Les plateaux du Clermontois
- Devenir de l'urbanisme rural de la Plaine Agricole et de la Montagne de Liancourt : invention de réponses architecturales et urbaines spécifiques ; maîtrise des développements d'activités.

La vallée du Thérain aval
- Devenir de l'urbanisme rural : invention de réponses architecturales et urbaines spécifiques (urbanisation de versant)
- Lisibilité des structures paysagères (site, présence de l'eau) : reconversion des peupleraies
- Devenir du vocabulaire de recueil et circulation des eaux : maîtrise des développements urbains.

Enjeux - Légende

- Enjeux liés au développement de l'urbanisation
- Enjeux sur les herbages ou la polyculture
- Enjeux sur la diversification des grandes cultures
- Enjeux sur la lisibilité des vallées

- Repères paysagers : B, D, E, F et G (voire fiche «Les grands ensembles paysagers de l'Oise»)
- Grand ensemble paysager emblématique
- Enjeux sur la reconversion des peupleraies

Source : DDE - Atelier 15

des continuités visuelles permettant la lisibilité de la structure de la vallée.

Devenir de la diversité urbain / rural / industriel

La diversité des paysages du Clermontois provient de la succession de composantes urbaines, industrielles et rurales sur une petite échelle.

Le développement urbain soulève un enjeu quant au devenir de ce caractère identitaire puisqu'il tend à déstructurer l'urbanisme rural et à menacer les poches agricoles dans la Plaine agricole, la Montagne de Liancourt, les vallées du Thérain et de la Brèche.

Invention de réponses architecturales et urbaines spécifiques à l'urbanisation de versant

Dans la vallée de la Brèche (Clermont, Liancourt) et dans une moindre mesure dans celle

du Thérain (Bailleul-sur-Thérain, Bresles, Mouy, Angy, Bury, Balagny-sur-Thérain), les extensions de bourgs se sont développées en véritables conurbations* de fond de vallée.

Sur les versants, le caractère rural est très fort. L'urbanisme des villages (urbanisme étagé, articulé autour de domaines et murs d'enceintes) est par endroit déstructuré par les extensions de bourgs.

La forte pression urbaine sur ces zones ne peut être ignorée : il y a donc un fort enjeu à planifier la croissance urbaine et à inventer des solutions urbaines et architecturales (extension / densification / réhabilitation) qui prolongent et réinterprètent les formes d'urbanisme en place.

Les possibilités de réhabiliter et de réaffecter le bâti industriel et rural traditionnel ou de reconvertir des sites d'activités en friche (Warluis,

Cirès-les-Mello, Cramoisy) sont des atouts précieux : elles autorisent des développements qui ravivent l'identité de la vallée.

Maîtrise des développements urbains (extensions de bourg, zones d'activités et infrastructures de communication)

Outre la nécessaire requalification des zones d'activités qui datent d'une trentaine d'années (Vallée de la Brèche), la maîtrise des développements urbains, et même leur limitation dans certains secteurs de la Vallée de la Brèche (Rantigny, Cauffry, Liancourt, Fitz-James, Breuil-le-Sec) ou du Thérain (en aval d'Hermès) semblent inévitables. En l'absence d'une telle volonté, le paysage pourrait rapidement basculer vers une nappe urbaine d'habitat et d'activités qui n'aurait plus de relation avec son site d'origine.



Peupliers et urbanisation viennent troubler le rapport aux structures paysagères (Breuil-Le-Sec, Vallée de la Brèche).

► Noyonnais

Les évolutions du Noyonnais soulèvent quatre enjeux de paysage.

Le devenir des paysages d'herbages

Les paysages d'herbages combinaient, jusque dans les années 1950, des couronnes herbagères et des champs parsemés ou bordés de fruitiers. Ils s'étendaient sur la majeure partie de l'entité à l'exception de la plaine agricole au nord. Leur régression a été très importante. Les couronnes herbagères et les secteurs d'herbages, encore en place sur les versants des monts et montagnes, sont aujourd'hui beaucoup moins présents bien qu'encore caractéristiques des paysages agricoles diversifiés et vallonnés du Noyonnais. Ils sont liés à l'activité d'élevage dont le maintien dans l'entité constitue un très fort enjeu.

La régression des peupleraies et la réouverture des paysages des petites vallées (Vallées du Matz, de la Divette et de la Verse)

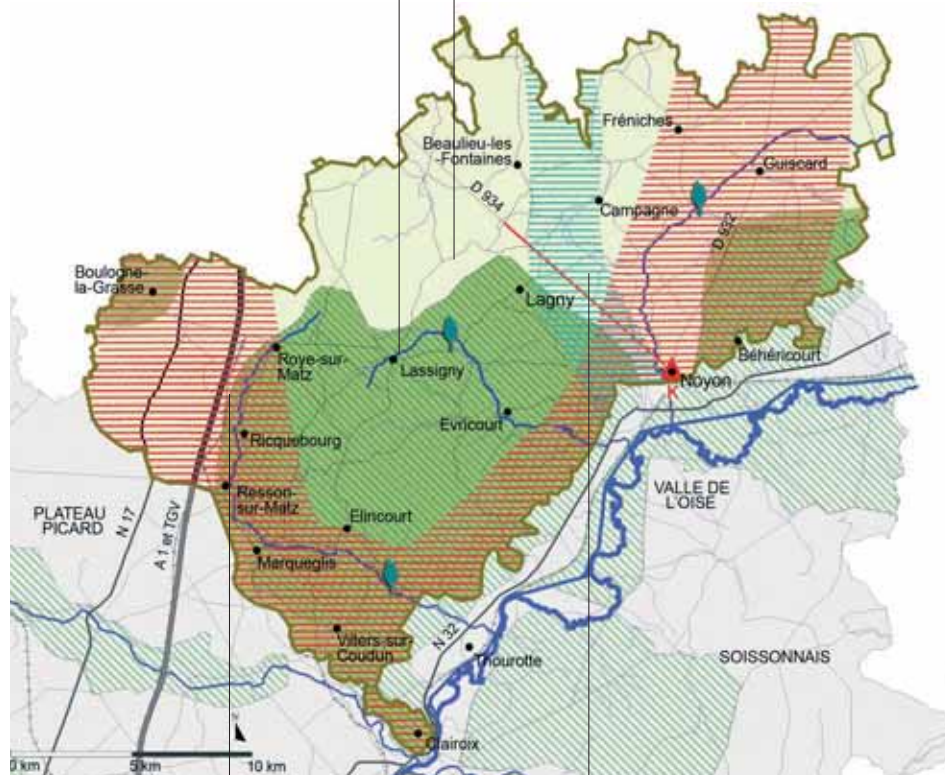
La probable régression des peupleraies pose le problème de leur reconversion vers d'autres usages agricoles ou de la remise en place d'une ripisylve* (Cf. Plateau Picard, fiche enjeu). Elle offre une opportunité de réouverture des paysages des petites vallées. Ceci renforcerait la lisibilité des reliefs doux qui caractérisent les paysages de l'entité.

Le devenir de l'urbanisme rural : maîtriser les développements résidentiels

La pression urbaine remonte à partir de la vallée de l'Oise vers les vallées de l'Aronde et du Matz en direction de Ressons, d'une part, et le long de la RD932 entre Noyon et Guiscard, d'autre part. Elle induit des extensions de bourgs

Petites vallées
- Lisibilité des structures paysagères : reconversion des peupleraies et ouverture des paysages de vallées humides.

Plaine agricole et versants des Monts
- Devenir des paysages d'herbages : couronnes herbagères en pourtours de villages (sud de la plaine agricole) et poches herbagères sur les versants des Monts et Montagnes.



Secteur Noyon-Guiscard et secteur au sud de Ressons-sur-Matz
- Devenir de l'urbanisme rural : développement d'extension de bourgs ; invention de réponses architecturales et urbaines adaptées, notamment de mutation du bâti agricole à des fins résidentielles.

Est de la plaine agricole (actuel tracé du canal du Nord)
- Aménagement et développement de nouveaux paysages : gestion de l'impact des grandes infrastructures (Canal Seine - Nord Europe).

Enjeu - Légende

- Enjeu liés au développement de l'urbanisation
- Enjeu sur les herbages ou la polyculture
- Enjeu sur la diversification des grandes cultures
- Enjeu sur la lisibilité des vallées

- Enjeu sur la reconversion des peupleraies
- Repères paysagers : K (voire fiche «Les grands ensembles paysagers de l'Oise»)
- Perspective emblématique
- Grand ensemble paysager emblématique

Source : DDE - Atelier 15

plus ou moins importantes mais qui pourraient prendre de l'ampleur à l'avenir et déstructurer l'urbanisme encore rural qui participe au caractère des paysages de ces secteurs. Il y a donc un enjeu de paysage à élaborer des réponses architecturales et urbaines adaptées à l'urbanisme de villages-rue tels que ceux de la vallée du Matz, par exemple (bâti brique de la reconstruction organisé en villages-rue). La réhabilitation et la reconversion du bâti agricole très présent sur l'entité, à des fins d'habitation, est une solution qui permet de redonner vie à ce bâti tout en bénéficiant de son implantation en cohérence avec l'urbanisme rural.

Aménagement et développement de nouveaux paysages liés au Canal Seine Nord Europe

Le projet de Canal Seine - Nord Europe soulève un fort enjeu d'aménagement dans l'est de l'entité. Ce canal devrait suivre le tracé de l'actuel canal du Nord qui ne développe aujourd'hui aucune relation avec le territoire et n'est donc pas structurant pour ce dernier. Le nouveau canal pourrait être à l'origine d'interfaces plus riches avec le territoire. Il pourrait être source de développement et affirmer une nouvelle structure territoriale tout en s'inscrivant dans les paysages existants.

Maîtriser les développements d'activités à proximité de l'A1

Le passage de l'A1 et l'ouverture d'un échangeur à Ressons-sur-Matz a induit un développement de zones d'activités à proximité. Ces développements restent limités aujourd'hui mais pourraient s'étendre à l'avenir. Il faudrait alors veiller à leur insertion paysagère.



Le bâti agricole villageois, très présent dans le Noyonnais, pourrait offrir des opportunités de reconversion vers de l'habitat (Cannectancourt).

► Plateau du Thelle et Vallée de la Troësne

Le Plateau du Thelle et la Vallée de la Troësne se caractérisent par des paysages diversifiés (plateau de grandes cultures, vallons humides) établissant la transition entre le Plateau du Vexin et la Boutonnière* du Bray. Bien que ces paysages soient relativement protégés, les enjeux concernent le devenir de cette diversité, la lisibilité des structures paysagères, celle de la transition Bray-Vexin et le devenir du caractère rural à l'est de l'entité.

Devenir de la diversité agricole et lisibilité des grandes composantes paysagères

(cuesta*, plateau cultivé, vallée de la Troësne et vallons humides)

La tendance historique à l'extension des grandes cultures au détriment des herbages et des zones humides (drainage / assèchement des sols dans la Vallée de la Troësne) ou de la polyculture (vallons humides affluents de la Troësne) tend à effacer les contrastes entre le plateau, les vallées et vallons. Elle amoindrit également la lisibilité de la transition morphologique du bas du plateau (sols profonds de limons sur craie propices aux cultures) vers le haut du plateau (sols argileux plus propices aux herbages à l'approche du Bray). L'enjeu est donc de préserver autant que possible les herbages qui ont subsisté dans cette entité, pour autant qu'une activité d'élevage puisse s'y maintenir.

Les peupleraies qui ont été implantées, même récemment, dans la Vallée de la Troësne (secteur de Fay-lès-Étangs) restent ponctuelles : elles devraient régresser faute de replantation quand elles arriveront à maturité.

Quant à la cuesta* du Vexin, celle-ci a en fait peu évolué depuis l'après-guerre, période à laquelle elle était déjà en grande partie boisée. Les quelques pelouses calcaires

Vallons humides

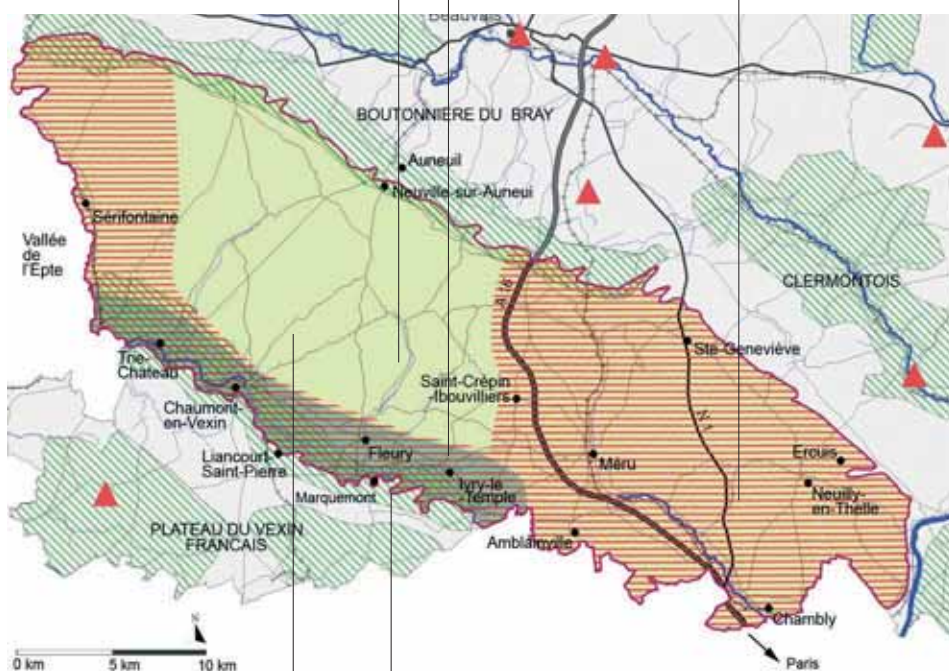
- Lisibilité des composantes paysagères : devenir des herbages et de la polyculture de fonds de vallons.
- Devenir de l'urbanisme rural : inventions de réponses urbaines et architecturales en accord avec l'urbanisme de versant.

Vallée de la Troësne

- Lisibilité des composantes paysagères : devenir des herbages et des zones humides.
- Gestion de la reconversion des peupleraies.

Est de l'entité

- Devenir de l'urbanisme rural : gestion des extension urbaines induites par le passage et l'accès à l'A16 ; reconversion de l'ancien bâti industriel.



Plateau

Devenir de l'urbanisme rural et lisibilité des composantes paysagères : invention de réponses urbaines et architecturales qui renforcent la perception de la transition morphologique Vexin / Bray.

Cuesta*

Lisibilité des grandes composantes paysagères : entretien des points de vue à partir de la Cuesta* du Vexin (Le Vivray, Marquemonst).

Enjeux - Légende

- Enjeux liés au développement de l'urbanisation
- Enjeux sur la polyculture des vallons asymétriques et sur la diversification des grandes cultures accompagnées de boisements

- Enjeux sur la lisibilité de la Vallée de la Troësne et de la cuesta du Vexin
- Repères paysagers hors de l'entité
- Grand ensemble paysager emblématique

Source : DDE - Atelier 15

qui y subsistent soulèvent un enjeu écologique plus que paysager. Les points de vues offerts à partir de la cuesta* du Vexin (cimetière de Marquemont, Le Vivray) semblent aujourd'hui maintenus grâce à l'agriculture. Si celle-ci venait à régresser en ces endroits, un entretien ou une préservation dans les documents d'urbanisme pourraient s'avérer nécessaire.

Devenir de l'urbanisme rural et lisibilité du bâti de transition entre le Vexin et le Bray

La transition morphologique qui accompagne la montée du plateau du Thelle du pied du Vexin vers le Bray est encore lisible dans la structure et la répartition du bâti traditionnel qui passe de la pierre calcaire (au sud, le Vexin proche) à la brique (au nord, argiles affleurantes). Le silex, mis à jour par la dégradation du socle crayeux accompagne cette transition.

Les extensions de bourgs «diluent» la perception de cette transition et tendent, comme ailleurs, à banaliser et à déstructurer l'organisation des villages (villages de versants dans les vallons, villages-rue anciennement herbagers au nord). Il y aurait donc un fort enjeu à engager une réflexion sur des réponses architecturales et urbaines de densification ou d'extension villageoise spécifiques. Même si elles ne passent pas forcément par l'utilisation des mêmes matériaux, elles pourraient renforcer la présence de ce bâti vernaculaire* (et donc des matériaux qui le composent) en dialoguant mieux avec lui.

Maîtrise des développements urbains dans l'est de l'entité

Le passage de l'A16 (accès à Amblainville) a induit d'importantes implantations de zones d'activités dans la partie sud-est et est de l'entité (A16) (cf. fiche

«Développement d'activités», photographies aériennes). Le développement de ces zones dans le paysage ouvert du plateau pourrait faire l'objet d'une réflexion afin d'en minimiser l'impact visuel. La proximité de l'A16 explique aussi une pression urbaine plus forte dans ce secteur et des extensions de bourgs nombreuses et importantes. Il y a donc ici un fort enjeu à maintenir la lisibilité des structures villageoises en évitant la formation de conurbations* (Vallée de l'Esches). La reconversion de l'ancien bâti industriel, très présent aux abords de la vallée de l'Esches, peut offrir une solution d'insertion.



L'est de l'entité reçoit une forte pression urbaine venant de l'Île-de-France (Saint-Martin-en-Thelle). L'urbanisation quelquefois galopante tend à ne pas s'embarasser de l'environnement dans lequel elle s'insère. Les tentatives de restauration d'identité qui quelquefois l'accompagnent peuvent paraître désuètes.

► Bouttonnière du Bray

Les tendances pour l'avenir soulèvent quatre enjeux pour les paysages de la Bouttonnière* du Bray.

Devenir des paysages de la diversité agricole combinant boisements, pâtures, cultures et zones humides

La régression du bocage et des herbages (lotissement ou mise en culture des couronnes herbagères ; arrachage des haies ; abandon et enfrichement des terres les moins fertiles à l'occasion des départs en retraite ...) soulèvent un fort enjeu quand au devenir de la diversité qui caractérise les paysages de la Bouttonnière* du Bray. Cet enjeu concerne autant les paysages étagés du coteau sud (régression des herbages en limite avec les fonds du Bray) que ceux des fonds du Bray (bocage Brayon et herbages humides) ou encore ceux du Haut-Bray dont la mosaïque de cultures et d'herbages évolue, dans certains secteurs, vers un paysage à dominante de grandes cultures.

Le devenir de l'élevage, notamment celui des bovins à viande devenu aujourd'hui prépondérant, décidera en partie de l'avenir de ces paysages. Une réflexion sur l'opportunité d'action visant à valoriser la filière locale d'élevage (labélisation) pourrait être engagée si cela n'a pas déjà été fait.

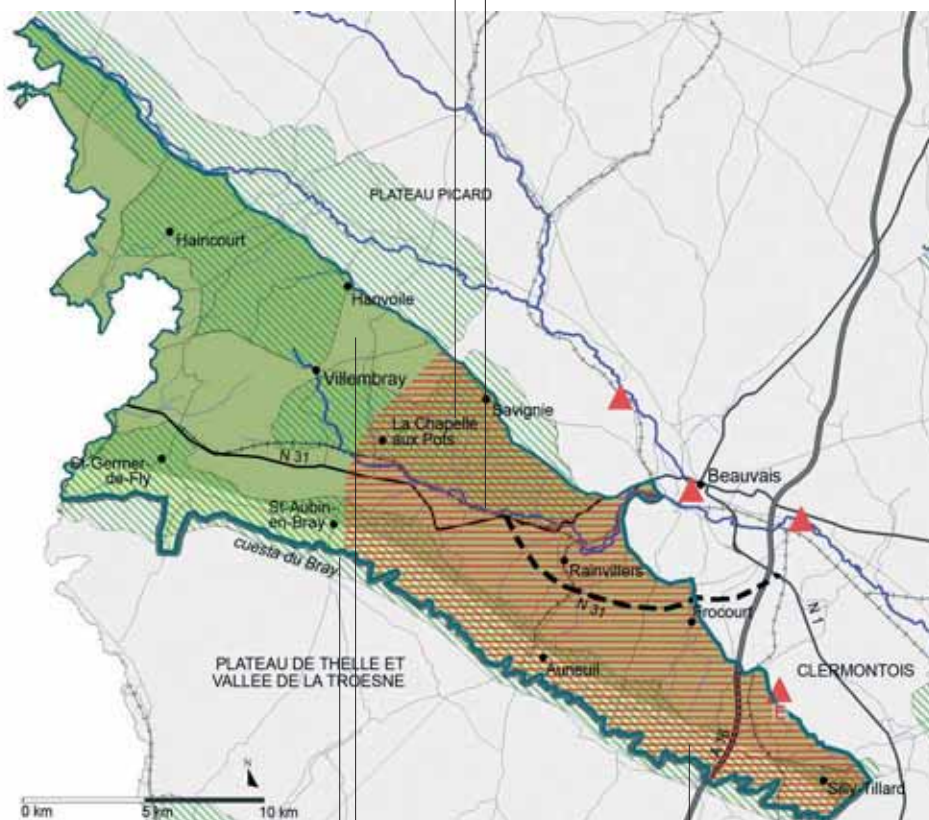
Invention de modèles architecturaux et urbains faisant écho à la diversité constructive du Bray

La Bouttonnière* du Bray affiche une grande diversité constructive (variété des matériaux et des assemblages) en rapport avec sa géologie très riche. La lisibilité de cette diversité géologique dans le bâti rural est contredite par le formalisme et les matériaux uniformes des extensions de bourgs modernes. Il y a donc un fort enjeu de réflexion sur des solutions architecturales et urbaines adaptées à ce contexte et cet urbanisme vernaculaire* particuliers.

- Entité
- Devenir de la diversité d'ambiances et des caractères de paysages combinant boisements, bocages/pâtures, cultures et zones humides (régression des herbages et du bocage).
 - Lisibilité de la diversité géologique dans le bâti rural : invention de réponses architecturales et urbaines spécifiques.
 - Perception des paysages du Bray à partir de points de vue internes (« trame et avenue vertes »).

Fonds du Bray

- Devenir de la diversité des paysages agricoles.
- Gestion des extensions urbaines à l'ouest et le long de la RN31 (Vivier Danger ; Guillenfosse ; Ons-en-Bray ; St-Paul).
- Devenir du caractère rural des villages dans la grande couronne de Beauvais (St-Paul ; Rainvilliers ; Auneuil ; Berneuil-en-Bray).
- Gestion des développements induits par les projets d'infrastructures (déviation entre la RN1 et la RN31 au niveau de Beauvais).



- Cuesta*
- Maîtrise des extensions urbaines (Cuigy-en-Bray).
 - Devenir des points de vue surplombants, offerts à partir de la cuesta* du Bray, à Auteuil et St-Aubin-en-Bray.

- Haut-Bray
- Devenir de la mosaïque bocage / parcs / grandes cultures (Régression des herbages et du bocage).
 - Gestion des extensions de bourgs (La Chapelle-aux-Pots ; Savignies).

- Coteaux étagés
- Devenir et lisibilité de la structure en terrasses étagées.
 - Gestion des extensions urbaines (extensions « à cheval » sur les rebords de terrasses).

Enjeux - Légende

- Enjeux liés au développement de l'urbanisation
- Enjeux sur le bocage et les herbages

- Enjeux sur la lisibilité de l'étagement du paysage : cuesta - cultures - herbages
- Repères paysagers : E (voire fiche «Les grands ensembles paysagers de l'Oise»)

- Grand ensemble paysager emblématique

Source : DDE - Atelier 15

Cette question est particulièrement vive dans certains villages du Haut Bray (La Chapelle-aux-Pots et Savignies), au sud, à l'ouest dans la grande couronne de Beauvais (St-Paul ; Rainvilliers ; Auneuil ; Berneuil-en-Bray) et le long de la RN31 (Vivier Danger ; Guillenfosse ; Ons-en-Bray ; St-Paul) où les extensions urbaines sont les plus importantes.

Elle devrait aussi se poser à l'occasion de la mise aux normes des bâtiments d'élevage (normes de gestion des effluents d'élevage). Celle-ci pourrait entraîner des reconstructions dont les modalités d'implantation et les formes de bâti seront cruciales pour les couronnes villageoises.

Aménager et gérer l'impact des infrastructures : déviation RN31 / RN1 au sud de Beauvais

Le projet de déviation entre la RN1 et la RN31 au niveau de Beauvais, par le sud, devrait induire des développements urbains. Ils risquent d'avoir un fort impact sur ce secteur qui comprend encore quelques poches de bocage. Ces

développements devront donc être maîtrisés afin d'être en accord avec les paysages traversés.

Lisibilité des structures paysagères et opportunités de découverte des paysages

Plusieurs évolutions soulèvent un enjeu relatif à la lisibilité des structures paysagères et aux opportunités offertes pour les percevoir.

Maîtriser les développements urbains
Certains villages implantés au sud (Ons-en-Bray, St-Aubin) développent des extensions de bourgs orthogonales à la RN31 et aux rebords des terrasses qui peuvent diminuer la lisibilité de ces dernières.

Les extensions urbaines aux abords de la RN 31 tendent à former un écran continu qui occulte les paysages et présente une face arrière plutôt dépréciative le long de cette voie.

Une réflexion sur l'architecture et l'implantation des nouveaux bâtis dans ces secteurs pourrait donc être engagée.

Des extensions urbaines sont présentes sur la cuesta* du Bray (Cuigy-en-Bray). Elles sont peu perceptibles car

elles sont implantées au cœur des boisements, mais elles pourraient constituer un précédent favorisant ce type d'implantation. Le risque est que leur croissance les mette progressivement à vue et déstructure l'étagement des paysages du versant sud (ourlet boisé au sommet de la cuesta* / bandeau cultivé en pied de cuesta* et sur les terrasses / bocage en contrebas et vers le fond du Bray).

Gérer / développer des points de vue

Les points de vue surplombants offerts à partir de la cuesta* du Bray, à Auteuil et St-Aubin-en-Bray, tendent à se fermer par enfrichement naturel. Cette évolution pourrait requérir leur entretien et une préservation dans les documents d'urbanisme.

Une réflexion est engagée par la région à propos de la création d'une «trame» et d'une «avenue» vertes sur d'anciennes voies ferrées désaffectées. De tels aménagements offrirait des points de vue internes et rendraient plus aisée la perception des paysages.



La mise aux normes des bâtiments d'élevage vis-à-vis de la gestion des effluents d'élevage entraînera probablement des reconstructions. Celles-ci se feront peut être à l'extérieur et à distance des villages pour des raisons de réglementation sanitaire. Se posera donc la double question de la qualité architecturale et de l'implantation des nouveaux bâtiments, à propos de laquelle il serait souhaitable d'engager une réflexion.

► Plateau du Vexin français

Le Plateau du Vexin est une entité globalement protégée qui a conservé un fort caractère rural. Les paysages combinent de vastes étendues de grandes cultures, des buttes témoins boisées, bordées de quelques pâtures, et des vallons humides. Les évolutions soulèvent trois types d'enjeux paysagers au niveau de l'entité.

Devenir de la diversité des paysages

Devenir des milieux intermédiaires entre bâti et grandes cultures

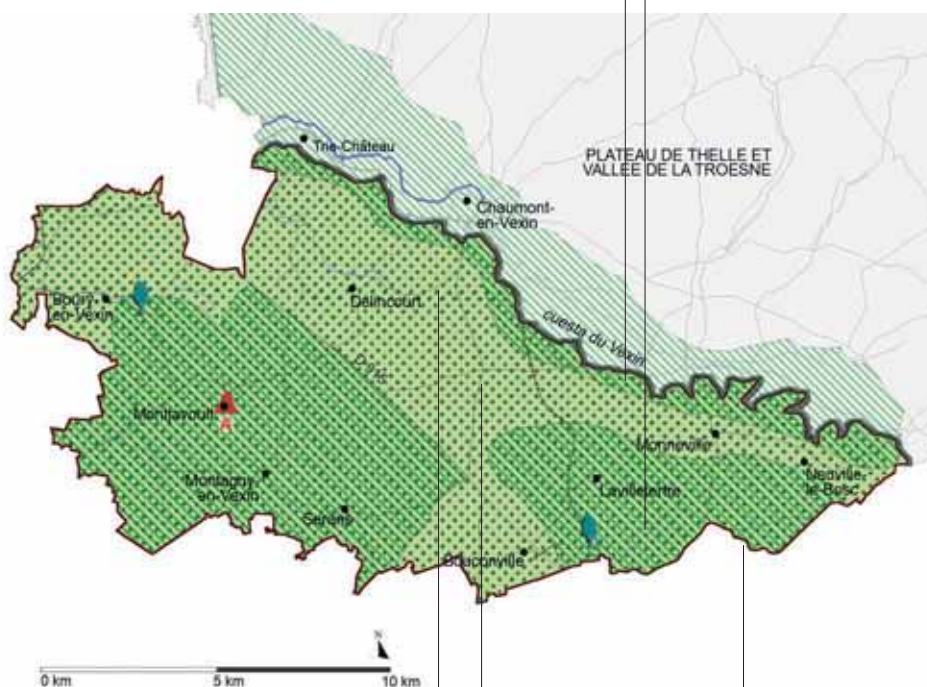
Les milieux intermédiaires tels que pâtures, bords de chemins et pourtours non cultivés des champs, zones humides des fonds de vallons, vergers et jardins de villages, ont très fortement régressé. Ceci tient à plusieurs raisons telles que la rationalisation des cultures, la disparition de l'élevage et le lotissement des jardins (PLU* saturés).

Bien que rares aujourd'hui, ces milieux intermédiaires contribuent fortement à l'identité des paysages du Vexin. Les pâtures soulignent le pied des buttes témoins et créent des ouvertures dans les fonds de vallons. Bords de chemins, vergers et jardins apportent une diversité dans des paysages essentiellement composés de grandes cultures et de boisements. Le maintien de ces milieux constitue donc un fort enjeu d'identité pour les paysages du Vexin.

Si le maintien des jardins pourrait trouver une solution au travers des PLU* (création de réserves urbanisables, orientations d'aménagement), la régression des pâtures est un enjeu plus délicat puisqu'elle est liée au déclin de l'élevage. Leur protection ne résoudrait pas la question de leur gestion si l'élevage continue de décliner. Cette question se pose déjà à propos de certains milieux

- Entité**
- Devenir des paysages de la diversité agricole et des milieux intermédiaires : pâtures, bermes*, jardins et vergers de villages, landes ou pelouses calcaires.
 - Devenir de la cohérence des villages à fort caractère rural : invention de réponses architecturales et urbaines adaptées (ouvrant des possibilités de croissance villageoise non destructurantes).

- Buttes**
- Devenir des milieux intermédiaires entre boisements et grandes cultures : pâtures en pied de buttes.
 - Gestion des points de vues surplombants à partir des buttes témoins.



- Vallées**
- Devenir de la diversité des milieux humides de fonds de vallons.
 - Gestion de la reconversion des peupleraies et lisibilité des structures paysagères (Viosne, Réveillon).

- Plateau**
- Devenir et évolution des milieux intermédiaires (réintroduction de bandes enherbées, fossés, évolution des bords de chemins...).

- Cuesta***
- Gestion de milieux ouverts / protégés : pelouses calcicoles.

Enjeux - Légende

- Zone de pression urbaine maîtrisée par des sites classés et inscrits étendus
- Enjeux sur les espaces intermédiaires et la diversification des grandes cultures

- Enjeux sur la reconversion des peupleraies
- Repères paysagers : A (voire fiche «Les grands ensembles paysagers de l'Oise»)
- Grand ensemble paysager emblématique

Source : DDE - Atelier 15

protégés qui se boisent naturellement (landes, pelouses calcicoles ou zones humides).

Le remplacement des bovins par des équins, qui sont en développement (fermes équestres), pourrait peut-être constituer une solution.

Reconversion des peupleraies et évolutions des milieux humides (marais, tourbières, pâtures humides)

La probable régression des peupleraies offre une opportunité de réouverture des paysages des quelques vallées qui se sont fermées (Vallée du ru de Cudron ; Vallée de la Viosne). Cet enjeu soulève la question de la reconversion de ces peupleraies (Cf. Plateau Picard, fiche enjeu).

Evolution des paysages de grandes cultures

La possible évolution des paysages de grandes cultures sous l'influence de la nouvelle PAC* (introduction de bandes enherbées) ou d'une prise

de conscience progressive des problèmes de ruissellement et de pollution des eaux (réintroduction de haies, de fossés humides, réduction des pesticides) peut aider à redonner une présence aux milieux intermédiaires. Les paysages du plateau s'en trouveraient complexifiés et enrichis.

Devenir de la cohérence, de l'homogénéité et de la minéralité des villages à fort caractère rural

Les extensions de bourgs ne sont pour l'instant présentes que de façon diffuse, mais la pression urbaine est très forte et croissante. Face à l'absence de réserve urbanisable, les particuliers divisent les parcelles villageoises non bâties (jardins) afin de construire. Il en résulte un mode de densification qui tend à déstructurer le tissu villageois en générant des implantations en rupture avec l'urbanisme vernaculaire* (parcelles «en

marteau»). La politique de préservation fondée sur le plafonnement des réserves urbanisables soulève donc ici une contradiction interne.

Une réflexion pourrait être engagée sur des réponses architecturales et urbaines de densification/extension villageoise compatibles avec la minéralité et la continuité du tissu villageois. La mutation du bâti agricole constitue sans doute une solution intéressante puisqu'elle offre une deuxième vie à ce bâti.

Rythmes et opportunités de découverte des paysages

Les quelques points de vues dominants le Vexin à partir de la Butte de la Molière de Serans et de la Butte de Montjavoult soulèvent une question d'entretien et de préservation puisqu'ils tendent à se refermer par boisement naturel.



Le Vexin présente un bâti rural minéral et homogène qui a été très bien préservé, comme ici à Montjavoult. La politique de plafonnement des réserves urbanisables commence à toucher à des contradictions internes : elle favorise la division des parcelles et la construction dans les jardins et vergers de villages, en rupture avec les modalités traditionnelles d'implantation du bâti.

Soissonnais

Les évolutions, bien que relativement peu marquées dans le Soissonnais, soulèvent trois enjeux de paysage.

Devenir de l'urbanisme rural et invention de réponses architecturales et urbaines adaptées

Devenir de l'urbanisme de versant des vallées et vallons

Les extensions de bourgs de type pavillonnaires présentes à Cuise-la-Motte (vallée du ru de Vandy), dans les petites vallées confluentes à l'Automne et en lisière de forêt sur le plateau (Emeville) pourraient encore se développer. Une réflexion devraient donc s'engager afin de définir des réponses architecturales et urbaines adaptées à l'étagement de l'urbanisme de versant.

Devenir des grandes fermes isolées sur le plateau

Le plateau présente de grandes fermes isolées qui constituent pour certaines un patrimoine rural intéressant. Leur bâti minéral de très grande taille soulève un problème d'entretien. La reconversion d'une partie de ce bâti pourrait peut-être être envisagée.

Devenir de l'équilibre entre agricole, urbain et industriel (Vallée de l'Aisne)

Maîtrise de l'urbanisation autour de la RN31

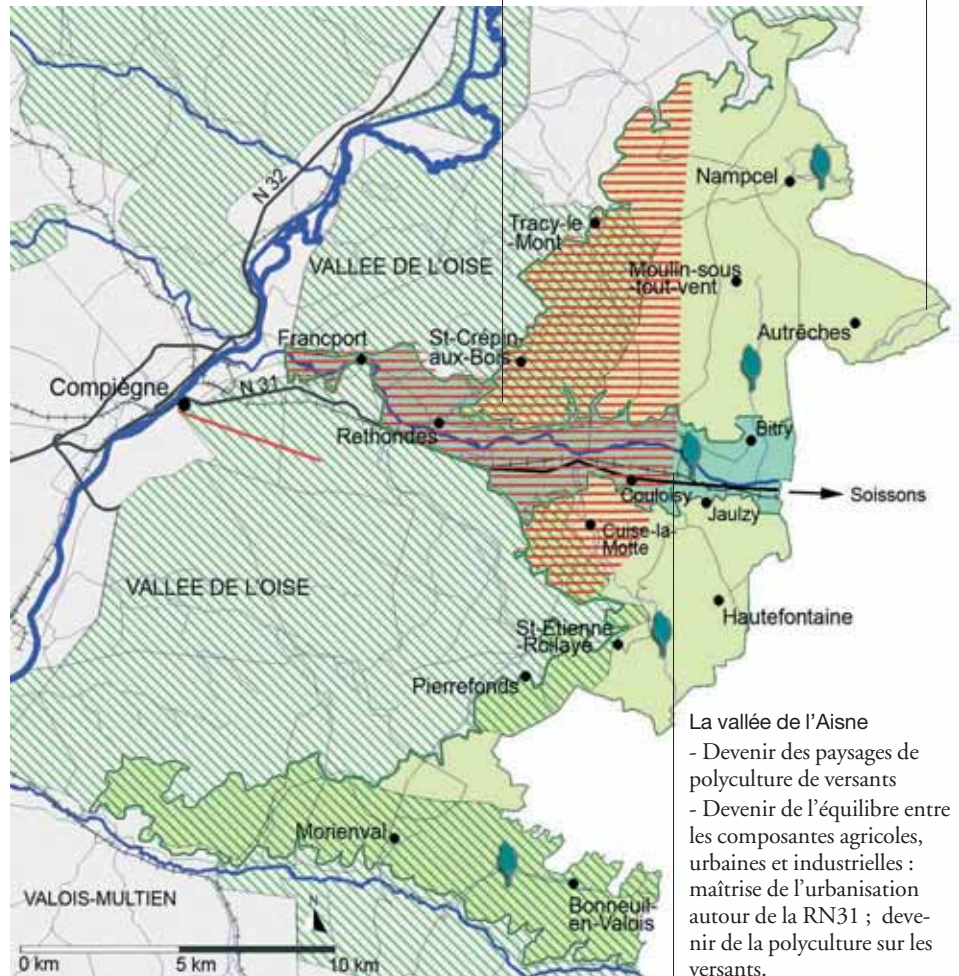
Le développement des voies de communications (déviations de la RN31 en discussion, mais bloquées en 2005) et des extensions de bourgs dans la Vallée de l'Aisne (Rethondes, Berneuil-sur-Aisne, Attichy, Jaulzy, Trosly-Breuil / Couloisy) devraient être raisonnées afin de préserver l'équilibre entre les composantes urbaines, industrielles et agricoles qui caractérise la Vallée de l'Aisne.

Devenir des paysages de polyculture de versants

Les poches de grandes cultures présentes dans le fond de la Vallée de l'Aisne sont relativement protégées

- Vallées secondaires et vallons
- Devenir de la polyculture et lisibilité de l'étagement : rivière avec milieu humide, versants doux cultivés, versants abrupts boisés (et ponctuellement ouverts : pelouse calcicole).
 - Lisibilité de l'urbanisation de vallon.

- Les plateaux du Soissonnais
- Devenir de l'urbanisme rural des vallées secondaires et des vallons : invention de réponses architecturales et urbaines adaptées à l'étagement de l'urbanisme de versant.
 - Devenir et entretien des grandes fermes isolées.



- La vallée de l'Aisne
- Devenir des paysages de polyculture de versants
 - Devenir de l'équilibre entre les composantes agricoles, urbaines et industrielles : maîtrise de l'urbanisation autour de la RN31 ; devenir de la polyculture sur les versants.
 - Perception des paysages : lisibilité de la présence de l'eau ; devenir des points de vue depuis la RN31 et la RD81 ; possibilité de découverte par voie navigable.

Enjeux - Légende

- Enjeux liés au développement de l'urbanisation
- Enjeux sur la diversification des grandes cultures sur le plateau et sur la polyculture dans les vallons
- Enjeux sur la lisibilité de la Vallée de l'Aisne
- Enjeux sur la reconversion des peupleraies
- Grand ensemble paysager emblématique

Source : DDE - Atelier 15



par la nécessité de gestion des crues (PPRI*).

Il n'en va pas de même de la polyculture des versants dans cette vallée et dans les vallons affluents.

L'abandon et l'enfrichement progressif des zones agricoles de transition (cultures, prés-vergers, pâtures) entre le bâti et les boisements (Bonneuil-en-Valois, Attichy) réduisent la diversité paysagère. Une réflexion devrait être engagée sur les moyens de remédier à cette régression.

Devenir de la perception des paysages

Lisibilité de la présence de l'eau

Les plantations ponctuelles de peupleraies le long de l'Aisne, et plus rarement dans les vallées secondaires, occultent la présence de l'eau.

Possibilité de découverte par voie navigable

La découverte des paysages de la vallée par voie navigable semble peu pratiquée. Une réflexion pourrait être engagée par le Pays de la Vallée de l'Aisne sur ce point.



L'entretien du grand bâti agricole qui constitue un patrimoine rural est un enjeu. Cet enjeu est très fort pour les grandes fermes des plateaux mais il est aussi présent plus ponctuellement dans les vallées (Rethondes).

Valois Multien

Le plateau forestier a été relativement urbanisé. Il possède un patrimoine historique et touristique important. Il est aujourd'hui protégé réglementairement (sites classés, sites inscrits ...) et la création en 2004 du Parc Naturel Régional Oise - Pays de France regroupant 59 communes (60 000 ha) devrait y favoriser un développement équilibré.

Le plateau agricole, plus rural et moins protégé, se situe à proximité directe de l'aéroport Roissy - Charles de Gaulle et à la porte de l'Île-de-France. Il est soumis de ce fait à une pression foncière importante. Il n'en possède pas moins des paysages ruraux à préserver. Les orientations d'aménagement de cette sous-entité soulèvent cinq enjeux de paysage.

Devenir de l'urbanisme rural : invention de réponses architecturales et urbaines adaptées à l'urbanisme vernaculaire*

Étant donné la pression urbaine, l'enjeu majeur est de définir des modalités d'extensions de bourgs qui ne soient pas destructurantes pour l'urbanisme vernaculaire*.

La silhouette de villages dominés par les clochers ou les châteaux d'eau et articulés à des grandes fermes ou des domaines clos par des murs d'enceintes, est une caractéristique identitaire des paysages du Valois Multien.

Sur le plateau agricole, les mares, les calvaires, les espaces publics plantés, les remises et les grandes fermes isolées sont très présents.

Dans la vallée de l'Automne, les villages de coteau dominés par les clochers possèdent un fort caractère paysager identitaire.

C'est donc par rapport à l'ensemble de ces caractères que doivent être définies des modalités adaptées d'extensions de bourgs.

Plateau du Valois Multien forestier

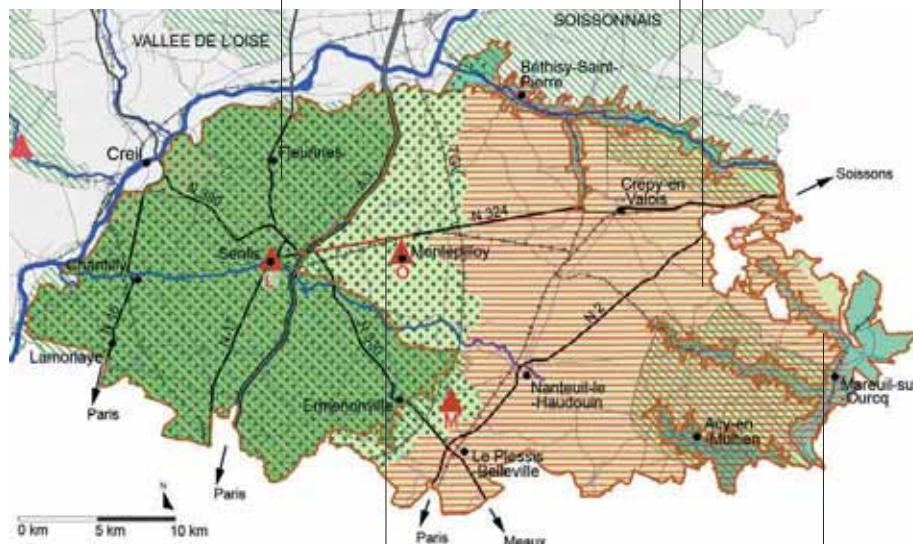
- Devenir des points de vue sur les paysages (routes plantées, Mont Pagnotte, Fleurines ...).
- Maîtrise des développements urbains (extensions de bourgs, zones d'activités, voies de communications).

Vallée de l'Automne

- Devenir de l'urbanisme rural :
 - > Invention de réponses architecturales et urbaines adaptées aux villages de coteau dominés par des clochers.
 - > Maîtrise des développements urbains (zones d'activités, voies de communications).
- Gestion de la reconversion des peupleraies et lisibilité des paysages humides de fonds de vallons (marais, étangs, pâtures humides équitaines...).
- Devenir des points de vue et des rythmes de perception des paysages (opportunités d'arrêt en voiture).

Entité

- Devenir de l'urbanisme rural : invention de réponses architecturales et urbaines adaptées à l'urbanisme vernaculaire* : silhouette de villages dominés par des clochers, mares, articulation aux grandes fermes, domaines et murs d'enceintes.






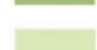





Plateau du Valois Multien agricole

- Devenir de l'urbanisme rural :
 - > Invention de réponses architecturales et urbaines adaptées à l'urbanisme des secteurs de grandes cultures (mares, calvaires, espaces publics plantés)
 - > Maîtrise des développements urbains (zones d'activités, voies de communications).
- Devenir des points de vue sur les paysages (gestion des développements urbains et d'activité)

Vallées affluentes de l'Ourcq :
Gergogne, Grivette, Auteuil

- Devenir de l'urbanisme rural de la Vallée de l'Ourcq :
 - > Invention de réponses architecturales et urbaines spécifiques.
 - > Maîtrise des développements urbains (zones d'activités, voies de communications).
- Gestion de la reconversion des peupleraies et lisibilité des paysages de fond de vallées (Ourcq).

Enjeux - Légende

-  Enjeux liés au développement de l'urbanisation
-  Zone protégée de la pression urbaine par le Parc Naturel Régional
-  Enjeux sur les massifs forestiers, les pâtures et les grands domaines
-  Enjeux sur la diversification des grandes cultures et le bâti agricole
-  Enjeux sur la lisibilité des vallées
-  Enjeux sur la reconversion des peupleraies
-  Repères paysagers : L, M et O (voire fiche «Les grands ensembles paysagers de l'Oise»)
-  Perspective emblématique
-  Grand ensemble paysager emblématique

Source : DDE - Atelier 15

Maîtrise des développements urbains (zones d'activités, voies de communications)

Rechercher un équilibre entre plateau forestier et plateau agricole

Le Valois Multien forestier a connu une urbanisation conséquente malgré les protections dont il bénéficie. Ces protections sont aujourd'hui couplées à l'action régulatrice du Parc Naturel Régional sur le développement urbain, au travers de sa Charte et des PLU*. Une prise de conscience semble s'opérer progressivement. Ainsi, par exemple, la Déclaration d'Utilité Publique du projet de déviation de La Chapelle-en-Serval a été annulée en 2005 par le Conseil d'Etat, au motif de la mise en péril d'exploitations agricoles.

Le plateau agricole est quant à lui resté essentiellement rural (grandes cultures) à l'exception d'extensions urbaines significatives, localisées à proximité des gares SNCF et de la RN2 (Plessis-Belleville, Nanteuil-le-Haudouin, Crépy-en-Valois) où l'influence francilienne et la proximité de Roissy sont les plus évidentes.

En particulier, les implantations logistiques de grande taille le long de la RN2 (ZAC de Baranfosse à Lagny-le-Sec / Le Plessis-Belleville) tendent à faire disparaître l'effet de seuil qui existait, il y a moins de dix ans, entre l'Île-de-France et la Picardie.

Ailleurs, les extensions sont encore limitées, bien que présentes sur les franges forestières, mais les développements des voies de communications,

sous la forme de déviations, giratoires, élargissements (RN2 mise à 2x2 voies) se multiplient. Ils pourraient s'accompagner de développements urbains plus conséquents et déstructurer très fortement ces paysages.

Vers un mode d'aménagement territorial plus équilibré

Le Valois Multien est situé à la porte de l'Île-de-France. Cette position le destine à être traversé par les voies de communications et à subir fortement les effets du développement interrégional. Si ce dernier est tel qu'il accroît les besoins de transport automobile, les paysages du Valois Multien en seront inévitablement affectés.

Dans ce contexte, la stratégie de développement (projet de voie ferrée reliant l'entité à l'aéroport Charles-de-Gaulle) et de desserte de la SNCF dans le futur constitue un réel enjeu.

La reconversion industrielle des vallées

La vallée de l'Automne subit aujourd'hui une reconversion de son économie, d'une petite industrie secondaire (fabrique d'allumette de Saintines, par exemple) vers des activités tertiaires. L'implantation de nouveaux bâtiments d'activités soulève donc un fort enjeu de paysage.

La gestion de la reconversion des peupleraies

La vallée de l'Automne et la vallée de l'Ourcq présentent des paysages refermés par des plantations de peupleraies qui vont probablement régresser (Cf. Evolutions agricoles, fiche «Peupleraies»). La gestion de leur

reconversion peut permettre de réouvrir ces vallées et de rendre plus lisibles les paysages humides de fonds de vallées (marais, étangs, pâtures humides équinées ...).

Devenir des points de vue et de la perception des paysages

La maîtrise des développements urbains est importante pour la perception des paysages relativement plats des plateaux puisque toute émergence y constitue potentiellement un écran visuel. Sur le plateau du Valois Multien forestier, les points de vue depuis les routes plantées ou les hauteurs (Mont Pagnotte ; Fleurines) sont aussi très importants pour la découverte des paysages.

L'évolution des paysages de grandes cultures

Le Valois Multien présente une gamme assez large de paysages de grandes cultures. Les évolutions internes à ces paysages (introduction des bandes enherbées dans le cadre de la nouvelle PAC*; réduction de l'utilisation des pesticides en lien avec les problèmes récurrents de pollution des eaux ; mises en jachères agricoles ...) pourraient modifier l'aspect des paysages de plateaux en apportant une plus grande diversité (flore des pourtours de champs ; alternance de milieux ...). Ces évolutions dépendront notamment de la gestion locale des outils des politiques agricole et environnementale à la disposition des pouvoirs publics.



L'implantation le long de la RN2 de bâtiments logistiques de très grande taille, très proches des habitations et en l'absence de véritables études d'insertion paysagère, tend à déstructurer le relation d'échelle qui relie les villages alentours à leur territoire agricole (ZAC de Baranfosse, Lagny-le-Sec / Le Plessis-Belleville).

Vallée de l'Oise

Vallée de l'Oise Compiégnnoise

- Aménagement et gestion de l'impact des grandes infrastructures : impact d'ensemble du projet de Canal Seine Nord Europe / plateforme multimodale sur l'organisation des paysages.

-> Maîtrise des développements d'activités (zones d'activités).

- Gestion de la reconversion probable des peupleraies et lisibilité des structures paysagères, notamment dans la boucle de Verberie et Pontpoint.

- Reconversion de paysages industriels : sablières de la boucle de Pontpoint, friches industrielles.

- Devenir de l'urbanisme rural : invention de réponses architecturales et urbaines compatibles avec un maintien de l'identité rurale et de l'étalement urbain sur les coteaux.

- Devenir des corridors biologiques facteurs de continuité et de richesse écologique.

Vallée de l'Oise Noyonnaise

- Devenir des paysages d'herbages humides de la «Moyenne vallée de l'Oise» (devenir de l'élevage / gestion de milieux protégés).

- Devenir de l'urbanisme rural :

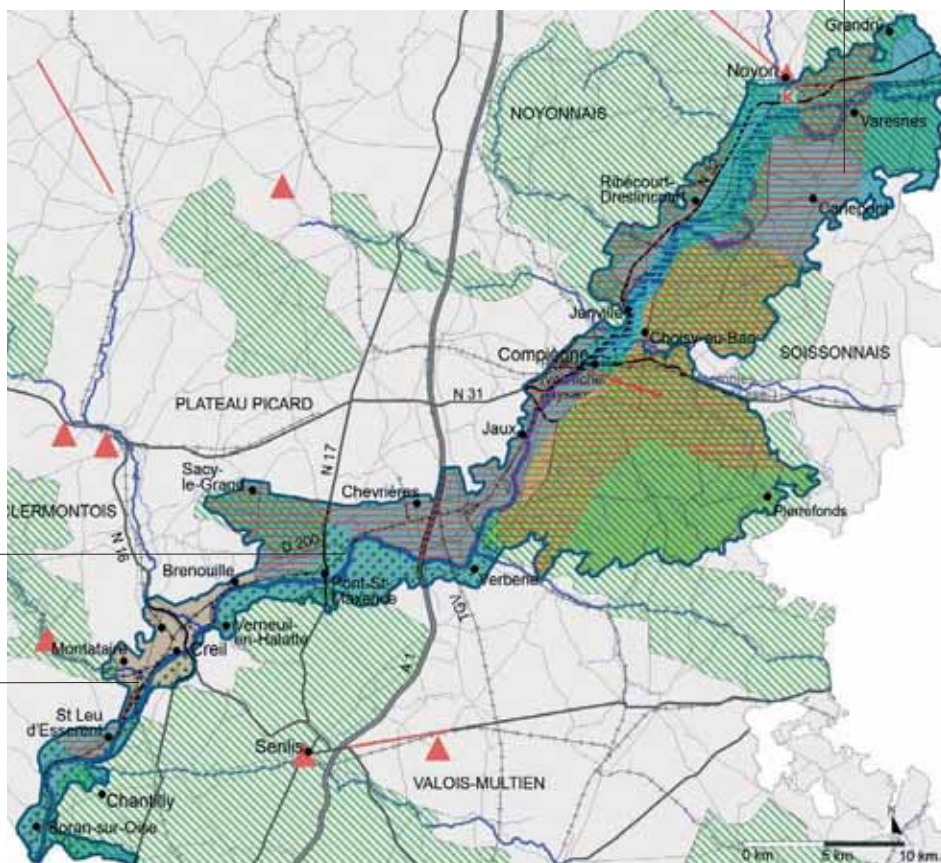
-> Invention de réponses architecturales et urbaines compatibles avec un maintien de l'identité rurale et de l'individualité des villages de coteaux.

-> Maîtrise des développements d'activités (zones d'activités).

- Aménagement et gestion de l'impact des grandes infrastructures :

-> Impact d'ensemble du projet de Canal Seine - Nord Europe sur les composantes et l'étalement des paysages ainsi que le tissu urbain.

-> Impact sur la perception et la lisibilité du patrimoine fluvial et de navigation existant, relation avec l'actuel canal latéral à l'Oise (port, cités batelières, écluses, ponts ...).



Vallée de l'Oise Creilloise

- Reconversion de paysages industriels à des fins d'habitation ou d'activités.

- Devenir de l'urbanisme rural et des dernières poches d'agriculture de coteaux séparant les villages : individualité des villages de coteaux.

- Devenir des dernières poches d'herbages (secteur d'Haumont).

- Gestion de l'accès aux points de vue sur la plaine industrielle à partir des coteaux.

Enjeux - Légende

	Enjeux liés au développement de l'urbanisation		Enjeux sur la lisibilité des vallées
	Zone protégée de la pression urbaine par le Parc Naturel Régional		Conurbation de Creil
	Enjeux liés à la construction du canal Seine - Nord Europe		Repères paysagers : K (voire fiche «Les grands ensembles paysagers de l'Oise»)
	Enjeux sur les grands massifs forestiers		Grand ensemble paysager emblématique

Source : DDE - Atelier 15

Les évolutions multiples de la Vallée de l'Oise suscitent de forts enjeux vis-à-vis des paysages. On peut regrouper ces enjeux en six grands types.

Devenir des paysages d'herbages : un fort enjeu pour l'Oise Noyonnaise

Le secteur nord-ouest de la vallée de l'Oise Noyonnaise, encore appelé «Moyenne vallée de l'Oise» présente des paysages d'herbages humides, reconnus et protégés qui structurent le fond de vallée (proposé comme site Natura 2000).

Dans l'Oise Creilloise, des poches d'herbages ponctuelles sont présentes (secteur d'Haumont).

Le devenir de ces paysages, bien que d'échelles et de statuts variés, est un enjeu lié au devenir plus général de l'élevage et à la question de la préservation du patrimoine écologique et paysager.

Devenir de l'urbanisme rural : un enjeu croissant à mesure que l'on s'achemine vers le nord

La vallée de l'Oise soulève globalement un fort enjeu relatif au devenir des formes urbaines traditionnelles.

Dans l'Oise Creilloise, les villages de coteaux se sont d'ores et déjà fondus en de vastes nappes d'habitat diffus formant des conurbations*. Ces développements importants sont liés à l'activité industrielle ; celle-ci est devenue un véritable caractère identitaire de cette section de la vallée. Seules quelques poches de polyculture de versant séparent encore par endroit les extensions de bourgs (entre St-Leu-d'Esserent et Précy-sur-Oise ; dans la plaine de Trossy). La disparition de ces poches agricoles signifierait celle des limites de ces bourgs. L'enjeu lié à leur préservation a ainsi un caractère déterminant mais paradoxal, puisque le sens de ces limites peu sembler questionnable aujourd'hui.

Le devenir de l'urbanisme rural

devient un enjeu beaucoup plus clair et décisif à mesure que l'on s'achemine vers le nord.

Dans l'Oise Compiégnoise, seul le versant rive droite est urbanisé. La croissance urbaine est bloquée en fond de vallée par les zones de protection des crues, les zones d'activités ou l'urbanisation (Compiègne). Les développements urbains remontent donc sur le Plateau Picard (zone d'activités de Venette, extensions de Jaux ou du Meux). Ces extensions devraient être limitées si l'on veut éviter que les bourgs ne s'étendent en conurbations* et perdent leur caractère rural, comme dans l'Oise Creilloise.

Enfin, la pression urbaine issue de Compiègne soulève peut-être l'enjeu le plus crucial. Elle se traduit par un étalement urbain progressif. L'habitat diffus et les lotissements se développent le long des voies de communication, notamment dans la Vallée de l'Oise Noyonnaise. Cette section de la Vallée de l'Oise, qui possède encore un caractère rural affirmé au niveau des coteaux,



Les dernières poches d'agriculture de coteau au niveau de Précy-sur-Oise soulèvent un enjeu paradoxal : elles maintiennent un caractère rural relativement relictuel dans une section de la vallée de l'Oise caractérisée par ses paysages industriels (Oise Creilloise).

pourrait ainsi très rapidement évoluer vers la formation de conurbations* et vers un fort développement de zones d'activités en fond de vallée. Il semble urgent d'y enclencher un processus de maîtrise des développements urbains et de proposer des réponses architecturales et urbaines compatibles avec un maintien de l'identité rurale et de l'individualité des villages de coteaux.

Aménagement et gestion de l'impact des grandes infrastructures

Le projet de Canal Seine - Nord Europe affectera la Vallée de l'Oise entre Compiègne et Noyon. Il soulève un fort enjeu d'organisation et de maintien du caractère des paysages de l'Oise Compiégnoise et Noyonnaise (structure et devenir des composantes du paysage).

Dans la section Compiégnoise, ce projet devrait être accompagné de l'installation d'une plateforme multimodale au niveau de la boucle de Verberie. L'ampleur de ces projets

devrait remanier les paysages dans leur ensemble et soulève donc une question d'aménagement à grande échelle.

Dans la Vallée de l'Oise Noyonnaise, le canal Seine - Nord Europe devrait être implanté en rive droite du canal latéral à l'Oise (puis se substituer, au nord de Noyon, au canal du Nord, cf. Noyonnais). La richesse et la complexité des paysages de l'Oise Noyonnaise (ruraux, industriels, forestiers), la grande qualité des paysages et du patrimoine de navigation lié à l'actuel canal latéral à l'Oise (port, cités batelières, écluses, ponts ...) devraient absolument être préservées et conserver une présence et une lisibilité. Aussi, l'insertion du nouveau projet et sa capacité à mettre en valeur l'existant constituent-elles de réels enjeux paysages pour cette sous-entité de la Vallée de l'Oise.

Le contournement (projet) de Compiègne par le nord-est (Rocade nord-est) pour relier la RN32 à la RN31 soulève aussi, bien qu'à une

moindre échelle, un enjeu de paysage. Il pourrait en effet en résulter une nouvelle coupure de la vallée et une perte de lisibilité de la confluence Aisne-Oise.

Reconversion de paysages industriels

Plusieurs friches industrielles de part et d'autre de l'Oise pourraient être valorisées et reconverties dans les dix ans à venir. La Société d'Economie Mixte de l'Oise (SEMOISE) recensait sept friches en 2000. D'autres sites industriels pourraient fermer dans le futur du fait de la forte concurrence internationale. Cette reconversion pourrait s'opérer à des fins d'habitation et d'activités (bâtiments) ou de loisirs (anciennes carrières / sablières). Beaucoup d'anciennes sablières ont été reconverties en étangs de pêche ou de loisirs. La vocation de celles de la boucle de Pontpoint devraient être décidée dans un futur proche (PLU*) : elles pourraient évoluer vers des zones naturelles.



Dans l'Oise Compiégnoise, les discontinuités des chemins de halage et le très faible développement des ripisylves* rendent la présence de la rivière très peu perceptible dans les paysages (vue vers l'Oise depuis la RD 200 à la hauteur de Armancourt).

Lisibilité des structures paysagères et perception des caractères paysagers : un enjeu global dans la Vallée de l'Oise

La lisibilité des structures et des caractères paysagers est un enjeu important sur l'ensemble de la vallée de l'Oise.

Maîtriser les développements urbains et d'infrastructures pour préserver les principaux repères de paysages

Entre Compiègne et Noyon, la forte pression en rive droite de l'Oise (Ribécourt, Clairoux, Mont Ganelon ...) induit une remontée de l'urbanisation sur les monts boisés qui constituent la limite lisible de la vallée.

Dans la boucle de Verberie, les extensions d'activités le long de la RD200 et de l'A1 (ZA Paris/Oise), les infrastructures telles que l'A1 en talus ou le TGV en viaduc, constituent des émergences qui obturent la lecture de la vallée. Le projet du canal Seine - Nord Europe et le développement de la plateforme multimodale dans la boucle de

Verberie viendront s'ajouter aux infrastructures existantes.

Gérer les trames végétales pour souligner les rythmes et les repères du paysage

Entre Verberie et Pont-Ste-Maxence, les peupleraies et les talus plantés bordant les étangs de pêche et de loisirs contribuent à la segmentation du fond de vallée. Les ripisylves*, qui pourraient jouer le rôle de continuité et de marquage de la présence de la rivière, sont trop irrégulièrement présentes. Le renforcement de la présence de ces dernières et la reconversion des peupleraies qui devraient régresser (Cf. Fiches enjeux - «Peupleraies») pourraient contribuer à une meilleure lisibilité des structures paysagères.

Devenir de la continuité de perception de la rivière Oise

La perception de la rivière Oise est très discontinuée aujourd'hui dans l'Oise Compiégnoise et Creilloise. Il y aurait un fort enjeu à redonner une continuité aux chemins de halage, trop souvent interrompus

par des sites d'extraction et par les infrastructures traversant la rivière (A1 en talus).

Les réaménagements importants induits par le projet du Canal Seine - Nord Europe pourraient offrir l'occasion de réexaminer une partie de ces discontinuités. Dans l'Oise Creilloise, où ces discontinuités sont les plus caractérisées, la gestion de l'accès aux points de vue à partir des coteaux pourrait constituer une réponse complémentaire : elle favoriserait la découverte des paysages (points de vue sur la plaine industrielle).

Devenir des corridors biologiques

Les corridors biologiques sont importants pour relier les forêts présentes dans la vallée. Facteurs de continuité et de protection pour les milieux, ils contribuent aussi au maintien de certaines continuités paysagères. Il y a donc un enjeu à les préserver aussi bien pour des ques-

* Voir glossaire complet en annexe



Dans l'Oise Noyonnaise, la poussée urbaine vers l'amont de la Vallée de l'Oise pourrait induire l'urbanisation du versant rive droite formé par les monts du Noyonnais. Ceux-ci constituent pourtant, avec leur boisement, des repères fondamentaux pour la lisibilité de la vallée (Choisy-au-Bac).

CONCLUSION GENERALE



L'intérêt porté aux paysages de l'Oise, longtemps réduit à ceux des peintres du XIX^e s. ou aux paysages institutionnalisés, s'élargit aujourd'hui à tous ceux qui constituent le cadre de notre quotidien et le support de nos activités.

Soumis à des facteurs d'évolutions variées, les paysages de l'Oise racontent souvent encore, l'intelligence des modes d'occupation des sociétés sur le territoire. Ils traduisent aussi parfois la fracture de ce lien étroit qui lie l'homme à son paysage.

En ce sens l'Atlas des paysages révèle la richesse et le « sens » de tous les paysages du département, qu'ils soient ruraux, urbains, périurbains, reconnus ou non. Il constitue ainsi un repère et, bien plus qu'une approche nostalgique et figée, un regard ouvert sur l'avenir.

L'Atlas invite ainsi chacun à son échelle à prolonger la démarche et à construire avec réussite l'identité des paysages de demain.

ANNEXES ►

ANNEXES ►

B i b l i o g r a p h i e

Agreste, 1998, Recensement agricole - SCEES - INSEE - N° 1 D60 Janv. 1990

Agreste, 1993, Le nouveau visage du monde rural en Picardie - n° 4 mars Insee.

Ali Saïd M., 1994, Contribution à l'identification et à la localisation des entités paysagères picardes connues, reconnues et publiées (DESS, Université de Picardie).

Arc en Terre, 1996, Etude paysagère du Vexin-Sablons, District du Vexin-Thelle, District des Sablons, DIREN, CR, CG 60.

Association de préfiguration pour l'élaboration de la charte du «PNR* des Trois Forêts», 2000, Commission patrimoine historique et culturel, Phase 1 : Inventaire du patrimoine et des actions de valorisation menées, Phase 2 : Schéma de mise en valeur et de mise en réseau du patrimoine historique et culturel, Phase 3 : élaboration des fiches action, GRAHAL.

Association de préfiguration pour l'élaboration de la charte du «PNR* des Trois Forêts», 1999, Inventaire du patrimoine et des actions de valorisation déjà introduites en première phase (3 tomes), AUBERT, GRAHAL, DAMEE, DUCLENT.

Association pour l'élaboration de la charte du «PNR* des Trois Forêts», 1999/2000, Schéma des espaces naturels et des paysages, Volet Paysager - Phase 1, Propositions d'actions - Tome 2, Annexes aux analyses des enjeux écologiques et paysagers - Tome 3, Ecosphère-Greuzat.

Bayard Aline et Raymond, 1995, Les paysannes de l'Oise, Eyrolles ed., Paris.

DIREN Picardie, Atlas des paysages de l'Aisne, volume 1 et 2,

DDE de l'Oise, CETE Nord-Picardie, Atlas des paysages de l'Oise, volets 1, 2, 3.

Bonneton 1992, PICARDIE encyclopédie régionale - Bonneton ed, Paris.

Bozon M. et Thiesse A.M., 1986, La Terre Promue : gens du pays et nouveaux habitants dans les Villages Valois, Fondation Royaumont.

CAUE de l'Oise 2001, Pays de Thelle : Recommandations architecturales, SEP Pays de Bray, CAUE 02.

CAUE de l'Oise, 1995, « Compiègne, esthétique urbaine », Janvier.

CAUE de l'Oise, CR Syndicat d'études, Paysages d'un territoire : l'Oise Aisne Soissonnaises.

CAUE de l'Oise, Le pays Compiégnois : Cahier de recommandations architecturales.

CAUE de l'Oise, 1995, Compiègne, esthétique urbaine.

CAUE de l'Oise, 1995, En Pays de Thelle et Vexin, Recommandations architecturales.

CAUE de l'Oise, 1996, Le Valois, Recommandations architecturales, Redécouvrons les couleurs et les matériaux des maisons du Pays de Valois.

CAUE de l'Oise, 2001, Le Pays Compiégnois, Recommandations architecturales.

CAUE de l'Oise, 2001, Pays de Thelle, Recommandations architecturales.

CCI 1982, Espace industriel et social - l'aménagement des zones d'activités.

CAUE de l'Oise, 2001, La Picardie Verte de lumières, de couleurs et de matières.

CAUE de l'Oise, 1999, Noyonnais, Recommandations architecturales.

Conseil Régional de Picardie, Inventaire du patrimoine naturel de Picardie, Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique, fichier du département de l'Oise.

Conseil régional de Picardie, Picardie, 1989, Atlas - AECRP

Conseil Régional de Picardie, Syndicat Mixte du pays de Bray, INRA, 2003, Cartes des paysages du Pays de Bray, 1/50 000.

Conseil Régional, 1993, Construire dans le Pays de Bray : Cahier de recommandations architecturales, SEP Pays de Bray, CAUE de l'Aisne.

Conseil régional, 1993, Le Plan Régional pour la Picardie - Synthèse des orientations - Août.

Conseil Régional, 1993, Pays de Bray : Paysages, parcours et recommandations, SEP Pays de Bray.

CRPE, 2005, Milieux humides et populiculture en Picardie.

DIREN Champagne Ardennes, Atlas des paysages de la Région Champagne Ardennes.

DDE Oise, 2005, Diagnostics territoriaux de l'Oise : Beauvaisis/Bray (Analyse) ; Centre Oise (Analyse/Synthèse) ; Noyonnais (Analyse/Synthèse) ; Oise Verte (Analyse) ; Vallée de l'Oise et de l'Aisne (Analyse) ; Valois Multien (Analyse).

DIREN Picardie, 1993, Pré-Inventaire des Parcs et Jardins de l'Oise, D. Pinon.

DIREN Picardie, 1996, Inventaire des sites classés et inscrits en Picardie.

DIREN Picardie, 1996, ZNIEFF*, Inventaire du patrimoine naturel de Picardie, Fichier du département



de l'Oise, Conservatoire des sites naturels de Picardie
DIREN Picardie, Conseil Régional, 1997, Paysages du Sud Picard, EPURE.

DIREN Picardie, Mars 2000, La Commission départementale des sites, perspectives et paysages : un instrument essentiel de la politique de protection et de gestion de sites et de la nature.

DRAE, 2000, Département de l'Oise, Tableau de bord de l'environnement, Cahier 1 : cadre physique et biologique, Cahier 2 : lieux de vie et activités humaines

Guide du tourisme industriel et technique, 1993, Nord - Pas-de-Calais - Picardie - éd. Solar

IGN, « Picardie, La découverte des paysages de la Révolution à l'Europe »,

INSEE -SCEES, données de recensements agricoles 1970, 1979, 1988, 2000.

Le Clère M. al., 1990, L'Oise de la préhistoire à nos jours, Bourdessoules ed., St-Jean-d'Angély, pp450.

Ministère de l'Agriculture, 2004, Contrat d'agriculture durable, notice explicative nationale.

Ministère de l'Environnement, 1991, Picardie, notre patrimoine naturel - Région.

Ministère de l'Environnement, Tableau de bord régional de l'environnement de Picardie, cahier 1 - les données de l'environnement ; cahier 2 - la dynamique de l'environnement.

Oise-la-Vallée, 2002, Atlas de la Vallée de l'Oise, pp51.

PNR* Oise Pays de France, 2003, Plan de référence, 1/50 000.

Projet global d'aménagement et de modernisation du site de Chantilly, GIP, Initiatives pour un développement durable de Chantilly, 2002

Région Picardie, 2005, profil environnemental de la Picardie, consulté sur : <http://www://picardie.ecologie.gouv.fr/Profil/profil.pdf>, juillet.

RTE/EDF, 2005, accord « réseaux électriques et environnement 2001-2003 ».

Sandrin M, 2001, Guide de navigation Fluviale : les voies navigables, la Picardie, Navicarte / tourisme et navigation, Grafocarte, Issy-les-Moulineaux.

Semoise, 2004, Zones d'activités de l'Oise en cours de commercialisation, Mai.

SEP Pays de Bray, CAUE Oise, Conseil régional de Picardie, 1993, Construire dans le Pays de Bray, Cahier de recommandations architecturales, L'éclaireur ed.(Gournay-en-Bray),

Sources des images

Carte de France, d'après Carte de France, Sélection du Reader's Digest, 1975, Grand Atlas Mondial, pp24

« **Matinée sur les bords de l'Oise** », Charles Beauverie, huile sur toile, Source : Musée départemental de l'Oise.

« **Les blés verts** », Daniel Levigoureux, acrylique 126 x 180,5 cm, 2004.

« **Vue du château de Pierrefonds** », v.1830, Huile sur toile – H 0,46 ; L. 0,76, Quimper, Musée des Beaux-Arts ; Source : D'Oudry à Le Sidaner « Ils ont aimé l'Oise » Salmon Marie José, musée départemental de l'Oise

ANNEXES ►

G l o s s a i r e

A

Alluvions : sédiments déposés par les cours d'eau.

B

Berne : talus, chemin laissé en bordure de fossé et sur lesquels la végétation pousse souvent librement.

Bief : canal de dérivation qui conduit les eaux d'un cours d'eau vers une machine hydraulique.

Boutonnaire : dépression allongée, ouverte par l'érosion dans un bombement (anticlinal).

Butte témoin : butte résiduelle résultant de l'érosion d'un plateau.

C

Chaussée Brunehaut : A la fin du VI^es., Brunehaut, reine d'Austrasie tenta d'instaurer sur le territoire les techniques administratives des romains. Plusieurs voies romaines restaurées adoptèrent dès lors le nom de « Chaussée Brunehaut ». Pour mémoire, l'Austrasie correspondait au royaume de l'est de la Gaule, constitué à la mort de Clovis en 511. Il avait pour capitale Metz.

Colluvions : accumulation de matériaux dans les zones basses des reliefs par gravité ou ruissellement.

Communauté d'Agglomération : La communauté d'agglomération est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) regroupant plusieurs communes formant, à la date de sa création, un ensemble de plus de 50 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave autour d'une ou plusieurs communes centre de plus de 15 000 habitants. Ces communes s'associent au sein d'un espace de solidarité, en vue d'élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire. La communauté d'agglomération a été créée par la loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale du 12 juillet 1999.

(voir : http://www.colloc.minefi.gouv.fr/colo_struct_intercom/form_fonc/comm_aggl.html)

Communauté de Communes : La communauté de communes est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Elle correspond à des territoires plutôt ruraux mais instaure une coopération intercommunale forte sur des axes essentiels de la vie locale. Elle a été créée par la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République. Les communes doivent définir et préciser, au moment de la création de la communauté, la ligne de partage entre les compétences communautaires et la compétence communale. Les deux compétences obligatoires sont : l'aménagement de l'espace et les actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté.

La loi transfère aux communautés de communes optant

pour le régime fiscal de la taxe professionnelle unique : l'aménagement ; la gestion et l'entretien des zones d'activité industrielle, commerciale, artisanale, touristique, portuaire, ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire. Au moins une compétence facultative doit être retenue parmi : la protection et la mise en valeur de l'environnement ; la politique du logement et du cadre de vie ; la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie, la construction, le fonctionnement et l'entretien d'équipements sportifs et culturels et d'enseignement préélémentaire et élémentaire.

(voir : http://www.colloc.minefi.gouv.fr/colo_struct_intercom/form_fonc/comm_comm.html)

Conurbation : ensemble formé d'une ville et de ses banlieues ou de villes et villages voisins réunis. L'agglomération correspond au cas où plusieurs grandes villes fusionnent ainsi.

Convention Européenne du Paysage : Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a décidé de créer en 1999 un groupe restreint d'experts chargé de la rédaction d'une Convention européenne du paysage.

A la suite des travaux de ce groupe d'experts, avec participation des principales organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, le texte final de la Convention a été adopté par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, le 19 juillet 2000.

La Convention a pour objet de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens et d'organiser la coopération européenne dans ce domaine (Article 3 de la Convention - Objectifs). Il s'agit d'assurer la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens par l'adoption de mesures nationales et la mise en place d'une coopération européenne entre les Parties.

(voir : www.coe.int/T/F/Coop%E9ration_culturelle/Environnement/Paysage/)

Courtills : couronne herbagère constituée de prés-vergers (prairies plantées d'arbres fruitiers) qui entourent les villages, notamment en Picardie Verte.

Couteau picard : forme architecturale de haut de pignon constituée par un rampant en brique sur un pignon en pierre ou, plus exceptionnellement, l'inverse.

Cuesta : mot d'origine espagnol qui signifie "côte". Relief légèrement incliné comportant un front abrupt dû à l'interruption par l'érosion d'une couche géologique résistante.

D

Déprise agricole : abandon de terres antérieurement dédiées à des activités agricoles et entraînant un retour à la friche.

E

Espaces Naturels Sensibles (ENS) : Créé en 1959 pour préserver des « fenêtres vertes sur le littoral provençal », le concept d'espace naturel sensible a été généralisé à tous

les départements à partir de 1961. La loi n° 85-729 du 18 juillet 1985, modifiée par la loi du 2 février 1995, a affirmé la compétence des départements dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles.

En l'absence d'une définition réglementaire, on entend par espace naturel sensible, un site présentant des qualités certaines, compte tenu de l'intérêt des biotopes présents, ou de ses caractéristiques paysagères ou esthétiques. Il peut s'agir également de terrains sans réelle valeur intrinsèque, mais considérés comme fragiles, parce que soumis à des pressions extérieures, telles que l'urbanisation ou un tourisme intensif.

Les espaces ainsi identifiés peuvent être inclus dans des zones de préemption, ou bénéficier de financements au titre de la taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS).

Selon l'article L.142-3 du code de l'urbanisme, les départements ont la faculté d'instituer des zones de préemption en concertation avec les communes concernées. Lorsque la commune est couverte par un plan d'occupation des sols (POS), l'avis du conseil municipal doit être obligatoirement pris en compte. Dans le cas contraire, le Conseil Général peut passer outre avec l'accord du préfet.

L'exercice de ce droit de préemption peut être délégué au Conservatoire du littoral, à l'Etat, à une collectivité territoriale ou à l'Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France. De plus, le Conservatoire du littoral, les établissements publics de coopération intercommunale et les communes concernées peuvent se substituer au département dans l'exercice de son droit de préemption. Enfin, le droit de préemption au titre des espaces naturels sensibles ne peut, a priori, concerner que des espaces naturels non construits.

(voir : <http://www.senat.fr/rap/r97-415/r97-41535.html>)

L

Larris : Terme picard désignant des pelouses calcaires caractérisées par une végétation herbacée plus ou moins rase, souvent installées sur des coteaux. Les larris étaient très présents en Picardie et dans l'Oise au début du siècle, alors que l'élevage ovins était développé. Pour se maintenir, les Larris doivent en effet être pâturés ou régulièrement fauchés, sans quoi ils s'enfrichent.

Limons : voir «loess».

Loess : dépôt pulvérulent d'origine éolienne formé de fines particules (quartz, argile, calcaire).

Lithologie : analyse et classification des roches.

M

Morphogénèse : origine, formation et évolution des

roches.

Morphographie : description des formes du relief.

N

Nappe tertiaire : nappe d'eau captive de couches argileuses récentes ; émerge sous la forme de nombreuses sources en fond de vallée ou sur leurs versants.

Natura 2000 : Création concertée d'un réseau de sites abritant des espèces floristiques ou faunistiques remarquables en application de la directive européenne n°92-43 du 21 mai 1992, dite Directive "Habitats", afin de "contribuer à assurer la biodiversité par la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages sur le territoire européen en des Etats membres" (article 2-1 de la directive).

P

Parc Naturel Régional (PNR) :

Les Parcs naturels régionaux sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Peut être classé "Parc naturel régional" un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile.

Un Parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel.

Les Parcs naturels régionaux ont été institués par un décret du 1er mars 1967, leur consécration législative a été réalisée au travers des lois des 7 janvier et 22 juillet 1983.

L'objectif de protection du patrimoine naturel et culturel leur sera assigné pour la première fois par un décret du 25 avril 1988.

Depuis 2000, les dispositions principales concernant les Parcs naturels régionaux sont codifiées (articles L.333-1 à L. 333-4 et R. 244-1 à R. 244-16 du code de l'environnement). La partie réglementaire a été codifiée par soustraction au code rural par un décret du 1er août 2003.

Les effets du classement en PNR sont les suivants :

Un Parc naturel régional ne dispose pas d'un pouvoir réglementaire spécifique. Cependant, en approuvant la charte, les collectivités s'engagent à mettre en œuvre les dispositions spécifiques qui y figurent (en matière par exemple, de construction, de gestion de l'eau et des déchets, de circulation motorisée, de boisement...). Le parc est systématiquement consulté pour avis lorsqu'un équipement ou un aménagement sur son territoire nécessite une étude d'impact. De plus, les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les chartes, et le Parc peut être consulté lors de leur élaboration et de leur révision.

L'Etat s'engage par ailleurs, lors du classement et au travers d'une convention d'application, sur les modalités selon lesquelles il exercera ses compétences pour appliquer les

orientations et les mesures de la charte.

(voir : <http://www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr/fr/approfondir/qu-est-ce-qu-un-parc.asp>)

Pas de moineaux : pignon débordant en pierre formant un motif en escalier. Motif typique du nord-est de l'Oise.

Plan d'Occupation des sols (POS) : (voir PLU)

Plan Local d'Urbanisme (PLU) : Le Plan Local d'Urbanisme est issu de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains, loi Gayssot du 13 décembre 2000). Il remplace le POS (Plan d'Occupation des Sols). Contrairement à ce dernier qui se contentait de réglementer l'occupation des sols, le PLU engage une réflexion collective sur l'aménagement communal à l'horizon des quinze prochaines années. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), inclus dans le PLU, est le document au travers duquel s'exprime un véritable projet de ville.

PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) :

Le PPRI a pour finalité d'établir une cartographie aussi précise que possible des zones de risque, d'interdire les implantations humaines dans les zones les plus dangereuses, de réduire la vulnérabilité des installations existantes et de préserver les capacités d'écoulement et d'expansion des crues. Il s'agit d'un outil de l'Etat régi par la Loi du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs, modifiée par la loi du 2 février 1995 (dite «Loi Barnier») relative au renforcement de la protection de l'environnement.

Politique Agricole Commune (PAC) : La Politique agricole commune ou PAC est une politique qui a été mise en place à l'échelle de l'Union Européenne par le traité de 1957 pour moderniser et développer l'agriculture. En 2005, la PAC représentait 46 % des dépenses dans le budget européen.

Pré-verger : prairie plantée d'arbres fruitiers.

R

Rideau : fine bande arbustive ou boisée installée en limite de parcelles cultivées au niveau de micro-décrochement stopographiques produits par les labours successifs qui ont déversé et accumulé les terres dans le sens de la pente. Formation végétale typique des plateaux crayeux cultivés.

Ripisylve : forêt naturelle (sylva) des rives (ripa). Bois ou forêts localisés de part et d'autre des cours d'eau.

S

Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) : Les SCOT permettent aux communes appartenant à un même bassin de vie de mettre en cohérence, dans le respect du principe de subsidiarité, leurs politiques dans les domaines de l'urbanisme, de l'habitat, des implantations commerciales, des déplacements et de l'environnement. Il s'agit, par exemple de lier la réalisation des infrastructures de transports et les extensions urbaines. L'élaboration d'un SCOT permet en outre aux communes de réaliser en commun certaines études

qui seront nécessaires à l'élaboration de leurs Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). Le SCOT a été instauré en remplacement des anciens schémas directeurs par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2001.

Sylviculture, Sylvicole : du latin *sylva* (forêt), culture de la forêt.

T

Taxe Professionnelle Unique (TPU) : système de mise en commun de la Taxe Professionnelle dans le cadre d'une intercommunalité. Possibilité instaurée par la loi du 12 juillet 1999, dite «loi Chevènement». La TPU permet, entre autres choses, d'atténuer la concurrence entre les communes vis-à-vis de l'accueil des entreprises.

(voir : http://www.colloc.minefi.gouv.fr/colo_struct_intercom/rece_2/pass_en.html)

Terrasse alluviale : bourrelet d'alluvions bordant les cours d'eau et représentant une partie du lit ancien abandonné.

U

Urbanisme vernaculaire : l'adjectif « vernaculaire » s'applique à ce qui est propre à un pays. L'urbanisme vernaculaire désigne les formes d'organisation urbaines ou villageoises héritées d'avant la révolution industrielle alors que les échanges étaient encore réduits et l'économie centrée sur les « pays ».

Usoir : bande de terrain communal comprise entre les bâtiments et la bordure du caniveau, traditionnellement utilisés pour les marchés et pour entreposer bois, machines ... L'usoir constitue de nos jours un espace public.

V

Vallée limitrophe : vallée localisée en limite d'ensembles géologiques distincts. La forme de chacun de ses versants est déterminée par les ensembles géologiques dont elle constitue la limite. Elle a donc le plus souvent une morphologie atypique.

Vallée ou vallon asymétrique : caractéristique des formations crayeuses dont le versant adret (exposé au sud) a souvent une pente douce, du fait de l'érosion de la craie par la succession gel-dégel (nuit-jour).

Vernaculaire : l'adjectif « vernaculaire » s'applique à ce qui est propre à un pays.

Z

Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) : La Z.P.P.A.U.P. détermine un périmètre recouvrant les zones de véritable intérêt architectural et paysager et des modalités de protection adaptées à ce secteur. Elle est annexée au PLU et remplace les périmètres (500m) liés à la protection des abords des monuments historiques (Code du Patrimoine) et des sites inscrits (loi de 1930). Elle est mise en place par le Conseil Municipal avec

l'accord du Conseil municipal et l'assistance de l'Etat (Préfet, Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (C.R.P.S.), Architecte des Bâtiments de France) et soumise à enquête publique. A l'intérieur d'une Z.P.P.A.U.P. tous les travaux sont soumis à autorisation (avis de l'Architecte des Bâtiments de France).

Zone de Protection Spéciale (ZPS) : En 1981, est entrée en vigueur la Directive Européenne « Oiseaux » (Directive CEE n° 79/409 du 6 avril 1979). La désignation de sites importants pour les espèces protégées (énumérées dans les annexes de la Directive) ou devant faire l'objet de mesures de gestion particulières dans l'Union Européenne, constitue une première étape de l'application de cette Directive dans les états membres. Les sites désignés en Zones de Protection Spéciales (ZPS) doivent faire l'objet de mesures de gestion qui permettent le maintien des espèces concernées et des habitats qu'elles occupent.

Il a d'abord fallu inventorier les sites à désigner, c'est ce qui a motivé les premiers inventaires des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO). En France, 277 ZICO d'importance internationale ont été décrites. En début 2004, seules 150 d'entre elles ont été désignées en Zones de Protection Spéciale. La surface totale couverte par les 153 ZPS désignées est de 1 268 245 ha, soit 2,3% du territoire métropolitain et 23% de la surface totale des ZICO.

(voir : <http://www.lpo.fr/etudes/ZPS/index.shtml>)

Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) : Les ZICO sont des sites reconnus d'importance internationale qui ont été sélectionnés à partir de critères scientifiques et dont l'inventaire offre une liste des zones prioritaires pour la désignation des ZPS dans chaque Etat Membre de l'Union Européenne. La valeur scientifique de cet inventaire a été reconnue par la Cour de Justice des Communautés Européennes et la Commission Européenne. Actuellement, 2 630 ZICO dont la superficie totale atteint 63 millions d'hectares ont été inventoriées dans les 15 pays de l'Union Européenne.

(voir : <http://www.lpo.fr/etudes/ZICO/index.shtml>)

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) : Une ZNIEFF se définit par l'identification scientifique d'un secteur du territoire national particulièrement intéressant sur le plan écologique. L'ensemble de ces secteurs constitue ainsi l'inventaire des espaces naturels exceptionnels ou représentatifs.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- les zones de type I, secteurs d'une superficie en général limitée, caractérisés par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux, rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. Ces zones sont particulièrement sensibles à des équipements ou à des transformations même limitées.

- les zones de type II, grands ensembles naturels (mas-

sif forestier, vallée, plateau, estuaire...) riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Dans ces zones, il importe de respecter les grands équilibres écologiques.

(voir : <http://www.journaldesmairies.com/interface/diverscommuns/circ17.html>)

Zone Spéciale de Conservation (ZSC) : voir «Natura 2000».

ANNEXES ►

Liste
des communes

Codes des entités

1. Plateau Picard

- 1.1 Picardie Verte
- 1.2 Pays de Chaussée
- 1.3 Plaine d'Estrées-St-Denis
- 1.4 Vallée du Thérain Amont
- 1.5 Petites Vallées : Brèche amont, Arré, Aronde

2. Clermontois

- 2.1 Plateaux du Clermontois
- 2.2 Vallée du Thérain aval
- 2.3 Vallée de la Brèche aval

3. Noyonnais

4. Plateau du Thelle et Vallée de la Troësne

5. Boutonnière* du Bray

6. Vexin

7. Soissonnais

- 7.1. Plateaux du Soissonnais
- 7.2. Vallée de l'Aisne

8. Valois Multien

- 8.1 Plateau du Valois Multien forestier
- 8.2 Plateau du Valois Multien agricole
- 8.3 Vallée de l'Automne
- 8.4 Vallées affluentes de l'Ourcq : Gergogne, Grivette, Autheuil

9. Vallée de l'Oise

- 9.1 Vallée de l'Oise Noyonnaise
- 9.2 Vallée de l'Oise Compiégnoise
- 9.3 Vallée de l'Oise Creilloise

A

- Abancourt 1.1
- Abbecourt 2.1
- Abbeville-Saint-Lucien 1.2
- Achy 1.1
- Achy 1.2
- Acy-en-Multien 8.2
- Acy-en-Multien 8.4
- Agnetz 2.3
- Airion 1.2
- Airion 1.5
- Allonne 2.1
- Allonne 2.2
- Amblainville 4
- Amy 3
- Andeville 4
- Angicourt 2.1
- Angivillers 1.2
- Angy 2.2
- Ansacq 2.1
- Ansacq 2.2
- Ansauvillers 1.2
- Anserville 4
- Antheuil-Portes 1.2
- Antilly 8.2
- Antilly 8.4
- Appilly 9.1
- Apremont 8.1
- Armancourt 9.2
- Aronde 1.5
- Arré 1.5
- Arsy 1.3
- Attichy 7.1
- Attichy 7.2
- Auchy-la-Montagne 1.2
- Auger-Saint-Vincent, 8.2
- Aumont-en-Halatte 8.1
- Auneuil 4
- Auneuil 5
- Auteuil 4
- Auteuil 5
- Autheuil 8.4
- Autheuil-en-Valois 8.2
- Autheuil-en-Valois 8.4
- Autrêches 7.1
- Aux Marais 2.1
- Aux Marais 5
- Avilly-Saint-Léonard 8.1
- Avrechy 1.2
- Avrechy 1.5
- Avricourt 3
- Avrigny 1.3

B

Baboeuf 9.1
 Bachivillers 4
 Bacouel 1.2
 Bailleul-le-Soc 1.3
 Bailleul-sur-Thérain 2.2
 Bailleval 2.1
 Bailleval 2.3
 Bailly 9.1
 Balagny-sur-Thérain 2.1
 Balagny-sur-Thérain 2.2
 Barbery 8.2
 Bargny 8.2
 Baron 8.2
 Baugy 1.3
 Baugy 1.5
 Bazancourt 5
 Bazicourt 1.3
 Bazicourt 9.2
 Beaudeduit 1.2
 Beaugies-sous-Bois 3
 Beaulieu-les-Fontaines 3
 Beaumont-les-Nonains 4
 Beaurains-les-Noyon 3
 Beaufort 8.1
 Beaufort 9.2
 Beauvais 1.1
 Beauvais 1.2
 Beauvais 1.4
 Beauvais 2.2
 Beauvoir 1.2
 Béhéricourt 3
 Béhéricourt 9.1
 Belle-Eglise 4
 Belloy, 1.2
 Berlancourt 3
 Berneuil-en-Bray 5
 Berneuil-sur-Aisne 7.1
 Berneuil-sur-Aisne 7.2
 Berthecourt 2.1
 Berthecourt 2.2
 Béthancourt-en-Valois 8.2
 Béthancourt-en-Valois 8.3
 Béthisy-Saint-Martin 8.2
 Béthisy-Saint-Martin 8.3
 Béthisy-Saint-Pierre 8.3
 Béthisy-Saint-Pierre 9.2
 Béthisy-St-Martin 7.1
 Béthisy-St-Pierre 7.1
 Betz 8.2
 Betz 8.4
 Bienville 1.3
 Bienville 1.5

Biermont 3
 Bitry 7.2
 Blacourt 5
 Blaincourt-les-Précy 4
 Blaincourt-lès-Précy 2.1
 Blancfosse 1.2
 Blargies 1.1
 Blicourt 1.1
 Blicourt 1.2
 Blincourt 1.3
 Boissy-Fresnoy 8.2
 Boissy-le-Bois 4
 Bonlier 1.2
 Bonneuil-en-Valois 7.1
 Bonneuil-en-Valois 8.3
 Bonneuil-les-Eaux 1.2
 Bonnières 1.1
 Bonnières 1.4
 Bonvillers 1.2
 Boran-sur-Oise 4
 Boran-sur-Oise 9.3
 Borest 8.1
 Borest 8.2
 Bornel 4
 Boubiers 6
 Bouconvillers 6
 Bouillancy 8.2
 Bouillancy 8.4
 Boullarre 8.2
 Boullarre 8.4
 Boulogne-la-Grasse 3
 Boursonne 8.2
 Boury-en-Vexin 6
 Boutavent 1.1
 Boutencourt 4
 Bouvresse 1.1
 Braisnes 1.5
 Brasseuse 8.1
 Brasseuse 8.2
 Bregy 8.2
 Brenouille 9.2
 Brenouille 9.3
 Bresles 1.2
 Bresles 2.2
 Breteuil 1.2
 Brétigny 9.1
 Breuil-le-Sec 2.3
 Breuil-le-Vert 2.3
 Briot 1.1
 Brombos 1.1
 Broquiers 1.1
 Broys 1.2
 Brunvillers-la-Motte 1.2
 Bucamps 1.2
 Buicourt 5
 Bulles 1.2

Bulles 1.5
 Bury 2.1
 Bury 2.2
 Bussy 3

C

Caisnes 7.1
 Caisnes 9.1
 Cambronne-lès-Clermont 2.1
 Cambronne-lès-Clermont 2.3
 Cambronne-les-Ribécourt 3
 Cambronne-les-Ribécourt 9.1
 Campagne 3
 Campeaux 1.1
 Campremy 1.2
 Candor 3
 Canly 1.3
 Canechancourt 3
 Canny-sur-Matz 3
 Canny-sur-Thérain 1.1
 Canny-sur-Thérain 1.4
 Carlepont 7.1
 Carlepont 9.1
 Catenoy 1.3
 Catenoy 2.1
 Catheux 1.2
 Catigny 3
 Catillon-Fumechon 1.2
 Cauffry 2.1
 Cauffry 2.3
 Cauvigny 2.1
 Cempuis 1.1
 Cernoy 1.3
 Chamant 8.1
 Chambly 4
 Chambors 6
 Chantilly 8.1
 Chaumont-en-Vexin 4
 Chavençon 6
 Chelles 7.1
 Chepoix 1.2
 Chevincourt 3
 Chèvreville 8.2
 Chevrières 1.3
 Chevrières 9.2
 Chiry-Ourscamps 9.1
 Choisy-au-Bac 7.2
 Choisy-au-Bac 9.1
 Choisy-au-Bac 9.2
 Choisy-la-Victoire 1.3
 Choqueuse-lès-Bénards 1.2
 Cinqueux 2.1
 Cires-lès-Mello 2.1

Cires-lès-Mello 2.2
 Clairoux 9.2
 Clermont 2.1
 Clermont 2.3
 Coivrel 1.2
 Compiègne 9.2
 Conchy-les-Pots 3
 Conteville 1.2
 Corbeil-Cerf 4
 Cormeilles 1.2
 Coudun 1.3
 Coudun 1.5
 Couloisy 7.2
 Courcelles-Epayelles 1.2
 Courcelles-les-Gisors 6
 Courteuil 8.1
 Courtieux 7.2
 Coye-la-Forêt 8.1
 Cramoisy 2.1
 Crapeaumesnil 3
 Creil 8.1
 Creil 9.3
 Crépy-en-Valois 8.2
 Crèvecœur-le-Grand 1.2
 Crèvecœur-le-Petit 1.2
 Crillon 1.1
 Crillon 1.4
 Crisolles 3
 Croissy-sur-Celle 1.2
 Croutoy 7.1
 Crouy-en-Thelle 4
 Cuignières 1.2
 Cuignières 1.3
 Cuigy-en-Bray 5
 Cuise-la-Motte 7.1
 Cuise-la-Motte 7.2
 Cuise-la-Motte 9.2
 Cuts 7.1
 Cuts 9.1
 Cuvergnon 8.2
 Cuvilly 1.2
 Cuvilly 3
 Cuy 3

D

Daméraucourt 1.1
 Dargies 1.1
 Delincourt 6
 Dieudonné 4
 Dives 3
 Domeliers 1.2
 Domfront 1.2

Dompierre 1.2
 Duvy 8.2

E

Ecuvilly 3
 Elencourt 1.1
 Elincourt-Sainte-Marguerite 3
 Emeville 7.1
 Enencourt-Léage 4
 Enencourt-le-Sec 4
 Epineuse 1.3
 Eragny-sur-Epte 4
 Ercuis 4
 Ermenonville 8.1
 Ermenonville 8.2
 Ernemont-Boutavent 1.1
 Erquery 1.2
 Erquinvillers 1.3
 Escames 1.1
 Escames 1.4
 Esches 4
 Escles-Saint-Pierre 1.1
 Espaubourg 5
 Esquennoy 1.2
 Essuiles 1.2
 Essuiles 1.5
 Estrées-Saint-Denis 1.3
 Etavigny 8.2
 Etavigny 8.4
 Etouy 1.2
 Etouy 1.5
 Eve 8.2
 Evricourt 3

F

Fay-les-Etangs 4
 Feigneux 8.2
 Ferrières 1.2
 Feuquières 1.1
 Fitz-James 1.2
 Fitz-James 2.3
 Flavacourt 4
 Flavy-le-Meldeux 3
 Fléchy 1.2
 Fleurines 8.1
 Fleury 4
 Fontaine-Bonneleau 1.2
 Fontaine-Chalis 8.1
 Fontaine-Lavaganne 1.1

Fontaine-Lavaganne 1.2
 Fontaine-Saint-Lucien 1.2
 Fontenay-Torcy 1.1
 Fontenay-Torcy 1.4
 Fontenay-Torcy 5
 Formerie 1.1
 Fosseuse 4
 Fouilleuse 1.3
 Fouilloy 1.1
 Foulangues 2.1
 Fouquénies 1.1
 Fouquerolles 1.2
 Fournival 1.2
 Francastel 1.2
 Francières 1.3
 Fréniches 3
 Fresneaux-Montchevreuil 4
 Fresne-Leguillon 4
 Fresne-le-Guillon 4
 Fresnières 3
 Fresnoy -en-Thelle 4
 Fresnoy-la-Rivière 8.2
 Fresnoy-la-Rivière 8.3
 Fresnoy-le-Luat 8.2
 Fretoy-le-Château 3
 Frocourt 2.1
 Frocourt 5
 Froissy 1.2

G

Gannes 1.2
 Gaudechart 1.1
 Genvry 3
 Gerberoy 1.1
 Gilocourt 7.1
 Gilocourt 8.3
 Gilocourt 9.2
 Giraumont 3
 Glaignes 8.2
 Glaignes 8.3
 Glatigny 5
 Godenvillers 1.2
 Goincourt 2.1
 Goincourt 5
 Golancourt 3
 Gondreville 8.2
 Gourchelles 1.1
 Gournay-sur-Aronde 1.2
 Gournay-sur-Aronde 1.5
 Gouvieux 8.1
 Gouvieux 9.3
 Gouy-lès-Groseillers 1.2

Grandfresnoy 1.3
 Grandru 3
 Grandvillers-aux-Bois 1.3
 Grandvillers 1.1
 Grémévillers 1.1
 Grez 1.1
 Grivette 8.4
 Guignecourt 1.2
 Guiscard 3
 Gury 3

H

Hadancourt-le-Haut-Clocher 6
 Hainvillers 3
 Halloy 1.1
 Hannaches 5
 Hanvoile 1.1
 Hanvoile 5
 Hardivillers 1.2
 Hardivillers-en-Vexin 4
 Haucourt 1.4
 Haucourt 1.1
 Haudivillers 1.2
 Hautbos 1.1
 Haute-Epine 1.2
 Hautefontaine 7.1
 Hécourt 5
 Heilles 2.2
 Hémévillers 1.3
 Hénonville 4
 Herchies 1.1
 Héricourt-sur-Thérain 1.1
 Héricourt-sur-Thérain 1.4
 Hermès 2.1
 Hermès 2.2
 Hétomesnil 1.2
 Hodenc-en-Bray 5
 Hodenc-l'Évêque 5
 Hondainville 2.2
 Houdancourt 1.3
 Houdancourt 9.2

I

Ivors 8.2
 Ivors 8.4
 Ivry-le-temple 4

J

Jaméricourt 4
 Janville 9.1
 Jaulzy (coteau et fond de vallée)
 7.2
 Jaux 9.2
 Jaux 1.3
 Jonquières 1.3
 Jouy-sous-Thelle 4
 Juvignies 1.2

L

La Chapelle-en-Serval 8.1
 La Héréelle 1.2
 La Houssoye 4
 La Neuville-d'Aumont 4
 La Neuville-en-Hez, 1.2
 La Neuville-Garnier 4
 La Neuville-Saint-Pierre 1.2
 La Neuville-sur-Oudeuil 1.2
 La Neuville-sur-Ressons 3
 La Neuville-Vault 1.1
 La Rue-Saint-Pierre 1.2
 La Villeneuve-sous-Thury 8.2
 La Villeneuve-sous-Thury 8.4
 Laberlière 3
 Laboissière-en-Thelle 4
 Labosse 4
 Labruyère 2.1
 LaChapelle-aux-Pots 5
 Lachapelle-sous-Gerberoy 1.1
 Lachapelle-sous-Gerberoy 1.4
 Lachapelle-St-Pierre 4
 Lachaussée-du-Bois-d'Écu 1.2
 Lachelle 1.3
 Lacroix-Saint-Ouen 9.2
 Lafraye 1.2
 Lagny 3
 Lagny-le-Sec 8.2
 Laigneville 2.1
 Laigneville 2.3
 Lalande-en-Son 4
 Lalandelle 4
 Lamecourt 1.2
 Lamorlaye 8.1
 Lamorlaye 9.3
 La-Neuville-en-Hez 2.1
 Laneuville-roy 1.3
 Lannoy-Cuillère 1.1
 Larbroye 3

Lassigny 3
 Lataule 1.2
 Lattainville 6
 Lavacquerie 1.2
 Laverrière 1.1
 Laversines 1.2
 Lavilletterte 6
 Le Coudray-Saint-Germer 4
 Le Coudray-sur-Thelle 4
 Le Crocq 1.2
 Le Déluge 4
 Le Fayel 1.3
 Le Fay-Saint-Quentin 1.2
 Le Frestoy-Vaux 1.2
 Le Gallet 1.2
 Le Hamel 1.1
 Le Mesnil-Conteville 1.2
 Le Mesnil-en-Thelle 4
 Le Mesnil-Saint-Firmin 1.2
 Le Mesnil-sur-Bulles 1.2
 Le Mesnil-Théribus 4
 Le Meux 1.3
 Le Meux 9.2
 Le Mont-Saint-Adrien 1.1
 Le Plessier-sur-Bulles 1.2
 Le Plessier-sur-Saint-Just 1.2
 Le Plessis-Belleville 8.2
 Le Plessis-Brion 9.1
 Le Plessis-Patte-d'Oie 3
 Le Ployron 1.2
 Le Quesnel-Aubry 1.2
 Le Saulchoy 1.2
 Le Vaumain 4
 Le Vauroux 4
 Léglantiers 1.2
 Les Ageux 9.2
 Levignen 8.2
 Lhéraule 1.1
 Lhéraule 5
 Liancourt 2.1
 Liancourt 2.3
 Liancourt-Saint-Pierre 4
 Liancourt-Saint-Pierre 6
 Libermont 3
 Lierville 6
 Lieuvillers 1.2
 Lieuvillers 1.3
 Lihus 1.2
 Litz 1.2
 Litz 1.5
 Lonconville 4
 Longueil-Annel 9.1
 Longueil-Sainte-Marie 1.3
 Longueil-Sainte-Marie 9.2
 Lormaison 4
 Loueuse 1.1

Luchy 1.2

M

Machemont 3
 Maignelay-Montigny 1.2
 Maimbeville 1.3
 Maisoncelle-Saint-Pierre 1.2
 Maisoncelle-Tuilerie 1.2
 Marest-sur-Matz 3
 Mareuil-la-Motte 3
 Mareuil-sur-Ourcq 8.2
 Mareuil-sur-Ourcq 8.4
 Margny-aux-Cerises 3
 Margny-lès-Compiègne 1.3
 Margny-les-Compiègne 9.2
 Margny-sur-Matz 3
 Marolles 8.4
 Marquéglise 1.2
 Marquéglise 3
 Marseille-en-Beauvaisis 1.1
 Marseille-en-Beauvaisis 1.2
 Martincourt 1.1
 Martincourt 1.4
 Maucourt 3
 Maulers 1.2
 Maysel 2.1
 Maysel 2.2
 Mélicocq 3
 Mélicocq 9.1
 Mello 2.1
 Mello 2.2
 Ménévillers 1.2
 Méru 4
 Méry-La-Bataille 1.2
 Milly-sur-Thérain 1.1
 Milly-sur-Thérain 1.2
 Milly-sur-Thérain 1.4
 Mogneville 2.1
 Mogneville 2.3
 Moliens 1.1
 Monceaux 9.2
 Monceaux-l'Abbaye 1.1
 Monchy-Humières 1.2
 Monchy-Humières 1.5
 Monchy-Saint-Eloi 2.3
 Monchy-Saint-Eloi 9.3
 Monchy-St-Eloi 2.1
 Mondescourt 9.1
 Monneville 6
 Montagne de Liancourt 2.1
 Montagny-en-Vexin 6
 Montagny-Sainte-Félicité 8.2
 Montataire 2.1

Montataire 9.3
 Montepilloy 8.2
 Montgerain 1.2
 Montherlant 4
 Montiers 1.2
 Montiers 1.5
 Montjavoult 6
 Mont-l'Evêque 8.1
 Mont-l'Evêque 8.2
 Montlognon 8.1
 Montmacq 9.1
 Montmartin 1.3
 Montreuil-sur-Brèche 1.2
 Montreuil-sur-Brèche 1.5
 Montreuil-sur-Thérain 2.2
 Monts 4
 Morangles 4
 Morienvil 7.1
 Morienvil 9.2
 Morlincourt 9.1
 Mortefontaine 8.1
 Mortefontaine-en-Thelle 4
 Mortemer 1.2
 Mortemer 3
 Morvillers 1.1
 Mory-Montcruix 1.2
 Mouchy-le-Châtel 2.1
 Moulin-sous-Touvent 7.1
 Mouy 2.1
 Mouy 2.2
 Moyenneville 1.3
 Moyenneville 1.5
 Moyvillers 1.3
 Muidorge 1.2
 Muirancourt 3
 Mureaumont 1.1

N

Nampcel 7.1
 Nanteuil-le-Haudouin 8.2
 Nery 8.2
 Neufchelles 8.2
 Neufchelles 8.4
 Neufvy-sur-Aronde 1.2
 Neufvy-sur-Aronde 1.5
 Neuilly-en-Thelle 4
 Neuilly-sous-Clermont 2.1
 Neuilly-sous-Clermont 2.3
 Neuville-Bosc 6
 Nivillers 1.2
 Noailles 2.1
 Nogent-sur-Oise 2.1
 Nogent-sur-Oise 9.3

Nointel 1.3
 Nointel 2.1
 Noiremont 1.2
 Noroy 1.3
 Nourard-le-Franc, 1.2
 Novillers 4
 Noyers-Saint-Martin 1.2
 Noyon 3
 Noyon 9.1

O

Offoy 1.2
 Oignes 8.2
 Ognolles 3
 Ognon 8.1
 Omécourt 1.1
 Omécourt 1.4
 Ons-en-Bray 5
 Ormoy-le-Davien 8.2
 Ormoy-Villers 8.2
 Oroer 1.2
 Orrouy 7.1
 Orrouy 8.3
 Orrouy 9.2
 Orry-la-Ville 8.1
 Orvillers-Sorel 3
 Oudeuil 1.2
 Ourcel-Maison 1.2

P

Paillart 1.2
 Parnes 6
 Passel 9.1
 Péroy-les-Gombries 8.2
 Pierrefitte-en-Beauvaisis 1.1
 Pierrefonds 9.2
 Pimprez 9.1
 Pisseleu, 1.2
 Plailly 8.1
 Plainval 1.2
 Plainville 1.2
 Plateau de Montataire 2.1
 Plateau de Mouy 2.1
 Plateau nord 7.1
 Plateau sud 7.1
 Plessis-de-Roye 3
 Ponchon 2.1
 Pontarmé 8.1
 Pont-l'Evêque 9.1
 Pontoise-les-Noyon 9.1
 Pontpoint 8.1

Pontpoint 9.2
 Pont-Sainte-Maxence 8.1
 Pont-Sainte-Maxence 9.2
 Porcheux 4
 Porquericourt 3
 Pouilly 4
 Précý-sur-Oise 4
 Précý-sur-oise 9.3
 Previllers 1.2
 Pronleroy 1.3
 Puisieux-en-Bray 4
 Puisieux-le-Hauberger 4
 Puits-la-Vallée 1.2

Q

Quesmy 3
 Quincampoix-Fleuzy 1.1
 Quinquempoix 1.2

R

Rainvilliers 5
 Rantigny 2.3
 Raray 8.2
 Ravenel 1.2
 Reez-Fosse-Martin 8.2
 Reilly 6
 Remecourt, 1.2
 Rémérangles 1.2
 Rémy 1.3
 Ressons-l'Abbaye 4
 Ressons-sur-Matz 1.2
 Ressons-sur-Matz 3
 Rethondes 7.2
 Rethondes 9.1
 Reuil-sur-Brèche 1.2
 Reuil-sur-Brèche. 1.5
 Rhuis 8.2
 Rhuis 9.2
 Ribécourt-Dreslincourt 3
 Ribécourt-Dreslincourt 9.1
 Ricquebourg 3
 Rieux 2.1
 Rieux 9.3
 Rivécourt 9.2
 Roberval 8.1
 Rochy-Condé 2.2
 Rocquemont 8.2
 Rocquencourt 1.2
 Romescamps 1.1
 Rosières 8.2

Rosoy 2.1
 Rosoy-en-Multien 8.2
 Rosoy-en-Multien 8.4
 Rotangy 1.2
 Rothois 1.2
 Rousseloy 2.1
 Rousseloy 2.2
 Rouville 8.2
 Rouvillers 1.3
 Rouvres-en-Multien 8.2
 Rouvres-en-Multien 8.4
 Rouvroy-lès-Merles 1.2
 Royaucourt, 1.2
 Roy-Boissy 1.1
 Roye-sur-Matz 3
 Rully 8.2
 Russy-Bémont 8.2
 Russy-Bémont 8.3

S

Sacy-le-Grand 1.3
 Sacy-le-Grand 9.2
 Sacy-le-Petit 1.3
 Sains-Morainvillers, 1.2
 Saint-Andre-Farivillers, 1.2
 Saint-Arnoult 1.1
 Saint-Aubin-en-Bray 5
 Saint-Aubin-sous-Erquery, 1.2
 Saint-Crépin-aux-Bois 9.1
 Saint-Crépin-Ibouvillers 4
 Saint-Deniscourt 1.1
 Sainte-Eusoye, 1.2
 Sainte-Geneviève 4
 Saint-Etienne-Roilaye 9.2
 Saint-Félix 2.2
 Saint-Germain-la-Poterie 5
 Saint-Germer-de-Fly 5
 Saintines 8.2
 Saintines 8.3
 Saint-Jean-aux-Bois 9.2
 Saint-Just-en-Chaussée 1.5
 Saint-Léger-aux-Bois 9.1
 Saint-Léger-en-Bray 5
 Saint-Leu-d'Esserent 2.1
 Saint-Leu-d'Esserent 9.3
 Saint-Martin-Aux-Bois, 1.2
 Saint-Martin-le-Noeud 2.1
 Saint-Martin-le-Noeud 5
 Saint-Martin-Longueau 1.3
 Saint-Martin-Longueau 9.2
 Saint-Maur 1.1
 Saint-Maximin 8.1
 Saint-Maximin 9.3
 Saint-Omer-en-Chaussee, 1.2
 Saint-Omer-en-Chaussee, 1.4
 Saint-Paul 5
 Saint-Pierre-ès-Champs 4
 Saint-Pierre-Es-Champs 5
 Saint-Rémy-en-l'Eau 1.5
 Saint-Samson-la-Poterie 1.1
 Saint-Samson-la-Poterie 1.4
 Saint-Sauveur 8.3
 Saint-Sauveur 9.2
 Saint-Sulpice 2.1
 Saint-Sulpice 5
 Saint-Thibault 1.1
 Saint-Vaast-de Longmont 8.2
 Saint-Vaast-de-Longmont 8.3
 Saint-Vaast-de-Longmont 9.2
 Saint-Vaast-lès-Mello 2.1
 Saint-Vaast-lès-Mello 2.2
 Saint-Valéry 1.1
 Salency 3
 Salency 9.1
 Sarcus 1.1
 Sarnois 1.1
 Savignies 1.1
 Savignies 5
 Sempigny 9.1
 Senantes 5
 Senlis 8.1
 Senots 4
 Serans 6
 Serevillers, 1.2
 Sérifontaine 4
 Sermaize 3
 Sery-Magneval 8.2
 Sery-Magneval 8.2
 Sery-Magneval 8.3
 Silly-le-Long 8.2
 Silly-Tillard 4
 Silly-Tillard 5
 Solente 3
 Sommereux 1.1
 Songeons 1.1
 Songeons 1.4
 St-Crépin-aux-Bois 7.1
 St-Etienne-Roilaye 7.1
 St-Pierre-les-Bitry 7.1
 St-Quentin-des-Prés 5
 Sully 1.1
 Sully 1.4
 Sully 5
 Suzoy 3

T

Talmontiers 4
 Tartigny, 1.2
 Therdonne 2.2
 Thérines 1.1
 Thibivillers 4
 Thiers-sur-Thève 8.1
 Thiescourt 3
 Thieuloy-Saint-Antoine 1.1
 Thieux, 1.2
 Thiverny 2.1
 Thiverny 9.3
 Thourotte 9.1
 Thury-en-Valois 8.2
 Thury-en-Valois 8.4
 Thury-sous-Clermont 2.2
 Thury-sous-Clermont. 2.1
 Tourly 6
 Tracy-le-Mont 7.1
 Tracy-le-Mont 9.1
 Tracy-le-Val 7.1
 Tracy-le-Val 9.1
 Tricot, 1.2
 Trie-Château 4
 Trie-la-Ville 4
 Troissereux 1.4
 Trosly-Breuil 7.2
 Trosly-Breuil 9.2
 Troussencourt, 1.2
 Troussures 4
 Troussures 5
 Trumilly 8.2

U

Ully-Saint-Georges 2.1
 Ully-Saint-Georges 4

V

Valdampierre 4
 Valescourt. 1.5
 Vandelicourt 3
 Varesnes 9.1
 Varinfroy 8.4
 Vauchelles 3
 Vauciennes 8.2
 Vaudancourt 4

Vaudancourt 6
 Vaumoise 8.2
 Velennes, 1.2
 Vendeuil-Caply, 1.2
 Venette 9.2
 Venette. 1.3
 Verberie 8.2
 Verberie 8.3
 Verberie 9.2
 Verderel-les-Sauqueuse, 1.2
 Verderonne 2.1
 Verneuil-en-Halatte 8.1
 Verneuil-en-Halatte 9.2
 Versigny 8.2
 Ver-sur-Launette 8.1
 Ver-sur-Launette 8.2
 Vessencourt 5
 Vez 8.2
 Vez. 8.3
 Viefvillers, 1.2
 Vieux-Moulin. 9.2
 Vignemont 3
 Ville 3
 Villembray 5
 Villeneuve-les-Sablons 4
 Villeneuve-sur-Verberie 8.1
 Villeneuve-sur-Verberie 8.2
 Villers-Saint-Barthélémy 5
 Villers-Saint-Frambourg 8.1
 Villers-Saint-Genest. 8.2
 Villers-Saint-Paul 9.3
 Villers-Saint-Paul. 2.1
 Villers-Saint-Sépulcre 2.1
 Villers-Saint-Sépulcre 2.2
 Villers-sous-Saint-Leu 2.1
 Villers-sous-Saint-Leu 9.3
 Villers-sur-Auchy 5
 Villers-sur-Bonnières 1.1
 Villers-sur-Coudun 3
 Villers-sur-Trie 4
 Villers-Vermont 5
 Villers-Vicomte, 1.2
 Villeselve. 3
 Villotran 4
 Vineuil-Saint-Firmin. 8.1
 Vrocourt 1.4
 Vrocourt. 1.1

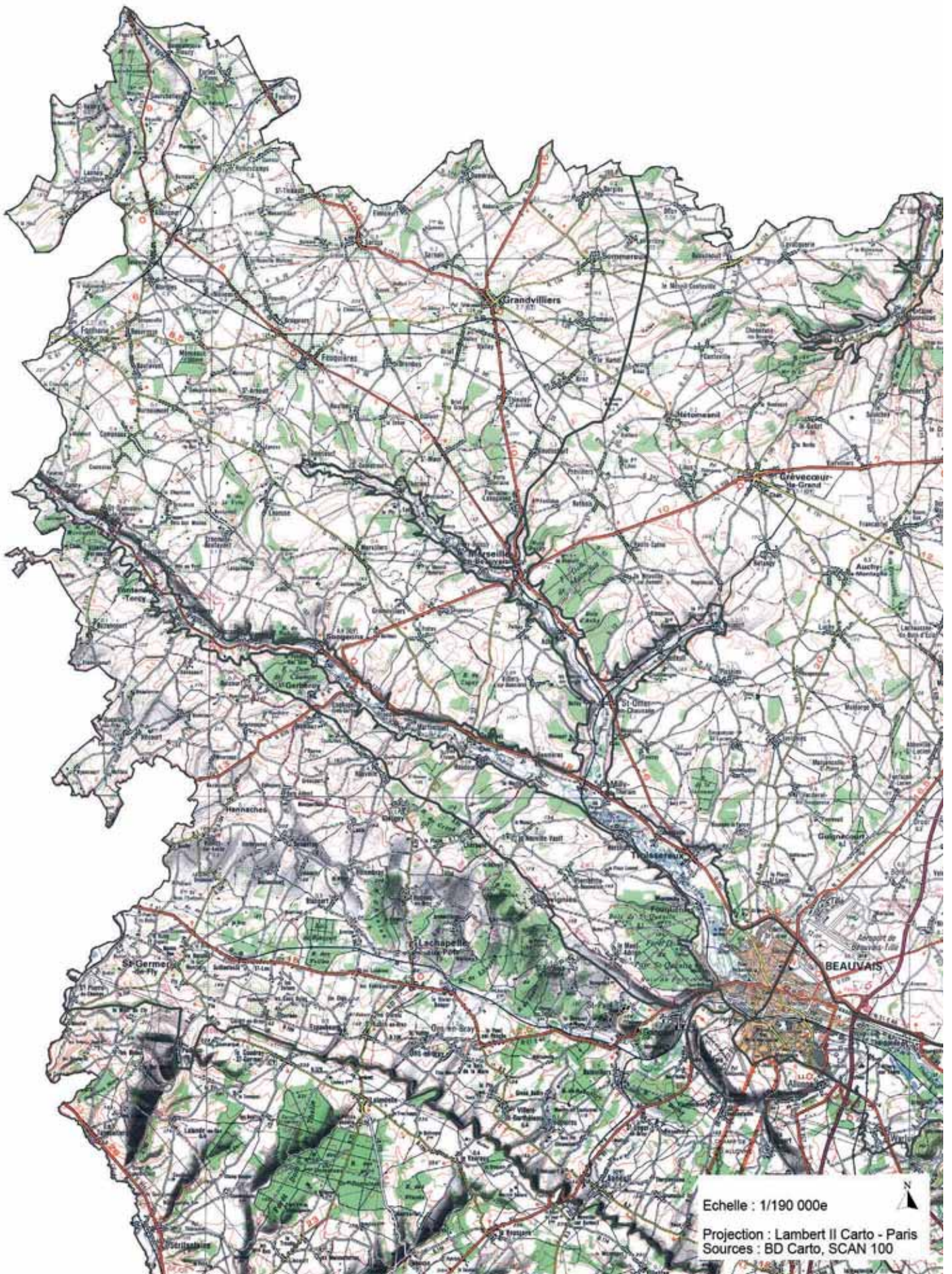
W

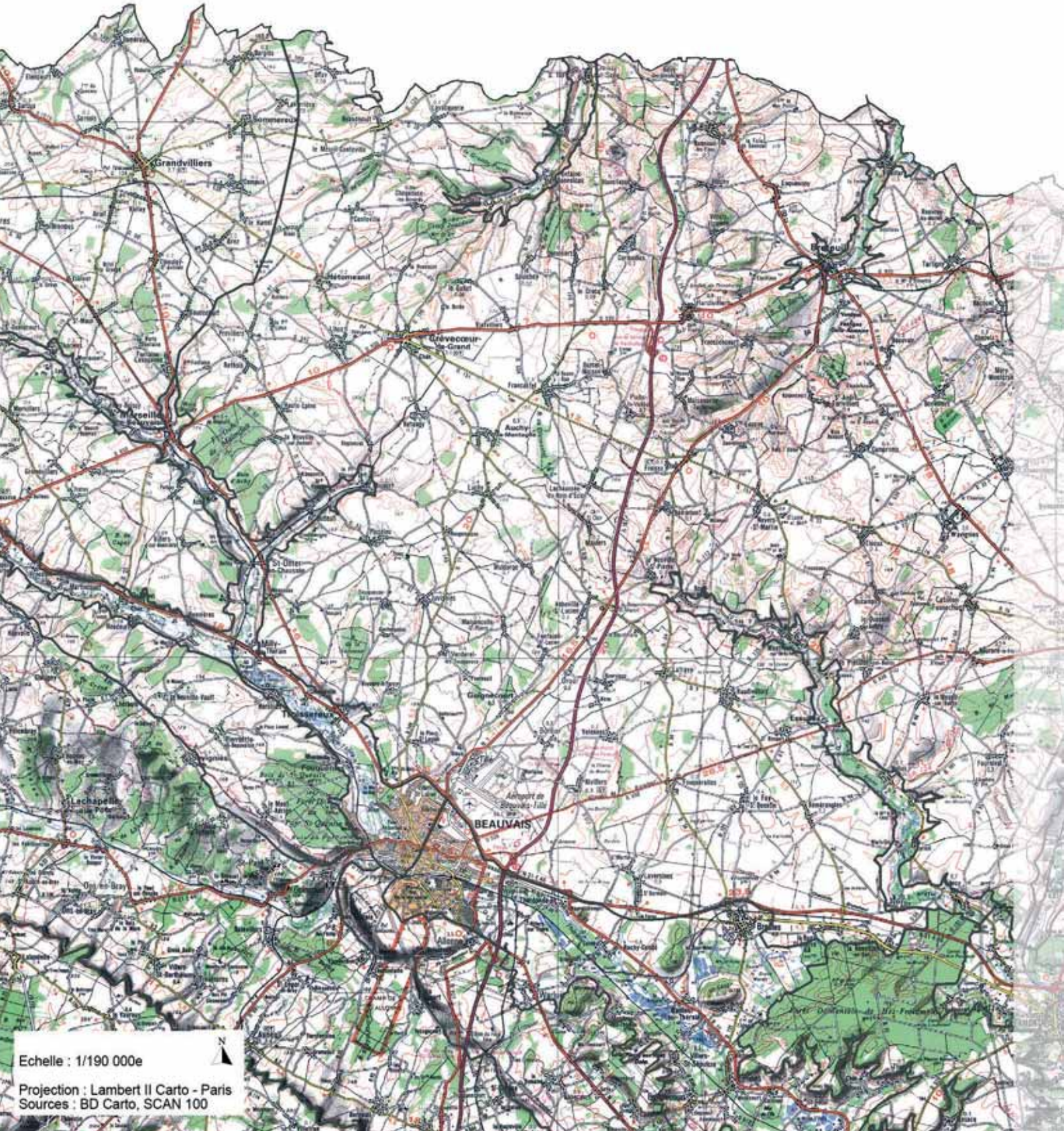
Wacquemoulin 1.5
 Wambes 5
 Warluis 2.2

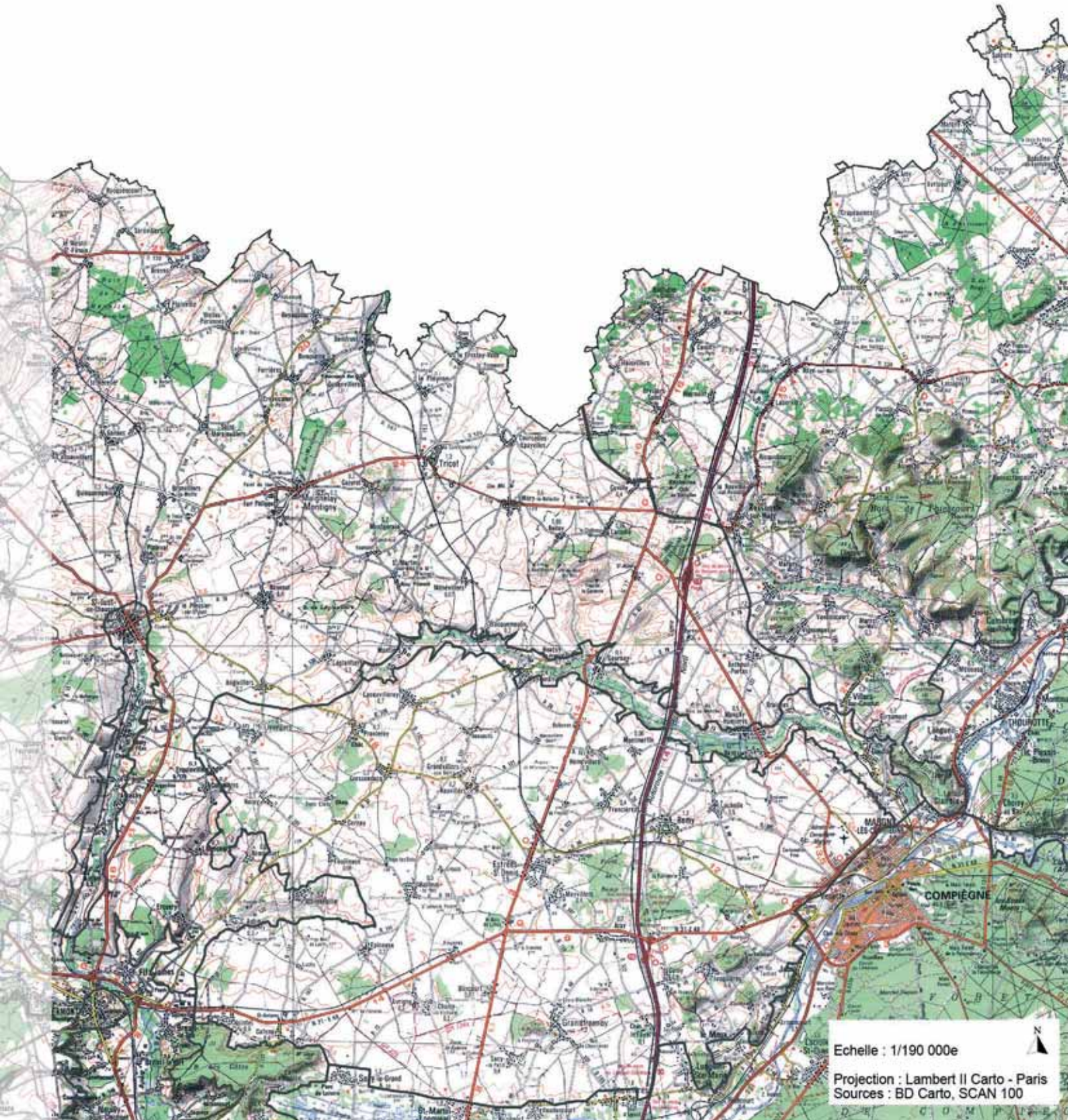
Warluis. 2.1
 Wavignies, 1.2
 Welles-Perennes, 1.2

ANNEXES ►

Cartes IGN par entités







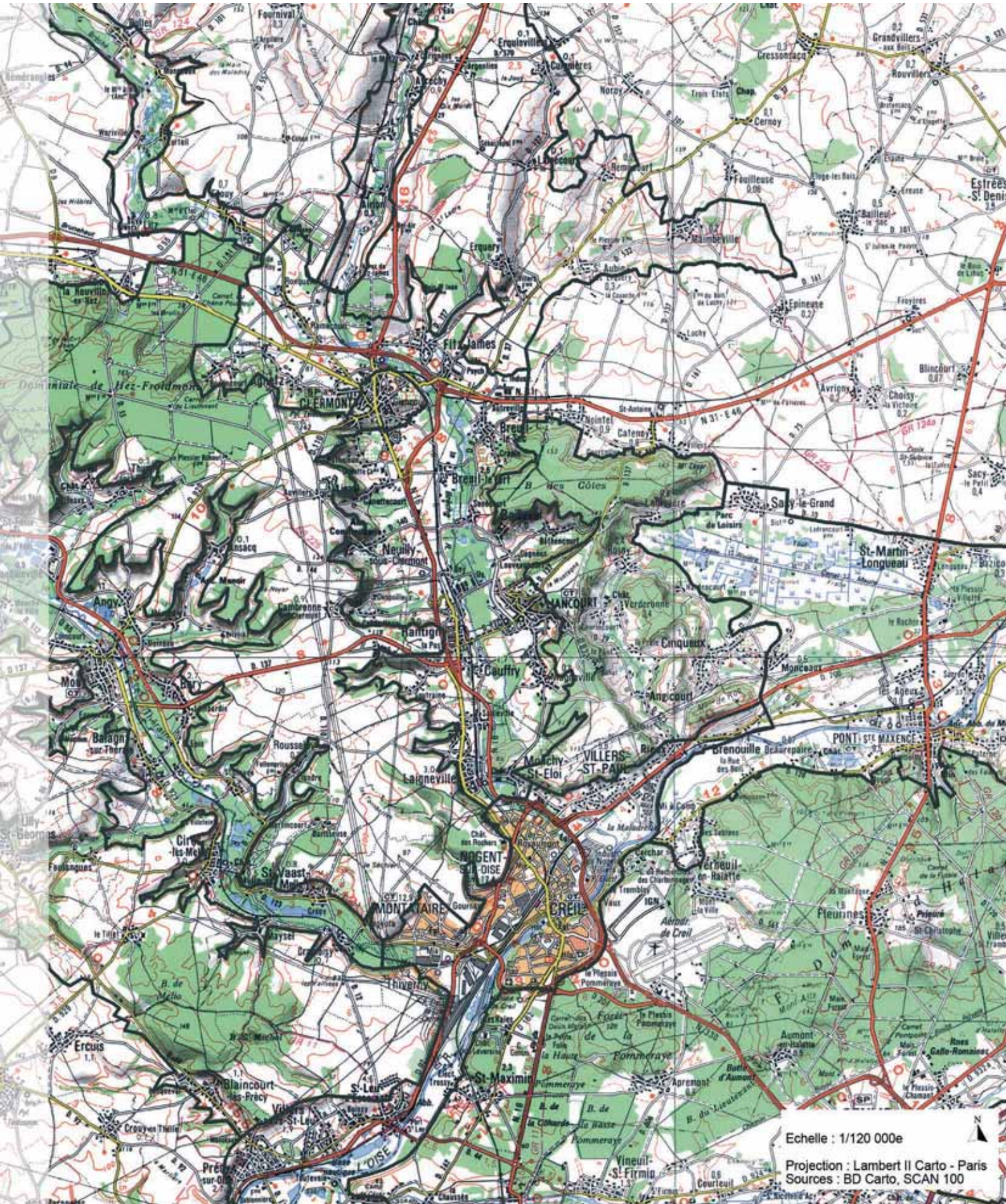
Echelle : 1/190 000e

Projection : Lambert II Carto - Paris
Sources : BD Carto, SCAN 100

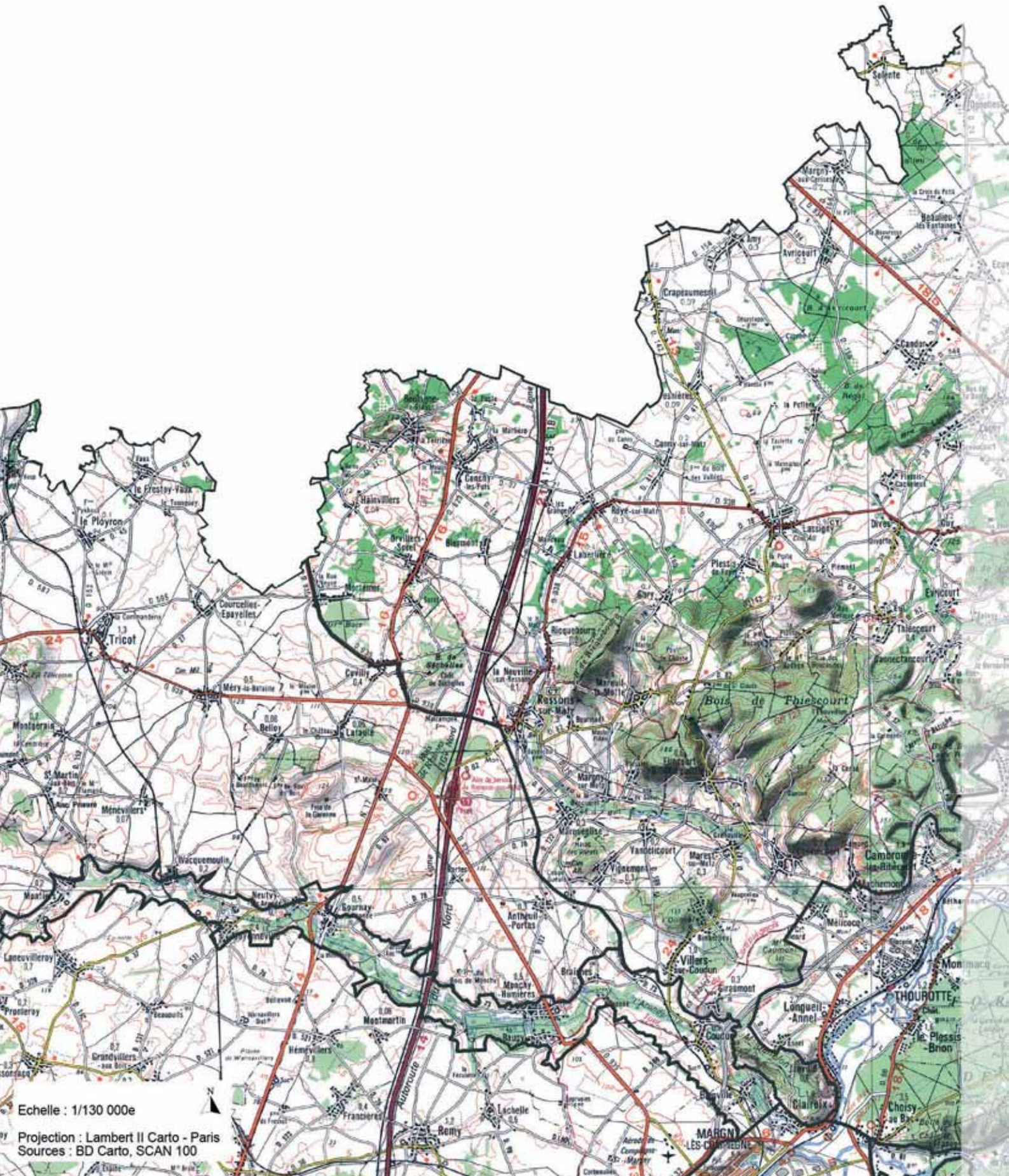


Echelle : 1/120 000e

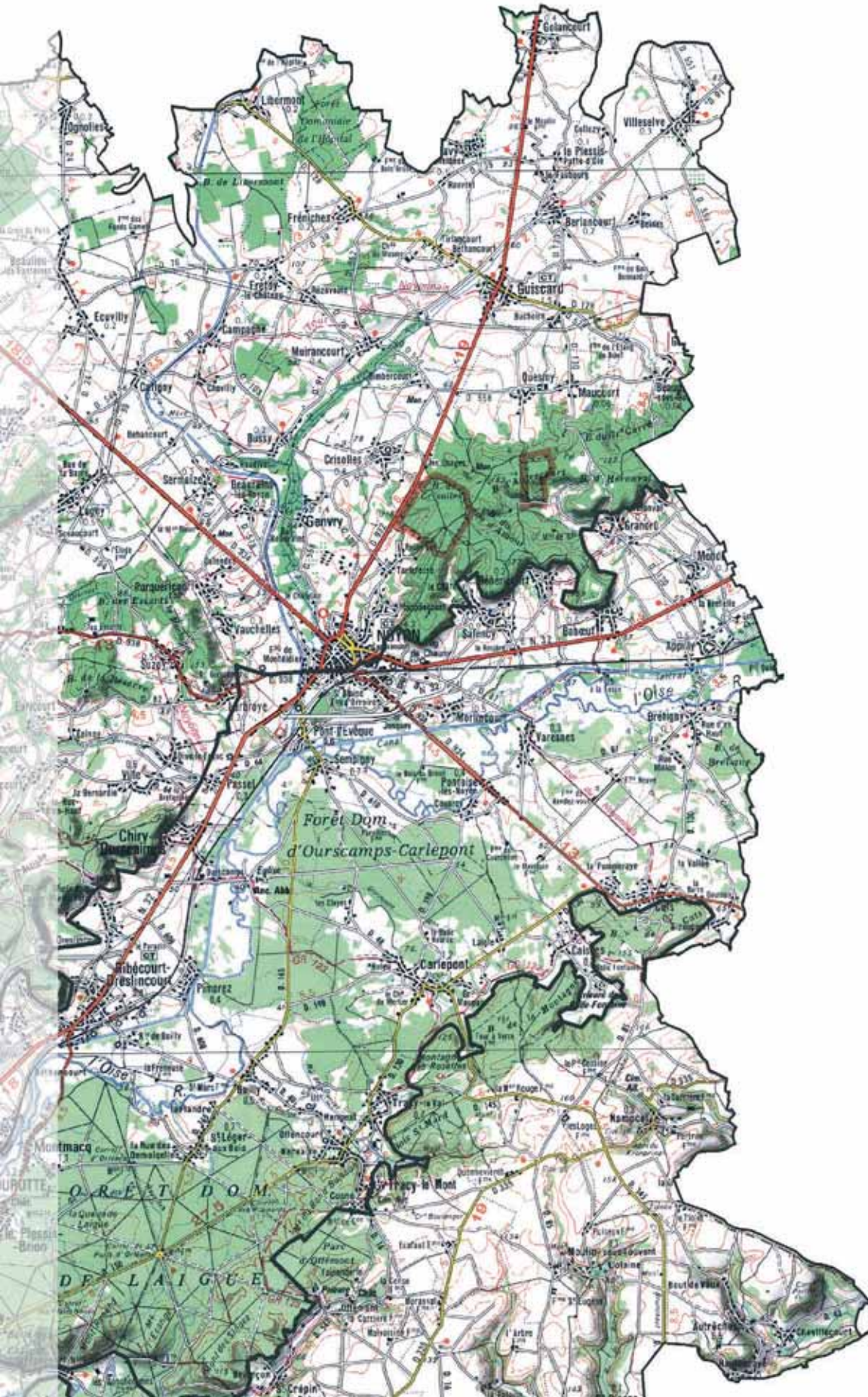
Projection : Lambert II Carto - Paris
Sources : BD Carto, SCAN 100



Echelle : 1/120 000e
Projection : Lambert II Carto - Paris
Sources : BD Carto, SCAN 100



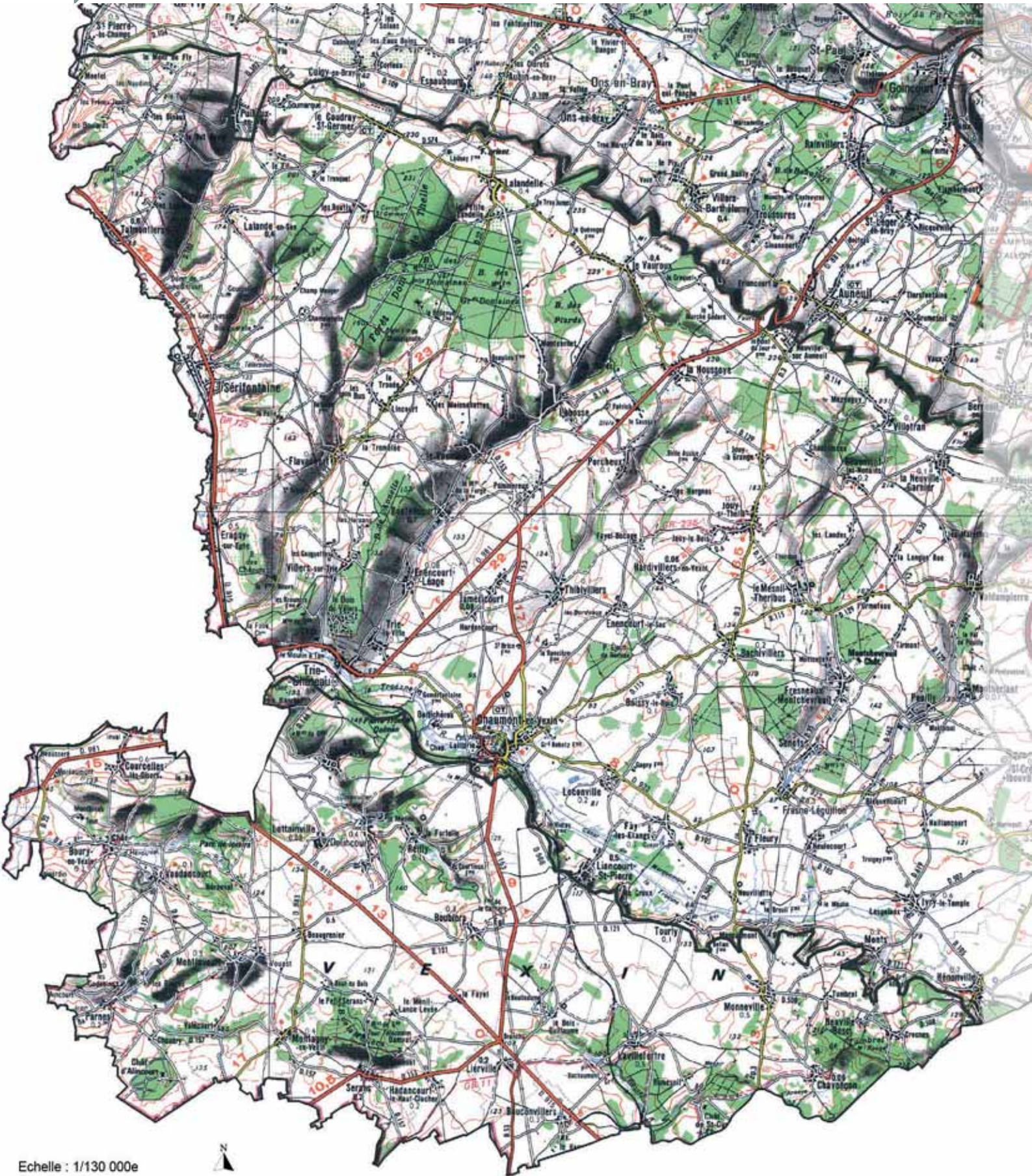
Echelle : 1/130 000e
Projection : Lambert II Carto - Paris
Sources : BD Carto, SCAN 100



Echelle : 1/130 000e



Projection : Lambert II Carto - Paris
Sources : BD Carto, SCAN 100



Echelle : 1/130 000e

Projection : Lambert II Carto - Paris

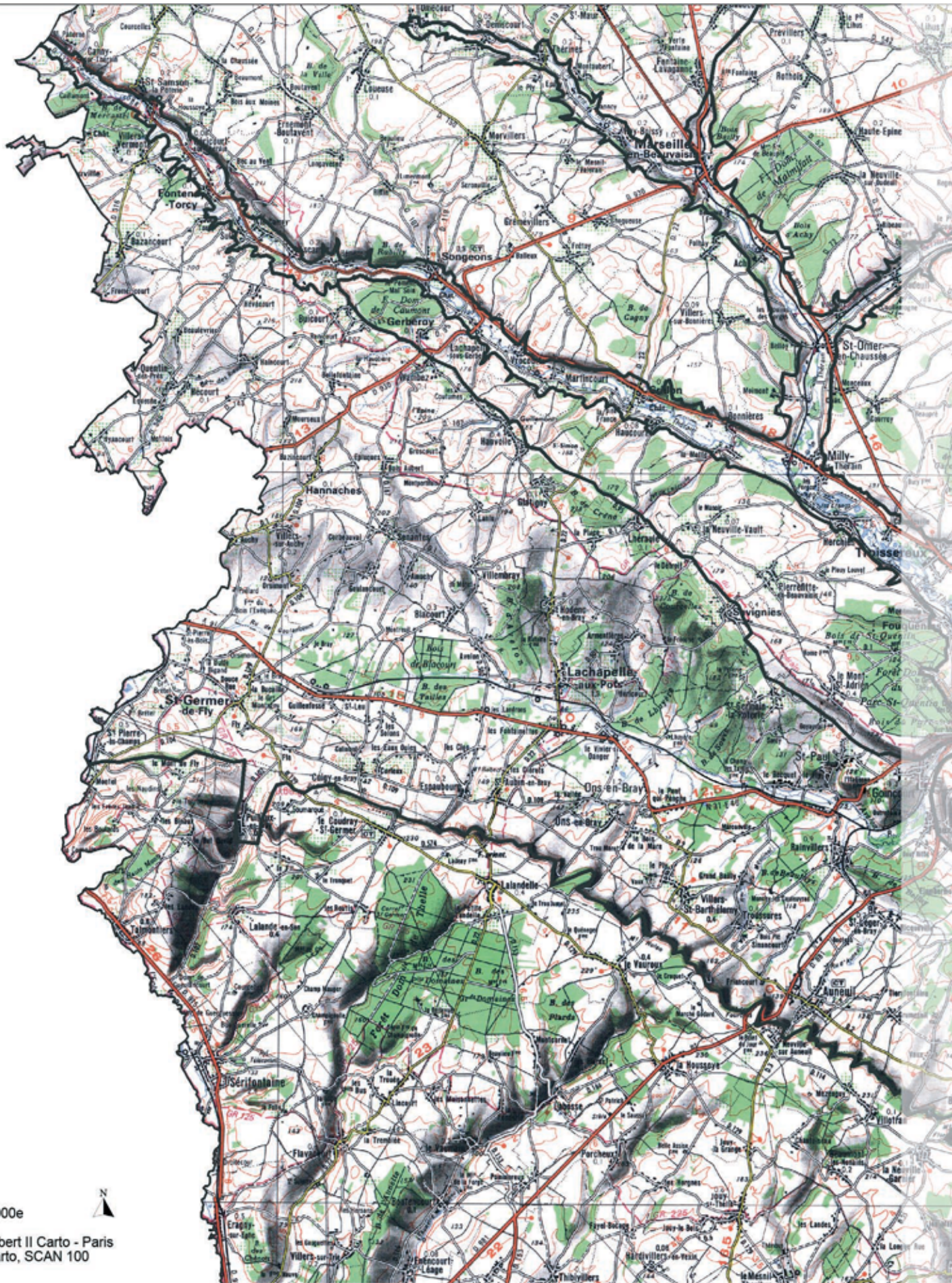
Sources : BD Carto, SCAN 100



Echelle : 1/130 000e



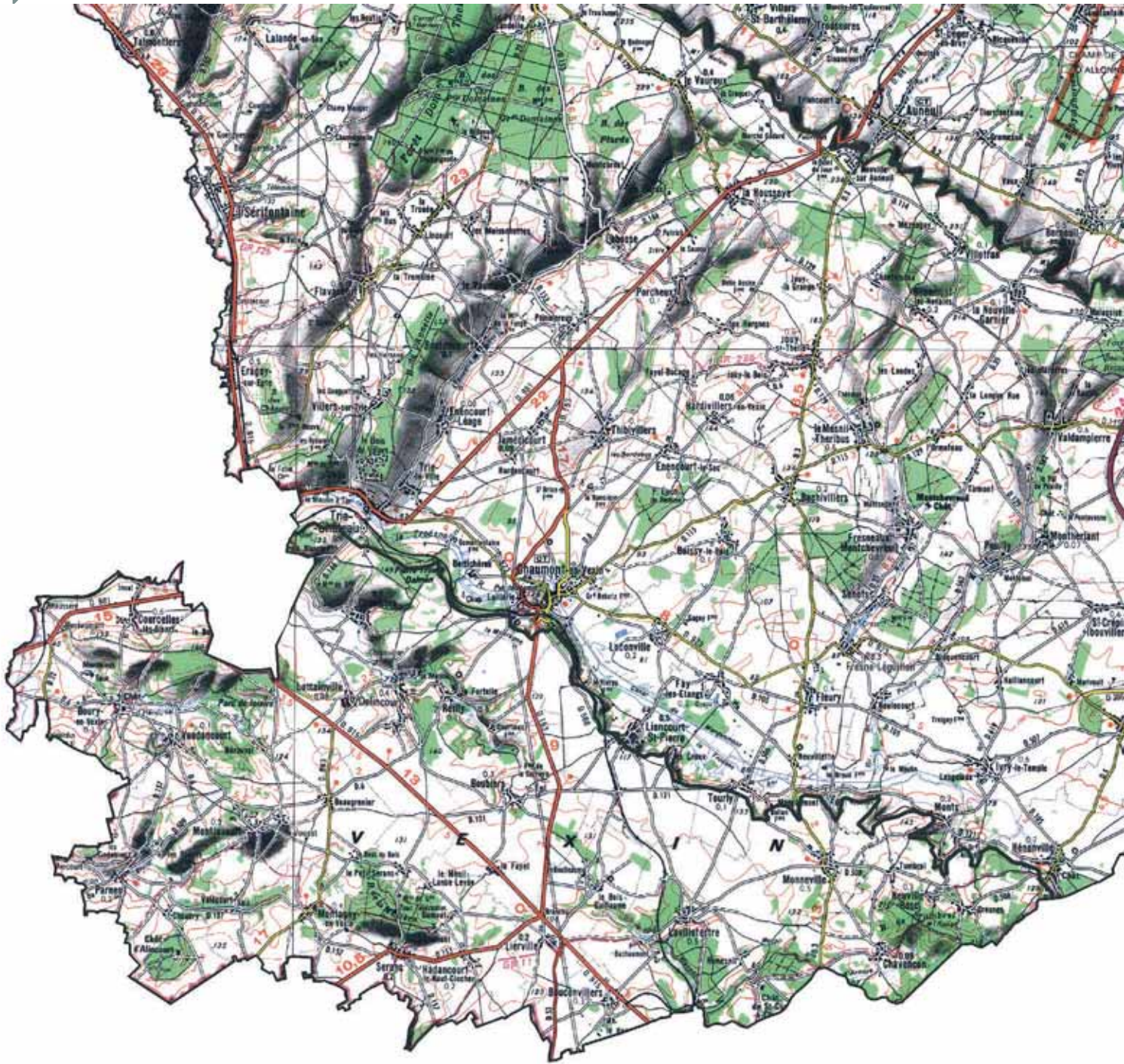
Projection : Lambert II Carto - Paris
Sources : BD Carto, SCAN 100



Echelle : 1/140 000e

Projection : Lambert II Carto - Paris
Sources : BD Carto, SCAN 100

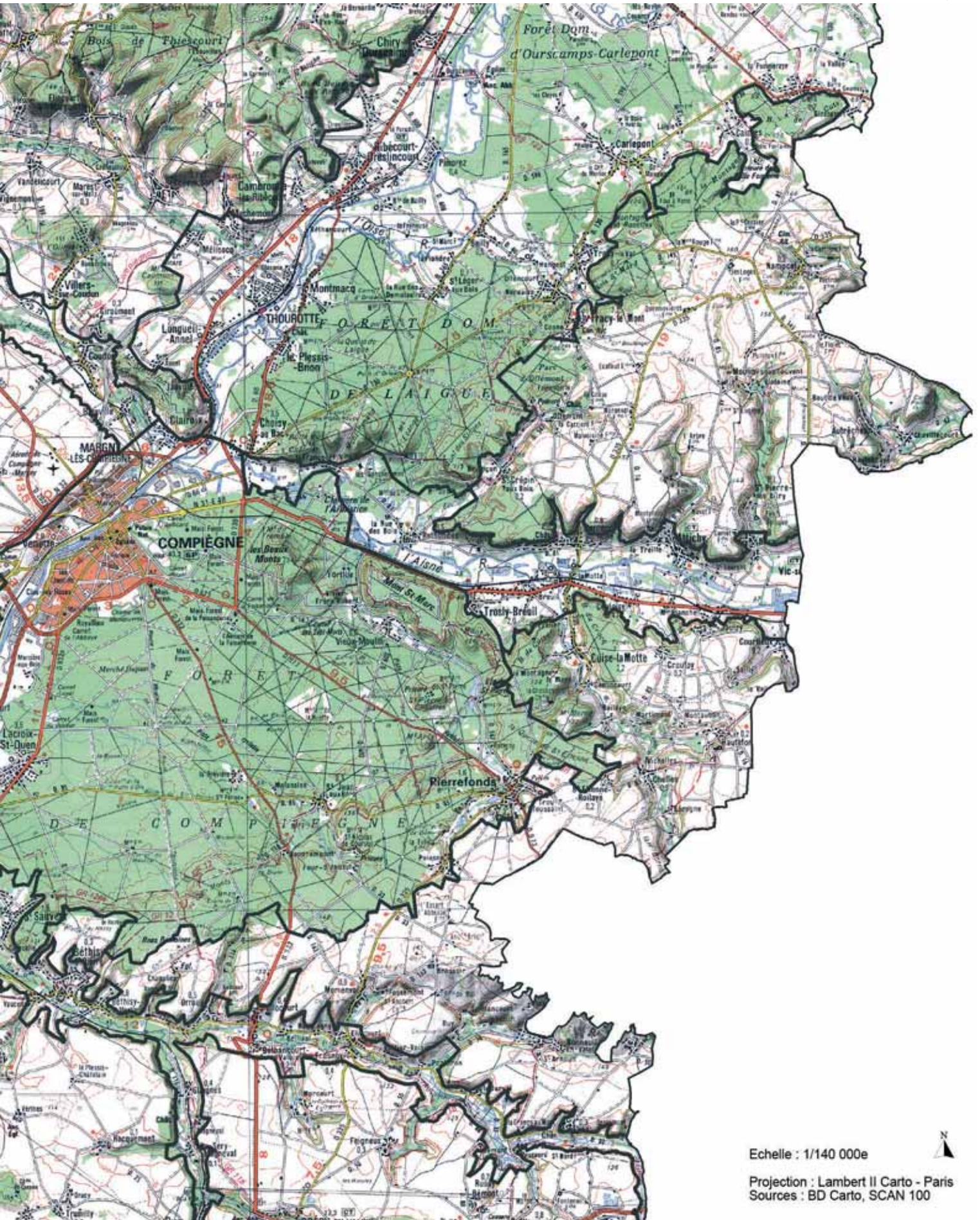




Echelle : 1/140 000e

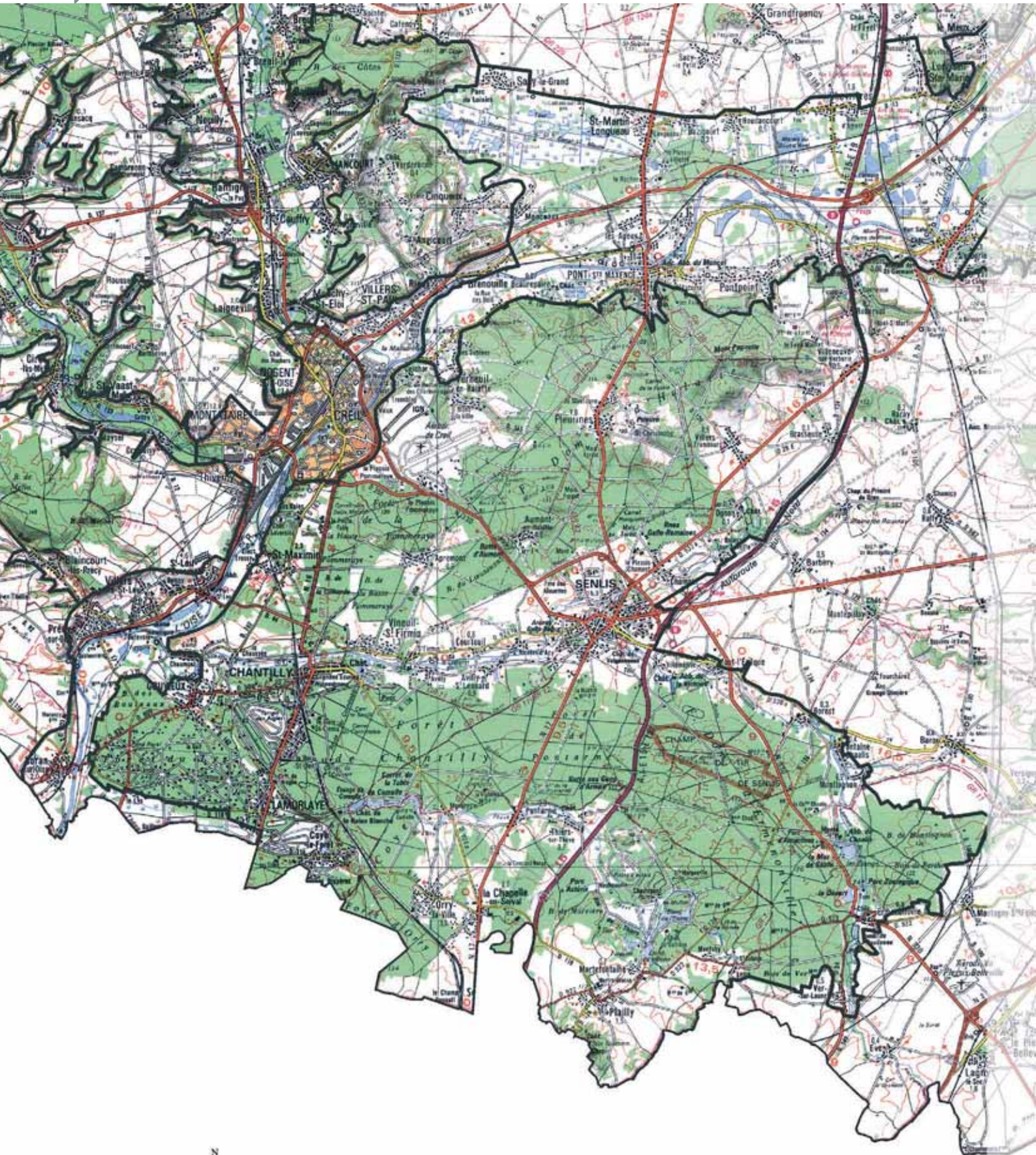


Projection : Lambert II Carto - Paris
Sources : BD Carto, SCAN 100



Echelle : 1/140 000e

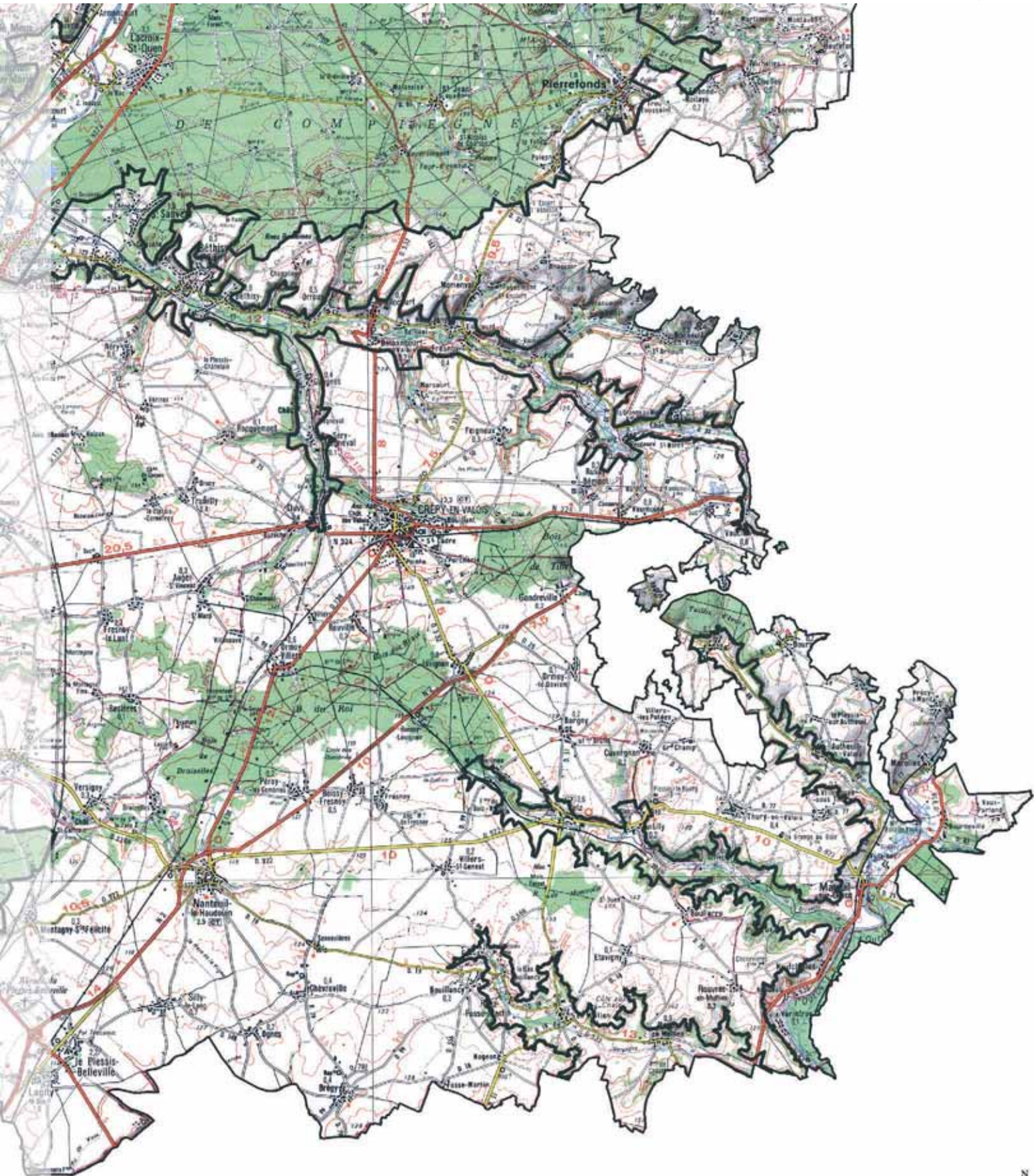
Projection : Lambert II Carto - Paris
Sources : BD Carto, SCAN 100



Echelle : 1/150 000e



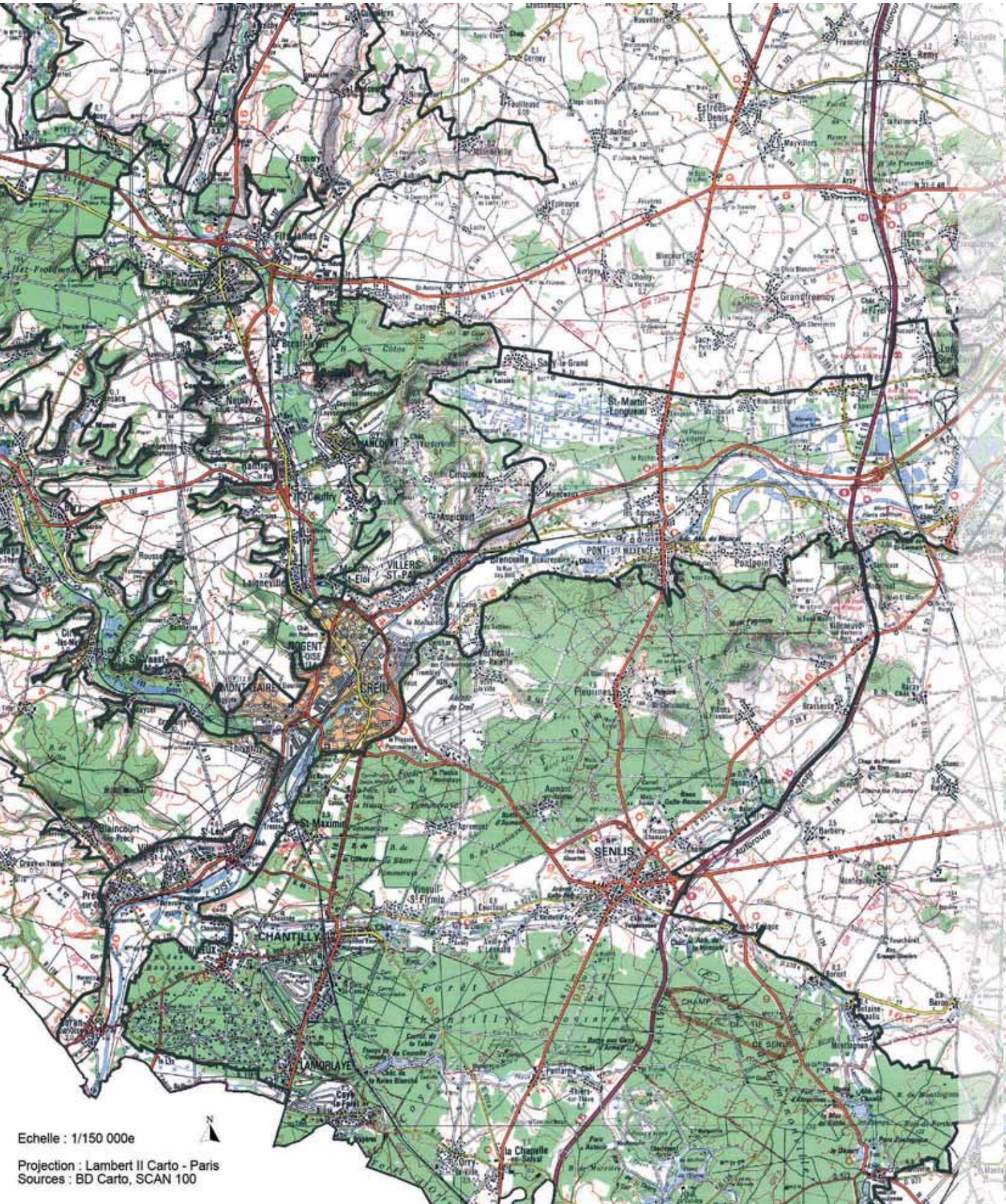
Projection : Lambert II Carto - Paris
Sources : BD Carto, SCAN 100



Echelle : 1/150 000e

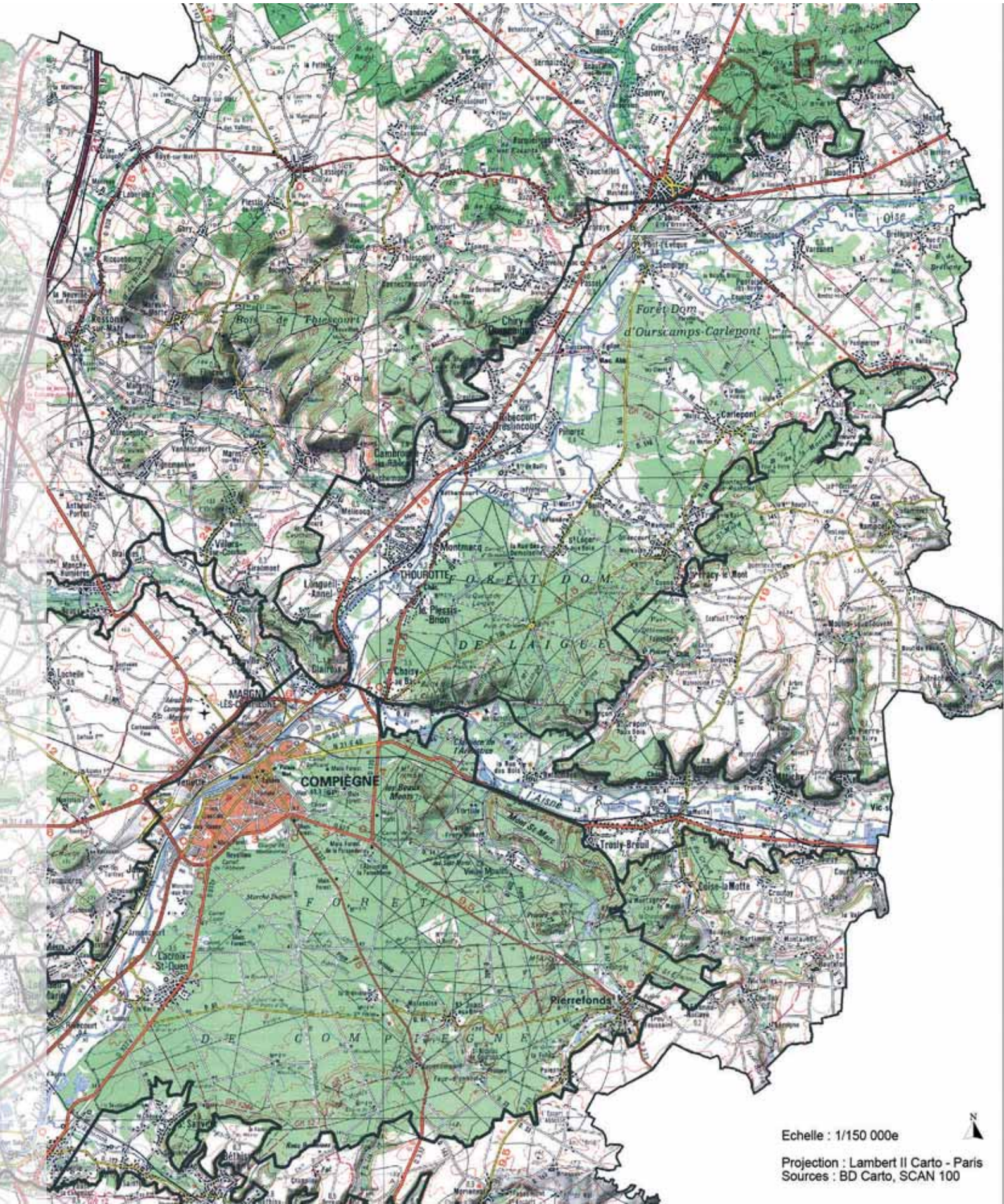


Projection : Lambert II Carto - Paris
Sources : BD Carto, SCAN 100



Echelle : 1/150 000e

Projection : Lambert II Carto - Paris
Sources : BD Carto, SCAN 100



Echelle : 1/150 000e

Projection : Lambert II Carto - Paris
Sources : BD Carto, SCAN 100